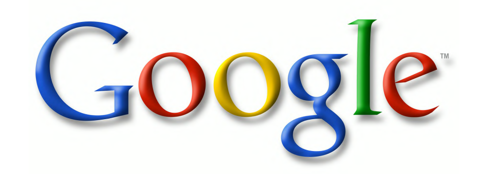
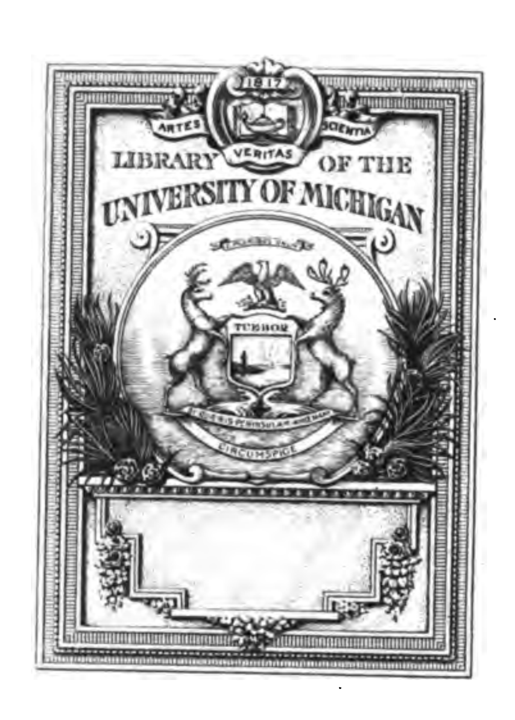
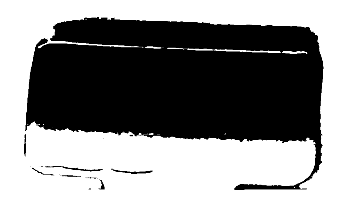



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



BULLETIN

DE LA

COMMISSION DE L'HISTOIRE

DES

ÉGLISES WALLONNES

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME PREMIER



LA HAYE
MARTINUS NIJHOFF
1896

Paris,
LIBRAIRIE FISCHBACHER.

Bruxelles,
J. LEBÈGUE & Cie.

Genève,
LIBRAIRIE H. GEORG.

New-York,
B. WESTERMANN & Co.

Londres,
D. NUTT.

Berlin,
A. ASHER & Co.



BULLETIN

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DE L'HISTOIRE

DES

ÉGLISES WALLONNES.

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME PREMIER



LA HAYE
MARTINUS NIJHOFF
1896

Paris, Librairie Fischbacher.
Bruxelles, J. Lebègue & Cie.
Genève, Librairie H. Georg.
New-York, B. Westermann & Co.
Londres, D. Nutt.
Berlin, A. Asher & Co.

LES CINQUANTE-TROIS PREMIÈRES ANNÉES

DE L'ÉGLISE WALLONNE DE BRÉDA.

(1590-1643).

Les actes du Consistoire de l'Église wallonne de Bréda n'existant que depuis le milieu de l'année 1643, il peut être de quelque intérêt, pour l'histoire de cette Église, de recueillir ici tout ce qui nous a été conservé, dans les Articles des Synodes et dans les pièces originales, sur les cinquante-trois premières années de son existence. Mais comme les pièces originales n'ont commencé à être transcrites dans un volume particulier que dès le mois de septembre 1601, nous n'avons que très peu de données à enregistrer sur les années qui ont précédé cette date.

Le 4 mars 1590, la ville de Bréda qui, depuis neuf ans était tombée au pouvoir des Espagnols, fut reprise par les Hollandais sous la conduite de l'habile capitaine Charles de Héraugière, et, le même jour, le prince Maurice de Nassau y fit son entrée et en nomma gouverneur le courageux de Héraugière. Six mois plus tard, le 5 septembre, deux députés de Bréda, maistre Chrestien du Blocq et Jean Menier, se présentèrent au Synode assemblé à Delft, pour lui demander, de la part du gouverneur et des frères dudit lieu, le ministre du Blocq « pour y dresser Église et y exercer le ministère ».

Ce Chrétien du Blocq était un personnage assez étrange. Maître de l'école wallonne établie à Ypres dans le même temps où une Église wallonne y avait été fondée, au commencement de l'année 1580, il était possédé du désir de parvenir au ministère de la prédication. Profitant de l'impossibilité où s'était trouvé le pasteur d'Ypres, Jean Quenon, de se rendre au Synode tenu à Anvers le 21 mars 1582 [1], il avait su engager les députés de l'Église de Bruges à demander au Synode de « l'admettre à la proposition ». C'est la première fois que son nom paraît dans les Actes synodaux. Mais le Synode n'avait pas acquiescé à cette demande, et l'avait exhorté à « continuer en sa vocation » [2]. Toutefois, du Blocq ne s'était pas tenu pour battu; il était revenu lui-même à la charge auprès du Synode, tenu encore à Anvers du 19-21 septembre suivant; et même il avait profité d'un démêlé entre le Consistoire et le pasteur et d'une absence que ce dernier avait dû faire pour ses affaires particulières, pour prêcher pendant dix ou onze semaines dans son Église, si bien que le Consistoire avait écrit à l'Église d'Anvers pour la prier d'informer le pasteur Quenon qu'on ne désirait plus son service à Ypres et qu'on le dispensait d'y retourner. Le Synode, mécontent de ce désordre, avait répondu à du Blocq en lui rappelant sa précédente résolution et l'exhortant « à se contenter de sa vocation » [3]; puis il adressa de sérieuses remontrances au Consistoire sur sa conduite contraire à la discipline ecclésiastique [4]. Toutefois,

1. *Synode d'Anvers*, (21 mars 1582, art. 5) : « Le ministre d'Ypre a eu juste occasion de ne venir au Sinode, puisque les lettres d'advertissement fait par l'Église qui en avoit charge n'ont esté delivrées à temps, ains qu'il en a eu advis par quelque particulier seulement. »

2. *Ibid.* art. 2 : « Quant à la proposition faicte par l'Église de Bruges touchant maistre Chrestien du Blocq, la Compaignie a esté d'advis qu'il ne soit admis à la proposition, ains soit exorté de continuer en sa vocation. »

3. *Ibid.* (19-21 septembre 1582, art. 2) : « Touchant la requeste qu'auroit faite maistre Chrestien du Blocq d'estre ouy en propositions, la Compaignie a esté d'advis qu'il soit exhorté de se contenter de sa vocation, selon le contenu du 2e article du Sinode précédent. »

4. *Ibid.* art. 7 : « Lettres seront escriptes au Consistoire de l'Église françoise d'Ypre par lesquelles remonstrance leur sera faite d'avoir faict contre l'ordre de la discipline ecclésiasticque en ce qu'ils ont escript à l'Église d'Anvers que M. Quenon n'eust plus a retourner Comme semblablement en ce que nonobstant ce qu'il leur

pour ne pas aggraver la situation, il consentit à donner un autre poste à Quenon; mais en même temps il lui nomma un successeur dans la personne du ministre Martin Ferret, jusqu'au Synode suivant [1], auquel il fut confirmé dans sa charge encore pour six mois [2].

Déçu dans ses espérances, du Blocq paraît avoir alors quitté Ypres et s'être rendu à Bruges, pour y remplir la même charge de lecteur et de maître d'école. Du moins, c'est ce qu'on peut inférer de l'article 5, inexplicable autrement, du Synode tenu à Gand le 5 octobre 1583: « Quant à la proposition faicte par l'Église de Bruges touchant maistre Chrestien du Blocq sy on le doibt remettre en l'office de lecteur et de maistre d'escole, la Compaignie a esté d'advis, que puisque ladicte Église a la liberté de pourvoir aux susdites charges elle y employe pour ce faire celuy, duquel elle pourra esperer plus grande édification. » Nous ignorons quel usage l'Église de Bruges fit de sa liberté. Quoi qu'il en soit, le 10 avril 1584, Ypres ouvrait ses portes au duc de Parme; Bruges ne devait pas tarder à en faire autant, et au mois de juin Chrétien du Blocq se réfugiait à l'Écluse, avec sa femme Marguerite Carpentier et d'autres fugitifs de Bruges, et dès son arrivée il se mettait à l'œuvre pour poursuivre son ancien projet. Nous lisons, en effet, dans les Actes du Consistoire de l'Écluse, à la date du 24 juin 1584 : « Item est comparu dans le Consistoire un maître d'école wal-

avoit esté escript par ladite Église d'Anvers, ils luy ont donné ou accordé son congé sans attendre la résolution du Sinode et es mesmes lettres lorsqu'il sera faict mention du ministre qu'il leur sera envoyé sera expressément condicionné que l'Église ne luy pourra donner son congé ne luy le prendre sans l'advis et auctorité du Sinode ce qu'ils promettront de faire. »

1. *Synode d'Anvers*, (19-21 septembre 1582, art. 12): « M. Ferret demeurant affecté aux Églises des villages sera néantmoings accordé à l'Église d'Ypre jusqu'au prochain Synode et advenant que le moyen se présente de se pouvoir employer ausdits villaiges il est requis par la Compaignie d'y faire son mieux. »

Art. 14 : « La Compaignie a trouvé bon que M. Quenon soit employé jusqu'au Synode prochain au Régiment de M. de Villeneuve à Winoxberghe et ira visiter parfois les Compagnies qui sont à Dunkerke, Nieuport et aultres lieux voisins, et que lettres soyent escrites audit Sr pour luy recommander qu'il ayt esgard à son entrement. »

2. *Ibid.* (30 et 31 mars 1583, art. 14): « M. Ferret continuera de servir à l'Église d'Ypre jusque au prochain Sinode. »

lon, lequel a exposé comme quoi M. le gouverneur et les capitaines et quelques-uns des magistrats lui ont demandé, vu qu'il est maintenant sans emploi, d'ériger à l'Écluse une école française, et d'autre part, vu qu'il est habile dans la langue wallonne, de faire de temps en temps une exhortation aux wallons, de quoi il devait aussi, d'après le conseil de messieurs, communiquer avec le Consistoire.

« Les frères l'ayant entendu, lui ont demandé s'il était membre de l'Église; item s'il avait déjà proposé précédemment. A répondu qu'oui; que non seulement il était membre, mais qu'il avait proposé pendant environ 10 ou 11 semaines devant le Consistoire d'Ypres, et a promis d'en apporter des témoignages et attestations de l'Église wallonne d'Anvers.

« Les frères l'ayant entendu, lui ont refusé d'ériger une école française à l'Écluse, vu que ce serait au préjudice de nos maîtres d'école, qui ont aussi institué une école française, mais ont consenti à ce qu'il proposât devant le Consistoire, bien entendu lorsque nous aurons vu ses attestations; et si les frères le trouvent apte à la prédication, qu'il pourra être avancé à la charge du ministère, et que le gouverneur sera exhorté à pourvoir à son entretien. »

Les conditions posées par le Consistoire de l'Écluse ne durent pas plaire à du Blocq. Il était pressé d'arriver à son but; aussi, au lieu de se procurer les attestations exigées, il trouva plus simple de demander à quelques soldats de l'Écluse une déclaration comme quoi il avait précédemment prêché à Ypres et y était considéré comme un homme religieux; et c'est avec cette déclaration que, quatre jours après, le 28 juin, il se présenta de nouveau devant le Consistoire, demandant d'être entendu en proposition au premier jour. Le Consistoire maintint sa résolution d'attendre les attestations de l'Église wallonne d'Anvers. Toutefois, la protection du gouverneur et des chefs militaires ne tarda pas à l'emporter sur la fermeté des conducteurs de l'Église, et, le 3 juillet, ceux-ci invitèrent du Blocq à proposer le jeudi suivant (le 12) sur les paroles de Christ dans S. Matthieu XI, 28. Au jour fixé il prêcha, en effet, dans la salle du Consistoire, en présence du gouverneur, des officiers et membres du Consistoire, une proposition qualifiée honnête (*eerlijke*) sur le texte prescrit; après quoi on lui donna un

nouveau texte (Rom. X, 3 et 4) à traiter le dimanche suivant, mais que, vu l'absence du gouverneur et des capitaines, il ne put prêcher que le jeudi 19 juillet, en présence du même auditoire, auquel s'étaient joints quelques gentilshommes; et à la suite de cette prédication, trouvée aussi excellente, il fut proclamé unanimement « ministre » de la garnison, avec un traitement que le gouverneur et les officiers s'engageaient à lui fournir, et le 24 août suivant, il était inscrit dans le registre de l'Église avec le titre de « ministre wallon ».

Chrétien du Blocq avait atteint son but. Mais de pareilles façons d'agir ne pouvaient manquer d'exciter le profond mécontentement du Synode; car elles étaient contraires à tout l'ordre ecclésiastique et à toutes les résolutions prises dès la naissance de l'Église réformée et renouvelées de Synode en Synode, pour empêcher qu'aucun individu non qualifié ne s'introduisît dans le ministère, et que personne n'exercât la charge pastorale sans y être légitimement appelé [1]. Aussi, lorsque, après le Synode d'Anvers du 3 et 4 octobre 1584, on jugea nécessaire d'assembler une Classe à Leyde le 29 du même mois, ne sommes-nous pas surpris de lire dans ses résolutions l'article 3, conçu en ces termes: « La Compagnie ayant entendu comment maistre Chrestien du Blocq a esté estably au ministère de la parolle l'a trouvé fort estrange et a prié M. Saravia [2] d'en vouloir escrire aux ministres et anciens de l'Église de l'Escluse, qu'ils ne pouvoyent approuver son ministère ni la procédure qui a esté tenue. Semblablement lettres seront escrites aux frères flamens de l'isle de Walchere de vouloir tenir la main aux ministres de la langue françoise, afin que tel désordre soit corrigé. Lettres aussi seront escrites au gouverneur de l'Escluse pour ce mesme fait. » Le résultat de ces démarches nous est donné à l'article 10 du Synode suivant, tenu à Middelbourg, 5 et 6 avril 1585 : « Ayans veu les lettres de M. de Groenevelde, gouverneur de l'Escluse et celles de M. Guillaume Comantius, ministre de l'Église flamengue dudit lieu, lesquelles lettres contenoyent approbation de la vie et doctrine de maistre Chrestien

1. Voir Synode de Teur ou Toux (26 avril 1563, art. 25); — de Wesel (1568 chap. II, art. 1); — d'Emden (1571, art. 18); — de Dordrecht (1574, art. 12-19); ibid. (3 juin 1578, art. 1-9); et de Middelbourg (juin 1581, art. 3-7).

2. Professeur en théologie, modérateur de l'Assemblée.

du Blocq et mesmes celles dudit Comantius touchant la forme de l'élection au ministère de la personne dudit du Blocq, ouy aussi le rapport faict par M. de Rogiers[1], ancien de l'Église walonne audit l'Escluse, la Compagnie a esté d'advis, qu'en ladite élection il y a eu de l'omission en tant que touche le tesmoignage légitime, que les frères qui ont esleu ledit du Blocq devoyent avoir plus certain devant que procéder à ladite élection, et partant ledit Sr gouverneur en sera adverty par lettres et le corps de l'Église wallonne par ledit ancien, ce néantmoins ayant esgard au tesmoignage que rend ladite Église audit du Blocq, la Compagnie est d'advis que ledit du Blocq continuera en son ministère audit lieu jusques au prochain Synode, auquel fera déréchef apparoistre tesmoignage de sa conversation lequel sera envoyé par le Consistoire de ladite Église. » Il fut en outre arrêté (art. 15) que du Blocq ferait le sermon d'ouverture au prochain Synode, sur 1 Tim. II, 5 et suivants. Le Synode eut son assemblée à Leyde, du 18-20 septembre 1585, et du Blocq, ayant apporté le témoignage de l'Église de l'Écluse touchant sa vie et doctrine, « a donné contentement à la Compagnie présente », dit l'article 13. A l'assemblée suivante, tenue à Amsterdam le 19 mars 1586, il ne parut pas ; c'est pourquoi il fut résolu, (art. 14) qu' « on escrira à l'Église de l'Escluse pour l'exhorter de donner ordre que leur ministre puisse venir d'ores en avant au Synode selon l'ordre ecclésiastique et que son entreténement luy soit fourny. » L'Église se justifia au Synode de Leyde, 24 septembre 1586, aussi de ce qu'elle n'avait point envoyé de contribution pour les étudiants, et les frères, « eu esgard à la povreté d'icelle », l'excusèrent, tout en la stimulant pour l'avenir (art. 7). Le Synode de Flessingue, 14 avril 1587, fut même assez généreux pour donner 4 livres de gros « pour assistence à maistre Chrestien du Blocq ». (art. 23.)

Ainsi le Synode lui-même avait cédé aux instances de l'Église de l'Écluse et fini par reconnaître Chrétien du Blocq comme ministre légitime.

Lorsque l'Écluse succomba devant le duc de Parme (août 1587) du Blocq se retira, avec les soldats wallons, au fort de Lillo, sur la rive

1. D'autres manuscrits le nomment « M. de Rosiere » et « des Rosières ».

droite de l'Escaut, d'où il se rendit au Synode assemblé à Delft (23 et 24 septembre suivant) où il figure sur la liste des députés comme pasteur de l'Église de Lillo; mais il semble qu'il aurait manifesté l'intention de ne pas retourner à ce poste, car nous lisons à l'article 17 des Actes de ce Synode: « Pour satisfaire à la lettre envoyée à ceste Compagnie par le colonnel Michel Caulié[1], maistre Chrestien du Blocq a esté requis de retourner au fort de Lillo et y exercer le ministère de la parole de Dieu, jusqu'au prochain Synode. Ce qu'il a accepté, et afin qu'il y reçoive le meilleur traitement qu'il sera possible, lettres seront escrites audit colonnel à ces fins. »

Jusque-là tout avait marché au gré des désirs de du Blocq; mais tout à coup la scène change, et, au Synode de Haarlem (24 et 25 mars 1588) auquel il n'assistait pas, nous le voyons accusé, placé sous surveillance, menacé de suspension. « Les Églises de Zéelande, est-il dit à l'article 3, sont priées d'adviser diligemment à la vie et conduite de maistre Chrestien du Blocq, pour luy faire les remonstrances qu'ils y trouveront convenir, et lettres aussi luy seront escrites de la part de ceste Compagnie pour l'admonester de ses fautes passées, esquelles si nonobstant les admonitions susdites, il continue, les trois Églises de Zéelande sont requises d'adviser meurement s'il devra estre suspendu de son ministère, jusqu'au prochain Synode auquel ledit maistre Chrestien ne faudra en tout événement de se représenter pour rendre raison de son faict. » Il comparut, en effet, au Synode suivant, tenu à Middelbourg (4 et 5 août) mais ce fut pour y confesser ses fautes et en recevoir le douloureux châtiment. L'article 3 porte en termes accablants : « Aiant maistre Chrestien du Blocq esté souvent reprins et admonesté des fautes par luy commises en son ministère et conversation et singulièrement de ses yvrongneries, esquelles néantmoins il a continué, la Compagnie a trouvé bon et nécessaire de le suspendre et de la communion à la S. Cène, et de son ministère jusques à amendement notable, duquel aiant donné contentement à l'Église où il se trouvera, pourra estre receu déréchef à la Cène. Et quant à son ministère, le Synode entendant les tesmoignages de sa repentance, advisera s'il y devra estre restably. »

1. D'autres manuscrits le nomment « Cantier » ou « Cautier ».

Et l'article 8 : « Les Églises de Walcre envoyeront quelque ministre visiter aucunes fois le fort de Lillo. » Il paraît s'être rendu alors à Middelbourg, afin sans doute d'être journellement sous les yeux de ceux qui avaient reçu la charge de surveiller sa conduite et dont le témoignage favorable devait être d'un grand poids, lorsqu'il serait question de son rétablissement. Au bout de sept mois d'épreuve, il adressa une requête au Synode assemblé à Dordrecht (8 et 9 mars 1589) demandant « d'estre restabli au ministère de la parole de Dieu », mais, est-il dit à l'article 3, « la Compagnie a trouvé bon de différer encores, requerrant plus ample tesmoignage de sa repentance et conversation, et l'Église de Middelbourg est requise de l'ouir cependant en proposition et de continuer envers luy sa charité. » Ce délai paraît lui avoir été funeste, ou bien sa repentance n'était pas assez profonde pour lui faire supporter une plus longue épreuve. Car, au Synode d'Amsterdam (19-21 juillet suivant) nous lisons à l'article 10 : « La Compagnie a trouvé bon que maistre Chrestien du Blocq, pour le peu d'espérance qu'il donne de pouvoir servir avec fruict au ministère, n'y sera point restabli : ains plustost exhorté de suyvre et embrasser quelque autre vocation pour aider à l'entretenement de sa famille et de se maintenir si chrestiennement en icelle, qu'il puisse à l'advenir donner occasion aux frères, ayants veu son advancement en la doctrine et amendement notable en sa vie, de luy tendre la main pour servir encore quelque jour au ministère de la parole ; et à ces fins l'Église en laquelle il se voudra retirer sera priée (outre la charité ordinaire, qu'elle exercera envers luy et sa famille) de l'ouir quelque fois en proposition, s'il le requiert, et l'advertir des choses qu'elle jugera convenir. Et pour le regard de sa povreté, la Compagnie luy a ordonné 25 florins pour une fois. »

Cette conduite à la fois ferme et charitable du Synode paraît avoir porté ses fruits si bien que du Blocq se sentit le courage d'adresser à l'Assemblée de Flessingue (14-16 avril 1590) une nouvelle requête pour être rétabli dans le ministère. Le Synode, il est vrai, renvoya sa demande à sa prochaine réunion (art. 16) ; mais le fait même qu'il la prit en considération nous autorise à supposer qu'il y avait eu une amélioration notable dans la conduite du pasteur repentant. Aussi, lorsque, le 5 septembre suivant, celui-ci se présenta devant le Synode as-

semblé à Delft, la Compagnie ne fit plus de difficulté de le recevoir dans son sein, et l'accorda à la demande du gouverneur et des frères de Bréda. « Chrestien du Blocq, lisons-nous à l'article 12, ayant esté restably au ministère, a esté renvoyé à Bréda à la requeste du gouverneur et des frères dudit lieu, pour y dresser Église et y exercer le ministère par provision jusques au prochain Synode [1]. »

Ici commence l'histoire de l'Église de Bréda, qui se confond avec celle de son pasteur.

Le Synode acquiesça à la demande du gouverneur et des frères de Bréda et leur accorda le ministère de Chrétien du Blocq, mais seulement « par provision jusqu'au prochain Synode. » L'élection ne fut que provisoire, peut-être afin d'exciter le pasteur à veiller sur lui-même, peut-être aussi afin d'engager l'Église à lui assurer un traitement qui lui permît de subsister. Quoi qu'il en soit, au Synode suivant, assemblé à Amsterdam (3 et 4 avril 1591, art. 5) il se plaignit de l'insuffisance de son traitement, et le Synode arrêta que « au cas qu'il n'obtienne entretenement nécessaire à Bréda, il sera libre de se retirer ailleurs; et l'Église à laquelle il se retirera est priée de luy tendre la main, en représentant le tout au Synode prochain. Et si quelque vocation se présente ailleurs, l'Église qui a la charge de convocquer le prochain Synode advisera à ce qui sera nécessaire. » Il continua son œuvre à Bréda; mais, hélas! il ne sut pas résister à son ancien penchant, il s'y livra même d'une manière si scandaleuse qu'au Synode suivant, tenu au mois d'août à Middelbourg, le gouverneur ayant écrit pour demander que du Blocq fut confirmé dans sa charge, le Synode lui répondit que « pour certaines raisons » la question était différée jusqu'au Synode prochain [2], et en même temps il arrêta (art. 5) : « On escrira aussi audit

1. Voir, pour plus de détails sur Chr. du Blocq, un article intéressant dans l'ouvrage de H.-Q. Jansen, pasteur à St Anna-ter-Muiden: *De Kerkhervorming te Brugge* (2e partie, pag. 259-271), dont je n'ai fait que donner ici un extrait. — Voy. aussi H.-Q. Jansen, *De Kerkhervorming in Vlaanderen* (1er partie, pag. 415 et 416).

2. Art. 4 : « Lettres seront escrites au gouverneur de Bréda, pour en respondant à celles qu'il a escrites à ceste Compagnie, luy remonstrer les grandes charges et petits moyens de nos Églises, et en consideration d'icelles, le prier affectueusement de se vouloir contenter des trois cents florins ja présentez, pour la rançon de Thomas l'Estienne; et quant à la requeste qu'il a faicte à ceste Assemblée touchant la

Chrestien du Blocq pour luy représenter les fautes énormes par luy commises, tant dehors que dedans la ville de Bréda, luy en faire une vive remonstrance, et luy ordonner bien expressément de se trouver au Synode prochain. » Le 2 avril 1592, le Synode s'assembla à Haarlem, mais du Blocq ne s'y présenta pas ; en échange, il arriva une lettre du gouverneur de Bréda qui lui rendait un témoignage très favorable et qui, en justifiant son absence, reprochait, semble-t-il, au Synode de l'avoir jugé sans l'entendre ; à quoi le Synode répondit que c'était précisément pour l'entendre qu'on l'avait requis de comparaître devant la Compagnie. « La compagnie, lisons-nous à l'article 2, en respondant aux lettres du gouverneur de Bréda a trouvé bon de lui rescrire qu'ils louent Dieu du zèle qu'il démonstre à la conservation de l'Église françoise qui y est dressée, et particulièrement de sa faveur envers maistre Chrestien du Blocq, le prians de croire que ce n'est sans juste raison qu'elle a escrit audit maistre Chrestien de se trouver en cest'Assemblée pour respondre de ce dont il estoit chargé et que cela mesme qu'il a esté requis de comparoistre en ceste Compagnie monstre assez que ce n'a esté aucunement l'intention d'icelle de juger de son faict sans premièrement l'avoir ouy : suivant quoy aussy l'Assemblée a trouvé bon d'insister en la résolution précédente, qu'il se trouve au prochain Synode, n'ayant eu moyen de se représenter en cestuy icy afin de respondre aux pleintes faites de luy, et en donner à la Compagnie satisfaction ; estant cependant icelle joyeuse d'entendre le tesmoignage qui est maintenant rendu de luy, et priant Dieu luy faire la grace que sa vie et conversation y soit conforme et que de plus en plus il vive vertueusement en la crainte de Dieu à l'édification de son Église. » Du Blocq se présenta, en effet, au Synode suivant, tenu à Dordrecht le 16 septembre 1592, et alors, paraît-il, son affaire s'arrangea et, sans qu'aucun article en fasse mention du reste, le Synode accorda qu'il fut confirmé dans son ministère.

Nous n'avons pas la liste des députés qui assistèrent aux deux Assemblées du Synode de l'année 1593, l'une à Zierikzee, le 31 mars,

confirmation de Chrestien du Bloc en son ministère en l'Église de Bréda, que pour certainnes raisons escrites audit du Bloc, cela a esté differé jusqu'au Synode prochain. »

l'autre à la Haye, le 25 août; mais nous pouvons supposer que l'Église de Bréda n'y fut pas représentée, car au Synode suivant, tenu à Amsterdam (20-22 avril 1594) bien que du Blocq y fût présent, nous lisons à l'article 11 : « L'Église de Bréda est requise de ne faillir d'envoyer ses députez au Synode sinon pour grande raison, et de s'efforcer à collecter le plus qu'elle pourra pour l'entretenement de nos escoliers. » Dès lors, pendant les cinq années qui suivirent, l'Église observa fidèlement cette recommandation. Toutefois, elle demanda au Synode de Flessingue (14-16 septembre 1594, art. 2) d'être excusée si elle n'envoyait pas ses députés « à chaque Synode » ; « à quoy a esté respondu selon l'article 11 du Synode précédent. » Et même au Synode de Leyde (5 et 6 avril 1595) où du Blocq avait été chargé de faire le sermon d'ouverture sur 1 Tim. IV, 13, nous voyons avec lui un second député, Jean le Roy, ancien de son Église. Il en fut de même au Synode de Middelbourg (24-26 avril 1596) où assiste, avec le pasteur du Blocq, Thiery l'Eschevin, diacre de l'Église de Bréda, et où (art. 20) on charge cette Église de convoquer le Synode « en sa ville environ le commencement de septembre, en cas qu'il se puisse faire avec seureté ». L'état du pays ne permit pas à l'Église de Bréda de recevoir le Synode et, à sa requête, l'Eglise d'Amsterdam le convoqua à sa place (4 et 5 septembre). Une des questions traitées par le Synode (art. 3) concerne un divorce que le Synode autorise le Consistoire de Bréda à prononcer, si le Magistrat est informé des faits à son contentement. Dès lors jusqu'en septembre 1599, les Actes synodaux ne font plus mention de l'Église de Bréda que pour signaler la présence de son pasteur, et une fois son absence, au Synode de Zierikzee, en avril 1598. Et encore la mention qui en est faite au Synode de la Haye (29-30 septembre 1599) est-elle si brève que c'est à peine si elle mérite d'être signalée. Il est dit à l'article 4 : « Lettres seront escrites à l'Église de Bréda sur quelque different survenu en icelle, tendantes à l'appaiser. » Après cela, jusqu'en mars 1607, le député de Bréda n'assiste plus qu'une seule fois au Synode, le 2 mai 1601 à Dordrecht, sans que nous puissions nous expliquer les motifs de son absence, et encore moins le silence absolu que les Actes synodaux gardent à ce sujet. Pendant tout ce temps, le nom même du pasteur de Bréda ne se présente qu'une fois, à l'occasion d'une requête

adressée par lui au Conseil d'État; c'est dans les Actes particuliers du Synode tenu à Middelbourg, le 22 avril 1604, où nous lisons à l'article 3 : « Le député de la Haye a esté requis de communicquer les lettres de maistre Chrestien du Blocq avec M. Utenbogaert et tenir la main que sa requeste laquelle il addresse au conseil d'Estat soit apostillée selon son désir et l'occurrence de sa nécessité [1]. »

Tout à coup — et ceci pourrait nous expliquer jusqu'à un certain point l'absence du pasteur de Bréda aux Synodes précédents — nous voyons paraître au Synode assemblé à Rotterdam (14 et 15 mars 1607) deux députés de l'Église de Bréda, l'ancien Thomas Pasquier (ou Pacqué) et le diacre Jean d'Assigni, et nous lisons à l'article 9 : « Les députés de l'Église de Bréda ayants représenté l'extrême viellesse et débilité de leur pasteur et le désir que leur Église a d'estre secourue par quelque ministre ou escolier durant ladite débilité, ladite Compagnie a trouvé expédient qu'elle soit assistée par nostre frère Lazare Bayard cest hyver prochain. » Cette demande fut renouvelée avec instance au Synode de Flessingue (8-11 août suivant) par le député de Bréda, Jean d'Assigni, qui demanda, non plus un aide, mais un nouveau pasteur, vu « la débilité incurable » de Chrétien du Blocq, et le Synode confirma sa précédente résolution. « La présente Assemblée, lisons-nous à l'article 14, aiant déréchef entendu la débilité incurable de nostre frère maistre Chrestien du Bloc, et le désir de son Église d'estre secourue par quelque autre pasteur, a baillé charge aux Églises de Walchren d'y envoyer nostre frère Lazare Bayard après son retour de l'Église de l'Olive. » La lettre suivante, adressée par le Synode à l'Église de Bréda, pour lui donner officiellement connaissance de sa réponse, nous apprend quelques détails de plus que ce qui est consigné dans l'article que nous venons de citer :

« Messieurs et très chers frères.

Ayans pour la seconde fois entendu par vostre député la débilité incurable de vostre ministre maistre Chrestien du Blocq, et le désir que vous avez que vostre Église ne soit pas seulement secourue, mais mesme pourveue par

1. *Actes et papiers se rattachant aux Synodes depuis 1601. jusqu'au 1810* (tom. A. f° 10 v°.) — Voy. *Catalogue de la bibliothèque wallonne* (pag. 24).

quelque autre pasteur affecté, nous avons trouvé bon de vous envoyer nostre frère Lazare Bayard après qu'il sera de retour de l'Église de l'Olive. Et avons donné charge à l'Église de la Haye de pourchasser gages pour luy, afin que les gages de nostre dit frère du Blocq puissent continuer si longtemps, qu'il sera en ceste valée de misère : prians le Seigneur de le consoler et fortifier tellement en ses douleurs et calamités, que persévérant jusqu'à la fin en la vraye foy, il puisse entrer par la mort temporelle à la vie et joye permanente à tousjours : et de vous bénir en vos charges et vocations à sa gloire et vostre salut. En haste de Flessingues le 11e d'aoust 1607.

Vos très affectionnés frères les ministres et anciens des Églises wallonnes, assemblés en Synode. Et au nom de tous

JAN TAFFIN.
JEHAN POLYANDER [1]. »

Lazare Bayard, fils de Nicolas Bayard, pasteur à Zierikzee, après avoir fait pendant plusieurs années des études préparatoires à Amsterdam, avait été reçu après examen au nombre des « écoliers » wallons à Leyde en avril 1597, et avait suivi avec succès les leçons de l'Académie. En avril 1600, l'Église de l'Olive, privée depuis plusieurs années du ministère régulier d'un pasteur, adressa à ce sujet une nouvelle requête au Synode alors assemblé à Flessingue, et celui-ci résolut (art. 8) que « Lazare Bayard sera exhorté de s'exercer un mois ou six sepmaines en propositions, pour par après estre envoyé auxdites Églises, et y exercer jusques au mois d'aoust et de septembre le ministère : ceux de Delft, la Haye, Harlem et Leyde estans requis à ces fins de l'examiner et confirmer ». Conformément à cette résolution, Lazare Bayard, ayant été confirmé au st.-ministère à l'âge de vingt-quatre ans, se rendit dans les lieux qui formaient l'Église de l'Olive, pour y remplir sa délicate mission. Il y était encore lorsque le Synode s'assembla à Leyde, le 20 septembre suivant. Le Synode arrêta que, lorsqu'il serait de retour, il irait assister l'Église de Delft pendant la maladie de son pasteur, Pierre Moreau, et qu'en attendant, l'Église de Leyde secourrait celle de Delft. Le pasteur Moreau étant mort vers la

1. *Actes cités*, fo 26 vo.

fin de l'année, Bayard se trouva sans emploi, et son père proposa au Synode assemblé à Rotterdam (19-21 septembre 1601, art. 11) de le recevoir chez lui, déchargeant ainsi le Synode des frais de son entretien, et de l'exercer à la prédication dans son Église de Zierikzee; ce que le Synode accepta, à condition toutefois que Lazare resterait obligé aux Églises wallonnes et y servirait au ministère, lorsqu'il y serait appelé. Au Synode de Middelbourg (22-24 avril 1604, art. 5) il fut accordé à l'Église de Cologne, mais pour six mois seulement, vu qu'il laisserait à Zierikzee sa femme et ses enfants; au bout de ce temps, le Synode devait le rappeler, à moins que l'Église de Cologne ne voulut le garder plus longtemps et ne fît venir auprès de lui sa femme et ses enfants; faute de quoi on verrait à leur en envoyer un autre [1]. Les six mois écoulés, il revint à Zierikzee, et le Synode envoya Jaques de la Croix à sa place. Le 23 mars 1605, le Synode assemblé à Delft chargea Nicolas Bayard de s'arranger avec son fils pour que l'un des deux allât visiter l'Église de l'Olive : ce fut Lazare Bayard qui remplit cette mission jusqu'en automne 1607, où le Synode l'envoya à Bréda.

Lazare Bayard se rendit donc à Bréda vers le mois d'octobre ou de novembre 1607, et y exerça son ministère, pendant tout l'hiver, avec un tel succès que le troupeau s'accrut sensiblement et qu'au Synode tenu à Delft, du 16-19 avril 1608, l'Église exprima par ses députés le contentement qu'elle avait de son service et le désir qu'on le lui accordât comme pasteur ordinaire. Heureux de ce résultat, le Synode s'empressa de se rendre au vœu de l'Église; toutefois, « pour quelques considérations » (peut-être afin d'y préparer le vieux pasteur ou de l'y disposer) il différa jusqu'au prochain Synode les mesures à prendre pour sa confirmation. En attendant, il exhorta l'Église à faire les démarches nécessaires pour procurer à Bayard un traitement qui lui permît d'entretenir honorablement sa famille; et, si elle rencontre quelque difficulté ou empêchement dans ses démarches, il l'invite à en faire part au prochain Synode, afin qu'il y pourvoie (art. 4). Voici la lettre qu'il adressa à l'Église de Bréda à cette occasion :

1. *Actes cités*, f° 9 r°.

« Messieurs et très chers frères.

Nous avons esté joieux de voir vos députés en nostre Assemblée et d'entendre d'eux l'accroissement de vostre trouppeau et contentement qu'il a eu du service que nostre frère Lazare Bayard a fait en iceluy. Quand à vostre demande d'avoir ledit Lazare Bayard pour ministre ordinayre de vostre Églize, la Compagnie y a acquiescé très volontiers espérans qu'il y servira de plus en plus à l'advancement de la gloire de Dieu et vostre édification. Dont aussi dès à présent nous eussions dénommé et députés quelques-uns pour après les proclamations ordinayres le confirmer en sa charge, n'est que pour quelques considérations à ce nous mouvantes nous eussions trouvé plus expédient de le differer jusqu'au Synode prochain. Cependant vous serés exhortés de procurer envers qui il appartiendra que ledit nostre frère Bayard ait un entretenement convenable afin qu'il puisse honestement s'entretenir et sa famille. Que si audit pourchas vous trouvés quelque difficulté ou empeschement, vous pourrés en faire raport et le représenter au prochain Synode, afin qu'il y soit pourveu. Sur ce nous prions Dieu après vous avoir salués et vostre ancien pasteur de nos affectionnées recommandations, Messieurs et chers frères, de vous maintenir et vostre trouppeau en sa sainte garde. De Delpht ce 19e d'avril 1608.

Vos très affectionnés frères au Seigneur les ministres et anciens des Églises walonnes des Provinces-Unies assemblés en Synode à Delpht. Et au nom de tous

JAN DE LA VIGNE.
JAN POLYANDER[1]. »

Une difficulté surgit, en effet, de la part du vieux pasteur du Blocq, qui retrouva toute son énergie pour s'opposer aux démarches faites en faveur de son successeur et présenta à ce sujet une requête au Conseil d'État. Aussi en reçut-il de sérieuses remontrances de la part du Synode tenu à Haarlem le 17 septembre suivant, et celui-ci chargea le pasteur Utenbogart de la Haye de poursuivre l'affaire auprès du Conseil d'État et de lui présenter une requête au nom de l'Église de Bréda, accompagnée d'une lettre de la part du Synode; et en même temps il chargea les pasteurs Jean Polyander, de Dordrecht, et Jean de la Motte,

1. *Actes cités*, f° 29 v°.

de la Haye, de se rendre à Bréda, dès qu'on aurait reçu une réponse favorable, pour y procéder à la confirmation de Lazare Bayard [1]. Toutefois l'affaire ne marcha pas aussi vite qu'on l'espérait; le Conseil d'État ne se pressait pas d'allouer un traitement au nouveau pasteur; il était absorbé dans d'autres occupations plus urgentes, et le Synode de la Haye (8-11 avril 1609) se vit dans la nécessité de donner à Lazare Bayard une somme de fl. 200, afin de subvenir à son entretien; puis il résolut d'écrire au prince pour le prier de recommander cette affaire au Conseil d'État, et il invita l'Église de Bréda à envoyer à la Haye un de ses membres pour en hâter l'expédition [2].

Toutes ces démarches du Synode semblent avoir donné au vieux pasteur du Blocq une nouvelle vigueur; car, dans cette même année 1609, nous le voyons se mettre en voyage pour Middelbourg et assister, comme député de l'Église de Bréda, au Synode assemblé dans cette ville du 16-19 septembre. A-t-il voulu prouver à ses frères, qui ne l'avaient plus revu au milieu d'eux depuis plus de huit années, que la « débilité » dont on l'accusait n'était pas aussi « incurable » qu'on

1. *Synode de Haarlem*, (17-20 septembre 1608, art. 4) : « Nostre frère Lazare Bayard n'aiant encore obtenu l'entretenement de son ministère en l'Église de Bréda, par l'empeschement survenu de la part de M. Chrestien du Blocq, l'Assemblée désirant qu'il y soit pourveu a trouvé bon que nostre frère Jan Utenbogaert soit requis de poursuyvre envers MM. du Conseil d'Estat à leur présenter sa requeste au nom de l'Église, et d'y joindre lettres de la part du Synode; et que remonstrance soit faicte audit maistre Chrestien de la faute commise en la procedure par luy tenue, en la requeste qu'il a faict présenter, et qu'on passe à la confirmation de nostre dit frère Bayard en icelle Église. Auquel effect sont députez nos frères Jan Polyander et Jan Lamotius, pour se trouver en ladicte Église, lorsqu'elle aura peu obtenir sa demande. »

2. *Synode de la Haye*, (8-11 avril 1609, *Actes cités*, f° 34 r°, art. 2) : « Le 4e article du Synode précédent n'ayant encore peu estre effectué pour divers empeschemens qui y sont entrevenus, on a arresté de donner à nostre frère Lazare Bayart fl. 200 pour subvenir à son entretenement et cependant lettres seront escrites à Son Excellence au nom de cette Assemblée à ce qu'il luy plaise recommander cet affaire au Conseil d'Estat, lesquelles lettres seront laissées ouvertes pour les communiquer à M. Utenbogart, lequel est prié par l'Assemblée vouloir s'employer à la poursuite de cette affaire, et en faire selon son conseil. Aussi est requise l'Église de Bréda d'envoyer un homme exprès à la Haye qui aide de la part de ladite Église à ce que la chose soit expediée au plustost que faire se pourra. »

l'avait dit? ou plutôt, a-t-il voulu attester par sa présence qu'il acceptait le jugement de ses frères sur la nécessité de son remplacement par un pasteur plus jeune? Cette dernière explication me semble justifiée par la résolution du Synode (art. 11) prise sans opposition : « Les pasteurs de Dordrecht, Harlem et Delft ont charge de se transporter à Bréda pour procurer vers Mon Seigneur le prince d'Orange un gage compétent pour nostre frère Lazare Bayard. » Ces trois pasteurs députés auprès du prince reçurent, de la part du Synode, une lettre pour un des membres les plus considérés de l'Église, M. de Manieres, qui jouissait, paraît-il, d'un grand crédit auprès du prince, pour le prier d'aider les députés de son « bon conseil et authorité ». Cette lettre me semble assez intéressante pour être conservée ici.

« Monsieur.

Ayans entendu en ceste nostre Assemblée divers tesmoignages de vostre singuliere piété et zèle à l'advancement de la gloire de Dieu, nous avons espéré que ne trouveriez importune ni fâcheuse la hardiesse que prenons en vostre endroict de requérir vostre aide et assistence en une affaire, qui concerne fort la conservation et le bien de l'Église, de laquelle vous estes membre. Nous avons esté jusques à présent fort empeschez et employé divers moyens pour obtenir gages et entreténement suffisant pour nostre confrère Lazare Bayart, à ce qu'il peut continuer l'exercice de son ministère alaigrement et sans destourbier. Mais jusques icy n'avons encor peu obtenir ce bien d'en voir le succèz correspondant à nostre désir et attente. C'est pourquoy nous avons trouvé expédient de députer de nostre corps noz très honnorez confrères qui vous délivreront la présente, pour estans sur le lieu adviser à tous moyens propres et convenables pour parvenir à nostre but : soit en s'addressant à Mon Seigneur le prince pour obtenir quelque chose de sa libéralité, soit en recommandant nostre dit frère à ceux qui ont le gouvernement de la ville, ou cherchans quelque aultre moyen le plus convenable qu'on poura trouver. A quoy nous vous prions très humblement les vouloir aider de vostre bon conseil et authorité : ne doutant point, veu le rang que tenez, que vostre intercession ne donnera grand poids à leur requeste. La confiance que nous avons de vostre ardente et sincère affection à la maison de Dieu, nous dispense d'user de plus longues prières pour obtenir ce, à quoy nous savons que vous estes de vous mesmes du tout enclin. Et pourtant ne ferons la présente plus longue, sinon pour prier Dieu, Monsieur, qu'il vous comble de toutes

ses bénédictions plus salutaires. De Middelbourg, lieu de nostre assemblée ce 20 septembre 1609.

Vos humbles frères au Seigneur [les ministres et anciens des Églises wallonnes, assemblés en Synode. Et pour tous

JEHAN POLYANDER.
JACQUES DE LA CROIX] [1]. »

Cette fois la réponse ne se fit plus attendre ; elle était favorable, et nous la trouvons consignée en ces termes dans les *Actes effectuez par les députés de Synode de Middelbourg* [2] : « Les mesmes députez aiant prié MM. de Maniers et Boxhorn [3] d'employer leur crédit tant envers Mon Seigneur le prince d'Orange qu'envers MM. les Estats, qu'un entreténement compétent soit baillé à nostre frère Lazare Bayard, ont receu pour responce, que M. Boxhorn avoit desjà obtenu apostille de MM. les Estats, qu'ils fourniront à nostre dit frère Lazare Bayard le mesme gage qu'il a impétré de Leurs Seigneuries pour l'entreténement d'un troisième ministre flamend en la ville de Bréda : avec promesse qu'ils tiendront la bonne main, à ce que ladite apostille soit effectué. » (Cet acte est revêtu des deux mêmes signatures que la lettre ci-dessus.)

D'après E. van Goor (*Beschrijving van Breda*, pag. 91) et Dresselhuis (*De Waalsche gemeenten in Zeeland*, pag. 8), Chrétien du Blocq serait mort vers la fin de l'année 1609 [4]. Si le fait était vrai, la situation de son successeur en eût été singulièrement améliorée, car il aurait joui du traitement attaché au poste de pasteur ordinaire, au lieu de celui

1. *Actes cités*, f° 36 v°.
2. *Ibid.* f° 38 r°, art. 2.
3. Hendrik Boxhorn, pasteur hollandais à Bréda. Né à Bruxelles en 1550, il devint prêtre catholique et inquisiteur, abjura la religion catholique et fut appelé pasteur à Woerden; destitué en 1600 par le gouvernement de cette ville, il fut soutenu par les États et appelé en 1602 comme pasteur à Bréda. En 1625, il se rendit à Leyde où il mourut en 1631. Son petit-fils fut plus tard professeur à Leyde. (A.-J. van der Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, tom. II, pag. 1120 sq.)
4. H.-Q. Jansen (*De Kerkhervorming in Vlaanderen*, 1er partie, pag. 416), accepte aussi cette date.

plus minime que lui accordèrent les États. Malheureusement pour Lazare Bayard, ces écrivains ont commis une erreur, comme nous en aurons la preuve un peu plus loin, et, pendant bien des années encore, la vie fut pour lui et sa famille une véritable « vallée de misère ». Quoi qu'il en soit, la question d'un traitement quelconque une fois résolue, rien ne s'opposait plus à la confirmation du pasteur dans sa charge, et nous lisons, en effet, à l'article 5 du Synode d'Amsterdam (21-24 avril 1610), auquel Bayard et M. de Manier assistent comme députés de Bréda, la résolution suivante : « La Compagnie a trouvé bon que nostre frère Lazare Bayard soit confirmé publicquement au ministère en l'Église de Bréda, après y avoir esté proposé par trois dimanches, et a ces fins nos frères Polyander, de la Quewellerie [1] et un ancien de l'Église de Dordrecht sont auctorisés et requis de se transporter (quand besoin sera) sur le lieu. » Et le 15 septembre suivant, c'est à Bréda même que le Synode s'assemble, et les mêmes députés y représentent l'Église de Bréda.

Dès l'assemblée suivante, qui eut lieu à Leyde (16-20 mars 1611), l'Église de Bréda informe le Synode « de la petitesse des gages de M. Lazare Bayard leur pasteur », et le prie de faire des démarches auprès des États pour en obtenir une augmentation ; mais le Synode ne trouve pas le moment opportun et se borne, en attendant, à faire au pasteur Bayard un don de fl. 100, pour le soulager « dans ses grandes charges domestiques [2] ».

Que se passa-t-il, dans l'été qui suivit, entre le pasteur et des officiers de la garnison ? Nous ne l'apprenons que d'une manière assez vague par une lettre que le Synode de Dordrecht (14-16 septembre 1611) adressa à M. de Nassau, et dont nous n'avons pas pu lire les dernières lignes :

1. Chrétien de la Quewellerie, ministre du Camp, ou des troupes wallonnes.

2. *Actes arrestez au Synode de Leyde*, (mars 1611, art. 6) : « Nostre Assemblée estant advertie par l'Église de Bréda de la petitesse des gages de M. Lazare Bayard, leur pasteur, nonobstant ses grandes charges domestiques, et sur cela requise de tenir la main envers MM. les Estats pour augmentation de son entreténement, a esté trouvé bon d'attendre un aultre temps plus commode, pour lui pourchasser laditte augmentation, et que toutefois nostre Compagnie pour soulagement de ses charges, lui face présentement un don de fl. 100. » (*Actes cités*, f° 51 r°.)

« Mon Seigneur.

Nous avons entendu avec estonnement et regret les fautes, esquelles s'est laissé précipiter nostre confrère Bayard, par sa desmesurée colère. Et comme nous reconnoissons tous que les procédures par luy tenues, tant à l'endroit de V. S., que des officiers qui luy estoyent envoyez, sont entièrement contraires à son debvoir, aussi n'avons nous failli de luy en faire des très sérieuses remonstrances, desquelles il a esté tellement touché en son cœur que, par une franche confession, il a déclaré la repentance qu'il en a, et, par ceste voye, s'est fraternellement reconcilié avec M. l'auditeur, le reconnoissant pour homme d'honneur avec promesse mutuelle d'ensevelir le tout au tombeau d'oubliance. Or, parce que ces siennes fautes ont aussi griefvement offensé V. S., nous avons trouvé bon employer envers icelle nostre humble intercession, à ce qu'il vous plaise effacer entièrement de vostre cœur le mescontentement qu'il vous a donné, promettant iceluy d'orénavant des effects de plus grand respect et révérence envers V. S.. Au reste, puisque nostre dit frère Bayard, oultre sa charge ordinaire est souvent employé pour la consolation des soldats tant françois qu'anglois, et que d'aultre costé ses gaiges ne suffisent point pour l'entreténement de sa famille assez numereuse, nous esperons qu'en reconnoissance de ses travaux, V. S. ne prendra point de mauvaise part que nous vous priions de vouloir intercéder pour luy ou employer le moyen que jugerez plus convenable pour luy obtenir quelque augmentation, afin qu'il puisse vacquer plus alaigrement à toutes les parties de sa charge. Nous nous promettons tous, Mon Seigneur [1], ...

Au nom de tous

JEHAN POLANDER. »

Six mois plus tard, au Synode de Zierikzee (11-14 avril 1612, art. 21), l'Église de Bréda renouvela sa plainte et sa requête au sujet du traitement de son pasteur, et le Synode chargea trois députés qui devaient se rendre à la Haye, d'en parler aux pasteurs Utenbogart et Jean de la Haye, et de les prier de solliciter auprès du Conseil d'État un traitement plus considérable [2]. Cette démarche n'ayant encore amené aucun résultat, lorsque le

1. Le reste de la lettre a été si bien collé à la feuille précédente, qu'il est impossible d'en lire un seul mot. La lettre est datée de Dordrecht, le 16 septembre 1611.

2. *Synode de Zierikzee*, (avril 1612, art. 21) : « Sur la plainte et requeste de l'Église françoise de Bréda touchant la petitesse de gages de leur ministre Lazare Bayart, charge est donnée aux mesmes députez qui pour les fins de l'article 3 se

Synode s'assembla à Rotterdam (12-15 septembre suivant), celui-ci joignit aux pasteurs de la Haye ceux de Leyde, pour poursuivre « avec toute instance et diligence possible vers MM. les Estats » la demande d'augmentation, et chargea MM. Polyander et de Cologne « de les y aider de tout leur pouvoir [1]. » Au Synode suivant, assemblé à Campen (18-20 avril 1613), les députés de Bréda ne parurent pas; l'Église s'excusa par lettre, alléguant sans doute la distance, la grande dépense du voyage et l'exiguité de ses ressources, ce qui lui valut la lettre suivante de la part du Synode :

« Messieurs et très honorés frères.

Nous eussions esté joyeux de vous voir en cette Assemblée, pour estre aidés par vos bons advis ès choses qui y ont esté proposées. Vostre absence nous a frustré de ce bien, dont nous somes marris. Toutesfois ayans esgard aux difficultés qu'allegués en vos lettres d'excuse, nous enclinons aucunement à vostre décharge pour cette fois, à condition cependant que doresnavant vous monstriés autant de zèle qu'il est possible, à la manutention du bon ordre establi en nos Églises, au regard des assemblées synodales. Car, si souventefois les Églises retomboyent en semblables défauts, cela ne pourroit tendre qu'à confusion, à la désunion de nos Églises, et notament à la dissipation des assemblées synodales. Comme cependant cette Assemblée vous supporte en ce que dessus, nous croyons que n'abuserés point de cette sienne facilité pour vous exempter de toutes charges, escheues à cette Compagnie présente. Ains que comme vostre demeure chés vous, vous a servi d'espargne des despens, qu'il eust falu faire en chemin, que tant plus volontairement avec les autres Églises vous vous susmettrés aux cottisations, auxquelles raisons et necessités très urgentes obligent cette Compagnie. La vostre monte fl. .... [2] que vous pourrés faire tenir par mesme voye que vostre collecte a

doyvent trouver à la Haye, d'en communiquer à M. Uitenbogart, et le prier avec nostre frère Jan de la Haye de luy vouloir pourchasser quelque plus grand entretènement de la part de MM. du Conseil d'Estat. »

1. *Synode de Rotterdam*, (septembre 1612, art. 6) : « Nostre frère Lasare Bayart n'ayant encore obtenu aucune augmentation de gages, les pasteurs de l'Église de Leyde et de la Haye sont requis de pourchasser encore avecq toute instance et dilligence possible vers MM. les Estats ladite augmentation, et noz frères Polyander et de Collogne sont priés de les y ayder de tout leur pouvoir. »

2. Le chiffre de la taxe n'est pas indiqué dans cette minute ; mais nous voyons par l'article 21 du Synode qu'elle était de fl. 12. Ce n'est que depuis 1608 que l'Église de Bréda était soumise à une taxe, comme les autres, et encore pas toutes les années.

l'Église d'Amtredam. Ne doubtans aucunement de vostre bon zèle et de vostre promptitude, nous ne ferons la présente plus longue, sinon pour vous saluer affectueusement au Seigneur, et le prier, Messieurs et honorés frères, qu'il vous bénie etc. De Campen, lieu de nostre assemblée, ce 20e d'avril 1613.

Vos humbles frères au Seigneur
les surveillans des Églises walonnes
des Pays-bas assemblés en Synode.
Et au nom de tous

JEHAN DE LA VIGNE.
CHARLES DE NIELLES [1]. »

Cette lettre paraît avoir produit quelque effet : car au Synode tenu à Delft (18 et 19 septembre 1613), nous voyons l'Église de Bréda représentée par deux députés, le pasteur et un ancien, Nicolas Loyel, mais, hélas! c'est pour nous apprendre que, si la demande adressée aux États l'année précédente a eu quelque résultat, l'augmentation du traitement du pasteur n'a pas été bien considérable; car nous lisons à l'article 16 : « Eu esgards à la grande charge de nostre frère Lazare Bayart et au petit entreténement qu'il reçoit, la Compagnie a requis M. Utenbogart de soliciter au nom de l'Assemblée envers MM. du Conseil d'Estat de luy bailler encore ceste fois quelque accroissement de gages. » Et comme, au Synode suivant tenu à Flessingue (17-20 avril 1614), aucune réponse favorable n'avait encore été obtenue, le Synode renouvela sa précédente résolution (art. 14), et, plein de compassion pour le pauvre pasteur, lui accorda encore pour cette fois un don de fl. 100 [2].

L'effet produit par la lettre ci-dessus du 20 avril ne paraît pas avoir été de longue durée, car il ne parut point de député de Bréda au Synode de Haarlem (17 et 18 septembre 1614), et même le Consistoire n'y envoya point de lettre d'excuse, ce qui lui valut la lettre suivante du Synode :

1. *Actes cités*, f° 64 r°.

2. *Ibid.* f° 71 r°. art. 2 : « Eu esgard à la grande charge de nostre frère Lazare Bayard et à la petitesse de ses gages luy a pour cette fois, par cette Compagnie unanimement esté fait don de fl. 100. »

« Messieurs et honorés frères.

Comme cette Compagnie eust esté très joieuse de vous revoir en ce Synode et d'estre aidée par vos advis ès difficultez qui y ont esté proposées et vuidées, ainsi est-elle estonnée de n'y trouver aucune excuse de vostre absence. Vous n'ignorez pas que souventesfois on a requis les surveillans d'une chacune de nos Églises de se trouver en chaque Synode, et d'entretenir par ce moyen l'union de nos Églises, et le sainct zèle à les conserver en icelle. C'est pourquoy nous vous admonestons de ne comettre la mesme faute à l'advenir et de vous esvertuer d'assister ci-aprèz à nos Assemblées plus diligement que n'avés fait par le passé. Touchant la collecte, nous nous asseurons que la ferés tenir au plustôt aux frères d'Amstredam. A quoy nous attendans, nous prions Dieu, Messieurs et honorez frères, de bénir vos saincts labeurs et vous maintenir en sa paix à sa gloire. De Haerlem ce 18e de septembre 1614.

Vos tres affectionnez frères etc.

JEAN DE LA VIGNE.

DANIEL DE COLOGNE [1]. »

Lazare Bayard se rendit à l'invitation du Synode et assista à l'assemblée suivante, qui eut lieu à la Haye du 8-10 avril 1615, mais dès lors il n'y reparut plus de longtemps; il avait quelque chose sur le cœur et avait réussi à communiquer à son Consistoire l'animosité qu'il ressentait contre quelques membres du Synode, tellement qu'aux deux assemblées suivantes, non seulement il s'abstint de paraître, mais il ne fit pas même connaître par une lettre d'excuse les raisons de son absence. Le Synode s'en émut et, dans son assemblée à Middelbourg (11-14 mai 1616), il en écrivit au Consistoire de Bréda une lettre fraternelle, dans laquelle il lui exprime ses regrets et l'invite sérieusement à envoyer ses députés à la prochaine assemblée, qui devait se tenir à Amsterdam environ la mi-septembre, et où Bayard devait faire le sermon d'ouverture [2]. Mais, au lieu de se rendre à cette convo-

1. *Actes cités*, f° 72 v°.
2. Lettre du Synode à l'Église de Bréda (*Actes cités*, f° 83 r°).

Messieurs et honorez frères.

Comme par ci-devant nous avons esté resjouis de voir vos députez en nos Assemblées synodales, et d'avoir esté aidez par leurs bons advis ès choses qui y ont esté

cation, le Consistoire y répondit par une lettre pleine d'aigreur, qui fut transcrite dans le livre des Actes, mais plus tard fut biffée par ordre du Synode, si bien qu'il est impossible d'en lire un seul mot, à l'exception des signatures où on distingue parfaitement en tête les noms de Crétien du Blocq et de Lazare Bayard. A cette lettre, le Synode répondit de la manière suivante :

« Très chers et honorez frères.

La présente Assemblée ayant veu et leu la lettre que vous luy avez adressée, n'a peu dissimuler le grand mescontentement, qu'elle en a receu, se tenant grièvement offensée de plusieurs façons de parler insolentes et propros injurieux, desquels mal-à-propos et contre toute raison vous l'assaillez, vous déclarant qu'elle prétend d'avoir réparation de telle faute, ou en défaut d'icelle chercher elle mesmes les moyens pour se purger et vous amener à la raison. Nous vous prions de ne point tant lascher la bride à la colère, mais donnans lieu à la charité, adviser à tenir bonne correspondance avec nos autres Églises, et vous conduire avec respect et révérence envers tout le

proposées, aussi avons nous esté marris de nous voir frustrer de ce bien par vostre absence, et surtout avons nous esté estonnez de n'avoir trouvé lettres de vostre part adressantes à ceste Assemblée, ni de response aux lettres convocatoires du Synode, et démonstration de vostre soin à ce que telle chose n'arrive plus. Tant y a, veu la conséquence d'icelle et que nos Synodes se pourroyent dissiper peu-à-peu, si souvent on venoit à retomber en tel defaut, nous vous prions et exhortons instament que doresnavant vous monstriez un plus grand debvoir et plus de zèle à la conservation du bon ordre, establi en nos Églises, en envoyant vos députez en nos Assemblées. Ce mot aussi vous servira d'advertissement que le Synode prochain se doit tenir, Dieu aidant, en la ville d'Amstredam, environ la mi-septembre, et que vostre pasteur est dénommé pour y faire la proposition sur 2 Tim. I, 3, esperant que ne faudrez d'y comparoistre pour ledit temps pas vos députez. A quoy nous attendans, Messieurs et honorez frères, après nous estre affectueusement recommandez à vos bonnes grâces, nous prions Dieu de vous bénir à la gloire de son saint nom et l'advancement de vostre troupeau. De Middelbourg, lieu de nostre assemblée synodale ce 14e de may 1616.

Vos affectionnez et serviables frères et amis les ministres et anciens des Églises walonnes assemblez en Synode. Et au nom de tous

JEAN DE LA VIGNE.
JEAN DOUCHER.

corps d'icelles, n'en pouvant revenir que du bien à vostre troupeau, comme il fait à tous les autres. Sur quoy attendans vostre réponse nous vous recommanderons à Dieu, le prians de vous bénir et vous conserver tousjours fermes en foy et pieté à sa gloire et à vostre salut. Fait en Amstredam le 9[e] de septembre 1616.

Vos serviables frères et amis les ministres et anciens des Églises walonnes assemblez en Synode en la ville d'Amstredam. Et au nom de tous

JEHAN POLYANDER.
JAQUES DE LA CROIX [1]. »

La réponse du Consistoire de Bréda arriva au Synode suivant, assemblé à Leyde du 19-22 avril 1617. Elle peut nous faire juger de ce que contenait la précédente qui a été biffée. En voici la teneur :

« Messieurs et tres honorez frères.

La lettre de convocation de l'Église de Leyde nous a esté adressée, par laquelle (contre nostre attente) nous sommes semoncez d'envoyer nos députez au Synode prochain, qui se doit tenir en leur ville le 19[e] du courant, avec lettres de crédence et instruction des choses qu'aurions à y proposer, ensemble la collecte qu'aurions collectée pour l'entretien de nos escoliers. A quoy nous respondons déréchef pour la seconde fois, qu'il nous est impossible de nous trouver doresnavant en vos Assemblées synodales. ny de contribuer comme pour le passé pour l'entretien de nos escoliers, à cause de la grande povreté de nostre Église, et du grand nombre des pauvres qu'avons journellement à entretenir, et ausquels nous devons spécialement avoir esgard pour le conservation de nostre troupeau, et l'aquit de nos consciences. Aussi est ce en vain qu'on nous semonce de représenter au Synode, ce qu'avons à proposer de nostre part, si on nous veut contraindre de ne rien dire, sinon ce qu'il leur agrée. Nous estimons que toute l'autorité des Églises, Synodes et Conciles est limitée par les S. Escritures contre ou outre lesquelles ils ne peuvent rien ordonner, comme estans à proprement parler, messagers et ambassadeurs de Dieu envers leurs frères, et non pas juges rigoureux, dominans avec rigueur sur le troupeau de Christ, que leur jugement est de service, non de souveraineté, d'adresse, non d'authorité contraignante, par quoi que ne devons aucune obéissance aveugle qu'à Dieu. La

1. *Actes cités*, f° 84 r°.

Compagnie aussi se mesprend de nous imputer qu'en nos précédentes, adressées au Synode d'Amsterdam, nous eussions usé de propos injurieux contre ladite Compagnie, cela ne se trouve point en nos lettres. Bien nous sommes nous pleints à ladite Assemblée des torts et outrages faits à nostre cher frère et pasteur L. Baiard ès Synodes de Dort et de Rotterdam : ce que nous faisons encore présentement, et soustenons que quelques-uns d'entre vous s'estans laissé emporter aux calomnies d'un calomniateur de nostre dit frère, l'ont traitté indignement, condamnant l'innocent pour justifier sa partie. Chose qui nous est si notoirement cognue que nous deffions tant ceux qui en sont convaincus que ceux, qui les supportent de se justifier. Nous n'entendons pas cependant de taxer toute la Compagnie, ja n'advienne que les innocens patissent pour les coulpables. Que si la Compagnie présente daigne y avoir esgard et nous accorde ce qu'avec bonne raison nous avons demandé si instament ès Synodes précédens, et requerons encores une fois de ceste présente assemblée, elle nous obligera de croire qu'elle n'a pour but sinon la gloire de Dieu, l'édification, lien et repos de toutes nos Églises et entre autres de la nostre. Sinon, ceci nous servira de tesmoignage suffisant devant Dieu et son Église, que nous n'avons point trempé en ceste conspiration : et de consolation à nostre frère qu'il a Dieu, sa conscience et son Église pour tesmoins suffisans de son innocence. Sur ce prions Dieu, Messieurs et très honorez frères, qu'il luy plaise présider en vostre Assemblée etc. De Bréda ce 12e d'avril 1617.

Vos serviables et affectionnez frères au Seigneur les ministres, anciens et diacres de l'Église walonne dudit lieu.

Chrestien du Blocq, ministre.
Lazare Bayard, ministre.
Nicolas Savart, ancien.
Henri de Paille, ancien.
Abraham Painparvin, diacre.
Bertram Soripar (Soupar), diacre [1]. »

Rien dans les Articles synodaux ni dans les Actes et papiers originaux qui nous ont été conservés, ne peut nous faire soupçonner quel était le sujet des plaintes de Bayard, dont il est parlé dans cette lettre, à moins qu'il ne s'agisse de l'affaire dont il est fait mention

1. *Actes cités*, f° 85 v°.

plus haut, au sujet de laquelle le Synode de Dordrecht, en septembre 1611, écrivit à M. de Nassau une lettre assez humiliante pour le pasteur. Quoi qu'il en soit, le Synode de Leyde, à la lecture de la réponse si ferme et si positive du Consistoire de Bréda, jugea qu'il serait inutile d'y répondre par une nouvelle lettre de reproches et de blâme, et pensa avec raison qu'il serait plus facile de s'entendre dans une conférence fraternelle que par correspondance. Aussi nous lisons à l'article 18 : « Nostre frère Lazare Bayard et le Consistoire de l'Église de Bréda continuant en leur aigreur contre nostre Synode et refus de s'y trouver avec les députez des autres Églises, ont esté députez nos frères Jéremie de Pours, ministre de Middelbourg, et l'un des anciens de l'Église de Dordrecht, pour se transporter à Bréda, et remonster aux pasteur et anciens de ladite Église le tort qu'ils ont d'envoyer au Synode des lettres si dures et aigres, et s'esvertuer par toutes admonitions et remonstrances de les ramener à leur devoir. » Les députés eurent la joie de réussir dans leur mission, et au Synode suivant, tenu à Dordrecht (27-30 septembre 1617), Lazare Bayard et Nicolas Savart (ou Savat) assistèrent comme députés de Bréda à l'Assemblée, qui, est-il dit à l'article 10, « ayant ouy leur rapport sur l'article 18 du Synode précédent, a receu sur ce qui s'est passé tout contentement. »

Les signatures de la lettre que je viens de citer attestent que Chrétien du Blocq vivait encore en avril 1617 ; ce qui suit nous permet de supposer que sa carrière terrestre se prolongea encore plusieurs années, pendant lesquelles il continua de jouir du traitement ordinaire qui lui avait été conservé, tandis que Lazare Bayard ne reçut toujours que le minime traitement qui lui avait été accordé et auquel le Synode, par compassion, ajoutait de temps en temps un don prélevé sur les contributions des Églises. On voit, en effet, par les Actes particuliers du Synode de Delft (12-18 septembre 1618), que sa pension ne suffisait pas à son entretien. « Nostre frère Lazare Bayart ayant remonstré en ceste Assamblée le destroit où il se trouve à cause de sa grande famille et des petis gages qu'il reçoit, la Compagnie a jugée qu'il est du tout nécessaire d'y pourveoir, et pour cest effect a donné charge à nostre frère Jean Polyander de remonstrer la chose à Son Excellence, et le prier de la part de ceste Compaignie d'y vouloir avoir

esgard. [1] » Au Synode qui s'assembla à Bréda du 14-19 août 1619, il ne paraît pas qu'il ait été question de cette affaire. Mais elle revint sur le tapis au Synode de Haarlem (1-3 avril 1620) où on lit dans les Actes : « Charge est donnée aux députez de l'Église de la Haye de procurer envers MM. du Conseil d'Estat quelque don extraordinaire pour subvenir à la grande necessité où se trouve nostre frère Lazare Bayard depuis longues années à cause des petits gages qu'il reçoit [2]. » Et dans les Actes du Synode de Flessingue (16-19 septembre suivant) : « L'Église de la Haye est priée instamment de faire tout devoir envers ceux qu'il appartiendra pour obtenir augmentation des gages de nostre frère Lazare Bayard. » Et à l'article suivant il est de nouveau question d'une affaire sur laquelle nous n'avons aucun autre renseignement. « Lettres seront escrites au nom de ceste Assemblée au Consistoire de l'Église flamende de Bréda, par lesquelles nostre frère Lazare Bayard soit justifié contre les blasmes et accusations de M. Boxhoorn [3] ». Dans les Articles résolus au Synode de Rotterdam (24-27 mars 1621, art. 11) on lit encore : « Charge est donnée à nostre frère Jean Polyander avec les députez de l'Église de la Haye de poursuivre l'apostille de la requeste addressée à MM. du Conseil d'Estat pour l'entreténement de nostre frère Lazare Bayard, et de recommander quant et quant l'affaire à Son Excellence. » Enfin au Synode suivant, tenu à la Haye (15-18 septembre, art. 24), les députés de la Haye sont priés de poursuivre cette affaire.

Ces démarches auprès du Conseil d'État ont-elles eu un résultat favorable, ou bien peut-être le vieux pasteur du Blocq a-t-il terminé alors sa carrière et son traitement a-t-il passé à son successeur, dont la situation se serait ainsi améliorée ? c'est ce que je n'ai pu découvrir. Toujours est-il, que dès lors et pendant les quatre années suivantes, les Actes des Synodes ne font plus mention de semblables démarches.

Au mois d'août 1624, le marquis de Spinola, à la tête des troupes espagnoles, arriva devant Bréda et commença ce siège célèbre qui

1. *Actes cités*, f° 103 v°.
2. *Ibid.* f° 114 v°, art. 1.
3. *Ibid.* f° 117 r°, art. 6 et 7.

dura près de dix mois et se termina par la reddition de la placé (5 juin 1625). Bayard resta fidèlement à son poste pendant toute la durée du siège; mais lorsque la ville se rendit, il fut obligé d'en sortir, et dès lors recommença pour lui et sa famille une vie de privations et d'inquiétudes. Le Synode assemblé à Gouda (17-20 septembre 1625, art. 24) chargea l'Église de la Haye « de l'aider en la poursuite de ses gages tant envers Mon Seigneur le prince qu'envers MM. les Estats », et « la Compagnie cognoissant les difficultez esquelles se trouve présentement nostre frère Lazare Bayard, trouve bon de luy gratifier pour ceste fois de la somme de fl. 100 [1] ». Sept mois après, le Synode assemblé à Haarlem (22-24 avril 1626) était encore réduit à prendre la résolution suivante : « Sur ce qui a esté représenté à ceste Assemblée touchant l'estat de nostre cher frère Lazare Bayard, la Compagnie a jugé nécessaire de députer nostre frère M. de la Rivière avec ceux de l'Église de la Haye pour s'employer sérieusement, afin d'avancer ses affaires par devers Mon Seigneur le prince, et s'ils ne peuvent rien obtenir, l'Église de la Haye est priée d'avancer à nostre dit frère la somme de fl. 100, qui leur sera restituée au prochain Synode [2] ». Et on voit, en effet, par les comptes du Synode de Flessingue (17-20 septembre 1626) [3], que l'Église de la Haye dut lui avancer cette somme. En outre, le même Synode prit la résolution suivante : « Sur ce qui a esté représenté à ceste Compagnie touchant l'estat de nostre frère Lazare Bayard, la Compagnie est d'advis que ledit frère face une requeste à Mon Seigneur le prince, laquelle lui sera présentée et recommandée au nom de ce Synode par les pasteurs de Delf et de la Haye, afin qu'il puisse obtenir quelque subside [4] ». Le Synode suivant, tenu à Delft (14-16 avril 1627) nous fait connaître le résultat de cette démarche : « Les frères de la Haye ayans déclaré que selon la charge à eux donné au Synode précédent, ils ont recommandé à Mon Seigneur le prince le fait de M. Bayard, et que cependant ils n'apprennent point que rien y ait encores esté fait, la Compagnie a trouvé bon de

1. *Actes cités*, f° 133 v°, art. 2.
2. *Ibid.* f° 135 v°, art. 4.
3. *Ibid.* f° 140 r°.
4. *Ibid.* f° 138 v°, art. 1.

prier M. Polyander avec M. de la Riviere, y joints ceux de la Haye pour continuer la mesme sollicitation envers Mon Seigneur le prince au nom de ce Synode, et lui a esté ordonné présentement par ceste Compagnie la somme de fl. 100 jusques au Synode prochain [1] ». Au Synode suivant, tenu à Rotterdam (15-18 septembre 1627), l'affaire n'était pas plus avancée, et l'Assemblée, en maintenant sa résolution précédente, alloua encore fl. 100 au pasteur Bayard [2]. Le Synode suivant se tint à la Haye (5-8 avril 1628). Il en profita pour faire une nouvelle démarche auprès du prince d'Orange. «Messieurs de la Rivière, Fabrice de la Bassecourt [3], Jean Heyns et Nicolas Clément [4], sont députez de ceste Compagnie pour parler à Son Excellence, et le prier qu'il lui plaise ottroyer à nostre frère Lazare Bayard, la continuation de ses gages qu'il a eu devant la rendition de la ville de Bréda; ce qui ayant esté fait, Son Excellence a respondu que ledit Bayard fera bien de lui représenter le sujet de sa demande. » Sur quoi le Synode arrêta que « l'assistance de fl. 100 sera continuée à Bayard jusques au prochain Synode [5]. » Et cet arrêté fut renouvelé de Synode en Synode pendant plusieurs années encore, le prince étant trop occupé, sans doute, à ses luttes contre les armées espagnoles pour pouvoir trouver le loisir d'examiner une affaire d'un intérêt relativement si minime [6].

1. *Actes cités*, f° 140 v°, art. 2.
2. *Ibid.* f° 142 r°.
3. Pasteur à Amsterdam.
4. Pasteur et ancien à Middelbourg.
5. *Actes cités*, f° 143 r°, art. 1 et 2.
6. Voy. les Actes des Synodes de Zierikzee (13-18 septembre 1628), *Ibid.* f° 145 v°; — d'Utrecht (25-29 avril 1629, art. 14), *Ibid.* f° 148 v°; — d'Amsterdam (27 août-6 septembre 1629, art. 16), *Ibid.* f° 169 v°; — de Leyde (17-23 avril 1630, art. 9), *Ibid.* f° 156 r°; — de Middelbourg (4-9 septembre 1630, art. 3), *Ibid.* f° 159 r°; — de Dordrecht (2-4 avril 1631, art. 22), *Ibid.* f° 160 v°. (Il semble, d'après ce dernier article, que les États-généraux auraient accordé quelque petit traitement à Bayard, mais insuffisant; car cet article porte : « Sont aussi priés lesdits députés (de la Haye) de demander à Leurs Seigneuries ottroy de plus grand entreténement pour nostre frère Lazare Bayard. »); — de Groede (17-19 septembre 1631, art. 8) qui reproduit la demande de l'article 22 du Synode précédent, mais sans allouer à Bayard les fl. 100 ordinaires; — de Haarlem (21-23 avril 1532, art. 22) qui porte : « Nostre frè

Après la prise de Bois-le-duc par le prince d'Orange (septembre 1629) le gouverneur, le magistrat et les officiers de la garnison ayant résolu d'ériger une Église de langue française dans la ville, s'adressèrent au Synode, assemblé à Leyde (17-23 avril 1630, art. 21), le priant de leur accorder un pasteur qu'ils lui désignaient. Le Synode chercha à y placer Lazare Bayard, qui avait adressé à cet effet une requête aux États-généraux; mais ses démarches, non plus que celles que le Synode suivant, tenu à Middelbourg (4-9 septembre), fit auprès des États-généraux, ne purent triompher du désir qu'ils avaient de posséder Mardochée Suffren; et Lazare Bayard fut laissé de côté. C'est peut-être à cette occasion que, pour le consoler de son échec, les États lui accordèrent le minime traitement dont j'ai parlé plus haut. — Deux ans après (août et septembre 1632), les villes de Maestricht, Limbourg et autres ayant été reprises aussi par les armées du prince d'Orange, les États-généraux, à la requête du Synode, s'empressèrent d'y établir des Églises wallonnes, et les premiers pasteurs qui en eurent la direction, savoir Samuel des Marets, Philippe Ludovici et Godefroi Hotton, s'adressèrent à Lazare Bayard pour remplir la charge de pasteur à Limbourg. Celui-ci ne voulant rien faire sans l'avis du Synode, duquel il dépendait, se rendit à Kampen où le Synode était assemblé (13 et 14 avril 1633) et lui exposa sa demande (art. 23). Le Synode l'engagea à attendre la réponse des États-généraux à une requête qu'il leur avait adressée au sujet de l'établissement de ces nouvelles Églises; mais des circonstances que nous ignorons s'opposèrent à sa nomination. La lettre suivante que lui adressa le Synode assemblé à Bois-le-duc (7-13 septembre 1633), peut en quelque manière nous éclairer à cet égard:

« Monsieur et tres honnoré frère.

Nostre Compagnie ayant receue vostre lettre par laquelle vous vous plaignez de n'estre point appellé au Synode de Boilduc, les frères qui vous devoient appeller nous ont dit qu'il est arrivé par oubliance et pourtant il vous

Lazare Bayard ayant requis la Compagnie d'avoir esgard à lui et à sa famille comme par ci-devant, luy ont esté accordés fl. 100 jusques au Synode prochain. » (*Ibid.* f° 163 r°, où la somme est portée à fl. 110); — de Flessingue (15-17 septembre 1632, art. 13) qui porte: « Sur la lecture de la lettre de nostre frère Lazare Bayard, la Compagnie lui ordonne fl. 100. » (*Ibid.* f° 164 r°).

plaira de l'interpréter à bonne part. Quant à ce qui est de la responce à vos lettres escrites il-y-a longtemps aux Églises de Maestricht et Limbourck, les vostres ayant esté leues en leur présence, a esté convenu qu'ils communiqueront avec vous en ce voyage, d'où vous pourrez apprendre l'estat de cet affaire et que chascun de son costé apportera toute facilité possible pour vous donner toute sorte de contentement. Nous désirons aussi fort de vous y voir establi, à l'avancement du règne de nostre Seigneur Jesus-Christ, auquel nous vous recommandons, demeurant, Monsieur et très honoré frère,

Vos très affectionnés frères au Seigneur, les conducteurs des Églises wallonnes assemblées en Synode a Bois-le-duc. Et au nom de tous

JÉREMIE DE POURS, président.
D. MASSIS, scribe [1]. »

A l'embarras que trahit cette lettre, n'est-il pas permis de soupçonner que les États-généraux en avaient désigné un autre pour l'Église de Limbourg ? Et n'est-ce point pour ménager à Bayard quelque consolation que le Synode (art. 4) chargea l'Église d'Amsterdam de lui délivrer fl. 100 qu'il avait déjà espéré recevoir au Synode de Kampen ?

Pendant les quatre années qui suivirent, le nom de Lazare Bayard ne paraît plus qu'une seule fois dans les Actes synodaux ; c'est au Synode de Delft (26-28 avril 1634), où on lui accorde la somme de fl. 12 [2].

Vers le milieu de juillet 1637, le prince d'Orange mit de nouveau le siège devant Bréda. Le Synode assemblé à Amsterdam (3 et 4 septembre suivant), prévoyant l'heureuse issue de cette entreprise, prit la résolution qui suit (art. 8) : « Le Seigneur nous donnant par sa grâce grande espérance de la réduction de la ville de Bréda, lettres de recommandation seront escrites à Mon Seigneur le prince d'Orange et aux députés de MM. les Estats-généraux qui se tiennent en l'armée, tendantes à ce que nostre frère Lazare Bayard, qui par la prinse de ladite ville a esté contrainct de quitter ladite ville et son Église, y soit à la réduction déréchef restabli par leur authorité. »

1. *Actes cités*, f° 166 r°.
2. *Ibid.* f° 169 r°.

En conséquence de cette résolution, le Synode adressa au prince la lettre suivante :

« Mon Seigneur.

L'espérance que nos Églises se donnent de l'heureux succèz des armes de Vostre Altèze pour rentrer en son patrimoine, et restablir a Bréda avec son authorité le pur service de nostre Dieu, nous a fait desjà penser à la conduite de l'Église de nostre langue, et convier nostre frère maistre Lazare Bayard de se trouver au Camp, afin d'y estre prest pour rentrer en son ancienne station, dès que Dieu couronnera les travaux de vostre Altèze d'une honorable et désirée victoire, et nous avons creu, Mon Seigneur, estre obligez de la supplier très humblement qu'il lui plaise interposer son authorité au restablissement d'icelui Bayard, afin qu'il puisse achever sa course en la vocation, en laquelle il avoit cy-devant servi longues années. C'est, Mon Seigneur, ce que nous demandons de Vostre Altèze, l'asseurans de l'assiduité de nos prières pour sa prospérité et conservation, en qualité de, Mon Seigneur,

Vos très humbles et très obéissans serviteurs, les députez des Églises françoises assemblez en Synode. Et au nom de tous

THOMAS MAUROIS.
D. MASSIS.

A Amsterdam le 4e de septembre 1637. [1] »

Il adressa, en outre, la lettre suivante aux députés des Etats-généraux :

« Hauts et Puissans Seigneurs.

Dieu, qui jusques à présent a favorisé de tant d'avancement l'entreprise de cet Estat pour le recouvrement de la ville de Bréda, nous fait esperer de sa bonté un très heureux succès des armes que Son Altesse, conduit avec tant de sagesse, et que son Église rentrera bientost en la possession du bien, dont par la force de nos ennemis elle a esté privée desjà depuis quelques années. Ce qui nous donne sujet de nous addresser à Vos Seigneuries, pour leur donner asseurance que celui qui vous rend la présente, est le mesme pasteur qui a servi l'espace de 18 ans l'Église françoise audit lieu, mesmes durant le siège : et que depuis s'estant contenté du mediocre traittement qui lui a esté

1. *Actes cités*, f° 183 v°.

concédé, il a tousjours vescu avec édification et [à] l'honneur du st.-ministère entre nous, et supplier Vos Seigneuries que, si Dieu remet la ville de Bréda en vostre puissance, il soit remis en l'exercice de sa charge pour recevoir en ses vieux jours ceste consolation, de consacrer ses derniers labeurs a là réédification de l'Église de Dieu, en laquelle il a exercé les premiers. C'est la priere que font à Vos Seigneuries, Mes Seigneurs,

Vos treshumbles et très obéissans serviteurs et sujets les ministres et anciens des Églises françoises assemblez en Synode en Amstredam. Et au nom de tous

D'Amsterdam, le 4e de septembre 1637.

THOMAS MAUROIS, président.
D. MASSIS, scribe [1]. »

Porteur de ces lettres, Lazare Bayard se rendit au camp du prince devant Bréda, et quand, le 6 octobre suivant, le gouverneur de la ville eut capitulé et que la garnison espagnole en sortit le 10, le vieux pasteur y rentra à la suite du prince et, selon la promesse que celui-ci avait faite aux habitants de la ville de remettre toutes choses sur le même pied qu'elles étaient en 1625, avant sa réduction sous la domination espagnole, il y reprit son ministère au milieu de ce qui restait de son ancien troupeau. Il était alors dans sa 62e année.

Les Actes du Consistoire de l'Église wallonne de Bréda ne nous ayant été conservés que depuis la mort de Lazare Bayard, nous ne pouvons rien savoir sur son ministère, ni sur le developpement de son Église pendant les dernières années de sa vie. Nous apprenons seulemant par les Actes synodaux, que le troupeau wallon ne put pas rentrer en possession de son ancien temple, et dut se contenter d'une chapelle qui fut bientôt insuffisante pour contenir tous les auditeurs. Nous voyons, ensuite, que Lazare Bayard assista au premier Synode qui s'assembla après son rétablissement, savoir au Synode tenu à Dordrecht (14-16 avril 1638); mais que dès lors il n'assista plus à aucun autre, se bornant à envoyer, et encore pas toujours, des lettres d'excuses qui excitèrent plus d'une fois le mécontentement du Synode. Mais pourquoi n'assistait-il pas aux assemblées synodales?

1. *Actes cités*, f° 184 r°.

Ses lettres d'excuses ne nous ayant pas été conservées, il ne nous est pas possible de juger avec certitude des raisons qu'il pouvait donner pour justifier son absence. Toutefois, l'article 16 du Synode de Kampen (25-27 avril 1640) peut nous mettre sur la voie pour nous éclairer à cet égard; il est conçu en ces termes: « MM. Massis et Colvius seront chargés d'aller à Bréda, pour recognoistre l'estat de l'Église, et sonder si le Sr Bayard pourroit estre disposé à recevoir quelque soulagement en l'exercice de sa charge pour la faire le reste de ses jours avec plus de facilité, et sans aucune diminution de son entreténement. » Le résultat de la mission des deux pasteurs de Rotterdam et de Dordrecht ne nous est pas indiqué; mais la suite nous montre que le vieux pasteur fut loin d'être charmé de l'idée d'avoir un suffragant, et qu'il réussit à faire partager à son Consistoire la colère qu'il en ressentit. Nous lisons, en effet, à l'article 14 des résolutions du Synode de Bois-le-duc (10-15 avril 1641) : « L'Église de Bréda ayant envoyé leur collecte pour les escholiers avec lettres d'excuse, lesquelles ont grandement offensé le Synode, la Compaignie ayant principalement esgard à l'édification de ladite Église, a jugé nécessaire d'y envoyer des députez au nom de ce corps. Les sieurs et frères D. Massis et André Colvius, pasteurs, et Mathieu de Laresse, ancien, avec lettres de M. le prince qui leur seront procurées par l'Église de la Haye, et lesdits députez s'y transporteront au plustost pour s'informer pleinement de l'estat d'icelle Église, et agir avec le Consistoire qu'ils feront assembler selon les instructions à eux données et feront rapport de tout au prochain Synode. »

En conséquence de cette résolution, les trois députés reçurent du Synode la lettre de créance suivante:

« Messieurs et honnorez frères.

Vous verrez pas ces présentes qu'avons député nos très chers frères Daniel Massis et André Colvius avec Matthieu Laresse, ancien de l'Église de Dordrecht, avec ces lettres de créance pour estre de nostre part suffisamment authorisez sur tel sujet qu'ils vous déclareront plus amplement, en conformité d'un article de nostre présent Synode, et des instructions qui y sont dressées. C'est nostre désir et vostre devoir de les recevoir avec tel respect et

obéissance, que leur deputation et vostre édification requièrent. Messieurs et honnorez fèrres, nous prions Dieu de vous bénir en son fils Jesus-Christ,

Vos frères et amis les pasteurs et anciens des Églises walonnes des Provinces-unies assemblez en Synode a Bois-le-duc.

SAMUEL DES MARETS, président.
DANIEL MASSIS, scribe.

Ce 13e d'avril 1641 [1]. »

Ils furent chargés, en outre, des deux lettres qui suivent : la première, de la part du Synode :

« Messieurs et frères.

Les voyages sont si fréquents de Bréda en Hollande, que les excuses par vous alléguées de temps en temps pour ne comparoir selon vostre devoir en ceste Compagnie, ne peuvent estre bien recues. Aussi sont-elles fondées, quelques-unes sur des accusations et soubçons de la milice de vostre ville qui, publiées là, vous tourneroyent à juste reproche, comme nous les jugeons mal convenables à la charité. Et plus ces excuses seroyent admissibles, plus nécessaire auroit esté le soin du Synode précédent de vous envoyer ses députez pour s'informer de vostre estat et travailler à l'amélioration d'icelui. Mais ce qui nous a plus touché le coeur, c'a esté le style violent et injurieux de vostre lettre peu correspondante à l'affection que nous tesmoignions par MM. nos députez pour vostre Église, et l'advancement de la gloire de Dieu en icelle. Si l'ordre dont vous vous vantez y estoit gardé et que l'esprit de Dieu fust invoqué en vostre Assemblée consistoriale, on n'en verroit pas sortir des plainctes si amères et des discours si mal digérez. Nous excuserions l'aage, le tempérament, l'humeur soubçonneuse et la précipitation de vostre pasteur, mais que ceux qui se qualifient anciens ou conducteurs avec lui, se soyent laisser induire à soubsigner une invective si injurieuse contre l'honneur de ce corps et des membres qui le composent à l'édification de nos Églises, et nommement contre nostre très honnoré frère M. Colvius, qui ne se rend pas moins considérable par sa piété et probité que par son érudition et bonne conduite, c'est ce qui ne se peut justifier que par une trop lasche connivence aux brusques inclinations du Sr Bayard, et de quoy lui et vous estes préadvertis de bonne heure, afin que vous en veniez prests pour le prochain Synode. Que si ceste Compagnie s'estoit laissée emporter plustost à la justice qu'à la pitié, elle auroit dès maintenant agi contre

1. *Actes cités*, fo 206 vo.

vous par les reigles de la discipline, mais elle s'est promise que ceste censure vous profitera et qu'à l'advenir vous userez d'une plus grande discrétion en escrivant à un corps qui vous est supérieur, et qui cependant que vous sommeillez, veille à vostre bien et subsistence du vostre. Dieu par sa sainte grâce vous vueille communiquer à l'advenir l'esprit de douceur et de prudence, et vous rende dignes ouvriers en sa maison. Nous l'en prions bien affectueusement, et de vous communiquer ses plus saintes bénédictions comme estans, Messieurs et frères,

Vos bien affectionnez frères et serviteurs les députez des Églises walonnes de ces Provinces-unies, assemblez en Synode à Bolduc. Et au nom de tous

SAMUEL DES MARETS, président.
DANIEL MASSIS, scribe [1]. »

La seconde lettre dont nous produisons la traduction était du prince d'Orange, en sa qualité de baron de Bréda :

« Nobles, loyaux, pieux, discrets, chers, fidèles.

Le Synode des Églises wallonnes de ces contrées nous ayant fait connaître qu'il avait jugé nécessaire pour travailler à leur bien et à celui de l'Église wallonne dans notre ville de Bréda d'y envoyer quelques députés, nous prie de daigner donner à ces députés nos lettres d'instructions et de recommandation ; en conséquence, disposé à leur accorder en cette affaire toute faveur et assistance, nous avons décidé de recommander ces personnes par la présente, et ordonnons de venir en aide aux susdits députés dans ce qui leur sera nécessaire à Bréda pour le service, la paix et la prospérité des susdites Églises et de les assister de votre autorité au besoin et s'ils vous en prient. Par quoi vous nous serez agréables et nous rendrez service, et nous y confiant, nous resterons, Nobles, loyaux, pieux, discrets, chers, fidèles, etc. [2] »

1. *Actes cités*, f° 207 r°.
2. *Ibid*, f° 207 r°.

Edele, eerentfeste, vrome, discrete, lieve, getrouwe.

Alsoo die vant Synodus der Walsche Kercken deser Landen ons hebben te kennen gegeven, dat sy nodich gevonden hadden tot bevorderinge haerer welstandt ende bevorderinge der Walsche Kercke binnen onse Stadt Breda eenige gedeputeerde derwaerts te senden versoecke dat ons wilde gelieven deselve gedeputeerden mede te geven onse brieven van voorschryvens ende recommandatie, soo ist dat wy genegen synde haer in dese saecke alle gunste ende assistentie te bewysen, uluyden

Nous ignorons quels obstacles ont empêché les députés du Synode de remplir leur mission : nous savons seulement, par l'article 7 du Synode de Delft (18 et 19 sept. 1641), qu'ils durent la remettre à un moment plus favorable. « Sur la lecture de l'article 14, y est-il dit, les frères dénommés audit article ayant rapporté les difficultez qu'ils ont rencontrées en l'exécution de la charge à eux donnée, et la communication qu'ils en ont donnée à l'Église synodale, la Compagnie trouve qu'ils ont eu raison de ne passer outre jusques à présent, mais la mesme nécessité se rencontrant de pourvoir au bon ordre qu'on souhaitte à ladite Église, sont priés de satisfaire audit article à la première occasion qu'ils en pourront rencontrer, et lettres seront escrites à ladite Église. Et pendant l'absence des frères MM. Massis et Colvius, leurs Églises seront pourveues, celle de Dordrecht par la résidence que M. Mathon est prié d'y faire, et celle de Rotterdam, par les Églises de Leyden et de la Haye, alternativement. »

En vertu de cette résolution, les députés du Synode reçurent une nouvelle lettre pour le Consistoire de Bréda, et cette lettre nous apprend en partie la raison qui les avait empêchés de remplir plus tôt leur mission.

« Messieurs et frères.

Dès le Synode précédent, nous avions député nos très honorez frères MM. Massis et Colvius, pasteurs, et de Laresse, ancien pour se transporter en vostre ville et agir envers vous aux fins portées en leurs instructions. Vos lettres à ceste Compagnie qui portent continuation des choses pour lesquelles nous sommes obligez de nous plaindre et de veiller à la conservation de vostre troupeau et entreténement de la discipline et bonne union ès Églises de nostre corps, n'ayant fait qu'acroistre le desplaisir que nous avions receu des précédentes, [nous avons fait résoudre] de leur continuer leur charge en ce temps qu'ils s'en pourront plus facilement et utilement acquiter que par

daeromme by desen wel hebben willen recommanderen ende bevelen de voorñ. gedeputeerden int' gene sy ten dienste, ruste ende welstandt der voorñ. Kercke aldaer van noode soude mogen hebben de behulpige handt te bieden, ende met u. l. authoritheyt te assisteren des noot ende versocht synde. Waermede ons een aengename saecke ende dienste sal geschiede. Ende ons daer toe verlatende sullen wy de selve hiermede Edele, Eerentfeste, Vrome, Discrete, Lieve, Getrouwe, etc.

'8 Gravenhage desen 29 April 1641.

le passé. Vous aurez doncques à les recevoir comme munis de l'authorité de ceste Compagnie, et avec la submission qui est deue par une chacune de nos Églises à ses résolutions. Et le refus que vos dernières en font, nous a si particulièrement offensé que nous ne pouvons vous dissimuler qu'il mérite une très grande censure, comme contraire à nostre union et à l'ordre de nostre corps. Nous attendrons au Synode prochain le succèz de cest advertissement et de nostre députation et vous convions d'y contribuer ce qui sera de vostre devoir, ponr nous donner plus de contentement que par le passé. C'est de quoi nous prierons Dieu qu'il vous face la grâce, pour le bien de son Église et sa gloire, et demeurons, Messieurs et frères,

Vos très affectionnés frères au Seigneur
les députés des Églises walonnes assemblez
en Synode à Delft, Et au nom de tous
JEHAN POLYANDRE DE KERCKHOVE, président.
DE L'ÉCHERPIERE, scribe.[1] »

Cette fois les députés du Synode purent accomplir leur mission et leurs efforts furent couronnés du succès, grâce aussi, paraît-il, aux bons offices du célèbre André Rivet, qui jouissait d'un grand crédit auprès du prince d'Orange. On lit, en effet, à l'article 4 du Synode suivant, assemblé à Rotterdam du 9-11 avril 1642, auquel André Rivet assistait en qualité de député de l'Église de la Haye : « Les députez mentionez en l'article 7 du Sinode précédent sont remerciez de ceste Compaignie des bons debvoirs qu'ils ont rendus en l'exécution de la charge à eux donnée. Et M. Rivet est pareillement remercié du jour qu'il a aporté pour les gages qu'il a obtenu de Son Altesse pour le lecteur de l'Église de Bréda, et est prié d'intercéder envers laditte Altesse, afin que le temple que l'Église wallonne dudit lieu a eu devant la réduction soubs l'espaniol luy soit restitué, cela ne changeant point la composition faitte par Son Altesse avec ladite ville à la dernière rendition : et les députez luy fourniront toutes les pièces nécessaires et poursuivront envers MM. du Conseil d'Estat, la requeste que les députés susdits leur ont presenté. »

Ainsi finit ce long différend, qui avait menacé de troubler l'union entre les Églises wallonnes. Mais il s'écoula encore des années avant

1. *Actes cités*, f° 208 r°.

que la question du temple pût être résolue. Au Synode de Middelbourg (3-8 septembre 1642, art. 5), les députés de la Haye annoncèrent qu'ils n'avaient pas encore pu exécuter leur mandat à ce sujet, vu l'absence du prince que la guerre contre les Espagnols retenait loin de la Haye. Mais au Synode suivant, tenu à la Haye dès le 15 avril 1643 (art. 4), ils arrivèrent pleins d'espérances, et, après avoir entendu leur rapport, « la Compagnie a deputé MM. Polyander et Rivet pour remercier Son Altesse de la bonne affection qu'elle a démonstrée de faire ce qu'elle pourra pour l'Église de Bréda, et puisque ladite Église fait nouvelle instance à ceste Compaignie pour pouvoir en bref recouvrer son temple ancien à cause de la petitesse de la chapelle où elle fait ses exercices, le lieu fort incommode, et nommément l'accroissement journalier du troupeau fidèle, les députés susnommés prieront Son Altesse pour pouvoir obtenir actuelle possession dudit temple, et une lettre sera escrite à Son Altesse en leur faveur. »

Dans la lettre d'excuse qu'elle adressa au Synode pour justifier son absence, l'Église de Bréda priait la Compagnie d'intercéder en sa faveur auprès du Conseil d'État pour lui faire obtenir quelque chose pour les frais de voyage des députés qu'elle désirait envoyer de nouveau régulièrement aux assemblées du Synode; mais le Synode jugea (art. 31) que c'était au Consistoire premièrement à adresser une requête à ce sujet au Conseil d'État: puis, on verrait plus tard ce qu'il y aurait à faire, si le besoin l'exigeait.

Ici se termine la première période de l'histoire de l'Église wallonne de Bréda. Le 8 juin 1643, le pasteur Lazare Bayard acheva, dans sa 68e année, sa carrière terrestre si agitée et si remplie d'épreuves, de misères et de luttes, et dès lors l'Église entra dans une période plus calme et plus régulière. Le Consistoire s'adressa au Synode assemblé à Utrecht (26-28 août suivant) le priant de pourvoir aux exercices du culte, en attendant qu'il pût nommer un nouveau pasteur. Le Synode désigna deux proposants, savoir Jean-Louis Grouwels, alors employé à l'Église du Verger, et Antoine Hulsius, pour y faire le service l'un après l'autre, chacun d'eux devant y résider pendant six semaines; et le 13 octobre suivant, ce dernier fut élu à la charge de pasteur, dans

laquelle il fut installé le 15 mai 1644. En attendant son installation, et sur la demande de l'Église, la Classe, assemblée à Leyde le 9 décembre, chargea le pasteur Colvius, de Dordrecht, d'aller y distribuer la S. Cène qui n'y avait plus été célébrée depuis longtemps.

Dès ce moment aussi, le livre des Actes du Consistoire est fort complet pour celui qui voudra écrire la suite de l'histoire de cette Église jusqu'à nos jours.

F.-H. GAGNEBIN Pz.

Nous devons à l'obligeance du Consistoire de Bréda communication de cet article de feu notre regretté président qui l'avait écrit en vue de la fête tricentenaire de l'Église de Bréda et l'avait offert au pasteur de cette Église.

(RÉD.)



NOTICE SUR DANIEL DE LAFEUILLE;

GRAVEUR, ORFÈVRE, HORLOGER ET LIBRAIRE À AMSTERDAM.

Parmi les artistes de l'École hollandaise au XVII[e] siècle, on rencontre plusieurs noms français et wallons, tels que Asselin, d'Assignies, Bellevoys, Leblond, Dubois, Carré, Dusart, Dujardin, de Lairesse, Mignon, de Moucheron, Murant, Naiveu, Picart, Picolet, Savry, Vaillant, etc.

Ce sont pour la plupart des familles huguenotes qui s'enfuirent de leur patrie à cause de la Saint-Barthélemy, ou bien furent obligées par la révocation de l'Édit de Nantes de chercher un refuge dans d'autres pays.

Grâce à sa grande prospérité commerciale, Amsterdam avait alors la prépondérance dans le domaine matériel et intellectuel. Les riches négociants, les gildes et les corporations des gardes-civiques protégeaient les beaux-arts en faisant des commandes considérables, et dont le Musée national d'Amsterdam conserve des échantillons, tels que « la Ronde de nuit » de Rembrandt, « le Banquet des gardes-civiques », de Van der Helst et tant d'autres chefs-d'œuvre, témoins éloquents de l'importance des corporations au XVII[e] siècle.

Faut-il s'étonner qu'Amsterdam devînt le lieu de réunion d'un grand nombre d'artistes et d'artisans d'origine étrangère? Ceux qui cultivai-

ent les sciences et les belles-lettres n'y trouvèrent pas moins dans ce temps-là leurs Mécènes; de sorte que tout ce qui excellait dans l'un ou dans l'autre genre s'y donnait rendez-vous.

Quelques particularités concernant un de ces artistes étrangers, chassé de son foyer par l'intolérance religieuse et qui se fixa à Amsterdam pour sauver sa vie et celle des siens et garder sa foi de protestant, me sont tombées sous la main, grâce aux données que MM. W.-N. du Rieu, feu Paul du Rieu, le Cher. W. Hora-Siccama, R.-W.-P. de Vries et J.-G. de Groot-Jamin Jr m'ont procurées. C'est ainsi que j'ai pu compiler la notice suivante et présenter à nos lecteurs Daniel de Lafeuille, graveur de quelque mérite, qui exerçait en outre à Amsterdam les métiers d'orfèvre, d'horloger et de libraire.

La vie des peintres de C. Kramm [1] mentionne quelques œuvres de de Lafeuille; nous pouvons y ajouter plusieurs titres qui lui ont échappé.

Quant aux sujets que Daniel de Lafeuille a traités, on peut les diviser en trois catégories :

1° l'art industriel ;

2° le blason ;

3° les sujets historiques et littéraires.

Les orfèvres, les horlogers et autres artisans lui sont redevables de manuels de parures, de ciselures, d'alphabets de chiffres, de devises, d'emblêmes et de nœuds-d'amour, où il se montre un artiste de goût, très inventif et variant ses dessins à l'infini. Il consacra à ces devises et emblêmes, qui étaient fort à la mode au XVIIe siècle, un manuel spécial, enrichi de petites gravures charmantes, accompagnées d'une explication en français, latin, italien, espagnol, hollandais, anglais et allemand.

De Lafeuille dans la science héraldique s'est fait connaître par sa *Methode nouvelle pour apprendre l'art du blason*, où, en forme de dialogues, il traite des figures héraldiques, de la manière de blasonner, etc. C'est une compilation du traité bien connu de Ménestrier et d'autres

1. C. Kramm, *De levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs, en bouwmeesters*, pag. 485.

auteurs. L'ouvrage est suivi d'un traité des pavillons; c'est un livre charmant, mais qui ne contient rien de nouveau.

La guerre entre l'Angleterre et les Provinces-Unies d'un côté et la France de l'autre, la campagne de Guillaume III en Irlande, les guerres de la Succession d'Espagne fournirent à de Lafeuille autant de sujets pour composer des planches historiques et des calendriers commémoratifs, ayant pour cadres des vignettes représentant les événements politiques du temps [1].

La composition et les figurines qu'il met en scène dans quelques-unes de ces planches historiques nous rappellent le genre de Romain de Hooghe. Après un examen attentif il faut cependant convenir que de Lafeuille a aussi beaucoup d'originalité et que l'analogie que nous signalons vient de ces traits communs que l'on retrouve ordinairement chez les artistes d'une même époque.

Comme sujet littéraire il faut mentionner une édition en 8 volumes des fables de Lafontaine par de Lafeuille en 1694. L'ouvrage m'est inconnu, mais il est cité dans la préface de la *Methode nouvelle pour apprendre l'art du blason* et aussi par Brunet. Citons encore *Le Guide d'Amsterdam* que de Lafeuille publia en 1701. C'est un joli petit livre devenu rare et dont feu M. de Roever, l'archiviste regretté de la capitale, m'assurait que c'est le proto-type de tous les guides et manuels des voyageurs qui visitent Amsterdam.

Avant de passer à la liste, malheureusement incomplète, des œuvres de de Lafeuille, nous donnons ici quelques particularités généalogiques qui le concernent.

Daniel de Lafeuille était originaire de Sedan; il y épousa, étant maître horloger, le 8 novembre 1665, Charlotte Marlet, fille de l'honorable Jacques Marlet, charpentier. De ce mariage naquirent :

1° Nicolas de Lafeuille, baptisé à Sedan le 19 février 1667, parrain Nicolas de Lafeuille, controleur à Sedan et marraine Marie Boudot sa femme;

1. Les estampes sont presque toutes mentionnées par F. Muller, *De Nederlandsche Geschiedenis in platen. Beredeneerde beschrijving van Nederlandsche Historieplaten, zinneprenten en historische kaarten*. Amsterdam, 1863-1882, in-8°.

2° Jacques de Lafeuille, baptisé à Sedan le 17 avril 1668 [1];
3° Daniel de Lafeuille, baptisé à Sedan le 4 juillet 1669, mort jeune;
4° Henry de Lafeuille, baptisé à Sedan le 18 février 1671 [2];
5° Jean de Lafeuille, baptisé à Sedan le 20 novembre 1672;
6° Germaine de Lafeuille, baptisée à Sedan le 12 mai 1674 [3];
7° Jeanne de Lafeuille, baptisée à Sedan le 15 mai 1678 [4].

Il se réfugia à Amsterdam en 1683 avec sa femme et cinq enfants, et fut immatriculé comme bourgeois (*poorter*) le 7 avril de la dite année.

Pendant son séjour dans cette ville, son fils Paul y fut baptisé le 10 octobre 1688 [5].

1. Le mariage de Jacques avec Marie de Sudfen ou Zutphen, veuve de Jean de Ram, fut publié à Amsterdam le 3 mars 1696; leur fille Germaine fut baptisée le 22 décembre 1700; il leur naquit encore vers la fin de décembre de l'année suivante un enfant qui mourut avant d'avoir pu être baptisé.

Il nous semble que Jacques de Lafeuille qui fut reçu membre de l'Église d'Amsterdam par profession de foi le 29 janvier 1710 fut un autre membre de la famille, peut-être le fils de Claude, dont il sera parlé plus loin; mais que c'est le même Jacques, dont le mariage avec Claude Duzié fut publié le 20 mars 1711. Leur fille Suzanne fut baptisée à Amsterdam le 15 mai 1712, mais les autres enfants, à Utrecht: Francoise-Marie le 28 septembre 1713; Françoise le 28 septembre 1713; Françoise le 27 mars 1715; Anthoinette le 19 mars 1719; Pierre le 15 décembre 1720; et Marie-Judith le 21 septembre 1724.

Probablement c'est un autre Jacques dont le mariage avec Sandrina Hals ou Alse est enregistré à Utrecht le 2 mai 1728, car ils présentèrent là au baptême cinq enfants: Élisabeth le 28 février 1731; Willemijntje le 9 décembre 1734; Guillaume le 23 janvier 1738; Marie le 8 février 1742 et Sandrina le 16 janvier 1746. (Réd.)

2. Il fut reçu membre de l'Église d'Amsterdam le 3 février 1689, mais il se fixa à Rotterdam comme libraire. (Réd.)

3. Elle fut reçue membre avec son frère le 3 février 1689; son mariage avec Louis Renard fut publié le 27 juillet 1703; elle mourut le 18 juillet 1730 et fut inhumée le 21 suivant dans l'église wallonne; il fut payé un droit de fl. 3. (Réd.)

4. Dans le registre des membres de l'Église d'Amsterdam nous rencontrons Jeanne de Lafeuille, devenue membre le 17 août 1687. Elle épousa Paul le Camp et en secondes noces le 3 septembre 1701 Daniel Gougoux. Elle mourut le 25 août 1733 et fut inhumée le 27 suivant, le droit payé fut de fl. 30: elle jouissait par conséquent d'une aisance supérieure à celle de toute la famille.

Il y avait dans ce temps-là une autre Jeanne de Lafeuille à Amsterdam, car celle-là, membre de l'Église wallonne, partit le 5 juin 1736 pour La Haye, où elle fut reçue peu après. (Réd.)

5. Devint bourgeois le 12 juillet 1712 étant libraire, et fut reçu membre de l'Église

Daniel de Lafeuille, « graveur à l'eau-forte et marchand d'art » (*etser en kunstverkooper*), de Sedan, fut accepté comme membre de la Corporation des libraires le 19 mars 1691 [1].

Nous terminons cette courte biographie en mentionnant qu'il mourut au mois de juin 1709 et qu'il fut inhumé dans l'église wallonne le 1er juillet. Les droits de l'Église s'élevèrent à fl. 15. De Lafeuille demeurait à l'époque de sa mort en face de l'Écluse de la Bourse, dans la deuxième maison de la ruelle dite « Hermitesteeg » [2].

Liste des œuvres de Daniel de Lafeuille.

1. La bataille navale de Bevesier 30 Juin 1690, entre les flottes Anglo-Hollandaise et Française, avec explication en français et en hollandais. « Gravé à Amst. par D. L. F(euille) sur la copie gravé à Londre par J. B. en 1690. » Haut 0m, 24; large 0m, 40. (Muller 2800.)

2. Devises | et | emblemes | Anciennes et Modernes | Tirées des plus celebres Auteurs | avec | Plusieurs autres | Nouvellemt inventées et mises | en Latin | en Francois | en Espagnol | en Italien | en Anglois | en Flamand et | en Allemand | par les soins de | Daniel de la Feuille] a Amsterdam | 1691.

Titre gravé, encadré de cinq devises; en haut deux amours assis et en bas les armes de la ville d'Amsterdam.

Cinquante et une planches gravées contenant chacune 12 à 15 devises, avec une explication imprimée vis-à-vis.

Titre, haut 0m, 14; large 0m, 095.

Planches, haut 0m, 145; large 0m, 095.

(Cabinet d'estampes à Amsterdam.)

L'avertissement, qui se trouve à la page 50, nous donne quelques détails concernant ces *Devises* et autres publications de de Lafeuille :

« Ces 51 Planches d'Emblêmes & Devises, | mises en Latin, en Fran-

wallonne le 29 mai 1720; il mourut à Amsterdam le 20 décembre 1727, fut inhumé le 23 suivant. Le fait que sa famille ne paya point le droit d'inhumation montre que sa position n'était pas trop prospère.

1. *Archief voor Nederlandsche kunstgeschiedenis*, tom. III, pag. 222.
2. *Oud-Holland*, tom. III, pag. 143.

çois, en Italien, | en Espagnol, en Flaman, en Anglois, & | en Alleman, par le Sieur Henri Offelen, | Professeur en toutes ces Langues à Amsterdam, | & données au Public par Daniel De la Feuille, | pour l'Année 1692; seront suivies d'un pareil nom | bre tous les ans, des plus belles qui se trouveront. | Il donne aussi une Seconde Partie d'un Livre de | Chiffres qu'il a mis au jour l'année passée, outre tous | les Noms & Surnoms que l'on y trouve entrelassez, | il est augmenté de Palmes, Feuillages, Cartouches, Su | ports, & Couronnes, qui conviennent aux Armes & | Chiffres, avec trois Alphabets, un à trois lettres par | reprise & simple traits, un à quatre, & l'autre à cinq | à double traits Fleuronnez. | Vous trouverez aussi chez lui tous les ans un grand | Almanach imprimé en Taille-Douce, de tout ce qui | se sera passé de plus mémorable dans l'Europe, com | me aussi toutes sortes de Tailles-Douces très-curieu | ses, & tous les Livres nouveaux. »

3. Planche commémorative, en 2 feuilles, de la campagne de Guillaume III, roi d'Angleterre en 1690, avec le titre :

De glorieuse campagne | van William de III koning | van Groote Britannien | Neffens eenige gedenkwaardigste | Actien van de geallieerden en geconfe | dereerden Int jaar 1790 voorgeualle.

La partie d'en haut représente au milieu la bataille de la Boyne, à gauche 3 médaillons avec des victoires du roi Guillaume III, à droite 3 médaillons avec des épisodes de la fuite du roi Jacques II. « D. de lafeuille inuenit et sculpsit. » La partie inférieure de la planche représente la prise de Kingsale, et, plus bas, celle de Napoli-di-Malvasia, entourée de 6 médailles commémoratives. A droite et à gauche 4 médaillons avec d'autres victoires et, plus bas, le chiffre W(illiam) M(ary) entrelacé et accompagné à droite et à gauche de 4 vignettes carrées. « D. de la feuille inuenit et sculpsit. »

La partie inférieure de la planche est appropriée comme calendrier pour l'année 1691. Haut 0^{m}, 91; large 0^{m}, 59. (Muller 2822.) (Cabinet d'estampes à Amsterdam.)

4. Planche commémorative en deux feuilles dans le genre du

numéro précédent; la partie d'en haut représentant la bataille de Salenkemen, porte le titre suivant :

La Campagne des Alliez | Representee par la grande Victoire remportée par les Armes de Sa M. Impérialle, sous le comman | dement du Prince Louis de Bade, a la Bataille de Salenkemen; Et la Prise de seize Forteresses sur | les Turcs. La fameuse Victoire Remportee sur les Irlandois et François par les Armes du Roy de la Grande Bretagne | a la bataille d'Agrim, sous les ordres du General Ginkel; et Lentiere Reduction de l'Irlande, par les | Prises d'Atloon, Galloway, Slego, Lemerick etc. | Et la Leuee du Siege de Coni, par les Francois, la prise de Carmagnolle par S. A. R. de Sauoye et S. A. E. de | Bauiere, et la défaitte de plusieurs Partis Considérables de Francois par les Vaudois.

La partie inférieure a pour milieu la bataille d'Agrim, à droite et à gauche 6 médaillons (en tout) représentant des victoires du roi Guillaume III en Irlande et des défaites des Français en Piémont. Tout à fait en bas on a ménagé de l'espace pour l'almanach princier de l'année bissextile 1692, intitulé : *Princelyke Almanach, op 't Schrickel-Jaar onses Heeren Jesu Christi, Anno* 1692.

L'adresse est : « Chez Daniel de la Feuille à Amsterdam. » Haut 0^m, 90; large 0^m, 59. (Muller 2884.)

(Cabinet d'estampes à Amsterdam.)

5. Nieuw | Goutsmits Boeck. | Amsterdam. Manuel nouveau des orfèvres.

Titre gravé, représentant un portique avec deux statues à droite et à gauche; en haut, au milieu, un petit médaillon suspendu; l'inscription « Nieuw Goutsmits Boeck » est encadrée dans une guirlande de fleurs.

Quatre planches représentant chacune des boucles d'oreilles, des pendeloques et des broches encadrées de guirlandes de fleurs.

Titre (rogné) haut 0^m, 13; large 0^m, 193.

Planches haut 0^m, 125; large 0^m, 255.

(Cabinet d'estampes à Amsterdam.)

6. De | Nieuwigheden van | de Goutsmeeding aan | den dag voor de gemakke | lykheid der handwerkers | Gebracht Door D. de | La Feuille horologie | Maaker T Amsterdam | Les Nouuaute de | l'orfeurerie Mises En | lumiere pour la Comm | odité des ouuriers | Par D. de la Feuille | horlogeur A | Amsterdam.

Titre gravé avec encadrement ovale, terminé en bas par un petit écu ovale.

Neuf planches représentant chacune des nielles, des ciselures, des petites plaques à jour pour montres [1], des projets pour parures etc.

Titre et planches, haut o^m, 135; large o^m, 85.

(Cabinet d'estampes à Amsterdam.)

7. Livre nouveav et utile | pour toutes Sortes | d'Artistes, | Et particulierement pour les | Orfevres, les Orlogeurs, les Peintres, | les Graveurs, les Brodeurs &c | Contenant quatre Alphabets de chiffres | fleuronnez au premier trait avec | quantite de devises, d'Emblemes et de nœuds d'Amour | Avec | vne Suite Exacte pour trouver en général | tous les noms et surnoms entre lassez | Le tout Exactement recherché, dessiné et gravé | Par | Daniel de la Fueille | a Amsterdam | MDCXCI.

Titre gravé; 100 planches numérotées [2], y compris le titre. Haut o^m, 135; large, o^m, 09.

(Bibliothèque wallone à Leyde.)

8. Planche représentant sept portraits en médaillons, des lords-régents chargés du pouvoir pendant l'absence du roi Guillaume III 1691. Avec l'adresse de de Lafeuille.

(*Archief van Nederlandsche kunstgeschiedenis*, tom. VII, pag. 45.)

9. Verscheide stucken en ciraden van Roermakersgereedschap, nieuwlijks uitgevonden en uit de voornaamste meesters van Europa

1. Ces plaques si artistiquement travaillées à la main servent, de nos jours, de broches.

2. Nous donnous la reproduction de deux pages de ce livre. (RÉD.)

getrokken, door D. de la Feuille, t Amsterdam, by G. de la Feuille[1] 1692. (Même titre en français.)

(Kramm, *De levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche kunstschilders*, *beeldhouwers*, *graveurs en bouwmeesters*, pag. 485.)

10. Les Fables de Lafontaine. Amsterdam Daniel de Lafeuille 1694.

Quatre parties en 1 volume, in-12°. (J.-C. Brunet, *Manuel du libraire*, Paris 1862, tom. III, pag. 752). NB. La préface de la *Methode nouvelle pour apprendre l'art du blason* (voir n° 13) mentionne une édition des Fables en 8 volumes.

11. Plan de Saint-Malo avec le bombardement de 1695.

Accompagné d'une relation imprimée, avec l'adresse de de Lafeuille.

(*Archief van Nederlandsche Kunstgeschiedenis*, tom. VII, pag. 46.)

12. Supports | et Cimiers | Pour] Les ornemens | Des | Armes. | Graué par Daniel de la Fueille (*sic*) | a Amsterdam | 1695.

Titre gravé et 18 planches numérotées 1-19. Haut o^m, 14; large o^m, 09.

Relié à la fin de la *Methode nouvelle pour apprendre l'art du blason*. (Voir le numéro suivant).

(En possession de M. J.-G. de Groot-Jamin J^r. à Amsterdam.)

13. Methode nouvelle | pour apprendre | l'art du | blason, | ou | la science des nobles | par | dialogues | avec | Un discours sur les Devises, Supports, Cimiers, Lambre- | quins, & Tombeaux. | enrichis | Des Pavillons & des Enseignes que chaque Nation porte en mer, & des figures | necessaires pour leurs explications, en François & en Flamand. | A Amsterdam | Chez Daniel de la Feuille 1695.

Titre imprimé en types rouges et noirs avec le chiffre entrelacé D. L. F. in-4°; 4 pages sans numéros et 120 pages numérotées; les

1. Peut-être Glaude (Claude) de Lafeuille.

planches ne sont pas de de Lafeuille, mais d'une provenance antérieure, elles sont au nombre de 27 avec armoiries et 9 avec pavillons.

L'ouvrage est dédié : « A Monsieur | Jean van Riedt. » L'auteur y raconte qu'il est établi depuis douze années à Amsterdam. La « Préface » contient quelques détails d'une certaine importance :

« Comme j'ay don | né depuis quel | ques années | plusieurs Ou | vrages au Pu | blic, qui ont | été bien receus, | je me suis cru obligé de donner | encore l'Art du Blason, con | tenant une methode facile pour | apprendre cette Science. Je | ne me suis pas fort mis en peine | des preseances dans les Ar | moiries des Princes, puis que | ce n'étoit pas mon but; aussi | personne ne doit être surpris s'il | voit quelque chose qui ne soit | pas dans l'ordre qu'il le souhai | teroit; je me suis seulement ap | pliqué à ne rien laisser en ar- | riere de tout ce qui peut donner | quelque lumière pour l'explica | tion de toute sorte d'Armoi | ries. J'ay cru aussi qu'on trou-|vera de bon goust le Traité des Pavillons [1] que j'ay mis à la fin | de cet Ouvrage. | Entre les livres que j'ay imprimez il y a huit volumer (*sic*) de Fables de la Fontaine & autres | Auteurs fameux avec figures. | Un livre de plus de sept cent devises d'Amour, moralles (*sic*) & millitaires expliquées en sept | sortes de langue. | L'exercise de l'épée seule dans sa perfection avec figure par le Sr Deliancourt de Paris. | Un livre de chifre à double & simple trais (*sic*) jusque de cinq lettres entrelassées. | Les lettres sur l'Etat présent de l'Europe | Avec plusieurs autres Livres du tems.

(En possession de M. J.-G. DE GROOT-JAMIN JR. à Amsterdam.)

14. Départ de Jacques II de la côte française pour tenter un débarquement en Angleterre le 28 février 1696.

En bas de la planche une « relation et la proclamation du roi » datée du 6 mars 1696 en hollandais et en français, avec l'adresse de D. de la Feuille. Haut 0^m,40 ; large 0^m,30. (Muller 2950 A.)

1. Ce sont les mêmes qui figurent sur la carte des pavillons par P. Mortier, dans *Le Neptune François*. Paris 1693, gr. in-f°.

15. Essai d'un dictionnaire contenant la connaissance du monde des sciences universelles et particulièrement celles des médailles, des passions, des mœurs, des vertus et des vices. Representé par des figures hyérogliphiques expliquées en prosa et en vers. Wesel (Amsterdam) 1700, in-4°.

Attribué à D. de Lafeuille. (Kramm, *De levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters*, pag. 485.)

16. Le guide | d'Amsterdam, | enseignant aux | voyageurs et aux negocians | sa Splendeur, son Commerce, & la De | scription de ses Edifices : | La connoissance de Poids, des Mesures, des Aunages | & du Change des principales Villes de l'Europe, | du Reglement de la Banque & du Lombard : | & la maniere de tenir les Livres de Compte : | Le Tarif des Droits d'Entrée & de Sortie des Mar | chandises de France, d'Espagne, de Hollande, de | Liége &c. Avec le Tarif d'Appreciation des | Droits du Poids; ensemble ceux de la Douane & du Courtage : | Le Partement des Postes, des Chariots, des Barques; | & la Route des principales Villes de l'Europe. | Enrichy de Figures. | A Amsterdam | Chez Daniel de La Feuille, | près de la Bourse | M. DCCI.

Titre imprimé; pet. in-8°, 4 pages sans numéros, 207 pages numérotées et 3 pages sans numéros.

L'exemplaire que M. R.-W.-P. de Vries a eu l'extrême obligeance de mettre à notre disposition, contient les planches suivantes : 1. Vue d'Amsterdam du coté de l'Y; 2. La Maison de Ville; 3. Le Poids du Dam; 4. l'Eglise Neufve (*sic*); 5. La Vielle Eglise; 6. La Chappelle de S. Olof; 7. 44 Pavillons de plusieurs nations; 8. Arcenal (*sic*) de l'Amirauté; 9. l'Eglise Meridionale; 10. Synagogue des Juifs Portugais; 11. La Boursse (*sic*) d'Amsterdam; 12. La Chappelle du Nouveau Quartier de la Ville, ou de S. Lieu; 13. La Maison des Pauvres Orpelins (*sic*); 14. Maison des Pauvres Orphelins de la Diaconie; 15. l'Eglise Occidentale; 16. l'Eglise des Luthériens; 17. La Maison de l'Amirauté 18. Gruës ou Guindals pour charger et descharger les Navires.

L'opuscule est dédié : « A Monsieur | Jean van Riedt »; c'est le même personnage auquel de Lafeuille a dédié sa *Methode nouvelle*

pour apprendre l'art du blason. Nous empruntons à l' « Avertissement du libraire » les particularités suivantes de ce guide :

« Comme il m'est tombé entre les mains | divers Memoires roulans sur le Com | merce, qui sont de la façon du S. Claude Ir | son Juré Teneur de Livres de Comptes par | Lettres Patentes du Roy à Paris; J'ay creu | d'obliger le Public, en les joignant aux Oeu | vres Posthumes du Sr le Moine de l'Espine, | si connu par ses Régles de Change, & en | les mêlant avec des Rélations & des Pièces | authentiques, tant pour la satisfaction des | Curieux, que pour celle des Personnes qui | désirent de s'instruire dans le Commerce. | J'ay dirigé cet Ouvrage par Journées, a | fin que si quelqu'un en achéte une Partie, | il puisse avoir le reste qui paroîtra de temps | en temps & dont on avertira le Public dans | les Gazettes & Françoises & Flamandes. »

A propos du libre exercice de la religion à Amsterdam et des persécutés qui y trouvent un refuge, l'auteur du *Guide* s'exprime ainsi :

« Tous les Peuples du Monde y peuvent servir | Dieu selon leur cœur & suivant le mouvement | de leur conscience, & quoy que la Religion Do | minante soit la Reformée, chacun est libre d'y | vivre dans celle qu'il professe, & l'on y compte jus | ques à 25 Eglises Catholiques Romaines, ou l'on va | faire ses dévotions aussi publiquement qu'à Rome même. [1] »

« Je ne vous parleray point des Millions de Chré | tiens Refugiez & abandonnez à la misere & à la | pauvreté, par la corruption du Siécle dont les Il | lustres Magistrats de cet heureux Pays se sont ren | dus les Peres & les Protecteurs. Ces Actions hé | roïques n'ont surpris personnes, d'autant que l'on | sait que ces Messieurs naissent avec des qualitez | toutes Chrétiennes, & qu'ils les cultivent avec | soin. [2] »

Citons, enfin, un détail curieux sur la vie quotidienne au commencement du XVIIIe siècle à Amsterdam, qui nous est fourni par le *Guide* :

« Je vous meneray au Caffé François dans le | Kalverstraat. La Poste d'Angleterre vient d'arri | ver & comme on envoye au Maître un Mémoire | des Nouvelles de Londres, il se trouve dans sa Sal | le souvent

1. Pag. 1.
2. Pag. 51.

plus de cent personnes qui viénnent | pour entendre & pour raisonner non seulement sur ce Memoire, mais sur les Nouvelles de tous les | Pays qui se voyent dans cette Assemblée : Ou plu | sieurs Marchands se font un plaisir de confronter | leurs Nouvelles, sur lesquelles les Politiques qui se | trouvent dans cette nombreuse Compagnie, font paroitre leur pénétration d'esprit à perte de veuë, | & souvent vous en voyez qui tirent des conjectures | opposées l'une à l'autre; & cela seulement pour | faire voir la force & la vivacité de leur raisonne | ment. L'on remarque qu'il y en a qui ne sont | jamais d'un même sentiment sur ce qui est mis sur | le tapis, & j'accompare ce lieu là, à une Acade | mie de Politiques, où vous voyez tous les jours des | Ecoliers aller faire leurs Exercices [1]. »

A la fin du *Guide* se trouve un « Catalogue des Livres qui se trouvent | Chez P(aul) de la Feuille à Am | sterdam. »

(En possession de M. R.-W.-P. de Vries à Amsterdam.)

17. Planche commémorative intitulée :

« De campagne der bondgenooten van den jaare 1702. »

Au milieu : la prise des galions et l'incendie de la flotte française à Vigos. En haut, les portraits en médaillons de la reine Anne d'Angleterre, de l'empereur Joseph Ier, du prince Eugène de Savoye, des généraux Marlbourough, Athlone et Koehoorn et des amiraux Ormond, Rooke et Almonde. A droite et à gauche, 10 vignettes représentant de différentes victoires remportées par les Alliés. « Kaarsgieter Inv. De la Feuille Excud. »

Haut 0^m, 465; large 0^m, 58. (Muller 3302*a*.)

(Cabinet d'estampes à Amsterdam.)

18. La même planche sans les noms de Kaarsgieter et de de Lafeuille.

Elle est accolée au bas d'une notice en hollandais et en français de la campagne de 1702, accompagnée d'un : *Almanach agende pour l'année* 1703. A Amsterdam Chez de la Feuille | Où l'on trouve toutes sortes | de Noueautez. (Muller 3302*b*.)

(Cabinet d'estampes à Amsterdam.)

1. Pag. 65.

19. Planche commémorative de l'entrée de l'archiduc Charles à Barcelone comme Charles III, le 14 octobre 1705.

Au premier plan, la sortie de la garnison de Barcelone devant lord Peterborough, le landgrave de Hesse-Darmstadt etc. En haut, le portrait de roi Charles III entre deux rameaux; à gauche, une vignette intitulée « L'Empire des Mers », une « Veue (*sic*) de Barcelone du côté de la Mer et une Veue du port de Toulon »; en bas une vignette représentant « l'Envie et l'Orgueil Terrassé. »

La planche est accompagnée d'une notice en français imprimée, intitulée : *Les progres de S. M. C. Charles III en Catalogne.* A Amsterdam chez D. de la Feuille. Haut o^{m}, 45; large o^{m}, 55. (Muller 3378.)

(Cabinet d'estampes à Amsterdam.)

20. La même planche que le numéro 16 avec quelques changements :

En haut, à droite et à gauche du portrait de la reine Anne, la bataille de Ramillies et celle de Turin. Le sujet du milieu de la planche et les vignettes à droite et à gauche sont restés les mêmes, mais les inscriptions varient. En bas la légende : « De Campagne der Bondgenooten van den jaare 1706. » Kaarsgieter Inv. De la Feuille Excud. Haut o^{m}, 46; large o^{m}, 57. Accompagnée d'une notice en français intitulée : *La Campagne des alliez de l'an MDCCVI.* A Amsterdam Chez Daniel de la Feuille proche la Bourse. Se vend 12 sols. (Muller 3408.)

(Cabinet d'estampes à Amsterdam.)

20. D. de Lafeuille, Nieuw en nuttig boek voor allerlei kunstenaars, vervattende vier A. B. C. van cijfers van Loofwerk met zinspreuken, zinnebeelden enz. Amsterdam, G. Ratelband 1782, in-4°.

(Catal. Kramm, N° 2390.)

21. Marque de fabrique sans date : « aux arenes de nimes. Fabrique de pierre Rouuiere et compagnie à Amsterdam. La Fuellie (*sic*) fecit. »

Médaillon encadré dans une cartouche ovale, tenue par deux

amours, ayant pour base les arènes, en haut les armes d'Amsterdam.

Planche gravée. Haut 0m, 135; large 0m, 085.

(En possession de M. J.-G. de Groot Jamin Jr. à Amsterdam. La reproduction de cette planche est jointe à son article sur Pierre Rouvière.)

* * *

APPENDICE

CONCERNANT DEUX DES FILS DE DANIEL DE LAFEUILLE.

Henry de Lafeuille.

Henry de Lafeuille, libraire à Rotterdam, édita en 1703 :

Le Theatre de la guerre dans les Sevennes, in-f°.

(A.-M. Ledeboer. *Alfabetische lijst der boekdrukkers, boekverkoopers en uitgevers in Noord-Nederland.* Utrecht, 1876, pag. 56.)

Paul de Lafeuille.

Celui-ci édita en 1708 :

Plan | de la Ville et Citadelle | de | Lille | Assiégée par les Alliez le 22 d'Aoust 1708. | A Amsterdam Chez P. de la Feuille. (Muller 3436*a*.)

(Cabinet d'estampes à Amsterdam.)

Amsterdam. FR.-D.-O. OBREEN.

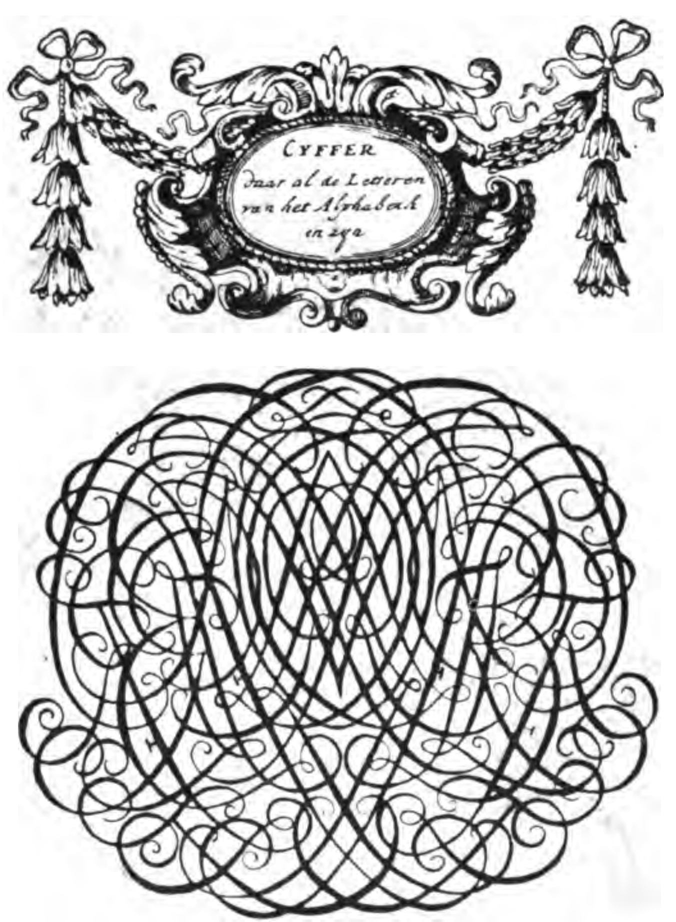
* * *

NOTE DE LA RÉDACTION.

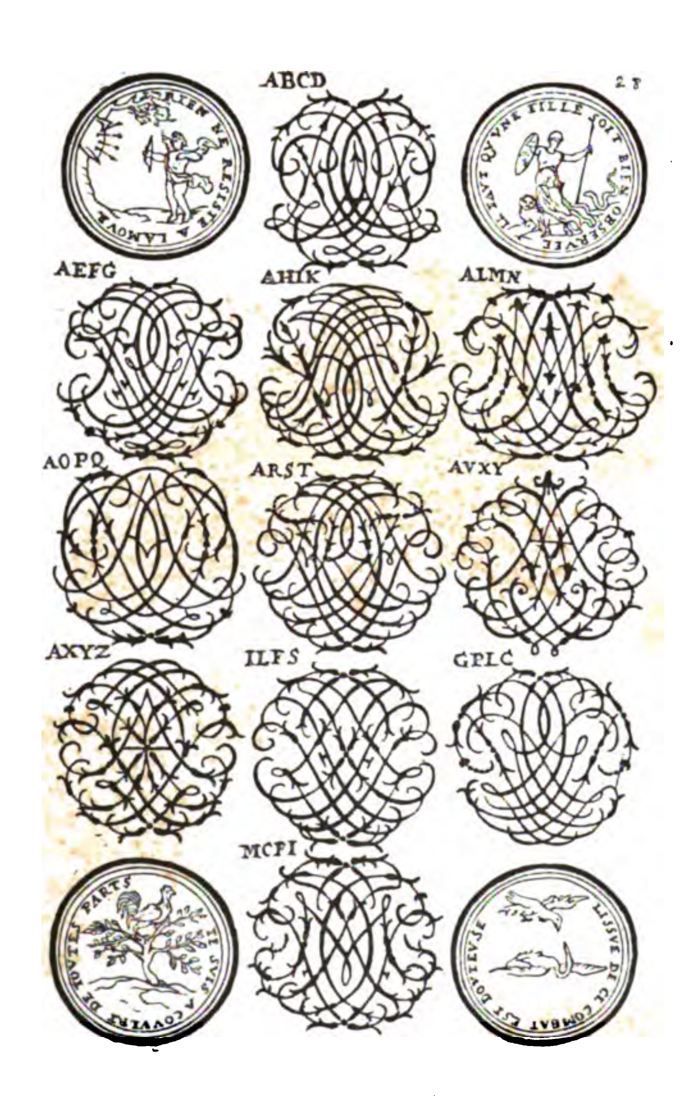
Il reste encore à mentionner 5 personnes ayant porté le nom de de Lafeuille:

1. Étienne de Lafeuille, de Sedan participe à la S. Cène de Noël à Bois-le-duc en 1685, il devint, le 16 janvier 1686, bourgeois de Flessingue et épousa à Middelbourg, en mai 1687, Marie de Freville.

2. Sophie de Lafeuille, fille d'Antoine et de Jeanne de Swahe, baptisée le 16 décembre 1718 à Amsterdam. Il se peut que cette Jeanne soit celle qui se rendit à La Haye.



Chyfre ou entre toutes les Lettres de l'Alphabet..


ABCD
AEFG
AHIK
ALMN
AOPQ
ARST
AVXY
AXYZ
ILFS
GPLC
MCFI

3. Hendrina de Lafeuille, fille de Jean et Janetin Pineau, baptisée le 17 août 1749 dans la *Westerkerk.*

4. Bénédict de Lafeuille, natif de Genève, ainsi que son épouse Jeanne-Poupa de Chatilion, enregistrés le 20 novembre 1766 à Tournay.

5. Claude de Lafeuille, fils de Henri, tisserand en toile à Sedan, et de Suzanne la Vigne. Né le 3 septembre 1662 à Sedan, il y fut baptisé; son parrain fut Claude Piernai, marchand à Sedan et sa marraine, Judith Carlet. Il se réfugia en Hollande et vint probablement, comme tant de huguenots sedanois, à Maestricht, puis à Bois-le-duc, où il prit part avec son épouse Susanna Rondeau à la S. Cène de Noël en 1687; c'est là qu'ils avaient été inscrits comme membres le 6 août précédent. Nous le trouvons à Amsterdam reçu membre le 30 mai 1688; il y devint bourgeois le 22 février 1689. C'est probablement chez lui que furent édités les *Verscheide stucken* etc. mentionnés page 49. Ce ne fut qu'en 1709, le 31 août, que Claude de Lafeuille fut naturalisé avec son épouse Susanne Rondeau et ses deux fils Jacques et Paul. Le 11 janvier 1727, Claude fut inhumé à l'âge de 55 ans; sa position n'était pas brillante, car on ne paya rien pour le droit d'inhumation.

De leur mariage sont issus :

1° Marie, baptisée à Amsterdam le 2 décembre 1688, témoins: Moïse Noël et Susanne Alix;

2° Daniel-Samuel, baptisé le 4 décembre 1689, témoins : Daniel de Lafeuille (vraisemblablement le graveur) et Madeleine-Sara Rondeau;

3° Jaques, baptisé le 18 fevrier 1691, témoins : Jaques Jullion et Marie Jullion (Cf. pag. 45, note 1);

4° Madeleine, baptisée le 6 août 1692, témoins : Henry Gonsol et Madelaine Tiquet, probablement ensevelie le 24 mai 1693;

5° Susanna, baptisée le 23 juillet 1693, témoins : Francois-Marie et Susanne la Vigne;

6° Pierre, baptisé le 9 septembre 1694, témoins : Pierre Japin et Jeanne Gilot; probablement mort le 30 janvier 1695;

7° Susanne, baptisée le 11 mars 1696, témoins : Pierre Japin et Susanne Garnier;

8° Abraham, baptisé le 7 juillet 1697, parrain Abraham Clars et marraine Jeanne Perscheaux; inhumé le 11 novembre suivant.

Il reste encore à mentionner qu'un de leurs enfants — le nom n'est pas indiqué — fut enseveli le 27 avril 1692; les parents demeuraient alors au *Bierkade.*



UNE PAGE
DE L'HISTOIRE DU COMMERCE DE ROTTERDAM
AU COMMENCEMENT DU XVIIIE SIÈCLE[1].

En 1710 la guerre avec la France était sur le point d'être terminée. Le pensionnaire d'Amsterdam, Willem Buys, et le bourgmestre de Gouda, van der Dussen, représentants des Etats-généraux, avec le maréchal d'Uxelles et l'abbé de Polignac, agents du roi de France, étaient réunis à Geertruidenberg et ils auraient conclu une paix très avantageuse pour la Hollande, si les exigences des Alliés n'avaient pas été si grandes et si l'on avait eu plus de confiance dans les intentions et les projets de Louis XIV.

Le 28 juillet, les négociateurs se séparèrent; les armées recommencèrent leurs opérations et les continuèrent jusqu'à la paix d'Utrecht (11 avril 1713), qui mit fin à toutes les misères de la guerre.

Quelques villes de nos Provinces avaient plusieurs fois, pendant cette période, exprimé le désir de faire la paix. On l'avait déjà demandée avant les conférences de Geertruidenberg, alors que nos armées victorieuses avaient pris Lille « l'invincible » (8 décembre 1708) et gagné la sanglante bataille de Malplaquet (11 septembre 1709), mais ce

1. Tirée des Actes du Consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam.

désir devint bien plus manifeste lorsque les intrigues des Whigs, sous Godolphin et Marlborough, et plus tard celles des Tories, sous Sint-John et Harley, nous isolèrent de plus en plus de nos alliés et qu'il devint moins possible de stipuler une forte barrière contre la France et des conditions avantageuses pour notre commerce.

En Angleterre, aussi, on désirait la paix et même on refusait de payer les taxes imposées pour la continuation de la guerre. Pendant le gouvernement de la reine Anne (1702-1714), les dettes d'État s'étaient élevées de £ 10,671,039 à £ 50,644,306 [1]; pendant la même période les taxes avaient augmenté plus de cinq fois. Nos villes commerciales, qui demandaient que la guerre fut terminée, trouvaient donc des auxiliaires de l'autre côté de la Manche.

On a accusé les partisans de la paix de manquer de patriotisme; toutré cemment un historien allemand adressait aux Provinces-Unies le même reproche. Le Dr Ottocar Weber [2] dit que « LL. HH. PP. pensaient plus à leurs barils de harengs et au prix du café qu'à l'avenir de leur pays. »

Les Actes du Consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam prouvent que cette accusation n'est pas entièrement fondée. La cause de ces désirs pacifiques doit être cherchée plutôt dans les pertes énormes que le commerce avait subies. Les maisons de commerce les mieux accréditées étaient ruinées.

Peut-être un peuple commerçant ne se console-t-il pas si facilement qu'un autre de la destruction de ses capitaux; mais il ne faut pas oublier que, si les ravages de la guerre se bornent à diminuer la valeur des capitaux employés par l'agriculture, ils détruisent entièrement ceux qui sont confiés au commerce.

Les Hollandais ne manquaient pas de patriotisme. Ils ont payé leurs taxes de guerre sans la moindre résistance. Ils n'ont pas épargné leur sang, comme le prouve la prise de Lille, ainsi que cette sanglante bataille de Malplaquet, dans laquelle, sur 18,120 fantassins qui tom-

1. G. Chalmers, *An estimate of the comparative strength of Great-Britain*, London, 1782, pag. 8 et 130-133.

2. *Der Friede von Utrecht*, Gotha, 1891, pag. 119.

bèrent sur le champ de bataille, 12,061 appartenaient à l'armée de LL. HH. PP. Ils n'avaient pas peur de répandre leur sang, mais ils désiraient la paix afin de sauver l'existence matérielle de leur patrie.

L'Église de Rotterdam administrait depuis de nombreuses années la *Bourse des galériens pour cause de religion.* Elle recevait les « charités » des Églises et des personnes bienfaisantes et les expédiait à Marseille ou à Dunkerque où se trouvaient les galères du roi de France.

La manière dont cet argent parvenait aux *Confesseurs sur les galères* était tenue secrète. Cependant on en trouve quelques indices dans les *Mémoires* de Jean Marteilhe [1], comparés avec les Actes du Consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam. Il paraît que l'expédition se fit d'abord par l'entremise de Pierre Got, banquier à Amsterdam [2], et, depuis 1697, par Mlle Christine van Naerssen, épouse de M. Jean van Armeyde, courtier à Rotterdam et ancien de l'Église wallonne. Cette dame achetait des lettres de change, qu'elle envoyait à un certain M. Piecourt, négociant à Dunkerque, plus tard à M. Pénetrau, et ceux-ci en remettaient le produit à un des galériens (on cite entr'autres Salomon Bourget, détenu sur la *Vieille Réale*), pour le distribuer entre ses confrères. Les *quittances signées de la main des dits Confesseurs* étaient chaque semestre produites devant le Synode [3].

Les Actes du Consistoire mentionnent de temps à temps le fait que le diacre boursier a payé quelques centaines de florins pour une lettre de change dont on exprime la valeur en livres ou en francs. A l'aide de ces deux chiffres on peut calculer le cours de change de la monnaie française, et il est très curieux de voir comment ce cours monte et descend même dans la courte période de deux ou trois semaines.

Le tableau suivant donne les montants des sommes payées par la *Bourse des galériens* et le cours de la livre ou franc envoyé à Marseille ou Dunkerque, depuis 1703 jusqu'en 1713, année où la paix fut conclue à Utrecht.

1. Paris, 1881, pag. 202 sq.
2. *Actes du onsistoire de Rotterdam*, 22 novembre 1693 A. f° 238.
3. *Instructions des députés de Rotterdam au Synode de Goes*, 5 mai 1707 I. f° 133.

DATES.		Montant de la lettre de change.	Destination de la lettre de change.	Cours des 100 francs en florins de nos jours.
4 février	1703	fl. 265 : 4 : 0	Dunkerque	fl. 66.30
18 »	»	» 547 : 10 : 0	Marseille	» 60.83
3 juin	»	» 328 : 0 : 0	Marseille et Dunkerque	» 82.—
11 novembre	»	» 718 : 8 : 0	Marseille	» 79.82
27 avril	1704	» 749 : 6 : 0	id.	» 83.26
15 février	1705	» 615 : 0 : 0	id.	» 68.33
24 janvier	1706	» 615 : 0 : 0	id.	» 68.33
14 mars	»	» 683 : 7 : 0	id.	» 68.33^5
3 avril	»	» 683 : 7 : 0	id.	» 68.33^5
18 »	»	» 583 : 7 : 0	id.	» 58.33^5
2 mai	»	» 210 : 0 : 0	Dunkerque	» 70.—
1 août	»	» 583 : 7 : 0	Marseille	» 58.33^5
21 novembre	»	» 223 : 0 : 0	Dunkerque	» 72.46
28 »	»	» 410 : 0 : 0	Marseille	» 68.33
27 février	1707	» 645 : 0 : 0	id.	» 71.66^5
29 janvier	1708	» 450 : 0 : 0	id.	» 75.—
26 décembre	1709	» 200 : 0 : 0	Dunkerque	» 66.66^5
10 mai	1711	» 188 : 5 : 0	id.	» 61.68
17 »	»	» 196 : 11 : 0	id.	» 65.51
7 juin	»	» 196 : 11 : 0	id.	» 65.51
18 octobre	»	» 375 : 0 : 0	Marseille	» 62.50
1 novembre	»	» 175 : 15 : 0	Dunkerque	» 58.58
26 juin	1712	» 620 : 3 : 0	Marseille	» 60.20
1 août	»	» 188 : 15 : 0	Dunkerque	» 62.91^5
23 octobre	»	» 725 : 0 : 0	Marseille	» 64.16^5
22 janvier	1713	» 702 : 10 : 0	id.	» 58.54
14 mai	»	» 700 : 0 : 0	id.	» 58.33
19 novembre	»	» 705 : 0 : 0	id.	» 58.75
17 décembre	»	» 702 : 17 : 4	id.	» 58.14

Avec des cours aussi variables tout négoce avec la France devenait impossible; les gains qu'on réalisait sur les marchandises étaient absorbés par les pertes sur le change, et alors qu'on croyait réaliser un grand profit on subissait des pertes énormes.

Les conséquences ne se firent pas attendre. Les faillites devinrent à l'ordre du jour. Les Actes du Consistoire montrent qu'elles n'atteignaient pas uniquement le petit commerce, ni les marchands qui n'avaient que des ressources faibles ou insuffisantes.

Le 25 mars 1703 [1] le Consistoire résolut que tous ceux qui auraient le malheur de « manquer » à leurs engagements, « d'avoir fait cession » (*failliet*) seraient provisoirement suspendus, ainsi que leurs femmes, de la S. Cène et qu'on nommerait des commissaires pour s'informer des causes de leur failite. Lorsqu'il était prouvé qu'il n'y avait pas eu de fraude, le Consistoire pouvait lever la suspension, à condition que ceux qui avaient été frappés fissent solennellement devant le Consistoire la promesse « que si Dieu leur donnait le bonheur de prospérer dans leurs affaires, ils satisferaient leurs créanciers à mesure que Dieu leur donnerait sa bénédiction. »

Tous les négociants, membres de l'Église wallonne, dont l'accord avec les créanciers fut réglé, sont nommés dans les Actes du Consistoire.

Il n'est pas facile de savoir s'ils appartenaient à la haute bourgeoisie, mais on a un indice certain de leur position sociale dans la coutume qu'avait le Consistoire de choisir les diacres et les anciens parmi les membres du *Vroedschap* et des familles les plus considérées de la ville. Presque tous les bourgmestres de Rotterdam ont été membres du Consistoire.

Nous avons relevé la liste suivante de personnes qui ont « manqué » ou fait faillite et qui, suivant les Actes du Consistoire de Rotterdam, ont été réadmis à la participation de la S. Cène.

Le 25 septembre et le 24 decembre 1707, Étienne Caillaud et son épouse Marianne Grenon, réfugiés, venus en 1685 de Charante-en-

1. *Actes du Consistoire*, B. f° 218.

Saintonge [1]. Caillaud fut ancien de l'Église wallonne depuis 1703. Avant cette date il avait été diacre pendant de nombreuses années;

Le 24 décembre 1707, Pierre Roux, époux de Anne Caillaud, sœur du précédent [2];

Le 1er avril 1708, Jaques Antoine de la Place, depuis 1698 diacre de l'Église wallonne [3]; parent de Jean de la Place, Seigneur de la Sauvagerie, pasteur extraordinaire à Rotterdam;

Le 30 septembre 1708, Mme Vve Hollaert, mère de M. Roccus Hollaert, qui, de 1699 jusqu'à sa mort, fut diacre de l'Église wallonne [4]. Elle hérita de la fortune de son fils et continua son commerce, mais les grandes pertes subies avant et après la mort de celui-ci, forcèrent bientôt la veuve à se déclarer en faillite;

Le 16 décembre 1708, Léonard van Armeyde, parent du pasteur Daniel de Superville et de l'avocat Léonard van Naerssen [5];

Le 24 mars 1709, Lartigue Delbosc, depuis 1703 diacre de l'Église wallonne [6];

Le 30 mars 1709, David Foucher, agent du duc de Lorraine, réfugié, venu en 1695 de Rochefort, son lieu de naissance [7]; il séjourna quelques années à Copenhague et vint à Rotterdam en 1700; il était époux de Marie Wolters, sœur de Dirk;

Le 13 juillet 1709, Dirk Wolters fils, agent de S. M. B [8]. Sa sœur Marthe épousa M. Nicolas le Balleur, beau-frère de M. Pierre Baelde.

Le 20 décembre 1710, Salomon Asselin fils, réfugié de Dieppe, époux de Marie l'Englaché [9];

Le 6 décembre 1711, Jean van Armeyde, ancien de l'Église wallonne depuis 1695 [10].

1. *Actes du Consistoire*, B. f° 274.
2. *Ibid.*, f° 276.
3. *Ibid.*, f° 284.
4. *Ibid.*, f° 288.
5. *Ibid.*, f° 290.
6. *Ibid.*, f° 298.
7. *Ibid.*, f° 299.
8. *Ibid.*, f° 303.
9. *Ibid.*, f° 350.
10. *Ibid.*, f° 369.

Ces faits parlent d'eux-mêmes. Le commerce était dans une situation bien triste. L'élite de la bourgeoisie était atteinte par la banqueroute. Et combien d'autres furent entraînés dans sa chute?

Peut-on reprocher aux villes commerçantes d'avoir désiré la paix pour échapper à une ruine totale?

Les Actes du Consistoire de la ville de Rotterdam sont donc bien loin de fournir un point d'appui à l'accusation d'après laquelle on aurait demandé la paix par manque de patriotisme.

Rotterdam. R.-N.-L. MIRANDOLLE.



SCHULD-PROTOCOLLEN DE GRONINGUE.

I. *Les Schuld-protocollen de Groningue.*

Les anciens registres, nommés *Schuld-protocollen*, faisant jadis partie des archives judiciaires, maintenant déposés dans les *Rijks-archieven in de Provincie Groningen*, contiennent les actes qu'à présent nous désignerions par le nom d'actes notariés. Ces actes — il n'y avait pas de notaires à Groningue aux siècles passés — étaient reçus, soit par le magistrat de la Ville, soit par les divers juges du pays et ensuite copiés dans les protocoles susdits. Le testament était aussi valide si, présenté au magistrat ou juge, celui-ci l'avait « confirmé » par son sceau ou cachet, mais alors le testament n'était pas copié dans les registres. Si toutefois ce testament ou quelqu' autre acte contenait soit une substitution soit un legs *ad pios usus*, un extrait de l'acte était consigné dans des registres *ad hoc*, mentionnés ci-dessous sub II et III.

Il paraît que généralement on préférait la seconde manière de tester, car ce n'est que très rarement qu'on rencontre la copie d'un testament dans les protocoles susdits. Cependant, ils nous donnent, comme aussi les registres sub II et III, des noms inconnus, des particularités sur des noms connus et quelques testaments.

1686.

Peter de la Haye et sa femme Suytie Symons Kleynschol (Cf. pag. 5 de ma brochure *Groningue, lieu de refuge*, Groningue, 1891).

Jacobus Oiselius (Oisel, Loisel ?) *professor juris gentium.*

1687.

La veuve d'Abraham Boudron, épouse du pasteur Rudolphus Heynens (Cf. *Ibid.* pag. 50).

1688.

Messire Jean Guichard, marquis de Peray, colonel au service des Provinces-Unies. Achat d'une maison, laquelle en 1691 fut vendue par la demoiselle Charlotte de Courcillon, mandataire de son frère Jean Guichard (Cf. *Ibid.* pag. 8 et 31).

Daniel le Thuillier et sa femme Maria van Gleichen *pro se* et mandataire de son frère Bartholomeus le Thuillier, pasteur à St-Jurriens-Wolt en Frise orientale et de sa sœur Marie le Thuillier. Emprunt (Cf. *Ibid.* pag. 32 et 52).

Henricus Textor, pasteur à Feerwert (province de Groningue). (Cf. *Ibid.* pag. 41).

1689.

Jacobus Feckens et sa femme Margaretha de Lasquier ou la Quier. Emprunt.

Jacob Lodowyx et sa femme Berentien Borysgrave et son frère Paul Lodowyx et sa femme Grietien de Quade (Cf. *Ibid.* pag. 39).

Agneta de Carpentier, fille du receveur Ernst van Klenck, morte (Cf. *Ibid.* pag. 27 et 52).

Albert Cryns et sa femme Isabelle Martin. Emprunt à Charles Maillard de Pleinchamps, mandataire de leur mère Madelaine Poière (Cf. *Ibid.* pag. 16, 29 et 52).

Antoine Rosier et sa femme Grietien Vigebooms. Prêt (Cf. *Ibid.* pag. 29).

Jean Guidon et sa femme Adriana Mucerus. Emprunt à son frère Peter Guidon et sa femme Annegien Bastiaens (Cf. *Ibid.* pag. 39 et 40).

1690.

Jacob Flanckier et sa femme Liefke Adriaens. Achat d'une maison (Cf. *Ibid.* pag. 51).

David-Constantin du Tour, seigneur d'Avesnes, la Pomarède, Maleret, receveur des domaines en Frise.

Jean Regnier et sa femme. Achat d'une maison (Cf. *Ibid.* pag. 60).

Thomas Caussin et sa femme Lammechien Cornelis. Prêt (Cf. *Ibid.* pag. 34, 40 et 56).

Le pasteur Columbier, créancier d'Aka Columbier, veuve du receveur Bolhuys.

Guillaume Ferré et sa femme Barbere Michels. Vente d'un bateau (Cf. *Ibid.* pag. 15 et 54).

Catherine Leu, veuve de Samuel Beauvisage et les frères et sœur Philippe, Samuel et Susanne Beauvisage vendent leur fabrique de savon (Cf. *Ibid.* pag. 13, 15, 20 et 33).

Jan Tickens Smit et sa femme Louise Goubar.

Agnissa Schourode ou Agnieta Schouwroot, veuve du Sr Adriaen Perceval.

1691.

Matthias Kruyf et sa femme Isabelle Pascael.

La veuve de l'avocat Maximilianus d'Heaubercourt, son fils Lucas Carolus et sa fille Lucretia.

1692.

Jean Briot et sa femme Jeanne Houssaye. Emprunt de fl. 2,000 à leurs frère et sœur René Houssaye et sa femme Jeanne Peroneau, marchands à Amsterdam (Cf. *Ibid.* pag. 21 et 31).

1693.

Samuel Boucher et sa femme Elisabeth Mattheus. Emprunt (Cf. *Ibid.* pag. 16, 18 et 30).

Nicolaus Gillot, pasteur à Termunten (province de Groningue).

1694.

Harmen Cornu et sa femme. Achat d'une maison (Cf. *Ibid.* pag. 50 et 54).

Thomas Claudi et sa femme. Achat d'une maison (Cf. *Ibid.* pag. 50).

Jean de Lamotte et sa femme. Prêt.

1695.

Cornelis Conjard et sa femme Maria Muserus (Cf. *Ibid.* pag. 33).

Michiel la Cœur et sa femme. Prêt (Cf. *Ibid.* pag. 34).

Jurjen de Jurdan et sa femme Marie Daghlée. Emprunt.

1696.

Antien Frericks, veuve de Melis Regnier (Cf. *Ibid.* pag. 60, et 1690).

1697.

Servaes Mellot ou Mellotte et sa femme Hendrickien Louwenborgs.

Hermannus Ferré et sa femme. Achat d'une maison (Cf. *Ibid.* pag. 15 et 54).

Bartholdus dur Leu et sa femme. Emprunt (Cf. *Ibid.* pag. 50).

Le commandant Jean de Blanche. Achat d'un sépulcre (Cf. *Ibid.* pag. 31).

La veuve du pasteur Burlion doit à sa fille Apollonia une somme de fl. 2,000, donnée à celle-ci par Lodewyck Wolzogen, jadis professeur de théologie et pasteur de l'Église française d'Amsterdam.

1698.

La veuve de Jan Tornée. Emprunt.

Otto Kramer et sa femme Margaretha Cornu, et Harmen Cornu et sa femme louent une cave à leurs beau-frère et belle-sœur Sebastien Durand et Catherine Cornu (Cf. *Ibid.* pag. 54).

Conformément à une résolution des députés de la Ville et de la Province pour les affaires des Français réfugiés du 6 juin 1687, la Province, entr'autres priviléges, a accordé au manufacturier Adriaen de la Haise, pour vingt ans, des bâtiments nécessaires à l'exercice de son métier ou le loyer de tels bâtiments. Comme, après l'expiration du bail de six ans de la Haise l'a renouvelé au même prix de fl. 180 pour huit autres années à partir du 1er mai 1693, le secrétaire de la Province déclare que les États-députés ont approuvé ce nouveau bail (Cf. *Ibid.* pag. 8, 19, 30, 40, 54 et 59).

Thomas la Quier et sa femme Maria Beems. Emprunt (Cf. 1689).

Gerrit de la Haye, enseigne et sa femme. Emprunt (Cf. *Ibid.* pag. 5).

1699.

Jacob Chardon, enseigne et sa femme Dorothea-Anna Vermuir. Emprunt (Cf. *Ibid.* pag. 33 et 52).

Pieter Yvon. Prêt.

Aeltien Amsinck, veuve du capitaine David le Thuillier. Emprunt

à Gerhardus Hoendricks, pasteur à Pieterburen (province de Groningue) et sa femme Alegonda Chardon (Cf. *Ibid.* pag. 32, 33 et 52).

Louis d'Amalvy, pasteur à Oostwolt, de Hoge- en Lagemeeden (province de Groningue). Prêt (Cf. *Ibid.* pag. 11 et 45).

Jean de la Barre, interprète de la Province (Cf. *Ibid.* pag. 19, 31, 44 et 50).

1700.

Salomon Lormier et sa femme Marie de Freville. Emprunt à Isaac Boulanger à Amsterdam (Cf. *Ibid.* pag. 16, 30, 34, 54 et 57).

Helène de Lorge. Prêt.

Maria Guidon, veuve de Jan Craddepool ou Chradepoel, Lodewyck Guidon, le Dr Nicolaes Guidon et sa femme, et Carel Hubert, veuf de Johanna Guidon, héritiers de Lodewyck Guidon et sa femme Margaretha Reuns ou Rheuns (Cf. *Ibid.* pag. 27, 39, 40, 51, 53 et 54).

Peter Thomeur. Contrat de rente-viagère.

Joseph le Fevre, docteur-médecin et sa femme Françoise Guitton. Achat d'une maison (Cf. *Ibid.* pag. 47).

1701.

La veuve d'Alexander Leselée. Emprunt.

1704.

Thierry Loriot achète une maison. Garant, M. Caussin (Cf. *Ibid.* pag. 34 et 40).

Michiel la Court, Jacobus de Grys et Leonard de Grys, les deux derniers à Amsterdam, tuteurs et avec Lucas de Grys parents des enfants de Rycke Seron et Maria de Grys. Vente de biens immobiliers (Cf. *Ibid.* pag. 40).

1705.

La marquise Ingrand ou Ingrant, veuve de François Barbier. Prêt (Cf. *Ibid.* pag. 37 et 38).

Jeanne-Marie Dubois, femme de Gerhard Vechter, bourgmestre de Hoogkerk (province de Groningue). Emprunt (Cf. *Ibid.* pag. 20, 23, 29 et 37).

Jaques Durand et sa femme Marthe Saunier. Emprunt à Isaac Caron d'Emden (Cf. *Ibid.* pag. 17, 22, 41, 48 et 56).

Madelaine Durand, femme d'Isaac Croyer, héritière d'effets délaissés par M. Champignon, mort en France (Cf. *Ibid.* pag. 20).

Etienne Fore et sa femme Marie Cornelis (Cf. *Ibid.* pag. 22, 52 et 56).

1706.

Isaac la Reus.

Jaques Durand vend un jardin à l'enseigne Jan Lingenhuis et à sa femme Regina Boudron (Cf. *Ibid.* pag. 17 et 50).

Le maréchal-de-logis Jacob Martinet.

1707.

Elisabeth Taupin, veuve de Fredericus Gisevius, *linguae latinae praeceptor*.

1708.

Hindrick Lempereur (Cf. *Ibid.* pag. 40).

1709.

Jacob Serat et sa femme Judith Steffens.

1710.

Jelis Hubert, maréchal-de-logis. Prêt (Cf. *Ibid.* pag. 51 et 52).

Johannes Dorville, brasseur et sa femme (Cf. *Ibid.* pag. 27, 39, 50 et 51).

1711.

Agnes Gaillard, femme du lieutenant Gerlof van Suirenhuizen (Cf. *Ibid.* pag. 32 et 56).

David et Marguerite d'Amalvy, frère et sœur. Emprunt (Cf. *Ibid.* pag. 11, 36, 37 et 47).

Catharina Fockens, veuve de Thibault Couchel, et ses enfants Alegonde, Étienne, Gésine et Christine. Vente d'une maison (Cf. *Ibid.* pag. 27).

Louis Davion et sa femme. Achat d'une maison (Cf. *Ibid.* pag. 32).

François Jodouin et sa femme Jeanne du Maitre. Emprunt à Marie Barbier, veuve de Collet (Cf. *Ibid.* pag. 13, 14, 17, 18, 37 et 38).

1712.

Israël Pesé, boucher et sa femme Gesyn Mestrinck. Achat d'une maison.

1713.

Salome Lange, veuve Nyloë. Achat d'une maison.

1714.

Jeanne le Maire, veuve de Semery, cède une obligation de fl. 2,000 à son petit-fils David Maillart, négociant à Rotterdam (Cf. *Ibid.* pag. 13).

1715.

Jeremias Pilon et sa femme. Prêt (Cf. *Ibid.* pag. 16 et 19).

Convention entre Pierre Oudat et sa femme Eve Archambau, d'une part, et Salomon Lormier l'ainé et sa femme Susanne Archambau d'autre part, au sujet du testament de leur belle-mère Marie du Fray, veuve de Jean Archambau. Pour éviter les difficultés à naître quant aux biens situés en France, le premier aura tous ces biens avec une assignation de fl. 2,000 du 2 septembre 1688, à charge de Lamerlatte, le second, tous ceux qui sont situés dans les Pays-Bas (Cf. *Ibid.* pag. 16, 31, 34 et 57).

1716.

Willem Thomas Bornet et sa femme Marie Regnier (Cf. *Ibid.* pag. 60).

Johan Henric Dorrié, pasteur provincial, et sa femme Anna Stechnerus.

1719.

François Jodouin, mandataire du pasteur Joseph le Fevre et de Catherine Combes. Vente d'une maison (Cf. *Ibid.* pag. 13, 29 et 34).

Pierre Munier reconnaît une dette du lieutenant Besombé (Cf. *Ibid.* pag. 13 et 30).

1720.

Lysabeth Matthaeus, veuve de Matthias Textor (Cf. *Ibid.* pag. 41).

1721.

Anna-Catharina Peters, veuve du sergent Barthelomeus Denys et Alegonda Denys, femme de Jannes Augustinus, héritiers de leur père Bartholomeus Denys (Cf. *Ibid.* pag. 50, 52, 55 et 61).

Adriaen Raré, veuf.

Tymon de Quade et sa femme (Cf. 1689).

François Jonquet et sa femme Grietien Walraven. Achat d'une maison.

Le commis Courier et sa femme Margrieta Vorencamp.

1722.

Anna Oenes de Latorre, veuve de Harmen Poelman. Emprunt à Peter Oenes de Latorre, secrétaire de Collummerland et 't Nieuwe-Cruisland en Frise.

1723.

Les frères Philips, tuteurs de Benjamin de la Convenance. Vente d'une maison (Cf. *Ibid.* pag. 21, 36, 37 et 55).

1724.

Benine Saurain, veuve de Jean Fougeron et la sœur de la première à Amsterdam. Prêt (Cf. *Ibid.* pag. 44).

1725.

Benjamin du Houx, Sr de Cramant et sa sœur Marie du Houx, dame de Grimpré. Achat d'une maison (Cf. *Ibid.* pag. 24, 38, 46 et 60).

1728.

Cornelis ter Haar et sa femme Marie Beaumont (Cf. *Ibid.* pag. 38).
Charles Henoux et sa femme Jeanne du Bois (Cf. *Ibid.* pag. 38).
Haric Schepel et sa femme Catherine Grandjean.

1729.

Marie-Barbera le Gros, femme de Derck Scholtens.
Pierre Dumas, capitaine, et sa femme Anne Dumas (Cf. *Ibid.* pag. 10 et 37 et 1740).

1730.

Hermannus Wolthecker et sa femme Marie Testart.

1733.

Vente des maisons de la succession de Louise-Marthe de la Beaume, veuve de Jean Bouquet. Le 29 octobre 1728 les magistrats de la Ville, considérant que la veuve de Jean Bouquet a fait dans ses testaments des legs à diverses personnes, demeurant tant en ces provinces que hors d'elles, renvoient l'affaire à la commission *ad hoc*; le 11 décembre 1732 ils l'autorisent à vendre les deux maisons de la succession, de la liquider avec les curateurs testamentaires, de payer les legs non contestés, de séquestrer le restant et de procéder ensuite conformément à

la loi. De la résolution du 17 avril 1734 il résulte que le reliquat, montant à fl. 9,073 et 8 sols, fut versé dans le trésor de la Ville [1] (Cf. *Ibid.* pag. 11, 29, 38 et 50).

Transaction sur le testament de François Ammonet, daté du 24 avril 1730. Les exécuteurs testamentaires, entr'autres le professeur Toullieu et les héritiers appelés par le testament, *pro quibus* entr'autres Antoine Giraud, au nom des Diaconies française et allemande et des curateurs de l'Orphelinat et de l'Hospice des enfants pauvres à Groningue, d'une part — et Benjamin du Houx de Cramant, mandataire de Louis Aubert, prétendant être le seul et le plus proche héritier *ab intestato* et avoir aussi droit à une partie d'un fidéicommis, institué au profit des enfants à procréer par Ammonet et rendu caduc par la mort de celui-ci, d'autre part — pour éviter des procès coûteux déjà intentés tant à Groningue qu'en Hollande, sont convenus : Le second du Houx en sa qualité abandonne toute la succession aux premiers ; il renonce aussi à toute prétention aux obligations fidéicommissaires du montant de fl. 37,698, déposées chez Isaac Houssaye à Amsterdam en vertu du testament de Rachel Houssaye du 30 avril 1691 et chargées du fidéicommis par un appointement du greffier Antoni van Kinkschot, donné en vertu d'une autorisation de la Cour de la Hollande du 29 janvier 1699. Les premiers payent au second la somme de fl. 12,750, libre de tous droits, dépens compensés (Cf. *Ibid.* pag. 9, 13, 17, 19, 23, 24, 30, 31, 36, 38, 54 et 59).

1739.

Les enfants de Louis Coras, héritiers de Jeanne Coras, veuve Terrasse (Cf. *Ibid.* pag. 9, 21, 32 et 55).

1740.

Convention entre Mme Dumas, veuve de Pierre Dumas, et Jacob van Swinderen et Jean la Carrière, tuteurs des deux enfants de feu Benjamin du Houx, Sr de Cramant et sa fille Susanne-Charlotte Dumas par rapport à certaines prétentions de part et d'autre. La première prétend avoir droit à un legs que feu François Dumas, du père frère (?) de

1. La Ville prélevait comme droit d'issue un quart de la portion de la succession, échue à des personnes demeurant hors de la province de Groningue.

la mère des pupilles et mort à Amsterdam, aurait fait à elle et à son époux feu Pierre Dumas par son testament du 15 mai 1727; les seconds prétendent avoir droit comme héritiers *ab intestato* aux biens délaissés par feu Pierre Dumas et possédés jusqu'à présent par la première, sa veuve. La première se désiste en partie du legs de François Dumas; les seconds se désistent de toute prétention qu'ils pourraient avoir sur les biens laissés par Pierre Dumas, époux de la première et grand-oncle des pupilles, à condition que la première laissera après son décès le tout — certaine partie exceptée — en propre aux pupilles susdits et qu'elle fera un testament de cette teneur (Cf. *Ibid.* pag. 10, 24, 37, 48 et 60).

Le pasteur David Damalvy et sa femme Marie-Anne de Chaufepié. Vente d'une maison (Cf. *Ibid.* pag. 11, 37 et 47).

1744.

Samson-Pierre Violon. Emprunt.

* * *

II. *Protocole des fidéicommis institués dans les testaments et les contrats de mariage.*

1671.

Extrait du testament scellé du 31 août du pasteur Johannes Columbier. Est instituée héritière sa sœur Aka Columbier, veuve du receveur Bolhuys, sous la charge de donner annuellement à sa sœur Maria Columbier, veuve Buininghe, sa vie durant, la moitié des revenus (Cf. 1690 *supra*).

1698.

Extrait du testament du 1er décembre d'Aeltien Amsingh, veuve du capitaine Thuillier. La moitié de la succession à échoir à sa fille Alegonda, sera inaliénable; cette partie retournera, à la mort de sa fille, à sa famille, à moins qu'elle ne survive à son mari ou laisse des enfants. Ces enfants, à leur majorité, pourront en disposer comme il leur conviendra (Cf. *Ibid.* pag. 32 et 52, et 1699 *supra*).

1706.

Extrait du testament du 11 janvier de Jean de la Barre, de Rouen, corroboré du sceau de la ville. Après le payement des funérailles on donnera fl. 15 à l'Orphelinat rouge, fl. 15 à l'Orphelinat bleu, fl. 15 à la Diaconie allemande, fl. 15 à la Diaconie française, fl. 25 à Anna Dupraé, mariée à Van Weemen à Leeuwarden et fl. 25 à chacune des deux sœurs, Anna et Martha Geerts, servantes. Tout le reste sera donné en proprieté inaliénable à l'unique héritière Magdelaine de Laabre. Les revenus seront administrés par Esther Persson, chez qui l'héritière demeurera jusqu'à sa vingtième année. Si elle meurt avant Esther Persson, celle-ci jouira, sa vie durant, des revenus. Si elle meurt après Esther Persson sans laisser d'enfants, les revenus viendront pour la moitié à la Diaconie allemande, pour l'autre moitié à la Diaconie française, ce comme propriété inaliénable.

L'héritière sera reconnue comme telle sur le seul témoignage d'Esther Persson ou en cas de mort de celle-ci sur la seule présentation des copies du testament présent et de l'instruction pour les exécuteurs testamentaires, lesquelles, écrites et signées de la main du testateur, sont laissées à l'héritière pour les montrer aux exécuteurs testamentaires comme preuve qu'elle est la vraie héritière.

Les maisons du testateur seront toujours louées. Sont designés exécuteurs testamentaires pour surveiller l'exécution du testament les deux plus anciens pasteurs des Églises française et allemande; on s'en rapportera à leur avis sans faire de disputes ou procès. Les exécuteurs testamentaires jouiront, chacun sa vie durant, annuellement de fl. 10; ils conserveront tous les actes originaux et en délivreront copies authentiques aux héritiers (Cf. *Ibid.* pag. 19, 44 et 50).

1716.

Extrait du testament du 8 janvier de Geert Betingh, validé par le sceau de la Ville. Legs de fl. 1,000 à Alegonda Guidon, fille de Lodewyck Guidon et sa femme Anna Ganckema; un dito de fl. 4,000 à la même et à ses frères et sœurs à naître, dont les parents auront l'usufruit jusqu'à la vingtième année de chacun des enfants. Legs de fl. 200 à Jurrien Guidon et Henrica Langelant. Legs de fl. 100 et de quelques

objets à Catharina-Maria Hubert (Cf. *Ibid.* pag. 27, 39, 40, 51, 52, 53 et 54, et 1689 et 1700 *supra*).

1721.

Testament de Mlle Alida van Peyma du 1er juillet. Legs de fl. 2,000, en reconnaissance de ses services, à Jannes Dorville, brasseur, mari de sa cousine Agatha-Maria van Peyma. La moitié du reste à sa cousine susdite, l'autre moitié à sa cousine Johanna-Catharina van Peyma, mariée à Antonius Dorville (Cf. *Ibid.* pag. 27, 39, 50 et 51).

* * *

III. *Registres des dons faits par testament ou contrat aux pauvres ou ad pios usus.*

Parmi le grand nombre des donateurs je ne cite que ceux dont les noms ne se trouvent pas dans ma brochure *Groningue, lieu de refuge.* Leurs legs et dons furent faits au profit des pauvres en général (P) ou des réformés pauvres (R), de la Diaconie française (F) ou de la Diaconie allemande (A), de l'Orphelinat rouge (OR) ou de l'Orphelinat bleu (OB).

1619.

Godefroy le Jeune, caporal des cadets et sa femme Batto Roloffs. P. fl. 6.

1620.

Tobias Iddekinga et sa femme Judich Duthrieulx. P. Groningue fl. 350, P. Wijk-bij-Duyrstede fl. 350.

1623.

Judocus Smit et sa femme Anne de la Colle. P. fl. 10.

1628.

Élisabeth du Brucq et Peter Brulant, chacun OB. fl. 20.

1636.

Susanne de la Fosse, P. fl. 50, OR. fl. 50.

1656.

Isaacq Janson, P. fl. 1,000.

1657.

Hester des Camps, veuve de Marten Wilckens, chantre de l'Église de Saint-Martin, R. fl. 4, F. fl. 4.

1659.

Bartholomeus-Bonaventura Constance et sa femme, OB. fl. 100.

Nona de Roy, P. fl. 6.

1660.

Johannes Gratema et sa femme Annette Thuiller, P. fl. 6.

1662.

Salomé Lodewicks, veuve de Johan Ruroavet. P. fl. 200, OB. fl. 200.

1666.

Lucas Bussart, P. fl. 1,000.

1667.

Berent Olivier, soldat. P. fl. 6.

1681.

Carel Verborgh et sa femme Dina Mallefoy, P. fl. 3 : 15.

1689.

Jeremias Bus et sa femme Anne-Marie Mignon, OR. fl. 6.

1704.

Jelis Pesé et sa femme, P. fl. 6.

1705.

Marie Gasselin, F. fl. 50.

1706.

Alphonsius de Wilque et sa femme Hillegonda van Lingen. Chacun P. fl. 12.

1707.

Thys Roose et sa femme Josyntie Denis, P. fl. 50, OR. fl. 50.

1711.

Candidatus Henricus Heyne et sa femme Dina Flanquier. P. fl. 12.

Susanne le Picart, veuve de Daniel Colignon, F. fl. 10 (Cf. *Ibid.* pag. 22).

1715.

Jan Duicker et sa femme Emerentia Goffart, P. fl. 6.

1716.

Elisabeth de Gallot, demoiselle de Bougluival (Bouglainval?), F. fl. 20 (Cf. *Ibid.* pag. 12 et 22).

Daniel de Bude et sa femme Marie de Boucherat, F. fl. 6 (Cf. *Ibid* pag. 22).

1717.

Cornelis Carouse et sa femme, P. fl. 3.

1719.

Gajus Gillot et sa femme Christina Struiff, P. fl. 50.

1721.

Jean Bordin et sa femme Hillegien Pan, P. fl. 6 (Cf. *Ibid.* pag. 33).

1724.

Fennegien Geerts, veuve de Harmannus Testart, P. fl. 10.

1728.

Christine Clemant, P. fl. 200.

1732.

Christiaen Gardinier et sa femme Geertruida Barenbroek, P. fl. 6.

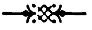
1737.

Hendrik Berdon et sa femme Maria Barlée, F. fl. 100.

1740.

Élisabeth Terson, veuve du pasteur Daniel Chabrier, P. fl. 6.

Groningue. H.-D. GUYOT.



JACQUES-LOUIS,

COMTE DE NOYELLES ET DE FALLAIS,

GÉNÉRAL AU SERVICE DES PROVINCES-UNIES.

Le comte de Noyelles était issu d'une ancienne famille de l'Artois, province qui fit partie des Pays-Bas espagnols jusqu'à sa conquête par Louis XIV, auquel elle fut définitivement cédée par le traité de paix de Nimègue, en 1679. La famille de Noyelles fut naturellement mêlée aux troubles qui sévirent dans les Pays-Bas sous le règne de Philippe II, et on retrouve des membres de cette famille tant dans le parti espagnol que dans celui du prince d'Orange. Paul de Noyelles, seigneur de Noyelles, Staden, Calonne et Torcy, était un gentilhomme artésien qui servait comme colonel dans l'armée des États-généraux. Il avait épousé Anna van Cruiningen, et son fils, Hugo, fut créé comte par les archiducs Albert et Isabelle en 1614, et devint gouverneur du duché de Limbourg, conseiller d'État *etc.*. Il épousa Marie Debergues, dont il eut cinq filles, et en secondes noces Marguerite de Bourgogne, comtesse de Fallais, dont il eut entr'autres Jaques-Louis. Marguerite descendait de Jacques de Bourgogne, seigneur de Fallais et de Bréda, bâtard de l'illustre maison de Bourgogne qui, après avoir erré comme banni et habité Cologne, Strasbourg et Bâle, avait fini par s'établir en Chablais, près des terres de Genève. Il était lié avec

Calvin qui rédigea le mémoire justificatif qui devait être présenté en sa faveur à l'Empereur.

Le comte de Noyelles entra fort jeune comme cadet au service des États et fut nommé, le 21 novembre 1674, capitaine dans le régiment des gardes du prince d'Orange, puis, le 7 janvier 1681, colonel du régiment vacant par suite de la mort du colonel de Mauregnault, lequel régiment prit alors le nom de Fallais. Sur la recommandation du prince d'Orange les États le nommèrent, le 24 mai 1691, vaguemestre-général de toute l'infanterie et, le 25 octobre 1694, lieutenant-général. La grande estime que le prince d'Orange avait pour lui fut sans doute cause de son rapide avancement, mais, comme Guillaume III n'étai, point homme à protéger sans cause un officier, nous pouvons en conclure qu'il était un officier distingué.

Le comte de Noyelles prit part aux diverses actions qui eurent lieu durant la guerre jusqu'à la paix de Nimègue, sans que les historiens qui en ont écrit mentionnent son nom. *Le Mercure européen* de 1694, qait mention de lui comme commandant dans la seconde ligne, au campement de l'armée alliée à Mont-Saint-André,et Rapin-Thoyras, qui raconte le siège de Namur en 1695 par Guillaume III[1] dit que, pour se couvrir des attaques des Français, le roi avait disposé divers corps d'armée du côté de Dinant, de Mons, et entre Sambre et Meuse, tandis que le prince de Vaudemont à la tête de 30,000 hommes commandait dans le camp de Wouterghem et était chargé d'observer le maréchal de Villeroi. Celui-ci connaissant la faiblesse des troupes du prince, réunit 80,000 hommes, résolu à attaquer ce corps d'armée pour marcher par cette trouée au secours de Namur, démarche qui, si elle eût réussi, devait indubitablement avoir pour effet la levée du siège. Quelques rapides que fussent les mouvements des Français, le prince de Vaudemont en fut averti, ce qui lui permit de se retirer à Arseele à un quart de lieu de là et le sauva, en mettant entre lui et les ennemis de grands bois, de longs défilés et des chemins impraticables. Le temps que les Français durent prendre pour tout aplanir, il l'eut pour se retrancher, et les travaux furent poussés

1. *Histoire d'Angleterre*, tom. XI, pag. 232.

avec tant de vigueur par le comte Noyelles pendant la nuit du 13 au 14 juillet, que la gauche du prince se trouva retranchée le matin. On avait résolu de retrancher aussi la droite, quand on apprit qu'un corps de 15,000 hommes était en marche pour attaquer par derrière, ce qui fit que le Conseil de guerre se décida à la retraite et que le comte de Noyelles fut chargé de l'arrière garde, à la tête de l'infanterie hollandaise. Cette retraite se fit avec tant d'ordre que les troupes des Alliés arrivèrent à Gand presque sans perte.

Après la paix de Ryswick, il fut nommé gouverneur de Berg-op-Zoom. Le comte de Noyelles s'était marié à la Haye en décembre 1679 et avait épousé Sophie-Charlotte d'Aumale de Hautcourt, d'une illustre famille du nord de la France, dont divers membres ont servi comme officiers dans l'armée des Provinces-Unies. Le comte de Noyelles paraît avoir habité la plupart du temps la Haye; il y fit du moins baptiser, dans l'Église wallonne six enfants : Marie, le 24 juin 1681, Guillaume, le 1er mai 1682, Eugène-Philippe, le 13 mars 1685, Johanna-Amarantha, le 16 juillet 1686, Marie, le 18 juillet 1687 et Guillaume, le 15 mars 1689. Nous n'avons point retrouvé l'acte de baptême de son fils Frédéric-Charles-Louis, qui fut nommé capitaine dans le régiment de son père, le 24 avril 1699, ce qui ferait penser à un mariage antérieur à celui de 1679, quoique dans l'acte de celui-ci il ne soit point dit que le père fut veuf. On ne saurait cependant douter de la parenté, car dans divers actes des États-généraux il est désigné comme fils du général, servant en Espagne. Il fut nommé colonel du régiment de Fallais, puis brigadier de l'infanterie en février 1706, et paraît encore en 1707 pour la dernière fois au budget de la guerre, signe qu'il était mort en 1708. Son frère Philippe, colonel en 1703, est désigné pour la dernière fois comme commandant à Huy en 1706.

Lorsque la guerre de succession d'Espagne éclata, en juillet 1702, le lieutenant-général de Noyelles fut placé sous les ordres du général Ouwerkerk avec le titre de commandant en chef de l'infanterie, aux appointements de fl. 2,000 par mois, et il prit comme tel part au siège de Venloo. Cette place prise, il fut chargé du siège de Stevensweert, dont il signa la capitulation le 2 octobre; après la reddition de Liège qui eut lieu encore le même mois, la campagne fut terminée et le général

de Noyelles prit ses quartiers d'hiver à Liège où commandait le baron de Trogné. Le comte de Noyelles concerta fort secrètement avec le général Dopf et le baron de Trogné de profiter de l'hiver pour détruire les lignes que les Français avaient faites à Wasseiges. Le 28 décembre on attaqua et emporta ces lignes et on en aplanit la longueur d'environ une lieue, mais on dut se retirer vu le grand froid. En janvier 1704, les Français voulant prendre une revanche allèrent bombarder le fort de Doel-sur-l'Escaut. Le comte de Noyelles fut chargé de faire sur la Haute-Meuse une diversion qui réussit, après quoi il fit sortir de Liège les personnes qui étaient trop attachées à l'électeur de Cologne ou à la France.

Lorsqu'en avril 1704 les États-généraux résolurent de nommer un maréchal à la place du comte d'Athlone, mort en 1703, ils choisirent le général Henri, comte de Nassau-Ouwerkerk, et nommèrent en même temps général de la cavalerie le comte de Tilly, et généraux de l'infanterie, van Slangenburgh, le comte de Noyelles et le prince d'Orange-Nassau, *Stadhouder* de Frise.

Les dissentiments qui existaient entre les provinces au sujet du jeune prince d'Orange et qui avaient retardé durant tant de temps la nomination du maréchal et des généraux, avaient détourné l'attention du théâtre de la guerre. Une lettre alarmante et secrète du général de Noyelles au greffier des États-généraux, Fagel, vint rappeler qu'il y avait une armée française dans les Pays-Bas espagnols et que le général qui commandait sur la Haute-Meuse n'avait pas assez de troupes pour s'opposer à son dessein de reprendre les lignes de Wasseiges et de réparer ce qu'on avait détruit en décembre. Comme il arriva une seconde lettre aussi pressante que la première, on fit marcher des troupes et on assembla un corps d'armée à Maestricht, ce qui n'empêcha point le maréchal de Villeroi de se mettre en campagne et de faire relever en deux jours de temps, le 31 mars et le 1er avril, les lignes de Wasseiges.

Jusqu'à l'arrivée du maréchal d'Ouwerkerk, en mai 1704, le comte de Noyelles commanda l'armée campée entre Liège et Maestricht. Le 1er juin on marcha aux ennemis et on força leurs lignes; les instructions secrètes que le maréchal avait reçu de ne point s'engager ne lui permirent point d'y rester. Le maréchal de Malborough étant parti pour

l'Allemagne avec le gros de l'armée; le maréchal d'Ouwerkerk était chargé d'occuper l'ennemi sans risquer ses troupes. Après la prise de Trarbach qui termina la campagne de 1704, le général de Noyelles fut chargé du commandement des troupes sur la Moselle et prit sa résidence à Trèves. En janvier 1705 il écrivit aux États à propos d'un partisan prussien qu'il avait fait prisonnier parce qu'il avait attaqué un partisan hollandais auquel il avait pris vingt chevaux. Il faisait des plaintes et demandait à être rappelé, fondant sa demande sur sa mauvaise santé qui ne lui permettait pas de continuer et sur ce qu'il se voyait abandonné; il disait qu'il n'avait ni vivres ni fourrages pour ses troupes, qu'il manquait d'officiers *etc.*. Ces plaintes furent appuyées par celles de l'électeur de Trèves. On ordonna au général de rester à son poste et on lui écrivit qu'on fournirait à tous ses besoins; en même temps on lui envoya en secret l'ordre de surveiller exactement les magasins existants dans la ville et ceux qu'on monterait, parce que l'on savait que le maréchal de Villeroi avait envoyé des incendiaires pour les détruire. Le dégel étant survenu, il reçut des vivres et du fourrage en abondance. Un capitaine danois ayant été dénoncé pour avoir fait des extorsions criantes, le général de Noyelles le fit mettre en prison et renouvela la défense de rien prendre aux habitants. Le ministre de Danemark s'en plaîgnit aux États-généraux comme d'un fait contraire aux capitulations. Les ennemis attaquèrent Sarburg, mais furent repoussés par quelques régiments que le comte de Noyelles y avait mis. Au mois d'avril il avait écrit aux États pour les prévénir des mouvements de l'armée française sous le maréchal de Villars qui s'était avancé jusqu'à Hambuch et des mesures qu'il avait prises pour couvrir Trèves.

Au mois de mai, après la prise de Huy par les Français, le maréchal Malborough résolut de quitter la Moselle et de retourner sur la Meuse, ce qui fut effectué au mois de juin. Huy repris, le duc décida d'attaquer les lignes des ennemis. Il tint un conseil de guerre dans lequel le général de Noyelles et le prince de Hesse-Cassel soutinrent l'avis du maréchal, auquel s'opposèrent le général van Slangenburgh et les autres généraux; le projet finit par être adopté. A cet effet l'armée passa le 17 juillet la Mehaigne. Le duc plaça un détachement d'infante-

rie, de cavalerie et de dragons sous les ordres du comte de Noyelles et du général Scholte; le comte partit à 9 heures du soir et le duc le suivit une heure après avec toute l'armée. Le comte de Noyelles attaqua d'abord le chateau de Wangh ou Wangen qui défendait un pont en pierre sur la Geete, ce qui permit aux Alliés d'entrer dans les lignes et d'attaquer l'armée française qui fut mise en pleine déroute. On prit neuf étendards, trois drapeaux et environ 2,500 prisonniers, parmi lesquels le commandant français, marquis d'Allegre, le maréchal comte de Hoorn, et plus de dix-huit pièces de canon. Avant de terminer la campagne, le comte de Noyelles fut chargé d'enlever un poste français fort gênant situé entre Berg-op-Zoom et Lillo, celui de Zandvliet; il emporta la place le 24 septembre et fit la garnison prisonnière; la place fut rasée. La santé du général avait beaucoup souffert durant cette campagne, de sorte qu'on lui accorda de passer l'hiver dans son gouvernement du Brabant, à Berg-op-Zoom; il y fut pris de la *malaria* et on dut lui permettre de se retirer en Hollande, ce dont il profita pour faire régler ce qu'on lui devait tant sur son traitement qu'à cause d'avances faites.

En novembre 1703, la reine d'Angleterre et les États-généraux firent transporter en Espagne le prétendant au trône, Charles III. La flotte qui le conduisit, commandée par l'amiral anglais Rooke et par l'amiral hollandais van Slangenburg, avait à bord des troupes anglaises commandées par le duc de Schomberg et des troupes hollandaises sous le général Fagel. Le maréchal de Malborough aurait voulu que les troupes hollandaises fussent sous les ordres du duc de Schomberg, mais le caractère de Fagel ne s'y prêtait point, de là de grandes difficultés, aussi avec les généraux portugais, qui eurent pour résultat que le duc de Schomberg prit sa démission et que la reine envoya à sa place Henri de Ruvigny, lord Galloway. Les remontrances faites à son retour en Angleterre par le duc de Schomberg au maréchal de Malborough, firent qu'il demanda aux États de remplacer Fagel par un autre général, et le prétendant Charles III fit demander par son représentant à la Haye, le baron de Gœssen, de lui prêter le général de Noyelles, qui, en sa qualité d'artésien, pouvait en quelque sorte être considéré comme son sujet. Les États accordèrent cette demande, le 25

janvier 1706, sous condition que le traitement du général serait payé par l'archiduc, qu'il resterait nonobstant ce prêt au service de l'État et qu'il commanderait en cette qualité les troupes que l'État avait en Espagne. Il est probable que le comte de Noyelles avait demandé cette nomination et que l'idée de rétablir sa santé dans le midi n'y était pas étrangère; du moins le général ne fit aucune difficulté et le 13 février il annonçait aux États son arrivée à Londres. Le 20 suivant un passeport fut délivré par lequel on accordait au général de faire transporter par le navire « *de jonge Abraham* », sans payer les droits, son carosse, ses harnais, son vin, ses provisions et ses bagages. Le 23 mars il était encore à Porthmouth attendant un vent favorable. L'arrivée du général déplut au lieutenant-général baron de Friesheim qui avait eu le commandement depuis le départ de Fagel et qui se plaignit aux États lorsque l'archiduc fut venu à l'armée accompagné du général de Noyelles qui prit de suite le commandement. Carl von Noorden [1] dit au sujet du rappel de Fagel: « *Im portugiesischen Hauptquartier dauerten die Zerwürfnisse aus dem ersten Sommer fort. Officiere und Gemeine Portugals gönnten den ketzerischen Engländern und Holländern jedes Unglück im Felde. Im Kriegsrathe war es zwischen Galway und Fagel zu offenem Bruche gediehen. Ersterer war in London um seine Dienstentlassung eingekommen. Um diesen General, dem man von Seiten der englischen Regierung eine ausergewönliche militärische Begabung zutraute, dem spanischen Kriegsschauplatze zu erhalten*, *musste Malborough bei der niederländischen Bundesregierung die Abberufung der unnachgiebigen Fagel beantragen, über die Verwendung ihrer Truppen im weiteren Verlaufe des Jahres* 1705 *vermochten die Herrfuhrer der drei verbündeten Mächte sich nicht zu verständigen. Bei der Erledigung von Rangstreitigkciten hielten Fagel und das Minas regelmässig gegen Galway zusammen* »; et « *Zum Rathgeber in militärischen Dingen war dem Erzherzog ein geborener Belgier, Graf Noyelles*, *bewilligt um diesem*, *der spanische Krone als Unterthan verpligtichten Officier*, *die Führung der holländischen Bundestruppen überwiesen worden* [2]. »

1. *Europäische Geschichte im achtzehnten Jahrhundert*, tom. II, pag. 203.
2. *Ibid.* tom. II, pag. 402.

Cet auteur qui est toujours d'une grande exactitude a été induit en erreur quant à la nationalité du comte, erreur qui repose évidemment sur l'expression du comte de Gœssen aux États, lorsqu'il leur demanda le général pour son maître, dont il pouvait être consideré comme sujet, étant né en Artois avant son annexion à la France.

A son arrivée en Espagne l'archiduc attacha Noyelles à sa personne et celui-ci suivit à partir de ce moment partout le roi, ne commandant les troupes que lorsque le roi était à l'armée.

En avril 1707 arrivèrent à Valence les renforts que les États et la reine d'Angleterre envoyaient en Espagne. Le contingent hollandais comprenait les régiments de Torsay, de Belcastel, de Lislemarais et de Cavalier, l'ancien chef des Camisards, régiments presque entièrement composés de protestants réfugiés et commandés par un officier réfugié, le brigadier Henry de Montacier de Lislemarais.

Déjà avant l'arrivée de ce renfort, on avait tenu un conseil de guerre où l'on avait discuté ce que l'on pourrait entreprendre. Le commandant en chef des troupes anglaises, Henri de Ruvigny, aussi un français réfugié, devenu lord Galloway, opina qu'il fallait marcher à la rencontre du duc de Berwick. Le général de Noyelles et lord Peterborough furent d'avis qu'il serait téméraire et inpardonnable d'exposer l'armée avec une pareille inprudence, que l'armée du maréchal était beaucoup plus forte que celle des Alliés et qu'il valait mieux défendre ce que l'on avait, que de risquer de tout perdre. Stanhope envoyé de la reine auprès de l'archiduc fit prévaloir l'opinion de lord Galloway. Lord Peterborough écrivit encore de Turin pour tâcher de faire prendre une autre résolution, disant que la perte d'une bataille compromettrait toute la situation. Rien n'y fit, et l'archiduc se retira avec le général de Noyelles et quelques milliers d'hommes en Catalogne. L'entreprise aboutit à la bataille d'Almanza, dont le résultat fut que l'armée alliée fut taillée en pièces, les régiments de réfugiés qui avaient combattu avec rage, furent ou détruits ou fait prisonniers. Von Noorden dit de cette bataille : « *In jenem Ringen, dass am* 25 *April* 1707 *sich vor Almanza bereitete, sollten, der Persönlichkeit wie dem Lebensschicksal nach, sich zwei auserwählte Träger der oranischen und der bourbonischen Ideen messen : Galway, der heimathflüchtige französi-*

sche Hugenot als Heerführer des freien protestantischen England und Berwick der stuartsche Königssohn, den das Vaterland ausgestossen, im Dienste der französischen Militärmonarchie.

« *Mann wider Mann und ohne Pardon stritten auf disem Abschnitt des Schlachtfeldes die heimathflügtigen Camisarden Languedocs mit den Haustruppen des königlichen Frankreich.*

« *Als die Sonne zur Neige ging, war die Schlacht vor Almanza zum Stillstand gekommen. An dem oranischen Banner hatte der englische Bastard den Königstamm der Stuarts gerächt* [1]. » Après la bataille d'Almanza, le comte de Noyelles écrivit aux États pour faire repatrier ce qui restait des régiments hollandais. Il demanda aussi en décembre 1707 une augmentation de traitement pour payer les frais qu'il était forcé de faire à la suite de l'archiduc. Au commencement de l'année 1708 les États-généraux firent de grandes remises à l'archiduc, aussi pour satisfaire le comte de Noyelles. Le comte dans ses lettres insistait non seulement pour avoir l'argent, dont l'archiduc avait surtout besoin, pour payer 6,000 tentes qu'il avait fait faire, mais aussi pour des vivres dont on n'avait pas grande abondance en Catalogne; après quoi il insista aussi sur son rappel, vu sa santé.

Il ne lui fut pas donné de revoir sa famille, car le 12 avril il succombait à une maladie de gorge. Le baron de Friesheim en fit part aux États par une lettre de Barcelone du 13 avril dans laquelle il dit: « Il a plu à Dieu Tout Puissant de rappeler à lui le comte de Noyelles dans la nuit entre l'onzième et douzième de ce mois à la suite d'une maladie de 40 heures. »

Haarlem. A.-J. ENSCHEDÉ.

* * *

1. *Europäische Geschichte im achtzehnten Jahrhundert*, tom. III, pag. 157, 159 et 160.

PIECES JUSTIFICATIVES [1].

Date 30 mei 1707.
Rec. 15 aug. 1707.

A Gironna, le 30 mey 1707.

Monsieur.

Depuis celle que j'ay eu l'honneur d'écrire à LL. HH. PP., par laquelle je leur donnais part de la perte de la bataille d'Almansa, donné par milord Galway et le marquis das Minas, j'ay resue la liste ici jointe par M. de Friesheim, que je vous remès, afin que LL. HH. PP. soient informé de la perte, qu'elles ont fait.

Ce coup se sant beaucoup ici; l'ennemis est antré dans le Sancruzan sous le duc de Noailles avec 7 à 8,000 hommes; le roy m'a envoyé ici pour défandre contre cette force sette principauté; je n'ay pas mille hommes de trouppes réglés et je fait la guerre avec les miquelès et gens du pais; j'espère que je me tiendray l'ennemis à Figeras où il est, et qu'il ne passera pas la Flunia, n'ayant peu avoir l'honneur de commander de troupes réglés, ni la campagne passé, ni celle-ci; je tâcheray de me tirer d'affaire avec des paysans de garder avec eu le pais ici et sur fait de ne me pas faire batre. J'espère que la flotte qui vas passé en Italie nous amenera du secours; sependant, nous avons perdu la Valanse et l'ennemis marche à Saragossa, ayant laissé un petit corps du costé de Tertosa pour occuper de l'autre costé de l'Ébro le débri de la bataille d'Almansa. J'ay mandé à M. de Friesheim d'incorporer les recrues venues avec l'admiral Binck dans les régiments de marine de Saint-Amant, Lewendal, Follant et Friesheim; le trois premiers étoient en Arragon et le quatième dans ses .....?, lorsque l'on a donné la bataille, comme aussi le régiment de dragons de la raine anglès. Il paroît que les généraux ont crus n'avoir pas besoin de toutes leurs forces se jour-là. Si'l m'avoit peu prévoir une bataille, sans que le roy y fut présant, j'eus demandé à Sa Majesté d'aller servir de lieutenant à la teste des trouppes de l'Estat ce jour-là, mais personne ne l'a préveu, et ce dessin a esté un secret pour Sa Majesté, auqu'lle l'évènement coûte deux royaumes et le troisième pénétré par les deux bouts;

1. Les deux lettres du comte de Noyelles, écrites aux États-généraux lors de son séjour en Espagne, sont conservées aux Archives de l'État à la Haye.

enfin, Monsieur, contre fortune bon cœur et g'y feray de mon mieux de ce costé-ici. Milord Galway a retiré à luy les anglois qui estoient de guarnison dans cette place le même jour que l'ennemi arrivoit à Figeras. Vous jugé bien que le mouvemant n'estoit pas à propos pour donner de la chaleur à ses peuples-ici; grasces à Dieu, il ne se fait pas estimé de cette retraite, et j'espère que je les maintiendray dans le role qu'ils ont pour le service du roy et pour leur liberté; je suis fâché de n'avoir rien de bon à vous mander et suis avec beaucoup de vérité et une parfaite estime,

Monsieur, *etc.*

LE COMTE DE NOYELLE.

Litt. A.

Bylaag by missive Grave van Noyelles.

Rec. 15 aug. 1707.

LYSTE VAN 'T REGIMENT VAN VICONTE[1].

Brigadier en Collonel Viconte, gevangen.
Luitenant-Collonel Verillac, gevangen voorlede campagne.
Major Dussau, gevangen.

CAPITEINS.	LIEUTENANTS.	VAANDRIGS.
Pellar, by de recruten.	Lartigue, gevangen.	Villeneuve, in Holland.
De Licques, gevangen.	La Coste, *idem.*	Hamart, gevange.
Ferry, *idem.*	Du Roc, *idem.*	Lombral, Tortosa.
La Vergne, *idem.*	Perrault, gevange, voorleede campagne.	Pellar, gevangen.
Marconnet, *idem.*	Du Bois, gevangen.	de Bony, *idem.*
de Bere, gevangen voorlede campagne.	Antifroid, Tortosa.	Gagnebin, *idem.*
Neuville, gevangen.	Craponne, *idem.*	Du Pont, *idem.*
Du Bois, *idem.*	St.-Faste, gevangen.	Serville, *idem.*
	Benur, *idem.*	Thousin, *idem.*
	Cluset, *idem.*	Laurens, *idem.*

1. Dans ces listes des régiments se rencontrent quelques mots hollandais qui doivent être traduits pour nos lecteurs français; ce sont: *gevangen*, prisonnier; *gequest*, blessé; *vermist*, disparu; *siek*, malade; *by de recruten*, chez les recrues; *voorlede campagne*, la dernière campagne; *vaandrig*, enseigne. (RÉD.)

LYSTE VAN 'T REGIMENT VAN LISLEMARAIS.

Brigadier en Collonel Lislemarais, gevange.
Luitenant-Collonel Bearn, gevange.
Major d'Aulnix, gequest à Tortosa.

CAPITEINS.	LIEUTENANTS.	VAANDRIGS.
Marvillars, gevange.	Bastide, gequest in Tortesa.	Pascal, gevangen.
Bearn, *idem.*	de Contagut, gevange.	Du Roc, *idem.*
Reynaud, *idem.*	Landré, *idem.*	La Roche, *idem.*
Dyse, à Tortosa.	Trefesos, à Alura.	Pomiére, gevangen.
Reaux, gequest à Tortosa.	Dizerotte, gevangen.	Desparon, gequest à Tortosa.
Lapiel, gevange.	Pautri, vermist.	Charron, gevangen.
Largentière, by de bagagie.	Ruinat, gevangen.	Borel, *idem.*
François, gevangen.	Derieux, vermist.	Contagut, à Tortosa.
Gerisor, *idem.*	Delvisme, gevange.	Olivier, *idem.*
St.-Duvergé, in Tortosa.	Orillard, gequest à Tortosa.	Gassaud, gevangen.
	Bedos, gevangen.	Perrodet, *idem.*
		Seguin, *idem.*

LYSTE VAN 'T REGIMENT KEPPELFOIX.

Collonel Keppelfoix, gevangene.
Luitenant-Collonel Malprade, *idem.*
Major Doeserberg, by de recruten.

CAPITEINS.	LIEUTENANTS.	VAANDRIGS.
Flierden, in Holland.	Hesenig, à Tortosa.	Reys, à Tortosa.
Du Ghey, *idem.*	Lambregt, gevangen.	Prouning, *idem.*
Nimweegen, gevange.	Bereni, *idem.*	Leedens, gevangen.
Borsselen, *idem.*	Ran, *idem.*	Maleprade, *idem.*
Glan, *idem.*	Reede, *idem.*	Marechal, *idem.*
Rossem, *idem.*	Greuter, *idem.*	Van Lil, *idem.*

CAPITEINS.	LIEUTENANTS.	VAANDRIGS.
Piper, *idem.*	Du Mont, *idem.*	Moller, à Tortosa.
Keppel, *idem.*	Pallas, *idem.*	Montfort, gevangen.
Vorst, *idem.*	Keppelfoir, *idem.*	Westerhout, *idem.*
	Bruning, à Tortosa.	Nimwegen, in Holland.
	Houwenar, à Gibraltar.	

LYSTE VAN HET REGIMENT VAN TORSAY.

Collonel Chavonnes, gevangen.
Luitenant-Collonel Carpentier, *idem.*
Major Petit, *idem.*

CAPITEINS.	LIEUTENANTS.	VAANDRIGS.
Collonel en Capitein Renaud, in Holland.	Gerbet, gevangen.	Masclary, gevangen.
Robequin, *idem.*	Philipot, *idem.*	Villemont, gecommandeert by de siecken.
Durfort, *idem.*	Mollin, *idem.*	Brieux, gevangen.
Aersen, gevangen.	Hoefsmit, *idem.*	Paré, gecommandeert by de sieken.
Bechevel, *idem.*	Plaincourt, *idem.*	Lunances, gevangen.
Joncquières, gecommandeert by de zieken.	Desprès, *idem.*	Chavonnes, in Holland.
Bauparc, gevangen.	Gaspar, gecommandeert by de zieken.	Bostaquet, gevangen.
Langenberg, *idem.*	Rees, gevangen.	De Wit, siek in Tortosa.
Chavonnes, *idem.*	Mascaron, *idem.*	
Capitein-Lieutenant Hoefsmit, *idem.*	Aerssen, *idem.*	
	Duval, gecommandeert à Alura.	

LYSTE VAN 'T REGIMENT VAN BELCASTEL.

Collonel Monteze, gevangen.
Luitenant-Collonel Blansac, *idem.*
Major Celeries, siek à Alicante.

Capteins.	Lieutenants.	Vaandrigs.
Montagnac, gevangen. Lamerie, gestorven à Lisbonne. Duchenois, vermist. Daves, gevangen. Gassand, in Holland. St.-Martin, vermist. Balguerie, gecommandeert [à] Alura. La Vallete, in Engeland.	La Clartierre, gevangen. La Negrie, gequest à Tortosa. Pastourel, gevangen. La Terrasse, in Engeland. Gamel, vermist. Bernonville, in Holland. Boisori, gevangen. Senegat, *idem.* De Fengre, *idem.* La Vernede, *idem.* La Jaurière, à Tortosa. De Masseres, gevangen.	Le Blanc, gevangen. Vimolle, *idem.* Ribier, *idem.* Piquet, in Engeland. Charon, gestorven in Alicante. Combette, gevangen. Tourblanche, *idem.* Giraud, in Holland. Daylle, gevangen. De la Feuilterie, in Piemont. Belcastel, in Holland.

LYSTE VAN 'T REGIMENT VAN WELDEREN.

Major Erckelens, vermist.

Capiteins.	Lieutenants.	Vaandrigs.
Rouiveneert, in Holland. Roode, vermist. Schimmelpenning, gevangen voorleden campagne.	Felkhuysen, in Holland. Keppelman, in Tortosa by de bagagie. Kien, vermist. Borgrant, *idem.*	Werwil, vermist. Borgaart, *idem.* Erckelens, gevangen. Roode, *idem.* Menis, vermist. Dandels, by de recrute.

CAPTEINS.	LIEUTENANTS.	VAANDRIGS.
Tengnagel, gevangen.	Forking, *idem.*	Erckelens, vermist.
Thil, gequest en gevangen.	Duster, *idem.*	Steenman, gevangen.
Brakel, gecommandeert by de recruten.	Hierden, gequest en gevangen.	Piper, *idem.*
Way-en-Horst, vermist.	Hardenbrouck, by de recruten.	Piper, *idem* voorleede campagne.
	Middach, in Holland.	Roode, *idem.*
	Benbing, *idem.*	

Litt. B.

Bylaag by missive Grave van Noyelles.

Rec. 15 aug. 1707.

LYSTE VAN 'T REGIMENT VAN CAVALIER.

Collonel Cavallier, gequest in Tortosa.
Luitenant-Collonel du Prat, vermist.
Major Delrieux, gevange.

CAPITEINS.	LIEUTENANTS.	VAANDRIGS.
Bonvillete, à Alure.	Caldevar, vermist.	Brunel, vermist.
Bastide l'ainé, vermist.	Lespinasse, *idem.*	Rolland, *idem.*
Bastide cadet, *idem.*	Boussené, *idem.*	Vivian, gequest en gevange.
Tesseidre, gequest en gevangen.	Ferron, gevangen.	Rasse, à Xativa.
Chateauvieux, *idem.*	Jeanton, à Alure.	Jassoy, vermist.
Le Blanc, vermist.	Soulier, vermist.	La Grange, gevangen.
Combay, *idem.*	Lussant, *idem.*	La Tour, vermist.
Cavalier, gestorven van sijn quetsure.	Gerbet, à Tortosa.	Rossel, *idem.*
La Pierre, vermist.	Sousin, gevangen.	Changuion, *idem.*
	Vasmallé, *idem.*	Mayren, by de siecken.
	Joncquière, vermist.	Roure, vermist.
	Peraube, vermist.	Jenlagie, gevange.
		Cavalier, à Tortosa.

Van 't Regiment van Drimborn syn gebleeven

den Lieutenant Hendrik van Vaalen, onder de Compagnie van Capitein la Vigne;

Van 't Regiment van Matta

den Lieutenant Jan Baptiste de Loo, onder de Compagnie van Capitein Jallet;

den Cornet Anthoine-Joseph Routard onder de Compagnie van Capitein Routard;

Van 't Regiment van Slippenbach

den Cornet Fredrick Hofmeester onder de Compagnie van Capitein en Collonel Vryenes.

* * *

Dat. 4 juny 1707.
Rec. 15 aug. 1707.

Hauts et Puissans Seigneurs.

Mes Seigneurs.

Depuis selle que j'ai eu l'honneur d'escrire à Vos HH. PP., par laquelle je leur donnoit part de la malheureuse journé de Almansa, l'enemi a pris la ville de Valanse et tout le royaume, exsepté les plases maritimes et selle de Xativa, qu'ils ont ataqué inutilement, jusques-à présant.

Selle de Alsira se maintient aussi.

Ansuite l'enemi c'est avansé avec une partie de son armé par Villareal, Saint-Mathéo et aultres lieux du royaume, de Valanse jusques-à Tortosa, la rivière de l'Ébro antre deux.

L'autre partie de l'armé, l'enemi a pris la route de Aragon et de Saragossa.

Le comte de Puébla se maintient de la costé-là en desa de l'Ébro avec un corps, composé de la cavallerie de Sa Majesté Catolique et du régiment de dragon de Winterfelt.

L'infanterie de Vos HH. PP. qui estoit de se costé-là, a pris la route de Lérida; elle consiste dans les régimens de marine de Saint-Amant, Livendal et seluy de Fallais qui est antré dans Mequinensa, en attendant qu'il soit relevé par des détachemans desdits trois corps qui composoient la garnison de seste dernière place.

J'ai écrit au général baron de Frisheim que je nerampliroi pas les charges qui pouront estre vacantes an conformité de la résolution, dont Vos HH. PP.

m'ont honoré avant d'estre bien informé par le général comte de Dona et les collonels prisoniers du mérite de leurs officiers et de quelle manière chaqun s'est comporté dans la dernière accion, afin de randre justice à ceux qui se seront distingué, croyant esté l'intansion de Vos HH. PP. qui est tousjours la justice.

L'enemi avec un corps de 7 à 8,000 hommes est antré dans le Lanpourdan, province de Catalogne.

Le roy m'a envoyé ici pour m'opposer à cette invasion et pour maintenir cette frontière, ce que j'ay fais jusques-à présant avec quelque bonheur; l'ennemi se cantonnant de l'autre costé de la rivière de Fluvia.

Leurs trouppes sont campés á Figeras, et j'ay occupé le porte de Basquara à deux lieux de leur armé avec des miquelès et gens du pais, avec lesquelles je fais garder cette rivière, les trouppes réglés que j'ay, sont an petit nombre et occupent ceste ville.

J'ay quelque peu de cavallerie et avec sela, l'on se maintient.

La flotte soub l'admiral Schovel est arrivé il y a deux jours à Barcelona et l'esquadre du vice-admiral Bink a passé an Italie le premier du couran.

Voilà, Hauts et Puissants Seigneurs, la situation présante des affaires de ces pays et les fruits de la bataille de Almansa.

L'on espère un secour d'Italie; je souhète qu'il arrive dans peu, et suis avec un profond respet et tout le zèle possible

Hauts et Puissants Seigneurs,

Mes Seigneurs,

de Vos Hauts Puissants,

le très humble et très obbéissant serviteur

LE COMTE DE NOYELLE.

A Gironne, le 4 juin 1707.



LA FAMILLE ROUVIÈRE D'AMSTERDAM.



La gravure ci-contre de Daniel de la Feuille, exécutée il y a plus de deux siècles pour son compatriote Pierre Rouvière, réfugié comme lui, est peu, ou pour dire mieux, n'est pas connue du tout. Du reste, ce n'est pas un spécimen des mieux réussis de ce graveur huguenot, qui exerça son art à Amsterdam de 1682-1708 environ [1]. Nous voulons publier le résultat de nos recherches touchant ce Pierre Rouvière, qui est à peu près inconnu ; car ce fut en vain qu'on fixa dans le temps sur lui l'attention des lecteurs du *Scrutateur* [2].

Pierre Rouvière était originaire de Nîmes où il fit le commerce des soies. Il y épousa Jeanne Dieu-le-fès [3], fille du marchand facturier Antoine Dieu-le-fès ; il y présenta au baptême le 11 novembre 1680 son fils Antoine, né le 9 du même mois. Nous apprenons par l'acte de baptême, dont nous avons réussi à nous procurer une copie, que le jeune Antoine eut pour parrain le Sr Antoine Dieu-le-fès, son aïeul, et pour marraine Suzanne Manuelle, veuve du Sr Jacques Rouvière, de son vivant marchand cabanassier. Le parrain, le père et

1. Voyez page 42 de ce cahier un article de M. Fr.-D.-O. Obreen, directeur des Musées d'Amsterdam sur cet artiste réfugié. (RÉD.)

2. *De Navorscher*, 1881, pag. 29.

3. Il est parlé dans *la France protestante* (2e éd., tom. V, col. 412) de Jean et François Dieu-le-fès, marchands à Nimes, réfugiés à Kœnigsberg en 1698. (RÉD.)


aux arenes de nimes
Fabrique de pierre Rouuiere et compagnie
a Amsterdam
La Fuellie fecit

M. Jérosme Viale, docteur et avocat, signèrent dans le registre avec Jacques Gaborict, advertisseur [1].

Nous rencontrons le marchand de soie reçu membre de l'Église wallonne d'Amsterdam le 8 décembre 1686 de la dite ville. Il fut admis comme citoyen (*poorter*) le 16 janvier suivant, ayant prêté le serment prescrit par les États de Hollande, sans avoir payé le droit, dont les réfugiés français étaient exempts conformément à la résolution des États du 23 septemhre 1681.

Il est probable que sa femme mourut pendant le voyage de France en Hollande. On sait que les réfugiés étaient exposés à beaucoup d'épreuves. On ne la trouvre ni dans le *Registre des membres* ni dans le *Registre mortuaire d'Amsterdam*, et Pierre comparut comme veuf de Jeanne Dieu-le-fès, demeurant sur le Quai-aux-fleurs (*Bloemgracht*) à Amsterdam, le 9 avril 1689, comme originaire de Nîmes, en Languedoc, marchand, pour la promesse de son second mariage avec Antoinette de Brun, de Béziers, âgée de 24 ans, qui demeurait sur le *Fluweele Burgwal*; elle eut pour témoin son père Jacques de Brun [2].

Dans le registre signa Pierre Rouvière Azn, comme fiancé, d'où il résulte que son père, que nous ignorons du reste absolument, s'appelait Antoine, et la fiancée Thoinette de Brun, née en 1664 ou 1665, et réfugiée comme lui.

Parmi les nombreux pasteurs de France réfugiés en Hollande dont feu M. le pasteur Gagnebin a publié une liste très soignée dans le

1. « Le onzième novembre 1680 a esté baptizé par M. Cheiron, ministre de cette Église, Antoine Rouvière, âgé de deux jours, fils du Sr Pierre Rouvière, marchant de soye, et de Dlle Jeanne Dieu-le-fèze. Son parrain a esté Sr Antoine Dieu-le-fès, marchant facturier (?), son ayeul, et sa marraine Dlle Suzanne Manuelle, veuve du Sr Jacques Rouvière, vivant marchant cabanassier. Le parrain et le père et M. Jérosme Viala, docteur et avocat avec moy Jacques Gaborict, advertisseur, nous sommes signés dans l'original ». (Extrait du *Registre de baptêmes*, *mariages et mortuaires des habitants de la ville de Nîmes*, *faisant profession de la Religion P. R.*) (Réd.)

2. Comparurent Pierre Rouvière, de Nimes, en Languedoc, marchand, veuf de Jeanne Dieu-le-fès, demeurant sur le *Blomgracht*, et Antonette de Brun, de Bésiers, âgée de 24 ans sur le *Fluweele Burgwal*, assistée de son père Jaques de Brun.

Pierre Rouvière Azn.
Thoinette de Brun. (Réd.)

premier tome de ce *Bulletin*, nous rencontrons à la page 116 le pasteur Jacques Brun, ministre de Cours-de-Piles, près de Bergerac en Basse-Guyenne, avec sa femme, Anne de Foux-Martin et 3 enfants. Inscrit à Amsterdam le 17 mars 1686 il vivait des fl. 500 que le Magistrat et le Consistoire lui allouaient; la Diaconie le secourut aussi de temps en temps. Étant accablé d'années et d'infirmités, il demanda en 1695 aux États la pension devenue vacante de Jean Gellieu; mais elle fut accordée à un autre pasteur réfugié plus malheureux que lui; il mourut en 1697. Sa veuve reçut une pension jusqu'à sa mort, qui arriva en décembre 1713. Nous croyons cependant que ce ministre de Cours-de-Piles, mort en 1697, est un tout autre personne que le beau-père de Pierre Rouvière; plus loin je mentionne encore en parlant du mariage de Bernard Lacoste dont Pierre Rouvière fut témoin, un Jacques Brun et sa fille Suzanne, de Béziers, qui épousa Jaques Lacoste. Peut-être que cette Suzanne était sœur de Jeanne, mentionnée plus loin. La préposition *de* ne présente pas d'obstacle, car les de Bruns se disent autant de fois simplement Bruns.

Nous savons, grâce à la prolixité des registres de ce temps, que Pierre fut marchand de soie à Nîmes, et nous voyons qu'il garda bonne mémoire de sa ville natale en choisissant pour orner ses étiquettes, et probablement aussi son enseigne à Amsterdam « Les Arènes de Nîmes », monument toujours admirable de la civilisation romaine que son départ pour la Hollande n'avait pu effacer de sa mémoire. Son compratriote Daniel de la Feuille grava le dessin sur une plaque de cuivre qui s'est conservée heureusement dans notre famille.

On a vainement cherché dans les archives de la Capitale de cette époque et dans les registres de la Halle-aux-soies [1], de sorte que cette étiquette est un souvenir d'autant plus intéressant du commerce de Rouvière.

1. C'est dans les registres de Rotterdam que nous trouvâmes des traces d'un autre marchand de soie d'Amsterdam. Le 24 avril 1720 les députés de Rotterdam au Synode de Maestricht communiquèrent au Consistoire que Jean de la Croix, de Nîmes, marchand de soie, condamné aux galères le 24 avril 1705 et libéré en 1716, avait reçu de la bourse des galériens fl. 200 et une pension des États, grâce aux instances de l'Église d'Amsterdam. (RÉD.)

Nous rencontrons l'épouse de Pierre Rouvière, Antoinette de Brun, à Rotterdam le 29 janvier 1696, comme marraine d'Antoinette Rouvière, fille de Jean Rouvière et d'Ester van Sevenhoven, baptisée par le pasteur de la Juganière; elle était donc la belle-sœur de Jean, de Rotterdam.

Le 28 février 1698 fut inscrit le mariage à Amsterdam de Bernard Lacoste, de Montauban, et de Madelaine le Nain, de Tours [1] : c'est alors que Pierre Rouvière représenta les parents du fiancé : Pierre Lacoste et Jeanne de Coustès, demeurant à Montauban.

Pierre Rouvière assista au mariage de son fils en 1703, et mourut en 1729. Ce n'est donc pas lui dont nous trouvons l'inhumation payée le 13 septembre 1707 au prix de fl. 6. Nous avons en effet sous les yeux le billet d'invitation à l'ensevelissement dans l'église wallonne, le vendredi 12 août 1729 à 2 heures, de Pierre Rouvière, fils d'Anthoine, demeurant sur le Quai-aux-fleurs, et le reçu des fl. 30, payés pour le droit, somme qui dénote un marchand aisé [2].

Passons à Anthoine [3], dont le baptême eut lieu en 1680 à Nîmes. Il

1. Le frère de ce Bernard Lacoste, nommé Jacques Lacoste, se maria à Amsterdam en 1705 avec Susanne Brun, de Béziers, fille de Jacques Brun.

2. Nous rencontrons encore à Amsterdam en 1736 un Pierre Rouvière, auquel les États-généraux accordèrent en qualité de galérien libéré une pension de fl. 300; probablement c'est le même qui fut reçu membre à Amsterdam le 26 novembre 1737 sous le nom de Pierre Rouvière *gallas* sur témoignage ecclésiastique de la Haye; il avait épousé le 3 novembre de la même année Élisabeth Vabres ou Fabers, et fut enterré le 2 novembre 1740. (RÉD.)

3. Dans le *Registre des membres de l'Église wallonne d'Amsterdam* nous trouvons inscrit le 1er août 1696 Anthoine Rouvière; il se peut que ce soit le même. Il aurait été reçu à l'âge de 15 ans, car il naquit le 9 novembre 1680. Mais le 28 janvier de l'année suivante il partit avec témoignage pour Leipzig. Nous ignorons si c'est toujours le même Antoine, mais il se trouvait alors dans plusieurs villes de l'Allemagne et de la Suisse des Rouvières d'origine huguenote. Il est constaté que les réfugiés voyageaient beaucoup au XVIIe siècle. Ce fait a le droit d'étonner quand on considère qu'à cette époques les voyages étaient bien plus pénibles et coûteux que de nos jours. Il est permis de supposer que la plupart de ces voyageurs étaient des ouvriers en quête de travail, qui allaient le sac au dos comme s'ils eussent été des allemands de race. (RÉD.)

demeura à Amsterdam sur le *Heeregracht* en 1703 et fut marchand; il fit promesse de mariage [1] le 3 février 1703, accompagné de son père Pierre, avec Johanna de Bruyn, de Béziers, âgée de 22 ans et demeurant sur le Quai-des-lauriers (*Lauriersgracht*). Elle eut pour témoin son père Jacques de Bruyn et signa dans le registre Jeanne Brun tout court [2].

De ce mariage d'Anthoine avec Jeanne naquirent plusieurs enfants [3]. Des trois premiers nous savons la date de la mort. Le 22 février 1706 Antoine paya fl. 3 pour le droit d'inhumation de son fils Jacques [4]; le 22 août 1709 la même somme pour son fils François, puis le 13 décembre de la même année pour son fils Marius, ensuite pour sa fille Susanne fl. 6, le 12 juin 1715.

Il est probable que le Pierre Rouvière reçu membre à Amsterdam le 2 avril 1722, était issu de ce mariage, puisqu'il porte le nom du père d'Anthoine, mais nous ignorons si c'est lui qui fut inhumé le 2 novembre 1740, ce qui est probable : un Pierre Rouvière fut enseveli à cette date.

Antoinette reçue membre par confession de foi à Amsterdam le 1er

1. « Anthony Rouvière, van Nimes, coopman, oud 23 jaar, op de Heeregraft, geass. met zijn vader Pieter Rouvière en Johanna de Bruyn, van Béziers, oud 22 jaren op de Louwliersgraft, geass. met haar vader Jacobus de Bruyn

ANTOINE ROUVIÈRE
JEANNE BRUN ». (RÉD.)

(*Kerkinteekenregister van Amsterdam*, 3 februari 1703).

Jeanne Brun était vraisemblablement une sœur de Suzanne Brun qui épousa en 1705 Jaques Lacoste, frère de Bernard Lacoste susnommé. (Cf. note 1 à la page précédente.)

2. Il est assez curieux de constater que le fils et le père épousèrent l'un et l'autre une fille de Jacques Brun, de Béziers. Ce dernier nom étant très fréquent, il nous a été impossible de pousser nos recherches plus loin. Du reste nous nous rappelons que M. Gagnebin se plaignait de ne pouvoir déterminer l'identité de deux pasteurs réfugiés de ce nom, par manque d'indications concluantes. Il se peut qu'une erreur se soit glissée dans ces actes et que la vérité fût autre. (RÉD.)

3. Nous ignorons si Madelaine, inhumée le 10 juillet 1705, était fille d'Antoine. (RÉD.)

4. Le nom de Jacques est aussi porté par un réfugié du Languedoc, naturalisé à Amsterdam le 4 septembre 1709, et inhumé à ce qu'il paraît le 4 décembre suivant, mais gratis.

août 1725, était fille d'Anthoine, comme aussi Élisabeth et Jeanne, reçues le 25 avril 1731, et Marthe-Sophie, reçue le 23 avril 1738. Nous lisons en effet dans les registres à la date du 4 juillet 1747 le départ pour Nimègue d'Antoine avec sa femme Jeanne Brun et de ses filles Antoinette, Élisabeth, Jeanne et Marie-Sophie (évidemment celle qui fut reçue sous le nom de Marthe-Sophie). Ils figurent tous en 1752 dans le registre des membres de Nimègue.

A Nimègue la famille n'était pas inconnue, car dans le registre du troupeau wallon Thomas Rouvière est nommé en 1731 et un Noé Rouvière en 1748; celui-ci avait vécu à Berlin d'où il partit le 17 avrll 1743 avec une attestation pour la Haye. Il paraît donc que cette famille huguenote se dispersa.

Le 12 november 1749, Marthe-Sophie épousa Jacob Petitmaître, capitaine au régiment *Randwijk* à Nimègue. Sa sœur Antoinette épousa, le 16 août 1751, Frédéric-Chrétien van den Bergh à Doesburg. Le capitaine Jacob Petitmaître étant en garnison à Ypres y présenta au baptême sa fille Jeanne-Sophie-Élisabeth, le 18 janvier 1751; le 11 août 1754 à Zutphen, Anthoine-Frédérique-Christine-Joséphine, et le 10 août de l'année suivante sa troisième fille Françoise-Élisabeth, qui eut pour marraine sa tante Élisabeth; la tante Antoinette avait assisté au baptême de la seconde fille.

Élisabeth retourna à Amsterdam avec sa mère, après la mort de son père, vers 1756. Nous avons sous les yeux le reçu signé par Jeanne Brun, veuve (« Rovière » y ajouta le clerc) de fl. 60, part qui lui revint des secours que les Provinces-Unies votèrent en faveur des dames françaises réfugiées. Elle en jouit de 1756-1759, à Amsterdam; sa fille Élisabeth bénéficia du même secours de 1760-1783.

Il se peut que la Vve Jeanne soit retournée avec son Élisabeth à Amsterdam où demeurèrent encore quelques autres membres de la famille au XVIIIe siècle, tels :

1. Marie-Marguérite, inhumée le 21 mars 1741;

2. Matthieu, originaire de Nîmes, reçu membre le 20 février 1748, qui épousa en janvier 1749 Anna-Henriette Bauda ou Bonda, veuve

d'Anthony Coquel. Ce couple partit le 15 avril suivant pour Londres, ville qui n'était pas inconnue à la famille, car c'est de là qu'arriva à la Haye le 27 décembre 1712 Daniel Rouvièrè;

3. Marie-Élisabeth, inhumée le 1er juillet 1779; et

4. Alida, ensevelie le 15 septembre 1784.

Nous voici arrivés au terme du relevé de ce que le temps nous a laissé sur le marchand de soie du Quai-au-fleurs, « aux Arènes de Nîmes ».

Amsterdam. J.-G. de Groot Jamin Jr.

* * *

NOTES DE LA RÉDACTION.

En faisant des recherches en vue de l'article de M. J.-G. de Groot Jamin Jr nous avons trouvé quantité de personnes du nom de Rouvière dans notre précieuse collection de fiches. Il est difficile et parfois impossible de retrouver les liens de parenté qui unissaient ces membres épars; du reste il y a toujours des lacunes dans les séries des registres consultés, surtout dans les registres des membres. Le marguillier raturait dans les registres chronologiques les noms des membres partis pour une autre ville ou décédés, d'une main si forte que l'encre, poudrée ensuite d'une bonne dose de sable, couvre l'inscription pour tout de bon et en rend la lecture impossible; ou bien les membres étaient inscrits pêle-mêle sous la première lettre de leur nom. Il en résulte de telles difficultés que le copiste a dû renoncer à porter ces noms illisibles sur les fiches. Ce que celles-ci peuvent fournir pour le moment, nous le présentons aux généalogistes qui aimeraient à compléter l'article de M. Jamin.

Les Rouvières originaires de France.

Le midi de la France est la patrie de tous les Rouvières. Pierre n'est pas le seul qui soit né à Nîmes. Nous avons déjà parlé de Matthieu Rouvière, originaire de la même ville. A Magdebourg, un Jacques Rouvière de Nîmes,

en Languedoc, présenta au baptême son fils Jean, le 26 juillet 1695; la mère de l'enfant s'appelait Françoise Tullitte. Peut-on l'identifier avec le Jacques, de Languedoc, qui fut reçu membre de l'Église d'Amsterdam en 1708 et naturalisé l'année suivante? Nous l'ignorons. Vient ensuite Isaac Rouvière, de Saint-Ambroise de Languedoc, qui fut admis à la S. Cène de Noël à Bois-le-duc sur l'attestation de l'Église de Zürich, le 25 décembre 1688; il avait alors l'âge de 30 ans et servait dans le régiment du C[te] Charles de Brandebourg.

Suivent 4 Cévenols:

1. Jaques Rouvière, facturier en laine, d'Anduze dans les Cévennes, fils de Maurice Rouvière, tisserand en toiles ou serger et d'Anne Gaussene, tous deux du dit lieu. Il épousa à Magdebourg, le 15 août 1699, Marie Durand, fille de Paul Durand, chapelier de Vernoux en Vivarets; leur fille Marie fut baptisée dans cette même ville le 3 décembre 1702;

2. Jean Rouvière, peigneur de laine. La Commission de secours pour les réfugiés de Leyde lui fournit le 17 décembre 1687 les instruments de son métier, savoir une paire de peignes;

3. Pierre qui fut admis à la S. Cène de Pentecôte à Bois-le-duc, le 4 juin 1702, sans attestation;

4. Jean de Fraissinet de Lozère ou Francisnet en Cévennes, marchand qui prêta le serment de citoyen (*poorterseed*) à Amsterdam le 5 novembre 1686 et de là partit pour Rotterdam où nous le retrouvons;

5. un Rouvière du Bas-Vivarets, de Pierreville (Ardèche), Joachim, fut inhumé à Halberstadt le 26 février 1741, à l'âge de 40 ans; et le 19 mars suivant on enterra à Magdebourg son épouse Susanne Rouvière, née Bastiane en 1697.

Nous avons encore la mention de Susanne et de Marie Rouvière, d'Orange, nées l'une en 1673, l'autre en 1678, qui se trouvaient en 1703 à Genève, d'où elles se réfugièrent en Allemagne, ainsi que Henri, du Dauphiné, qui partit avec sa femme et 2 enfants, en 1699, pour le Wurtemberg; Daniel, de Monjois en Dauphiné, qui partit alors de Genève pour l'Allemagne. Ces derniers paraissent avoir obtenu des États-généraux des secours pour passer en Allemagne.

Les Rouvières en Suisse et en Allemagne.

Outre ceux que nous venons de rencontrer à Genève et Jaques, qui vint de là à Amsterdam en 1702, et Rose membre de l'Église d'Amsterdam, qui par-

tit pour Berne, nous avons mentionné déjà Isaac, soldat, mort à Bois-le-duc et qui avait été à Zürich.

Passons en Allemagne. Grâce au superbe souvenir de M. Muret, de Berlin, nous voulons dire sa belle *Histoire de la Colonie française*, publiée en 1885 lors du 2e centenaire de la révocation de l'édit de Nantes, nous connaissions déjà des Rouvières fixés en 1700 à Berlin, à Grossziethen, à Magdebourg, à Stargard, à Wesel, en outre David Rouvière pasteur consécutivement à Potzlou, près de Minden, de 1717-1724, à Minden de 1724-1729, à Wesel de 1729-1756, et Jean Rouvière qui fut pasteur de 1724-1729 à Wesel, après, jusqu'en 1733, à Halle où il épousa Gabrielle-Cathérine Faucillon le 21 mai 1731, et ensuite à Clèves où le pasteur de la Croix fut son suppléant de 1737-1772.

Nous pouvous ajouter Isabeau, qui fut reçu membre à Amsterdam le 9 nonembre 1698 sur un témoignage d'Altona (Hamburg); il quitta cette Église le 21 avril 1700, sans indiquer son futur domicile. En 1700, un Jean Rouvière fut reçu membre à Leyde sur un témoignage de Hameln. On voit que l'Allemagne parsemée d'Églises françaises donnait asile à quantité de réfugiés.

A Magdebourg, lieu de refuge, nous trouvons:

1. le baptême de Jean, fils de Jaques Rouvière et Françoise Tulitte;

2. le mariage de Jaques Rouvière, d'Androze, avec Marie Durand, le 15 août 1699, ainsi que le baptême de leur fille Marie, le 3 décembre 1702;

3. le mariage de Jeanne Rouvière avec André Leque, le 2 novembre 1724, et, le 29 avril 1727, celui de Jean-Matthieu Rouvière, metteur en œuvre et joaillier originaire de Berlin ou bien de Münchenberg, fils de feu Étienne et de Jeanne-Marie Conot, avec Louise-Dorothée Menard, originaire de Braunschweig, fille de feu Pierre Menard. Ils restèrent à Magdebourg où furent baptisés leurs enfants:

1º Marguérite le 24 août 1728;

2º Jean-Pierre le 14 août 1729;

3º les jumeaux Jaques et Madelaine le 27 janvier 1731 (le garçon mourut le 25 février);

4º Élisabeth, le 20 janvier 1733; elle épousa un certain de Fromme et mourut à Magdebourg à l'âge de 37 ans; enterrée le 7 janvier 1771; enfin,

5º Marie-Élisabeth le 18 avril 1734. La mère de cette nombreuse famille mourut à l'âge de 69 ans et fut inhumée le 28 août 1764. Reste à savoir si Marie-Élisabeth qui mourut en 1779 à Amsterdam, fut la cadette; c'est

possible car c'est un vrai va-et-vient que ces réfugiés hollandais et allemands; ainsi un Jean Rouvière fut reçu membre à Leyde en octobre 1700 sur son témoignage de l'Église de Hameln.

C'est encore à Magdebourg que fut baptisée, le 19 mai 1733, Marie-Marguérite, fille naturelle de Jeanne Rouvière, de Cassel [1].

Benjamin Rouvière, probablement frère de Jean-Matthieu, car il est aussi originaire de Münchenberg, épousa à Halle, le 9 février 1734, Marie-Tavernier; il y mourut à l'âge de 36 ans et fut inhumé le 23 février 1743.

A Cassel aussi nous retrouvons des membres de la famille Rouvière:

1. Jacob Rouvière, inhumé le 14 février 1713, et Susanne Palancher, inhumée le 14 octobre 1714; ils présentèrent au baptême, le 4 octrobre 1707, leur fille Judith;

2. Pierre Cogien, fils de Daniel, et de Cathérine Rouvière, inhumé le 9 février 1732;

3. David Cogen, fils de Daniel [2] et de Marie Rouvière, baptisé le 14 avril 1745; et

4. François-Isaac Baucair, fils de Isaac et de Marianne Rouvière, dont le baptême eut lieu le 17 février 1760.

Passons à Wesel où furent ensevelis, Louis Rouvière le 29 septembre 1704, et, le 27 janvier 1731, un lieutenant Rouvière. C'est dans cette ville que David fut pasteur de 1729-1756, comme nous l'avons dit, et qu'il épousa le 25 septembre 1733 Anne-Catherine-Fontanez ou Fontanès. Leur fille Marie-Louise-Élisabeth y fut baptisée le 31 mars 1735, leur fils Jean-Daniel, le 9 décembre 1736, leur fille Élisabeth, le 15 mai 1738, mais elle mourut le 16 janvier 1740; leur fils David, le 23 mai 1742; inhumé le 3 avril 1751; et leur fille Frédérique-Sophie, le 20 février 1745; elle mourut le 25 février 1748.

La branche de Leyde.

Nous y connaissons le Cévenol Jean, peigneur, qui reçut des secours en

1. Le 21 mars 1741 une Marie-Marguérite fut inhumée à Amsterdam, mais les registres de la Capitale n'étant par si prolixes que ceux de Sedan, par exemple, nous n'osons identifier cette fille avec la précédente.

2. Nous ne savons si ce Daniel Cogen est le même que celui dont nous avons fait mention dans l'alinéa précédent.

1687 ; c'est probablement lui qui, le 31 juillet 1707, y épousa Marie ou Marguérite Bernard, dont il eut :

1° Susanne, baptisée le 1er juillet 1708 ;

2° Jean, baptisé le 1er janvier 1710 ;

3° Pierre, baptisé le 1er juillet 1711.

Dans ces mêmes années vécut à Leyde un Guillaume Rouvière ; il épousa une hollandaise, Heyltje Smitz et présenta au baptême, dans l'église hollandaise, son fils Pierre, le 4 février 1703, un fils Jean, le 24 janvier 1708 et encore un Jean, le 30 octobre 1711 ; mais la mère de ces deux derniers est nommée Judith.

La branche de la Haye.

François Rouvière, qui avait épousé Antoinette Guerin ou Querin ou Guenin, vécut à la Haye où il fit baptiser ses enfants :

1° Louis, le 4 mars 1694 ; il fut reçu membre par confession le 19 mars 1711 ;

2° Thomas, le 24 juin 1696 ; devenu membre le 27 mars 1723, il épousa également à la Haye, le 12 septembre suivant, Élise Wabiere, née à Oormont (Roermond ?) près de Maestricht ;

3° Jaques par contre fut baptisé le 9 novembre 1692 à Leyde ;

4° Isaac, le 6 janvier 1701 à la Haye ;

5° Antoinette, le 17 août 1702 ; et

6° Corneille, le 30 août 1705 ; il devint membre à la Haye en juillet 1723 par confession et épousa, le 7 décembre 1732, Jeanne Wytoogen, veuve de Jean Steenwyk, puis, le 4 mars 1736, en secondes noces, Agathe-Cathérine Pirekes ou Picrus, veuve de Jean de Lange ; il eut de ce second mariage un fils François qui fut baptisé le 6 septembre 1739.

La branche de Rotterdam.

Nous avons nommé déjà Jean Rouvière de Fraissinet-de-Lozère, en Languedoc (arr. Florac), marchand, naturalisé à Amsterdam le 5 octobre 1686 ; il épousa à Rotterdam, le 19 août 1693, Esther van Sevenhoven, de la Rochelle, apparemment une hollandaise chassée de là par suite de la révocation de l'édit de Nantes. De ce mariage sont nés :

1° Pierre, baptisé le 25 août 1694 ;

2° Antoinette, baptisée le 29 janvier 1696 ; furent témoins : Pierre Rou-

vière d'Amsterdam et Antoinette Brun; il est permis de conclure de ce dernier fait que Jean et Pierre le marchand de soie étaient frères. L'enfant reçut le nom de sa tante, épouse en secondes noces de Pierre;

3° Ester, baptisée le 17 juillet 1697; l'oncle Pierre étant absent se fit représenter par Jean-Pierre Rouvière et Cathérine van Sevenhoven, épouse du Sr Thomas de Reauté.

Nous regrettons d'ignorer qui était ce Jean-Pierre; nous le rencontrons de nouveau témoin du baptême de Anne, le 24 février 1700, ainsi que Anna van Sevenhoven, épouse de M. Hastier. Cette Mme Anne assista au baptême de son neveu Jean le 21 août 1791, mais alors elle était veuve.

Le 2 août 1712 fut inhumé à Rotterdam l'enfant d'une veuve Rouvière; probablement il s'agit d'Esther van Sevenhoven; elle vivait encore en 1723, car le 18 août de cette année elle assista à un baptême en qualité de témoin



NÉCROLOGIE.

PAUL DU RIEU.

Ce n'est pas sans émotion que nous consacrons ces quelques lignes à la mémoire de Paul du Rieu. La Commission de l'histoire des Églises wallonnes perd en lui un membre encore jeune, mais qui lui avait déjà rendu de grands services et lui donnait les meilleures espérances pour l'avenir.

Paul du Rieu naquit à Leyde le 21 août 1859. Son père descendait d'une famille de réfugiés originaire de Cisoing, près de Lille. L'ancêtre de cette famille, Nicolas du Rieu vint à l'époque de la révocation s'établir à Leyde où des réfugiés portant le même nom que lui l'avaient précédé. Son fils y fonda, au commencement du XVIIIe siècle une maison de commerce de laines qui parvint à une certaine prospérité et entretint pendant longtemps d'actives relations avec des fabricants de Roubaix et de Tourcoing. Elle existait encore vers 1880. Le grandpère de Paul du Rieu fut échevin, puis bourgmestre de Leyde.

Le jeune Paul reçut une éducation soignée. Après d'excellentes études de gymnase, il commença à l'âge de 18 ans, ses études de droits à l'Université de sa ville natale. Il ne les poussa que jusqu'au baccalauréat. Ses goûts particuliers l'attiraient vers l'histoire et les questions esthétiques. Il se mit à l'étude des archives et se familiarisa avec la belle collection d'antiquités, de planches, de dessins et de portraits

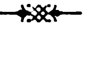
que possède le Musée de Leyde. Il en fit une description pour M. le Dr Pleyte. En 1886 il devint conservateur du Musée. En 1887 il était nommé membre de la Société frisonne de Leeuwarden et en 1889 de la Société de littérature néerlandaise de Leyde.

De bonne heure Paul du Rieu s'était initié à l'étude de l'histoire des Églises wallonnes sous la direction de son oncle M. le Dr W.-N. du Rieu, l'éminent secrétaire de notre Commission, dont il devint le collaborateur bénévole. Les aptitudes dont il fit preuve pendant cette collaboration attirèrent sur lui notre attention. En 1888 nous lui offrîmes la qualité de membre adjoint; il l'accepta avec empressement. Malheureusement sa santé laissait beaucoup à désirer. Il fut presque toujours maladif. Avant son entrée dans la vie universitaire on l'envoya à Liège chez le pasteur Pradès, dans l'espoir qu'un changement d'air lui serait favorable; il en revint extrêmement affaibli par une attaque de *malaria* et ses parents crurent le perdre. Il se remit, passa quelques années relativement assez bonnes, mais bientôt le doute ne fut plus possible sur la nature et la gravité du mal qui le minait lentement. Les soins les plus minutieux, des séjours dans le midi de la France où il passa cinq hivers, purent prolonger sa vie mais non la conserver. Au mois de mai de 1892 il revint de Cannes encore fort éprouvé par les suites d'une attaque d'*influenza* et dans l'automne de la même année, il s'éteignit après de vives souffrances courageusement supportées. Il avait vu venir la mort et l'avait attendue en stoïcien.

Deux de nos institutions wallonnes conserveront précieusement la mémoire de Paul du Rieu. La compétence nous manque pour dire les services qu'il a rendus à l'administration de la Bibliothèque wallonne; nous prenons la liberté de renvoyer sur ce point nos lecteurs au rapport présenté à la Réunion de Dordrecht par M. le pasteur Chavannes et que nous publions dans ce *Bulletin*; ils remarqueront l'hommage ému que M. Chavannes y rend à notre ami. Comme membre de la Commission de l'histoire des Églises wallonnes, Paul du Rieu fut un collaborateur de premier ordre. Il n'a rien publié. D'une nature réservée peut-être à l'excès, il craignait de se produire, mais il a pris aux diverses branches de nos travaux une part aussi active que distinguée, portant partout un tact historique très sur, une intelligence

d'une lucidité extraordinaire, une ardeur au travail que le mauvais état de sa santé n'a point ralentie. Sa connaissance du français qu'il écrivait avec une pureté remarquable pour un Hollandais nous rendait de grands services pour la correction du *Bulletin*. Que de pages, que d'articles sont devenus lisibles en passant par ses mains ! Lorsque nous décidâmes il y a quelques années l'impression des anciens actes des Synodes wallons, qui n'existent qu'en manuscrits, c'est à lui que fut confié ce travail hérissé de difficultés. Il fallait comparer entre elles les différentes copies de ces actes, étudier les variantes, discerner la rédaction authentique et souvent se livrer à des recherches sans fin pour decouvrir la véritable orthographe d'un nom propre. Paul du Rieu se jouait de ses difficultés. Il avait fait de ce travail ingrat sa tâche de prédilection ; il la continuait jusque pendant ses séjours dans le midi de la France. On peut dire que durant trois années consécutives elle n'a été interrompue que par des accès de fièvre et de faiblesse. L'œuvre est inachevée, mais Paul du Rieu l'a poussée assez loin pour que son nom y reste définitivement attaché.

E. BOURLIER.





F. Daubanton.

FRANÇOIS DAUBANTON.

Daubanton naquit à Amsterdam le 15 mars 1825. Son père, homme pratique avant tout, destina le studieux enfant à la carrière industrielle. L'instruction primaire du fils aîné de la famille ne fut cependant pas négligée. La littérature française — le *Télémaque* de Fénélon était sa lecture de prédilection — le mit en contact avec le monde classique. Savoir le latin et le grec lui apparut comme un idéal. Mais, placé bientôt à la tête d'une fabrique, il dut vouer ses forces aux affaires et au commerce.

Le Réveil religieux — mouvement béni pour les Églises réformées — exerça une puissante influence sur cette âme candide et sensible qui aimait Christ, son Sauveur. Les œuvres d'évangélisation, de mission extérieure et intérieure, les écoles de dimanche, les unions chrétiennes de jeunes gens l'attiraient. L'ardent désir de son adolescence travailla son âge mûr: servir le royaume de Dieu comme pasteur. Que de difficultés à vaincre! Lorsque les circonstances lui permirent de faire des études théologiques, Daubanton avait quarante-cinq ans. Il s'était marié d'assez bonne heure. Il était père de sept enfants. Il mesura les obstacles, résolu à les vaincre.

En 1871 il partit avec sa famille pour Lausanne. Il consacra cinq ans aux études théologiques. Quel zèle! Quelle application! Quelle persévérance! Quelle ténacité! En 1876 le but était atteint. Nommé pasteur de l'Église wallonne de Groningue, Daubanton fut consacré par son ami M. Gagnebin.

Daubanton fut avant tout évangéliste et missionnaire. Chercher ce qui est perdu: telle fut sa devise. Les victimes de l'ivrognerie et de la

prostitution en témoigneront. Les familles en deuil, en détresse, les pauvres avaient en lui un soution dévoué. Dans la partie méridionale de la ville de Groningue, il trouva déjà établie une oeuvre d'évangélisation *(Baresteeg)*. Il en prit bientôt la direction. Il fonda, dans le quartier du nord, un second centre de mission intérieure: la maison de Béthel. Partout où il posait le pied, les écoles de dimanche semblaient surgir du sol. Nous ne nous étendrons pas sur le bien que ce vaillant travailleur a fait; ses oeuvres le suivent.

Une pneumonie l'enleva à son activité le 25 septembre 1893.

Daubanton était un homme de foi au sens évangélique de ce mot; donc optimiste en dernière analyse, donc courageux. A la candeur de l'enfant il unissait l'expérience du vieillard. Il n'était pas du tout théologien; il eut les « vertus théologales ». S'il fallait rendre par un seul trait cette figure sympathique nous dirions: il a aimé son Dieu par dessus tout; il a aimé ses prochains comme lui-même.

Une de ses dernières paroles fut une action de grâces: « ah! que Dieu m'a donné une vie heureuse qui, par sa faveur, a été en bénédiction pour plusieurs! »

* * *

RENSEIGNEMENT POUR SE SOUVENIR COMMENT LA MAISON DE HARLEM A SUBSISTÉ DEPUIS LE MOIS DE MARS 1683 [1].

Mad[elle] de Venours, Mad[elle] de la Goupilière, Mad[elle] Bourdon et Mad[elle] Barier arrivèrent en ce temps là à Rotterdam et me prièrent de les aider à s'établir dans la maison que M[rs] de Harlem avoient donnés aus demoiselles françoises qui voudroient s'y retirer. Je tombai d'accord de leur donner 400 francs de pension pour ma petite nièce et pour moy, ce qui ne dura que jusqu'au 16 de novembre de la même année, lors ne me trouvant pas en disposition d'être plus longtems en pension à cause de mon grand aage et des maladies à quoy je suis sujetti les hyvers, je trouvai plus commode pour moy de défrayer tout le menage et je m'engageai à le faire jusqu'au 1[er] d'avril de l'année 1684, au quel tems je prévenois qu'il faudroit abandonner cette enteprise, faute de revenus pour la soutenir, mais il plût à Dieu de toucher le cœur d'une généreuse princesse qui nous envoia dans ce mois d'avril une somme de 1,000 livres avec promesse de continuer annuellement le même bénéfice, tant que Dieu lui donneroit la vie. De la première demie-année fut mise en diverses par celles 400 francs entre les mains de Mesd[elles] de Venours et de la Goupilière qui doivent en avoir tenu conte; à peu près en même tems je leurs mis en mains 125 livres pour une demi-année de la pension des deux demoiselles de Courvalet et de Maucé qui étoient arrivées en cette maison le 1[er] du

1. Cette pièce inédite, conservée aux archives de la ville de Haarlem, n'est qu'un brouillon écrit par M[lle] du Moulin, la première directrice de la Société des dames françaises de cette ville. Voy. pour l'histoire de cette Société l'étude du pasteur Allégret dans le *Bulletin du protestantisme français*, tom. XXVII, pag. 315, 518 et 557. (Réd.)

mois de may ; il se trouva que dès le mois de juin suivant cet argent là se trouva emploié et comme entres tems ces demoiselles m'avaient fait l'honeur de me choisir pour leur directrice, il fut avisé qu'à l'avenir je garderois l'argent, de sorte qu'il me resta en main de l'argent de la 1ère année de la duchesse 100 francs et 15 livres que Madelle de la Boulinière me donna et je trouvai à payer à la boucheri 52 livres 4 sols et à la boulangère 26 livres 17 sols avec les petites parties qui sont cottées sur mon registre en sorte que le 26ème de juillet il ne me restoit plus que 8 livres 3 sols. Ce fut lors que Mr Jurieu mon neveu étant venu icy et nous ayant déclaré qu'il ne pouvoit délivrer la demi-année de la pension de la duchesse qu'au bout de la demi-année qui n'écheoit qu'au mois de novembre : il falut aviser de quoy on pourroit faire subsister la maison jusque là, car il s'étoit écoulé 4 mois qu'aucune fille n'avoit payé sa pension que les deux de Courval et de Mausé. Cela obligea à faire contribuer toutes les demoiselles de la Société qui s'étoit fort augmentée par l'arrivée des deux cadettes de Venours, des cinq demoiselles de Poitou et de Madelle de Soustelle, toutes ensemble payèrent un quartier, assavoir pour le mois d'août, septembre et octobre, ce qui fit une somme de 279 livres 5 sols, dont j'ay rendu conte depuis ce tems là ; il n'y a eu que Mr de Therie qui a payé pour ses parentes, il donna 100 livres pour deux mois, assavoir novembre et décembre, et les deux Courval et Mausé ont toujours payé leur pension ensorte qu'elles en sont quittes jusqu'au mois d'août 1685, les demoiselles la Boulignière, Couriot et du Gust ne furent séparées de la grande Société qu'au mois de février de sorte qu'elles ne devoient qu'un mois de pension qui faisoit 52 livres et Made de Maison-rouge devoit un cartier de 31 livres 5 sols, lors qu'elle partit d'icy qui font ensemble 83 livres 5 sols qui sont deubs à la Société pour Mesdelles de Venours ; elles firent des voyages en Frise, c'est à elles à faire entendre, comment elles ont satisfait à leur pension depuis le 1er de novembre 1684 pour Madelle de la Goupilière ; elle devoit sept mois de pension, quand elle est partie d'icy, Madelle de Soustal...... (?) jusqu'au premier de juillet de cette année 1685.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'HISTOIRE DES ÉGLISES WALLONNES PENDANT L'ANNÉE 1892-1893, PRÉSENTÉ A LA RÉUNION DES DÉPUTÉS DES ÉGLISES WALLONNES A DORDRECHT, LE 22 JUIN 1893 ET JOURS SUIVANTS.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, notre Commission a fait une perte douloureuse en la personne de M. Paul du Rieu fils, un des plus jeunes mais aussi un des plus actifs parmi ses membres adjoints. Recherche des matériaux, mise en ordre des fiches et réponses aux demandes multiplées de ceux qui venaient puiser à cette source intarissable, correspondance en l'absence du secrétaire, correction du *Bulletin*, formation d'un *Index*, impression des *Actes synodaux*, à ces divers objets d'une importance de premier ordre, il consacrait tous les loisirs que lui laissaient les soins d'une santé maladive, non seulement à Leyde mais encore dans le midi de la France où il allait passer les mois d'hiver.

Particulièrement bien doué pour les recherches historiques, travailleur infatiguable, la Commission de l'histoire des Églises wallonnes lui est redevable de beaucoup. Si nous avions pu le garder, que de questions difficiles et obscures sa sagacité et sa patience nous eussent aidés à tirer au clair, que de monographies curieuses et intéressantes

eussent enrichi notre *Bulletin*! Mais le mal, dont il souffrait depuis plusieurs années était de ceux qui ne pardonnent pas. Il a succombé le 10 novembre dernier, au milieu des corrections du *Bulletin* et des *Actes synodaux* qu'il soignait de main de maître. Nous nous inclinons devant les décrets du Très Haut. La mémoire de Paul du Rieu vivra dans nos cœurs. En regardant son portrait qui orne la salle de nos travaux et reproduit fidèlement sa physionomie sérieuse et douce, nous penserons avec un profond regret à celui qui n'est plus là pour nous assister de ses précieux conseils, des lumières de sa vive intelligence et de la connaissance approfondie qu'il avait acquise de plusieurs branches spéciales de l'histoire des Églises wallonnes.

Notre collègue M. J.-W. Enschedé a bien voulu prendre sur lui révision de l'impression des *Actes synodaux* dont la Commission l'a chargé. Trente-six feuilles déjà sortirent de la presse; elles vont jusqu'à l'an 1663. Lors de notre dernière réunion nous décidâmes que le travail s'arrêterait provisoirement à la paix d'Utrecht en 1713. Nous espérons terminer cet ouvrage, source féconde pour l'histoire de nos Églises, dans le courant de l'année prochaine. Un registre alphabétique des noms et des matières est en préparation.

La publication du *Bulletin* a subi, par suite de la mort de M. P. du Rieu, un retard que nous regrettons vivement. L'éditeur désire avec le nouveau volume, qui est sous presse, inaugurer une nouvelle série qui, par sa forme typographique, sera plus conforme aux travaux qui se publient en France. La correction en sera confiée au même M. J.-W. Enschedé. Une monographie de notre regretté président Gagnebin sur les premières années de l'Église de Bréda ouvrira le premier fascicule, qui contiendra en outre des recherches intéressantes concernant le commerce, les arts graphiques et l'industrie manufacturière des réfugiés. Espérons que les soins que nous donnons à notre *Bulletin* et les sacrifices pécuniaires que nous faisons pour en maintenir la publication, seront mieux appréciés à l'avenir et que le nombre des souscriptions croîtra d'autant plus.

Matériaux. En ce qui concerne les matériaux que, fidèle à son mandat, notre Commission rassemble lentement, d'année en année, et

souvent au prix de démarches dispendieuses, voici les découvertes que nous avons la satisfaction d'enregistrer cette année:

1° Une collection de faire-part et invitations à l'enterrement de wallons d'Amsterdam, allant de 1715-1809, a été rangée par ordre chronologique. Ces pièces sont très utiles à consulter parce qu'elles portent l'indication de la demeure du défunt, parfois aussi celle de sa profession;

2° Quatre-vingt mille actes de baptême, de mariage, d'enterrement de réfugiés français établis en Allemagne, ont été rangés par ordre alphabétique. Ces actes, extraits des registres d'une vingtaine d'Églises, avaient été copiés sur fiches. Ceux qui se rapportent à des membres d'une famille de réfugiés dont une branche est venue s'établir dans les Pays-Bas, ont été joints, par ordre chronologique, aux actes de cette famille que nous possédons. On n'imagine pas les difficultés que ce travail nous a presentées sous le rapport de l'orthographe des noms qui est souvent autre en Allemagne que dans les Pays-Bas et parfois aussi fantaisiste d'un côté que de l'autre;

3° Nous avons eu la satisfaction de pouvoir fournir à M. Daullé, secrétaire du Consistoire de Lille, la copie des actes des Églises dites de la Barrière, à l'exception, toutefois, des actes des soldats ordinaires, dont on croit pouvoir se passer. Grâce à ces données, un comité étranger va reconstruire la série des familles protestantes belges. Le prospectus de cette publication historique vient d'être distribué;

4° Nous avons la perspective de recevoir les extraits d'un des registres de l'Église protestante d'Olne, découvert il y a plusieurs années dans la collection d'un catholique de Verviers qui ne veut pas s'en dessaisir; un de nos amis en copiera la partie essentielle;

5° Les noms des réfugiés français inscrits dans les registres des Églises hollandaises de Venloo, Grave, Maestricht, Leyde, dans ceux des Églises allemande, anglaise et remontrante de la Haye et de Scheveningen ont été copiés sur fiches et intercalés déjà en partie. Nous espérons recevoir bientôt des documents de même nature pour Bréda et d'autres villes encore. Les anciens wallons n'étaient pas toujours baptisés, mariés, enterrés dans leur propre église. Nous ne serions donc pas complets, si nous négligions les données contenues dans les

registres hollandais et grâce auxquelles nous avons pu déjà combler de nombreuses lacunes;

6° La copie des volumineux mais intéressants registres de Sedan, ville qui a donné bien des réfugiés à la Hollande, principalement à Maestricht, sera bientôt terminée. Nous avons reçu celle des registres de l'Église française de Neuhaldensleben. La copie des registres de l'Église de Hanau vient d'être reprise. Celle des registres de Hambourg nous a été promise par M. Wüste, ancien pasteur de la Haye, qui est heureux de pouvoir faire quelque chose pour nos Églises. Notre Commission enverra à Cassel un de ses meilleurs ouvriers pour y copier les nombreux registres de cette Église si florissante du refuge, qui entretint pendant longtemps de si bonnes relations avec nos Églises wallonnes.

Au reste, les relations que nous entretenons avec les huguenots d'Allemagne sont toujours excellentes. Dans leur assemblée générale de l'année dernière ils ont offert à notre président et à notre vice-président la qualité de membres honoraires de la Société des huguenots d'Allemagne (*Huguenotten-Verein*), distinction rarement accordée et qui a été acceptée avec empressement comme un hommage rendu à notre Commission.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève nous a proposé d'entrer en correspondance avec nous pour un échange régulier de publications : nous y avons consenti d'autant plus volontiers que cet échange pourra être utile aux uns comme aux autres, l'histoire de la ville de Calvin étant intimement liée à celle de nos Églises. Nous n'avons pas cru devoir accueillir aussi favorablement une demande de même nature qui nous a été présentée par deux Sociétés historiques allemandes, vu que les publications de ces Sociétés ne contiennent rien qui se rapportent à l'histoire des huguenots et de leurs colonies.

Deux membres de notre Commission ayant eu l'occasion de se rendre à Paris l'année dernière, y ont pris connaissance de la série TT. des Archives nationales. Cette série comprend les *Documents de la régie des biens confisqués qui ont appartenu aux religionnaires.* Ils y ont trouvé nombre de détails sur des familles réfugiées en Hollande.

Mais le travail qu'il faudrait faire pour en tirer parti présente de telles difficultés que nous avons dû y renoncer pour le moment.

Citons encore une série de **documents** de divers genres et d'un réel intérêt qui nous ont été offerts par des amis ou par des membres de notre Commission. Nous avons reçu :

1° De M. le professeur J.-C.-G. Boot, un pamphlet manuscrit contre le diplomate français Jeannin. Ce document, découvert à l'Académie royale des sciences d'Amsterdam dans les papiers du professeur Van Swinden, est inédit et nous espérons le publier ;

2° De M. P. du Puy, étudiant à Leyde, quelques papiers de famille relatifs aux Clignet et vivement désirés par nous, entre autres une généalogie assez étendue de cette famille que nous pourrons plus tard compléter à l'aide de notre collection de fiches et insérer dans notre *Bulletin* ;

3° Notre frère M. Vethake, ancien de l'Église wallonne de Bréda, nous a communiqué plusieurs pièces importantes. Ce sont, d'abord, des documents du général Barbin-de-Telliers, contenant des données complémentaires de l'article Barbin publié par M. Gagnebin dans *la France protestante.* M. Vethake les a trouvés dans des papiers de famille ayant appartenu à feu M. Pels-Rycken et transmis à M. le lieutenant Kuyck. Nous en avons pris copie et nous espérons les publier tôt ou tard. — C'est ensuite l'histoire des premières années de l'Église wallonne de Bréda, rédigée par M. Gagnebin aux approches de la fête séculaire de cette Église, mais qui était restée dans les archives du Consistoire. Cette monographie aussi savante qu'intéressante paraîtra dans notre prochain *Bulletin* qui est sous presse. — C'est enfin, un compte-rendu ou *Narré historique de ce qui s'est passé à l'audience que S. M. l'Empereur et Roi a daigné donner le* 6 *mai* 1810 *dans la salle du barreau de la Cour de justice de Bréda.* Il est de la main du pasteur wallon Ten Oever. Nous nous proposons de le publier, principalement à cause des paroles très significatives que l'Empereur adressa en cette circonstance au clergé protestant et aux prêtres catholiques de la ville.

Nous espérons pouvoir consulter avec fruit les papiers des familles

réfugiées Bourbadière et Brunet-de-Passy que M. le Dr Brondgeest s'empresse de mettre à notre disposition. M. Guyot a fait dans les registres des obligations (*Schuldprotocollen*) de Groningue des recherches qui ne sont pas restées sans résultat. M. R.-N.-L. Mirandolle continue à étudier les actes du Consistoire de Rotterdam. Il y a trouvé des données intéressantes sur des points peu connus, comme, par exemple, la coutume de « la bague nuptiale », donnée à l'occasion de la promesse de mariage, les décisions consistoriales concernant les « écoutants », c'est à dire les étrangers trop peu connus pour être reçus membres du troupeau. Elles nous expliquent ces gros registres d'écoutants de Leyde, lesquels écoutants sont des personnes que nous trouvons peu de temps après inscrits dans le registre des membres, ce qui n'était pas clair. Mentionnons, en terminant, la communication d'une notice de M. J.-W. Enschedé sur es réfugiés d'Alkmaar et quelques autres de M. Wildeman sur des wallons dont il a rencontré les noms dans les registres de la justice.

Comme vous pouvez en juger, Messieurs, par ce compte-rendu, notre Commission n'est point restée inactive pendant l'année qui vient de s'écouler. Grâce au zèle de ses membres et de ses collaborateurs, elle a eu la satisfaction d'ajouter de nouveaux matériaux à la masse déjà imposante de ceux qui reposent dans ses archives et attendent le futur historien de nos Églises.

Correspondance. Notre secrétaire a entretenu une correspondance aussi active que les années précédentes. Il a enregistré 300 lettres reçues et en a expédié 270.

La collection des fiches a été consultée par 55 personnes sur à peu près une centaine de familles. Ces consultations prennent à M. Hoek un temps considérable.

D'une façon générale, depuis que M. Paul du Rieu n'est plus là pour payer gratuitement de son temps et de sa personne, la tâche de notre employé a beaucoup augmenté et nous devons penser sérieusement à lui faire des honoraires moins disproportionnés au temps et au labeur qu'il nous consacre et moins dépendants de la bourse de quel-

ques-uns d'entre nous. C'est là une raison de plus pour vous recommander nos finances.

Puissions-nous nous sentir assez efficacement soutenus pour continuer une œuvre qui, malgré les travaux accomplis depuis 15 années, est loin d'être achevée et qui par conséquent continue d'avoir sa raison d'être !

La Commission de l'histoire des Églises wallonnes

E. Bourlier
président.

Bibliothèque wallonne. Suivant l'usage établi, nous ajoutons au *Rapport de la Commission de l'histoire* un bref exposé de ce qui s'est accompli durant le dernier exercice dans le domaine de nos archives et de la Bibliothèque wallonne.

Notre Commission a le plaisir de pouvoir se déclarer satisfaite pour l'année écoulée de l'état dans lequel se trouvent les collections confiées à sa gestion. Cet état favorable est dû pour une bonne part à l'excellent emplacement que nous procure l'hospitalité de MM. les régents de l'Hospice wallon et aux bons soins du concierge, M. Hoek.

Néanmoins nous avons, hélas ! à mentionner une perte qui nous est extrêmement sensible. Les visiteurs de la bibliothèque découvrent au-dessus de la porte de la salle de lecture le portrait de feu M. P. du Rieu, récemment décédé. Aucun lien officiel ne rattachait ce frère wallon à notre institution ; mais son portrait n'y figure qu'à plus juste titre en souvenir des grands et nombreux services qu'il lui a rendus. Combien d'heures, par exemple, n'a-t-il pas consacrées au numérotage de nos livres, lorsque ce fut nécessaire pour les placer dans l'aile du temple, si bien aménagée dans ce but ; puis, une seconde fois lorsque cette fastidieuse opération nous fut imposée de nouveau par l'incendie du casino et notre retraite dans la maison de l'Orphelinat. Et ce n'est là qu'une partie de ce que M. P. du Rieu a fait pour notre bibliothèque, toujours prêt à nous seconder de ses conseils et de son activité, s'astreignant à l'ingrate besogne de chercher dans les catalo-

gues les titres d'ouvrages qu'il est désirable que nous nous procurions, et à bien d'autres encore. Bref, tant que sa santé chancelante le lui a permis, il n'a cessé de se dévouer à une institution qu'il aimait. C'est elle qui l'a empêché de réaliser son projet d'inventorier les archives du Diaconat et de l'Orphelinat, dont il s'était déjà occupé il y a quelques années; par conséquent ce travail nous incombera.

Nos collections se sont pendant cet exercice enrichies d'un grand nombre de dons, mais nous avons peu acheté, faute de fonds.

Les principales **acquisitions** ont été :

A. Doy, La liturgie de la Ste Cène à Paris; A. de Galtier de Laroyne, Le marquis de Ruvigny; H. de la Garde, Le duc de Rohan; H. de la Ferrière, La Sainte-Barthélemy; Nicolas, Histoire de l'Académie protestante de Montauban; A. Rebellion, Bossuet, historien du protestantisme; les prières de B. Pictet; les sermons de J. la Placette et de L. Manuel, et toute une série de sermons de pasteurs wallons traduits en hollandais, soit de du Bosc, Jacques Crusius, G.-S. de Chaufepié, S. de la Douespe, F.-H. Gagnebin, D.-T. Huët. G. James, P. du Moulin, A.-A.-D. Mounier et T. Maurois, qui donc ont pu édifier, outre leurs frères wallons, ceux qui ne possédaient pas leur langue.

Quant aux **dons**, nous commencerons par quelques-uns que nous devons à des dames. Nous avons reçu de Mme Boucher, née van Assen, Le moindre mal dans le Monde et dans l'Église, discours de feu son mari; de Mme Alsche, née la Lau, la biographie de son père par M. van Groningen, et celle de son oncle le médecin la Lau; de Mme du Rieu, née Sautijn Kluit, la Bible mise en vers par du Bois, volume minuscule, et de Mlle de Roulet un abonnement au journal Le Refuge.

En outre, les Consistoires d'Amsterdam, de la Haye et de Leyde ont donné chacun un exemplaire de leur règlement; M. le pasteur Richard d'Amsterdam, le sermon, précédé des adieux de M. Brun à son Église, qu'il a prononcé à l'occasion de la retraite de ce dernier; son collègue, M. Perk, sept opuscules pour compléter la collection de ses œuvres; M. H. Secrétan, de Lausanne, les lettres de A. Vinet à son père, Isaac Secrétan; M. G. Keller, son article nécrologique sur J.-M. Hooyer, qui a été pasteur wallon à Arnhem; M. van Boneval-Faure, le discours prononcé par lui à l'Université à l'occasion du décès du

professeur J.-T. Buys, membre de l'Église wallonne de Leyde; M. A.-J. Enschedé, la traduction des Évangiles de le Maistre de Sacy, et l'Estat des habitants protestants de Metz, publié par A. Thorelle; M. Béringuier, de Berlin, un article qu'il a publié sur les réfugiés de Metz établis à Berlin; M. Will-Minet, de Fountain-Court, une généalogie soignée de sa famille; M. H.-J. Schouten, d'Utrecht, celle de la famille Hasebroek; M. R.-N.-L. Mirandolle, celle de Moucheron; la Commission des archives de Rotterdam, le 1er volume des sources historiques concernant cette ville; M. P. Rochedieu, de Bruxelles, le préface de l'édition de la Confession de foi publiée en 1668; M. Rahlenbeck, de Bruxelles, son article sur les trois régentes des Pays-Bas; la Société d'histoire de Genève, le catalogue de sa bibliothèque, et la Société d'histoire de la Zélande, le catalogue de ses pamphlets. Enfin notre secrétaire a réussi à mettre la main sur : dix-huit lettres du pasteur Marron; l'alphabet de chiffres fleuronnés gravés par le réfugié de la Feuille, les sermons de Jean Claude, E. Diodati, C. Grawitz et P. de Joux; des traités théologiques qui nous manquaient, par exemple de Boyer, Drélincourt, P. du Moulin, J. de l'Espine, G. Monod, J. de Seins et autres, sur les lettres de Bayle et de Baluze, et sur des placards relatifs aux Églises de France, aux persécutions, aux Cévennes, au Piémont, à Orange.

Il va de soi que nous avons complété pour 1892 les ouvrages en cours de publication.

La collection de **portraits** s'est accrue, pour les modernes, de ceux des pasteurs Hooyer, Perk, Pfender et Stoop, et pour les anciens, de ceux de Calvin et de Jean de Labadie, fait au crayon par G. de Lairesse. Nous nous recommandons à tous les pasteurs actuels pour qu'ils veulent bien nous envoyer leur photographie, si nous ne l'avons pas encore.

Les planches représentant nos **temples** ne sont pas non plus encore complètes. M. A.-J. Enschedé nous a offert une vue de la cour Saint-George, à Amsterdam, devenue temple wallon, et pour l'intérieur, le tableau du placement des chaises. Nous avons reçu la photographie de l'extérieur du temple wallon actuel de la Haye, et M. Mirandolle nous a donné celles de l'extérieur et de l'intérieur du temple de Rot-

terdam ; enfin nous tenons de notre secrétaire des photographies de la façade du temple de Leyde, prises avant et après la restauration récemment effectuée. Cette collection deviendra extrêmement intéressante si l'on veut bien la compléter. Nous serions heureux que vous voulussiez recommander la chose à la Réunion wallonne.

Deux **armoiries**, celles de Cossart et de Moucheron, sont venues augmenter celles que nous avons en portefeuille, et nous avons pu joindre au cabinet des **médailles** celle des noces d'argent de J.-A. de Normandie avec Cathérine de Greef, ainsi que quelques méraux d'Amsterdam.

Cette année, comme les précédentes, il a été largement fait usage de notre bibliothèque, en particulier par des étudiants et des professeurs de Leyde et d'autres villes.

M. Nardi a cédé pour 1893 la présidence de notre Commission à M. Chavannes. Les autres membres, MM. du Rieu, secrétaire, van Wijk, trésorier, van Boneval-Faure et Dozy sont restés en fonctions.

CORRESPONDANCE[1].

Sous la série TT. se trouvent, dans les Archives nationales à Paris, près de cinq cents cartons contenant les documents de la *Régie des biens confisqués qui ont appartenus aux religionnaires.*

Dans la dernière séance de notre Commission de l'histoire on a posé la question s'il serait possible de publier le contenu de ces milliers de documents. Les faits dont ils font mention sont intéressants, pour l'histoire qui nous occupe, et pour les descendants des réfugiés qui veulent connaître les épreuves de leurs ancêtres.

On était d'avis qu'il y aurait beaucoup de difficultés à vaincre qui ne sont pas insurmontables, pourvu qu'on puisse disposer pendant une dizaine d'années d'une certaine somme d'argent; mais la Commission n'est, à son regret, pas assez riche pour se charger de cette dépense.

Peut-être en apprenant les résultats de notre discussion sur ce sujet, les personnes qui s'y intéressent, trouveront-elles les moyens de nous fournir ce qui nous manque.

Dans ces cinq cents cartons de la série TT. on trouve: des *Condamnations*, des *Requêtes*, des *Rapports* et des *Comptes-rendus à l'intendant*, tous avec des pièces justificatives et classés selon les lieux.

1. Cf. Le *rapport de la Commission*, page 116 et 117 de ce cahier. (RÉD.)

Les *Comptes-rendus* contiennent les sommes relatives aux produits des bois, des terres de labour, des bails des maisons *etc.*, dans certaine province ou dans certaine paroisse; mais toutes ces propriétés appartenaient à une quantité de personnes. Ils indiquent presque toujours les noms des terres et quelquefois les noms des propriétaires ou les noms des possesseurs ou détenteurs des immeubles; il n'est donc pas si facile de déterminer qui sont ceux dont les biens ont été confisqués, à moins d'avoir une connaissance exacte de tout ce qui s'est passé à propos de ces biens. Et encore, la même personne possédait quelquefois des propriétés dans diverses provinces. Il faut donc confronter les comptes de plusieurs localités pour déterminer le domicile et la fortune confisquée.

Il y a de ces comptes qui ne sont que des brouillons sans titres ou préfaces, ce qui ne facilite pas les recherches.

Beaucoup de questions concernant les noms et les domiciles peuvent être élucidées par les *Condamnations*, les *Requêtes*, *etc.*, mais on ne trouvera une réponse à toutes ces questions qu'après avoir consulté tout le dossier.

Ces *condamnations etc.* sont, comme les autres pièces, classées d'après les lieux, mais ce sont les lieux de la condammation. La plupart des protestants furent arrêtés lorsqu'ils étaient déjà en chemin pour se réfugier. Les cartons des provinces limitrophes, ainsi que des endroits près de la mer, sont les plus volumineux. Ces arrêts condamnaient des personnes qui venaient quelquefois de bien loin en sorte que le lieu de la condamnation est souvent sans rapport avec celui du domicile. Quelquefois on y trouve le domicile du condamné, mais ce n'est pas la règle; donc, il faut chercher cela ailleurs et comme dans ces cartons se trouvent encore d'autres pièces, par exemple quelques registres de mariage et de baptême des Églises confisquées, on peut réussir dans ces recherches.

Les protestants qui se réfugiaient à l'étranger, tâchaient de vendre leurs propriétés avant de partir, ce qui leur réussissait quelquefois. Après leur départ, leurs parents catholiques tâchaient de prouver que ces biens leur étaient dévolus et lorsque c'étaient des catholiques

éprouvés ou des « nouveaux convertis » qui inspiraient de la confiance dans leurs opinions religieuses, ils y réussissaient presque toujours.

Dans les deux cas, ces biens ne relevaient pas de l'administration de la Régie. On ne peut donc pas s'attendre à connaître toute la richesse laissée en France par ces réfugiés qui arrivaient à l'étranger plus ou moins pauvres. Les documents de la Régie ne permettront de retrouver qu'une partie de leurs biens. Ils possédaient pour la plupart plus que les comptes de la Régie ne font connaître; mais dans tous les cas on saura quelque chose de personnes dont on ignore à présent tout ce qui concerne leur existence matérielle.

La mesure la plus pratique consisterait à nommer un copiste pour transcrire machinalement tous ces documents; chacun pourrait alors trouver ce qu'il lui faut pour ses études, mais ce serait une affaire de longue haleine; la quantité des pièces est très grande; il faudra donc faire un choix et cela avec beaucoup de discernement. Ce ne sera pas l'ouvrage d'un chacun; ce sera presque un morceau d'histoire qu'on devra écrire sur fiches. Celui qui sera chargé de dépouiller ces cinq cent cartons devra vouer tout son savoir et tout son temps, pendant une période de cinq à dix ans, à un travail très ennuyant, mais dont les résultats peuvent être intéressants pour l'histoire du refuge, pour celle des réfugiés et pour certains faits économiques du commencement du XVIIIe siècle.

La solution de la question financière est la plus difficile. La personne qui fera les extraits doit être salariée. Quelques membres de notre Commission sont d'avis que l'intérêt de cette affaire est d'une valeur égale pour toutes les Commissions qui s'occupent de l'histoire du refuge; si toutes y contribuent, la charge individuelle ne sera pas si grande; nous croyons pouvoir l'évaluer à 600 francs par an.

Mais cela durera quelques années et lorsqu'on commence, il faut continuer jusqu'à la fin.

On s'est demandé aussi, s'il ne vaudrait pas mieux de nommer deux personnes pour ce travail. S'il n'y en a qu'une et que nous ayons le malheur de la perdre, soit qu'elle quitte Paris, soit qu'elle meure,

tout sera à refaire. S'il y en a deux la première peut être remplacée sans inconvénient, car son successeur travaillera sous la conduite de l'autre, la tradition sera maintenue. Mais alors chaque Commission devra payer au moins 1,000 francs par an.

Les résultats seront sans doute assez intéressants pour justifier ces dépenses, mais toutes les Commissions n'ayant pas des finances très prospéres, on peut se demander si cette charge annuelle ne sera pas trop lourde pour la plupart d'entre elles. C'est aux Commissions à en décider.

Rotterdam. R.-N.-L. MIRANDOLLE.



NICOLAS DERICQ,

GRAND MARCHAND DE ROUEN AU XVIIe SIÈCLE,

— SA FAMILLE. —

DOCUMENTS INÉDITS CONCERNANT L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME EN NORMANDIE.

Nicolas Dericq, né à La Brille (Hollande), le 12 janvier 1592 (on ignore les noms de ses père et mère), vint s'établir à Rouen en 1603, à la suite de ses parents, à l'âge de onze ans. Il fut naturalisé français en 1630 et anobli, en 1646, par Louis XIV, sous la régence d'Anne d'Autriche. Le 21 septembre 1617, il épousa à Rouen, c'est-à-dire dans le temple des protestants du Grand-Quevilly où l'Église était recueillie, Marguerite Lambert, native d'Anvers, veuve d'Augustin Boël décédé à La Rochelle; elle était âgée de 30 ans, et Nicolas Dericq de 26 ans. Douze enfants sont nés de leur mariage.

Marguerite Lambert étant décédée à Rouen en 1640, sur la paroisse Saint-Éloi, Nicolas Dericq épousa en secondes noces, le 18 septembre 1642, Marie de Caen, veuve de Raymond de La Rade, de Dieppe, dont elle avait un fils, portant le même nom que son père et qui disparut. Marie de Caen [1] avait alors 40 ans. De ce mariage naquit un fils, Guillaume, écuyer, sieur de Mauny.

1. Familles de Caen:
1610, prêt à la grosse à Jehan de Caen pour le voyage de Canada en traite de mar-

On voit dans les registres de Quevilly que Nicolas Dericq était marchand ; il devait faire le commerce de mer : ses armes semblent l'indiquer; c'était, pour employer les termes usités de nos jours, un armateur en même temps qu'un négociant. Il devait faire tout particulièrement le commerce des peaux de castor du Canada.

Au XVII[e] siècle, on comptait à Rouen, parmi les réformés seulement, 54 chapeliers dont 43 habitaient sur la paroisse Saint-Maclou et 3 sur celle de Saint-Vivien. Ces chapeliers se livraient sans doute à la fabrication des chapeaux de castor. Cette industrie, après celle des tissus, était une des plus importantes de Rouen. Les Jean Vereul père, à l'enseigne du *Mouton blanc*, rue Martainville, les Jean Vereul fils, à l'enseigne du *Castor*, près le Vivier, rue Martainville, les Hellot, rue de la Chèvre, les Thiolet sont connus comme grands fabricants.

chandise sur le navire d'Alexandre Advenol. (Ch. Bréard, *Documents relatifs à la marine normande.*)

1615, création d'une nouvelle Compagnie marchande (Compagnie Montmorency) à la tête de laquelle étaient Guillaume et Émery de Caen, frères. Émery de Caen fut un marin consommé et surtout un habile commerçant; en 1585, son père envoyait des navires en Hollande et en Terre-Neuve. La Compagnie de Montmorency, sous sa direction, se lança dans les plus importantes entreprises qu'on eût encore vues; elle eut une flotte qui reçut le nom de « Flotte de la Nouvelle France ». De Caen fit tout le commerce du Canada; plus de 900,000 livres, soit cinq millions de francs, furent employés par la Compagnie à bâtir des magasins et des habitations tant à Québec qu'au cap Tormente et autres lieux. Il vivait encore en 1633. (E. Gosselin, *Nouvelles glanes historiques normandes.*) En 1612, on fit beaucoup d'équipements dans le port de Dieppe pour la Nouvelle France sous la conduite d'Émery de Caen et du sieur de May.

Vers 1616, une première expédition fut préparée aux îles de la Sonde pour le trafic des épiceries. On y voit figurer les de Caen. (Ch. Bréard, *Ibid.*)

En 1618, le Montmorency était commandé par Augustin de Beaulieu, de Rouen; Émery de Caen fut son lieutenant.

En 1627, Richelieu constitua pour le commerce du Canada une Compagnie nouvelle connue sous le nom des *Cent associés*. En 1628, Guillaume de Caen vit les droits qui lui avaient été accordés révoqués. (Ch. Bréard, *Ibid.*)

Raymond de La Rade, le premier mari de Marie de Caen, femme de Nicolas Dericq, fut amiral d'une petite flotte que les marchands de Dieppe firent équiper, en 1629, pour l'envoyer au Canada. Le vice-amiral fut Émery de Caen. Ces marins distingués ont joué un grand rôle au Canada. (E. Gosselin, *Ibid.*)

En 1631, on trouve un Guillaume de Caen, marchand à Dieppe, et en 1626 Ézé-

Nicolas Dericq était ancien du Consistoire de Quevilly. On sait que sous l'ancien régime les notables commerçants, les nobles et ceux qui occupaient un rang distingué dans les carrières libérales, étaient presque toujours appelés à faire partie des Consistoires; de plus, il fallait donner des gages d'une moralité incontestée.

Le nom Dericq, le seul usité dans les registres de l'Église de Rouen-Quevilly, a été écrit de plusieurs manières: de Ricques, de Ricq, D'Ericq, Deric, Derick. Dumont de Bostaquet, dans ses *Mémoires*, écrit de Ric.

Nicolas Dericq est décédé à Rouen, paroisse Saint-Éloi, le 13 mars 1671, à l'âge de 80 ans, et sa seconde femme, Marie de Caen, également à Rouen, le 1er mars 1683, à 80 ans.

Nicolas Dericq a occupé à Rouen le premier rang parmi la Colonie hollandaise établie dans cette ville, laquelle était fort nombreuse. Il acquit, au bout de quelques années, une fortune considérable pour l'époque. Il donna en dot à chacun de ses enfants 40,000 livres, ce qui représente de nos jours 250,000 francs environ. Ses enfants ont con-

chiel de Caen, à Rouen, marchand bourgeois, un des administrateurs (en 1619) de la Compagnie des Indes Orientales de France, nommée « Flotte de Montmorency ». (Ch. Bréard, *Ibid.*)

En 1631, quelques réformés de Dieppe, en butte à la persécution, trouvèrent moyen de se faire porter à bord du sieur Émery de Caen qui était en rade prêt à faire le voyage du Canada pour l'habitation et la traite des castors et qui se proposa de les défendre; mais on les laissa rentrer dans la ville. (G. et J. Daval, *Histoire de la réformation à Dieppe.*)

En 1614, Ézéchiel de Caen, grand commerçant, avait des relations avec le Pérou, le Canada et les Indes. En 1618, il fut autorisé à former avec Jacques Muisson une association pour la navigation aux Indes Orientales. (E. Gosselin, *Ibid.*)

On trouve sur les registres de Quevilly les actes suivants:

1644, décès d'Ester de Caen, veuve de Pierre Lemercier;

1654, décès de Hélène de Caen, fille d'Étienne et d'Élisabeth Peter.

Sont cités:

1. Emery de Caen, capitaine originaire de Dieppe, fils de Guillaume et de Marie Langlois;

2. Guillaume de Caen, écuyer, sieur de La Motte-Saint-Lié.

Les de Caen alliés aux Dericq appartenaient aux familles ci-dessus. Le parrain de Marie, fille de Guillaume Dericq, fut Guillaume, sieur de La Motte-Saint-Lié. Il était sans doute frère de Marie de Caen qui épousa Nicolas Dericq.

tracté des alliances avec les plus grandes familles de Rouen et aussi avec les familles nobles des environs. Son acte d'anoblissement fait allusión à ses *vertus privées*, à ses *actions louables et généreuses*, à ses *vertueuses qualités*, à ses *agréables et fidèles services*. A défaut de renseignements plus précis, il est permis de supposer que la ville de Rouen a été l'objet de ses bienfaits et que le trafic considérable fait par ce grand commerçant a contribué dans une large mesure au relèvement de notre marine marchande, laissée à l'abandon au commencement du XVII[e] siècle.

Acte d'anoblissement de Nicolas Dericq.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et advenir, salut.

Comme nous ne saurions donner une plus honorable et plus glorieuse récompense à ceux de nos subjets qui par leurs actions grandes et vertueuses se sont signalez dans les armées pour la défense de nostre estat, ou qui par d'autres actions louables et généreuses se sont rendus considérables, que de les eslever par quelques marques d'honneur au dessus du commun, en les honorant, eux et leur postérité, pour laisser, par ce moyen une obligation de les imiter, sçavoir faisons : qu'ayant en singulière recommandation, louables et vertueuses qualitez qui sont en la personne de nostre cher et bien amé Nicollas Dericq, résidant en nostre généralité de Rouen, et ses agréables et fidèles services, et voulant iceux recongnoistre en faveur de nostre heureux advènement à la couronne;

A ces causes et autres grandes considerations, à ce nous mouvans de l'advis de la reyne régente, nostre très honorée dame et mère, en conséquence de nostre édict du mois de may mil six cent quarante-trois cy attaché, sous le contre-scel de nostre chancellerye, avons par ces présentes, signées de nostre main, descoré et descorons et honorons du tittre et qualité de noblesse ledict Dericq, *etc. etc.* (suit la formule ordinaire.)

Donné à Fontainebleau, au mois d'aoust, l'an de grâce mil six cent quarante-six.

Registré ès registres de la Cour des aydes de Normandie, suivant l'arrest de ladite Cour du 29e jour de may 1647.

LOUIS.

(*Archives de la Seine-Inférieure.*)



ARMES DE NICOLAS DERICQ.

Tranché d'or et d'azur à deux ancres contreposées de l'une en l'autre. Timbre un heaume d'argent embelli d'or, à trois quartiers. Cimier : un dextrochère de carnation, soutenu d'une nuée d'azur tenant une couronne d'or. Lambrequins d'or et d'azur. Supports : un lion marin d'or et un aigle de sinople.

Devise : *Virtus galeam spes nostra coronat.*

Cette devise, difficile à comprendre, a été traduite comme suit par M. F. Bouquet, notre savant confrère de la *Société de l'histoire de Normandie*, professeur honoraire au lycée Corneille de Rouen : il faut entendre le mot *galeam* dans le sens du moyen-âge et non de l'antiquité classique. *Virtus galeam spes nostra coronat* signifie donc : la valeur couronne la galée et notre espoir la couronne aussi, c'est-à-dire en as-

sure la réussite, le succès. Nicolas Dericq étant marchand, cette devise a alors un sens plausible en dépit de ce singulier latin.

Enfants de Nicolas Dericq et de Marguerite Lambert.

I. Nicolas Dericq, né en 1618, à Tours, marié vers 1643 à Marguerite Prestel, en Angleterre. Nicolas fut exhérédé pour l'avoir épousée contre la volonté de ses parents.

De leur mariage sont issus cinq enfants :

1° Étienne Dericq, né à Rouen en 1651, écuyer, sieur de Saint-Étienne, marié à Rouen en 1681 à Suzanne de Civille [1], fille de feu François, de la branche de Rames, chevalier, seigneur de La Ferté, d'Heugleville, et de Marie Lefebvre, dont deux enfants :

A. Étienne Dericq, sieur d'Écaquelon, à la révocation de l'édit de Nantes, à l'âge de quatre ans, passa, avec sa tante, Marie-Anne Dericq, veuve de Samuel Louvel, bourgeois de Rouen, en Angleterre. En 1718, il revint en France pour recueillir la succession de son père et de sa mère décédés quelques années auparavant. Il résida à Bavent, près Bayeux; en 1719, il était à Caen, et en 1736 le quart de fief d'Écaquelon, commune de Raimfreville, était possédé par lui ;

B. Georges Dericq, décédé en 1734, eut pour fils, de son mariage avec Catherine de Touchet, outre Philippe et Henri, dont on ne trouve plus trace :

a. Jean-Jacques-Alexis-Georges Dericq, capitaine au régiment Dauphin-infanterie, né à Dieppe en 1723 et demeurant à Caen, décédé à Raimfreville, près Bacqueville, en 1808, à l'âge de 85 ans. Il avait épousé Mlle Parent de Saint-Ouen et laissa pour fils :

A Louis-Henri Dericq d'Écaquelon, né en 1759, décédé à Arques en 1840, âgé de 80 ans. Il avait épousé Mlle de La Houssaye [2].

a François-Xavier Dericq d'Écaquelon, capitaine, puis percepteur, fils des précédents, né en

1. Suzanne de Civille avait épousé en premières noces Jean Dufour, écuyer, sieur de Cottymont, maître de la garde-robe de la duchesse d'Orléans.

2. Les directeurs des haras du Pin étaient de la même famille.

1791, est décédé à Arques en 1860 à 70 ans. Il avait épousé Mlle Hatteville de Chambray; leur fils:

x M. Dericq d'Écaquelon est présentement percepteur des contributions directes à Foucarmont (Seine-Inférieure); il est marié à Mlle de Piperay et n'a pas d'enfants.

2° Marie-Anne Dericq, née en 1644, mariée en 1675 à Samuel Louvel, bourgeois de Rouen, se réfugia en Angleterre à la révocation de l'édit de Nantes. Son mari était mort en 1685. Elle épousa en secondes noces N.... Mizet, exempt des gardes de la reine d'Angleterre; elle avait abandonné ses biens situés à Bréauté (Pays de Caux);

3° Nicolas Dericq;

4° Charles Dericq, décédé en Angleterre;

5° Georges Dericq, décédé en 1703; ces trois derniers sans postérité.

II. Marie Dericq, née à Rouen en 1621, mariée en 1639 à Pierre Piterson, noble homme, marchand flamand, établi à Rouen, fils de feu Réné, et de Jeanne Terrin.

Elle épousa en secondes noces, à Rouen, en 1651, Guillaume de La Basoge, ou de La Basoche, veuf de Catherine Raye, écuyer, seigneur patron du dit lieu de La Basoge, Chevreville, Mondétour, conseiller au Parlement de Normandie, fils d'Étienne, écuyer, seigneur de Chevreville, et de Jeanne Gallet.

Marie Dericq est décédée à Rouen en 1665.

Du premier lit est issu:

1° Isaac Piterson, sieur d'Écaquelon, marié à Rouen en 1673 à Catherine Dierquens[1], fille de feu Tobie, marchand, originaire de La Hollande, et de Jeanne Piterson[2]. Ils furent signalés à la révocation de l'édit de Nantes. Ou leur donna un lieutenant à loger, ayant à leur service quatre domestiques. Il abjura à l'hôtel de ville de Rouen le 19 décem-

1. Quelques membres de la famille Dierquens sont venus de Rouen à Middelbourg, où Daniel fut reçu membre de l'Église wallonne le 3 septembre 1621 et Anna, jeune fille, le 4 juillet 1636, tous deux par attestation de Rouen. (Réd).

2. Piterson n'est qu'un mot patronymique; *Pieterszoon* signifie *zoon van Pieter*, fils de Pierre (Pieter). Il ne faut donc pas conclure qu' Isaac et Jeanne sont d'une même famille. (Réd.)

bre 1685; tandis que sa femme fut arrêtée et mise dans un couvent. Il épousa en secondes noces, en 1707, dans l'église catholique Saint-Éloi de Rouen, Madeleine Barré, fille de feu Jacques, et de Madeleine Godin.

Du deuxième lit sont issus :

2° Madeleine de La Basoge, née à Rouen en 1653, mariée à Rouen en 1671 à Jacques Richier, écuyer, ministre de l'Église réformée de Cerisy [1], fils de Jean, chevalier, seigneur de Cerisy, et d'Élisabeth Leloup.

3° Philippe de La Basoge, né à Rouen en 1661, marié à Louise-Marie de Béron, dame et patronesse de Gourfaleur. Il était seigneur d'Écaquelon, Chasségué, Chevreville et autres lieux [2].

1. Jacques Richier, à la Révocation, se réfugia à Gouda, en Hollande, où il fut reçu comme citoyen (on ajouta dans le registre « Seigneur de Cerisy ») le 27 février 1697; le 12 septembre 1687, il signa en Consistoire l'article 6 du Synode de Rotterdam (avril 1686); le Synode arrêta dans cet article « de ne déclarer aucun pasteur apelable parmi nous qui ne nous ayt asseuré de sa conformité de doctrine avec nostre *confession de foy* en général et avec *les arrestez du Synode de Dordrec* en particulier »; pour cet effet il « exigera une promesse très expresse de ne dogmatiser, ny en public, ny en particulier contre ce qui est tenu dans ces provinces ». (RÉD).

2. La famille de La Basoge se réfugia à l'étranger à la révocation de l'édit de Nantes. Ses biens furent donnés au sieur d'Heugleville, frère de Philippe, et ensuite, après son décès, à Catherine de La Basoge, sa sœur, femme de messire Jacques de Saint-Germain, chevalier, seigneur, marquis de Fontenay et de Chassegué, capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Madame de Fontenay n'ayant point voulu abjurer et s'étant aussi réfugiée à l'étranger, les biens de Philippe de La Basoge furent donnés à Marguerite de Maxuel, veuve de messire Jacques de Varigny, écuyer, sieur d'Igny *, comme étant héritière aux propres paternels de Philippe de La Basoge.

Le curé Oudard, des Andelys, dans un *Rapport* de 1699, constate « que l'on suppose que Marguerite de Maxuel va à l'église, ce dont il s'assurera ». Marguerite de Maxuel n'a pas abjuré; elle a été inhumée à Rouen, dans le cimetière des protestants, le 30 octobre 1757, à l'âge de 92 ans.

Le quart de fief de Mondétour, paroisse de Blainville-Crevon, appartenait en 1669 à Guillaume de La Basoge; en 1695 à Jean de La Basoge; en 1715, à Philippe de La Basoge.

* « Il y avait autrefois M. de La Basoge, seigneur d'Heugueville; il est passé en Hollande il y a 12 à 14 ans. Madame sa sœur qui a épousé M. d'Igny, loin de sa terre d'Heugueville, est catholique ainsi que son mari. Il y a chez elle deux filles de M. de Gosselin de Martigny, très bonnes huguenotes.

Il y avait aussi à Heugueville une famille Lefrançois dont le chef était receveur de M. de La Basoge en sa terre, et qui ont 4 à 500 livres de rente à Villerets (près Ecouis); mais toute la famille est partie aussi en Hollande. »

(Doyenné de Gamaches, *Rapport des curés en* 1699.)

III. Jeanne Dericq, née à Rouen en 1622, mariée en 1640 à Jacques Lepeigné, écuyer, sieur de Grosmesnil, d'Augerville et de Hastelin, fils de Michel, écuyer, seigneur des dites terres, et de Marie Ferment.

Jeanne Dericq épousa en secondes noces, à Bacqueville, le 23 février 1642, Isaac de Civille, écuyer, sieur de Saint-Mars, de Remefville, fils d'Isaac, écuyer, sieur de Saint-Mars, Montroty, Cottevrard, Bertrimont, Remefville, conseiller du roi, commissaire des guerres, et de Geneviève de Roësse, de Beuzevillette.

Après la mort de Jeanne Dericq, Isaac de Civille, père de Pierre, épousa Anne de Graindor, fille de Louis, écuyer, sieur de Fremontier, et de Marie de La Rive, dont il n'eut point d'enfants.

Du premier lit est issu :

Pierre de Civille, chevalier, seigneur de Saint-Mars, Soquentot, Anglesqueville, La Ferté, Fief-Aubin, Sandricourt, marié à Rouen en 1672 à Marie Congnard, fille d'Étienne, écuyer, sieur du Fossé, secrétaire du roi, et d'Élisabeth de la Rive [1]. (Il avait épousé en premières noces Madeleine de Brachon de Bévilliers, à Gonfreville-l'Orcher.) Ils se réfugièrent en 1685 en Hollande où elle, comme veuve de Pierre de Civille, seigneur de Saint-Mars, fut naturalisée à La Haye le 4 juillet 1711.

Pierre fut fait gentilhomme ordinaire de Henri Casimir, prince de Nassau, gouverneur de Frise, de Groningue et des Ommelandes, par brevet du 10 mars 1685. Il est mort sans postérité.

IV. Madeleine Dericq, née à Rouen en 1623, mariée en 1640 à Guillaume Blackfort, marchand à Caen, fils de Guillaume, et de Jeanne Thoullier, de Caen.

De ce mariage est issue :

1° Madeleine Blackfort, née à Caen. Elle se maria dans cette ville, en 1662, à Daniel Trevache, de Rouen, fils de feu David et d'Anne de La Rive et se réfugia à l'étranger à la Révocation, laissant des biens en France (deux maisons, rue des Cordeliers, à Rouen).

1. Marie Congnard était belle-sœur de Henri Basnage, écuyer, sieur de Franquesnay, célèbre avocat, commentateur de la *Coûtume de Normandie*, père du pasteur Jacques Basnage et de Henri Basnage, de Beauval.

V. Sara Dericq, née à Rouen en 1624, mariée en 1641 à Philippe Chappelier, sieur de Rames, fils de Simon et de feue Sara Wallet [1].

Philippe Chappelier, après la mort de Sara Dericq, épousa, en 1614, Marie de Caen, fille de feu Guillaume, sieur de La Motte-Saint-Lié, et de Suzanne Peter. Marie de Caen est décédée à Rouen, paroisse Saint-Vincent, en 1658.

Le plein fief de la châtellenie de Rames, ancienne commune de Saint-Thomas-Loiselière, dont une partie a été réunie à celle de Gommerville, pays de Caux, était possédé, en 1619, par Charles Martel; en 1652, par Henri Martel; en 1662, par Philippe Chappelier; en 1679, par François de Civille; en 1698, par François-Alphonse de Civille; en 1740, par Pierre-Alphonse de Civille.

Le huitième de fief de Rocquigny, commune de Gueures, était possédé en 1740 par Philippe Chappelier.

Le grand fief de La Varenne, paroisse de Tourville, près Pont-Audemer, était possédé en 1693 par Charles Chappelier.

Du mariage de Sara Dericq et Philippe Chappelier sont issus trois enfants:

1° Philippe Chappelier, né en 1645, marié en 1685 à Élisabeth Baudry, fille de Daniel, et d'Anne Mazuré. Élisabeth Baudry était sœur de Paul Baudry [2], sieur d'Iberville, beau-frère du pasteur Jacques Bas-

1. Nous trouvons dans les registres de Quevilly, en 1669, le mariage d'Élisabeth Chappelier, fille de Jean-Baptiste et de Lucrèce Bademacher (Jean-Baptiste était fils de Simon et de Sara Wallet), avec Jean de Roësse, chevalier, seigneur de Beuzevillette, du Feugueray, Beuzeville, patron du Mesnil-Pieu, et fils de Nicolas et d'Anne Pitersson.

2. Paul Baudry, à la Révocation, se réfugia en Hollande, abandonnant ses biens qui étaient considérables.

Il fut nommé le 14 octobre 1686 professeur extraordinaire d'Histoire sainte à l'Université d'Utrecht, et le 11 mars 1695 nous trouvons sa nomination de professeur ordinaire à la même Université. Les États de la province d'Utrecht essayèrent en vain de lui faire restituer ses biens. Il avait épousé Madeleine Basnage et mourut à Utrecht le 16 février 1706. Son fils Henri, qui fut naturalisé à Rotterdam le 19 septembre 1709, épousa le 11 février 1728 à Rotterdam Anne Legendre (de Rotterdam) et fut inhumé à Rotterdam dans l'église wallonne (Cav. 16) 20 avril 1741, âgé de 57 ans. De leur mariage sont issus:

1° Madeleine, baptisée à Rotterdam, le 13 juillet 1729;

nage, et gendre de Henri Basnage, de Franquesney, fameux avocat. Du mariage de Philippe Chappelier et d'Élisabeth Baudry sont nés huit enfants :

A. Pierre Chappelier, sieur de La Varenne, marié à 25 ans, en 1672, à Suzanne Legendre, 22 ans, fille de Thomas, marchand, et de Françoise de Saint-Leger, et sœur du pasteur Philippe Legendre et de Thomas Legendre, grand marchand et armateur qui avait des relation dans toutes les parties du monde et qui a été anobli par Louis XIV après avoir abjuré en 1685.

De ce mariage sont nés :

a Suzanne Chappelier ;
b. Pierre Chappelier.

VI. Catherine Dericq, née à Rouen en 1625, mariée à Rouen, en 1644, à David Daussy fils de feu Pierre et de Catherine Leblanc. David Daussy est décédé avant 1652. Nous ignorons s'il a eu des enfants. Nous trouvons dans le registre *Inhumations des protestants*, à la date du 7 juin 1750, l'acte de décès de Marie-Anne Daussy, 79 ans, demeurant à Rouen, rue Saint-Nicolas, femme de René de Macon, seigneur de Boile, Saint-Amateur, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne ; peut-être était-elle petite-fille de David Daussy et de Catherine Dericq.

Catherine Dericq a épousé en seconde noces, à Rouen, en 1654, Gabriel de Gosselin, chevalier, seigneur de Martigny, Compainville, baron de Caule, fils de feu Jean, chevalier, seigneur des dites terres, et de Marie Leclerc.

Gabriel de Gosselin avait épousé en premières noces Isabeau Raye, fille de noble homme Adam, sieur du Mesnil-au-Doyen et Manoir Ségoin.

De son mariage avec Isabeau Raye, Gabriel de Gosselin a eu cinq enfants :

2º Judith-Julie, baptisée à Rotterdam, le 25 octobre 1730 ;
3º Françoise, baptisée à Rotterdam, le 11 juin 1732 ;
4º Marie, baptisée à Rotterdam, le 13 avril 1734 ;
5º Françoise, baptisée à Rotterdam, le 10 août 1735.

Il y a encore à mentionner : David Baudry qui fut reçu membre de l'Église wallonne d'Amsterdam le 14 mars 1688, par attestation de Rouen. (Réd.)

1° David de Gosselin, né en 1649, chevalier, seigneur de Lussé, marié à Rouen, en 1677, à Louise d'Heuly, fille ainée de Benjamin d'Heuly, chevalier, seigneur de Nouvion et Livet, gouverneur de la citadelle de Courtray, commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes, et d'Anne d'Heuly;

2° Gédéon de Gosselin, sieur du Mesnil-Martigny, marié à Catherine de Saravilliers, fille de feu Pierre, écuyer, sieur de Brun-Costé, et d'Anne Bosquet. Celui-ci eut six enfants dont on a perdu les traces.

A la Révocation, Gédéon de Gosselin, sieur du Mesnil-Martigny, demeurait à Rouen, cour des pigeons. On lui donna 3 cavaliers à loger; en son absence, on les envoya à l'hôtel de *La ville de Paris*. En novembre 1685, il se trouvait à Lessart, près Rouen, et le 31 décembre, à Caule-Sainte-Beuve [1] avec sa femme et ses enfants.

VII. Esther Dericq, née à Rouen en 1628, mariée à Rouen en 1650 à Jean Chauvin [2], écuyer, seigneur de Varengeville-sur-la-mer [3], fils de Jean, écuyer, seigneur de la Neufville, secrétaire du roi, et d'Anne Moreau [4]. Jean Chauvin et Ester Dericq ont abjuré à la Révocation, ainsi que leurs enfants et leur servante, à l'église Saint-Vigor de Rouen. Ils habitaient sur la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers; dans la suite, ils se réfugièrent en Angleterre avec leurs enfants, Gabriel, Pierre, Madeleine, Esther et Catherine. Nous n'avons aucun renseignement sur ces trois dernières filles. Leurs enfants sont:

1° Jean Chauvin, marié en 1709 à Rose Baudry, fille d'Abraham et de Rose Cote, dont:

A. Esther Chauvin, morte en 1722 sans postérité et inhumée à Saint-Sulpice à Paris.

2° Gabriel Chauvin, mort sans enfants, réfugié en Angleterre à la révocation de l'édit de Nantes;

1. Au XVIIe siècle un prêche existait à Caule-Sainte-Beuve, près Blangy; en 1675, Antoine Lepage, pasteur de Dieppe, le desservait.

2. En 1662, le quart de fief de Varengeville-sur-la-mer appartenait à Jean Chauvin, sieur de la Neufville; en 1696, le quart de fief de Quiberville, à Jean Miffant.

3. Armes: Porte d'azur à la face d'or, au demi-cercle d'azur, soutenu d'argent à 3 oiseaux de sable onglés et becqués de gueule.

4. Nous trouvons aussi, en 1668, le mariage d'Anne Chauvin, fille de Jean, sieur de La Neufville, avec Isaac Lefebvre, fils de feu Charles, écuyer, conseiller du roi, contrôleur du grenier à sel de Fécamp, et de Marie Dumont.

3° Pierre Chauvin, marié en Angleterre, à Londres, en 1688, à Élisabeth List. Il revint en France dans la suite, et mourut à Varengeville en 1721. Leurs enfants sont :

A. Esther Chauvin, baptisée en Angleterre dans la paroisse de Hartfort. Elle fut enfermée au couvent des Nouvelles Catholiques de Rouen le 15 septembre 1699. Abraham Dericq, seigneur de Saint-Aubin-de-Cretot, son grand oncle, paya à son père Pierre Chauvin 105 livres, pour neuf mois de pension de sa fille aux Nouvelles Catholiques ; elle abjura en 1720. Elle épousa en 1728, dans l'église catholique de Saint-Laurent à Rouen, messire Jean Vulfran de La Houssaye, écuyer, sieur de Varengeville, fils d'Antoine, écuyer, et de Madeleine-Geneviève Gesbert.

De ce mariage est issue :

a. Marie-Geneviève de La Houssaye, née en 1735, à Varengeville, mariée en 1753 à René-Pierre Dupin, seigneur d'Arnouville qui habitait Dieppe en 1750 et qui a laissé une fille morte sans enfants.

B. Pierre Dericq, sieur de Colleville, mort en Angleterre sans posterité.

4° Marie Chauvin, mariée en 1672, à Rouen, à Charles Miffant, sieur de Quiberville, secrétaire du roi, fils de Jacques et de Marie Soyer, dont :

A. Élisabeth Miffant, mariée à Pierre Dericq, son cousin, fils d'Abraham et de Madeleine de La Rive. Leur fils fut :

a. Pierre Dericq, seigneur de Chassegué, marié à Dlle Caruel de Boisval.

5° Anne Chauvin, mariée au sieur de Palaiseau. Aucun enfant n'est né de leur mariage. En 1694, elle se réfugia en Danemark.
6° Madeleine Chauvin ;
7° Catherine Chauvin ;
8° Esther Chauvin.

On trouve, en 1786, messire Jean Chauvin, chevalier, seigneur d'Offranville, maréchal de camp des armées du roi. Il était cousin des enfants de Pierre Dericq, lequel était fils d'Abraham et de Madeleine de La Rive.

VIII. Abraham Dericq, écuyer, sieur de Saint-Aubin-de-Cretot, né en 1625, marié en 1652, à Rouen, à Madeleine de La Rive [1], fille de noble homme Jacques et de Madeleine de La Lieue. Abraham Dericq était avocat au Parlement de Normandie. Les enfants d'Abraham Dericq ont tous été baptisés dans l'église de Rouen-Quevilly [2]. On ne sait pas, pour la plupart, ce qu'ils sont devenus. Quelques-uns, sans doute, sont morts en bas âge et ont été inhumés à Saint-Aubin-de-Cretot; les autres ont dû se réfugier à l'étranger. On pourra peut-être, dans la suite, retrouver leur trace.

1° Madeleine Dericq, née à......, mariée en 1676 à Gabriel de Neufville, écuyer, sieur de Maizet, fils de feu Marin, écuyer, sieur de Cléran, et d'Isabeau Asselin;

1. Famille de La Rive, de Rouen:
Armes: Porte d'azur au lion d'argent, sortant des ondes de même.
Jacques, noble homme, marié à Madeleine de La Lieue. Enfants:
1° Madeleine, mariée à Abraham Dericq;
2° Daniel, décédé à 24 ans.
Daniel, frère de Jacques, marié à Anne de La Lieue. Enfants:
1° Daniel, marié à Catherine Roussel;
2° Marthe, mariée à Isaac Dumont de Bostaquet *;
3° Anne, morte célibataire;
4° Jérémie, sieur de Lamberville.
David, frère de Jacques et de Daniel, marié à Marthe Dufour. Enfants:
1° Marie, mariée à Samuel Thorel;
2° Marthe, mariée à Jean Dufour.
Samuel de La Rive, écuyer, sieur de La Motte, marié en 1602 à Élisabeth Brachon de Bévilliers (église de Senitot, à Gonfreville-l'Orcher).

2. Ont été parrains et marraines des enfants d'Abraham Dericq et de Madeleine de La Rive: David de La Rive; Daniel de La Rive; Étienne Congnard, secrétaire du roi, beau-père de Henri Basnage, de Franquesnay, père du pasteur Jacques Basnage; Anne de La Rive, fille de Daniel; Catherine Daussy, fille de David Daussy, de Lamberville; Catherine-Suzanne de Gosselin, fille de M. de Martigny; Marie de La Rive, femme d'Henri Basnage, *etc. etc.*

* En 1617, Anne de La Haye, mère d'Isaac Dumont de Bostaquet, fut, malgré son grand âge, conduite pour cause de religion dans les prisons de Caudebec. Madeleine de La Rive, épouse d'Abraham Dericq, cousine germaine de Marthe de La Rive, première femme de Dumont de Bostaquet, se rendit à la prison de Caudebec pour faire visite à Anne de La Haye, accompagnée de Madeleine de Montval, de Lintot, et d'Élisabeth Chappelier, femme de Jean de Roësse, de Benzevillette.

2º Gabriel-Louis Dericq, né en 1660 à Rouen, marié à Rouen en 1701, dans l'église catholique de Sainte-Croix-Saint-Ouen, à Élisabeth Clériel, fille de feu Robert, et d'Élisabeth Filleul, de la paroisse de La Frenaye, près Lillebonne;

3º Jean Dericq, sieur de Saint-Aubin-de-Cretot et de Vieville, né à Rouen en 1667, marié le...... à Françoise-Anne Lesueur, née en 1683, fille de Samuel, écuyer, sieur de Cormeilles, conseiller au Parlement de Rouen, et de Françoise de Chambellan. Jean Dericq est décédé en 1713, et Françoise-Anne Lesueur, à Rouen, en 1759.

Le demi fief de Saint-Aubin-de-Cretot appartenait en 1736 à Françoise Lesueur, veuve de Jean Dericq; en 1771, à Guillaume Lesueur; au commencement du XIXe siècle, au marquis Lesueur de Colleville qui a fait bâtir sur son domaine un temple pour les protestants, lequel existe encore et est desservi par le pasteur de Lillebonne. La terre de Saint-Aubin appartient présentement à M. Anisson-Duperron, ancien député.

4º Pierre Dericq, né à Rouen en 1670, seigneur de Saint-Aubin-de-Cretot, marié en 1700, par dispense du pape, en l'église Saint-Laurent de Rouen, à Élisabeth-Marie Miffant, née en 1676, sa cousine, fille de Charles, écuyer, sieur de Quiberville, et de Marie Chauvin (fille de Jean, chevalier, seigneur de Varengeville-sur-la-mer, secrétaire du roi, et de Marie Dericq).

Pierre Dericq est mort, en 1702, à Ouville-la-Rivière, et Marie-Élisabeth Miffant, à Dieppe, en 1709. Leur fils unique:

A. Messire Pierre Dericq [1], écuyer, sieur de Saint-Aubin-de-Cretot, de Quiberville, né en 1701, a épousé en 1732 Catherine-Marguerite-Angélique Caruel de Boisval, née en 1715, décédée en 1759, fille unique de Jean-François, ancien avocat du roi au grenier à sel de Dieppe, et de Marguerite-Angélique Lebrument. Un certificat de catholicité fut donné à Pierre Dericq en 1730 par Congnard, prêtre-vicaire de Saint-Lô de Rouen.

De leur mariage sont issus:

a. Jean-François-Pierre Dericq, seigneur de Chassegué, la Chapelle et autres lieux, né en 1735, officier du corps des grenadiers de France, à Saint-Guillaume-le-Dézart, pa-

1. Nous trouvons la trace d'un Étienne Dericq, sans doute aussi fils d'Abraham et de Madeleine de La Rive; on n'a aucun renseignement sur lui; on sait seulement qu'il a été tuteur de son neveu, Pierre Dericq, époux de Dle Caruel de Boisval.

roisse de Boishimont; en 1774, il était capitaine des gardes-côtes à Fécamp, et en 1786 à Saint-Pierre-en-Port. Il est décédé à Fécamp en 1786; il a épousé à Fécamp, en 1767, Louise-Rose-Bonne de Vatteville, fille de feu Louis-Adam de Vatteville, officier chez le roi [1], et de dame Marie-Rose Doré. Louise-Rose-Bonne est décédée à Rouen en 1793. Jean-François-Pierre Dericq avait épousé en premières noces, en 1764, à Chassegué, Marie-Angélique de La Barre, fille de messire Claude-Adrien, chevalier, seigneur et patron honoraire de Foucart et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine-général de la capitainerie de Sainte-Pierre-en-Port, et de Marie-Anne-Françoise du Renel de Bolcomte. — Aucun enfant n'est né de ce mariage.

Du premier lit sont issus :

A Marie-Rose Dericq, née en 1768 à Fécamp, morte célibataire;

B Thérèse-Louise Dericq, née en 1770, à Fécamp, mariée à Pierre-Gédéon Pocholle, adjudant-général des côtes de Cherbourg et de Brest, inspecteur général de la 15e division militaire;

C Pierre-Augustin Dericq, né en 1771 à Fécamp, marié à Sophie Doré, dont trois enfants :

a Xavier Dericq, disparu;

b X...., disparu;

c Sophie Dericq, morte à Rouen en 1860.

D Marie-Bonne Dericq, née en 1772 à Fécamp, morte célibataire;

1. La famille Adam était alliée aux de Noury; un de Noury, sieur de Moutron, un autre, écuyer, sieur de Grandval, demeuraient à Sainneville, près Fécamp. Les de Noury étaient alliés aux de Vattemare. En 1729, Daniel de Vattemare, écuyer, sieur de Jussy, fils ainé de messire Josias, écuyer, et de Judith Leblanc, épousa Marie-Angélique de Noury, fille de Nicolas, sieur de Grandval, et de Marie-Angélique Adam, de Fécamp.

En 1698, Nicolas Adam, sieur de la Paltière, était gentilhomme ordinaire de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, frère unique du roi. On trouve dans les registres de Quevilly :

29 décembre 1630, décès de Jean de Vattemare, écuyer, sieur de Vasouy, et en 1684 le mariage de Jean de Vattemare, écuyer, sieur de Vasouy, fils de..... et de Marie de La Chambre, fille de Daniel et de feue Marie Crommelin. A partir de la Révocation tous les protestants nommés dans notre article et *restés en France* sont devenus catholiques, sauf ceux qui sont l'objet d'une mention particulière.

E Catherine-Sophie Dericq, née en 1774 à Fécamp, morte en 1793 ;

F Françoise-Thérèse Dericq, née en 1777 à Fécamp, mariée à Xavier Busconny ;

G François Dericq, sieur de Varengeville, né en 1782 à Fécamp, lieutenant de la gendarmerie de la garde, mort en Prusse en 1807, marié en 1803 à Camille de Chambray, née à Chambray en 1780, morte au château de Jersey, commune d'Illiers-l'Évêque, près Nonancourt (Eure), en 1856. (Voy. les descendants de ce mariage pag. 149.)

B. Emmanuel-Alexandre-André-Victor Dericq, de Chassegué, près Mortain, né en 1740, marié à Charlotte-Joséphine de La Chambre de Vauborel, dont:

a. Marie Dericq, pensionnaire à l'hospice de Mortain;

b. Une fille mariée à Henri Lecrosnier du Teil, capitaine d'infanterie à Saint-Georges-le-Rouillié, dont un fils :

A Simon-François Lecrosnier du Teil, veuf, demeurant à Marigny, ayant une fille mariée et ayant des enfants.

c. Une fille mariée à M. de Rouilly ;

d. Une fille mariée à M. Aufray de La Cotentinière, demeurant au Grand-Celland, près Avranches ;

e. Eudoxie-Caroline Dericq, mariée à Charles-Amédée-Madeleine de Verdun, à Chassegué.

De leur mariage sont issus :

A Edmond de Verdun, marié à Dlle Thomé de Kéridec ;

B Caroline de Verdun, née en 1827, morte à Avranches en 1892, veuve en premières noces de M. Auguste Miquelard, négociant à Sourdeval de-la-Barre, et mariée en secondes noces à M. François Guilet, négociant, à Condé-sur-Noireau [1];

1. Henri de Chivré, marquis de La Barre, vendit Chassegué en 1670 pour le prix de 71,000 livres à Jacques de Saint-Germain, seigneur de Fontenay ; à la mort de ce dernier, cette propriété fut attribuée à Catherine de La Basoge, sa veuve, comme remploi de ses deniers dotaux, mais comme elle n'avait pas abjuré et qu'elle avait quitté la France à la Révocation, le roi confisqua Chassegué et le concéda à Jean de Saint-Gilles qui en fut aussitôt mis en possession. En 1749 et 1768, Pierre Dericq, seigneur et patron de Chassegué, résidait en son château de Chassegué ; enfin, en 1789, ce fut Charlotte-Joséphine de Vauborel, veuve d'Emmanuel-Alexandre-Vic-

C Marguerite-Angélique Dericq, mariée en 1762 à M. de Rommilly;

D Catherine-Rénée Dericq, dite Mlle de Ménillet, mariée en 1743 à M. de Langle;

E Marguerite-Georges Dericq, décédée en 1764.

5° Abraham Dericq, né en 1654;
6° Guillaume Dericq, né en 1655;
7° Ester Dericq, née en 1657;
8° Catherine Dericq, née en 1663;
9° Marie-Anne Dericq, née en 1665;
10° Élisabeth Dericq, née en 1666;
11° Isaac Dericq, né en 1669;
12° Henriette Dericq, née en 1671, est signalée, en 1699, dans le *Rapport des curés.* Elle résidait la dite année avec ses père et mère.
13° Marie Dericq, née en 1678, est également signalée la dite année 1699 en même temps que sa sœur [1].

tor Dericq, seigneur de Chassegué, qui se fit représenter pour les États-généraux de cette famille Dericq. Le domaine de Chassegué a dû passer par alliance dans la famille de Verdun par le mariage d'Eudoxie-Caroline Dericq avec Charles-Amédée-Madeleine de Verdun. Cette famille le possède toujours. Cette habitation datait de la fin du XVIIe siècle; il y manquait la tour du pavillon. Le château de Chassegué a été démoli.

Chassegué a possédé pendant un certain temps un temple à l'usage des réformés, desservi de 1626 à 1637 par Luc Pouquet. Ce prêche, ainsi que ceux de Fontenay-le-Huisson et de Ducey, faisait partie du colloque du Cotentin. Il fut représenté au Synode d'Alençon, en 1637, par le ministre Pouquet.

Les trois Églises ci-dessus ont eu pour pasteurs:

En 1603, Antoine Philipponneau;
1626, André Maurice;
1626-1637, Luc Pouquet;
1634, Jacques Giron;
1637-1660, Charles Girard;
1662, Jean Tapin de Barhais;
1675-1682, Jacques de La Noë, fils.

En 1607, Antoine Philipponneau desservait l'Église de Pontorson; en 1660, Luc Pouquet desservait cette même Église.

1. En l'année 1689, on voit figurer sur la liste des officiers du régiment Schomberg, composé de réfugiés français, un Dericq, cornette dans la compagnie de Casaubon. Il prit part à l'expédition de Guillaume d'Orange en Angleterre. Il était sans doute fils d'Abraham, et de Madelaine de La Rive.

IX. Marguerite Dericq, née en 1633, mariée en août 1644 à Bertreville, à Jérôme Puchot, chevalier, seigneur de Bertreville, d'Oinville et de l'Isle, fils de feu Samuel, chevalier, seigneur des dites terres, conseiller du roi en son conseil d'état et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de feue Louise Greslot. En 1650, le quart de fief d'Oinville appartenait à Jérôme Puchot, et en 1669 à Gédéon Richier.

De ce mariage sont nés :

1° Louise Puchot, mariée en 1663 à Gédéon Richier, chevalier, seigneur de Bray, fils de Jean, chevalier, seigneur de Cerisy, Annouville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et d'Élisabeth Leloup. M. de La Haye, seigneur de Lintot-en-Caux, oncle d'Isaac Dumont de Bostaquet, a été tuteur de Louise Puchot. En 1669, Gédéon Richier, sa femme, et deux grands garçons, un cocher et un laquais, sont signalés dans un rapport des curés de Rouen comme ne faisant pas profession de catholicisme.

On trouve dans les registres de l'Église catholique Saint-Laurent de Rouen les actes suivants concernant les deux petits-fils de Gédéon Richier et de Louise Puchot :

a. 31 juillet 1742, mariage de Gédéon-Robert Richier, chevalier, seigneur de Cerisy, 35 ans, de la paroisse de Cerisy, diocèse de Coutances, avec Adrienne du Moussel, 21 ans, de la paroisse Saint-Godard de Rouen. Présence d'Anne de Rouen de Bermonville, mère de l'épouse, et de Louis-François de Bermonville, beau-frère de la dite épouse ;

b. 7 septembre 1748, mariage de Joseph Richier, chevalier, seigneur de Cerisy, 38 ans, avec Marie Guenot de Saint-Just, fille de Jacques-André, conseiller au Parlement de Normandie.

X. Jean Dericq, né en 1619 à Rouen, mort en bas âge.

XI. Paul Dericq, né à Rouen en 1632. Nous n'avons aucun renseignement sur lui. On sait seulement, d'après la recherche de La Galissonnière sur la Noblesse dressée en 1669, qu'il vivait la dite année et qu'il a été maintenu dans la qualité de noble en même temps que Nicolas, son père, Nicolas et Guillaume, ses frères.

ENFANTS DE NICOLAS DERICQ ET DE MARIE DE CAEN.

XII. GUILLAUME DERICQ, écuyer, sieur de Mauny, né à Rouen en 1643, marié en 1672 à Marie de Gosselin, fille de Gabriel, chevalier, seigneur de Martigny, et de feue Isabeau Raye. — Un enfant:

1° Marie Dericq, née en 1673, morte probablement en bas âge.

*

Nous trouvons au XVIIe siècle les noms suivants :

1620, Julien Dericq, charpentier de navires, demeurant au Havre, naturalisé, né à Amsterdam.

1653, mariage à Rouen-Quevilly de Suzanne Dericq, fille de feu ...... demeurant à Calais, et de Suzanne Bahieu, de Rouen, avec Henri Périer, fils de Pierre, et de Catherine Mahiet, de Rouen [1].

1699, Jacob Dericq, hollandais de nation, demeurant au Havre, marié à Françoise Enault, deux enfants, Romain, âgé de 4 ans, et Marie, de 2 ans, fait son devoir de catholique.

(Rapport des curés.)

* * *

La plupart des renseignements concernant les branches d'Ester et d'Abraham Dericq nous ont été donnés par M. le Mis Tanneguy de Clinchamp-Bellegarde, qui a bien voulu, avec une grâce parfaite, s'imposer le travail long et minutieux, pour quiconque n'est pas paléographe, de compulser les archives de sa famille. Nous lui adressons nos sincères remerciments. M. Dericq d'Écaquelon, de Foucarmont, nous a aussi donné quelques renseignements sur la branche de Nicolas Dericq, le fils, dont nous le remercions également.

* * *

1. Plus tard elle partit pour la Hollande: elle fut inscrite comme membre de l'Église wallonne d'Amsterdam le 20 mai 1668 par attestation de Rouen. (RÉD.)

APPENDICE.

Enfants de Francois Dericq, sieur de Varengeville, et de Camille de Chambray.

(Pag. 145).

I. Théodore Dericq, né à Évreux en 1804, décédé dans la dite ville en 1828.

II. Adèle Dericq, née à Préaux, près Darnétal, au château de Bellevue, en 1805, mariée à Évreux en 1830 à Joseph-Albert, marquis de Clinchamp-Bellegarde, né à Jersey en 1799, mort à Jersey en 1885. Adèle Dericq est décédée à Jersey en 1876. Leurs enfants sont:

1° Camille-Octave-Tanneguy, marquis de Clinchamp-Bellegarde, ancien officier aux guides pontificaux, décoré de la médaille militaire de Castelfidardo, né au château de Jersey (Illiers-l'Évêque) le 6 janvier 1838, marié à Paris, le 10 avril 1861, àMarie-Béatrix-Suzanne d'André, née à Paris en 1840, fille de Joseph-Adolphe baron d'André, ancien garde du corps et ancien écuyer de Louis XVIII et de Charles X, et de Henriette Grenier d'Ernemont. Marie-Béatrix-Suzanne d'André est décédée au Château d'Ernemont, près Buchy, en 1869.

Camille-Octave-Tanneguy, marquis de Clinchamp-Bellegarde, a épousé en secondes noces à Dampierre-sur-Avre, canton de Brezolles, arrondissement de Dreux, en décembre 1878, Mathilde-Jeanne de Cathelineau, née à Riec, arrondissement de Quimper (Finistère), fille de Henri, comte de Cathelineau, général, chevalier de la légion d'honneur, commandeur de *La tour de l'épée* de Portugal, commandeur de l'ordre de Pie IX, chevalier de l'ordre de Dom Miguel de Portugal, et de Marie-Victoire de Kermel, dont quatre enfants.

Du premier lit sont issus :

A. Henriette-Marie-Camille-Joséphine de Clinchamp-Bellegarde, vicomtesse de Ferrières, née au château de Melleville, commune de Guichainville, près Évreux, en 1862, mariée en 1888, à Jersey, à Maurice de Bodard de La Jacopière, vicomte de Rousseau et de Ferrières. Leur fils unique:

a. Hugues de La Jacopière, né de ce mariage en 1889, à La Chaize, commune de Vouthon (Charente).

B. Hugues-Marie-Joseph, comte de Clinchamp-Bellegarde, né à Ernemont en 1863, décédé à Lourdes en 1888;

C. Béatrix-Marie-Fortunée-Josèphe de Clinchamp-Bellegarde, née en 1864, décédée à Beauvais en 1872;

D. Joseph-Marie-Édouard-Antoine, comte de Clinchamp-Bellegarde, né à Ernemont en 1866, marié à Dôle (Jura) en 1891 à demoiselle Henriette de Campon, fille de Jules, colonel du 13e dragons, officier de la légion d'honneur, et de Jeanne Garnier de Falletant;

E. Carmille-Marie-Josèphe-Élisabeth de Clinchamp-Bellegarde, née à Ernemont en 1867, mariée à Jersey en 1891 à Charles de Rocquigny, capitaine d'infanterie.

Du deuxième lit sont issus:

F. Jacques-Marie-Joseph-Victor de Clinchamp-Bellegarde, né à Ernemont en 1879;

G. Jean-Baptiste-Marie-Henri de Clinchamp-Bellegarde, né à Ernemont en 1881;

H. Beatrix-Marie-Louise de Clinchamp-Bellegarde, née à Ernemont en 1883;

I. Guy-Marie-Joseph de Clinchamp-Bellegarde, né au château de Jersey en 1888.

2° Marie-Albertine de Clinchamp-Bellegarde, née en 1830 à Jersey, mariée en 1851 a Henri Postel des Minières, fils de Jean-Baptiste-Louis de Postel d'Orvaux, et de Madeleine-Antoinette du Bosc de Vitermont, dont deux enfants:

A. Gaston Postel, né en 1854, marié en 1880 à Rénée de Gand, à Caen, dont cinq enfants:

a. Marie-Josèphe Postel;

b. Madeleine Postel;

c. Alice Postel;

d. Jean Postel;

e. Agnès Postel.

B. Alice Postel, née en 1857, sœur de charité.

3° Camille-Anne-Charlotte de Clinchamp-Bellegarde, née en 1833, à Jersey, mariée à Henri-Aimé Brandin de Saint-Laurens, fils de Gustave, fourrier des logis de la maison du roi, frère de madame la marquise de Civille, et de Zoé-Rosalie-Françoise Guesdon du Lesmont. Elle a épousé en secondes noces le Vicomte de Bar.

Du premier mariage sont issus :

A. Alberte Brandin de Saint-Laurens, née en 1854, mariée en 1879 à Maurice Gaillard de Saint-Germain, lesquels ont cinq enfants :

- a. Henri Gaillard de Saint-Germain ;
- b. Joseph Gaillard de Saint-Germain ;
- c. Yvonne Gaillard de Saint-Germain ;
- d. Marie Gaillard de Saint-Germain ;
- e. Jean Gaillard de Saint-Germain.

B. Camille-Anne-Édith Brandin de Saint-Laurens, née en 1856, mariée en 1885 à Ludovic Levaillant, comte de Folleville, dont trois enfants :

- a. Geneviève Levaillant ;
- b. Marie Levaillant ;
- c. Jean Levaillant.

C. Gustave Brandin de Saint-Laurens, né en 1859, mort en 1874 ;

D. Marie Brandin de Saint-Laurens, née en 1861, non mariée.

Rouen. E. LESENS.

NOTICE ABRÉGÉE SUR LA FAMILLE
BARBIN DE TELLIERS,
AVANT ET APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

On possède sur les Barbin un remarquable article, dû à la plume de notre ancien et regretté président et publié dans le premier volume de *La France protestante* (nouvelle édition, coll. 799 et suiv.). Résultat de longues recherches et composée avec le soin qui caractérise tous les travaux historiques de M. F.-H. Gagnebin, cette monographie n'en présente pas moins une lacune. Traitant de la descendance du pasteur réfugié Jean Barbin, venu de Marchenoir (près Blois), l'auteur ne parle pas du fils aîné de ce pasteur, Claude, officier au service des Provinces-Unies. Très probablement il n'aura pas rencontré, au cours de ses recherches, le nom de Claude Barbin de Telliers, et l'eût-il rencontré qu'il lui eût été bien difficile de penser à un fils de Jean Barbin par la raison que celui-ci et ses descendants n'ont jamais pris le nom de la terre de Telliers, mais s'appelaient Barbin tout court. Ajoutons que Claude ne figure dans aucun des actes de baptême des membres de la famille en qualité de témoin. La notice que nous publions ici nous permet de combler cette lacune. Elle provient de papiers de la famille Barbin de Telliers ayant appartenu à M. le Dr. A.-C.-D. Pels-Rijcken, avocat à Bréda, mort en 1892, et que M. le lieutenant L.-J. Kuyck, son neveu, a bien voulu nous communiquer par l'obligeante entremise de M. H.-A. Vethake, ancien de l'Église wallonne de Bréda, avec l'autorisation de les publier. Nous tenons à faire remarquer que nous reproduisons le manuscrit de l'auteur tel que celui-ci l'a écrit et sans y rien changer sauf la ponctuation, les accents et les alinéas. Qu'il nous soit permis d'attirer sur cette notice l'attention des historiens. Ils trouveront dans la relation du siège de Maestricht qui vient après certains renseignements peu ou point connus jusqu'ici. Nos remerciements sincères à MM. Kuyck et Vethake.

RÉDACTION.

Samuel Barbin de Telliers, dont le père était venu de Maringue, ville d'Auvergne, s'établir à Gien-sur-Loire, pour fuir les premières persécutions contre la réformation, (cousin-germain de ce Barbin qui était intendant des finances du tems que le marquis de d'Ancre était en faveur à la Cour de France) il était receveur-général des Domaines du duché de Saint-Fargeau qui appartenait à S. A. R. Mlle d'Orléans, princesse de Montpensier. Cassé de viellesse il alla s'établir à Chatillon-sur-Loire, où il finit sa carrière âgé de septante-sept ans. Il avait épousé Mlle Anne Saget, desquels ils eurent neuf enfans, cinq garçons et quatre filles, d'ont un mort en bas âge. Il en est sorti trois de France, d'ont deux sont allez en Suisse, il en est mort quatre en France avant la cassation de l'édit de Nantes, et une morte après cette déclaration, mais elle est morte dans de bons sentimens, croyant de cœur à Justice et en faisant confession de bouche à Salut.

Le ci au haut nommé Samuel destina son fils Jean à l'étude; l'année 1653 il partit de Chatillon pour poursuivre ses études à Saumur, où il étudia la philosophie sous le professeur M. Isac Hugues, et fit cours de logique (celle de Duncan), de morale, de phisique et de métaphisique, ensuite la théologie; il apprit l'hébreu sous le savant proffesseur M. Capel.

Le pasteur M. Tardief et le troupeau de Chatillon proposèrent à Jean de devenir pasteur de cette Église, mois il refusa, préférant d'aller à Paris pour continuer ses études, où il se rendit et se lia avec M. Morus, fréquentant beaucoup le fameu M. Guy-Patin, ainsi que M. L'Eclache et M. Rohaut, tous hommes célèbres assistant consécutivement à leurs conférances. — Allant avec un de ses parent de Paris à Marchenoir où le célèbre M. Pajou était pasteur, il pria Jean d'y prêcher, ce qu'il fit. Ce M. Pajou fut demandé cinq mois après pour être proffesseur en théologie à l'Académie de Saumur. Il proposa, ainsi que le troupeau à Jean de devenir pasteur de cette Église ce qu'ayant accepté, il fut nommé à cette charge par le Synode qui se tint à Mer à trois lieues de Marchenoir, au mois de mai 1666. M. Pajou ayant prié de déservir ce Temple jusqu'à son départ pour Saumur, Jean Barbin de Telliers fut installé au mois d'octobre 1666, ayant reçu l'imposition des mains de M. Pajou et la main d'association de M. Tu-

rieu, il prêcha l'après-midi ces paroles de l'Épitre aux Romains, chapitre 15 verset 30, *Je vous prie frères de Notre Seigneur Jésus-Christ et pour l'amour du Saint-Esprit, que vous combatties avec moi en vos prières à Dieu pour moi.*

Il épousa au mois de septembre 1673 Mlle Jeanne Derval, née à Paris et fille de M. Jérémie Derval et Mme Élisabeth Brunier; ils eurent huit enfans, dont quatre mort en bas âge.

Suite des cruelles poursuites avant et après la révocation de l'édit de Nantes [1] et de l'ordre sévère que tous les pasteurs qui ne voulait changer de religion, devait de suite quitter la France, il se rendit à cet effet avec sa famille à Paris, afin d'obtenir des passeports, mais on les leurs refusa, et ils furent obligé de partir le 3 novembre 1685; ils se rendirent de Paris par Senlis chez Mme de Herli, dame de cette paroisse et tante de son épouse, d'où peu de jours après ils se mirent en route par Villé, Maubeuge, Mons, Namur, Liège et arrivèrent le 19 novembre à Maestricht. Peu de tems après on lui proposa l'Église de Ter Veere en Zélande, mais les médecins jugèrent cet endroit mortel pour des personnes ruinées de santé, suite des vexations et des angoisses qu'ils avait eu à soutenir en France, de sorte qu'il refusa cette Église. On lui proposa après l'Église de Haarlem, ce qu'il accepta. Il demanda la permission d'aller en Angleterre, lorsque le roi Guillaume III y alla au mois de novembre 1694; il y passa l'hiver à Londres et retourna avec la flotte qui reconduisit ce roi, et qui mit à la voile le soir de la Pentecôte 1695, et qui arriva le lendemain au soleil couchant à La Brielle; il retourna à Haarlem où après on lui proposa l'Église de Leyden, ce qu'il accepta, et où il mourut bien sincèrement regretté de ces collègues et de son troupeau.

Son fils ainé Claude Barbin de Telliers, né à Marchenoir en 1681, choisit l'état militaire, passa en Allemagne où il servit comme cadet porte-étendart (*Fahnjuncker*) au régiment de Plötz, prussien, il demanda sa démission et l'obtint le 26 mars 1702, et passa dans le régiment de Heukelom (au service de LL. HH. PP.) dans la compagnie du

1. L'édit de Nantes fut révoqué le 1er octobre 1685, et Louis XIV n'avait allors que 47 ans, un mois, dix-sept jours; il mourut en 1715.

capitaine Adrien-Cæsar Duyck; il fut nommé enseigne dans la même compagnie et régiment le 19 juin 1703 et le 7 décembre 1708 lieutenant dans la compagnie du capitaine de Bourgelles au régiment du lieutenant-général de Vicouze. Il assista à la bataille de Ramilies où une balle lui traversa le bras et où il perdit tous ses bagages; il a aussi assisté aux batailles d'Audenarde et Wynendaal et à plusieurs autres et il eut l'honneur de sauver les drapeau de son régiment à la bataille de Malplaquet [1] où il reçut des griêves blessure; il fut nommé peu de temps après capitaine-lieutenant, et le 18 novembre 1729 capitaine propriétaire au régiment de Vicouze; ayant assisté à 9 batailles et 14 sièges il mourut pliez sous le harnois, âgé de 87 ans, avec le rang de colonel, l'année 1767 [2]. Il avait épousé [à Menin le 10 septembre 1719] Mlle Antoinette Gelli, dont sont né les quatre enfans suivants : un fils né à Menin le 21 août 1721 et baptisé Simon par le pasteur M. Ricobier; une fille née à Menin le 9 août 1723 baptisée Marie-Antoinette [3] par le même pasteur; une fille née [à Maestricht, le 6 mars 1737] baptisée Esther [4] et un fils né à....... baptisé Pierre-Raimond [5].

L'aîné des fils, nommé Simon, servit dès sa jeunesse comme cadet au régiment de Gadellière dans lequel il fut nommé enseigne le 12 février 1745, en 1747 il fut fait prisonnier de guerre au Sas-de-Gand. Le 9 juillet 1751 nommé lieutenant au régiment wallon du général-major Cornabé, compagnie du capitaine Constant, il fut détaché de ce régiment en 1751, 1752 et 1753 pour faire le service d'aide de camp du

1. La battaille de Malplaquet a eu lieu en 1709, les alliés sous les ordres du prince Eugène et le duc de Malbourough qui furent victorieux sur l'armée française, commandée par le maréchal de Villars.

2. Il fut inhumé à Maestricht le 6 novembre 1769 (*sic*). (RÉD.)

3. Elle épousa le lieutenant-colonel Van der Horst, dont ils ont eu trois filles, dont il ne vit plus qu'une non mariée en 1819.

4. Elle épousa le major André Robert en 1819 général-major pensionné demeurant à Zutphen en Gueldre, son épouse est morte en 1809 à Nimègue sans enfans.

5. Il a épousé Mme Louisa-Baldina Mandt, de Bréda; il était depuis le 1er juillet 1788 lieutenant-colonel au régiment wallon du général-major Grénier. Il a prouvé deux fois son attachement à la maison d'Orange et à sa patrie; il était reconnu pour un brave officier et est mort à Bréda le 27 avril 1802, son épouse l'a fait enterrer dans le caveau de sa famille à Gouda. [Il faut lire : Schiedam. (RÉD.)].

général Swartsenberg. Le 20 octobre 1768 il fut nommé capitaine commandant des grenadiers au régiment wallon du général major Grénier. Le 27 septembre 1770 il épousa Mlle Marie-Salomée Roux [1]. Le 26 juillet 1780 il fut nommé capitaine propriétaire au même régiment et mourut suite des fatigues de la guerre et d'une fièvre gagnée en Zélande et dont il voulut se remettre en changeant d'air, à Maestricht le 30 septembre 1781, et son épouse mourut le 30 décembre 1783 âgée de 42 ans ; tous les deux sont enterré dans l'église française à Maestricht. De ce mariage sont né les enfans suivants : le 1er août 1771 est né à Namur un fils nommé Antoine et baptisé par le pasteur M. Essers, lequel depuis 9 ans fut cadet dans le corps des mineurs et sappeurs, et nommé sous-lieutenant dans ce même corps le 16 août 1786 dans la compagnie du général major de Moulin, et lieutenant le 1er juillet 1788 dans la compagnie du lieutenant-colonel Pierre-Raimond Barbin de Telliers, au régiment wallon du général major Grenier. Il a fait les campagnes en 1793 et 1794, où il a constament commandé une compagnie et il était réputé d'être brave et de sang froid dans l'action, très estimé et aimé de ses camarades d'armes. Il fut fait prisonnier de guerre le 6 novembre 1794 à Maestricht.

Lors de la révolution et l'arrivée des troupes françaises en Hollande en 1795 il demanda au mois de mars sa démission, laquelle il obtint le 27 avril même année. Il se rendit au mois de juillet 1795 au rassemblement des troupes sous les ordres du prince d'Orange [2] à Osnabruck et il y fut souvent employé par M. le Bon B.-H. Bentinck et par l'au-

1. Son père se nommait Antoine Roux né à Lausanne (Suisse) le 22 mars 1707, lequel servit comme lieutenant dans un des régimens suisse, ayant pris sa démission pour épouser en 1733 Mlle Anna Didelot, née à Berlin et aussi de famille réfugiée, laquelle ne voulut se marier qu'à condition que son futur époux quitta l'état militaire. Il fut après son mariage receveur du Saint-Esprit et receveur des convois et licences à Maestricht. Le père de M. Antoine Roux se nommait Hanibal Roux, né à Castres en France d'où ses parents avait fuit pour éviter les persécutions contre les protestants lors de la cassation de l'édit de Nantes et s'établirent à Lausanne où Hanibal Roux épousa à l'église de Saint-François le 24 juin 1706 Françoise Crommelin, aussi de famille réfugiée.

2. Guillaume-George-Frédéric, prince d'Orange-Nassau, feldmaréchal, commandant en chef de l'armée autrichienne en Italie, né à La Haye le 15 février 1774, mort à Padoue le 6 janvier 1799.

diteur général M. P.-A. Ragay [1]. Le 25 décembre 1799 il fut nommé lieutenant dans la compagnie du capitaine Barchon au 3e régiment de ligne dans la brigade hollandaise au service de S. M. B., mais il insista de retourner à la fin d'octobre 1800 [2] avec la pension en Allemagne, se rendant pour des affaires de famille à Maestricht, il y fut arrêté en 1804 [3] et traité comme prisonnier de guerre anglais et où il mourut célibataire le 18 décembre 1813, il fut enterré à l'église française de cette ville, où il est encor très regretté, vu qu'il avait beaucoup de bonnes qualités et un attachement inviolable à la maison d'Orange et à sa patrie.

Le 18 octobre 1772 est née à Namur une fille baptisée Jeanne-Françoise, elle quitta en 1794 La Hollande et se rendit à Lausanne, de là à Genève, et mourut le 13 mai 1808 à Plainpalais non mariée, elle a été enterrée dans le nouveau cimetière, elle avait faite de grands progrès dans la pinture et la musique, surtout la harpe.

Le 24 mai 1778 à une heure après-midi est né un fils à Namur et baptisé par le pasteur M. Briatte, François-Chrétien, lequel dès l'âge de 9 ans fut cadet au régiment du général major Grénier. Le 22 juillet 1792 il fut nommé enseigne dans la compagnie du capitaine Louis de Crousaz au régiment wallon du général prince de Nassau-Usingue, placé au battaillon de campagne, il fut fait prisonnier de guerre le 6 de novembre 1794 à Maestricht [4].

1. Depuis 1815 trésorier de toute la maison de S. M. le Roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg.

2. Il ne jouissait pas d'une bonne santé et paroissait avoir un grand chagrin qui le tourmentait, car S. A. S. le prince héréditaire d'Orange, actuellement S. M. le roi des Pays-Bas eut la bonté de le faire assurer que s'il restait encor six semaines il aurait une compagnie et pourait après allors se retirer, mais il persista de quitter de suite l'isle de Wight, faisant remercier ce prince de l'honneur qu'il lui faisait partit de suite pour Londres afin de se rendre en Allemagne.

3. Il s'est toujours beaucoup loué du général de division M. Louis Charbonnier, commandant la 25e division militaire et commandant de cette place et le département de la Meuse-Inférieure.

4. Cette garnison consistait dans les troupes suivantes :

Partie du régiment dragons de Hesse-Cassel	9 officiers,	170 sous-officiers et dragons.
Artillerie à pied	14 »	281 hommes et 49 charpentiers.
Mineurs et sappeurs.	13 »	164 sous-officiers et hommes.

Lors de la révolution et de l'arrivée des français en Hollande en 1795, il demanda au mois de mars sa démission, laquelle il obtint le 27 avril même année, il se rendit au mois de juillet 1795 au rassemblement des troupes à Osnabruck et après le licenciement de ce corps il jouit de la pension anglaise. Se trouvant à Emmerick-sur-le-Rhin, il se rendit avec les officiers aux frontières de La Gueldre et le 4 septembre 1799 [1], il fit de concert avec ses camarades d'armes la démonstration sur la rive droite de l'IJssel où nous rompîmes le pont de Westervoort, cette besogne faite avant 8 heures du matin nous prîmes possession du fort, dit de Gueldersoort qui était évacué au lieu de voir venir à nous la levée en masse. Quelque cavaliers bataves soutenu par deux pièces de canon servie par quelque artilleurs et la garde nationale d'Arnhem, nous cannonèrent depuis 3 heures de l'après-dinée jusqu'après de 7 heures du soir, lorsque le colonel Spengler nous ordonna de quitter peu à peu la tête du pont et de replier par le fort de Gueldersoort sur Sevenaer où nous restames trois jours, mais par

Régiment wallon Nassau-Usingue.	19 officiers,		501 sous-officiers et hommes.		
idem de Wilcke	7	»	211	*idem*	*idem.*
idem de Welderen	30	»	489	*idem*	*idem.*
idem du duc de Meckelenbourg . . .					
Battaillon des grenadiers	12	»	271	*idem*	*idem.*
1er battaillon fusiliers	11	»	244	*idem*	*idem.*
2e *idem* *idem*	10	»	243	*idem*	*idem.*
et officiers du corps de génie	9	»			

Et les troupes autrichiennes sous le général Klebeck était ²/₃ plus fortes; le 22 septembre 1794 un corps au delà de 15,000 hommes de troupes françaises avec de l'artillerie volante se présentèrent à 8 heures du matin, successivement ces troupes reçurent des renforts et le général français Kleber commandant du siège de Maestricht avait un corps sous ses ordres d'environ 50,000 hommes, et força cette forteresse à capituler le 4 novembre et la garnison en sortit le 6 (1794) après avoir pretté le serment de ne plus servir contre la république française jusqu'à échange ou jusqu'à la paix.

Voyez ci-après l'extrait Litt. A (pag. 165).

1. La proclamation du digne prince d'Orange Guillaume V, datée de Hamptoncourt le 28 juillet 1799, est généralement connue, ainsi que la descente de l'armée anglaise quelque tems après en Nord-Hollande, sous les ordres du duc de York. Le prince héréditaire d'Orange adressa aussi une proclamation aux bataves, qui tendait à accélérer de secouer leurs joug et de faire agir la levée en masse. A cette fin les

ordre supérieur nous nous dispersames et quittèrent Sevenaer. Retourné à Emmerick, il fut nommé le 25 décembre 1799 enseigne dans la compagnie du capitaine Seyffardt au 4e régiment [1] de ligne à la solde de la Grande-Bretagne et le 15 septembre 1800 lieutenant dans la même compagnie et régiment, mais malheureusement cette brigade [2] fut licenciée après la paix d'Amiens. Au mois d'août 1802, nous quittâmes Lymmington, ville du comté de Hampshire pour nous embarquer sur les batimens de guerre sur le Canal; le 4e régiment fut débarqué le 2 de septembre à Helvoetsluys. Après le licenciement de cette brigade il retourna en Allemagne, en 1808 il se rendit à Genève espérant d'y trouver sa chère sœur en vie; en 1810 il retourna en Hollande et alla demeurer à La Haye, où il fut sous la surveillance de la police, vu qu'on savait qu'il jouissait de la pension anglaise. Lors de la révolution au 17 novembre 1813 à La Haye, il offrit le même jour à 8½ heures du matin ses services au comte Léopold de Lim-

officiers pensionné de l'Angleterre reçurent l'ordre de se présenter en pleine uniforme et armé afin de se présenter sur les frontières, d'y organiser à fur et à mesure la levée de profiter de la confusion pour s'emparer des places fortes depuis les frontières de La Gueldre jusqu'à celle de Frise.

Voyèz ci-après la note Litt. B (pag. 174).

1. Ce régiment après être formé à West-Cowes se rendit en juillet au camp de Parkhurst Forest (Isle de Wight) jusqu'au 23 septembre 1800. Embarqué le 6 novembre 1800 pour l'Irlande et débarqué le 17 au port de Cove et de là marché à Cork, embarqué de là le 4 août et arrivé le 18 août 1801 à l'Isle de Wight, où le régiment a campé sur Brixton-Downs jusqu'au 17 octobre même année que nous quittâmes cette isle pour passer à Lymmington, où nous sommes resté en garnison jusqu'à notre embarquement sur les fregattes « La Pomone » et « La Révolutionnaire », cette dernière avait été prise sur les français en 1799 et a convoyé les transports à notre départ pour l'Irlande.

2. Cette brigade fut érigée à la fin de 1799 à l'Isle de Wight et composée en majeure partie des natifs du pays de Nassau; elle consistait en :

quatre régiments de ligne forts de . . . .
un régiment de chasseurs à pied . . . . .
deux battaillons de flancqueurs . . . . .
un battaillon d'artillerie . . . .
Et de officiers du génie . . . .

Chaque homme y reçut en débarquant un passeport au nom du prince d'Orange et la somme ci-après à raison de son grade, savoir : en Livres Sterling

bourg-Stirum, qui se constitua le même jour général commandant de la force armée en Hollande, son Excellence m'attacha à sa personne et me donna le 23 novembre 1813 le brevet de lieutenant-kolonel attaché à l'État-major du département de la guerre. Lorsque le prince d'Orange, S. M. le roi actuel, débarqua le 30 novembre accompagné de Milord Clancarty à Schevelingen, j'eus l'honneur d'accompagner dans sa voiture le général comte de Limbourg Stirum. Le 1er décembre à la première audience de ce Prince, son Excellence présenta son État-major, priant S. A. S. de les continuer dans leurs grades respectifs; à quoi il ajouta un compliment très flatteur afin de prouver au Prince qu'ils méritait cette récompense; le Prince sourit et s'inclina en paraissant agréer cette nomination; quelques jours après son Excellence fut remplacé au département de la guerre par M. le Bon I.-B. Bentinck de Buckhorst avec le titre de commissaire général de la guerre, et M. le Cte de Limbourg-Stirum resta gouverneur de La Haye. Je fus chargé de l'emploi de major de la résidence, ce dont le général Bentinck me proposa de continuer, ce que j'acceptai en insistant néamoins de conserver mon rang de lieutenant-colonel. Le 2 janvier 1814 je reçus une nomination de commissaire général par laquelle j'étais nommé par décret du prince souverain le 29 décembre 1813 capitaine, à nouvelle destination. Je me rendis le lendemain chez le Bon de Bentinck et me plaignit de cette double dégradation, ne pouvant le considérer que comme une erreur, priant son Excellence de la rectifier pour que je conservace au moins le rang de major. Sur quoi il me dit qu'il ne le pouvait, mais qu'il en parlerait au prince souverain; deux jours après je me rendis à l'audience du Bon de Bentinck qui me dit qu'il n'i avait rien à y faire pour le moment, mais que puisque j'étais le seul capitaine nommé en 1813 et par conséquent le plus ancien de toute l'armée, que par droit d'ancienneté le grade de major suivrait

un soldat	£ 4	8	10	pens.
un tambour	» 4	18	9	»
un caporal	» 5	1	7	»
un sergeant	» 7	10	1	»
un cadet extra	» 1	14	10	»
un cadet sergeant extra . . .	» 3	2	1¼	»

au premier jour, et qu'il penserait à moi; je me rendis quelques jours après auprès du prince d'Orange qui me reçut avec beaucoup de bonté et acquisa à ma demande à s'intéresser pour moi auprès du prince souverain pour le grade de major; le 21 janvier 1814 Son Altesse Royale eut la bonté de me témoigner ses regrets de ce que son auguste père avait rejetté sa demande en ma faveur. Sur quoi je priait S. A. R. de vouloir me placer auprès le premier battaillon qui irait en campagne, afin d'obtenir plutôt ce rang, car que j'avais le coeur navré qu'on me traita si injustement. Ce prince si brave si sensible à l'honneur, eut la bonté de me dire : « j'approuve vos projets, dès aujourd'hui vous serez placé, choisissez si vous avez une préférence le bataillon »; je nommai celui du lieutenant-colonel Twent, et le même soir je reçus ma nomination au 6e battaillon de ligne qui se formait à La Haye. Je priai le lendemain M. le Bon de Bentinck de vouloir me décharger de l'emploi de major de la résidence en réitérant à son Excellence l'injustice dans les procédés tenu à mon égard, car que toutes les nominations du gouverneur général avait été sanctionnée par le prince souverain ou au moins que les officiers supérieurs avait obtenu le grade de major.

Le 30 janvier 1814 je fus chargé de prendre sur moi le commandement du nouveau 4e battaillon de l'artillerie milice nationale fort de 740 hommes, je marchait avec ces troupes le 2 février de La Haye pour Dortrecht et je n'ai pu en remettre le commandement que le 26 février au lieutenant colonel Van Hoey van Oostée [1]. Je me rendis le 27 à La Haye pour faire mon rapport de ma mission et pour m'informer où je devais rejoindre le 6e battaillon. M. le Bon de Bentinck me dit d'aller chez M. le colonel de Perponcher qui eut la bonté de me dire, que je le trouverai en deça de Bréda, puisqu'il était destiné pour le blocus d'Anvers; mais qu'en tout cas je pourais l'apprendre au juste à Bréda. Je partis de La Haye, et me rendit le 5 de mars au soir chez M. le général Van der Plaat à Bréda qui eut la bonté de me dire que le 6e bataillon était marché de Zundert pour le siège de la forteresse de Grave. Je partis le 6 de Bréda et arrivait le 7 de mars

1. Actuellement général-major, inspecteur de l'artillerie de la milice nationale.

1814 au village de Reek (près de Grave) où je trouvai le lieutenant colonel Twent [1] et le major F. Geselschap où je pris le même jour le commandement de la première compagnie de flancqueurs, à la mi-avril nous marchâmes à Ossendrecht pour nous joindre à la brigade du général-major Stedman afin d'observer Bergen-op-Zoom. Le 3 de mai nous marchâmes avec cette brigade pour cantonner dans les environs de Maestricht. Le 8 mai 1814 à midi et demi du matin, nous entrâmes par convention dans cette forteresse (vingt ans après que j'y fut fait prisonnier de guerre). Je fus de suite détaché avec les flancqueurs du 6e bataillon pour relèver les troupes françaises et prendre possession du fort de Saint-Pierre ce que je fit, et me vit forcé de faire un rapport peu avantageu sur l'état dans lequel j'avait trouvé les munitions et les vivres, lequel j'expédiait de suite au général-major W. du Pont à Maestricht, qui y était dans ce moment. Ce rapport était d'autant plus nécessaire pour prévenir les soupçons que c'éttait les troupes sous mes ordres ou celles sous ceux de mes camarades qui m'aurait relevé. Le surlendemain 10 de mai, les troupes françaises évacuèrent Maestricht sous les ordres de M. le général de division Charbonnier. On continua d'exercer nos troupes et à les habiller à neuf. A la fin de juillet toute la brigade reçut ordre de prendre possession de Namur. Le général-major Stedman [2] disciplina et manœuvra cette troupe et la brigade resta mobile. Le 13 de mars 1815 la nouvelle se répendit que Bonaparte [3] avait quitté l'Isle d'Elbe et avait réussi

1. Pierre-Arnould Twent, enseigne depuis le 18 avril 1793 au service de Hollande, s'est rendu au rassemblement à Osnabruck, a sérvi dans la brigade à l'Isle de Wight et a fait la guerre en Espagne dans la légion allemande à la paye de la Grande-Bretagne, était un brave et excellent officier, il mourut à Utrecht à minuit entre le 16 et 17 octobre 1818, suite d'une chute de cheval aux manœuvres du camp d'Amersfoort, à la fin de septembre même année.

2. Je ne puis assez me louer de la manière aimable que le général-major Stedman en a agi envers moi pendant le tems que j'ai servi sous ses ordres, et lui en conserve une sincère reconnaissance.

3. La nouvelle du débarquement de Bonaparte parvint à Paris le dimanche 5 mars 1815. Elle franchit l'enceinte des Tuileries et circula dans la ville, le 7 cette nouvelle était connue de tout Paris, le dimanche 19 mars Louis XVIII assista presque seul à la messe et la nuit du 19 au 20 toute la cour partit. Le 20 à six heures du matin

d'effectuer une descente en France, cela se confirma, car peu de jours après le pavillon tricolore flottait sur la tour de givet. Le 3 d'avril je reçu l'ordre de me rendre de suite de Namur à Amsterdam, vu que j'étais nommé le 27 mars 1815 pour prendre sur moi les fonctions de chef de l'État-major du premier commandement militaire. Je partis le 5 d'avril pour ma nouvelle destination, et par décret de S. M. le roi du 9 avril 1815 je fus nommé major à l'État-major de l'armée et peu après à l'État-major du quartier maître général de l'armée.

Par décret de Sa Majesté du 20 février 1816 n°. 63 je fus créé chevalier de l'ordre militaire de Guillaume et le 17 novembre 1817 décoré de la médaille d'honneur en mémoire du 17 novembre 1815. Ces deux marques distinguées du souverain et de la nation sont pour moi des plus flatteurs et j'en sais bien apprécier le prix, ainsi que le bonheur d'être sous les ordres du général Cte de Limbourg-Stirum, mais par des circonstances trop étendues et pénible à récapituler je devais réfléchir sérieusement sur ma situation et ce qui me restait à faire, et après mure réflection je me décidai à demander ma démission, ce que je fis étant à Utrecht le 22 décembre 1817 officiellement par l'entremise des généraux Cte de Limbourg-Stirum [1], Bon de Constant-Rebecque et Cte Van der Goltz, commissaire général de la guerre, afin que Sa Majesté daigna de suite m'accorder une honorable démission; mais cette affaire traina en longeur. Je ne discontinuait pas de réitérer cette demande et reçut à ma grande surprise le 10 un ordre daté du 8 avril 1818 afin de reprendre sur moi, dans le délai de huit jours,

ou cria à Paris, *Vive l'Empereur* et déjà le pavillon tricolore flottait sur la Colonne des Victoires.

1. Je n'oublierai de ma vie les bontés du général Léopold, Cte de Limbourg-Stirum. Il m'a donné les preuves les plus constantes de son estime et de bienveuillance, c'est à son Excellence que je dois les marques d'honneur. Juste et équitable il a fait valoir les droits de ceux qui s'était mis en avant lors de la mémorable révolution. Jamais la haute naissance et la noblesse des sentimens ne s'est trouvée autant réunie en une seule personne. Ma douleur était profonde lorsque je me déterminai irrévocablement à prendre ma démission, cette douleur n'est soulagée, qu'en étant convaincu de l'estime dont son Excellence m'honnore et laquelle n'a jusqu'à ce moment nullement diminué, par sa dernière lettre en date du 19 novembre 1819. — Il renouvelle avec bonté ce témoignage.

les fonctions de chef d'État-major du 1er commandement militaire. J'étais très affecté de me voir traiter avec autant d'injustice, répondait que je m'i rendrait de suite, mais que néamoins je persistais fermement à avoir ma démission, et pour couper court et mettre fin à cette affaire, je m'adressai à M. l'ajudant-général de Sa Majesté pour avoir de suite ma démission, cette lettre fit effet et le roi, par décret du 17 avril 1818 n°. 169 [1] m'accorda une honorable démission, et ainsi à trente neuf ans je me trouvais sans emploi, livre à moi-même [2].

Beaucoup de personnes se trouvèrent très surprises de ma persévérance et m'en ont témoigné souvent leurs étonnement. Je ne suis pas expliqué sur tous les motifs qui m'engacèrent à faire le plus grand des sacrifices, mais je m'en était trop convaincu qu'il le fallait. Jamais ne n'ai hésité de ma vie à prendre un parti décisif quand mon honneur et ma conscience était d'accord. Rien ne m'effraye, rien ne me retient allors et j'ai rempli mes devoirs les plus sacrés. Je resterai toujours dévoué à la maison d'Orange et à ma Patrie, je leurs suis attaché comme à la religion de mes ancêtres. Je suis le dernier de cette famille qui a servie avec honneurs les Provinces-Unies, mon bras et mon sang sont prêts à chaque moment, comme le leurs l'a été, et je mourerai convaincu que le dernier de la famille d'ont je viens en peu de lignes tracer la description, que le soussigné a remplis ses devoirs, a vécu et vit encore avec honneur et peut hardiment se signer

Bréda,
ce 18 février 1820.

F.-C. Barbin de Telliers.



1. Le général Cte de Limbourg-Stirum me fit l'honneur de m'écrire une lettre dans laquelle son Excellence m'exprime ses regrets en date du 1er avril 1818 et où il eut la bonté de me dire, qu'il avait emplement entretenu S. M. le roi à mon sujet et que Sa Majesté l'avait chargé de me transmettre « qu'elle regrettait de perdre un sujet distingué et attaché à sa maison. »

2. Heureux qui peut dire: Je suis un homme sans pension, sans place, qui me suis enfermé dans un asyle avec l'indigence et la liberté.

Litt. A.

EXTRAIT

DES PRINCIPAUX FAITS DU JOURNAL DU SIÈGE DE MAESTRICHT, L'ANNÉE 1794.

Le 22 septembre un corps environ de 12,000 hommes d'infanterie et de cavalerie avec de l'artillerie volante, attaquèrent à huit heures du matin, le piquet qui couvrait les travailleurs hors de Wyck; après leur avoir tué quelque monde, ils les contraignirent de se retirer. Ils tirèrent avec des pièces de huit sur la ville et les fortifications, deux pièces de douze les en éloignèrent bientôt après leur avoir tué quelque monde. Sous une escorte cavalerie, 14,000 livres de poudre entrèrent en ville, ce fut le dernier secours qu'on obtint. Mille hommes d'infanterie et 200 chevaux sortirent la nuit du 22 au 23 septembre, pour faciliter l'entrée au convoi qu'on attendait, on n'en reçut aucune nouvelle et ils rentrèrent à la pointe du jour, sans que les patrouilles envoyées du côté de Ruremonde, en ayent pu obtenir le moindre renseignement.

A commencer du 22, il se tint tous les soirs une conférence où le grand État-major de la place, les généraux autrichiens, les commandans de l'artillerie, du génie et des mineurs assistait; on y rendait compte du travail de l'ennemi, *etc.*; on y discutait tous les besoins de la place, et chaque chef de département y recevait les ordres pour la nuit et le lendemain. Pendant tout le siége 7 à 800 travailleurs tant de la garnison que de la ville, furent employé aux fortifications.

Le 23 on fit une sortie, où après avoir repoussé les piquets ennemis, on enleva une cinquantaine de bestiaux.

Le 24 l'ennemi commença à différents endroits à travailler à une ligne de contre-vallation, trop distante pour que le feu de la place eut pu jouer avec effet.

Le 25 la cavalerie fit une sortie contre les travailleurs qui se dispersèrent, et elle enleva dans cette rencontre plusieurs bestiaux.

Le 26 l'ennemi avait achevé une redoute au Kawberg dans le même lieu d'où l'on avait bombardé la ville au siège précédent. Il était retranché sur toutes les avenues, et le général français Kleber somma le gouverneur de lui rendre la place et écrivit une lettre au Magistrat par laquelle il l'engagait à l'insurrection.

Sur la réponse négative du prince de Hesse-Cassel, on s'attendait cette nuit même à un bombardement, mais comme leurs ouvrages était très éloignés, que nos mortiers n'ont pas la portée des leurs, on deffendit aux chefs des postes de leurs répondre. L'ennemi ne jetta ni bombes ni obus, mais de très fortes patrouilles approchèrent très près du chemin couvert, et il s'engaga une fusillade fort vive à laquelle on mit fin par quelques coups de canon à mitraille.

Le 27 l'ennemi continua à travailler, nous à perfectionner nos ouvrages et à organiser de plus en plus le service intérieur.

Le 28 on fit une sortie à la pointe du jour, on surprit l'ennemi, on s'empara pour le moment de six pièces de canon, après avoir fait main basse sur une partie du détachement qui était de garde dans un retranchement, mais faite de chevaux d'ont l'ennemi avait tué plusieurs à coup de cartouches, on ne put amener en ville qu'une pièce de quatre.

Vers trois heures de l'après-midi, on fit une seconde sortie qui avait pour but d'allarmer l'ennemi, afin de connaître ses forces. Il montra 6 à 7,000 hommes sur le Kawberg et Doesberg, quelque cavallerie et chasseurs du côté de Wyck, de Saint-Pierre, de la montagne des Apôtres et quelques battaillons vinrent du quartier-général de Kann renforcer les différens postes.

L'ennemi tira pendant une couple d'heures sur la ville sans grand effet, treize hommes de la garnison furent tués ou blessés dans cette sortie ainsi que neuf chevaux.

Le 29, 30, 31 septembre et le 1er octobre on fut assez tranquille, quelques coups de canon de part et d'autre pendant qu'on travaillait, les nuits l'était moins.

Le 2 octobre on entendit une forte canonnade du côté de la Roer.

Le 3 et 4 on s'apperçut qu'il y avait beaucoup de mouvement parmi les français, au point qu'on croyait leur armée battue.

Le 5 l'ennemi s'introduit dans le souterrain de la montagne de Saint-Pierre, qu'il est obligé d'abandonner en avant de la ligne de circonvallation. Il a élevé des flèches à trois cents toisses environ du glacis qu'il est question de détruire.

Le feldmaréchal lieutenant Bon de Klebeck blâme les sorties, vu la trop grande faiblesse de la garnison, le génie insiste qu'on en fasse une sur la maison Keulenaer.

Le 6 elle se fit à la pointe du jour, mais réussit mal, le lieutenant Keillowky y fut ainsi que quelques hussards et chasseurs mortellement blessés.

Le 7 et le 8 il ne se passa rien de particulier.

Dans la nuit du 8 au 9 l'ennemi ouvrit la tranchée contre le fort de Saint-Pierre, on la reconnut et à dix heures du soir on fit une sortie, l'ennemi fut repoussé et on combla la majeure partie de son travail, qu'il avait poussé jusqu'à cinq cents pas du fort, nous y eumes un capitaine et trois officiers tués et blessés ainsi que quarante hommes.

Le 10 on fut obligé d'assurer la communication de la ville au fort, de ce dernier on fit une petite sortie qui arrêta pour le moment le travail de l'ennemi.

Le 11 et 12 l'ennemi reçoit de très grands renforts.

TABLEAU DES OUVRAGES ÉLEVÉS PAR L'ENNEMI JUSQU'AU 13 OCTOBRE.

Au Lichtenberg, une redoute achevée avec un boyau de communication. Montagne de Saint-Pierre, au château de Kaastert un retranchement en forme de redoute, l'ancienne redoute a été tournée contre le fort, et là commence un boyau qui communique avec la premierre paralelle en avant de la cense de Kerberg, au bout de cette paralelle il travaille avec un crachet faisant face au chemin du fort à la ville et à gauche un retranchement qui se prolonge vers la Meuse.

Lawberg, une batterie contre le fort et un peu plus bas vers la cense des Apôtres, une batterie à mortiers, au dessus de l'*Appostel-hof*, un retranchement en forme circulaire et une autre qui enveloppa le verger, sur la colline, à gauche une batterie avec quatres embrassures avec intervalle pour deux mortiers, depuis Wildko jusqu'à la tabagie sont les commencemens non liés d'une ligne de contrevallation fortifiés par des flèches, de là en avant de Doesberg, où il y a une forte redoute, et la même chose jusqu'au Kawberg.

Sur le Kawberg, une ligne retranchée non achevée avec une forte redoute en avant de Holstein, de même qu'une en avant du Belvédère, vis-à-vis de la porte de Bois-le-duc.

Derrière Amby, un camp retranché avec une redoute sur la droite, un retranchement à la barrière et depuis le chemin de Gallop jusques derrière Heer quelques flèches.

A Groensveldt, en avant du moulin, à la droite et à la gauche, trois retranchemens.

En avant de la ligne de contrevallation, et surtout dans le bas-fond et vers la porte de Bruxelles, quelques flèches isolées, voilà le tableau en gros des ouvrages qu'il avait élevés jusqu'au 13 octobre.

Le 13 octobre le feu du fort Saint-Pierre avait fait beaucoup de mal à l'ennemi et son travail avançait bien peu avec les renforts qui lui était successivement arrivé. L'armée assiégeante était estimée forte de passé 50,000 hommes; depuis l'investissement de la place on ignorait absolument tout ce qui s'était passé au dehors, tout ce qu'on avait fait pour cela avait manqué. Il fallait donc aviser à un autre moyen. Les chasseurs étant habitués de faire quelquefois des trêves avec les vedettes ennemies, on chargea un de nos chasseurs d'user de ce moyen, d'aller causer avec les français et de faire en sorte qu'on le retint prisonnier; cela réussit et donna occasion au gouverneur de réclamer le susdit chasseur, l'officier chargé de se rendre avec la dépêche au quartier-général français, eut occasion de parler politique; il revint avec le chasseur et apporta les nouvelles les plus fâcheuses, on apprit par lui que les impériaux avait été battus derrières la Roer et avait passé le Rhin, abandonnant une artillerie immense, que Bois-le-duc, Cré-

vecoeur, Iuliers, Cologne, Coblentz était au pouvoir des français, que Luxembourg était cerné, Dusseldorff et Bréda bombardé; il annonça en même temps au prince gouverneur que le général français se proposait de lui faire tenir tous les détails le lendemain.

Le 14 octobre l'ennemi reçut encore d'assez nombreux renforts, le commis des magasins fait rapport que les obus de 24 tirait à leur fin.

Le général Kleber somme le prince gouverneur pour la seconde fois et après lui avoir fait part de la défaite des autrichiens, de celle des anglais, en un mot, de tout ce qui a été dit ci-dessus, il représente au prince l'inutilité d'une défense qui ruinerait sans fruit la ville florissante, et il offre au prince de faire vérifier les faits qu'il lui annonce par deux officiers de confiance qu'il ferait conduire de Bois-le-duc sur Nimègue et de là sur la rive gauche du Rhin jusqu'à Coblentz, *etc.*

Comme il était tard, le prince, sous prétexte de ne pas arrêter l'officier, porteur de cette dépèche, écrivit simplement au général Kleber, en lui accusant la réception de sa lettre qu'il lui répondrait demain plus amplement; le même soir il se tint au gouvernement un conseil de guerre ainsi que le lendemain.

Le 15 le gouverneur communiqua la sommation et son projet de réponse fut approuvé finalement, le général autrichien, baron de Klébeck n'avait pas été précisément de cet avis, on verra ci-après sa façon de penser.

Voilà à peu près ce que le Prince répondit: « que les échecs des alliés n'autorisait en aucune manière le gouverneur à la rendre, parcequ'il se trouvait abandonné pour quelques temps à ses propres moyens de défense, que Maestricht en avait de très grands et que la prétendue défaite totale des alliés devrait naturellement faire naître chez un brave homme le désir de défendre sa place à l'extrémité, que cependant pour lui prouver que ce qu'il nommait l'orgueil d'une défense inutile, n'était pas ce qui le dominait, et pour le convaincre qu'il savait allier les sentimens d'humanité aux devoirs de commandant, il acceptait sa proposition d'envoyer deux officiers à son quartier général d'où on leur fournirait les moyens de vérifier les faits susmentionnés, et que s'ils était trouvés tels, ces deux officiers pouvait se rendre à La Haye, pour demander des ordres ultérieurs aux États-généraux,

mais qu'avant toute choses, on s'engagerait de laisser les ouvrages des deux côtés *in statu quo*, *etc.* »

Le général Kleber ne fit aucune réponse à cette lettre, mais une ménace verbale.

Les assiégeans travaillèrent beaucoup ce jour, ainsi que les jours précédens.

Le 16 octobre le général Klebeck, peu satisfait de la tournure que prenait les affaires, demanda au prince comme commandant les troupes autrichiennes, composant au delà des deux tiers de la garnison, la permission d'écrire au général Kleber. Il chercha à renouer la négociation dans la lettre qu'il écrivit à ce général mais celui-ci ne voulant point acquièser au *statu quo* proposé, le prince exigea qu'on cessat toute correspondance.

Le 17 les commandans de l'artillerie demandent encore 300 *handlangers.*

Le lieutenant-général Bon de Klebeck veut engager le prince à écrire au général ennemi Kleber qui s'y refuse absolument.

Le 18 on résolut de baisser les batteries des lunettes pour éviter le démantèlement.

La communication nouvellement faite entre le fort et la ville, offre peu d'abri.

Le 19 l'ennemi continue à travailler avec beaucoup d'activité et d'une manière si éparpillée et décousue, que le feu de la place, surtout pendant la nuit, produit peu d'effet. Il a reçu beaucoup de grosse artillerie.

Le 20 octobre, *dito.*

Le 21 la ligne de contrevallation est entièrement fermée, on fait une sortie et on rase une flèche établie à trois cents pas du glacis hors la porte de Bruxelles.

Le 22 le poste des mineurs dans les carrières de la montagne de Saint-Pierre a été attaqué par les chasseurs français conduits par des paysans. Les français avait établi plusieurs batteries contre le fort; on espérait de leur donner de l'inquiétude en faisant jouer à propos quelques mines, ce qui venait d'arriver prouvait que le projet était évanté.

Le 23 on les fit sauter et on apprit qu'il s'était formé un entonnoir considérable près de leurs batteries.

Le 24 dans la nuit du 23 au 24 l'ennemi a ouvert la tranchée devant Wyck et Maestricht; elle est à six cents pas du glacis et s'étend de la porte d'Allemagne jusqu'à la Meuse, continue alors sur la rive gauche jusqu'à la tabagie passé la porte de Bruxelles. Pendant le jour il a perfectionné ses ouvrages, malgré le feu le plus suivi, l'ennemi a beaucoup travaillé du côté du fort Saint-Pierre.

Le 25 l'ennemi a commencé sa seconde paralelle dans le bas-fond devant les bastions Dauphin et La Reine; il établit ses batteries, ainsi qu'à Wyck où il a travaillé en arrière à ses communications.

Les commandans de l'artillerie insistent sur une augmentation d'aider leurs gens, ne pouvant plus fournir à la fatigue.

Le général Klebeck annonce qu'il lui est impossible d'en fournir et prouve par le détail de service que le même homme est quelquefois pendant trois fois vingt-quatre heures de service.

Le 26 le gouverneur insiste auprès du général Klebeck pour avoir des *handlangers*; celui-ci répond par un mémoire sur lequel il veut qu'on délibère et assemble un conseil de guerre.

Ce conseil de guerre, dans lequel on n'examine que quelques points du susdit mémoire, parce qu'il tendait à obtenir une capitulation, déplût fort au général Klebeck. L'ennemi a insulté cette nuit les ouvrages avancés à Wyck et y a formé sa seconde paralelle, et a poussé quelques zigszags en avant de sa seconde dans le bas-fond.

On fait plusieurs arrangemens pour gagner du monde pour pouvoir fournir les aides-artilleurs.

L'ennemi a achevé sa seconde paralelle contre le fort Saint-Pierre.

Le 27 octobre l'ennemi a élevé de fortes batteries contre Turenne, Zuttaud, Raaf et le fort de Saint-Pierre. Le général Klebeck demande un nouveau conseil de guerre et se plaint qu'on n'avait pas examiné duement les points contenus dans son mémoire.

Le gouverneur ouvrit ce conseil de guerre en annonçant aux membres les raisons pour lesquelles ils était assemblés, et pria le général Klebeck, vu qu'on n'avait pas examiné dans la séance du jour précédent avec assez de soin tous les points contenus dans son mémoire, de

le lire lui même et d'indiquer les points sur lesquels on avait glissé. Le général Klebeck le fit et déclara, pour sa part, qu'il croyait une plus longue défense inutile, qu'on avait déjà négligé les occasions de faire une capitulation plus avantageuse que ne pouvait l'être une défense de quelques jours de plus aux puissances alliées, qu'il était d'avis qu'on devait chercher à en faire renaître l'occasion et allégua plusieurs raisons qui le persuadait qu'on ne pouvait pas défendre la place.

Le prince gouverneur, le lieutenant-général Comte de Welderen, *etc.* persistèrent dans leurs opinion qu'ils ne pouvait selon leurs serment, rendre la place avant que la brèche existat, *etc.*

Les français travaillait avec infiniment d'activité et battait le fort avec assez de vigeur, avec quelques batteries qu'ils avait démasquées le 28. Ils commencèrent leurs troisième paralelle dans le bas-fond, cet ouvrage avançait peu cependant.

Le 29 octobre ils continuèrent leurs traveaux, *etc.*

Le 30 de même et établirent leurs batteries.

Le 31 arriva un officier français avec une lettre au Magistrat, où on l'engagait de tout faire pour prévenir la destruction totale de la ville, plusieurs autres circonstances se réunissait d'ailleurs pour y engager le gouverneur qui s'y refusa décidement, savoir l'intention du général de Klebeck de ramener ses troupes qui formait la majeure partie de la garnison en Allemagne, plutôt que de les faire prendre prisonnières de guerre, ensuite certaines petites altérations inséparables d'un mélange de troupes de différents souverains dans une place. Il y eut même ce jour qui était celui où l'ennemi conduisait son artillerie dans la tranchée, une sortie de deux mille hommes, commandée avant la pointe du jour qui n'eut pas lieu, parce que les troupes arrivèrent une heure trop tard et qu'il manqua cinquante pelles; les avis était totalement partagés sur la nécessité de cette sortie : les uns la blamait comme inutile, d'autres la regardait comme décisive pour le sort de la place; enfin, il y eut aussi manque de cartouches à balle, dont on trouva deux cents mille en un coin après le siège, on en trouva aussi beaucoup dans le chemin couvert avec nombre de balles; cela fut attribué à la négligence des soldats ou recrues. Il manquait des affuts de réserve, les munitions de guerres n'était plus bien considérables, la

garnison n'avait plus de repos, la communication avec le fort Saint-Pierre qui n'était pas approvisionné en conséquence, était autant que rompue; enfin, l'état de la place en général était tel qu'il fallait l'avoir vu de près, pour juger de la quantité d'articles essentiels qui s'y trouvait défectueux.

Le 1er novembre au soir à 6 heures, l'ennemi commença à envoyer des grenades, d'obus et des boulets rouges pour la première fois dans la place, à minuit les bombes commencèrent et ruinèrent une partie de la rue de Bruxelles.

Le 2 et le 3 ainsi que toutes les nuits qui les suivirent, le feu dura sans interruption contre la place avec plus de 200 bouches à feu, ce qui endommaga beaucoup les ouvrages avancés, le bastion Holstein surtout, et ruina une partie des défenses, tendis que le feu de la place fut infiniment plus faible, tant par le manque de munitions que surtout par celui des cannonniers qui était en trop petit nombre et excessivement fatigués. Toutes ces raisons, jointes à celle-ci devant déduites, engagèrent S. A. S. le prince de Hesse-Cassel, gouverneur, à capituler le 4 novembre au matin après avoir pris l'avis du Conseil de guerre à ce sujet.

La capitulation qui fut dressée le même jour, portait en substance que la garnison sortirait avec tous les honneurs de la guerre, mais qu'elle remettrait sur le glacis ses armes et ses chevaux, qu'elle s'engagerait sur parole à ne plus servir contre les troupes de la République française, jusqu'à échange ou jusqu'à la paix; que les troupes autrichiennes serait conduites avec leur bagages jusqu'au Rhin, vis-à-vis de leurs avant-postes et que les troupes hollandaises serait réconduites par contre jusques dans leurs pays; enfin que les bagages serait transportés par bateaux le long de la ville de Grave jusqu'au fort Saint-André.

Le prince gouverneur partit d'abord après, avec son État-major pour La Haye, pour y faire son rapport officiel de ce qui s'était passé pendant tout le tems, rapport qui n'a jamais été rendu public en son entier, ainsi que pour avoir le fil des opérations du siège, il a fallu se contenter de receuillir le témoignage de quelques-uns des officiers les plus instruits.

Litt. B.

Wegens de expedie of demonstratie in September in den Jaare 1799.

Indien men van de zyde van Oostfriesland de invasie zoude willen entameren, zulks uit Lehr zoude moeten geschieden, alwaar eene brug over de Weeser is, doch circa twee uuren van daar stoot men aan de Bourtangerheyde, zynde meest veenen en vooral by natte jaargetyde en by innundatien niet practicable dan hoogstens voor infanterie, wanneer dezelve van goede gitzen voorzien zijn. Twee hoogtens vind men in die streek lands; op de eerste derselver naar Groningen in de lange Leeker Schans, die considerabele werken heeft en zedert eenige jaaren met een nieuwe ligne voorsien is, en gesupponeerd men die had, zoo heeft men aan die zyde nog eene considerabele ligne voor Groningen. De

(TRADUCTION.)

Concernant l'expédition ou démonstration en septembre de l'année 1799.

Si on voulait commencer l'invasion du côté de la Frise orientale, il faudrait la faire par Lehr, où se trouve un pont sur le Weser; mais à environ deux heures de là, on arrive à la bruyère de Bourtange, formée en grande partie de tourbières, et qui, surtout par une saison pluvieuse et quand elle est inondée, n'est praticable, tout au plus, que pour l'infanterie, à la condition qu'elle soit pourvue de bons guides. Il y a dans cette région deux hauteurs : sur la première, vers Groningue, se trouve le grand fort de Leek, formé d'ouvrages considérables, et qui est muni, depuis quelques années d'une nouvelle ligne; et, supposé qu'on l'occupe, on a encore de ce côté une ligne impor-

tweede hoogte is gedeckt door de Boertange, zynde meede eene goede schans, die door desselfs situatie in de moerassen vry sterk is; dog die besittende is men meester van het Landschap Drenthe tot aan de grooter Echter veenen, die door de Ommerschans gedeckt word.

tante devant Groningue. La seconde hauteur est couverte par le Bourtange, et est aussi un fort important que sa situation dans les marais rend d'un abord assez difficile; mais quand on le possède on est maître du pays de Drenthe jusqu'aux grandes tourbières d'Echten qui sont couvertes par le fort d'Ommen.

Gesupponeerd men door het Graafschap Bentheim wilde, zoo word men dadelyk opgehouden door de vestingen Coevoerden, zynde een seevenhaek met vry geextendeerde werken en door desselfs moerassige situatie zeer sterk. Ook is dezelve niet wel te eviteeren, omdat men dan weder aan de groote Echter veenen stoot, die door de Ommerschans gedeckt worden. Er blyft dus dien weg niets over dan boven den Hardenberg te marcheeren om zoo op Ommen zelve te komen ende van daar naar Zwolle en den Ouden Yssel te komen, zynde dan alleen te Ommen het kleyne riviertje de Vecht te passeren, alwaar een brug legt, is echter nog niet voltooyd. Van de kanten van Schuttorp en de stad Bentheim zoude dat beter te doen zyn op Almelo, Delden, Breevoort ende zoo op Deventer, zynde als dan weder meester van den Eyssel.

Supposé qu'on veuille entrer par le comté de Bentheim, on est immédiatement arrêté par la forteresse de Koevorden, qui a sept bastions, avec des ouvrages asser étendus, et qui est très forte par sa situation au milieu des marais. On ne peut pas facilement l'éviter, parce qu'alors on arrive en face des grandes tourbières d'Echten qui sont défendues par le fort d'Ommen. Il ne reste donc, par cette voie, qu'à passer au-dessus de Hardenberg pour arriver ainsi à Ommen et de là vers Zwolle et sur la vieil Yssel; on n'a alors que le petite rivière du Vecht à passer à Ommen, où se trouve un pont, mais qui n'est pas encore terminé. Du côté de Schuttorp et de la ville de Bentheim, ce serait plus facile à faire par Almelo, Delden, Bredevoort, et delà par Deventer : on serait ainsi également maître de l'Yssel.

De zyde van Boekholt zoude men het best kunnen gaan op Ysselborg of Aanholt en zoo op Deutichem, wanneer ten zelven teyde de collonne van Emmerick op 's Heerenberg zig te Deutichem conjungeerden om zoo gesamentlyck zig van Doesburg meester te maken, zynde daar wel eene zwaare ligne, doch niet genoegsaam bezet; dit alles in de suppositie dat men eenige troupen te commandeeren had of by den inmarch een genoegsaam aantal insurgenten zig opdeden om een soort van corps te kunnen formeeren. Dienstig ware het alsdan er zig te Sevenaer ook een aantal officieren bevonden om op Diedam te gaan, aldaar de insurrectie te formeeren ende mede te Deutichem zig te conjungeeren om de Graafschap Zutphen op één hetzelfde oogenblik in insurrectie te zetten.

Wilde men van de zijde van Emmerick iets op de Betuwe entameeren, zoo diende men te gaan op Elten, Loobith en zoo op Panderen, aldaar den doorsnit of Nieuwe Rhyn oever en zig meester te maken van de schans, die op de hoogte van Gent en Hulhuysen in den Jaare 1776 *in plaats van de toen onbruikbare gewordene Schenkenschans aldaar aangelegt is ge-*

Du côté de Boekholt, le mieux serait de marcher sur Ysselborg ou Aanholt, puis sur Doetichem, si en même temps la colonne d'Emmerich venait faire sa jonction par 's Heerenberg à Doetichem, pour s'emparer, avec ces forces réunies, de Doesburg; il y a là, il est vrai, une forte ligne, mais elle n'est pas suffisamment occupée; tout cela dans la supposition qu'on aurait quelques troupes à commander, ou que, pendant la marche en avant, il se présenterait un nombre d'insurgés assez considérable pour former un corps. Il serait bon qu'il se trouvât alors à Zevenaar un certain nombre d'officiers pour se rendre à Didam, y organiser le soulèvement, et venir aussi rejoindre à Doetichem, pour mettre, en un même moment, la comté de Zutphen en insurrection.

Si on voulait, du côté d'Emmerich, tenter quelque chose sur la Betuwe, il faudrait marcher sur Elten, Lobith, puis sur Panderen, de là franchir la Nouveau Rhin et se rendre maître du fort qui a été établi en 1776 sur la hauteur de Gent et de Hulhuizen, en place du fort de Schenken devenu inutilisable. Par là, on pourrait sans obstacle pénétrer dans la

worden. Hierdoor zoude men ongestoord in de Betuwe kunnen indringen ende naar omstandigheden op Leuth naar Nymegen ofte over Huissen naar Arnhem marcheren; in het laaste geval was het wederom raatsaam er eenige officieren, vooral aldaar bekend over Sevenaer en Huissen in de Betuwe indrongen en zig van de schans Westervoord meester maakte ende zig op eene te bestemmen dag met de collonne van Emmerick conjungeerden om zoo veel mogelyk de insurrectie op één oogenblik algemeen te maaken.

Bétuwe, et, selon les circonstances, marcher sur Leuth et Nimègue, ou par Huissen sur Arnheim. Dans ce dernier cas, il serait également bon d'envoyer quelques officiers connaissant le pays, par Zevenaar et Huissen dans la Betuwe, de se rendre maître du fort de Westervoort, et de se réunir, à un jour fixé, à la colonne d'Emmerich pour rendre, en un instant, l'insurrection aussi générale que possible.



NOTE DE LA RÉDACTION.

Le récit que nous reproduisons présente quelques légères différences avec le savant article de M. Gagnebin. Il n'est point exact, par exemple, de dire que, quand le pasteur de Marchenoir se réfugia en Hollande, on lui offrit la place de pasteur de l'Église wallonne de Haarlem. Le fait est que les États lui assignèrent cette ville comme lieu de résidence et lui accordèrent la pension de 400 florins dont bénéficiaient les pasteurs qui étaient mariés. Cinq autres pasteurs réfugiés échurent en même temps que lui à Haarlem. Ces pasteurs devaient assister le pasteur en titre et prêcher, tant sur semaine que le dimanche, lorsqu'ils en étaient requis. Ce fait donna lieu à de nombreux et pénibles différends. Voyez là-dessus l'article publié par M. Gagnebin dans le *Bulletin* (tom. II, pag. 341 sq.). Chargé d'une famille nombreuse et qui s'accrut encore pendant son séjour à Haarlem, Barbin reçut une augmentation de revenus par le fait que Pierre Baudan, ancien pasteur à Saint-Sever, dans le Haut-Languedoc [1], partagea en 1692 sa pension entre lui et S. de Brais. En 1688 il s'était adressé, au nom de sa femme, aux États généraux, dans le but d'obtenir que les biens que celle-ci avait laissés en France lui fussent rendus. Comme on pouvait s'y attendre, cette démarche n'eut aucun résultat. En 1698 il obtint de transporter son domicile à Leyde en vue des études de son fils et s'y fit inscrire sur les registres de l'Université, afin de pouvoir jouir des prérogatives qu'on accordait aux étudiants. Le 1er juin 1701 il fut nommé pasteur ordinaire de l'Église wallonne de Leyde. Emérite en septembre 1718, il mourut le 11 novembre 1727.

SES ENFANTS FURENT :

1° Claude, qui choisit la carrière des armes et dont il est parlé dans l'article ci-dessus de M. Barbin;

2° Esther;

3° Jean, qui se retira à Halle s/S où il se consacra à l'enseignement et mourut en 1729;

4° Jeanne, épouse de N. Baudes; enterrée à Halle, le 31 mars 1743;

5° Paul, aumônier du régiment de Lislemarais dès 1706; pasteur à Hodimont en 1708, à Maestricht en 1711; décédé dans cette dernière ville en 1764;

1. Gagnebin dit : « en Bas-Languedoc » (*Liste des Églises wallonnes etc.* pag. 24).

6° Michel, d'abord assistant de son père, puis pasteur à Mariendorf, duché de Hesse-Cassel en 1717;

7° Étienne, chirurgien, épousa Marie-Élisabeth-Christine Gruteman; fit baptiser à Menin, en 1719, sa fille Catherine-Esther, et en 1722, à Namur, une seconde fille, Marie-Louise. Nous ignorons où il est mort. Sa veuve fut inhumée à Halle s/S le 5 septembre 1756.

Paul Barbin eut 15 enfants (et non pas 16, comme le dit M. Gagnebin), tous nés à Maestricht. Nous renvoyons à l'article de *La France protestante* cité plus haut ceux de nos lecteurs qui désireraient avoir de plus amples informations sur Paul Barbin. Nous nous bornons à donner la liste complète de ses enfants.

1° Jean, né le 20 octobre 1710;
2° Jeanne Marie, née le 31 janvier 1713; décédée en 1768;
3° Henry, né le 11 octobre 1714;
4° Catherine, née le 17 décembre 1715;
5° Paul-Michel, né le 15 février 1718;
6° Alexandre, né le 6 mai 1719;
7° Jeanne, née le 25 juillet 1720;
8° Esther, née le 12 octobre 1722;
9° Catherine-Élisabeth, née le 7 février 1723;
10° Paul, né le 3 mai 1724;
11° Marianne, née le 24 juin 1725;
12° Daniel, né le 12 juillet 1727;
13° Isaac, né le 20 juin 1729;
14° Marthe, née le 15 octobre 1730;
15° Samuel, né le 12 février 1734.

Nous avons confronté les dates données par M. Barbin, tant celles de l'État civil que celle des nominations à différents grades d'officiers, et nous les avons trouvées exactes. Nous n'avons que fort peu de chose à ajouter à son article.

Notre collection de fiches nous apprend entr'autres que, déjà en 1590, il y avait au service des Provinces-Unies un capitaine Barbin de Telliers, dont le fils fut reçu membre de l'Église wallonne de Leyde, le 2 décembre de la même année.

Mlle Barbin, fille de M. Barbin de Telliers, fut reçue membre de l'Église wallonne de Heusden, le 28 mars 1639.

Pierre-Raymond Barbin de Telliers, fils de Claude et d'Antoinette Gelly, est mentionné assez sobrement comme ne faisant pas partie de la ligne ascendante de l'auteur. Nous pouvons ajouter qu'il servit dans les régiments de Godelière, Lillers et Smissaert; ce dernier dit aussi wallon. Il signait souvent: Pierre Remondet. Il fut nommé enseigne, le 12 février 1745; lieutenant, le 15 mars 1751; capitaine-lieutenant, le 14 juin 1766; capitaine, le 21 mars 1772; major, le 23 mai 1785; lieutenant-colonel, le 1er juillet 1788. Il prit sa retraite en 1795 et mourut à Bréda en 1802. Inhumé à Schiedam.



MÉDAILLE COMMÉMORATIVE D'UN RÉFUGIÉ.

Lors de la vente de monnaies et de médailles qui a eu lieu à Amsterdam, au mois de mars 1893, sous la direction de MM. G.-Théod. Bom et fils, fut vendue, sous le numéro 309, une médaille en argent repoussé, faite à l'occasion de la mort de Jean de Gueutteville et dont nous donnons plus loin la reproduction.

Nous aimerions pouvoir donner aussi quelques détails biographiques sur celui que l'artiste a représenté étendu sur sa couche funèbre; mais ce que nous avons pu découvrir à son sujet est si peu de chose que nous en sommes réduit à des suppositions. Les registres de l'Église d'Amsterdam nous disent seulement que, le 26 octobre 1681, « Jean Gueudeville » fut reçu membre, sur un témoignage de Paris, et qu'il fut inhumé dans le temple wallon le 10 mai 1686. Le fait qu'une aussi belle médaille fut frappée à l'occasion de sa mort indique que le défunt était un homme au-dessus du vulgaire.

Il est certain qu'il a quitté Paris et la France avant la Révocation, ce qui lui permit d'emporter sa fortune et de s'établir convenablement à Amsterdam, où il fut rejoint, le 3 février 1686, par un parent, Paul de Gueutteville, qui venait de Rouen.

Grâce à notre aimable correspondent de Rouen, M. E. Lesens, nous savons que ce nom doit s'écrire de Gueutteville [1] et que la famille qui

1. Les registres portent tantôt « Gueudeville », tantôt « Gueuteville », mais pas une seule fois « de Gueutteville ». Sur la médaille on a commis la faute de mettre « par memoire de *De Jean Gueuteuille* » au lieu de *Jean de Gueutteuille*, mettant un u pour un v, ainsi que cela se faisait fréquemment à cette époque.


La
Mort
est une
entree
la Vie


DE IEAN
Au Seigneur
le 5 may
1686
MEMENTO
MORI

le portait était originaire de Dieppe. M. Lesens nous a fourni aussi deux actes de mariage relevés dans les registres de l'Église de Rouen, qui se réunissait à Quevilly; ils sont de la teneur suivante:

1658, juin 9, mariage de Jacques de Gueutteville, fils de Jacques et de Marthe Faucon de Dieppe, avec Ester Cossart, fille de Pierre et de Marie Baudoin.

1685, janvier 4, mariage de Paul de Gueutteville, marchand à Dieppe, fils de Jacques et de Marthe Faucon, avec Élisabeth Van der Hulst, fille d'Antoine Van der Hulst et de Sara Van der Schalken [1]. A ce mariage furent présents: Jacques et Jean de Gueutteville, probablement frères de Paul, car Jacques, son père, était déjà mort. On peut admettre que ce Jean de Gueutteville est celui d'Amsterdam et qu'il se sera rendu à Rouen pour le mariage de son frère.

Les registres de l'Église de Rouen contiennent aussi les annonces des mariages, célébrés à Dieppe, de deux filles d'un autre Jacques de Gueutteville, qui avait pour femme Anne Ferment; l'une, Anne de Gueutteville, épousa, le 28 août 1633, Charles Dumont, écuyer; l'autre, Judith de Gueutteville, prit pour mari, le 31 juillet 1650, Abraham Dumont, orfèvre. Ces personnes sont mentionnés par Jean Bianquis dans *La révocation de l'édit de Nantes* [2]. On y lit ce qui suit:

« Dumont fils, Abraham, orfèvre, rue du Grand-Pont, marié à Judith de Gueutteville, son fils, sa fille et sa servante, un maréchal des logis et deux cavaliers à loger. — Réfugié. Biens, deux moulins à blé à Canteleu, terre au Camp-Herichon, paroisse Saint-Vivien de Rouen; maison rue Basse-Fosse; rentes. »

Judith de Gueutteville mourut à Rouen le 23 mai 1668, à l'âge de 50 ans. Anne de Gueutteville était décédée à Bapeaume, paroisse de Canteleu, près Rouen, le 6 août 1643, à l'âge de 34 ans; son mari Charles Dumont, frère probablement d'Abraham, mourut à Saint-Martin de Canteleu, le 31 août 1647, à l'âge de 55 ans.

Comme les registres de l'Église de Dieppe ont disparu, nous n'avons

1. Voyez l'article de M. E. Lesens sur la Colonie hollandaise à Rouen, publié dans le *Bulletin*. (tom. V, pag. 214, article Van der Hulst.)

2. Pag. 29.

d'autre source que le rapport des missionnaires à Dieppe en 1686. Nous y trouvons ce qui suit :

« Jean Gueutteville, marchand de fer, rue d'Écosse, en fuite. Paroisse Saint-Remy.

« Anne de Gueutteville, veuve de Pierre Lefebvre, 78 ans, riche et Anne Maurice, servante.

« Jacques de Gueutteville 64 ans riche.

« Jean Halaire et son fils, drapier, (maison) ledit Halaire converti avant les logements, Marguerite de Gueutteville sa femme convertie, ont 10 enfants, dont il y en a 7 qui ont passé 15 ans et qui sont en Hollande, on croit que la servante n'a pas signé, Jean Halaire vivait autrefois plus catholiquement qu'il ne vit à présent, a declaré néanmoins dans la visite vouloir vivre et mourir dans la religion romaine. (Il demeurait à Dieppe dans la Grande-Rue).

« La veuve Sauvage, marchande, et son fils, maison entêtée, ladite veuve nommée Anne de Gueutteville, veuve d'Estienne Sauvage, mal convertie : 7 enfants : Étienne, Robert, Jacques, Jeanne, Anne, Élisabeth et Catherine, mal convertis. Marie Torcq, servante mal convertie. Les enfants au-dessus de 15 ans ont refusé d'ouvrir la porte de peur d'être instruits. La veuve Sauvage demeurait Grande-Rue. »

La famille de Gueutteville était une fort ancienne famille dieppoise. En 1609, un Daniel de Gueutteville était échevin ; en 1653 un autre de Gueutteville était lieutenant-général [1]. D'après le rapport des missionnaires les de Gueutteville jouissaient d'une honnête aisance ; il est même dit d'un d'entre eux qu'il était *riche*. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que Jean de Gueutteville, sentant venir l'orage, ait pu quitter son pays et transporter sa fortune à l'étranger, ce qui lui permit de s'établir convenablement. Jean doit être le marchand de fer que les missionnaires disent, en 1686, être en fuite ; s'il avait laissé quelques biens, ils en auraient fait mention. C'est aussi le même Jean qui fut témoin lors du mariage, en janvier 1685, de Paul, lequel était probablement son frère. Qu'il se soit arrêté à Paris avant de se rendre à

1. *Histoire de la réformation à Dieppe 1557-1657* par Guillaume et Jean Daval, dits les policiens religionnaires, publiée par M. E. Lesens, Rouen, 1879, in-8°. (tom. I, pag. 179 et 180, tom. II, pag. 180.)

Amsterdam, cela peut avoir eu pour motif son désir de s'assurer, avant de prendre la résolution de s'expatrier, s'il n'y avait plus d'espoir de voir cesser les persécutions qui allaient s'aggravant d'année en année. Le fait qu'il était marchand de fer à Dieppe implique des relations avec des marchands d'Amsterdam, où se trouvait le grand dépôt des fers de Suède. Le fait que son nom ne paraît, ni dans les registres de la bourgeoisie, ni dans ceux des marchands, donnerait à penser qu'il vécut à Amsterdam en rentier.

Lors du mariage de son frère Paul, en janvier 1685, Jean vint à Rouen, et il est probable qu'il s'entendit avec son frère pour le passage de celui-ci en Hollande et pour le transfert de sa fortune. Paul, qui avait épousé une jeune fille de la Colonie hollandaise, se trouvait à Amsterdam le 3 février 1686. Il avait remis, à son arrivée, un témoignage de l'Église de Rouen, et non pas de celle de Dieppe, ce qui indique qu'il avait habité Rouen après son mariage, et ce qui explique que son nom ne soit pas mentionné dans le rapport des missionnaires.

Paul eut de sa femme, Madeleine-Élisabeth Van der Hulst, un fils, Anthoine, qui fut baptisé dans l'église wallonne le 20 octobre 1686. Sa femme ne survécut que peu de temps et il est probable que l'enfant mourut en bas âge, car il n'a pas laissé de traces. Le 1er février 1690, furent publiés dans l'église wallonne d'Amsterdam les bans du mariage de Paul avec Susanne Royer, sans qu'il soit dit où la bénédiction devait avoir lieu.

De ce mariage sont nés deux fils, Jean, baptisé le 23 septembre 1691, inhumé à Amsterdam le 2 février 1695, et Jacques, baptisé à Amsterdam le 29 avril 1696 et inhumé en cette ville le 25 mars 1699. Paul de Gueutteville ne survécut pas longtemps à ses enfants; le 2 octobre 1705 il fut inhumé dans le temple wallon d'Amsterdam. Il demeurait sur le *Oudezyds Achterburgwal*, entre le *Oude Doelensteeg* et le *Stoofsteeg*.

On trouve encore, d'abord à La Haye, puis à Rotterdam, un moine défroqué du nom de Gueudeville, avec le prénom de Nicolas, ancien bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, natif de Rouen, qui épousa à La Haye, le 10 juin 1691, Marie Bloche, native d'Issoudun, dont il eut un fils, Pierre, qu'il fit baptiser à Amsterdam.

Les frères Haag[1] donnent sa biographie, ainsi qu'une liste des ouvrages qu'il a écrits ou traduits. Nous pouvons ajouter ici ce détail qu'en 1706 il présenta une requête pour obtenir une pension de 200 florins, vu l'état misérable où il se trouvait. Contrairement à l'habitude suivie en pareils cas, sa requête ne fut point renvoyée à une commission, mais les États prononcèrent sur le champ qu'il n'y avait point lieu d'accorder cette pension, ce qui ne prouve point en faveur du postulant.

L'avers de la médaille représente Jean de Geutteville couché sur une natte recouvrant une table de marbre, qui, elle-même, repose sur les têtes de deux petits anges. Entre ceux-ci est placé un cartouche, sur lequel ont lit : *Bien heureux sont ceux qui meurent au Seigneur. Oui pour certain dit l'Esprit car ils reposent de leurs travaux et leurs oeuvres les suivent. Apocalips* 14. En haut est un nuage d'où sortent des rayons éclairant le tout; en avant des rayons planent deux anges qui tiennent une banderolle avec cette inscription : *La mort est une entrée à la vie.*

Au revers on voit un cartouche dont le bord est formé d'ossements et qui porte l'inscription suivante : *Par memoire de* De Iean Gueuteuille *Qui Çest reposé Au Seigneur le* 5 *may* 1686. Le cartouche est soutenu par deux squelettes, celui de droite tenant une faux, celui de gauche un flambeau renversé; leurs pieds sont placés sur des ailes de chauve-souris, en partie recouvertes par un petit cartouche portant ces mots : Memento Mori. Sur le haut du grand cartouche est assis un enfant qui tient de la main droite une coupe et de la gauche un tube avec lequel il fait des bulles de savon.

Dans la Nord-Hollande, lorsque mouraient des personnes illustres, soit par leur position, soit par leur fortune, il n'était pas rare qu'on fît faire des médailles commémoratives qu'on donnait à ceux qui avaient

1. *La France protestante.* (tom. V, col. 333 sq.). — Voyez sur Nicolas Guedeville, auteur d'une critique du *Télémaque*, l'étude de M. André Lichtenberger, parue dans la revue *la Révolution française* (n°. 8, pag. 97-101) et qui contient l'analyse des *Dialogues ou entretiens entre un sauvage et le baron de La Hontan*, publiés par Guedeville en 1704, curieux ouvrage *d'un précurseur de Rousseau.* (Réd.)

été invités à l'ensevelissement. Il paraît que les orfèvres avaient toujours une certaine quantité de ces médailles prêtes, et sur lesquelles il n'y avait plus qu'à graver la légende. Le nombre de celles de ces médailles qui nous sont parvenues n'est point grand; ce sont, ou de simples morceaux d'argent gravés, ou des médailles repoussées. Bien que les médailles varient entr'elles, les motifs se répètent souvent. Nous en possédons une qui fut frappée à l'occasion de la mort de Everard Belten en 1625. L'avers est tout autre que pour celle de Jean de Gueutteville; le revers, par contre, est presque identique, et, au premier abord, on serait tenté de croire à l'empreinte du même poinçon, mais, en l'examinant même très superficiellement, on voit que pour les deux pièces on a suivi le même dessin ou la même gravure.

Haarlem. A.-J. ENSCHEDÉ.



UNE QUESTION CAPILLAIRE.

ÉPISODE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES PAYS-BAS (1643—1645).

DISCOURS PRONONCÉ À L'OUVERTURE DE LA RÉUNION DES DÉPUTÉS DES ÉGLISES WALLONNES ASSEMBLÉE À DORDRECHT LE 22 JUIN 1893 ET JOURS SUIVANTS.

Messieurs! Quel est celui d'entre vous qui n'a pas été frappé du cachet tout particulier que possède la ville où est venue siéger la 78e Réunion des députés des Églises wallonnes?

Sa situation sur le bord du fleuve mouvementé qui, à mesure qu'il s'approche, semble s'élargir et fait enfin un coude magnifique pour la baigner; — à gauche du débarcadère, la porte massive du 17e siècle, ornée de fortes cariatides monumentales ainsi que des armoiries des dix-sept villes de la Hollande qui en temps de guerre devaient suivre la bannière de Dordrecht; — au sortir de cette porte, la rue, mélange architectural des plus curieux, vous conduisant en quelques minutes à la Grande Place; — les canaux, bordés d'habitations étroites et hautes, se pressant l'une contre l'autre et qui lui ont valu à meilleur droit encore qu'à la capitale de la Néerlande le nom de *Venise du Nord*; — les façades antiques, décorant ça et là des rues sinueuses; — les aspects variés qui s'offrent aux regards de quiconque s'accoude au parapet d'un des ponts pour jouir à son aise du spectacle pittoresque qui se déroule le long des maisons, dont les assises moussues plongent

dans l'eau ; — la superbe cathédrale que de loin déjà on voit dresser sa tour carrée vers le ciel, église du 14e siècle, transformée au 16e en temple protestant et qui contient d'admirables restes, notamment des stalles de chœur, incomparables chefs-d'œuvre de la Renaissance, mais qui renferme aussi d'autres objets d'art plus modernes non moins remarquables tels qu'une grille éblouissante en cuivre forgé, une chaire en marbre blanc, un orgue avec sa riche menuiserie dorée ; — enfin, à droite du panorama dont la ville est le centre, à l'arrière-plan, de nombreux moulins-à-vent, cette particularité si originale de la Hollande, — vous avouerez, Messieurs, que tout cela concourt à donner à Dordrecht une physionomie caractéristique. Elle doit, ce me semble, se graver ineffaçablement dans la mémoire de quiconque la visite pour la première fois et qui a des yeux pour voir.

Mais à d'autres égards encore cette ville doit inspirer un vif intérêt. Quel incomparable passé dont elle a le droit de se glorifier ! Depuis ses origines remontant au 10e siècle, que de vicissitudes n'a-t-elle pas éprouvées !

La plus ancienne ville de la Hollande, et pendant tout le moyen âge la plus riche aussi, surnommée la *Reine des cités hollandaises*, longtemps la résidence des souverains du pays, elle se vit honorée dans toute l'Europe en considération de son commerce important, et sut faire respecter partout son pavillon.

Dans les temps modernes, en 1572, l'une des premières à suivre l'exemple de La Brille et à secouer le joug Espagnol, peu de temps après elle eut l'honneur insigne d'accueillir dans ses murs la première assemblée des États libres de la Hollande et de la Zélande. Pendant deux siècles environ sa voix était prépondérante dans les délibérations des régents de la province si influente de la Hollande et partant aussi dans celles des États-généraux de la république. En outre, elle fut le berceau d'un nombre assez considérable d'hommes célèbres dans les domaines des arts, des sciences et de la politique, et donna naissance à plusieurs institutions philanthropiques, artistiques et scientifiques, dont quelques-unes ont survécu aux ravages du temps ou sous une autre forme de nos jours sont ressucitées. De plus,

elle fut en tout temps le théâtre d'une bienfaisance inépuisable, qui aujourd'hui encore ne se dément pas en face de besoins pressants et douloureux. Enfin, frappée itérativement de grandes calamités, elle se releva toujours avec une mâle énergie. Assiégée à diverses reprises, elle opposa le plus souvent une vaillante résistance aux agresseurs. La dernière fois en 1813, lorsque les troupes napoléonniennes, qui l'avaient évacuée, revinrent pour la reprendre et la bombardèrent pendant quelques heures ....

Voilà, Messieurs, à vol d'oiseau, le passé de Dordrecht.

Et ce passé ne lui garantit-il pas à jamais une place d'honneur parmi les cités de la Hollande?

Mais rassurez-vous, Messieurs. Je n'ai nullement l'intention de parcourir avec vous en cette heure les annales de cette cité si intéressante. Notre Réunion est une assemblée ecclésiastique. Et par conséquent le modérateur qui désire inaugurer les travaux par une allocution, voit les limites de son cadre toutes tracées. Il ne saurait les dépasser.

Gardez-vous cependant de conclure de cette observation que je me propose de faire revivre devant vous tout le passé ecclésiastique de cette ville, également célèbre dans l'histoire du protestantisme! Le terrain que, le cas échéant, j'aurais à parcourir, serait beaucoup trop vaste. Il le serait certes encore, si je me bornais seulement à ébaucher les principaux traits de cette histoire, en commençant par le premier Synode national de Dordrecht en 1578. Car c'est là, — permettez-moi d'évoquer ce souvenir en passant, — c'est là qu'il fut convenu d'un commun accord que les Églises des deux langues hollandaise et wallonne auraient chacune leurs synodes particuliers ou provinciaux sans cesser pour cela de former une seule et même Église, représentée par le même Synode général. Fait particulièrement mémorable pour nous, représentants des Églises wallonnes! Car c'est en vertu de cette convention que nos Églises, — depuis lors vivant de leur propre vie, — ont continué de former un corps distinct de la société réformée néerlandaise, uni à celle-ci cependant par une même confession de foi, mais avec des différences pour les autres livres symboliques et liturgiques, et par un même ordre ecclésiastique, mais avec des modifications tenant à leurs besoins particuliers.

Tout ce préambule a-t-il pour but d'introduire mon sujet? Et ce sujet serait-il le second Synode national de Dordrecht, le fameux Synode de 1618 et 1619, tenu dans un local que vous chercheriez vainement, parcequ'il a été rasé, il y a 25 ans environ, et que sur son emplacement s'élève aujourd'hui....... la prison cellulaire!!! Encore une fois, Messieurs, rassurez-vous, je me garderai bien d'aborder une matière aussi délicate et épineuse. En la traitant avec une entière franchise à mon point de vue individuel, je risquerais de provoquer de la part de tel d'entre vous des réclamations et des protestations, au grand détriment de l'union fraternelle qui, dans l'intérêt de notre œuvre commune, doit régner parmi nous. Et votre président n'est-il pas appelé le premier à la maintenir le plus possible?

Pour m'arrêter à un sujet absolument neutre, irai-je donc par exemple vous démontrer la parfaite justesse de la dénomination sous laquelle dans toute la Hollande protestante, les communautés de Dordrecht étaient connues autrefois, à savoir de communautés *poimenophiles*, chérissant leurs pasteurs (*leeraarlievend*)? Mais, y ayant débuté moi-même dans la carrière pastorale, voici bientôt 38 ans, j'y passai douze des meilleures années de ma vie, embellies pour moi et les miens par des marques nombreuses et inoubliables d'affection. Comment donc éviter l'écueil de me laisser entraîner à relever des souvenirs trop personnels, restés vivants dans mon coeur mais qui ne vous inspireraient qu'un médiocre intérêt?

Toutefois, Messieurs, pas n'est besoin d'une grande perspacité pour que vous ayez déjà compris que c'est à l'histoire ecclésiastique de Dordrecht que j'ai emprunté le sujet de l'allocution pour laquelle je sollicite votre bienveillante attention.

Ce sujet manque d'actualité. Je suis le premier à le reconnaître. Mais j'ose me flatter de l'espoir que pour ceux d'entre nous qui n'ont pas fait une étude spéciale de l'histoire de l'Église réformée des Pays-Bas, il possède un autre attrait: le charme de la nouveauté.

Je désire donc vous retracer un épisode de cette histoire qui se rattache à un débat violent né à Dordrecht, il y a tout juste deux siècles et demi, au sein des Églises hollandaises et wallonnes; débat qui franchit bientôt l'enceinte de la ville, passionna des professeurs de

théologie, figura plus d'une fois à l'ordre du jour d'assemblées classicales et synodales, menaça de mettre en émoi l'Église toute entière et ne fut apaisé finalement que grâce à l'intervention des autorités civiles.

Et l'objet de cette controverse, qui prit des proportions si redoutables?

Messieurs, vous ne pourrez, je pense, réprimer un mouvement de surprise, quand je vous dirai qu'il s'agissait d'une *question capillaire.*

Oui, Messieurs, le point en litige était un usage qui commençait à prévaloir de plus en plus, celui de porter les cheveux longs.

C'est des témoignages que j'ai recueillis, rassemblés et combinés, que se dégage la page d'histoire que je vais mettre en lumière et que j'ai intitulée: *Une question capillaire. Épisode de l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas.*

II.

Veuillez donc vous reporter à deux siècles et demi en arrière, dans cette même ville où nous nous sommes réunis. C'etait en 1643. Un jeune ministre de l'Évangile ayant à peine dépassé l'âge de 30 ans, avait été installé le 10 juin comme pasteur de l'Église hollandaise. Dès le début il avait su gagner tous les cœurs; il était également aimé du peuple et bien vu de l'aristocratie. Accueilli avec une sympathie qui ne s'est pas refroidie pendant les dix ans de son séjour à Dordrecht, il plongea son Église dans un deuil profond par son départ pour Rotterdam où il exerça son ministère avec le même succès jusqu'à sa mort, en juillet 1680. Rien ne put le déterminer à refuser cette vocation que sa conscience lui ordonnait d'accepter. Ni les instances de ses nombreux amis, assiégeant pour ainsi dire chaque jour sa maison, ni les larmes de ceux qui lui étaient plus particulièrent attachés et dont le cœur se serrait à l'idée de perdre leur pasteur de prédilection, ni l'arrêté si honorable pour lui, par lequel, s'il consentait à rester à Dordrecht, le Magistrat s'engageait à faire un don considérable aux pauvres, rien ne parvint à ébranler sa résolution.

Comme je viens de le dire, la tristesse causée par son départ fut générale et profonde.

Et quoi d'étonnant? Jamais pasteur n'avait réuni à Dordrecht, autour de sa chaire, d'auditoires plus nombreux. Les mémoires de cette époque s'accordent pour affirmer que ce jeune pasteur était sans rival « en éloquence et en dignité, en distinction de débit et en majesté d'attitude; que ses gestes étaient particulièrement imposants, son argumentation exceptionnellement solide et concluante ». Dans ses sermons il visait avant tout à l'édification et, sous ce rapport, il avait inauguré à Dordrecht un genre de prédication tout à fait nouveau et sur lequel nous reviendrons.

Aussi son succès fut-il prodigieux. L'affluence des fidèles était si grande que, toutes les fois qu'il devait occuper la chaire le matin à 9 heures, les portes du temple étaient assiégées dès 5 heures. Pour le service de 5 heures du soir, les auditeurs commencaient à occuper leur place dès une heure et demie. Autre fait encore que je me permets de signaler et attestant le succès du jeune ministre. Pour les quatre premiers mois de son ministère, les diacres avaient constaté dans le produit des collectes pour les pauvres une augmentation de 1,700 florins, équivalant peut-être à 5,000 francs d'aujourdhui.

Mais qui était donc ce prédicateur à la vogue si extraordinaire, même à une époque où tout le monde fréquentait régulièrement le culte et où les pasteurs jouissaient de l'estime générale et voyaient leur œuvre appréciée du grand public?

Il me tarde de vous le présenter.

Il s'appelait Jacobus Borstius. Il etait né le 15 juillet 1612, d'honnêtes campagnards, dans un village de la Hollande septentrionale, Purmerland, près de Purmer. Son intelligence frappa le pasteur de cette paroisse qui s'intéressa à l'enfant si bien doué, lui donna des leçons particulières et sut lui inspirer le désir de se vouer à la carrière pastorale. Il parvint à recueillir les fonds nécessaires pour le placer à l'École latine de Haarlem. C'est là que Borstius se prépara aux études universitaires. A l'âge de 20 ans il fut inscrit comme étudiant en théologie à Leyde. Admis au Saint-Ministère cinq ans après, en 1637, il fut le 9

mars suivant installé comme pasteur à Wormerveer et Zaandijk. La réputation de son éloquence se répandit bientôt au delà de la province. Elle le signala à l'attention du Consistoire de Dordrecht, lorsque celui-ci eut à pourvoir à la place nouvellement créée de septième pasteur. Borstius accepta la vocation qui lui fut adressée, et prononça, le 10 janvier 1643, son discours d'entrée sur 2 Corinthiens, chapitre III, verset 15.

Jamais peut-être homme n'a été jugé plus différemment par ses contemporains et par la postérité que ne l'a été Borstius. Les hommes de son temps exaltent ses écrits et son caractère; ceux des âges suivants ne parlent de ses productions littéraires que d'une manière assez dédaigneuse et affirment que, pour sa conduite, ce qu'il y a de mieux à faire est de la couvrir du manteau de la charité. Évidemment il y a eu de l'exagération de part et d'autre, et les opinions préconçues ont exercé leur influence sur ces jugements. Sans doute, les uns, dans leur engouement pour le pasteur adulé, ont fermé les yeux sur ses défauts, et les autres, prévenus contre le théologien orthodoxe et l'ardent partisan de la Maison d'Orange, n'ont pas su faire la part des circonstances et des temps, et ont ainsi manqué d'impartialité.

Quoiqu'il en soit, c'est un fait incontestable que les contemporains rendent hommage à sa véracité, à sa sincérité et à l'affabilité de ses manières. Or l'historien, sans lui dénier toutes ces qualités, blâme son penchant à s'ingérer dans les questions politiques du jour d'une façon tellement violente que, plus d'une fois, il s'est attiré de vertes semonces de la part du Magistrat. Mais le souvenir d'un fait bien autrement regrettable souille sa mémoire. A Dordrecht, Borstius vécut dans l'intimité de la famille du bourgmestre Jacob de Witt. Il se lia spécialement avec celui des deux fils de la maison qui devint plus tard le célèbre grand-pensionnaire.

Celui-ci, même après qu'il se fut établi à La Haye, revêtu des plus hautes fonctions dans la république, lui témoigna toujours la plus grande amitié. Néanmoins, en l'an néfaste 1672, Borstius semblait avoir oublié complètement cette ancienne relation intime, ou bien la passion politique avait éteint en lui les sentiments d'affection et d'estime qu'il avait autrefois nourris. Car, de concert avec son collègue

Ursinius, aussi fougueux orangiste que lui-même, Borstius fomenta le feu de l'opposition contre les De Witt et leurs partisans. Il excita même à tel point la fureur de la populace qu'il peut être considéré à juste titre comme l'un des principaux fauteurs de l'émeute dans laquelle, à la honte éternelle du pays, les deux éminents patriotes furent cruellement et misérablement massacrés par une foule en démence.

Tel est l'homme, Messieurs, que je ne juge pas, mais au sujet duquel au moment où j'ai l'honneur de vous le présenter, je tenais à vous communiquer tous les renseignements, que j'ai pu recueillir sur son compte.

Je me hâte cependant de constater que c'est seulement après son départ pour Rotterdam que Borstius s'est embarqué dans la politique. A Dordrecht il était généralement apprécié et comptait des amis dévoués dans toutes les classes de la société, sans distinction d'opinions politiques. Le peuple surtout s'était engoué de lui à cause de son affabilité, de sa bienveillance, de son caractère obligeant. De plus, on l'estimait pour son vaste savoir et ses talents poétiques. Possédant à fond l'anglais, il prêcha à plusieurs reprises dans les églises anglaises de Dordrecht, de Leyde, de Rotterdam, et reçut même une vocation de celle d'Amsterdam. Il préféra cependant rester alors à Dordrecht.

Auteur fécond, il a laissé quantité d'écrits, la plupart d'un caractère ascétique. Théologien militant, il attaqua avec une ardeur égale dans ses discours et ses publications, les arminiens, les sociniens, les labadistes et les catholiques. Un manuel d'instruction religieuse publié par lui à Dordrecht et traduit même en malais, a joui, pendant un siècle et demi, d'une grande popularité et a été réimprimé plusieurs fois au 17e et au 18e siècle. Et jusqu'au commencement du siècle actuel bien des pasteurs s'en sont servis. Quant au prédicateur, nous sommes à même de juger de ses talents par les sermons qu'il a laissés. Il existe un recueil de 15 sermons sur des sujets divers, publié après sa mort et précédé d'une biographie. Malheureusement je n'ai pas réussi à m'en procurer un exemplaire. Grâce à l'obligeance de son excellent directeur, notre frère Du Rieu, j'ai trouvé à la bibliothèque de l'Université de Leyde un petit volume in-12° contenant quatre sermons, un sur *l'avarice*, deux sur *l'hypocrisie* et le quatrième sur les *cheveux longs*.

C'est de ce dernier que j'avais surtout besoin en vue du sujet de mon allocution.

En parcourant ce petit volume, je fus frappé du contraste que les sermons de Borstius offrent avec les sermons de l'époque. La prédication hollandaise, en général, était surchargée d'érudition, prolixe, aride, monotone, froide, lourde et sans vie. La forme en était extrêmement négligée. Les sermons étaient de véritables traités dogmatiques, contenant des citations en latin, en grec, voire même en hébreu. La méthode de Borstius est populaire, sérieuse, attachante parfois, toute pratique, s'adressant à la conscience, visant en tout premier lieu à l'édification et au développement de la vie chrétienne, féconde pour le cœur autant que pour l'intelligence. Toutefois, Borstius n'a pas su éviter complètement l'écueil des citations. Nous en trouvons quelques-unes, assez rares il est vrai; cependant il y en a. En revanche, ses discours sont entrelardés de locutions vulgaires et proverbiales, les dernières le plus souvent rimées, et d'images passablement grossières.

Nous y rencontrons même des trivialités exorbitantes, qui, ce me semble, ont du provoquer parfois un sourire moqueur sur les lèvres de ses auditeurs plus cultivés. Mais la masse, je pense, a dû les goûter particulièrement.

Or nous ne saurions perdre de vue que, pour apprécier avec équité le talent d'un prédicateur, il ne suffit pas de lire ses sermons. Il faut l'avoir entendu. Et c'est sans doute à son débit que Borstius devait, au moins en partie, son succès immense comme prédicateur.

III.

Vous connaissez maintenant celui qui a provoqué le débat passionné par lequel, il y a deux siècles et demi, les communautés réformées de Dordrecht et toute l'Église du pays furent troublées.

Mais quelles furent les circonstances qui engagèrent Borstius à mettre le feu aux poudres ?

Laissez-moi vous les exposer succinctement.

Dans le second quart du 17e siècle, l'amour du faste, le goût du luxe, la vanité, l'orgeuil, la mondanité et la frivolité commencèrent à marcher de pair avec l'accroissement du bien-être matériel. Ils prirent bientôt un ascendant de plus et plus irrésistible. Ce fut envain que les pasteurs du haut de leurs chaires tonnèrent contre ces vices et les excès qui en étaient les conséquences. La simplicité des anciens jours avait disparu. Au simple et modeste costume national des pères s'étaient substitués des ajustements empruntés à l'étranger. Notamment une chevelure aussi longue et touffue que possible, était considérée comme une marque de distinction et de bon goût. Autrefois les hollandais portaient les cheveux courts, et lorsqu'avec l'âge la calvitie arrivait, ils se couvraient la tête d'une calotte, comme on peut le voir sur les portraits du Taciturne. Or dans le second quart du siècle, on donna dans un autre extrême. Les cheveux longs étaient à la mode. On les portait en boucles, tombant sur les épaules et couvrant le front jusqu'au yeux, de telle façon qu'en ondoyant autour du cou ils enveloppaient la figure et qu'il fallait les rejeter en arrière pour pouvoir voir.

L'engouement pour la nouvelle mode fut profond, surtout chez les jeunes gens. Cependant elle ne triompha pas sans opposition. Plusieurs personnes résistèrent à ses entraînements et répondirent par un «non» résolu à ses séductions. La grande majorité des pasteurs était du nombre, soit parce qu'ils désapprouvaient cette mode en elle-même, soit parce que les fidèles en général la jugeaient par trop mondaine, ou bien parce que les Synodes l'avaient condamnée et ne cessaient de lancer leurs foudres contre elle. «Toupette de cheveux», «crinière de cheval», «métamorphose de l'homme en animal», c'est par ces expressions peu flatteuses que la nouvelle façon d'arranger les cheveux était stigmatisée.

A la fin, le Synode de la Hollande méridionale assemblé à Gouda en 1640, déclara dans l'article 55 «que l'intempérance dans les banquets et les repas, l'indécence dans la mise, les ballets et les danses, les tragédies et les comédies, les corsages décolletés impudemment, ainsi que les *cheveux sauvages*, tombaient sous le coup de la discipline ecclésiastique et pourraient entraîner l'interdiction de la Sainte-Cène».

Le Synode de la Hollande septentrionale, dans ses sessions à Amsterdam en 1640 et l'année suivante à Hoorn, ceux de l'Overijssel, de Groningue, d'Utrecht, de la Frise, ratifièrent chacun pour sa part ce décret. Deux ans après, en 1643, celui de la Hollande méridionale assemblé à La Brille, allait plus loin encore. Il décida, dans l'article 53, « qu'il fallait faire attention à l'habillement et à la chevelure longue de quelques étudiants et proposants ». Le Synode de la Gueldre, tenu la même année à Harderwijk, résolut, dans son article 43, d'ajouter aux articles précités des autres Synodes la stipulation «que non seulement les Classes eussent à veiller à ce que les pasteurs et les proposants de leur ressort ne donnent pas du scandale aux fidèles par leur extérieur ou leurs cheveux longs, mais aussi que les professeurs et les régents des Collèges seraient invités à faire bien attention aux étudiants en théologie, et que les Consistoires auraient à en tenir compte, lorsqu'il s'agirait de la nomination d'anciens et de diacres ». Le Synode de la Hollande méridionale, dans sa session d'automne de la même année 1643 à Woerden, renchérit encore surtoutes les décisions antérieures. «Informé que même des pasteurs affligeaient les fidèles par leur habillement et leurs cheveux longs, il ordonna aux pasteurs, aux proposants et aux étudiants non seulement de se défaire de leurs cheveux longs, mais aussi d'engager sérieusement les autres à suivre leur exemple » (art. 33).

Sur ces entrefaites, Boxhorn, le savant auteur d'une chronique de la Zélande, fit paraître à Middelbourg deux traités, intitulés l'un: « Petit miroir des cheveux longs et des boucles des anciens Hollandais et Zélandais » [1]; l'autre: « Petit miroir, représentant les cheveux courts portés récemment par les Hollandais et les Zélandais et empruntés à l'étranger » [2].

Ces traités étaient dirigés contre les cheveux courts. Mais à la même époque environ, un certain Godefroy Udemans publia à Zierikzee un

1. *Spiegeltien van het lanck hair ende hayrlokken der oude Hollanders en Zeelanders.*

2. *Spiegeltien, vertoonende 't cort hayr by de Hollanders en Zeelanders, jonghst gedragen ende van vremden ontleent.*

écrit intitulé « Absalon », et un anonyme à Dordrecht un « Discours sur les cheveux longs », l'un et l'autre attaquant la nouvelle mode avec une violence extrême.

Ces publications, ainsi que la résolution du Synode de Woerden que je viens de mentionner, envenimèrent la querelle. Elles firent une grande sensation surtout à Dordrecht et semèrent des germes de discorde dans le Consistoire de la communauté wallonne, dont le pasteur André Colvius était un adepte de la nouvelle mode, et dans celui de l'Église hollandaise qui possédait en Borstius un champion intrépide et fougueux des cheveux courts. Celui-ci, cependant, ne pouvait pas compter sur l'appui de tous ses collègues. Leurs avis sur cette question étaient partagés.

Voilà les matières combustibles entassées. Une seule étincelle suffisait à les allumer. Et cette l'étincelle, ce fut notre Borstius qui l'apporta.

Déjà du haut de la chaire on avait flétri l'usage de porter les cheveux longs comme attentatoire aux commandements de Dieu. Les « tresses », comme on les appellait, avaient été représentées comme les prises par lesquelles le diable traînerait les âmes en enfer. Parfois, il est vrai, les temples avaient retenti d'invectives contre ceux qui méprisaient les dons précieux que Dieu nous a accordés et qu'il n'était pas permis de négliger. Mais le plus souvent on déclama contre la chevelure longue comme scandaleuse et bestiale, et on qualifia ceux qui la portaient de « sylvains et de faunes », ou bien on les accusa de faire de leur tête « une idole ». Le différend provoqua des discussions violentes dans les assemblées consistoriales, et ce qui s'y passait ne tarda pas à s'ébruiter. Aussi est-il étonnant que la ville se soit partagée insensiblement en deux camps opposés? Plusieurs personnes cessèrent de fréquenter les exercices du culte de peur de s'entendre vouer à la damnation éternelle.

Or ce fut dans cette phase du conflit que la surexcitation parvint à son comble par la faute de Borstius, qui en 1644 prononça son fameux *Discours sur les cheveux longs : Predicatie over 't lange hayr* sur 1 Corinthiens, chapitre XI, verset 14 : «La nature elle-même ne nous enseigne-t-elle par que si l'homme nourrit sa chevelure, ce lui est du déshonneur », ou d'après la version d'Oltramare : « La nature elle-même

ne nous enseigne-t-elle pas que c'est une honte à un homme de porter de longs cheveux». Le sermon avait été couché par écrit ***par un auditeur anonyme*** et publié aussitôt à l'insu du prédicateur.

Par suite de la sensation qu'il fit et aussi en vue des inexactitudes qu'il renfermait, Borstius en publia lui-même l'année suivante une nouvelle édition, munie de l'approbation de la Faculté de théologie d'Utrecht. Cette faculté attesta «qu'elle n'y avait rien trouvé qui sentît l'amour de la nouveauté, ni des conceptions individuelles ni quoique ce fût de contraire à la Parole du Seigneur et au sentiment commun de l'Église et aux résolutions des Synodes; mais que par contre tout s'accordait avec les écrits des théologiens les plus estimés (dont la nomenclature suivait); que tout était chrétien, concluant *etc.*».

Dans l'exorde de son sermon, Borstius développa l'idée que la nature, l'expérience et la Sainte Écriture sont toutes les trois d'excellentes institutrices, mais que la dernière l'emportait sous ce rapport sur les deux autres, dans la même mesure que l'éclat brillant du soleil surpassait le scintillement des astres. Il démontra qu'il en était plus spécialement ainsi de la leçon renfermée dans son texte. Ensuite il annonca son intention de traiter son sujet en examinant successivement 1° ce dont l'apôtre parlait, à savoir d'un homme qui portait les cheveux longs et 2° ce qu'il disait de lui, à savoir que la nature enseignait que c'était une honte. Chaque partie était subdivisée en plusieurs points, qui à leur tour renfermaient chacun quelques paragraphes. Je ne veux pas vous fatiguer, Messieurs, en reproduisant le plan excessivement compliqué de ce discours qui ne remplit pas moins de 28 pages, chacune de 47 lignes. Je me borne seulement à constater que, dans la péroraison, Borstius s'applique à réfuter d'avance les objections qu'on soulèverait contre son discours et qui sont au nombre de onze. En voici les principales: «Toute la controverse était une chicane de quelques pasteurs, par trop scrupuleux, et en somme se rapportait à des choses de peu d'importance».

«Les pasteurs devraient plutôt faire attention au cœur et aux défauts de caractère et exiger qu'on déchirât non pas ses vêtements, mais son cœur».

« Les cheveux longs, en vertu du précepte apostolique du texte, ne peuvent pas être tolérés dans une Église quand on assiste aux exercices du culte; mais ce précepte ne s'applique pas à la vie ordinaire. Il faut se conformer aux mœurs et aux usages et ne pas se singulariser en s'en écartant ».

« Les cheveux longs sont utiles, voire même avantageux pour la santé ».

« Ils sont une marque de dignité et de gravité ».

« Dieu lui-même avait ordonné aux naziréens de laisser croître les cheveux et la barbe, et il n'a pas pu commander une chose contre nature ».

« Des hommes savants ne désapprouvent pas la mode incriminée» *etc*.

A titre de curiosité je me permets de citer une couple d'extraits de ce sermon remarquable.

« Les pasteurs, y lisons-nous, n'ont jamais jusqu'ici considéré les cheveux longs comme l'indice d'une certaine dignité et gravité ou comme un moyen de faire respecter leurs personnes et leurs paroles. Mais ils les ont jugés déshonnêtes, indécents et scandaleux pour tous les hommes et plus spécialement pour les hommes de leur ordre conformément aux décisions des Synodes ».

Et plus loin:

« C'est une honte que quiconque veut être appelé honnête homme prenne la figure ordinaire d'un brigand. Car se sont des hommes vilains, dont l'extérieur paraît à tous effrayant et horrible. Et un homme avec les longs cheveux a l'apparence d'un brigand. Voilà pourquoi, encore aujourd'hui beaucoup de gens pieux en rencontrant quelqu'un qui porte les cheveux longs, ont l'habitude de dire: « il a l'air « d'un brigand ». C'est là ce que confirme aussi le mot hébreu qui se trouve dans le livre de Job V:5: « Sa moisson est dévorée par des « brigands ». Le terme hébreu rendu par brigand, voleur de grand chemin, veut dire aussi chevelu, poilu, velu. Un voleur de grand chemin, un meurtrier est désigné par ce mot, parce qu'il porte ordinairement les cheveux longs et qu'il a un air farouche et cruel. Le mot hébreu a la double signification de chevelu et de terrible. Les chèveux longs, d'après plusieurs auteurs, dénotent la perversité des

voleurs de grand chemin, hommes cruels et redoutables. D'ailleurs nous ne sommes pas les seuls de cette opinion. Nous pourrions citer l'avis de nombreux écrivains et parmi eux des papistes. « Ou pensez-vous, c'est ainsi que poursuit l'auteur, pensez-vous que Dieu puisse approuver que son peuple élu, son héritage, le troupeau de Jésus-Christ se comporte comme une bande de brigands sauvages, farouches et cruels que tout le monde a en abomination, parmi lesquels il y en a qui ne peuvent pas montrer leurs oreilles et pour cette raison couvrent de longs cheveux l'endroit où celles-ci devraient se trouver, pour inspirer par leur chevelure flottante de l'effroi à ceux qui les rencontrent? A quoi il faut ajouter que les sylvains et les faunes, les mauvais génies des campagnes et les diables des bois, qui se montrent dans les lieux déserts et épouvantent les hommes, sont désignés en hébreu par un mot qui signifie chevelu, velu, comme cela ressort du passage de Lévitique, chap. XVII vers 7 ». Entre parenthèse je fais observer que le mot hébreu, auquel Borstius fait allusion, est rendu dans l'ancienne version française par « diable » ; dans la nouvelle de Louis Segond par « bouc ».

Enfin l'orateur soutient aussi quelque part — permettez-moi encore cette citation que je tiens à faire parce qu'elle est bien curieuse — que les cheveux longs sont l'un de traits caractéristiques des sauterelles de l'Antichrist dont il est question dans cette parole de l'Apocalypse (chap. IX : vers. 7 et 8) : « Or la forme des sauterelles était semblable à des chevaux, préparés pour la bataille, et sur leurs têtes il y avait comme des couronnes semblables à de l'or, et leurs faces étaient comme les faces d'hommes ; et elles avaient les cheveux comme des cheveux de femmes et leurs dents étaient comme des dents de lions *etc.* ».

IV.

L'effet produit par ce discours fut immense. Il déchaîna la tempête. Un auteur contemporain affirme « que le cœur de plusieurs en avait

été profondement touché. Les cheveux furent livrés aux ciseaux et jetés dehors. D'autres se sentirent navrés à la pensée de couper leurs cheveux si méprisables. — Tel fut le commencement des troubles violents qui agitèrent les Consistoires, les Collèges et les Académies. Toute la Hollande en fut ébranlée. Et tout ce qui arriva, ce fut la faute du plus jeune des pasteurs de Dordrecht. C'est lui qui attisa le feu ».

En somme Borstius n'a guère eu a se féliciter de sa violente philippique. Au contraire, elle lui suscita bien des ennuis dont il se plaignit dans l'avant-propos du sermon, publié d'abord, comme nous l'avons déjà observé, à son insu, mais réédité plus tard par lui-même. On le compara à Hérostrate, l'incendiaire, qui avait mis le feu au temple de Diane à Éphèse. « Car, disait-on, le Temple de Dieu semblait en flammes ». On le signala comme un schismatique impétueux, un séditieux, un rebelle. Son collègue wallon entre dans la lice contre lui. Et en maint autre endroit des antagonistes redoutables se levèrent pour le combattre. Plusieurs savants prirent la plume pour le réfuter et l'attaquérent avec tant de vigueur que l'envie de leur répliquer lui passa. D'ailleurs il lui devenait de plus en plus difficile de remonter le courant de la mode et de résister au nombre, toujours croissant, des élégants du jour qui se moquaient de ses agressions. Ceux qui se rangèrent de son coté, étaient trop peu nombreux et placés trop bas sur l'échelle de la considération publique, ou bien leurs noms n'avaient pas pas assez de prestige pour lui offrir un appui solide. C'étaient pour la plupart des gens simples et pieux, des hommes du « bon vieux temps ». Seuls les mennonites comme un seul homme prirent fait et cause pour lui.

Mais quand même Borstius eût trouvé un nombre plus considérable d'adhérents, à quoi cela lui aurait-il servi, lorsque des théologiens d'un âge avancé et vieillis au service de l'Église se tournaient contre lui en affirmant que toute la question était dénuée d'importance? De ce nombre fut entre autres le célèbre Polyandre à Kerckhoven, professeur de théologie à Leyde. Dès qu'il eut été informé de ce qui se passait à Dordrecht, il voulut essayer d'apaiser la tempête. A cet effet il publia en latin un traité, traduit de suite en hollandais et intitulé: *Jugement et conseil au sujet de la chevelure et de l'usage et du désabus des vête-*

ments, tirés de 1 Corinthiens XI, 1 Timothée IV et 1 Pierre III, et dédié aux pasteurs des deux communautés. Dans sa dédicace il rappelle qu'il y aurait bientôt un demi-siècle qu'il avait prêché l'Évangile dans l'Eglise wallonne de Dordrecht, dont les membres étaient le plus irrités contre Borstius, et que toujours il avait vécu dans les meilleurs termes avec ses collègues de l'Église hollandaise. Il appréhendait cependant vivement qu'il n'eût été porté atteinte à la paix, et, pour cette raison, il voulait essayer de l'affermir par ses conseils et son jugement.

Cet écrit ne paraît pas avoir produit grand effet. Il ne tarda même pas à tomber dans l'oubli après la publication de deux pamphlets, imprimés à Dordrecht et dont on attribuait, bien qu'à tort, la rédaction à Borstius, et celle du *Traité sur les cheveux*, sorti de la plume du célèbre médecin dordtois, Van Beverwijck. L'auteur y examina la question capillaire d'un point de vue médical, et dans sa conclusion il affirma qu'en laissant croître les cheveux le long du cou, on agissait dans l'intérêt bien compris de la santé, mais qu'il était inutile, superflu, peu édifiant et disgracieux de les laisser ondoyer en boucles sur les épaules.

Van Beverwijck évitait les deux extrêmes, et s'arrêtant à un moyen terme, se posait ainsi en médiateur, dans le but de calmer les esprits. Mais le succès ne répondit pas à son attente généreuse. L'impression que son écrit semblait avoir faite un moment, s'effaça promptement sous le coup de deux nouvelles publications. L'une était une lettre de Claudius Salmasius, professeur de théologie à Leyde: *Sur les cheveux des hommes et la chevelure de la femme, d'après 1 Cor. XI* et dans laquelle ce savant se rangea sans réserve du côté de son ami Colvius, le pasteur de l'Église wallonne de Dordrecht. L'autre publication, attribuée au même auteur et dont la portée était identique, était intitulée: *Dialogue sur les cheveux entre Cæsarius et Curtius*. Dans l'intervalle, le régent du Collège d'état (*Statencollege*) à Leyde, Revius, fit soutenir sous ses auspices par ses élèves des thèses dirigées contre Borstius et qui avaient pour titre: *La liberté chrétienne, défendue à l'égard des cheveux*. En revanche, un professeur de théologie à Utrecht, de Maats ou Maatsius, se prononça, quoique un peu tardivement, en faveur des théories de Borstius, dans un traité qui parut seulement en 1650. Un peu

tardivement, dis-je. En effet, en ce moment-là la paix était déjà rétablie à Dordrecht, grâce aux efforts faits par les autorités ecclésiastiques et que corroborèrent les ordonnances du Magistrat.

Les ordonnances du Magistrat... Oui, certes. Et il y avait de quoi! Car la contestation était descendue des chaires dans la rue. La populace commençait à prendre une part active au démêlé. Ses préférences toutefois étaient partagées, mais hardiment énoncées de part et d'autre. Les uns bafouaient les calottes et huaient les têtes chauves; ils ne dissimulaient par leur indignation contre les pasteurs qui avaient accusé les adeptes de la nouvelle mode de faire de leur tête une idole et de ressembler à des brigands et à des faunes. Les autres, en revanche, poursuivaient de quolibets et de huées les personnes qui portaient les cheveux longs et élevaient jusqu'aux unes la fidélité de ces mêmes pasteurs. Les gazettes du pays étaient remplies de nouvelles dordrechtoises concernant le conflit. Insensiblement la surexcitation atteignit un degré d'intensité si inquiétant que, d'après le témoignage d'un contemporain, « c'était comme si Hannibal était aux portes ». La fermentation excessive des esprits engagea enfin le Magistrat à intervenir dans l'intérêt du repos public. Il publia une ordonnance enjoignant aux pasteurs de prêcher d'une manière plus édifiante et soumettant à l'amende tous ceux qui se permettraient de molester leurs concitoyens à cause de leur chevelure.

Toutefois, ne soyons pas injustes. Ne nous figurons pas que les autorités ecclésiastiques en face du conflit soient restées dans l'inaction et qu'elles y aient assisté les bras croisés, en simples spectateurs. Elles, aussi, se mêlèrent activement de l'affaire.

Déjà, dans un but de conciliation et d'apaisement, le Synode de la Hollande méridionale, assemblé en 1645 à Woerden, avait désapprouvé formellement la publication du sermon de Borstius. Il ne blâma pas ce pasteur d'avoir prononcé ce discours. Il lui reprocha seulement de l'avoir publié. Tout en affirmant qu'on pouvait bien élever sa voix contre la mode incriminée, il déclarait qu'il ne fallait pas l'attaquer dans un imprimé. En même temps, en vue du rétablissement de l'ordre et de la paix, il résolut de publier une lettre pastorale et fraternelle.

Cependant les écrits du professeur Salmasius faillirent ranimer la querelle avec une nouvelle intensité.

C'est alors que la Classe de Dordrecht, redoutant les conséquences d'un déchaînement plus âpre des passions qui semblaient en train de s'assoupir peu à peu, crut le moment venu d'intervenir plus directement qu'elle ne l'avait fait jusqu'ici. En conséquence elle ordonna une visite extraordinaire de l'Église. Et cette visite qui eut lieu le 8 et le 9 juin 1645, atteignit le but désiré. Elle aboutit à l'adoption d'un compromis par lequel 1° les pasteurs s'engagèrent à éviter dans leurs sermons toute expression de nature à fournir une occasion d'écrire ou de discuter sur des questions capillaires, sans que pour cela ils eussent à s'abstenir de reprendre tous les péchés; et 2° les pasteurs et les anciens promirent les uns et les autres de ne pas alimenter dans des conversations privées, par leurs paroles, les suspicions de jalousie entre les pasteurs, et de s'évertuer à faire disparaître cette fausse idée répandue au sein du troupeau (je traduis textuellement). — De leur côté, les diacres cités devant la Classe s'obligèrent, non seulement à contribuer sincèrement pour leur part à l'exécution de l'engagement pris par les pasteurs et les anciens, mais aussi à ne plus accueillir de la part de qui que ce fût des accusations contre le Consistoire et à ne pas accepter les billets jetés dans le sachet ou parvenus entre leurs mains d'une autre façon, sans les porter immédiatement à la connaissance du Consistoire et sans en prendre copie.

Je cite à dessein ces stipulations, Messieurs, parce qu'elle nous permettent de jeter un regard derrière les coulisses et de nous former une idée de ce qui s'était passé dans le Conseil de l'Église. Elles sont d'autant plus intéressantes, à mes yeux, que les Actes des Consistoires tant hollandais que wallon gardent un silence prudent sur les débats qui ont eu lieu au sein de ces corps ecclésiastiques au sujet de la question capillaire.

Il paraît donc que, du moins en apparence, les pasteurs se sont réconciliés et qu'en vertu de la convention faite sous les auspices de la Classe, ils ont laissé reposer le point en litige en se conformant aussi aux injonctions du Magistrat de prêcher d'une manière plus édifiante. Le troupeau suivit leur exemple. Dès lors la question capillaire cessa

d'être portée à l'ordre du jour du Synode de la Hollande méridionale, après y avoir figurée cinq ans de suite. Celui de Buren, en 1646, put constater avec une vraie satisfaction que *le calme était revenu à Dordrecht.*

Vous avouerez, Messieurs, qu'il en était plus que temps.

D'ailleurs la mode incriminée gagnait de plus et plus du terrain, et l'on ne pouvait se dissimuler que c'était peine perdue de réagir contre elle.

L'hérésie des cheveux longs triompha en dépit de Borstius. Pénétrant dans toutes les classes de la société, elle préparait l'avènement de l'empire des perruques à boucles. Et, dans la même mesure, le nombre de ses adeptes s'accrut dans le corps pastoral. Tous les portraits des pasteurs de la seconde moitié du 17e siècle nous les montrent avec des cheveux longs. Quoi d'étonnant donc que la nouvelle mode l'emportât bientôt dans les rangs des jeunes gens qui se préparaient au Saint-Ministère? Les wallons ne firent pas exception.

Au contraire, la contagion les avait gagnés à un degré si inquiétant que le Synode wallon crut de son devoir de prendre une mesure à la fois repressive et préventive. A l'époque du conflit il avait observé, du moins officiellement, une neutralité absolue. Mais, assemblé en mars 1664 à Goes, comme par une réminiscence lointaine de ce qu'il y avait vingt ans s'était passé en d'autres Synodes, il fit consigner dans le procès-verbal de ses travaux l'article suivant:

Article 4: «la Compagnie apprenant avec tristesse, qu'en plusieurs de ceux qui aspirent au Saint Ministère parmi nous, ne se trouvent pas toutes les belles qualités requises en une si haute charge et qu'il s'en trouve souvent des ignorants en la doctrine et ès langues, d'autres peu modestes en leur vie et mœurs [en leurs paroles] en leurs habits et leurs cheveux.... (suit la façon d'obvier à l'ignorance des candidats).

... Quant à leur vie si elle n'est pas exemplaire et leurs moeurs assaisonnées de gravité, leurs déportements modestes et répugnans à la vanité du siècle, les Églises où ils font leur résidence les citeront en Consistoire et leur en feront les censures qu'il méritent par ces déportements scandaleux, et les Églises sont chargées de rendre compte

au Synode tant des devoirs qu'elle auront faits que de la manière avec laquelle le proposant cité aura reçu ladite censure . . .»

V

Abstraction faite de l'intérêt qu'elles peuvent avoir au point de vue historique, des questions comme celle qui, il y a deux siècles et demi, porta le trouble dans l'Église de Dordrecht, sans conteste nous laissent passablement froids. Que dis-je ? Elles provoquent involontairement un sourire. Il nous serait absolument impossible de nous passionner pour elles. Nous respectons trop la liberté individuelle. Et que des pasteurs ou des laïques soient barbus ou imberbes, chevelus ou chauves, qu'ils se couvrent la tête d'une perruque ou d'une calotte, nous ne les en estimons ni moins ni plus. Autre temps, autre mœurs ! Et nous y ajoutons : autres questions. Ce sont, en effet, des questions infinement plus importantes qui préoccupent les esprits sérieux.

C'est avec satisfaction que nous constatons le progrès qui sous ce rapport s'est accompli.

Mais ce n'est pas là l'enseignement que je désire tirer de l'épisode de l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas que nous venons de vous rappeler. Il est plus instructif qu'il ne paraît au premier abord.

Je pourrais vous démontrer, par exemple, comment il renverse l'opinion de ceux qui s'imaginent que l'union et la prospérité d'une Église dépendent de l'uniformité des croyances dogmatiques. Quoi ! un quart de siècle ne s'était pas encore écoulé depuis que le Synode de Dordrecht avait fixé la doctrine de l'Église dans les trois formulaires d'unité : la confession de Guy de Brez, le cathéchisme de Heidelberg et les canons du Synode lui-même, et qu'il avait imposé aux pasteurs, aux maîtres d'école, à tous les fonctionnaires ecclésiastiques, l'obligation d'y souscrire, lorsque la *question capillaire* surgit. Et depuis lors, de combien d'autres questions celle-ci n'a-t-elle pas été suivie ? Mais je désire

relever un autre enseignement, découlant pour nous de la page d'histoire que nous venons de parcourir.

Quelle que soit notre opinion sur la controverse elle-même dont il s'agit ici, ne faut-il pas avouer que ceux qui la soulevèrent, étaient de hommes convaincus, sérieux, ayant à cœur avant tout le salut des âmes qui leur avaient été confiées? Ils ont lutté, lutté avec ardeur, lutté avec toute l'énergie dont ils étaient capables, dans l'esprit de leur temps, oui, mais aussi sans crainte, sans se laisser retenir par aucune considération égoïste.

Eh bien! Messieurs, sous ce rapport ils nous donnent un exemple à suivre. Rivalisons avec eux pour déployer le même zèle, la même énergie, la même intrépidité — et pourquoi ne pas y ajouter, la même foi, dans la lutte que chacun de nous, pasteurs et conducteurs, nous avons à livrer. Je parle de la lutte contre le matérialisme de notre temps, la frivolité, la sensualité, l'irréligion cynique qui éloigne l'homme de Dieu, le détourne de la route du devoir, de la vie de l'esprit et qui, s'unissant à l'ultramontanisme d'un côté et de l'autre à un confessionalisme froid et desséchant, menace d'étouffer la religion sainte, vivante, spirituelle du Fils de l'homme. Il faut qu'à ces manifestations de l'empire des ténèbres s'oppose comme une barrière infranchissable, l'union féconde de tous les disciples et amis du Maître, qui de tous leurs voeux appellent le triomphe de ses principes religieux et moraux et désirent y contribuer dans la mesure de leurs forces.

L'heure n'est pas aux divisions, mais à l'union! L'armée du Christ, si elle veut vaincre dans cette formidable lutte, ne doit exclure aucun de ses soldats!

Tout en conservant nos nuances, nos manières de voir sur telle ou telle question, n'oublions pas que le temps, ce grand maître, ce ministre de Dieu a marché. Ne perdons pas de vue les différences que trois siècles mettent entre nous et nos ancêtres sous le rapport de l'application des grandes principes de la Réforme aux confessions de foi et aux écrits symboliques. Serrons donc nos rangs au lieu de regarder avec défiance ceux qui ne pensent pas exactement comme nous. En effaçant les anciens noms de guerre et de parti, appuyons-nous les uns sur les autres. Et uns de cœur, rangés autour de l'étendard du Christ, lut-

tons ensemble contre l'ennemi commun, afin de contribuer, chacun pour sa part, à l'accomplissement de la prière sublime du Maître: « que Ton règne vienne » !

Il est temps de finir.

Laissez-moi donc en terminant, Messieurs, vous remercier de la patience avec laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'écouter. Mais permettez-moi aussi de vous prier de me témoigner la même bienveillance pendant toute notre session et de solliciter le même concours fraternel et sympathique que plus d'une fois déjà j'eus l'avantage d'éprouver de la part des députés de nos Églises et qui me facilitèrent alors la tâche honorable mais lourde de modérateur. Soyez assurés, Messieurs, que cet appel à votre appui précieux n'est pas une formalité banale. Il est plus aussi qu'un simple acte de courtoisie, de déference. C'est l'expression d'un besoin vivement senti.

Amsterdam. M.-A. PERK.

QUELQUES MOTS SUR

ÉTIENNE ROGER,

MARCHAND LIBRAIRE A AMSTERDAM.

On sait qu'au 17e et au 18e siècle un grand nombre de libraires hollandais se sont occupés de la publication d'ouvrages français. La place importante occupée dans cette branche du commerce par les Elzevier, les Wolfgang, les Wetstein, les Neaulme, les Gosse, les Moetjens, les Tronchin du Breuil, les Luzac, pour ne nommer que les principaux, l'influence considérable que leurs livres et leurs gazettes exercèrent sur leurs contemporains sont choses trop connues aussi pour que nous y insistions.

La dernière place parmi ces libraires ne doit pas être assignée à Étienne Roger d'Amsterdam. Reçu membre de l'Église wallonne de cette ville par attestation de Caen, le 3 février 1686, il épousa Marie-Susanne de Magneville le 11 août 1691, et fut inscrit comme membre de la corporation des libraires le 7 novembre 1695; il fut inhumé dans l'église wallonne d'Amsterdam le 7 juillet 1722. A sa mort il demeurait sur le Singel près de la tour de Jan Rodenpoort. C'est surtout dans la librairie musicale qu' Étienne Roger est devenu célèbre et qu'il exerça une grande influence sur la propagation de la musique composée *dans le nouveau goût*, c. à. d. la musique ita-

lienne [1]. Il a aussi publié de temps en temps des contrefaçons d'ouvrages français. En 1709 parut à Paris, chez Ribou, un petit in-12° intitulé : *Les Chevaliers errans et le genie familier* par Madame la Comtesse D**** [d'Auneuil] [2]. La même année fut publié « a Amsterdam, aux dépens d'Estienne Roger Marchand Libraire », une contrefaçon de cet ouvrage qu'il orna de petites planches en taille-douce. A la dernière page de cette contrefaçon, dont je possède un exemplaire, il a inséré une annonce qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire pour la connaissance qu'elle donne de la librairie de Roger.

AVERTISSEMENT.

On avertit tous les Amateurs de Musique qu'on en trouve un assortiment général à Amsterdam, chez Etienne Roger, *Marchand Libraire, savoir des Traitez pour apprendre la Musique, à chanter, & la composition; Des airs serieux & à Boire, & des Opera François à une & plusieurs voix avec & sans instrumens, des Airs & Cantates Italiens, à une & plusieurs voix avec & sans instrumens, des livres de Messes & Motets à une & plusieurs voix avec & sans instrumens. Des Pieces pour les Chalumeaux, les flutes, les Hautbois & les Violons à la Françoise à* 1, 2, 3 *&* 4 *parties, des Sonates à l'Angloise & à l'Italienne pour les mêmes instrumens à* 1, 2, 3, 4, 5 *&* 6 *parties, des Sonates pour les violons & autres instrumens à* 2 *Dessus* 1 *Basse &* 1 *Basse continuë, des Sonates pour les mêmes instrumens à* 4, 5, 6 *&* 7 *parties, des Sonates aussi à* 1 *Dessus &* 1 *Basse Continuë, des Sonates & Airs pour* 1 *&* 2 *violes de gambe avec & sans Basse Continuë à l'Italienne & à la Françoise, des pieces pour le Clavessin, l'Orgue, la Guitarre, le Luth &c. Le tout corrigé avec la derniere exactitude, &* Etienne Roger *s'engage de vendre la Musique à meilleur marché que quelqu'autre Libraire du Monde que ce puisse être, quand même il devroit la donner pour Rien. Car outre qu'il reverra toûjours sur la partition avec la derniere exactitude toute la Musique qu'on lui contrefera, il en abîmera aussi le*

1. Alphonse Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale*, Anvers, 1880, *passim*.

2. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 2e éd. tome Ier, page 171, n°. 2266.

prix. On trouve les mêmes livres de Musique à Londres, *chez* Paul *&* Isaac Vaillant, *Marchands Libraires demeurant dans le Strand*, *&* Estienne Roger *en vend un ample Catalogue.*

La prétention à l'exactitude que Roger exprime dans cet avertissement et que je vois répétée en tête d'autres ouvrages (par exemple le tome IV des *Oude en nieuwe Hollantse Boeren Lieties en Contredansen* — recueil très intéressant de 996 mélodies néerlandaises populaires, — et les *Sonate a Tre di Arcangelo Corelli* [1]) cette prétention est juste et parfaitement fondée. Ce que je connais de lui pour en avoir fait usage, est en vérité très soigné sous le rapport de la correction. En outre Roger paraît bien avoir été personnellement un musicien habile. En 1697 parut à Amsterdam chez J.-L. de Lorme et É. Roger un *Tractaat van de saamenstellinge der sangkunst*, traduit par Roger lui-même de l'ouvrage français de De Nivers [2]. Plus tard, quand il eut son gendre Le Cène pour collaborateur, il fit lui-même la correction de sa musique [3].

Roger n'était par le seul qui éditât des ouvrages de musique à Amsterdam dans les dix premières années du 18e siècle. Pierre Mortier, membre comme lui de l'Église wallonne de cette ville, s'était aussi appliqué à la vulgarisation de l'art musical.

Après sa mort (il fut inhumé le 18 février 1711), sa veuve Amélia 's-Gravesande fit annoncer dans *la Gazette de Haarlem*, entr'autres numéros dans celui du 16 juin 1711, que le 8 juillet elle mettrait en vente chez elle [4], entre libraires, la musique imprimée par feu son mari et tout ce qui s'y rattachait [5]. Cette vente n'eut par lieu ; nous le sa-

1. « Ceux qui jouent la Basse Continue sont priez d'examiner avec quelle exactitude tous les chiffres sont placez. »

2. *Catalogus van de Maatschappij tot bevordering der toonkunst*, Amsterdam, 1884, page 15.

3. *XII Sinfonie à Tre di Giuseppe Valentini Opera Prima A Amsterdam Aux depens d'Estienne Roger Marchand Libraire & Michel Charles Le Cene. Edition corrigée trez Exactement par Estienne Roger.*

4. Mortier habitait sur le Vygendam une maison qu'il s'était fait bâtir en 1706. Le poète Rotgans (*Poezy*, Leeuw. 1715, pag. 326) a célébré les beautés de cet édifice.

5. « *Woensdag den 8* [*July zal in de Boekwinkel van wijlen Pieter Mortier t'Am-*

vons par un avis paru dans la *Gazette de Haarlem* du 30 juin 1711. L'inventaire fut vendu sous mains [1]. Nous ignorons qui a acheté ce fonds. Il se pourrait que ce fut Roger, vu qu'il était le principal libraire dans cette branche de la librairie dans cette époque.

On connaît de lui plusieurs éditions du *Catalogue* dont il fait mention dans l'*Avertissement* que nous reproduisons plus haut. La riche collection de *Musiciana* de M. D.-F. Scheurleer, de La Haye, contient un *Catalogue de musique qui se vend à Amsterdam chez Estienne Roger*; deux volumes in-12° [2]. Mendel cite un *Catalogue des livres de musique nouvellement imprimez à Amsterdam chez Etienne Roger*, *marchand libraire*, *ou dont il a nombre avec les prix*; un volume in-8° de 16 pages [3].

En 1717 Roger s'associa avec son gendre Michel-Charles Le Cène [4]. Ce dernier était fils de Charles Le Cène, pasteur français qui, après la Révocation, se réfugia à Londres où il se convertit à l'arminianisme et où il mourut en 1703; — il fut reçu membre de l'Église wallonne d'Amsterdam par confession le 30 septembre 1699, habita à Londres de 1706 à 1716, et épousa la fille d'Étienne Roger, Françoise, le 31 mai 1716.

Roger paraît s'être retiré des affaires un peu avant sa mort (1722) dans le but d'avantager son gendre. Comment expliquer autrement qu'en 1721 parut à Amsterdam chez M.-C. Le Cène *Ev. Gherardi Le Théatre Italien*, *ou le Recueil général de toutes les comédies et scènes Françoises jouées par les comédiens Italiens du roy etc*, *aves tous les airs qu'on y a chantez*, *gravez avec leur basse continue à la fin de chaque volume* [5]? Mais peut-être Le Cène n'a-t-il succédé à Roger que dans une

sterdam] *verkocht werden onder de Boekverkopers alle de Musijck*, *door den Overledene selfs gedrukt*, *nevens het Recht van Copy*, *Platen*, *Nooten*, *Matrijsen en Stempels; alles heel nieu en schoonder als oyt gesien zijn....* »

1. « *De Verkoping van den 8 onder de Boekverkopers sal niet voortgaen*, *also die uyt'er hant verkocht is.* »

2. *Catalogus der muziekbibliotheek van D. F. Scheurleer*, 's-Gravenhage, 1893, page 8.

3. Mendel, *Musikalisches conversations Lexikon*, Neue Ausgabe, Leipzig, tome VIII, page 386.

4. *De Navorscher*, tome XXI, page 404.

5. Goovaerts *l. c.* page 460.

partie de ses affaires, tandis que la fille de Roger, Jeanne (baptisée dans l'église wallonne d'Amsterdam le 26 mai 1692) succéda à son père pour le reste. Les deux premiers volumes des *Hollantse Schouburgh en Plugge Dansen opgeset door Servaas de Konink*[1], recueil analogue aux *Boerenlieties en Contradansen*, parurent chez Étienne, le 3e volume du même ouvrage, chez Roger et Le Cène, les volume 4, 5 et 7 chez Jeanne Roger et le 6e chez Michel-Charles Le Cène. Les volumes étant sans dates et tout autre renseignement me faisant défaut, je ne sais comment expliquer que Le Cène ait publié ce 6e volume entre deux autres du même ouvrage publiés par sa belle-sœur. Quoi qu'il en soit, Jeanne mourut six mois après son père, dans la maison qu'il avait habité, au Singel; elle fut enterrée le 15 décembre 1722[2], et Le Cène fut seul à continuer le célèbre commerce de Étienne Roger.

Le Cène a lui aussi édité des catalogues. Mendel cite un *Catalogue des livres de musique imprimés à Amsterdam, chez Etienne Roger et continués par Michel Charles Le Cène*; un volume in-8° de 72 pages[3]. En face du titre du *Catalogue* de M. Scheurleer se trouve reproduit en fac-similé le titre du *Catalogue des livres de musique chez Michel Charles Le Cene. Le prix de ce Catalogue est de* 6 *sols. A Amsterdam, chez Michel Charles Le Cene Libraire, Sur le Boom-markt.* Une de ses dernières publications connues est celle de la traduction de la Bible de son père (1741) qui fut condamnée par le Synode wallon.

Après la mort de Le Cène (inhumé le 4 mai 1743, il demeurait au moment de sa mort sur le Boommarkt), le droit de proprieté de sa musique passa très probablement à Pierre Mortier, fils de Pierre Mortier et Amélia 's Gravesande[4]. On trouve dans le *Dictionaire de musique* de

1. Au nombre des œuvres musicales de De Konink qui furent publiées chez Roger, il s'en trouve une qui a quelque intérêt pour l'histoire littéraire de la France. C'est *Athalie, tragédie de Racine et les chœurs, mis en musique par M. Konink.*

2. On connaît d'elle une édition typographique de *l'Histoire de la musique et de ses effets depuis son origine jusqu'à présent.* 4 tom. s. a.

3. Mendel *l. c.* tome VIII, page 387.

4. Le nom de Pierre était héréditaire dans la famille Mortier, dont les membres pendant trois générations ont été libraires à Amsterdam. Pierre Mortier, époux de Amélia 's Gravesande (morte en 1719) mourut en 1711. Son fils Pierre (1707—1754) lui succéda dans la maison du Vygendam; au moment de sa mort il habitait dans la

M. Sebastien de Brossard, 6e éditon, pages 5 à 7, un *Catalogue des Livres De Musique*, *nouvellement imprimez à Amsterdam*, *chez* Pierre Mortier, *Libraire sur le Vygendam* [1], dans lequel nous retrouvons les œuvres de Corelli [2] qui avaient été jadis édités chez Roger, tandis que Roger lui-même aurait publié une troisième édition (contrefaçon) de ce même *Dictionnaire.* Nous nous trouvons ici devant une question difficile, d'autant plus que toutes ces éditions sont sans dates et que je ne sais de ces ouvrages à peu près rien que le fait de leur existence. Il est probable que, grâce à des recherches assidues dans les périodiques du temps, on parviendrait à élucider bien des choses.

Il nous reste quelques mots à ajouter sur l'exécution technique des livres de musique de Róger. Malgré les efforts que l'on fit sans doute à cette époque pour trouver un moyen d'imprimer en même temps sur la même portée plusieurs notes placées les unes sous les autres, on ne savait imprimer que de la musique ayant le même aspect extérieur que les psautiers. Il était réservé à Breitkopf, de Leipsic, et à Jean Enschedé, de Haarlem, d'inventer, dans le troisième quart du 18e siècle, le système dont, quoique amélioré, on se sert encore de nos jours, quand ou veut imprimer de la musique harmonisée en caractères de fonte. Toute la musique de ce temps-là, imprimée à l'aide des presses typographiques, n'a qu'une seule note à la portée: la note et sa portée

Kalverstraat, près du Dam. Il avait épousé en 1718 Maria Augier (morte en 1764). Son fils Pierre (1735—1781), mari de Adriana Van Bemmel, était imprimeur de la ville d'Amsterdam (*Stadsdrukker*); au moment de sa mort il demeurait au Leliegracht près du Heerengracht.

1. Ce livre parut sans indication de date. Cependant le conseil qu'on y trouve à la quatrième page « *de lire la Methode claire*, *certaine & facile pour la Musique par Jean Rousseau*, *qui ce vend chez Pierre Mortier* » suffit pour qu'on ne fasse par sortir cet ouvrage des presses de Pierre Ier, tandis que l'indication du domicile de l'éditeur *Sur le Vygendam* tranche la question en faveur de Pierre II.

2. Ce que Mortier dit de son édition de Corelli est curieux; on y voit l'animosité qui régnait entre les libraires. Roger vantait l'édition dont il était l'éditeur; Mortier, lui, désapprouve l'œuvre de ses prédécesseurs: « *Cet Ouvrage* d'Arcangelo Corelli *a été revû avec beaucoup de soin*, *& on y a corrigé plus de* 600. *fautes que les Imprimeurs ont laissées dans les précédentes Editions*, *comme ou le peut voir chez Pierre Mortier* .... *Le papier & l'impression surpassent en beauté tout ce qu'on a vû jusqu'ici*, *& il s'ouvre plus commodement pour s'en servir* .... »

étaient d'une seule pièce. Les procédés typographiques en usage ne suffisaient pas pour imprimer des accords sur la même portée et quand on ne voulait pas recourir à la typographie on ne connaissait d'autre ressource que la gravure sur planche de bois (gravure en *relief*) [1] ou sur planche de cuivre et plus tard sur planche d'étain (gravure en *creux*) [2]. Or c'est ici que nous voyons se dessiner l'influence des Français sur les Hollandais. Je crois que Mortier et Roger furent les premiers en Hollande à éditer de la musique gravée sur cuivre, tirée sur des presses en taille-douce.

Roger éditait aussi de la musique de fonte [3]. Cependant toutes les éditions dont il s'agit dans cet article sont imprimées en taille-douce. On a prétendu et l'on prétend encore généralement que jusqu'à la fin du 18e siècle la gravure se pratiquait à la main libre et que, du temps de Roger, on n'employait pas des poinçons pour faciliter la gravure. Cependant il résulte de l'annonce de la veuve Mortier de 1711, citée plus haut, et dans laquelle elle déclare mettre en vente *la musique*, *imprimée par le défunt même*, *et le droit de proprieté*, *planches*, *notes*, *matrices et poinçons* que cette assertion ne peut être vraie. D'ailleurs, la parfaite égalité entre les têtes des notes dans les éditions publiées par Roger n'a pu être obtenue que par l'usage des poinçons.

Ce que je dis dans les lignes qui précédent est peu de chose. J'espère cependant, que tel qu'il est, cet article contribuera à faire connaître un réfugié dont le nom a franchi les frontières de notre pays et qui occupe une place importante dans l'histoire de la librairie étrangère dans les Pays-Bas.

Haarlem. J.-W. Enschedé.

---

1. *Die Wol-eingerchtete Buchdrückerey*, Nurnberg, 1721, page 39 : V *Geschriebene Roman Noten.*

2. A. Focke, *De graveur*, Dordrecht, 1796, pages 167 et 168.

3. On a fait usage de ces caractères dans l'ouvrage suivant : *Transpositions de musique*, *reduites au naturel*, *par le secours de la Modulation*, *par Alexandre Frere. A Amsterdam*, *aux dépens d'Estienne Roger chez qui l'on trouve un assortiment general de toutes sortes de musique.* s. a.

NÉCROLOGIE.

F.-C.-J. VAN GOENS.

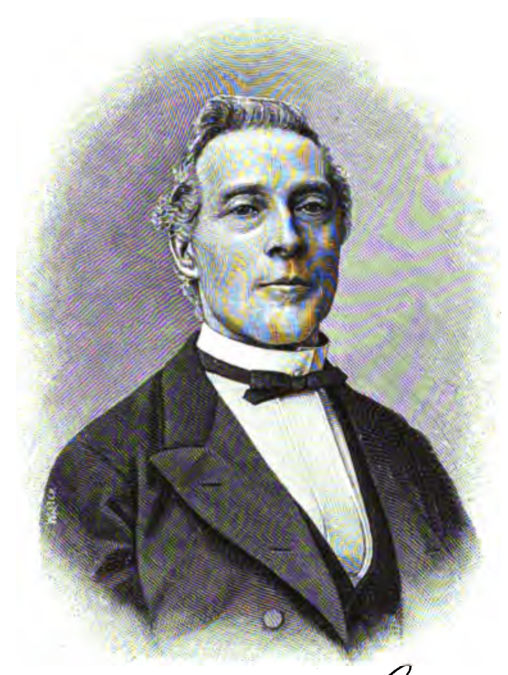
Le 30 novembre 1892 s'éteignait à Paris, à l'âge de 77 ans, un homme dont j'ose dire qu'il a été un des types le plus remarquables de cette race de pasteurs wallons, illustrée par les noms de Teissèdre l'Ange et de Mounier, de Athanase Coquerel père et de De Chaufepié et qu'on pourrait caractériser en deux mots « *pietas litterata* ».

François-Corneille-Jean Van Goens était né à Amsterdam, le 15 février 1816, d'une famille qui comptait parmi ses ancêtres un gouverneur général des Indes néerlandaises, Rijklof Van Goens, mort le 14 mai 1687, et l'éminent philologue et écrivain politique R. Michaël van Goens, mort en 1810 [1]. Elevé dans l'institution dirigée par M. Moll, dont une des filles devait épouser plus tard en secondes noces Athanase Coquerel père, il fit des études classiques à l'Académie de sa ville natale et eut, tout jeune, l'occasion d'y entendre les premiers sermons de cet éloquent pasteur et ceux de son collègue Teissèdre l'Ange [2].

Bien que ces prédications, à tendance *latitudinaire ou rationaliste*,

1. Voyez: B. ten Brink, *Levensbeschrijving van R. M. van Goens*. Utrecht, 1869, in-8°, page 5.

2. En 1853 M. Van Goens publia la nécrologie de son oncle Josué Teissèdre l'Ange dans les *Annales de la Société de Littérature néerlandaise* de Leyde.



comme on les appelait alors, n'eussent pas encore ébranlé les croyances orthodoxes du jeune Van Goens, ce furent elles, sans aucun doute, qui l'attirèrent vers les Églises réformées wallonnes, ces vivants monuments de la fidélité de nos ancêtres huguenots et de l'hospitalité néerlandaise. Après avoir étudié la théologie à l'Université de Leyde, où il reçut en 1838 le grade de docteur en théologie [1], il fut appelé à desservir successivement les Églises wallonnes de Leeuwarden (1838-1841), de Rotterdam (1842-1847) et de Leyde (1848-1873).

Pendant ces trente-cinq années Van Goens s'est acquitté avec fidélité de toutes les fonctions du ministère évangélique; il nous a été donné de le voir à l'œuvre dans la paroisse wallonne de Leyde, où il avait pour collègue et ami J.-A. van Hamel (père), et nous pouvons lui rendre ce témoignage qu'il ne sacrifia jamais les devoirs de la cure d'âme et de l'instruction religieuse à son goût pour la théologie. Ce commerce avec son troupeau, qui lui était très attaché, donnait à sa prédication, d'ailleurs toujours très étudiée, une onction et une saveur toute particulières. Il n'était pas moins estimé des membres du Consistoire de Leyde et de ses collègues de la Réunion wallonne, qui l'élurent plusieurs fois modérateur de leur assemblée.

Le pasteur, en lui, était doublé d'un théologien. A Leyde, d'ailleurs, il était à bonne école; car la Faculté de théologie de cette ville était alors illustrée par l'enseignement des Kist, des Prins, des Kuenen et des Scholten. Ce dernier surtout, le vrai chef de l'École de Leyde, exerça une influence décisive sur les idées de notre ami.

Van Goens, suivant l'exemple et la méthode de Descartes, passa en revue et soumit à un examen rigoureux tous les dogmes de l'orthodoxie, auxquels il avait cru, et bien peu résistèrent à cette critique. Quand le jour fut fait dans son esprit, Van Goens, esclave de sa conscience, n'hésita pas à renoncer à beaucoup de croyances, à rompre bien des amitiés qui lui étaient chères, pour professer franchement sa foi nouvelle, son adhésion au Christianisme moderne. Voici en quels termes il l'a confessée dans sa Conférence sur *la Foi ancienne et la Foi nouvelle*.

1. Voyez sa thèse *Disputatio historico-theologica de Aurelio Augustino apologeta, secundum libros de Civitate Dei.*

« Que s'est-il dégagé de ce creuset ardent (de la critique) ? Jésus s'est offert au monde, dans toute la pureté de son caractère moral. Voilà quelle a été son oeuvre. Il n'est pas venu révéler des mystères métaphysiques, enseigner une théologie subtile, fonder une Église, constituer un clergé, établir des rites. Mais, ayant vu Dieu, comme personne ne l'a vu, dans son âme limpide et profonde, le Dieu qui est esprit et amour, il a redit aux hommes ce qu'il avait vu : le pardon, la pitié pour le pécheur, l'amour du petit et du pauvre, la foi au Dieu qui est le Père des hommes. Là est son grand acte d'originalité. La plus haute conscience de Dieu qui ait existé au sein de l'humanité a été celle de Jésus. Uni avec le Père céleste par la vertu d'une affinité native, il a montré en sa personne tout ce qui peut paraître de la divinité sur la terre. O puissance de la beauté morale ! Jésus est apparu aux siens sous les traits d'une si ineffable grâce que ce souvenir s'en est gravé à jamais dans la mémoire des apôtres et que dans ce souvenir l'humanité a vu se lever un idéal nouveau, commençer pour elle une vie meilleure et divine. Voilà la couronne que la Foi nouvelle lui tresse autour du front » [1].

Telle était la conception chrétienne de Van Goens ; mais, respectueux de la foi des autres, il se garda bien de l'ébranler par des attaques et évita de porter en chaire les querelles de l'école ou les questions de pure théologie. Il les réservait pour les revues ou gazettes spéciales. Obligé par de cruelles pertes de famille et par la maladie de quitter le pays natal et de fixer ses pénates tour à tour à Montpellier (1871), à Lausanne (1873) et à Paris (depuis 1879), c'est dans l'étude de la théologie qu'il a trouvé ses plus douces récréations. Van Goens a collaboré activement à la *Revue de théologie et de philosophie de Lausanne* (1872-1892), à la *Critique religieuse*, supplément de la *Critique philosophique de Renouvier* (depuis 1879), à la *Renaissance* et au *Protestant* (1879-1885), à la *Revue d'histoire des religions*. Voici ses études principales, qui ont toutes, sauf la dernière, été tirées à part : *Le libre*

1. Voyez aussi dans la *Bibliotheek van Moderne Theologie, 1886*, un article de lui intitulé : « *Voorheen en nu, historische beschouwingen over de ontwikkeling der Christelijke Maatschappij* ». (RÉD.)

arbitre (traduit du hollandais de M. Scholten, 1875), le *Christianisme libéral*, deux conférences prononcées à Lausanne (1876), *Essai sur l'authenticité du 4e Évangile*, (2 parties, 1875-1878), *Le rôle de la liberté humaine dans la prédestination paulinienne* (1884), *la Doctrine du Royaume de Dieu* (1892). Bien que la théologie fût sa science favorite, Van Goens avait l'esprit trop large et trop éveillé pour s'y renfermer, et les habitués du Collège de France ont pu le voir, jusque dans ses dernières années, fréquenter, par tous les temps, les cours d'E. Renan, d'Alfred Maury, de G. Boissier. Notre ami cherchait ainsi, dans l'étude des lettres, comme dans le culte de la verité religieuse, des consolations aux deuils, aux épreuves, qui ne lui ont pas été épargnés.

Il ne séparait pas, dans son cœur, l'amour de la vérité, cherchée en toute indépendance, et la foi en l'Évangile éternel du Christ, témoin ces belles paroles que, dans sa lettre de démission, il adressait aux députés des Églises wallonnes réunis à Leyde (8 juin 1873) : « Le drapeau que vous arborez représente un élément essentiel dans la vie de l'Église : c'est la liberté protestante, dont Luther fut le père à la Diète de Worms, et qui, mieux entendue et sérieusement appliquée qu'elle ne l'a été pas ses successeurs, n'attend le développement de la vérité que de la libre manifestation des tendances diverses qui règnent dans l'Église ».

« Continuez de tenir haut et ferme cet étendard précieux ; ne vous lassez pas de défendre la cause de cette sainte liberté ! Combattez vigoureusement l'indifférence religieuse qu'on reproche si souvent, à tort ou à raison, à ses amis. Alimentez en vous le feu qu'un Saint Apôtre a nommé un esprit non de timidité, mais de force, de charité, de sagesse. Apportez ainsi votre pierre à la construction de l'Église de l'avenir de notre patrie. Soyez un levain puissant et salutaire dans le vaste corps dont vous faites partie. Travaillez au glorieux dénouement de la crise où se trouve engagée notre Église. Et s'il ne vous est pas donné d'en être les heureux témoins, puissiez vous vous retirer un jour avec la conscience d'y avoir coopéré autant qu'il dépendait de vous ».

Les vœux qu'il formait ainsi pour l'Église wallonne des Pays-Bas,

il les faisait de même pour nos Églises réformées de France. Il suivait avec sympathie, il encourageait de sa plume et de sa bourse, le progrès des idées libérales à Paris. Il est mort, comme il avait vécu, également dévoué à ces deux causes : l'Évangile et la liberté, et l'on pourrait inscrire sur sa tombe ces paroles : « *Libertatem coluit, Evangelium dilexit* ».

Paris. G. BONET MAURY.

BIBLIOGRAPHIE.

Henri Tollin, *Die Kirche des Refuge insbesondere in Magdeburg*, Magdeburg, 1894, in-8o.

M. Henri Tollin termine avec le présent volume son *Histoire de la Colonie française de Magdebourg* (*Geschichte der französischen Colonie von Magdeburg. Jubiläumsschrift von Henri Tollin*). C'est une œuvre considérable à laquelle l'auteur a consacré dix années d'un travail assidu. Ce dernier volume ne renferme pas moins de 1327 pages. Il est divisé en trois parties. La première est consacrée au culte, prédication, chant, liturgie, baptême, sainte cène, mariage, funérailles; l'auteur y a rattaché les cas d'hérésie et d'exaltation religieuse qui se sont produits dans la communauté; puis au personnel de l'Église et aux bâtiments ecclésiastiques; le chapitre le plus intéressant est celui qui raconte l'histoire des 23 pasteurs qui ont desservi la communauté, depuis Louis Du Cros qui devient en 1686 le premier pasteur des réfugiés à Magdebourg, jusqu'à Henri Tollin, l'auteur de ce livre, qui y fut installé en 1875. La deuxième partie traite du Consistoire, de son organisation, des œuvres de bienfaisance, des écoles, des ressources de l'Église et de son administration financière; elle renferme une liste des membres du Consistoire depuis 1687 jusqu'à nos jours. Enfin la

troisième nous fait connaître les rapports qui ont existé entre l'Église réformée française de Magdebourg et les autres Églises réformées de la ville, les autres Églises françaises de la province de Saxe, le Consistoire français de Berlin, *etc.* Un chapitre curieux pour nous est celui qui a trait aux rapports avec l'Église wallonne de Magdebourg. Cette Église s'était formée à Manheim; elle en fut chassée par les troupes de Louis XIV qui envahirent le pays sans déclaration de guerre, et vint s'établir à Magdebourg où elle resta constituée à part. Les deux communautés étaient comme deux sœurs jumelles, ayant même organisation, même confession de foi et même discipline, et elles vécurent généralement l'une auprès de l'autre dans des termes pacifiques et affectueux. Cependant la jalousie et d'autres causes qui avaient alors plus d'importance qu'aujourd'hui vinrent plus d'une fois troubler ces bons rapports. Des membres de l'Église française qui assistaient au culte ou participaient à la sainte cène dans l'Église wallonne furent censurés par le Consistoire. Les mariages assez nombreux contractés entre des jeunes filles wallonnes et des jeunes gens de l'Église française amenèrent d'inextricables difficultés: le Consistoire français prétendait leur appliquer la règle admise pour les mariages entre réformés et luthériens, d'après laquelle la femme et les enfants devaient appartenir à l'Église du mari; mais les wallonnes voulurent rester fidèles à leur Église, quelques-unes affirmant même qu'elles aimeraient mieux aller à la messe que de communier dans l'Église française; il fallut bien des ordres du prince électeur pour mettre fin aux nombreux conflits qui en résultèrent. D'autres querelles à propos de l'introduction des cantiques de Genève et de l'administration de la sainte cène aux malades agitèrent de part et d'autre les esprits. L'auteur raconte avec abondance tous ces menus faits, et il serait difficile d'imaginer quelque chose de plus complet et de plus détaillé. Si l'ensemble paraît parfois un peu long et un peu monotone, ces détails puisés aux sources ont pourtant l'avantage de nous faire vivre au milieu du passé et de nous initier à la vie religieuse et aux préoccupations des Églises du Refuge. L'auteur s'excuse modestement dans sa préface des imperfections et des lacunes de son œuvre; sans doute on ne peut arriver à la perfection dans ce genre de travail, mais le lecteur n'en appréciera

pas moins la richesse d'informations que présente ce volume et la méthode simple et claire avec laquelle l'auteur a su classer et grouper les faits.

E. P.

Dr Muret, *Geschichte des Kinderhospiz der franz.-reformierten Gemeinde* (Hospice pour les enfants de l'Église du Refuge) *in Berlin, Friederichstrasse 129. — Festschrift zur Feier des 50jährigen Bestehens dieser Anstalt im Auftrag der Generaldirektion des Hospiz,* Berlin, 1894, in-8o.

C'est à l'occasion du 50e anniversaire de la fondation de « l'Hospice pour les enfans de l'Église du Refuge » à Berlin que M. le professeur Dr Muret, membre du Comité général de cet établissement, en raconte l'histoire dans le petit volume orné de gravures dont nous venons de transcrire le titre.

L'Église réformée française de Berlin possédait trois institutions fondées dans le courant du 18e siècle pour venir en aide à l'enfance et à la jeunesse nécessiteuses : le « Petit Hôpital », un Orphelinat et « l'École de charité ». Ces institutions étaient établies dans des locaux différents, ce qui compliquait la direction et augmentait la dépense. L'idée de réunir l'Orphelinat et l'École de charité dans une même maison avait été déjà mise en avant en 1747, au moment de la fondation de ce dernier établissement, mais ce n'est guère qu'un siècle plus tard qu'elle fut réalisée. En 1836, le Consistoire de l'Église française projetait la réorganisation de ses écoles, et, à peu près dans le même moment, le Comité directeur de l'Orphelinat préparait de son côté des réformes pour cette fondation. L'idée de réunir dans un même local, construit et aménagé tout exprès, les différents établissements fondés en vue de l'enfance et de la jeunesse se présenta alors d'elle-même et fut généralement bien accueillie. M. Muret raconte les longs pourparlers et les nombreuses démarches préliminaires qui durent être faites avant qu'on pût poser le première pierre du nouvel édifice.

Enfin tous les obstacles furent levés, et le 21 avril 1844 « l'Hospice pour les enfants de l'Église du Refuge » fut solennellement inauguré. L'histoire de cet établissement pendant le premier demi-siècle de son existence n'est naturellement pas bien compliquée. M. Muret, dans une série de chapitres, traite successivement de la direction de l'établissement, de l'enseignement qui y a été donné, du nombre des enfants qui y ont été admis, des dépenses faites pour leur éducation et leur entretien, de l'ordre et de la discipline intérieure de la maison, *etc.* Il donne la liste des membres des différents comités directeurs jusqu'à l'époque actuelle et un tableau des leçons en 1844 et en 1894. — C'est un travail fort bien fait qui intéressera tous ceux qui s'occupent de l'histoire des Églises du Refuge et des œuvres qu'elle ont fondées.

E. P.

JEAN, BARON DE BÉARN, D'ABÈRE ET D'USSEAU.

Parmi les officiers réfugiés en Hollande qui parvinrent à un grade élevé, nous remarquons Jean, baron de Béarn, d'Abère et d'Usseau, qui dans ses requêtes aux Etats-généraux nous a laissé une autobiographie presque complète. L'*Armorial de Béarn* [1] donne la généalogie du frère aîné de Jean, Cyrus de Béarn. Les Béarn appartenaient, suivant l'*Armorial*, à une branche illégitime de la maison souveraine de Foix-Béarn et descendaient de Jean III, comte de Foix et de Bigorre qui, outre ses enfans légitimes, laissa trois fils naturels, dont: I. Jean de Béarn, chevalier, baron de Miossens, qui épousa Angline, dame de Miossens, dont il eut: II. Pées de Béarn, chevalier, baron de Miossens, sénéchal de Marsan, qui épousa Christine de Condeuilh, dont il eut entre autres enfants: III. Roger de Béarn, chevalier, premier écuyer de Jean d'Albret, roi de Navarre. Ce dernier épousa Gracianne de Salies, dont il eut: IV. Jean de Béarn, écuyer, seigneur des châteaux de Saint-Vincent et de Saint-Martin de Salies, qui se signala aux sièges de Fontarabie et de Pampelune, et qui épousa Bertrande de Poey, dont il eut: V. Jacques de Béarn, seigneur de Salies, qui épousa Claude de Larmandie, duquel mariage sont nés cinq enfans, dont le troisième fut: VI. Timothée de Béarn, seigneur de Lagos, de Beuste et d'Abère, qui se distingua à

1. *Armorial de Béarn* 1696-1701, publié et annoté par A. de Dufau de Maluquer et J.-B.-E. de Jaurgain. Paris, Honoré Champion, 1889, page 269.

la bataille de Coutras et fut nommé maréchal de camp des armées du roi. Il épousa Jeanne de Nays [1] et eut six enfans; le cinquième fut: VII. Jacques de Béarn-Abère, seigneur d'Usseau; il fut d'abord commandant de la compagnie de chevau-legers de la reine, mère de Louis XIV, puis capitaine d'infanterie et major de brigade. Il fut admis aux États de Béarn le 23 mai 1645 pour la seigneurie d'Usseau en Vicbilh, qu'il tenait du chef de sa femme, et obtint au mois d'avril 1672, en récompense de ses services et de ceux de ces ancêtres, l'érection de la seigneurie d'Usseau en baronnie. Le sceau qu'il plaqua sur le dénombrement de cette terre, le 18 mai 1675, est armoirié d'un *écu écartelé, au* 1 *d'or, à deux vaches passantes, l'une sur l'autre, de gueules, accornées, accolées, clarinées et onglées d'azur au* 2 *et* 3 *d'argent, à un lion passant de pourpre, et au* 4 *de gueules, à une tour crenelée et donjonnée d'or et massonné de sable.* Il épousa Jeanne de Marque, fille et héritière de Jean de Marque, seigneur d'Usseau et de Jeanne Lafargue, dont il eut: 1. Théophile; 2. Cyrus; 3. Jean, baptisé à Morlaas le 27 fevrier 1661, et qui fut présenté au baptême par son frère Théophile et Jeanne de Béarn-Abère; 4. Jacques, baptisé à Morlaas le 6 juillet 1662 et présenté au baptême par ses frères Théophile et Cyrus, qui furent parrains, et Anne de Béarn, sa sœur, marraine; 5. Roger de Béarn, baptisé à Morlaas le 10 avril 1664, témoins Théophile, son frère et sa grand-mère damoiselle Jeanné de Marque; 6. Jacob, baptisé à Morlaas le 30 juin 1670, témoins son frère Cyrus et sa mère Jeanne de Marque. Outre Anne, qui figure comme marraine au baptême de 1662, Jacques de Béarn avait encore une autre fille, Adriane, que l'on connaît par son contrat de mariage du 12 janvier 1681 avec noble Gabriel de Dadou-Camou.

Cyrus de Béarn épousa Marie de Fescheux et a probablement abjuré, quoique mal converti, car son frère dit dans une requête de 1699 que son frère aîné, après avoir passé trois ans à la Bastille, a

1. Timothée paraît s'être marié deux fois, du moins on lit dans les actes de l'État civil de Salies; « Dimanche 6 décembre 1620 bapt. de fille de noble Timothée de Béarn et damoiselle d'Aspremont sa femme, laquelle fille naquit le 9 fevrier 1619, présentée par noble Tim. de Béarn seigneur d'Abère et Mad. la vicomtesse d'Orthez, fut nommée Esther ».

bien été renvoyé à son château en Béarn, mais qu'il y est gardé nuit et jour, privé de l'administration de ses biens, mis sous sequestre; il mourut en 1740 et son fils Jean-Jacob, son seul héritier, épousa en 1768 Marie-Jeanne-Françoise de Caplane, et décéda sans lignée, la même année.

Théophile de Béarn était probablement mort lors de la Révocation, en 1685, car il n'est jamais fait mention de lui.

Le baron Jean de Béarn réussit à émigrer et à faire passer ses jeunes frères à l'étranger. Il donne le récit de son passage en Hollande dans un mémoire, joint à une requête, présentée en 1706, par laquelle il demandait à être nommé colonel titulaire dans le régiment où il servait et dont voici la teneur :

« MÉMOIRE DES ÉTATS DE SERVICE DE JEAN, BARON DE BÉARN, D'ABÈRE ET D'USSEAU, LIEUTENANT-COLONEL DU RÉGIMENT DU BRIGADIER ET COLONEL DE LISLEMARAIS.

« Jean, baron de Béarn, d'Abère et d'Usseau, issu de la maison souveraine des comtes de Béarn, est né en la ville de Morlaas, en la province susdite, le 23 décembre 1660 [1]; il a en l'année 1683, en France, servi comme volontaire sous le maréchal de Bellefonds, dans l'expédition qu'il faisait en Navarre pour prendre possession de Roncevaux contre les Espagnols. Le susdit baron a fait la campagne suivante, en 1684, en Catalogne, en qualité d'adjudant du susdit maréchal de Bellefonds et a assisté au siège et à la retraite de Gironne. La campagne terminée, le suppliant rentra chez lui pour y régler quelques affaires de famille, ce qui fut durant le même hiver que la persécution par l'intendant Fouquault commença en Béarn. On fit marcher en Béarn le régiment de fusilliers du Roi, de Vendôme, de Saint-Maur, de Varennes cavalerie, de dragons de Languedoc, avec quelques autres détachements, lesquels on laissa vivre à discrétion chez ceux de la religion réformée. On ferma les temples, et on remplit les prisons de ces pauvres gens, ce qui força le baron de Béarn et son frère de faire des représentations à l'intendant au sujet des cruautés inouïes que l'on commettait. Celui-ci leur répondit qu'il remplissait les ordres du Roi et que s'ils ne changeaient par eux-mêmes de religion, il leur enverrait un logement

1. D'après les actes de l'État-civil il faut lire 1661.

à discrétion, ce qu'il fit aussi le jour suivant en leur envoyant un capitaine, un lieutenant, un enseigne et soixante grenadiers du régiment de Vendôme. Le frère du baron (Cyrus) prit la poste pour se rendre à la Cour, où il porta plainte au Roi, qui le renvoya à Monsieur de Croissy, en lui disant que celui-ci lui ferait rendre justice. Ce courtisan lui fit un tableau de toutes les grâces que lui et sa famille obtiendraient au cas qu'ils voulussent donner au Roi la satisfaction de changer de religion, mais le baron n'ayant pu s'y résoudre, il fut mis par une lettre de cachet à la bastille.

« La persécution redoublait, l'intendant n'épargnant plus personne en la province, se rendant de ville en ville accompagné de soldats et de dragons, mettant tout au ban. Le parlement de Navarre se réunit à lui et envoya des commissaires qui citaient devant eux les membres de la noblesse qui faisaient profession de la religion réformée et les biens de ceux qui s'absentaient étaient séquestrés. Enfin l'on peut dire avec certitude que l'on en usa envers eux avec les moyens les plus cruels dont l'inquisition s'est jamais servie.

« Ceci fut cause que le baron de Béarn quitta la province accompagné de ses jeunes frères.

« L'intendant Foucault fut rappelé au commencement de 1686, le Roi envoya l'intendant Vaubourg des Marets à sa place avec de nouvelles instructions. Chacun commençait à ce moment à reprendre haleine se flattant que les affaires prendraient une meilleure tournure, après le départ de ce monstre, et le baron de Béarn accompagné de ses frères rentra chez lui.

« L'intendant de Vaubourg convoqua sur l'ordre du Roi toute la noblesse, et il tint à cette occasion une longue harangue par laquelle il lui donna à entendre que c'était l'intention de Sa Majesté qu'ils changeassent de religion et se fissent catholiques, sous peine de se voir appliquer les peines contenues dans 17 différents édits, lesquels l'intendant avait fait afficher. Avant que la réunion se sépara, le baron de Béarn fut député pour déclarer à l'intendant combien la noblesse était peinée qu'en cette occasion elle ne pouvait partager les vues de Sa Majesté, qui étaient contraires à leurs consciences et à leur religion.

« En réponse l'intendant Vaubourg lui remit une lettre de cachet du roi par laquelle il était envoyé en exil à Quimpercorentin en Basse-Bretagne et il chargea, à partir de ce moment, les châteaux et terres de la famille d'un logement de militaires qui pouvaient y vivre à discrétion. Ses amis purent à grand peine obtenir quelques jours de répit, pour permettre au baron de Béarn de régler quelques affaires avant son départ. Il profita de ce temps pour faire passer en Espagne ses trois frères cadets (Jacques, Roger et Jacob).

« Sur la fin de 1688, après que la guerre à la Hollande eut été déclarée, le baron de Béarn reçut l'ordre de se rendre à la Cour; y étant allé, on lui offrit un emploi qu'il refusa, sur quoi il reçut la permission de rentrer chez lui avec défense expresse de quitter le royaume, et comme Monsieur Pinaud, l'intendant de la province, le faisait constamment surveiller, il fut forcé de prétexter plusieurs voyages dans lesquels il fut arresté une fois, au commencement de 1689, chez M. de La Trousse, à Montpellier, et plus tard chez M. Le Bret, intendant de Provence, à Marseille. S'étant tiré de ces deux affaires il fut forcé de retourner dans sa province.

« L'intendant Pinaud donna, au commencement de l'année de 1690, au baron de Béarn la permission de se rendre à Versailles, ce qu'il fit; là on le sollicita de nouveau d'accepter un emploi, ce qu'il refusa à plusieures reprises. Enfin voyant le peu d'espoir qu'il avait de pouvoir sortir du royaume, le postulant accepta une compagnie dans le régiment de Bertillac, qui avait été envoyé au Quesnoy, et il se rendit à l'armée à Lessenes où elle se trouvait sous les ordres du duc de Luxembourg, d'où il atteignit heureusement l'armée des Alliés, campée près de Lombes, sous les ordres de Son Excellence le prince électeur de Brandebourg, où il rejoignit ses trois frères, et il fit cette campagne en qualité d'adjudant du feu duc de Schomberg.

« La campagne de l'année 1690 étant terminée, le duc de Schomberg proposa au baron de Béarn de le suivre avec ses frères en Hollande, où il leur commenda de rester jusqu'à son retour d'Angleterre.

« Leurs Hautes Puissances, les États-généraux et Sa Majesté Royale de glorieuse mémoire ayant accordé un secours à Son Altesse Royale de Savoie, le baron de Béarn y fut envoyé en qualité de capitaine,

sous les ordres du marquis du Puy-Montbrun [1] avec un brevet du roi, de glorieuse mémoire, daté du 15 mars 1691 [2].

« Il fut envoyé en même temps que Henry de Lislemarais [3], qui était alors lieutenant-colonel, ainsi que son frère le chevalier de Béarn [4], en Suisse afin d'y faire des recrues pour le régiment, ce qu'ils firent avec tant de succès que le régiment fut en état d'entrer de suite en campagne et qu'il prit part à la prise de Villa-Franca, au siège et prise de Carmagnole et à la retraite de Suze, après quoi le régiment fit partie des troupes envoyées pour faire lever le siège de Montmélian.

« Durant la campagne de 1692, l'armée de Son Altesse Royale étant entrée en Dauphiné le régiment prit part aux sièges d'Embrun et de Gap.

« Après l'évacuation du Dauphiné, la brigade anglaise fut envoyée pour soumettre les rebelles de Mondevy et pour y prendre ses quartiers d'hiver, ce qu'elle fit avec succès suivant les désirs de Son Altesse Royale.

« En l'année 1693 le régiment s'est trouvé au siège de Santa Bri-

1. Voyez sur René du Puy-Montbrun: Haag, *La France protestante*, nouv. ed. tom. V, col. 949; il fut tué à la bataille de Marsaille en 1693.

2. Par le traité conclus le 20 octobre 1690 entre le roi d'Angleterre, les Provinces-Unies et le duc de Savoie, il était convenu que celui-ci outre un secours en troupes, recevrait 30,000 écus par mois à partir du jour qu'il aurait déclaré la guerre à la France, dont 20 mille à fournir par l'Angleterre et 10 mille par les Provinces-Unies.

3. Le *Bulletin du protestantisme français*, tom. XXXI, pag. 247 a publié la sortie de France de Henry de Montacier de Lislemarais. Capitaine au service de France, il fut placé comme tel à celui des États, et accompagna en 1688 le prince d'Orange en Angleterre, devint en 1691 lieutenant-colonel du régiment de Montbrun, colonel le 12 mars 1694. A la paix de Ryswyk le régiment fut cassé et il reçut une pension des États. En 1701 il reçut la commission de lever un nouveau régiment, brigadier de l'infanterie le 5 juillet 1706, envoyé en Portugal, fait prisonnier à Almanza, échangé contre le marquis Delvalle, général-major le 1 janvier 1709, mort en 1722 ou 1723. Il portait, coupé au un d'argent à trois marteaux en chef au dessus d'une scie posée en fasce le tout de sable: au deux de gueules chargé d'un mont d'argent.

4. Jacques, chevalier de Béarn, avait en 1700 une pension de capitaine, capitaine effectif en 1715, major le 19 novembre 1729, il figure au budget de la guerre jusqu'en 733.

gitta, au bombardement de Pignerol et à la bataille de la Marsaille [1], dans laquelle le major du régiment, de La Beaume [2], fut tué; le baron de Béarn fut alors établi à sa place avec un brevet de major du 15 mars 1694.

« La campagne de 1695, commença en Italie par le siège de Cazal; à la même époque les régiments de Lislemarais et de Montauban, avec encore huit autres régiments de Son Altesse Royale, furent détachés et envoyés dans les vallées du Piémont sous les ordres du général Bagniasco, auprès duquel le baron de Béarn a rempli les fonctions de major de brigade. Quelques questions délicates qui sont connues de tout le monde firent que les deux régiments du Roi furent retirés à ce général et qu'ils reçurent l'ordre de rejoindre le gros de l'armée. Le lieutenant-colonel de La Valde, du régiment de Lislemarais, reçut alors un brevet de colonel et la place de lieutenant-colonel, étant devenue vacante, échut au baron de Béarn, en sa qualité de major du régiment et le plus ancien de la brigade; mais Mylord Galway [3] étant parti pour la Suisse sans venir à l'armée, cela fit que le brevet ne fut pas expédié. Durant le séjour que Mylord Galway fit en Suisse ce qui avait eu lieu dans le campement en Piémont contre les troupes du Roi, au mépris de sa justice et de ses étendarts, revint sur le tapis et les troupes n'ayant pu obtenir aucune satisfaction du préjudice qu'elles avaient souffert du général Bagniasco, pensaient avoir le droit de se rendre justice par des voies de fait. Le baron de Béarn se conduisit en ces circonstances d'une manière qui fut approuvée de toute l'armée et qui fit assez de bruit pour n'avoir pas besoin d'être répétée ici, ce qui obligea Mylord Galway, à son retour de Suisse, à lui donner à son départ une lettre pour Sa Majesté, lequel a eu la bonté de dire au baron de Béarn, lorsqu'il la lui remit, qu'il ne l'emploierait non seulement, mais qu'il le récompenserait de

1. La bataille de Marsaille, aussi nommée d'Orbassan, fut livrée le 4 octobre 1693; le maréchal de Catinat y défit l'armée des Alliés commandée pas le prince Eugène.

2. Nous n'avons trouvé aucun détail sur cet officier.

3. Henry de Ruvigny, lord Galway, envoyé pour prendre la place de Charles, second duc de Schomberg. Voyez sur lui *Protestant exiles from France*, *by the Rev. D.-C.-A. Agnard*, London, 1881, vol. I page 144.

ses services, lui donnant en même temps ordre de le suivre à l'armée, ce qui lui fut répété par des lettres du secrétaire Blackwhait, et plus tard par des personnes de condition. »

A propos de ce qui se passa en Piémont et qui eut pour résultat le retour du baron de Béarn en Hollande, il dit dans sa requête de 1699 qu'en 1696, quelques mois avant que le duc de Savoie n'eût fait sa paix particulière et pendant qu'on la négociait, il avait été réformé sur la demande expresse du duc, parce qu'il s'était vu forcé de prendre parti, dans l'affaire qui avait eu lieu à Demont, contre les mauvais traitements infligés par le marquis de Bagnasco aux officiers de S. M. Britanique, lesquels portaient atteinte, non seulement à la jurisdiction et aux prérogatives de S. M., mais aussi à la religion que les troupes professaient. Il dit aussi que le duc de Savoie lui avait bien fait faire des offres fort avantageuses s'il voulait entrer à son service, mais à des conditions que sa conscience ne lui permettait point d'accepter. Parmis les papiers de l'envoyé à Turin Van der Meer, qui sont conservés aux Archives de l'État, à La Haye, se trouve un rapport très détaillé de ce qui eut lieu à Demont le 22 juillet 1695, et qui revient à ceci; un officier de la religion, M. de Riffier [1], ayant vu un de ses soldats, qui avait volé quelque linge, se refugier dans le jardin des capucins, y entra et ordonna au soldat de retourner au camp, ce que le soldat ayant refusé avec insolence, M. de Riffier lui appliqua quelques coups de canne. Le bruit ayant attiré les capucins, ils prirent le soldat sous leur protection et portèrent plainte au général, marquis de Bagnasco, qui donna ordre d'enlever M. de Riffier et de le mettre en prison au château. Les colonels Alexandre, marquis de Saint-Feréol Montauban [2], et Henri de Montacier de Lislemarais, accompagnés des

1. Louis de Riffier, officier réfugié; en 1700 et 1701 il jouissait d'une pension de capitaine réformé.

2. Alexandre, marquis de Saint-Féréol, sieur de Chevrières-Montauban fut pensionné à la paix et ne figure plus parmi les officiers, ce qui est aussi le cas pour son frère, lieutenant-colonel dans le même régiment, qui s'appelait Gaspard de Saint-Féréol de Bellegarde, et qui figure pour la dernière fois au budget de la guerre comme officier pensionné en 1715. Les dates de 1701 et 1715 sont probablement aussi celles de leur décès, ou de leur départ pour l'étranger.

officiers de Sibourg [1], Gaspard de Saint Feréol de Bellegarde [2], de La Clavelière [2] du baron de Béarn et de Day [3], se rendirent chez le marquis de Bagnasco, qui les reçut étant à table, les traita d'une façon indigne et les fit mettre à la porte, hormis M. de Montauban, à qui il dit : *Je vous arrête ici et vous me répondrez de l'obéissance de votre camp.* Le 25 juillet suivant, un soldat suisse, protestant, ayant été condamné à mort pour assassinat, les dominicains lui persuadèrent qu'il aurait la vie sauve s'il se faisait catholique, ce qui donna lieu à de grandes difficultés dont le résultat fut le renvoi non seulement du baron de Béarn, mais aussi de MM. de Montauban et de Bellegarde.

Le baron de Béarn fit la campagne de 1696 à la suite du Roi, sans que devînt vacante une charge qu'il pût remplir. A son retour d'Angleterre en 1697, le Roi lui fit dire de le suivre, ce qu'il fit, et à la paix de Ryswyck, comme il n'était point replacé, le Roi lui fit remettre une somme d'argent.

Les régiments qui servaient en Piémont en 1695 lors de l'affaire de Demont, et dans l'un desquels le baron de Béarn occupait la place de major, étaient composés de ce qu'à cette époque on appelait des religionaires. Suivant le traité conclu en octobre 1690 entre le roi d'Angleterre et les Provinces-Unies d'une part, et le duc de Savoie d'autre part, celui-ci devait recevoir un secours en hommes et en argent, dont les deux tiers seraient fournis par l'Angleterre et un tiers par les Provinces-Unies, à partir du jour où le duc de Savoie auroit déclaré la guerre à la France. On décida d'envoyer de préférence des régiments de réfugiés, et il paraît qu'au commencement on en avait fixé le chiffre à quatre, auxquels se joignit le corps des réfugiés commandés par Joël de Cornuaud, que l'électeur de Brandebourg envoya et qui passèrent à la solde de l'Angleterre. Le secours anglo-hollandais fut d'abord commandé par le comte Charles de Schomberg, qui mourut à la suite des blessures qu'il reçut à la bataille de Marsaille. En 1693 le

1. Nous n'avons rien trouvé sur cet officier.

2. Le major Samson de l'Homme de la Clavelière, officier réfugié, avait épousé Louise, fille de Jean-Frédéric comte de Dhona, et fut probablement tué à Almanza en 1707.

3. Nous n'avons rien trouvé sur cet officier, qui était problablement anglais.

commandement en fut déféré au comte de Ruvigny, devenu lord Galway.

Lorsque le duc de Savoie eut conclu un traité de paix particulier avec la France en 1696, les régiments durent quitter l'Italie et entrèrent en Allemagne, en passant par le territoire de Vénise et le Tirol, et furent employés sur le Haut Rhin jusqu'à la paix.

La paix faite, un des premiers soins des États-généraux fut de mettre l'armée sur le pied de paix, ce qu'ils effectuèrent en renvoyant les régiments étrangers qu'ils avaient pris à leur solde, en licenciant ceux qui avaient été levés en vue de la guerre, et en diminuant les cadres de ceux que l'on maintenait. Ceci fut un coup de foudre pour un grand nombre d'officiers réfugiés, car si les Allemands et les Hollandais pouvaient rentrer dans leurs familles, la France était fermée aux officiers réfugiés, qui se trouvaient tout à coup sur le pavé, privés de tout. Le 29 décembre 1697 les officiers des quatre régiments qui avaient servi en Piémont et sur le Rhin s'adressèrent aux États-généraux, alléguant que, depuis le 12 novembre 1697, leurs régiments, étant cassés par ordre du Roi, « S. M. n'a retenu à son service que 60 officiers de tous grades et qu'il en reste 198 sans ressources, parmi lesquels se trouvent les colonels de Lislemarais, de Vicouse [1], Reinaud [2], le major de La Clavellière, les chapelains, et l'auditeur de guerre ».

Les États-généraux sentirent la justice de cette demande, car le 7 janvier 1698 ils allouèrent une somme de 1,500 florins pour être répartie entre les officiers réfugiés qui avaient servi en Piémont et sur le Rhin, et par résolution du 4 février 1698, sur la demande de ces officiers, ils accordèrent une seconde somme de 1,500 florins, décidant que parmi ces officiers seraient compris Charles de La Bussière [3], gen-

1. François, baron de Vicouse, officier réfugié en 1686, suit en 1688 Guillaume d'Orange en Angleterre, lieutenant-colonel en 1691 du régiment de Schomberg, colonel en 1694, fait prisonnier à Almanza, libéré sur parole, général-major 1er janvier 1709, lieutenant-général de l'infanterie le 11 mars 1727, décédé en 1732.

2. Jean-Jacques Reinaud, officier réfugié, capitaine dans Torsay 1684, lieutenant-colonel du régiment de Miremont 1691, colonel 1697, en juillet 1706 placé sur la flotte, fait prisonnier en Espagne 1707, décédé probablement en 1738; il était natif de Nîmes.

3. Charles de La Bussière reçut en 1700 et 1701 une pension de quartier-maître.

tilhomme du Bas-Poitou, Jean Martin [1] et Jean Triquet [2], qui avaient été capitaines des Vaudois. Le 27 février 1698 le colonel Henry Montacier de Lislemarais s'adressa aux États-généraux au nom de tous les officiers des quatre régiments qui avaient servis en Piémont, disant que, quoique les officiers ne reçussent qu'un demi-florin par jour, il ne restait que 230 florins et demandant un nouveau subside; le lendemain les États accordaient de nouveau 1,500 florins et exposèrent au Roi l'état des choses, demandant si Sa Majesté ne pouvait point prendre à sa charge un plus grand nombre d'officiers, vu qu'il n'y avait point à l'état de guerre de chapitre sur lequel on pût prendre les pensions nécessaires aux officiers. En attendant une réponse d'Angleterre, le Conseil d'État résolut, le 18 avril 1698, de payer à chacun des capitaines des quatre régiments, 15 sous de Hollande par jour. Le 24 mai 1698 une somme de six mille florins fut accordée à ces officiers, et le 7 juillet suivant il fut résolu de leur distribuer 2,300 florins, à prendre sur la somme que la province de Gueldre avait fournie pour le transport des réfugiés en Irlande. Le premier octobre 1698 les sieurs Mona, Patriarche, La Salle et La Tour, qui tenaient à La Haye des pensions ou tables d'hôtes, s'adressèrent aux États-généraux, disant qu'ils seraient forcés de renvoyer les officiers réfugiés si les États ne leurs fournissaient point les moyens de payer leur dépense, vu que, sans cela, ils étaient hors d'état de les garder plus longtemps. Le 25 du même mois, les chapelains des régiments licenciés, Pierre Audebert [3], Pierre Reymond [4], Jacob Marcombes [5] et Claude Bonabel [6], demandèrent aux États à partager les faveurs qu'on accorderait aux officiers.

Le nombre des réfugiés allant toujours en augmentant, le Synode

1. Jean Martin reçut une pension de capitaine réformé de 1700 à 1722.

2. Nous n'avons rien trouvé à son égard.

3. Pierre Audebert, pasteur réfugié et aumônier du régiment du colonel de Loches, avait une pension de 400 florins; il meurt le 4 juillet 1704, en Portugal, aumônier du régiment de Vicouse, laissant une veuve, Susanne Garaises, et 4 enfants.

4. Pierre Reymond, ministre réfugié, chapelain au régiment de Vicouse, devint pasteur à Coire en 1699.

5. Jacob Marcombes, aumônier; nous n'avons rien trouvé sur lui.

6. Claude Bonabel, ministre refugié, aumônier; il est nommé pasteur à Canstadt le 3 mai 1702 et meurt en 1703, laissant une veuve, Jeanne Vernatti.

avait présenté à ce sujet, le 22 septembre, une requête aux États-généraux, et le 23 octobre suivant il s'était adressé aux États de Hollande, demandant des secours extraordinaires. Les États de Hollande prirent cette requête en considération, et jugèrent qu'on devait en premier lieu s'intéresser au sort des officiers qui avaient servi en Piémont et sur le Rhin, qui, ayant abandonné leur patrie, ne pouvaient pas y retourner, et dont les régiments, à la conclusion de la paix, avaient été cassés; qu'il était vrai que le roi d'Angleterre avait accordé des pensions à quelques-uns d'entre eux, mais que les autres restaient dans une triste situation; que quant aux réfugiés, on s'adresserait au roi d'Angleterre pour obtenir une collecte générale, afin de subvenir à leurs besoins. Ceci eut pour effet que le 6 novembre 1698 les États-généraux prirent une résolution par laquelle, entre autres choses le Conseil d'État était autorisé à porter tous les ans une somme de soixante mille florins au budget de la guerre pour payer les pensions des officiers réfugiés. Ces pensions furent réglées ainsi qu'il suit: un colonel à 900 florins, trois colonels à 800 florins, un à 700 florins, deux sergents-majors à 600 florins chacun, 7 capitaines à 400 florins, 26 capitaines réformés à 350 florins, 33 lieutenants à 300 florins, 35 lieutenants réformés à 275 florins, 67 enseignes à 250 florins, deux capitaines des Vaudois à 350 florins, un pasteur marié (Audebert) à 300 florins, trois pasteurs célibataires à 250 florins, un auditeur à 300 florins, un quartier-maître à 250 florins et Charles de La Bussière à 250 florins.

La position du baron de Béarn et de MM. de Bellegarde et de Montauban n'était pas la même que celle des officiers compris dans la résolution des États du 6 novembre 1698, parce qu'ils avaient reçu leur congé avant la conclusion de la paix et avant que les régiments ne fussent licenciés. Le baron de Béarn, parlant dans ses diverses requêtes, du renvoi dont il a été l'objet en Piémont, sur la demande expresse du duc de Savoie, fait toujours allusion à l'affaire de Demont. Il est certain que cette affaire fut l'origine du renvoi de MM. de Montauban et de Bellegarde. Dans une lettre de Blathwayt, sécretaire du roi d'Angleterre, à l'envoyé des États Van der Meer, il dit entre autres choses : « Je me sers de l'occasion pour vous faire savoir

le bon plaisir du Roy, que vous ayez à faire le décompte du colonel de Montauban et de Mons. de Bellegarde jusqu'au dernier jour de l'année 1696, quand ils furent discontinués sur l'état de guerre, par celuy qui prit son commencement au mois de janvier suivant, et quoyque le baron de Béarn, par le malheur qui lui arriva, n'a pas les mêmes prétentions, Sa Majesté pourtant, en considération de ses services passés, veut bien luy continuer sa paye jusqu'au même jour, afin qu'ils soient traités également eu égard à leurs commandements.» Quel a été le malheur dont parle Blathwayt? Nous l'ignorons. M. Van der Meer dressa le compte de MM. de Montauban, de Bellegarde et de Béarn, montant à une somme de 9,191 florins 17 sous, mais il leur fit en même temps savoir qu'il n'avait pas d'argent pour le payer et qu'ils devaient s'adresser à Londres où une somme de 10,000 livres sterling était consignée pour payer les frais de l'expédition en Piémont, à quelle fin ces messieurs demandèrent le 26 mars 1698 l'entremise des États-généraux; elle leur fut sans doute accordée, car depuis il n'en est plus question.

Lorsque le baron de Béarn s'apperçut qu'il n'était point compris parmi les officiers qui recevaient une pension, il s'adressa aussitôt, le 23 janvier 1699, aux États, et il faut admettre qu'il était bien en cour, car il reçut la pension d'un major réformé.

Lorsque la guerre de succession d'Espagne devint imminente, le colonel Montacier de Lislemarais reçut l'ordre de lever un régiment, et le baron de Béarn en fut nommé lieutenant-colonel, par résolution du Conseil d'État du 24 fevrier 1701. Le régiment fut envoyé à Nimègue et s'y trouvait lorsque le maréchal de Bouflers tenta de prendre cette place par surprise; de là il fut envoyé au secours de Hulst. Dans la campagne de 1703, le baron de Béarn suivit avec son régiment l'armée commandée par le lieutenant-général Van Wassenaer-Obdam, au combat d'Ekeren, et au siège de Lille. Il fut au siège de Limbourg et alla tenir garnison à Yzendyke en Flandres. En 1704 il prit part au bombardement de Bruges, au siège et à la prise du fort Isabelle. La campagne de 1705 le trouve au siège de Huy, et il était commandé pour l'assaut de la citadelle, lorsque l'ennemi fit battre la chamade. En 1706 le régiment de Lislemarais prit part à la bataille

de Ramiliès et au siège d'Ostende; le colonel de Lislemarais ayant été nommé le 5 juillet de cette année brigadier, ce fut le baron de Béarn qui marcha à la tête du régiment dont M. de Lislemarais restait colonel propriétaire. Le baron de Béarn, se fondant sur les services qu'il avait rendus, demanda le titre de colonel titulaire, allégant que le régiment étant désigné pour le Portugal, il aurait à servir sous des officiers plus jeunes que lui qui étaient montés en grade pendant qu'il était réformé par suite de l'affaire de Demont. Les États ne jugèrent point devoir accorder cette demande, mais envoyèrent au régiment l'ordre de s'embarquer pour le Portugal. Ceci était l'effet de la décision d'envoyer des renforts aux troupes anglo-hollandaises qui faisaient la guerre en Espagne sous les ordres de mylord Galway, Henry de Ruvigny; les troupes hollandaises étaient commandées par Louis, comte de Noyelles et de Falais, lieutenant-général de l'infanterie [1]. Les régiments qui composaient ce renfort, et qui étaient placés sous les ordres du brigadier de Lislemarais, étaient presque tous des régiments de réfugiés; c'étaient ceux de Torsay [2], de Belcastel [3], de Lislemarais et de Cavalier, le célèbre Cévenol. Ils avaient d'abord été destinés à faire une diversion dans les Cevennes, affaire qui n'eut pas de suite. L'embar-

1. Voyez la notice sur le général de Noyelles dans ce *Bulletin*, tome VI, page 79 suiv.

2. Daniel de Taffin de Torsay, gentilhomme poitevin, était en 1663 capitaine au régiment de Moriacq et en 1678 colonel propriétaire, sergent-major général de l'infanterie le 3 juin 1690, décédé en octobre 1709.

3. Pierre de Belcastel, seigneur de Montvaillant. Le 19 fevrier 1686 le prince d'Orange accorda des commissions de capitaines avec un traitement de 900 florins à deux officiers réfugiés du nom de Belcastel, Pierre et Jean, qui suivirent le prince en Angleterre. Pierre seul revint, après avoir fait la campagne d'Irlande à la tête du régiment dont il avait été nommé colonel propriétaire, campagne où il avait été blessé en septembre 1690. Deux mois après il fut envoyé en Piémont, puis sur le Haut Rhin. Le 17 avril 1704 il reçut le brevet de général-major et le 1er janvier 1709 celui de lieutenant-général de l'infanterie. Durant la guerre de la succession d'Espagne il servit en Catalogne et fut tué en 1710 à la bataille de Villaviciosa. Son fils, Pierre-Remond, capitaine le 9 octobre 1710 dans le régiment de Montèze, major le 22 mars 1736, servait encore en 1740. Ce fut lui qui porta aux États-généraux la nouvelle de la bataille d'Almenza, ce dont il fut récompensé par le don d'une médaille en or avec une chaine de même metal. Voyez aussi Haag, *La France protestante*, nouv. ed. tom. II, col. 213 suiv.

quement de ces troupes eut lieu le 26 juillet 1706 à Flessingues, et le 16 septembre ces vaisseaux attendaient encore en Angleterre que l'expédition anglaise fût prête. Le 15 août 1706 la flotte étant à Torbay, il se tint un conseil de guerre à bord du vaisseau le Barfleur, ainsi qu'une lettre du brigadier de Lislemarais nous l'apprend. On avait eu le dessein de faire une descente du côté de Bordeaux, mais le conseil, trouvant la saison trop avancée, résolut qu'on tâcherait de se saisir de l'île d'Oléron. Le 9 novembre M. de Lislemarais pouvait annoncer son arrivée en rade de Lisbone, et toute l'armée était heureuse de pouvoir enfin débarquer après un si long séjour à bord; mais on avait compté à tort sur la bonne volonté des autorités portugaises, lesquelles refusèrent la permission de débarquer les troupes et ne laissèrent mettre à terre que les chevaux. La raison de cette attitude, que le colonel de Lislemarais ne mentionne pas, était que le gouvernement portugais, ou probablement le clergé, ne voulait point admettre des troupes composées entièrement de protestants. Un séjour de sept mois sur les vaisseaux, sans parler des tempêtes que la flotte avait éprouvées, avait été fatal pour les chevaux; un grand nombre d'entre eux avait péri et ceux qui restaient étaient tous dans un état misérable; le baron de Béarn pour sa part en avait perdu huit. Les soldats souffraient de la dissenterie; mais, en rade de Lisbonne le repos et une meilleure nouriture la firent passer. La flotte attendit jusqu'en janvier avant de savoir où elle aurait à se rendre; enfin le 5 de ce mois les chevaux furent rembarqués et la flotte mit à la voile pour Alicante, où le débarquement eut lieu. Aussitôt on envoya les régiments hollandais au siège de la ville et château d'Jeena, situées dans les montagnes. Après la prise de cette place, le général de Noyelles y établit son quartier général, et c'est de là que sont datées ses lettres aux États-généraux. La résistance du château, d'après le baron de Béarn, fut très sérieuse. Le marquis de Ruvigny ayant fait prévaloir son epinion, qui était de marcher sur Madrid, quoique le maréchal de Berwick disposâ de troupes supérieures en nombre, l'armée se mit en marche au commencement d'avril. Le général de Noyelles resta auprès de l'archiduc, et le général comte de Dhona [1] prit le comman-

1. Jean-Frédéric, comte de Dhona, marquis de Ferrassières, était fils de Frédéric,

dement des troupes fournies par les États-généraux. Quique le maréchal de Berwick ne se trouvât qu'à trois journées de marche de Villena, où il avait ses magasins, lord Galway trouva bon de s'arrêter pour faire le siège de cette place, qu'il investit le 8 avril. Durant une semaine entière il resta devant la place sans qu'elle se rendît, donnant ainsi aux ennemis le temps de rassembler leurs troupes. Ils le firent, et la nouvelle en étant parvenue au camp des Alliés, le Conseil de guerre résolut de marcher à leur rencontre, croyant, sur de faux rapports, que l'armée franco-espagnole était égale en forces à la leur, tandis qu'elle comptait 10,000 hommes de plus, et c'est dans ces conditions que les deux armées se rencontrèrent le 25 avril devant Almanza. D'un côté, Henry de Ruvigny le réfugié, commandant les régiments composés de réfugiés comme lui, d'Anglais et de Hollandais protestants et un corps auxiliaire portugais; de l'autre, le maréchal de Berwick, issu de la maison des Stuarts, catholique réfugié en France, commandant les troupes catholiques françaises et espagnoles. Ruvigny était un vaillant et audacieux soldat, mais ses talents étaient loin d'égaler ceux du fils des Stuarts; il ne savait pas comme lui ordonner une bataille, tout voir et tout diriger, profiter de toutes les occasions que le hasard pouvait lui offrir, envoyant des renforts là où ses troupes pliaient, profitant de toutes les fautes que l'ennemi pouvait commettre. Après avoir rangé son armée, il chargea à la tête des troupes anglaises et bientôt, couvert de blessures, il fut emporté loin du champ de bataille.

Il n'est point dans notre plan de donner une description de la bataille d'Almanza; nous en avons parlé déjà[2]. Ce n'est que ce qui regarde le baron de Béarn et le régiment de Lislemarais à la tête duquel il marchait qui rentre dans notre cadre. Les régiments de ré-

comte de Dhona, gouverneur d'Orange, qui acheta en 1657 la terre de Copet près de Genève et devint bourgeois de Berne et membre du Grand-Conseil; et d'Espérence Dupuy de Montbrun, fille de Jean, seigneur de Ferrassières. Il naquit en 1664, entra fort jeune au service des Provinces-Unies et parvint au grade de général-major; il s'illustra aux combats d'Ekeren et de Malplaquet et se noya dans l'Escaut à la bataille de Denain. Il avait épousé en premières noces Élisabeth, comtesse Makartu, et en secondes, Albertine-Henriette, comtesse de Bylandt.

2. Voyez la notice sur le général de Noyelles, *Bulletin*, tome VI, page 79 suiv.

fugiés formaient avec les Anglais le centre; ils marchèrent avec impétuosité à l'ennemi, enfoncèrent la première et la seconde ligne et coupèrent l'armée française en deux. Longtemps ils se maintinrent ne donnant, ni ne recevant quartier; enfin, écrasés pas le nombre, ne recevant aucun renfort, le général Dhona réunit ce qui restait de ces braves et à leur tête opéra sa retraite vers les montagnes. Le lendemain ce reste fut cerné par les Français et dut se rendre. Ceux qui, comme Rnvigny et Cavalier, avaient été blessés au commencement de de l'action et portés à l'ambulance ne furent point faits prisonniers, mais ce fut le petit nombre.

Le baron de Béarn ainsi que le brigadier de Lislumarais, le frère du baron, Roger de Béarn [1], capitaine au même régiment et tous les officiers qui n'avaient pas trouvé la mort sur le champ de bataille furent faits prisonniers. Les blessés avaient été transportés à Tortosa, et parmi eux se trouvait aussi un des frères du baron. Dans le régiment de Cavalier il y eut 6 capitaines, 7 lieutenants et 7 enseignes de tués, un capitaine, trois lieutenants et trois enseignes de faits prisonniers. Seuls un capitaine, deux lieutenants et deux enseignes avaient réussi à s'échapper.

Le baron de Béarn perdit en cette occasion tous ses équipages et effets ainsi que la caisse du régiment, qui fut pillée par les Portugais; elle ne tomba donc point entre les main des ennemis, mais elle n'en fut pas moins perdue pour lui. Il fut interné à Oviédo en Asturie. Longtemps le baron de Béarn demanda en vain, d'être échangé jusqu'à ce qu'enfin il reçut la nouvelle qu'il le serait contre M. de Bonnecorsay, commandant des cuirassiers de l'électeur de Bavière. Il lui fallait un passeport, et le baron pour l'obtenir employa tous ceux qu'il connaissait à la cour du duc d'Anjou (Philippe V); après avoir sollicité durant plus d'un an il finit par l'obtenir, mais seulement sous condition qu'il

1. Nous avons dit page 230 note 4 les rares détails que nous avons trouvés sur Jaques de Béarn; nous n'en savons pas d'avantage sur son frère Roger qui servait dans le même régiment. En 1700 et 1701 il avait une pension de capitaine réformé, le 22 avril 1710 il fut nommé lieutenant-colonel titulaire et en 1720 son nom figure pour la dernière fois au budget de la guerre. Comme les noms de Jacques et de Jacob sont identiques en hollandais il est impossible de distinguer ces deux frères. Le 3 septembre 1723 Jacob, chevalier de Béarn, reçut un passeport pour se rendre en France, pour cause de santé, avec trois domestiques, une berline et quatre chevaux.

se chargerait de la conduite de tous les officiers prisonniers et qu'il en répondrait. C'est ainsi qu'au mois de mars 1710 le baron de Béarn se rendit d'Oviédo à Bayonne à la tête de tous les officiers prisonniers, et comme ils durent faire tout le voyage à pied, il n'atteignit cette ville que le 20 avril suivant. Arrivé à Bayonne, le baron n'y trouva point les ordres nécessaires pour la continuation de son voyage. Il écrivit à ce sujet au secrétaire du ministre de la guerre, M. Voisin, à Versailles, afin qu'il lui indiquât quelle route il avait à suivre. Après un mois d'attente, il reçut l'annonce que des ordres avaient été expédiés au lieutenant du Roi pour qu'il fît partir M. de Béarn et les officiers qui l'accompagnaient par mer. L'amirauté lui fit savoir quil n'y avait pas dans les ports de navires qu'elle pût employer à cette fin, et que c'était aux Provinces-Unies à en envoyer à leurs frais. M. de Béarn, considérant que ces chicannes n'auraient d'autre résultat que de faire consumer aux officiers le peu qu'ils avaient, résolut d'obtenir promptement un passeport, à force d'argent et une fois qu'il l'eut il quitta la France avec tous ses officiers. Il ne dit pas comment il s'y prit, mais ce qu'il avance dans sa requête aux États-généraux, par laquelle il demande restitution de ce qu'il a depensé, on serait porté à croire qu'il traversa toute la France. Voici en quels termes il s'exprime: « Tout ce que le remontrant n'a pu faire sans grandes dépenses en sa qualité de commandant de tant d'oficiers des États et de l'Angleterre, parmi lesquels il y en a qui étaient inévitables pour le maintien de sa position durant une si longue marche de trois mois». Durant sa captivité M. de Béarn avait été nommé colonel titulaire le 1er mai 1709, et le 10 janvier 1710 colonel-commandant, au traitement de lieutenant-colonel. Le brigadier de Lislemarais avait été échangé la même année contre le marquis Delvalle, lieutenant-général du roi Philippe. Il est probable que l'échange des prisonniers avait eu lieu sous condition qu'ils ne serviraient plus durant un certain temps contre la France, et c'est probablement à cela que nous devons attribuer le fait que le baron de Béarn ne prit point de part aux opérations qui eurent lieu avant la paix d'Utrecht et que son service consista à tenir garnison, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Comme les changements de garnison étaient fréquents à cette époque, il serait difficile de suivre M. de Béarn dans ces péré-

grinations. Il demanda sans succès, en novembre 1710, à être nommé brigadier. Une dixaine d'années s'écoulèrent ainsi jusqu'à ce que l'année 1723 vînt apporter un changement dans sa position. Le général major de Lislemarais, qui déjà depuis 1710 ne pouvait plus commander le régiment dont il était propriétaire, perclus de rhumatismes, demanda et obtint le 4 août 1722 un congé de trois mois pour aller prendre les eaux à Aix-le-Chapelle et le 28 septembre suivant il y rendait le dernier soupir. Le régiment devenu vacant par sa mort fut donné le 18 janvier 1723 au colonel commandant de Béarn. En 1725 il est mentionné ainsi que son frère Jacob comme assistant à la Sainte Cène dans l'église française de Zutphen. Le 11 mars 1727 M. de Béarn fut nommé sergent-major de toute l'infanterie, et le 4 août de la même année général-major.

Le général de Béarn est mort en 1739; le 21 avril le Conseil d'État prit encore une résolution relative au payement de sa solde, et le 25 août suivant le brigadier Hertell demande la place de major-général vacante par son décès, qui eut probablement lieu à Bois-le-duc, où le régiment était alors en garnison. Le général est mort célibataire, ce qui est aussi le cas de ses frères qui ont servi aux Pays-Bas.

Haarlem. A.-J. ENSCHEDÉ.

LES DEUX COMPAGNIES DE FRANÇAIS RÉFUGIÉS À GRONINGUE.

LES CHEFS ET LEURS FAMILLES.

Parmi les réfugiés qui vers l'époque de la révocation de l'édit de Nantes et plus tard encore se sont établis à Groningue, il y eut sans doute bon nombre de militaires. Déjà le 24 février 1686 les États de la province « Groningue Ville et Ommelandes » prirent une résolution d'après laquelle d'entre les Français réfugiés de la R. R. qui ne pourraient pas trouver des moyens de subsistance, seraient enrôlés cent hommes pour en former deux compagnies; que ces compagnies seraient commandées par des officiers français réfugiés de la R. R. ayant servi jadis en cette qualité et que ceux-ci seraient considérés comme ayant été naturalisés. Le 14 mai 1686 les États désignèrent des délégués avec le mandat de faire venir sous les armes les militaires enrôlés et d'en former, au service des Provinces-Unies, deux compagnies, et il résulte d'une résolution du 11 septembre 1686 que chacune de ces compagnies, censées être entrées au service au mois de mars 1686, compterait soixante hommes. Ensuite, le 7 août 1686, les membres délégués pour les affaires des Français réfugiés désignèrent les officiers de ces compagnies, choix qui le même jour fut approuvé par les États. Ces officiers, sans préjudice du serment qu'ils avaient prêté devant les États, prêtèrent, le 6 juin 1687, serment de fidélité et

de loyauté au sénat de la ville [1]. Enfin, après avoir approuvé le 24 juin 1687 la nomination du colonel, les États s'adressèrent, le 3 septembre suivant, au Conseil d'État des Provinces-Unies, avec la prière de le reconnaître en cette qualité, de l'assermenter et de lui donner une commission en forme.

Le Conseil d'État n'accorda pas de tout point ce qu'on lui avait demandé. Car le 22 septembre 1687 il décida que, quand le colonel aurait prêté le serment [2] inséré dans sa présente, il lui serait remis, au lieu d'un acte de commission, un extrait de la résolution portant que chacun serait tenu de reconnaître le colonel en sa qualité, de lui obéir et de lui prêter aide en cas de besoin.

Cette décision était sans doute le contre-coup d'une résolution prise par la Province l'année précédente. Quand au commencement de 1686 on proposa aux États-généraux de prendre au service des États un certain nombre d'officiers et de cadets français réfugiés jusqu'à concurrence de 100,000 florins [3], la Province avait fait notifier à La Haye qu'elle tiendrait disponible sa part du montant, mais qu'ayant l'intention d'en disposer elle-même et exclusivement en faveur de ceux des officiers réfugiés qui fixeraient leur domicile à Groningue, elle ne la verserait pas dans la caisse du trésorier-général [4].

Donc le Conseil d'État n'accorda pas au colonel une commission proprement dite; il le reconnut comme tel, mais le laissa à la charge de la Province. Aussi le nom du colonel ne se rencontre pas dans le registre des commissions octroyées par le Conseil d'État.

Pour l'entretien des compagnies susdites, qu'ordinairement on trouve désignées par le nom de « compagnies de cadets français réfugiés », la province, d'après ses comptes, dépensa en 1687 29,477 flo-

1. Cf. *Bulletin des Églises wallonnes*, tome IV, page 391.

2. Cf. M. A.-J. Enschedé. *Bulletin des Églises wallonnes*, tome IV, page 318. *Reg. des serments du Conseil d'État.* Le colonel en prêtant serment par écrit, signa: « Jean Guichard en qua. »

3. Plus tard 180,000 florins. Cf. M. A.-J. Enschedé. *Bulletin des Églises wallonnes*, tome IV, pages 316-322.

4. Lettre des États députés de la Province du 19 (29) janvier 1686 aux députés des États-généraux, en suite d'une résolution des États du 24 décembre 1685 (3 janvier 1686).

rins, en 1688 6,931 florins en 1689 8,165 florins (5,292 florins pour la compagnie du colonel, 2,873 florins pour celle du capitaine) et en 1690 6,281 florins. Ces compagnies n'ont pas eu une longue existence. Pendant les années 1687 et 1688 tout semble bien marcher. Même le 22 décembre 1688, peu de jours après que le régiment de cavalerie de Groningue, à cause d'une invasion des troupes françaises dans les environs de Bois-le-duc, eut été détaché à Zutfen et que quelques compagnies de fantassins eussent été dirigées vers les forteresses de la frontière allemande — à la fin de décembre 1688, les États donnèrent l'ordre à leurs délégués aux affaires de la guerre de mettre les deux compagnies sur pied de guerre. Mais quelques mois après, le 18 mai 1689, on décrète que les officiers recevront l'ordre de faire rentrer dans l'arsenal provincial les armes des deux compagnies, que leurs hommes seront répartis entre les autres compagnies des États et qu'on allouera aux officiers de quoi-vivre honorablement jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un emploi.

Telle fut la fin des compagnies !

Quelle a été la cause de ce brusque changement ? Nous n'en savons rien du tout, car les résolutions n'en contiennent pas les motifs. Toutefois on peut faire des conjectures. Le personnel aurait-il donné lieu à des plaintes sérieuses ? Aurait-il manqué à la discipline prescrite ? Je n'en crois rien ; car alors on aurait congédié tout simplement officiers et soldats. Les États auraient-ils fini par n'avoir pas grande confiance dans le personnel d'une troupe formée exclusivement d'étrangers ? Nous ne le pensons pas, vu que dans ces temps-là on recrutait des militaires de toute nation et qu'on en formait des corps distincts.

Je n'en ai pu trouver qu'une seule raison plausible. Dans les hivers de 1686-1687 et 1688-1689 la Province avait souffert énormément des suites des tempêtes, des ruptures de digues et des inondations. La réparation des dégâts avait exigé tant de dépenses que le trésor fut à peu près vide. Au commencement de 1689 la Province n'avait pas encore pu acquitter sa part du budget général de la guerre de l'année précédente. Dans le budget de 1689 on trouve une note constatant que cette quote-part avait du être répartie entre les autres provinces, à condition que la province de Groningue la fournirait plus tard et

en attendant on délivrerait des obligations. Donc, en répartissant les hommes des compagnies françaises entre ses autres compagnies, qui relevaient du budget général de la guerre, auquel elle devait contribuer pour sa cote-part, la Province se débarrassait, en partie du moins, de l'entretien de la troupe française et allégeait ainsi son propre budget.

Quant au personnel des compagnies, on n'en sait pas grand'chose. Les états nominatifs n'ont pu être retrouvés. On sait que Messire Jean Guichard, marquis de Péray, en fut le colonel, et qu'Anthoine du Houx, écuyer, sieur des Espinolles et autres lieux, de Grimpré en Champagne, fut capitaine d'une des compagnies. On connaît encore le lieutenant Carcassonet; les enseignes Thierry Varnier, fils du pasteur Jean Varnier et.... Cottin, probablement fils du pasteur Daniel Cottin; le sergent Guillaume Lucas, de Caën en Normandie. Dans la compagnie du capitaine du Houx servirent entr'autres le sergent Étienne Fore, de Bourdeaux, en Dauphiné, le tambour Jean Bécard et les soldats Jaques Simon et Pierre Blée, ce dernier de Boulange. Enfin les comptes de la Province nous apprennent qu'en 1690 on paya un arriéré à l'enseigne Lichigaray et qu'alors le capitaine des Espinolles et l'enseigne Varnier, jouirent d'une pension ainsi que: 1°. les enfants du lieutenant Ricou [1] dont la pension, qui se montait à 250 florins, fut payée pour la dernière fois en 1693 à Sybille Marie de Ricou; 2°. Pringy Grimpré et 3°. Crammant Grimpré [2]. La pension de ces deux derniers, qui se montait à 104 florins, fut payée pour la dernière fois en 1706.

* * *

1. Il se pourrait que de Ricou avait été lieutenant dans quelqu'autre compagnie. Car son nom de famille se rencontre déjà à Groningue en 1647. Le 14 août 1647 fut proclamé le mariage de Maurice de Ricou, quartier-maître du régiment des gardes-du-corps du duc de Wurtemberg, (mort capitaine avant 1659) et de Lammegonda Gockinga.

2. Probablement par les dénominations de Pringy Grimpré et de Crammant Grimpré, on a voulu désigner les deux du Houx, Christophle et Benjamin, qui suivent *sub IV et VI infra.*

LE COLONEL ET SA FAMILLE.

Le colonel Jean Guichard, marquis de Péray et seigneur de Rezay, était fils de Jean et de la seconde femme de celui-ci, Charlotte de La Place et petit-fils de Jean et de Marie de Saint-Mesmin, veuve de Louis de Taizé, seigneur de Varèze. Le 13 juillet 1682 défense lui fut signifiée de faire prêcher dans son château de Parthenay près de Péray, lequel peu de temps après fut dévasté par les dragons. A la révocation de l'édit de Nantes il fut jeté à la Bastille, mais l'année suivante il parvint à sortir de France et s'établit à Groningue.

Dès son arrivée à Groningue, le marquis, galant homme et homme galant, s'intéressa au sort des dames françaises réfugiées. Il sollicita des États de la Province la jouissance d'une maison meublée pour une société de vingt dames françaises, avec la franchise des accises, privilège dont jouissaient tous les hospices. Le 10 septembre 1687 on lui accorda à cette fin 25 florins par semaine; le 16 mai 1688 les États allouèrent à la marquise de La Barre [1] puis lui continuèrent annuellement, une somme de 250 florins, prix du loyer de la maison de la « Societé des dames réfugiées ». Ce subside fut continué au moins jusqu'en 1716. A deux reprises, le 15 décembre 1714 et le 15 mai 1716, les États décidèrent que ce subside devait peu à peu prendre fin, parce qu'à défaut de nouvelles réfugiées, on avait fait profiter d'autres dames des places vacantes dans la maison. Il est probable que le subside fut continué jusqu'à la mort de la dernière dame réfugiée.

En 1688 le marquis de Péray fut nommé ancien de l'Église française. Il fut aussi intéressé dans une manufacture de soie que Jean Briot, de Tours, avait fondée à Groningue la même année. Cette affaire, à ce qu'il paraît, réussit mal. Nous voyons en effet, que le 4

1. A moins qu'il n'y ait eu à Groningue deux dames différentes du même nom. — Marthe Person, de Sedan, veuve en 1665 du libraire Jean Gillot, morte à Groningue en 1694, à l'âge de 55 ans, épousa en avril 1671, à Groningue, Jean de La Barre de Normandie, né en 1639, inscrit comme étudiant à Groningue en 1670 et depuis le 22 décembre 1680 interprète des États de la Province, avec un traitement annuel de 150 florins.

mars 1693 les États retirèrent à Briot les privilèges extraordinaires qu'ils lui avaient accordés, parce-que sa manufacture ne marchait pas.

Le 17 décembre 1658 le marquis avait épousé Catherine de Courcillon, fille de Louis de Courcillon, décédé en 1658, et de Charlotte des Nouhes, petite-fille de Duplessis-Mornay, morte en 1650 et qui, au mois de juillet 1687, était encore enfermée dans le couvent des Hospitalières de Saint-Gervais [1]. Nous n'avons trouvé aucune trace de l'existence à Groningue de Catherine de Courcillon, mais bien de celle de sa sœur, Charlotte de Courcillon, laquelle, en 1691, en qualité de mandataire de son « frère » parti d'ici, fit une transaction avec Jean Briot par rapport à la manufacture susdite et vendit la maison achetée par le marquis en 1688 et située dans la rue dite « Poelestraat ».

Après la dissolution des compagnies françaises, le marquis demanda sa démission que les États de la Province lui accordèrent le 11 avril 1690. Puis il quitta Groningue. Nous ne saurions dire où il s'est rendu en partant de là.

Dans les registres de l'Église wallonne de Maestricht on trouve que, le 11 juin 1702, M. Jean Guichard, veuf, lieutenant d'une compagnie de mineurs, épousa dame Anne-Sophie Fisbac, veuve de M. Kok, qu'il fut enterré le 2 mai 1705 et que, le 30 juillet 1703, fut inhumé M. René Guichard, ingénieur et lieutenant au service de l'État. Si ces deux officiers sont des fils ou des parents du marquis (ce que je n'ai pu contrôler) il est probable que celui-ci se rendit d'abord à Maestricht. Ensuite, et jusqu'à sa mort, il paraît n'avoir pas eu de séjour fixe; il est tantôt en Suisse, tantôt ailleurs, mais toujours travaillant dans l'intérêt de la cause protestante.



UN DES CAPITAINES ET SA FAMILLE.

I. Dans un acte de baptême de l'année 1687 nous voyons figurer en qualité de parrain Anthoine du Houx, écuyer, sieur des Épinoles et

1. Cf. *La France Protestante*, 2e éd. tome IV, pages 800-803.

autres lieux, capitaine dans le régiment de Péray. Il s'agit sans doute ici du fils de Benjamin du Houx et d'Élisabeth de La Berge qui épousa en 1672 à Charenton Élisabeth de Hérault et qui est noté en 1686 avec Florestan du Houx, sieur de Grimpré, comme étant au nombre des fugitifs de Champagne [1].

Comme nulle part il n'est fait mention de son épouse, il est probable que le capitaine du Houx, lors de son arrivée à Groningue était déjà veuf. En tout cas, le 27 janvier 1702, fut proclamé à Groningue le mariage du capitaine Anthoine du Houx, sieur des Épinoles, de Grimpré en Champagne, et de Marie Girard des Bergeries, de Lumigny en Brie. Cette dame, que l'on rencontre déjà au commencement de 1691 à Groningue, était sœur de Louis Girard, sieur des Bergeries, lieutenant en 1695 d'une compagnie du régiment de S. A. le prince de Nassau. Mais il paraît qu'à cette date elle demeurait à Franequer en Frise. C'est dans cette dernière ville que le mariage fut béni. Les proclamations eurent lieu le 29 janvier 1702.

Descendant des gentilshommes-verriers de Champagne, le capitaine du Houx ne tarda pas à faire des démarches tendant à introduire à Groningue l'industrie de ses ancêtres. Nous voyons qu'au mois de janvier 1687 les États de la Province autorisent leurs délégués pour les affaires des Français réfugiés de s'aboucher et de conclure un accord avec quelques Français réfugiés par rapport à l'établissement d'une verrerie pour laquelle les États devraient débourser quelqu'argent. Nous pensons ne pas faire fausse route en supposant que le capitaine du Houx a été un des promoteurs de cette entreprise. Les pourparlers ne paraissent pas avoir abouti.

1. Cf. *La France Protestante*, 2e éd. tome V, page 710; *État général des Calvinistes etc. de Champagne et Brie en 1685*, Paris 1878, page 23 : « Les sieurs et damoiselle Grimpré des Espinolles, fugitifs de Pringy. De Grimpré, capitaine des grenadiers, arrêté à Paris au moment de partir »; *Registre de l'Église wallonne de La Haye :* « Reçus membres par reconnaissance le 31 mars 1686 Florestan du Houx, de Meaux en Brie et le 11 août 1686 Françoise du Houx ». Cette dernière pourrait être la veuve de Jacques de Condé, écuyer à Beaulieu en Argonne, mort huguenot en 1685, laquelle se réfugia cette même année en Hollande. Cf. *La France Protestante*, 2e éd. tome V, page 709 et *État général des Calvinistes etc. de Champagne et Brie en 1685*, Paris 1878, page 15.

Du Houx commença à remplir ses fonctions de capitaine le 19 février 1687. L'année suivante, le 2 mars 1688, les États de la Province s'adressèrent au Conseil d'État des Provinces-Unies, le priant de l'admettre en sa qualité de capitaine, de l'assermenter et de lui donner une commission en forme. Cette requête fut reçue favorablement. Le 24 mars 1688 le Conseil d'État conféra à du Houx la commission de capitaine d'une des compagnies des cadets français réfugiés à Groningue. Dans le serment qu'il prêta par écrit, il signa : « Anthoine du Houx des Espinolles »[1]. Quand, après la dissolution des compagnies françaises, il devint démissionnaire, la Province le gratifia d'une pension temporaire de 600 florins par an. Plus tard il reçut probablement une charge dans quelqu'autre compagnie, peut-être dans celle dont le prince Stadhouder était le chef. Du moins, tandis que, dans un acte mortuaire de 1692, on l'appelle encore capitaine d'une des compagnies des cadets français réfugiés, dans l'acte de proclamation de son mariage en 1702 il est qualifié de capitaine au service des Provinces-Unies. L'année suivante il lut élu ancien-diacre de l'Église française de Groningue. Je n'ai pu trouver où ni quand il est mort. La pension susdite lui fut payée pour la dernière fois jusqu'au 18 août 1706. J'incline à croire qu'alors il partit de Groningue. Sa veuve y mourut en avril 1729.

II. Outre le capitaine susdit il y a eu à Groningue un autre personnage du même nom, également qualifié de capitaine, savoir Anthoine du Houx, sieur de Bois-le-Comte. C'est en 1697 qu'on trouve pour la première fois sa trace à Groningue. Cette date nous permettra, sans doute, de l'identifier avec « le *Kurfürstliche Commissar* Anthoine du Houx, chevalier, seigneur de Bois-le-Comte, capitaine d'infanterie » qui, le 5 février 1693, s'interposa dans une bagarre de huguenots qui se produisit à Magdebourg près de l'église française[2].

1. *Registre des serments du Conseil d'État.*

2. Cf. H. Tollin. *Geschichte der Französischen Colonie von Magdeburg*, Magdeburg 1893, tome III, Abth. I B. pag. 246. Mais l'auteur se trompe quand (*Ibid.* pag. 61 sq.) il prétend qu'Anthoine du Houx des Espinolles aurait été depuis 1689 et pendant quelques années au service de l'électeur de Brandebourg et que celui des deux

En 1697 le capitaine âgé de 50 ans et sa femme Magdelaine Fosat âgée de 40 ans passèrent avec le Magistrat de la ville deux contrats de rente viagère. Sur les sommes versées dans le trésor, savoir 3,000 florins d'une part et 2,000 florins d'autre part, ils stipulèrent une rente annuelle de 10 pour 100, dont ils ont joui — les comptes de la Ville le prouvent — jusqu'à leur décès respectif, en 1724 et 1738.

Anthoine du Houx naquit en 1646 ou en 1647; il était probablement le fils aîné d'Anthoine du Houx, sieur de Bois-le-Comte (né en 1625, marié à Charenton en janvier 1646 avec Madeleine, fille de Salomon de La Fonds, entrepreneur des bâtiments du Roi, inhumé à Paris le 6 février 1672) et petit-fils de Benjamin du Houx, sieur du Jardin et de Françoise de Prouville [1].

Magdelaine Fosat, femme de du Houx, est désignée dans un acte de baptême de 1703 sous un nom différent. Le 18 avril 1703 François du Foussat ou du Toussat [2] et dame Florence du Foussat ou du Toussat, épouse du capitaine Bois-le-Conte, figurent, l'un en qualité de parrain, l'autre comme marraine, au baptême de Florence, née à Groningue le 17 avril, fille d'Isaac Ledrier, ministre du Saint Évangile et de sa femme Susanne Planté. Dans le registre des enterrements de l'archidiacre de l'Église hollandaise on trouve la mention suivante: « enterrée en octobre 1738 Magdalena Fossac, veuve du capitaine de Bois-le-Comte ».

Nous supposons, soit qu'elle n'avait qu'un prénom, celui de Magdelaine — mais alors il y a une faute dans l'acte de baptême susdit — soit qu'elle en avait deux: Magdelaine-Florence. Son nom de famille, si l'on tient compte des divers actes [3], était sans doute du Foussat.

Antoine, qui a vécu à Magdebourg, aurait épousé à Groningue en 1702 Marie Girard des Bergeries. Les documents qu'on trouvera à la fin de cet article prouvent le contraire.

1. Cf. *La France protestante*, 2e éd. tome V, page 710.

2. Cf. *Registre des Français réfugiés à Amsterdam 1709* : « François du Foussat (inhumé à Amsterdam le 29 mars 1726) son épouse Marie Bourigaud et leur fille Maria-Magdalena de Mehée (Méhers ?) »; *Registre de l'Église wallonne d'Amsterdam :* « Baptisé 28 avril 1710 François du Foussat, (inhumé à Amsterdam le 28 juillet 1729) fils de François et de son épouse Marie Bourigaud. »

3. Cf. la deuxième note de cette page.

En 1703 le capitaine fut nommé ancien-diacre de l'Église française de Groningue. Il est mort à Groningue le 12 août 1724 et fut inhumé le 17; sa veuve fut enterrée à Groningue en octobre 1738.

III. Élisabeth du Houx, veuve de M. de Condé.

Ce n'est qu'en 1722 que l'on rencontre son nom pour la première fois, mais il est certain qu'à cette date elle habitait Groningue depuis longtemps et qu'elle était d'un âge assez avancé. Il résulte en effet, d'une résolution du Magistrat de la ville de Groningue en date de 1714 que sa fille Élisabeth (décédée à Groningue le 21 octobre 1721) avait acheté en 1714 une rente viagère d'Anthoine du Houx, sieur de Bois-le-Comte, et les comptes de la Ville nous apprennent que la mère était veuve de Louis de Condé et que sa fille, lors de l'achat de la rente, avait 39 ans.

Il y a lieu de la croire sœur d'Anthoine du Houx, sieur des Espinolles. Je suppose encore qu'il faut considérer comme étant ses enfants: Mlle Catherine de Condé, qui figure comme marraine dans un acte de baptême de novembre 1699 et Pierre de Condé de Largny [1], qui, en 1700, alors qu'il servait à Groningue en qualité de capitaine, épousa à Londres Anne Gousset [2], fille de Jacques Gousset, professeur à l'Université de Groningue et d'Anne Pain [3].

Les trois personnages qui suivent: Christophle du Houx, sieur de Grimpré, Marie du Houx, dame de Grimpré et Benjamin du Houx, sieur de Cramant, doivent, me semble-t-il, être considéré, soit comme des neveux soit comme des enfants d'Anthoine du Houx, sieur des Espinolles. En tout cas les deux derniers étaient frère et sœur. Benjamin du Houx, sieur de Cramant et sa « sœur » Marie du Houx, dame de Grimpré, achetèrent une maison en 1725. L'un des enfants de Benjamin eut pour marraine Marie de Grimpré, « sa tante ».

1. *Registre de l'Église wallonne de La Haye :* « Baptisé 3 septembre 1704 Jacques de Condé, fils de Pierre de Condé de Largny et d'Anne Gousset. »

2. Morte à Groningue, veuve, juin 1733.

3. Cf. H. Tollin *ut supra* page 163.

IV. Christophle du Houx, écuyer, sieur de Grimpré d'Aty (Athis ?) en Champagne.

On trouve dans les registres de l'Église française de Groningue que le 24 août 1723 fut enterrée dame de Grimpré, morte le 20. C'est, sinon la mère, peut-être la première femme de Christophle. Quoiqu'il en soit, le 19 mars 1724, étant capitaine-lieutenant dans le régiment du colonel baron d'Eck de Pantaleon, il épousa à Groningue Mlle Anna-Maria Lewe van Blauwburg, fille de Jan, major et commandant de la forteresse de Delfzijl et de Wilhelmina Lewe van Kantens. Plus tard, étant en garnison à Maestricht, il perdit trois enfants, qui furent enterrés le 4 mars 1729, le 23 novembre 1729 et le 30 août 1730. Nommé capitaine le 20 juillet 1731 il prêta serment le 24 suivant. En 1744 il est encore capitaine en garnison à Gorcum ; après, on perd sa trace. Sa femme fut enterrée à Groningue au mois de juillet 1753.

V. Marie du Houx, dame de Grimpré.

Marie Girard des Bergeries, veuve du capitaine du Houx des Espinolles, l'institua son héritière. Après la mort de la veuve susdite, Marie du Houx, renonce, en mai 1729, à cette succession, en se réservant ses droits sur ce qui pourrait lui échoir du côté du mari de la défunte.

Elle mourut à Groningue le 24 janvier 1738 et y fut enterrée le 29 suivant.

VI. Benjamin du Houx, écuyer, sieur de Cramant d'Aty (Athis ?) en Champagne.

En 1698 il fut inscrit comme étudiant en philologie à l'Université de Groningue. Le 19 mai 1726 il épousa à Groningue Susanne-Charlotte du Mas, de Champagne-Mouton en Poitou, fille de Pierre du Mas, capitaine (né 1670, mort à Groningue en novembre 1735) et de Anne du Mas (née en 1669, morte à Groningue en juillet 1742), petite-fille de Jaques du Mas et de Madelaine Subat et de Jean du Mas et de Marie Tervangh (?), et sœur de François du Mas, inscrit en qualité d'étudiant à l'Université de Groningue en 1720 « Gallus Pictaviensis, Bon. Art. », proposant en 1726 et inhumé à Amsterdam le 12 août 1727 [1].

1. *Registre de l'Église wallonne d'Amsterdam :* « 1726 30 juil. Reçu membre

Benjamin embrassa la carrière militaire; dans le registre des enterrements de l'archidiacre de l'Église hollandaise de 1734 et 1738 il est en effet qualifié de lieutenant. Il mourut à Groningue le 3 juin 1734 et fut inhumé le 8 ; sa veuve mourut dans cette même ville le 13 janvier 1738 et fut enterrée le 18.

Ils eurent quatre enfants :

1° Florestan-Jaques, baptisé à Groningue le 9 mars 1727 ;

2° Guillaume, né à Groningue le 31 août et baptisé le 4 septembre 1729, filleul de S. A. I. M. Guillaume-Charles-Henri Friso, prince d'Orange et de Nassau, gouverneur héréditaire et capitaine-général de la Province de Frise et gouverneur et capitaine-général des Provinces de Gueldre et de Groningue et des Ommelandes. Le 15 août 1745 il fut inscrit comme étudiant L. A. à l'Université de Groningue, le 5 septembre 1747 comme étudiant en droit à celle de Leyde et le 14 août 1748 de nouveau comme étudiant en droit à Groningue.

Ce fut apparemment l'influence de son parrain qui le fit changer ensuite de carrière. Nommé le 27 mars 1753 enseigne dans le régiment « Oranje-Friesland » plus tard « Oranje-Nassau », il devint lieutenant le 24 juillet 1766 et capitaine le 18 août 1768. Après 1772 son nom disparaît des états du budget de la guerre.

3° Florestan-Charles-Jacques, né à Groningue le 19 juin 1733 et baptisé le 20. En 1749 il fut inscrit comme étudiant à l'Université de Groningue, puis le 18 octobre 1760 comme étudiant en théologie à celle de Leyde. En juin 1763 il desservit comme proposant l'Église wallonne de Bréda. Nommé le 23 juillet 1764 pasteur à Viane, il y fut installé le 28 octobre suivant. A Viane il épousa le 19 août 1770 Susanne Jalabert, sans doute fille de son prédécesseur Guillaume Jalabert, morte à Haarlem le 4 janvier 1798. Il fit baptiser à Viane deux enfants : 1° le 22 décembre 1771 Guillelmine-Gillette-Susanne et 2° le 20 décembre 1772 Alexandre-André-Benjamin. Appelé à Haarlem le 22 mai 1774, il y fut installé le 14 août suivant. Émérite le 15 juin 1794, il mourut à Haarlem le 18 septembre 1804. Il paraît qu'à cette

François Dumas, proposant, par attestation de l'Église de Groningue », « 1727 12 août, inhumé François Dumas du Peré, proposant ».

date sa fille était la seule de ses enfants qui fût encore en vie. Celle-ci fut reçue membre à Haarlem le 8 avril 1789, y épousa M. N. Suerman, partit pour Lingen, revint à Haarlem et enfin repartit le 1er novembre 1807 pour Dordrecht.

4. Paul-Christofle-Benjamin, né à Groningue le 22 janvier 1735 et baptisé le 23.

La famille du Houx est aujourd'hui éteinte dans les Pays-Bas. On y trouve bien encore des du Houx dans la Province de Frise, mais ceux-ci descendent d'un émigré François-Louis du Houx de Grand' Cour et de Marie-Magdaleine du Houx, établis à Neufour, arrondissement de Verdun; leur fils Louis, né à Neufour le 11 février 1787 s'établit en Frise.

Voilà tout ce que les registres de Groningue nous apprennent sur les deux compagnies françaises, leurs chefs et les familles de ceux-ci. Si un beau jour nous avions la chance de retrouver les états nominatifs des compagnies ou les papiers de famille des du Houx, qui se sont peut-être égarés dans les papiers de quelque famille alliée, nous nous ferions un devoir de remanier cette esquisse peu complète et de remplacer par des faits les suppositions auxquelles ici et là nous avons dû avoir recours.

* * *

PIÈCES JUSTIFICATIVES AYANT RAPPORT AUX DEUX ANTHOINE DU HOUX.

1. *Anthoine du Houx des Espinolles.*

Registre de l'Église française de Groningue. 1687 .... février. Parrain noble .... du Houx, écuyer, sr. de Grimpré et au ...., capitaine au régiment du Peré.

Ibid. 1687, 12 .... Parrain au baptême d'Anthoine Humble, Anthoine du Hou, écuyer, sr. des Épinolles et autres lieux, capitaine dans le régiment de Péray.

Ibid. 1691, 1 février. Enfant (Marie) presenté au baptême par demoiselle Marie des Bergeries.

Ibid. 1692, 23 février. Mr. des Épinoles, capitaine d'une des compagnies de cadets français réfugiés, conduit à la sépulture le corps de demois. Charlote l'Huyllier, dem. de Pradine et de Chalandos.

Ibid. 1692, 21 décembre. Marraine demoiselle Marie des Bergeries de la Province de Brie.

Ibid. 1694, 25 novembre. Mr. des Épinoles, parrain au baptême d'Antoine Charlier.

Registre des proclamations de l'Église hollandaise de Groningue. « 1702 *Sat.* 21 *jan. Edelwelgeboren Heer Anthoine du Houx, heer d'Espinole, kapitain in dienst van den Geunieerden Staet van Grin Pré in Champagnie, present en d'Edelwelgeboren juffer Maria Girard des Bergeries van Lumignii in de provincie van Brye in Vranckryck, pro qua de heer Luyt. Louis Girard des Bergeries als broeder. Hiervan attestatie gepasseert. Met belastinge tot Franequer* ».

Registre de l'Église française de Groningue. 1706, 24 mai. bapt. enfant, présenté au baptême par mons. des Épinolles et mad. sa femme en son nom des Bergeries.

Registre des requêtes au Magistrat de Groningue. 1729, avril les exécuteurs-testamentaires demandent la permission de pourvoir aux funérailles de Marie Girard des Bergeries, veuve des Espinool.

Ibid. 1729 20 mai Marie de Grimpret, héritière de Marie Girard des Bergeries, veuve du capitaine des Epinoles.

2. *Anthoine du Houx de Bois-le Comte.*

Registre des requêtes au Magistrat de Groningue 1697. Requête de Mr. Bois le Comte et de sa femme par rapport aux sommes versées par eux dans le trésor à titre de rente viagère.

Comptes de la ville de Groningue 1697 et années suivantes. Payé à Anthoni Bois le Comte, 50 ans, 300 florins, rente viagère de 3,000 florins à 10 % et à son épouse Magdalena Fosat, 40 ans, 200 florins, rente viagère de 2,000 florins à 10 %.

Registre des requêtes au Magistrat de Groningue 1698. Requête concernant le transport d'une rente viagère à Antoine du Houx.

Comptes de la ville de Groningue 1698 et suivants. Payé à Anthoni du Houx de Bois le Comte 51 ans, 80 florins, rente viagère de 1,000 florins à 8%.

Registre des requêtes au Magistrat de Groningue 1714. Antoni Boilecomte demande que sa rente viagère de 80 florins soit transportée à Mademoiselle de Condé à raison de 60 florins.



Ibid. 1722. Élisabeth du Houx, veuve de Condé demande le payement de la rente viagère, achetée par sa fille Élisabeth d'Anthoine du Houx de Bois le Comte, jusqu'au 21 octobre 1721, jour du décès de la dite fille.

Registre de l'Église française de Groningue. 1703, 18 avril. Mad. Florence du Foussat ou du Toussat, épouse du capitaine de Bois le Conte, marraine.

Ibid. 1708, 4 janv. Jean Antoine Bessant, présenté au baptême par le sieur de Bois le Comte.

Ibid. 1724, Mort le 12, enterré le 17 août 1724 Antoine du Hout, sieur de Bois le Conte.

Registre des requêtes au Magistrat de Groningue. 1738, oct. décédée la veuve du capitaine Bois le Conte.

Registre des enterrements de l'archidiacre de l'Église hollandaise de Groningue. 1738, 24 oct. inhumée Magdalena Fossac, veuve du capitaine de Bois le Comte.

3. *Les deux Antoine.*

Registre du Consistoire de l'Église française de Groningue. 1703 sont nommés anciens-diacres : M. des Épinoles, M. de Bois le Conte.

Registre de l'Église française de Groningue. 1706, 17 mars. baptisée Marie Magdelaine la Fauem. Parrain et marraine M. d'Espinolles (pour le nom de son épouse Marie) et Mad. Bois le Comte (savoir Magdelaine du Foussat).

Groningue. H.-D. Guyot.



JOURNAL D'ABRAHAM DROLENVAUX,

DIACRE WALLON A LEYDE, 1689.

Le diacre de l'Église wallonne de Leyde, en charge durant l'année 1689, qui a écrit l'espèce de journal qu'on va lire, s'appelait Abraham Drolenvaux. Il a eu l'honneur de devenir le beau-père du célèbre Boerhave. Il avait épousé le 20 mai 1683 à Leyde Marie de Quiens, dont il eut une fille, laquelle fut baptisée le 11 mars 1685 dans le temple wallon sous le nom de Marie. Cette fille épousa le 29 août 1710 « Herman Boerhave, professeur ordinaire dans la médecine et dans la botanique dans l'Université de Leide, j. h. d'Avant-Bois [1] », dit le registre, qui désigne l'épouse comme « j. f. de Leide ». Si nous ajoutons qu'A. Drolenvaux a été baptisé le 26 novembre 1668 dans le temple wallon de Leyde, que son père s'appelait Pierre Drolenvaux et sa mère Jeane de Pire, qu'il avait trois frères, Simon, Isaac et Jaques, et qu'il fut reçu, « par confession », membre de l'Église wallonne de Leyde en avril 1673, nous aurons dit tout ce que nous savons sur son compte en outre de ce que son manuscrit nous apprend.

Il n'a pas signé ce manuscrit, mais, pour savoir qu'il en est l'auteur, nous aurions pu nous épargner la peine de compulser maint registre diaconal pour comparer les écritures, si nous avions pensé dès l'abord à consulter les Actes du consistoire de décembre 1688. On y lit en

1. Voorhout, près de Leyde.

effet à la date du 20 décembre : « La même compagnie ayant continué [1] «son assemblée pour faire l'élection d'Anciens et de Diacres, la plura-«lité des suffrages est tombée sur les personnes suivantes : pour Dia-«cres, Abraham Drolenvaux, Jean Carette, Jaques Paulis, Louis le «Blan et Jacob Flaman ». Or l'auteur du manuscrit, non sans se montrer un peu fantaisiste dans l'orthographe des noms, nomme [2] ces quatre derniers comme élus en même temps que lui-même, après le refus de Jacob des Plancque et d'Élie del Tombe. Lui-même est donc de toute nécessité le premier des cinq élus, Abraham Drolenvaux. Il n'est donc pas surprenant qu'il dit avoir soupé le 20 décembre 1688 chez « *son frère* Drolenvaux ». Il est tout naturel aussi que la comparaison des écritures nous l'eût signalé, et puisqu'il était natif de Leyde, les lecteurs ne lui en voudront pas de ce que son langage et son style ne ressemblent pas fort à ceux d'un Français de France.

Au premier abord, il peut sembler étrange que le journal du diacre de Leyde ait été retrouvé à Göttingue. Cela s'explique cependant sans grande difficulté. Il est tout naturel que les papiers de Drolenvaux soient restés en la possession de son gendre, et que celui-ci ait placé notre manuscrit dans sa bibliothèque. A sa mort on a vendu celle-ci et elle a été dispersée. Le catalogue dressé pour la vente existe à la Bibliothèque de l'Université de Leyde, et le manuscrit Drolenvaux n'y est pas mentionné. Ceci s'explique par le fait qu'il ne rentrait dans aucune des rubriques, et que par conséquent il a dû faire partie de quelqu'un des paquets où l'on avait réuni un certain nombre de pièces disparates que l'on voulait vendre en bloc. Le paquet dont faisait partie notre manuscrit aura été acheté en bloc par des Allemands et aura pris le chemin de Göttingue.

(RÉD.)

* * *

1. Pourquoi « continué »? Le manuscrit nous l'apprend. Le lundi 20 on fit une élection qui n'aboutit pas, et l'on dut *continuer* la séance le 21. (RÉD).

2. Voy. la page 262.

Memoire de ce quil c'est passé dans le Consistoire, depuis mon second service commencé le 9 janv. A° 89 [1].

Sur la fin de l'année 88, le 20 de Xbre, iour de lundy, sur les 5 heures au soir, Mrs Ad. le Oosterling et Denis du Toict me vindrent dire de la part du Grand Consistoire qu'on m'avoit esleu pour Diacre, avec prière de le vouloir accepter pour deux ans. Je leur demandois sil n'y avoit point d'autres des vieux diacres esleu avec moi. On me respondit q'ouy, savoir Jacob des plancque et Elie del Tombe. Je leur respondis que cestoit là assez de deux vieux, et que pour lannée prochaine ie ne refuserois un tel charge, mais que ie prevoiois que dans l'année prochaine il ny auroit a entrer que Arnoud Musquetier pour un vieux, et que par consequent on feroit bien mieux de nen prendre que deux vieux, ny mallegoit le pour & le contre. Je leur dis de plus que ie croiois fermement que les deux surnommez, appeller, ne serviroit pas. Ils manderent alors que faire dans un tel cas. Je leur dis quils prissent mon excuse pour agreable, mais si en cas il ny eust personne qui voulust servir, ie promettois de ne laisser l'Eglise a labandon, que iavois servis une fois avec contentemt, et que iesperois de le faire encore dans la necessité. Ils furent content de ma responce; mais le soir, sur les 9 1/2 heures, estant allé souper chez mon frere Drolenvaux, ie fus estonné de voir retourner Mr Guerin, pasteur, et Mr du Toict pour me parler. Mr Guerin prit la parole, me disant que Mrs les Anciens avoient rapporté au consistoire mon refus, avec cette limite pourtant que, sil ny avoit aucun des vieux qui voulussent servir, ie ne laisserois pas l'Eglise a labandon; que cela avoit agrée Mrs du Consistoire, et quils ne venoient seulement pour demander si iestois encore du mesme avis et sentiment. Sur quoy ie leur respondis q'ouy. Alors ils me dirent quils estoient bien aisse de rencontrer des personnes qui estoient affectionnez pour servir l'Eglise, quils avoient

1. Manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Göttingue. Histor. N°. 661. 54 feuilles écrit. pet. in-8°. couverture de parchemin originale 1689. — Nous devons à l'obligeance du Dr G. Dziatzko, directeur de cette Bibliothèque, la permission de pendre copie de ce journal avec tous ses détails intéressants, et de le publier. Nous lui prions de vouloir agréer nos remerciments. (Réd.)

eu refus de Iacob de plancque et de Elie del Tombe, que iusques a cette heure ils navoit encore que moi pour Diacre & que lassemblée avoit mis pour le lendemain le choix des auttres, que iappris depuis estre Iean Caret, Iacob paulis, Louis Le blan & Iacques flamande. Le 2e Iour de noël la presmidy, apres le second presche, on nous fit entrer tous cincq au grand Consistoire, ou on nous demandoit si on vouloit bien promettre devant les Mrs pasteurs, Anciens et Diacres, ce que nous avions promis a leur deputez, scavoir de servir l'Eglise en qualité de diacre, a quoy on respondit q'uouy.

Le premier iour d'année les proclamations furent faites, le 9 ditto on fust confirmé par Mr le Moine, lapresmidy on lut les articles du consistoire dans le grand consistoire; mais cette iournée ie ne fus au Consistoire, ny au temple, ayant esté incommodé 8 iours dune colique. Le soir pourtant Mr le Maistre et Mr Prevot me vinrent saluer, lun comme son adioint et lauttre me portant la tablette ou on escrit ordinairement les noms des Diacres qui sont en service, avec priere de vouloir faire cela pour lui, et que la compage mayant fait Secretaire avec lui, de vouloir faire aussy la fonction pour lui, sexcusant et se declinant sur sa plûme, et que i y serois plus propre meme sans mincommoder, quon lui avoit promis tousiours cela en acceptant la charge de Diacre, que mon frere ou bien moi qui viendroit a estre Diacre le servit. Je ne sceu decliner un offre si respectueux et acceptoit la charge, a condition pourtant quil maideroit en tout, soit par sa memoire, ou bien faisant les choses en mon absence.

Le 12 mecredy on fit un nouveau pere, scavoir Jacques Pierot, un nouveau scribe, Adr. Apourceaux, et moi pour serviteur. Mrs van Asverberg, president des Diacres flamens, et le notaire Swaanenburg, leur maistre de rente, vindrent dans nostre Consistoire pour nous demander quils avoient pretention sur une maison dans le Agnietesteeg que nous retenions pour nous et qui provenoit dune Ieanne Hubau, vefve de Vincent Presteaux; que si nous avions un testament de plus fraische datte que le leur, lon pourroit leur la faire voir, mais si, en cas que non, ils puissent avoir raison. On leur respondit que cette question estoit decidée dans lan 1679 a lamiable entre les Diacres flamens & walons, que nous avions le contract dans nos boittes, que nous

leur fismes voir. Ils nous respondirent que cela estoit bien, mais quils navoient veû un tel contract et nous prierent den avoir copie, ce que nous promisme, et ie fus chargé dans faire une.

Nostre pere proposa que suivant la coustume il devoit traitter ses enfans, il demandoit de le faire pr le soir a 7 heures, avec priere dy pouvoir appeller les cincq Diacres dernieremt descendus, ce quon lui octroya. — Nous fusmes le soir tous 15 complets et fusmes fort ioyeux, sans le moindre niaiserie, debats ou paroles.

Mr Adr. Apourceaux proposoit que George Melsion, quon donnoit 3 a 6 pain et 23 sous par semaine, et dont la diaconie devoit entretenir deux enfans, estoit en promesse de mariage avec une fille assez jeune, et meme quil avoit desia un annonce. La Compage ordonna a lui et a son adioint daller devant les Commissaires et darrester sil estoit possible les annonces.

On me fist le mesme iour Commissaire de la boulangerie walonne, comme aussy inspecteur du proces de ladvocat Ruys, decedé en lan 1677, dont tout ce que lon pourroit retirer seroit pour les pauvres walons.

Le 16 ditto, Dimanche, Mr Apourceaux et son adioint rapportirent quils avoient esté devant les Commissaires, mais que les dits Srs navoient trouvé leur raison assez forte, & quil se doivent addresser a Mrs nos bourguemaistres, ce quils ont promis de faire.

Le 19 mecredy ils ont rapporté touchand laffaire cy dessus quils avoient parlé a lepousée, et dissuadé ce mariage tant quil leur avoit esté possible, mais quelle ny veut rien rabattre et quelle en est contante, tout George quil est; elle a environ les 23 ou 24 ans.

Le pere a proposé la distribution des tourbes, mais par pluralité des voix on a remis encore une semaine, afin de ne faire cet hyver quune distribution et ne point estre obligé a y venir jusque 1 encore a un demy.

Mr Louis le Blan, qui a sur son cartier une maison dans le Agnietesteeg ou on avoit envoié un soldat afin de venir paier le *verponding* que lon estoit en arriere — il faut scavoir que le *verponding* de cette maison et les reparations se paioient par celui qui demeuroit dans la ditte maison, et qui avoit pour cela sa vie durant franc louage par une

testament fait de Ieanne Hubau, vefve de Vincent pressaux —; il est arrivé que ce Charles Buisse, qui y demeuroit, est mis avec sa femme dans 1 *hofie* de Loridan, et quil est redevable de 2 ans de *verponding*; mais il proteste quil est incapable de paier. La Compag^e^ a iugé que le Diacre et son adioint iroit voir le dit Buisse et si, en cas il se trouvoit quil lui estoit impossible de paier la ditte somme, qualors M^r^ le Blan paieroit la ditte somme.

Comme, en qualité de serviteur, ie voulus visiter le livre du scribe et que iy eu trouvé 4 fautes, on me respondis que le scribe sestoit racheté avec 3 ₰ & 3 sous, et que le serviteur se pouvoit racheter en paiant 12 sous, ce que ie fis; et pour rachapt des auttres fautes un serviteur ne se pourroit rachetter. Le porteur du sacq, M^r^ flamen, ayant eu la bonté de faire laver le petit sacq par sa femme et la faire blanchir, la Compag^nie^ avigea d'aller en corps en remercier Mad^e^ sa femme, ce que lon a executé le lendemain a 4 heures apres midy, et nous y fusmes regalé dune poitrine de vaux fort honnestem^t^. Le dimanche 23e Charles Bussé nous est venu trouver dans le Consistoire et dire quil lui estoit impossible de paier les 2 ans de *verponding* quil estoit en arriere, et que mesme le Sr Charles Desmas et Molinet lui avoit dit il y a deux ans, quand il leur remit la maison, que sil navoit pas pour le paier il ny estoit obligé. Sur quoy la Compagnie a resolu de paier le *verponding*.

Le 24e avons fait la collecte par la ville et iai eu le *bon* de Zuid rhynevest; nous y avons eu pour nostre part la somme de *f* 1047 : 13 : 4. Le 26 mecredy on a proposé dans la Compag. que Henry Orban sur le cartier de Jacques Pierot sestant embarqué sur la flotte, il a laissé deux enfans que le Diacre assiste de 4 pains 16 sous. La grand mere de ses enfans lui a laissé la louage dune maison de Henry Orban, que le Diacre a rèloué pour 36 a 40 florins lannée, avec promesse que si le pere retourne il paiera le reste.

M^r^ van Acker nous a prié de visiter son livre, où il nous a donné un collation. On a aussi pris les plomps pour distribuer les tourbes, chacun autant que la fois precedente. Dimanche matin 30 du mois on a pris resolution d'ouvrir les granges le Lendemain pour distribuer les tourbes, que lon a aussy commencé le Lundy.

Mecredy on a proposé dans le Consistoire de visiter le compte des pauvres qui sont a lhospital, et le trouvant conforme de le paier.

Il est venu dans nostre consistoire une femme qui nourrissoit un petit garson bastard appartenant, a ce que lon dit, a un certain André Vincent, qui est en garnison a mastrecht, quil a eu dune auttre femme que la sienne, laquelle est aussi partie il y a quelque temps pour on ne scait quel lieu; et comme les regens des Orphelins ne le veulent prendre comme un garcon abandonné, nous avons trouvé a propos de les aller parler, et on a deputé pour cela Marc de Quiens et Ab. Drolenvaux.

Mr. Caret a proposé dans le Consistoire que dans la grange des tourbes sur le Doele il ny avoit pas la moitié des tourbes de ce qui lui en falloit pour son quartier; on a resolu de les prendre de la grange de Levendeel sil y en avoit assez, ou bien de la convoyery pour suppléer.

Vendredy 4 febr, iour de preparation, on a resolu de porter ses plomps dans le Consistoire.

La vefve Jucques la Paille mest venu trouver et prier que, si ie la pouvoit donner quelque argent, elle me remerciroit. Je lui donné 40 sous; elle avoit 2½ pain par semaine. Paié a Tifque d'Eshonneur, pour ce quil a pris garde au grange, pour mois 24 sous. Lundy 7 febr. nous avons esté sur la chambre des orphelins, mais les regens nestoient assemblé, si bien quil faudra retourner en huict iours. Le mesme soir le Sr Carette nous traittoit chez lui. Le 9 febvrier on a rapporté nos plomps et avons distribuez 4,396 tonne de tourbes.

Mr Louis le Blan ayant administré les biens de Margueriet Carton, mort dans lhospital, il a paié au pere Jacques Pierot pour restant *f* 21 : 3 : 2. Il faut notter que de ce provenu il a encore paié *f* 10 : 16 pour deux année de *verponding* sur une maison dans le Agniete steegh; voiez livre des *receptes*. Cornelis Avigar est venu dans nostre Consistoire et a paié *f* 20 pour une année d'Interest de 300 ℔ capital sur sa maison située sur le Middelste gragt.

Le 14e, lundy, nous avons esté devant les regens d'Orfelins pour lenfant de André Vincent, & comme la veritable mere est enfuite et que lon ne scait pas positivemt ou est le pere en garnison, on a sou-

tenu que cestoit aux regens de l'entretenir, que lenfant suit la mere, et que nayant des fortes raisons pour prouver qui est le pere, ils ont resolu par provision de le nourrir iusques a ce quils en ayent plus grande certitude. A la fin il nous ont bien regalé et y avons demeuré plus longtemps que la bienseance permette.

Le 15 avons pris resolution daller en Amsterdam avec Mr des Quiens, pour voir sil ny auroit pas moyen de trouver a acchetter quelque partie de seigle, dont nous avons avertis nostre pere.

De puis ce temps avons esté a Amsterdam et trouvé que les seigles estoient haussé plus de 5 à 6 florins d'ore; nous avons pourtant trouvé bon den acchetter une partie, ayant appris assez, soit par des marchands ou Courtiers, que les bleeds qui estoient au sondt sestoient perdus de 600,000 fl. accause du retardement des Convoys, et que lon nestoit encore asseuré quand les navires viendroient, qui estoient forts de 210 vaisseaux. Sur cet hazard nous avons acchetté de Henry van Beuningen 22 et 23 *last* a 71 florins dore, et dun auttre van Beuningen 26 a 27 *last* a 62 fl., tout a bon marché suivant le temps; nous aurions accheté davantage si nous aurions voulu suivre le conseil et avis de nos amis, mais comme il y avoit une si grande quantité a attendre et que de lauttre costé nous nestions trop en boursse, nous avons trouvé a propos d'attendre.

On a encore proposé quil y avoit a vendre 7 *last* de blée quon pourreit avoir a bon marché, sur quoy on a resolu de laisser cela a la prudence des commissaires.

Le mecredy 23e du mois Mr Pirot a proposé que Henry Orban, qui estoit en service de Mrs les Estats, et dont il entretenoit deux Enfans, est mort en l'hospital a Dord; mais comme on navoit encore lettre du capitain pour lafformer, on a resolu quil entreteneroit les dits enfans iusqua ce temps la pour les mettre apres dans les Orphelins.

On a proposé de rendre nos Extra a 4 heures apres midy. On a aussy paié Josué Lange pour les debources quil nous a livré pour les 2 dimanche de la Cene. Le Soir avons rendu nos extra et iavois debourcé *f* 46 : 11 : — Le pere nous regala fort bien, et on doutoit avec raison sil navoit exedé lordre. Nous avons aussi acchetté de Minne 7 *last* de bleé a 59 sous le sacq, ce qui est bon marché.

Vendredy apres midy 25 d Ct nous avons este cité devant le *vreedemaeckers* par la vefve Denys, pour avoir paiemt du Compte quelle nous a livré pour les debources fait a ladvocat Ruys, dont nous sommes les heritiers; nous avons comparu, Marc des Quiens et moi. Mrs nous ont demandé si nous estions contant de laisser le dit affaire iuger par commissaires. Nous avons repondu ouy sur lapprobation de nos principaux. Les commissaires seront Paedts et Eleman.

Nous avons aussy paié Mr Kamper pour du vin quil avoit livré au dit advocat Ruys la somme de *f* 14.

Le mardy, premier iours de mars, nous avons comparu devant les commiss. avec la vefve Denys et y sommes tombé daccord que La Diaconie paieroit *f* 78 : 13 pour toute pretention. Marcq des Quiens a promis de la paier sous une quittance asseurée.

Nous avons parlé aussy en mesme temps a van Dorp pour faire preparer nostre grange des tourbes; il nous a promis de la faire.

Mr le professeur Voedt nous est venu annonce quil y estoit mort le 10 Janv. a Rotterdam Mademlle Johanne de Schantreine dame de Brouxhaut, qui auroit legaté quelque chosse a nos pauvres; que les executeurs du testament estoient Jacobus de Colonia, Adr. Westervelt & Joan Ments; on a deputé Mr Marcq des Quiens, le Maistre et moi pour sinformer de cet affaire.

Mecredy avons visité chez Jean de Plancque le livre des commissaires; le soir avons soupé chez Mre Louis le Blan, qui nous a bien regalé pour avoir fait laver le Sac.

Mecredy 9e ditto nous avons pris resolution, Mre des Quiens et moi, daller à Rotterdam pour nous informer touchand le testament de Jeanne Chantreine Dame de Bourghshault, et ce que nous avons fait, et nous nous sommes adressé le soir a la maison de Jacob de Colonia, qui pour nostre malheur estoit partis pour Leyden pour en informer la Diaconie. On nous dit si nous voulions parler le notaire Seever Verbrugge, qui nous en pourroit dire quelque chosse; ce qui nous fismes, mais nestoit a la maison. Nous allions logé au double Clef sur le marché. Le Lendemain nous avons parlé au notaire, mais il nous dit quil ne pouroit dire la somme que la diaconie pouroit avoir, mais que dans peu de iours nous en serions informé; qu'elle estoit conside-

rable et quil vouloit esperer que nous ne serions ingrat a un tel bienfait. Nous lui repliquames avec toute l'honnesteté possible. Alors il nous dit que le testament estoit de delicat et que nous aurions bien le loisir de la lire cincq a six fois, et quil y avoit des difficultez malaisement a surmonter; mais ce qui ne ce pouroit faire par nous estoit capable destre fait par les messieurs du magistrat. Quand nous estions retourné a Leyde, nous apprismes que l'Eglise Walonne estoit legaté pour *f* 20,000. La flamande pour *f* 15,000.

Je rendis le mesme iour a Mr Flamen l'obligation de *f* 3,000 sur la thesaurie de cette ville quil a rapporté avec linterest de *f* 720.

le Dimanche 13 du mars. Mr van Kempen fit faire abiuration a Mrs [1] qui prescha lapres midy a 4 heures avec un grand concours de peuple, et prit son texte du psaume 32. v. [2]: Je confesserai mon peché a l'Eternel etc.

Je donnai en mesme temps 2 oblignˢ pour en recevoir le rente a Mre Apourceaux, scavoir une lettre de rente de *f* 6,000 pour en retirer ½ année d'Interest *f* 120, une oblign de *f* 6,000 pour en retirer une année de rente *f* 240, et un recipisse pour retirer une oblign de *f* 1,010 pour 2 auttre de pareille somme donnée a Heemskerck.

Mr Apourceaux nous disoit avoir esté a la Haye et quil avoit receu deux année d'Interest du Sr Diederick van Elst, *Amptman* de Bommelerwert, dun Capital de *f* 1,000 à sa charge *f* 80.— mecredy 16e on na rien proposé. Mecredy 23e Mr Apourceau a rapporté l'obligation de 6,000, disant quils nen veulent paier linterest avant quon aye liquidé le 200e denier.

On a laissé voir a la Compagie les Testament de Mad. Jeanne de Chantreine, par laquelle elle nous fait 22,900 en obligations sur Utrecht, la Haye et la Generalité, avec condition de paier a sa servante tous les 6 mois cent florins la vie durante, et aussy a une femme a la Haye nommée .... [3] tous les six mois Cent florins pour elle et ses enfans, et les enfans de ses enfans a la 3e generation; encore a leglise de Voorburg la somme de quarante florins pour tousiours, scavoir si

1. Le nom manque.

2. Le chiffre manque.

3. Ici le nom de Madelaine Janz manque, voyez la page suivante.

long temps que la ditte Eglise est de la religion reformée. La Compag[ie] a trouvé a propos de deputer 3 personnes pour examiner et vigiler a cet affaire, scavoir Marc des Quiens, Jacques Pirot et Ab. Drolenvaux.

Mecredy 30 avons rendu nos extra et avons fait un nouveau pere, scavoir le S[r] Apourceau, un nouveau scribe, A. Drolenvaux, et un serviteur, Jean Carette. Le pere nous a regalé le soir et avons esté ioyeux.

Le 1 avril avons esté a la Haye et y avons liquidé le 200[e] denier de de toutes les obligations que nous avons sur la Hollande et sur la Generalité.

Nous y avons aussy receu linterest dune année et demy dune obligation de *f* 2,000 sur la Generalité, et sur le Comptoir de la Hollande une année d'Interest de *f* 8,000, & de 4,000 fln, ensemble rapporté *f* 600. Nous nous sommes aussy informé chez van Tolle, brasseur a la Haye dans la brasserie de la Cicogne, touchand Madalene Janz, dont Mad[e] Jeanne Chantreine fait mention dans son testament de lui fournir tous les six mois Cent florins, soit pour elle, pour ses enfans et pour les enfans de ses enfans en la 3[e] lignée. On nous a dit quelle estoit a Rotterdam dans la maison mortuaire, quelle avoit 3 filles de son premier mari, dont la premiere est une vefve, la seconde mariée, et la 3 encore fille, quelle a en dernier nopces le maistre valet de la brasserie, avec qui elle a un garçon agée environ 15 a 16 ans, ainsy que les executeurs du Testament nous pourons donner assez desclaircissement.

Nous avons aussi esté chez ladvocat Stipril touchand Laffaire de Ruysch, pour pouvoir lever les 315 fl. qui sont nantises sur la Greffe de l'*hoogen raedt*. Il a parlé au greffier van de Velde, qui nous vint trouver lapres midy chez M[r] Stipril; il nous mandoit Copie du Testament, une attestation que nous estions Diacres de l'Eglise Wallonne de Leyden et une quittance en forme. Nous lui respondismes que, pour la Copie du Testament, nous le lavions pas, mais pour les deux dernieres demandes, que nous lui pouvions satisfaire, de quoy il restoit Contant. Il nous dit bien que pour les *f* 150 que nous estions con venu de paier a Stipril, il le lui paieroit bien, mais que le placard du 20[e] denier nen parloit ny pour ny contre, surquoy Le pensionnaire entreprit de parler a M[rs] les bourguemaistre de la ville pour leur de-

mander sils ne trouveroient a propos que touchand cet affaire il parlat dans lassemblée des Estats et villes, quand ils seront assemblé, pour demander cequils pensent touchand ce placard du 20e denier, si les pauvres y sont exemptes de paier, comme de la 80e & 40e denier. Sils disent ouy, nous avons nostre affaire, si non il faudra paier; ce que Mrs les bourguemaistre lui ont ordonné de faire, et ce que nous voirons dans la suitte.

Le 12e on a leu les articles du Synode, & y on a deputé pour y assister Mr Biel & Hostein a Utrecht.

Le 14e avons esté voir Andrien Allard, qui a esté baionteur en son temps & qui depuis a fait des *spoeles* chez mon frere des Tombe, a qui il a declaré quil vouloit que les pauvres seroient ses heritier, comme il la declaré a Pirot et a moi par bouche et a un notaire y present, moyennant que nous lui assisterions sa vie durant. Il est venu a mourir 10 a 12 iours apres et avons donné a celui qui la gardé pour servises et debources *f* 40 & un enterremt honorable; il nous est resté *f* 347 : 12 pour les pauvres.

Le 27 ditto avons receu lettre de Mrs les executeurs du testament de Rotterdam, avec prierre de venir pour le 30 avril à Rotterdam et recevoir les obligations et lettres de rentes comme ils nous sont legaté par Made Jeanne de Chantrein dit Brouckзolt, & ou nous sommes allé vendredy le 30e, Mr des Quiens et moi; ils firent quelque difficulté sur nostre procuration, parce quelle nestoit fait par devant un notaire, mais comme les deputez des flamens voulurent bien asseurer que nous estions les propres personnes de qui on parloit en la procuration, cette difficulté fust levée. Apres ils voulurent avoir le 20e denier pour la succession collaterale. On dit que nous travaillames a nous en excuser, mais quils neussent qua nous donner les obligations moyennant que nous ferions un acte par laquelle nous obligons nous & tous le corps et bien de la diaconie que, si nous ne pouvons estre excusé du 20e denier, qu'alors nous paierions incessament. Apres il nous a fallu resoudre de prendre la quotisation du 200 denier, lequel pied estoit taxé la ditte dame, scavoir sur un capital de *f* 36,000, surquoy nostre diaconie a esté estably a *f* 18,000, qui va a *f* 90 pour chacque 200e denier personnel ou reëlement. Apres ils nous ont livré

les obligations et lettre de rente iusques a *f* 22,958, & nous nestant fait que *f* 22,900, les 58 restant avons promis de rendre a la servante de la deffuncte.

Ils nous ont fait mettre sur chacque lettre de rente ou obligation quelle ne poura estre aliené, diminuee ou vendue, suivant lacte du testament faite par mad[e] Jeanne de Chantreine ditte Broecksolt, du 16 aoust 1671.

Le 11 may on a proposé en consistoire dacchetter des tourbes, et on a deputé les deux plus ieunes Diacres, lun pour acchetter les tourbes, et lauttre pour en tenir livre, assisté des deux vieux de lannée passé. Le mesme iour on a aussi rendu ses extra.

Nous avons aussi fait les visites generaux, mais ny avons sceu beaucoup diminuer accause de la misere du temps, scavoir mess[r]

Piere des Maistre.
Samuel van Acker.
Jean Carette.
Jacques Pirot.
Abr. Apourceaux. — fait les visites depuis le 5 mey iusques au 14.
Jacques Paulus.
Marc des Quiens.
Abr. Drolenvaux.
Louis le Blan.
Jacques flamen.

Le 11[e] ditto, mecredy, nous avons rendu nos extra.

Le 19 ditto, jeudy, nous avons attendu lire les articles du Synode. Le 21[e] avons esté dans le Steenhouders poort avec mon adioint Pirot, et y avons receu d'une vefve Pierre Adam *f* 180 quelle donne aux pauvres, a condition pourtant quelle pretend de le ravoir si elle tombe en grande nécessité, il est a esperer que si elle vient a mourir nous pourions bien heriter encore quelque chose, pretendant de faire un testament par le nottaire Blocqueau, que mon adioint a promis dy amener.

Le 2 juin sont paru devant nous 3 filles de Picard, qui ont esté entretenu par M[rs] de la Chambre des orfelins 4 ans et trois quard, presentem[t] nayant rien de reste de *f* 800 quils receurent de la separation

de Picard avec sa femme. Les venerable magistrat a voulu que nous serons obligé de les entretenir.

En mesme temps sont comparu devant nous Spruitenburg de Haas, ladvocat Poock, Diacres flamens, qui nous ont proposé et fait lire une lettre pour respondre aux Diacres D'Utrecht, qui pretendirent tirer en justice les executeurs du Testament de Made Jeanne de Chantreine, et comme nous avions promis par un acte en recevant nos obligations et lettres de rente de les guarander contre tous ceux qui pretendent leur faire proces ou outrage, nous leur escrivons par cette lettre que sils ayent a pretendre quelque chosse ils nont qua saddresser a nous; faisant cela pour espargner des frais en cas de processe. Nous avons aussi convenu daller le lendemain a Utrecht pour nous informer si on doibt paier le collaterale succession comme on fait icy en Hollande, & comment ou paie le deux Centieme Denier. Pour le premier nous nous sommes addressé au Sr de Jong, receveur du 20e & 40e denier, qui nous a dit que nous sommes obligé de paier le 20e denier, a moins que par une requeste presentée a leur haute puissance de la province d'Utrecht on pourroit avoir quelque diminution en consideration que cest pour les pauvres, et quil nous conseillioit de le faire. Nous lui demandames son conseil et sil scavoit quelque procureur ou notaire qui nous pouroit rendre ce service. Il nous a adressé a un certain van Hees, qui a pris nos actes en main et nous a promis de veiller a nostre affaire.

Nous avons aussi receu la somme de 127 : 13 pour 1/2 annee d'Interest de nos lettres de rente dun Capital de *f* 7,300 — chez le SrŐsscher, tresaurier de la ville d'Utrecht, qui doibt continuer pour deux ans cet office, et alors on saddresse a son successeur. Quand une demi année est eschute, on na que s'addresser avec un petit billet audit Tresaurier; mre Bosscher plaira de paier au porteur de la presente la somme de *f* pour 1/2 annee d'interest de trois lettres de rente

une de *f* 4,000 folio .....
une de *f* 2,000 fol.
une de *f* 1,300 fo.

parlant en faveur de Made Jeanne de Chantreine dit Broucqsolt.

Il est aussi a notter que Mrs D'Utrecht depuis quelque temps

retiennent $^1/_2$ pc.to et ne paient que $3^1/_2$ pcto par an, au lieu que la lettre parle de 4, et cela accause que lon ne met de deux centième denier comme on fait en Hollande. Enfin nous fisme ce voyage nous quattre en deux iours, scavoir Spruitenburg de Haas, ladvocat Poock, M. des Quiens et moi. Il nous a cousté bien 11 florins chacun, quoy que les walons ne lont mis en conte.

Le 15 iuin on a fait un nouveau pere, scavoir Abr. Drolenvaux, Carette scribe & Pirot serviteur. Depuis il ny s'est rien passé dans le Consistoire qui merite d'escriture. Le 22e ditto, Mr de Blanc me fit venir chez lui et me dit quil mavoit a conter douze Cent florins pour nos pauvres, moyennant quon lui fit une quittance: recu de Mr David de Blanc pour conte de . . . ., laquelle somme nous avons receu, Mr Pirot et moi. Nous lui en avons témoigné la ioie que nous en avions et le grand soulagement quil en reviendroit a nos pauvres, lui remerciant de la part de nostre consistoire et de nous en particulier, et lui souhaittant et a toute sa famille la benediction et consolation et prosperité sur ses affaires.

dont il nous remercia reciproquement qui nous fit croire que ce don vint de lui proprement et non point dauttres.

Le mesme iour on ordonna de faire faire vingt ou autant de pr de rolle comme nous en avions eu lannée passé chez Mr Pierre Le Compte.

Le 28 ditto iai liquidé avec Mr Heemskerk le centième denier de toutes nos obligations que nous avions sur le comptoir de cette ville, montant *f* 195 : 5; iai donné aussi a mon frere Hogenhoeck deux obligations, une de *f* 1,200, et une de 1,600, pour liquider le 2 et centième denier a Delft.

Le 29 ditto on arresta en Consistoire que le 6e du mois prochain on iroit manger du poisson chez Willemine a Leyderdorp; lheure fust mise a $11^1/_2$, et quun chacun auroit a prier son adioint.

Le prem. iuillet iai paié Ian Bataille pour ^{3}/m d'interest *f* 30 : 8.

Le 4e ditto avons adiuste la boursse de Mr Pirot avec Marq des Quiens sur nostre livre de boulangerie. Jai paié aussi le 5e 29 coffre que la vefve Breman avoit fait, montant *f* 38,—. Il est aussi a notter que iai donné a Mr Aporceaux lobligation de 1,000 *f* sur Diderick van

Els, afin de lui dire ou faire dire par notaire quil aye a restituer le capital et interest a son escheance.

Le 6e ditto avons esté devant Mrs les Eschevins, Mr des Quiens et moi, touchand une fille qui pretendoit pour sa mere Ieanne le Plan deux cent florins des diacres flamens et walons, suivant le testament de Ieanne Hubau, vefve de Vincent Prescheaux; comme elle avoit esté plusieurs fois dans nostre consistoire pour en demander paiement et tousiours eu refus, elle y vint la derniere fois et qu'apres avoir demandé encore largent, elle dit que par accord avec les Mrs les Diacres flamens lui avoient paié 12 ducatons, et quelle pretendoit plus on de moins autant de nous, veû que nous avions herité autant et plus du dit testamt que les flamens, nous dismes que nous ne pouvions paier ou nous navions pas plus grande clarté.

Mais le 6e du Ct, comme nous estions ensemble devant les deux *Scheepen meester*, comme on dit, scavoir Mr Groenenvelt et Groodvelt, ces Messrs nous dirent que cestoit un salaire que la susditte Annetie de Plaà avoit merité de la vefve Hibau, et quelle navoit pas aussi oublié de le mettre dans son testament de lan 1670, et que quoy que nous protestions que ce la nestoit mis dans nostre testament de lan 1669, ny dans celle de 1674, ou la ditte vefve Hibau vint a mourir, ils nous dirent que Mr ladvocat Van der Stoffe, qui avoit dicté le papier et pris hors du testament, estoit un homme croiable et de bonne foi, et conclurent quil ne seroit mauvais que nous conclûmes cet affaire a lamiable. Nous de nostre costé dismes nos raisons autant possible. Enfin il vint si loing que de parler a Van der stoffe, qui nous dit que le papier a demi dechiré estoit de son escriture, quil la cognoissoit pour la sienne, mais comme il y avoit 17 ans depuis ce temps là, il ne scavoit dire bonnement comment il avoit fait cet affaire, sil avoit dicté hors dun testament ou bien par parole de la femme, et conclua, attendant nos raisons, que si on la donnoit quelque chosse que ce seroit plustost grace que merite, et demande la fille on femme combien elle avoit eue de flamens, et a sa responce de 12 ducatons, il dit que les walons qui se disent tousiours pauvres en donnoit la moitié que cela suffiroit. Mais nous répondimes que nous n'offrions pas cela. Apres nous sommes retournez chez les eschevins et fismes appeller

Mr Groenevelt et lui fismes voir nos testament en laquelle nous ne trouvons mot touchand cet affaire, et entre auttre un compte que feu M. Derveaux a tenu des biens delaissé par la ditte vefve Hibau, ou tout se trouva reiglé et qui monstre evidemment que, si sa mere eust eu a pretendre quelque chosse, elle eust parlé sans attendre 16 ans apres quand elle mourut pour en donner foi. Leschevin trouva nos raisons convainquantes et bonnes.

Le mesme iour avons fait bonne chere avec nos adioint et leur femmes et avons depencé la somme de *f* 124 suivant le compte mis au pourceau de la diaconie. Le lendemain avons fait la nomination dun pasteur; il y en a eu trois scavoir Mr. fleuri, Colsel & Gallé.

Le 11 ditto avons esté devant les deputez des flamens touchand laffaire de Catarine de Chantreine. Ils nous dire quil y avoit une quinzaine de iours quils avoient attendu que ceux de la diaconie d'Utrecht avoit fait interdiction sur toutes les lettres de rente qui sont sur la ville d'Utrecht; accause quils pretendent estre heritiers, comme ils y sont nommé, et que si elle ne parle plus d'eux dans sa clause reservatoire, ils pretendent du moins la quatriéme partie suivans la loi *de lege falcidia.* Les Mrs flamens se sont transportez a Utrecht avec Mrs le bourguemr Ian Van der Marck, eschevins Vliedthoorn et Ravens. Le Consistoire d'Utrecht poussé par un advocat, leur diacre, nont voulu demordre. On leur a proposé a la fin sils eussent quelque chosse a nous dire, quils eussent a saddresser a La Haye, où ils nous ont cité pour le 18 de ce mois de comparoistre devant la Cour d'Hollande. Nous avons ordre de nos Messrs de nous addresser a Mr Burgersdyck, pensionnaire de cette ville, et lui informer de nostre affaire; ce quavons trouvé a propos de faire pour Ieudy 14 de ce mois, et descrire ce soir a Rotterdam afin que les executeurs de la dite dame facent une procuration en blan pour un tel que nous plairons d'admettre; de plus que nous nous addresserons aux advocats Schaap et Hartooghe, qui ont cognoissance de cette affaire et qui ont donné leur avis au large dans plus de 13 feuilles de cet affaire, ainsy que lon aura encore bien des peines.

Il est a notter aussi que iai donné ce iour a Mr Musquettier *f* 22,000 capital en cincq obligations sur la province d'Hollande a la Haye,

pour en paier la centieme denier et de tirer pr 6,000 fl. d'interest escheu.

Le 13 ditto Musquettier ma rapporté les susdittes obligations, liquidé avec *f* 220 pour la centieme denier, et interest de *f* 1,000 de Capital a 4 pct° font 180 fl. On a proposé ce iour dans le consistoire si on donneroit des habits pour les pauvres; on a conclu de le faire; on a deputé Mr de Maistre et van Acker pour les toilles, et Pirot et Paulus pour les draps.

Le 14 ditto avons esté avec les Diacres flamens a la Haye et avons esté chez Mr Burgersdyck avec ladvocat Schaap, et on y a trouvé bon que lon cercheroit seulement de proceder en Hollande, puisque la dame Chantreine est morte a Rotterdam. Apres nous avons fait nostre procureur Roseboom pour procurer nos affaires. Cette partie nous a encore bien cousté de largent. Le lendemain Mr des Quiens et moi avons esté parler Vliedthoorn, qui estoit a la campagne, pour nous informer si les flamens estant declaré heritiers universels navoient recue que *f* 1,100 davantage, comme ils nous lont dit a la Haye; a quoy il nous a repondu quils nont receu que cela, si bien que les flamens ont en tout *f* 16,700.

Le 20, mecredi, nous avons rendu nos extra et iai traitté le soir Mrs nos Diacres. Jai mis le mesme iour dans la boiste ou pourceaux les depens que Mrs les Diacres ont fait en traittant les adioints, montant a la somme de *f* 124 : 4. Le 25e avant, que les vacances viennent, Mrs les diacres flamens nous ont dit que les Mrs d'Utrecht revoquoient de proceder devant la cour d'Hollande.

Le mecredi 2 aoust les Srs des Maistre et van Acker ont rapporté au Consistoire que la vefve Lespinois, ou Caterine de Poutre livrereoit cette année pour *f* 300 des toilles pour nostre Diaconie.

Le 13 ditto on a fait un nouveau pere, scavoir Iean Carette, un nouveau scribe Iaques Paulus, et Aporceaux serviteur. Le 22e courant il ne sest rien passé de remarquable, ny le 29 ditto.

Le 5e 7re nous avons resolu de ne plus prendre des nouveaux françois refugiez, accause que nostre collecte nalloit pas plus loin & que Mrs du Magistrats nestoient point du tout du sentimt de faire faire des auttres collectes.

Le 12 ditto on a resolu daller parler Mrs nos bourguemaistres pour voir sil ny auroit pas moyen davoir quelque chosse pour les refugiez, puis quayant livré mon conte, par lequel il me revient *f* 616 : 16, cestoit le reste de la collecte, on y a deputé Marc des Quiens et le Sr Drolenvaux, ce que nous avons entrepris de faire.

Le 16 avons esté chez Mr Van der Berg, premieremt pour nous plaindre que nostre boulangerie estoit en tres mauvais estat et sans reparation; apres nous lui demandames ce que nous fairions avec les refugiez. Il estoit sur le point de sortir et nous dit que nous naurions qua venir le lendemain sur la maison de ville, et que la nous dirions nostre sentiment. Apres cela nous allasmes chez Mr Ruys, qui estoit sur le *Daghvaert*; apres chez Mr Screvelius, qui nous dit que, touchand la boulangerie, il ny avoit rien affaire, que chacque hopital et maisons des pauvres entretenoient leur maisons et firent leur reparation; quand aux refugiez, quil estoit davis quon ne donneroit rien ou tant soit peu que rien, que messieurs ne souffriroient pas quon fit un collecte, puisque le bourgeois estoit assez chargé, et pour la ville il ny avoit rien de quoy donner. Apres nous allasmes chez Mr Van der Marc, qui nous dit que nous naurions qua nous rendre sur la maison de ville pour dire ce que nous eussions a proposer. Le mecredi en suitte nous raportames en consistoire ce que nous avions appris.

Le ieudy 20e allames a la maison de ville, demandames en premier lieu reparation pour la boulangerie, et en second lieu assistence pour les refugiez. Pour le premier point, il nous fust dit que tous les maisons des diaconies, hospitaux ou de Charité firent chacun leur propre reparation, et que Mrs nous avoient fait bastir une boulangerie qui leur avoit cousté beaucoup dargent, il estoit iuste que nous en fismes les reparations. Toutefois quand nous viendrions sur leur sortie de services pour quelque don, ils y penseroient pour nous donner quelque chosse de surplus et extraordinaire. Quand au second point, touchand les refugiez, ils nous prierent de vouloir encore continuer a donner aux refugiez quelque assistance, quils nestoient pas en estat de faire faire des collectes, que cestoit un affaire qui dependoit du *Geregte*, que leur college Mr Ruis estoit absent, et quand il seroit de retour ils parleroient de cet affaire.

Le 24 ditto nous allions chez Mr Ruys, qui estoit de retour, recommander nostre affaire, lui prier dy travailler. Nous promis dy faire tout son possible. Apres nous allasmes dans nostre boulangerie donner ordre pour le plommier & massonneur, puis quil ny avoit auttre moyen que nous pour y songer.

Le lendemain 25 du Ct nous fusmes demande devant Mrs les bourguemaistres, nous estions joyeux croiant que Mrs auroient songez pour nostre affaire touchand les pauvres refugiez; mais quand nous y venions, cestoit Mrs les *bonmeesters* ou nostre boulangerie estoit située qui nous demanda deux annees de *bongelt*, scavoir *f* 28 pour nostre boulangerie. Nous voulusme protester a lencontre, mais inutiment; le Secretaire nous dit que ny mesme les flamens ny qui que ce soit des maisons dedié au pauvre en estoient exemps, non plus que du *verponding*, ce qui nous estoit un dur morceau a manger; de plus quon attendoit par la que si en cas le Secretaire du *verponding* nous venoit menacer, nous serions obligé de paier.

Le lendemain fismes rapport de tout cela dans le Consistoire, mais Mr Caret nous dit que sur ce quil avoit diminué quelque argent et dix pain a seize de ces refugiez, ils avoient esté sur la maison de ville, avoient pleint a Mrs les bourguemaistre, et quun *Stadtsboo* lui estoit venu annoncer quil eust a rendre lordinaire aux refugiez, ce qui nous facha si fort que nous allasmes, Marc des Quiens et moi, parler Mr Van der Marcq, qui nous dit que cela estoit vrai, mais que cela nestoit fait en aucun façon pour nous soupsonner que nous donnions trop peu ou que nous fismes pas nostre devoir, mais seulement sur le rapport des refugiez qui leur avoient dit destre du tout retranché, et qui nous promit a ladvenir de nadiouster plus foi a leur rapport. Ce mesme iour nous rendismes nos extra et fismes Mr le Blan nostre serviteur. On rapporta en Consistoire que le notaire Camper avoit dit en quelque lieu quil avoit foit un testament par lequel, si le testateur venoit a mourir et son enfant, sa femme auroit a donner aux pauvres la somme de deux cent florins, et que le dit testateur estoit mort comme aussi son enfant, surquoy le Maistre et le Blan ayant esté parler le dit notaire Camper, il leur declara quil estoit notaire et quil estoit sous secret de reveler les choses; toute fois on pourroit sinformer

chez la vefve Beaufort. On deputa ce mesme soir Mr des Quiens et Paulus chez la vefve Beaufort, pour sinformer de cet affaire. Ils rapporterent que cestoit la vefve elle mèsme laquelle estoit obligee de donner les deux cent florins six semaine apres la mort de lenfant, ce quelle promit aussi de faire dans ce temps.

Le 3e 8re iai donné a Mr Musquettier pour *f* 8,008 des obligations sur le comptoir de Hollande et Westfrise, a la haye pour en recevoir une année dinterest, et en mesme temps en paier le centième et deux centieme denier et en tirer deux quitance sur le nom de Made. Johanna de Chantreine dit Brroucksault.

Le 5 ditto receu de Musquettier les 4 susdittes obligations avec linterest et les quitances du deux centieme et 100e denier acquitté par lui. Le mesme ditto iai paié a Mark de Quiens deux Cent florins pour la mesme somme quil a fait paier a Rotterdam a Stintie Jans et Madelene Caspers, pour un demi année de rente qui leur est deue par le testament de Iohanna de Chantreine. Iacques Paulus a aussy receu les deux Cent florins que Louis de Beaufort avoit fait a nos pauvres.

Le 12 on a deliberé de recevoir les toilles, et van Acker les fera porter dans notre consistoire afin quon les partage pour lundy ou mardy prochain. Le 13 avons adiusté nos contes de la boulangerie avec le Sr des Quiens des bourssses du Sr Abr. Aporceaux et d'Abr. Drolenvaux; iai calculé et trouvé quil doibt avoir chez luy en argent la somme de *f* 557 : 1 : 4, et dans le coffre ou chez moi appartenant a la boulangerie en argent la somme de *f* 1,356 : 6 : 8.

Le 19e, mecredie, est venu dans nostre Consistoire le Sr Isaac del Croix avec deux demoiselles ces niepces, a ce quil nous a dit, dont lune a declaré de bouche quelle avoit fait a nos pauvres deux mille florins en casquelle vint a mourir, suivant le testament fait par le nottaire Haerbeecke. On a deputé pour parler a Messieurs les magistrats pour nostre subside annuelle Marc des Quiens, Abr. Drolenvaux et Jacques Pierot.

Iai proposé que iavois fait venir devant les messieurs Iacob Fasseur, qui loue la maison de nos pauvres, et que iavois condamnation contre lui, mais si lon executoit on nauroit peu ou rien. On a trouvé bon que ie ferois le mieux pour la diaconie.

On a aussi arresté de partager les toilles pour vendredy apres midy a deux heures, 21 Courant. Le vendredy 21 ct avons portagez nos toilles a raison de $1^7/_8$ a. de large pour chaque pauvre famille, et $1^3/_8$ a. de toille estroite. On a partagé pour 963 familles et pour mille florins de toille.

Le 31 8e avons esté parler a tous nos bourguemaistre et leur avons fait cognoistre le miserable estat de nos pauvre; nous avons parlé a tous hormis le Sr van den Bergh, qui estoit malade.

le 30e avons leu les articles du Synode, ou il est resolu de ne baptizer les apres midy et de renvoier les enfàns quon y apportera, et quon le feroit publier dans lEglise.

Le 2 9bre nous avons fait un nouveau pere, scavoir I. Paulus, le Blan scribe, et M. des Quiens serviteur, et avons rapporté que nous avions parlé a nos messieurs et que nous avions eu des bonnes paroles. — Iai donné a M. des Quiens les quittances pour liquider le 200e & centieme denier touchand les affaire de Made Caterine Chantreine, montant pour le 200e denier a *f* 78 et pour le 100e *f* 156. Les executeurs lui ont promis que quand les Diacres flamens apporteront les leurs, ils verroient de liquider ensemble, afin que nous nussions a donner de largent pour accomplir le surplus iusqua *f* 90 et a *f* 180 comme nous sommes taxez.

Le 14e avons esté remercier les 4 bourguemaistre pour le subside de *f* 2,600 accordé a nos pauvres.

Il est a notter que Mr des Quiens et moi, comme commissaires de la boulangerie, ayant envie dacchetter le seigle de la ville chargé sur le Saayhall environ le 40 *last*, nous allames parler Mr van Alphen, auttrefois bourguemaistre, qui en avoit la direction. Il nous dit quil vouloit bien le vendre, mais quil ne le pouvoit a moins d'avoir les ordres de nos magistrats. Apres bien des allees et venues, il nous manda le 18 et il nous dit quil avoit plein pouvoir, mais que les messieurs lui avoient dit quil devoit vendre et non pas donner le seigle. Nous lui dismes que nostre intention estoit dacchetter et paier promptement, avec le rabais ordinaire de 1 pcto; sur cela il dit que pour le rabat il devoit avoir lapprobation de messieurs. Il nous fit le seigle a 60 fl. dor, nous lui en offrisme 48, apres 53; sur cela il nous dit quil

avoit du commencement dit a messieurs que le seigle valoit bien 55 fl. et que si nous voulusmes donner le dit prix il ne doutoit nullement ou la partie seroit fait. Sur cela nous accordames, pour avoir le lendemain responce; mais il arriva que lendemain il navoit sceu parler Mre les bourguemaistres, et le dimanche 20e ils estoient d'un auttre sentiment, nous ne scavons pourquoy, si ce nest que le seigle haussant ils ont creu den faire 70 florins dor, ce qui nest pas trop raisonnable pour nos magistrats; mais ils sont nos souverains et cest a nous de taire.

Le mesme iour ie fis faire partage des rolle acchettée chez Pierre le Compte, 27 rolles a raison de $^3/_4$ a. pour chaque pauvre famille, contant les familles a 963; iai eu pour moi 60 a. Le 23e avons partagé au Consistoire les draps acchette, comme aussy des estoffes; le draps a raison de $^{11}/_{16}$ a. pour chacque famille, comme dessus faisant 662 a., et destoffe 1 a. par famille; ainsi de drap iai eu 53 a. et destoffe 80 a.

Le 20 fismes collecte en nostre Eglise et elle fust considerable, scavoir *f* 1,342.

Le 29 ditto avons esté en Amsterdam pour quelque achapt de seigle, mais navons trouvé aucune occasion, les marchands estant trop fier pour vendre.

Je passe ce qui est passé dans la maison de nostre confrere Diacre Carette, afin que le tout demeure sous silence.

Le 7e avons proposé de parler a nos messieurs les bourguemaistres pour un subside extraorde pour les françois refugiez. Le lendemain avons parlé Mr vande Velde et van Bancque dans la *graue* rue; ils nous ont cité pour Le 12 sur la maison de ville pour entendre nos raisons.

Le 12 fusmes sur la maison de ville, Marc de Quiens, Pirot et moi, et au lieu de trouver du soulagement, ils nous reprocherent que nous donnions trop a nos pauvres, & principalemt sur un pretexte quon assistoit un certain Iean du Chemin qui se mesloit de faire accroire quon avoit presentemt assisté trois ans les refugiez, quils se devoit contenter et que nous devions les considerer comme des ordinaires. Tous nos raisons nestoient suffisans; ils se contenterent de nous dire quils esperoit que Dieu nous mettroit au cœur destre bons et chari-

tables; que si nous eussions a les donner un florins, que ce seroit un demi ou moins. Nous resolusmes daller chez le notaire Oosterling et faire dresser une requeste addressé aux bourguem[rs] & Eschevins, ou nous leur supplions de nous vouloir donner deux mille florins par an, et que les pauvres qui sont dans lassemblée flamens puissent estre aidé des flamens, et que nous aiderions les refugiez.

le 15 nous lusmes nos extra et fismes Flamend serviteur.

Le 16 nous allions presenter nostre requeste a M[r] van der Maas pour avoir son approbation. Il nous dit franchement que la requeste estoit bonne en elle mesme, mais que nous ne devions dans cette affaire agir d'un auttre maniere, scavoir ignorer que la Collecte pour les refugiez estoit epuisée, et former une requeste quil y avoit presentem[t] si tant de semaines que les commissaires pour les refugiez nous ne payoit de la Collecte faite pour les refugiez; quon suppliait bien humblem[t] que leurs Seign[s] eussent a y mestre soing, afin que nous ny consumassions nostre diaconie entiere par un si long retardement.

le 17 ditto nous proposions si on feroit la susditte requeste avec les seize semaines ou bien avec les 21 semaines, quand nous aurions partagé les habits et plomps et les suffrages allerent a 21 semaines.

M[r] Aporceaux proposa que le notaire qui avoit ordre de dire au S[r] Diderick van Els a la Haye quil eust a paier dans 3 mois linterest et capital de lobligation de *f* 1,000 provenant de M[e] Mol, lavoit cité notarialement que le susdit van Els avoit dit quil ne pouvoit faire; mais si nous voulions prendre un an de patience il le feroit; surquoy les suffrages ont tombé de ne pas attendre.

Le 24[e] ditto M[r] Aporceau a rapporté que le dit S[r] van Els a demandé six mois, ce que lon a accordé.

Le mesme iour avons fait nos anciens et Diacres, ou apres que Iacques Fremaux, Dozy, Iean de Plancque, & Iacob de Plancque avoient refusé, lon a esleu Isaac de la Croix, Isaac de Mey, Matthias de la Porte, Elie del Tombe et Ioris Drolenvaux, demeurans une annee pour suppleer la cinquiéme place, et que Simon Drolenvaux le jeune suppleera pour lannee 1691.

Des Diacres, apres navoir sceu trouver, Iean le Pers, Iean Vailland, Miché del Becq et le refus de Daniel Acko, on a eslu Musquetier et

Claude Fremaux, et Aporceaux et Pirot on presenté de servir deux ans de nouveau. Il ne restoit quune place quand Marcq des Quiens cest presenté de servir un an, et Abr. Drolenvaux lauttre, qui sera lan 1691. Ainsy apres bien des ruses on a fait nos Anciens et Diacres, demeurant dans le Consistoire iusqua onze heures du soir.

Le 25e Noël le matin les quattre anciens nouveaux ce sont presenté dans le grand Consistoire et ont promis ce quils avoient promis dans leurs maisons.

On a proposé de vendre toutes les maisons que la Diaconie avoient, ce qui a passé avec tous les suffrage, et les Secretaires ont le soing den faire une requeste. Les granges des tourbes seront ouvertes le 27 du mois et on a donné a raison de $4^1/_2$ *ton* pour chacque famille sans les extra.

Le 4e Ianv. A° 1690 mecredi on a trouvé bon de surseoir la vendue des maisons, quoy que nostre requeste soit approuvé de Messieurs nos Magistrats, et verrons dans un an ce que nous voudrons faire.

Ce iour avons rapporté nos plomps et avons distribué environ 3,000 tonne de tourbes; nous avons aussi ouvert nostre pourceau et y avons trouvé environ 147 florins, et apres y avoir mis chacun son demy ducaton pour ceux qui ont esté pere et le teneur de livre des tourbes, iai pris 124 fl. pour les debourcer que iavois fait a Leyderdorp, et paié a Iosué 25 fl., a Mari a lhospital 8 fl., et a van Egre le restant *f* 2:2.

Le 14e samedy iai paié sur la chambre de *verponding* 4 année, scavoir 83 : 84 : 85 & 86 et une centieme denier de lan 89 en tout la somme de *f* 47 : 15.

Iai paié ce mesme iour a Marcq des Quiens la somme de *f* 200, pour ce quil a fait paier a Stintie Caspers et Madalene Ianze a Rotterdam une pareille somme pour les affaires de Made de Chantreine ditte Broecksault.

Le soir avons esté au Consistoire et rendu nos extra. Apres avons soupé avec les femmes et avons esté ioyeux. Le lendemain avons esté confirmé par Mr van Kempen. Le mecredi suivant avons receu de Mr De Mey *f* 630 dun legat de sa femme et *f* 1,042 de la collecte, et le soir avons fait un nouveau pere, scavoir Mr Louis le Blan, un

Secretaire, Flamen, un Serviteur, Arnaud Musquetier, et avons soupé ensemble fort plaisamment.

Depuis il ny s'est rien passé de Considerable, si non que nous avons presenté nostre requeste a messieurs nos magistrats pour procurer quelque soulagement pour nos pauvres refugiez — mais iusques a present navons eu de responce.

Iacques Paulus a aussy depuis rendu son conte, estant en arriere environ les 10,000 fl.

Le 15 febr. avons paié au Secretaire de Voorburg *f* 40 pour laffaire de Mad. Chantreine, par le S[r] des Quiens, que ie lui ai rendu le 14 dimanche chez moi.

Le 21 ditto sommes invitez chez Mr. Aporceaux avec les femmes pour visiter laccouchée.

Le 22 dito avons pris nos plomps a raison de 3 pour chaque famille, et les extra $^1/_4$ moins, et avons ouvert nos granges le lundy 27 febvr., et pour moi iai partagé mes ordin[es] 274

extra 60

334,

quoy que iai bien donné 20 plomps moins, si bien quil faut quils donnent des plomps sur mon quartier.



L'Illustre président JANNIN RESUSCITÉ

ET SON AMBASSADE DE LA PART DE LEURS HAUTES ET NOBLES PUISSANCES, LES SEIGNEURS LES ÉTATS-GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES,

AUPRÈS DE SA MAJESTÉ TRÈS CHRÉTIENNE LOUIS QUATORZIÈME.

Nous devons à l'obligeance de M. J.-C.-G. Boot, professeur à l'Université d'Amsterdam et secrétaire de l'Académie royale des sciences de cette ville, communication de la pièce curieuse que nous reproduisons ci-après. M. Boot l'a trouvée dans les archives de la dite Académie, parmi les papiers de feu M. J.-H. Van Swinden, (1746-1823), professeur ès-sciences à l'École illustre d'Amsterdam et membre de l'Église wallonne de cette ville. Ce fut probablement grâce aux relations de sa femme, née Sara Riboulleau et issue d'une famille de réfugiés, que M. Van Swinden devint possesseur de cet écrit. C'est un plaidoyer en faveur des protestants de France, composé au 17e siècle, sous le règne de Louis XIV, au plus fort des persécutions.

Nous entendons ici la voix d'un témoin de cette époque si funeste pour le protestantisme et pour la France.

Un mot sur Jeannin, ou plutôt, le président Jeannin, car c'est sous ce titre qu'il est connu dans l'histoire. Né en 1540 d'une famille obscure, Jeannin s'éleva par son seul mérite et devint président au parlement de Bourgogne. Consulté, à l'époque de la Saint-Barthélemy, par le gouverneur de la province au sujet des ordres envoyés par Charles IX, il conseilla d'en différer l'exécution et sauva ainsi la vie à un grand nombre de protestants. Député aux États de Blois, il entra dans la Ligue; plus tard il se rallia franchement à Henri IV, fut nommé premier président au parlement de Paris et employé à diverses reprises dans des négociations diplomatiques importantes. Il signa en 1609 le traité qui assurait l'indépendance des Provinces-Unies. Après la mort de Henri IV, Marie de Médicis le nomma surintendant des finances, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1622.

Pour donner plus de force à son plaidoyer, l'auteur, parfaitement inconnu du reste, le met sous la plume de Jeannin, qu'il suppose ressuscité, et qu'il fait interve-

nir en qualité d'ambassadeur de Leurs Hautes Puissances. « Voilà, semble-t-il dire à Louis XIV, ce qu'un homme aussi illustre et aussi intègre que le président Jeannin aurait pu écrire à Votre Majesté en faveur de la tolérance ».

Rédaction.

Sire

Nous avons différé jusques ici à vous faire une très humble prière, et une très instente recommandation, de la part de Leurs Hautes et Nobles Puissances, en faveur des Protestans qui demeurent dans votre Royaume. Leurs Hautes et Nobles Puissances n'ayant pas jugé qu'il fust à propos de les faire lorsque l'on traitoit de la paix à Ryswyck; crainte d'ajouter de nouvelles difficultez à tant d'autres qui se rencontroient déjà : et qui toutes ensemble auroient plustost empêché cette bonne œuvre, que de faire obtenir à L. H. et N. P. quelques fruits de leur demande.

Et présentement, Sire, nous la faisons dans un très bon tems, et auquel Votre Majesté la poura ordonner en toute liberté et sans que, par votre propre jugement, la résolution que vous prendrez en faveur desdits protestans vous puisse être dommageable; ni qu'aucun autre que Votre Majesté seule s'en puisse attribuer la grâce.

Deux choses, Sire, induisent L. H. et N. P. à vous faire cette prière. L'une, qu'ils sont protestans eux-mêmes, et obligez par un devoir naturel à procurer tout le bien et l'avancement qu'il leur est possible à des gens de leur religion. L'autre, que L. H. et N. P. ayant bien et mùrement consideré ce qui peut être utile ou dommageable à Votre Majesté, ils prévoient et jugent qu'il n'y a rien de plus nécessaire pour maintenir votre royaume en une bonne union, ferme intelligence et sincère amitié; et pour ôter aussi tout prétexte à qui que ce soit d'entreprendre de troubler votre état, sinon, Sire, que vous vous absteniez désormais d'user de rigueur contre vos sujets fidelles, et que vous souffriez au moins par dissimulation et tolérance, si Votre Majesté ne le veut pas permettre ou autorizer par une loi publique, que ces protestans puissent servir Dieu, selon qu'ils ont été instruis. Leurs Hautes et Nobles Puissances, Sire, se promettent que vous ferez ce même jugement, si vous examinez les raisons qui sont contenues en cet écrit : non, Sire, avec un préjugé de les rejetter avant que

de les avoir entendues, mais avec un esprit de mansuétude et de charité, qui invite Votre Majesté à avoir compassion de tant de malheureux, qui sont vos sujets très fidels, et qui implorent votre justice. Ils la recevront, Sire, comme une grâce, quoique toute l'Europe sçache qu'elle leur est due, et par votre propre serment, et par celui des Roys, vos prédécessseurs, qui leur ont donné et juré l'irrévocable édict de Nantes : et ces dits vos sujets protestans feront aussi servir votre grâce, ou votre justice, comme d'un remède salutaire pour vous assurer parfaitement de leur affection et de leur fidélité.

Que Votre Majesté, Sire, considère donc, s'il lui plaist, en premier lieu, le grand nombre de protestans qui sont dans votre royaume, tant aux villes, qu'à la campagne : qu'ils ont travaillé avec vous, et employé leurs moyens, qu'ils se sont exposez aux mêmes dangers, et qu'ils ont toujours gardé une inviolable fidélité à l'État, tant que la guerre à duré, sans se plaindre ni murmurer de ce qu'ils ne jouissoient pas de l'exercice de leur religion : croiant que Votre Majesté en avoit ainsi ordonné, parce que la seureté publique requéroit alors cette sévérité. Mais ils s'étoient promis que la fin de la guerre étant heureuse, et que toutes choses étant tranquilles, ils auroient aussi quelque part en ce bonheur, comme ils avoient été participans des incommodités, dépenses et périls de la guerre.

Or, Sire, Votre Majesté ne peut dire tranquils, ni jouissant de quelque bonheur et contentement, ceux à qui elle a ôté le pouvoir de servir Dieu selon la religion en laquelle ils ont été instruis. Au contraire, Sire, il n'y a point de servitude plus intolérable, ni qui offence et aigrisse davantage les espris, que cette *contrariété* et cette rigueur. Les protestans le sçavent bien, et que c'est la principale et plus puissante cause qui les a fait courir aux armes et mépriser toute sorte de périls pour s'en délivrer. On sçait encore, Sire, que cette même cause a excité de pareils mouvemens en plusieurs endrois de la Chrétienté, et plus particulièrement dans toutes les provinces de votre royaume, avec de si heureux succez de tous côtez, qu'il semble que Dieu l'avoit ainsi permis pour apprendre à tous les chrétiens que la religion doit être enseignée et persuadée par les mouvemens qui viennent du Saint Esprit, et non par la force et par la contrainte des

hommes. Et ensuite, pour exhorter les rois, les princes et les magistras, par les maux et par les ruines qu'eux-mêmes et leurs propres sujets ont souffers à cette occasion, comme par un sentiment de leurs propres intérêts et dommages, d'avoir plus de soin qu'ils n'en ont eu jusques icy de faire pratiquer vivement les remèdes, dont on avoit accoûtumé de se servir, lors que l'Église étoit en sa plus grande pureté, pour corriger les abus et les erreurs que la corruption des hommes essaioit d'y introduire; comme étant le seul et le vrai moyen de réunir les chrétiens en une même créance. Et d'autant, Sire, qu'on ne peut aujourd'hui, dans l'attente de cette *bonne* œuvre, qu'emploier des vœux et des prières à Dieu, à ce qu'il lui plaise disposer les cœurs des princes chrétiens, à qui ce devoir et ce soin appartient, *Leurs Hautes et Nobles Puissances travaillent chés eux tous les jours*, autant qu'il leur est possible, pour ôter l'aigreur que les guerres passées avoient mise dans les espris de leurs sujets, afin de les accoûtumer peu-à-peu à se souffrir et à s'aimer, et ne plus désirer et rechercher, à cause de cette diversité de religion, la ruine des uns des autres; Leurs Hautes Puissances, Sire, ayant reconnu par effet, que ce conseil, éloigné d'une bonne et sincère réconciliation entre eux, dont leurs prédécesseurs souverains ont usé, n'a servi qu'à accroître le mal, et à rendre les hommes plus opiniâtres, ou sans piété et dévotion, et encore à introduire des factions toujours plus dangereuses et plus funestes aux États : Leurs Hautes Puissances, au contraire, par leur modération à souffrir et admettre la religion dont vous faites profession, par des concordas qu'ils font soigneusement garder, ont mis la paix et l'amitié entre tous leurs sujets : ce qui fait aussi aujourd'hui que les gens de bien, et ceux qui sont les plus sages de l'une et de l'autre religion, désirent et recherchent les moiens de se r'approcher et de se réunir; au lieu qu'autrefois ils cherchoient à se détruire, et ne prenoient de plaisir qu'à faire voir que cette division de religion ne pouvoit finir que par la ruine des uns et des autres. Et parce que L. H. et N. P. se sont bien trouvez de ce conseil, ils ne se font point de peine de le donner à leurs amis et alliez. Et il leur semble encore, Sire, qu'il y a des raisons particulières en votre royaume, et qui doivent obliger Votre Majesté à en user ainsi.

Car, Sire, il y a une très grande différence entre le refus d'un souverain, qui ne veut pas permettre à ses sujets l'exercice d'une autre religion que de celle qu'il a trouvée et approuvée en son État : ou de celui, Sire, que vous pouriez faire à vos sujets compatriotes et concitoiens, pour leur ôter celle dont ils jouissoient, avant que Votre Majesté fust au monde, et que la couronne même fust portée et affermie dans la famille *illustre* et glorieuse de Bourbon. Le premier, Sire, se peut faire avec justice, et non toutesfois sagement, si ce refus du souverain met son État en péril. Étant certain qu'alors il se doit plustost servir de la prudence et des moyens qui sont propres pour adoucir et reconcilier, que d'user de la force et du pouvoir, ou commandement absolu. Mais, Sire, ceux de la religion et les catholiques, vous ayant acquis ensemble et en commun la paix et la souveraineté dont vous jouissez à present, qui vous donne l'authorité et le pouvoir d'établir telles loix qu'il vous plaist, il est raisonnable que chacun y ait sa part; et ce seroit une trop grande dureté, qu'en la chose où nous sommes les plus sensibles, les uns feussent tenus pour maîtres, et les autres mis au rang des serviteurs et des esclaves. Et par cette rigueur vous privez les protestans, non seulement des loyers de la paix et du bon succez qu'il a plu à Dieu de donner à la cause commune : mais encore vous les contraignez d'achever leurs jours en une plus grande misère, et pire incomparablement qu'auparavant, et lorsqu'ils combattoient pour votre droit à la couronne. Jugez donc, Sire, en votre propre cause, celle d'autrui, et donnez à la raison ce qu'eux mêmes vous ont aidé à conquérir par la force, et avec leur propre péril, contre des princes très puissants alors et qui étoient vos ennemis et les leurs.

Considérez aussi, Sire, combien l'exemple de ce refus, si vous le faites, sera préjudiciable à ceux de votre religion, dans les lieux et endrois où ils sont foibles, lesquels implorent tous les jours avec larmes et supplications la grâce des souverains protestans sous lesquels ils résident, pour jouir de la même liberté, que L. H. et N. P. vous demandent, Sire, au nom des protestans, leurs frères, qui sont dans votre royaume. Que Votre Majesté ne soit donc pas la cause qu'on remette dans l'esprit des souverains et de leurs peuples, qu'un zèle

inconsidéré a souvent porté à des violences et fureurs contre eux, que la guerre pour contraindre les plus foibles à suivre la religion des plus forts, est juste et licite.

Vous pouvez accorder cette grâce, Sire, à L. H. et N. P. et à vos sujets, sans aucun péril : car si les protestans ont été constans et fidelles, durant tous les dangers précédans, et dans les tems de la dernière guerre, encore qu'ils feussent privez de l'exercice de leur religion, qu'est ce que Votre Majesté ne peut et ne doit point attendre de leur zèle et de leur dévotion à conserver la tranquilité dans leur patrie, quand ils en jouiront, et qu'ils auront part aux honneurs de la paix, et à la liberté de prier Dieu, sinon, qu'ils se tiendront parfaitement obligez à Votre Majesté de ce bienfait : parce qu'ayant eu le pouvoir de les en priver, comme leur Souverain, et les catholiques les surmontans en nombre vous aurez néantmoins bien voulu user de cette bonté et justice envers eux. Et au contraire, Sire, qu'est ce que Votre Majesté ne doit point craindre, si le mécontement et le désespoir se perpétue en France, par l'autorité, inconnue aux seigneurs de votre royaume et à vos parlemens, que vous venez de donner au clergé, sinon qu'on essaiera de se servir du zèle consciencieux de ces bonnes gens là, et dont Dieu seul est le Maître, pour dresser des embuches contre la paix et la tranquilité de vos provinces.

Quelques-uns disent, pour vous faire rejetter cette demande de L. H. et N. P., que votre État est fondé sur la religion dont vous faites profession, et qu'ainsi cette diversité seroit la cause du renvercement de la loi fondamentale d'icelui, et qu'elle vous mettroit tous dans un péril évident. Mais, Sire, si l'un ou l'autre était vrai, l'utilité publique serviroit d'excuse, et rendroit tolérable l'injustice contre les particuliers, car le premier soin des magistras doit être de garder inviolablement les loix sur lesquelles l'État a été fondé, et d'oublier tout autre respect pour le salut public : et plusieurs sçavent dans votre royaume, et les histoires, qui contiennent tout ce qui s'est passé dans les guerres civiles, en font foi, que les protestans ne demandoient que l'exercice de leur religion. Celle des catholiques, d'un côté demeurant toujours receue et authorizée : et de l'autre, les protestans, qui pouvoient grandement affoiblir votre party, s'ils s'en feussent séparez, se joignirent

aux autres sujets catholiques, pour faire tous ensemble la guerre, non seulement parce que les privilèges communs avoient été violez par une authorité trop grande, qu'on nommoit la Ligue, et par conséquent tyrannique; mais encore, parce que les uns et les autres ne jugèrent pas enfin raisonnable de se priver mutuellement de la liberté de prier Dieu selon la créance en laquelle ils avoient été instruis.

Et quant au péril, Sire, que quelques-uns vous font craindre, si vous accordez quelques exercices à vos sujets protestans, l'expérience ne montre-t-elle pas tous les jours, que cette diversité n'est point la cause de la ruine des États, et qu'au contraire le gouvernement ne laisse pas d'y être très bon, et ceux qui y résident, de vivre en paix et en amitié les uns avec les autres : rendans tous l'obéissance qui est due aux loix et aux supérieurs, aussi bien que s'ils étoient d'une même religion, sans avoir d'avoir d'autres pensées, que d'ayder à conserver la dignité et la grandeur de l'État sous lequel Dieu les a fait naître. Et ainsi, Sire, le danger n'est pas dans la permission de l'exercice de la religion; mais plustost dans l'empêchement qu'on en fait: car c'est alors que les hommes se jettent dans des factions très fâcheuses, et qu'ils cherchent les moyens d'obtenir par force ce qu'ils se persuadent leur avoir été ôté, ou refusé, injustement. Les exemples de l'un et de l'autre, Sire, sont si communs, et si fréqnens en diverses provinces de la chrétienté, qu'il n'est pas nécessaire de les représenter plus particulièrement. Il y a quelques personnes, Sire, qni ajoutent encore à cette raison que les protestans se voyant tout à fait privez de l'exercice de leur religion seront contrains de retourner à celle qu'ils rejettent présentement. Mais, Sire, il y a plustost apparence que la contrainte et la violence, dont on usera contre eux, sera la cause qu'ils deviendront plus ardens et enflammez à desirer ce qui, leur ayant été autres fois *juré par des édits, leur est présentement ravi sans cause et si cruellement refusé.* Leur mort même, Sire, n'éteindra pas cette créance dans votre royaume. Ils l'inculqueront par tout dans leurs conversations, et ils la laisseront comme une cabale très bien fondée, à leurs enfans, avant que de mourir. Ou bien, Sire, ne leur étant plus permis de servir Dieu, selon le seul culte et la seule créance qu'ils approuvent, la liberté de conscience qui ne leur peut être refusée que

par une trop grande inhumanité, sera assurément la cause que plusieurs tomberont peu à peu dans le mépris de Dieu, et par conséquent dans l'impiété. Car, Sire, l'exercice de religion, à quoi la loi du Christianisme nous assujettit tous, est une honnête contrainte, qui nous fait souvenir de notre devoir, et de la crainte d'être répris, si dans les actions de piété et de dévotion, qui sont exposées à la veue et à la censure d'un chacun, nous ne faisons pas connoître que nous sommes des chrétiens. Mais ce respect et cette crainte n'étant plus en nous, nous oublions aussi aisément notre devoir, et nous nous laissons aller à je ne sçai quelle nonchalance, qui nous ôte même le souvenir de la Divinité. C'est pourquoi, Sire, les plus sages de l'antiquité ont soutenu avec beaucoup de raison qu'il valoit mieux souffrir la superstition en un État que l'impiété; d'autant que le superstitieux craint jusqu'aux moindres choses, et qu'il se persuade fortement que, s'il évite la punition des hommes, il tombera inévitablement entres les mains de Dieu: Et ainsi selon sa pensée, il se soumet volontairement aux loix de l'État. Il se fait même un point de conscience d'obéir à ses supérieurs, et il se tient toujours dans une juste appréhension de faillir, ce qui ne peut être que très utile à l'État. Mais celui qui n'a point de religion, ou qui n'espère rien du loyer des bienheureux, demeure dans cette pensée, funeste à lui même et aux autres, *que tout lui est permis*, *et que ce lui sera assés s'il trompe la vigilance des magistras.* On peut soutenir, Sire, que si vous ne contentez pas vos sujets protestans, de cette liberté de conscience, dont je viens de représenter le danger, qu'il leur sera loisible de se retirer: d'abandonner la conversation de leurs parens, de leurs amis, et alliez, et de renoncer à toutes les douceurs que la charité pour leur propre patrie renferme, pour jouir ailleurs de cette pâture céleste, qui à dire le vrai, doit être plus chère aux bons et fidels chrétiens que tous les autres avantage du monde. Mais avec quelle justice, Sire, Votre Majesté pouroit-elle ordonner cet exil à des gens qui n'ont jamais failli; et qui au contraire ont aidé à vous conserver le droit à la couronne, et des fruits de laquelle on voudroit présentement le chasser. De plus, Sire, s'ils sont contrains de s'enfuir, comme plusieurs leur en ont déjà donné l'exemple, poussez par le zêle de leur conscience, n'est-il pas vrai que vous

ferez volontairement, et sans aucune cause légitime, de tristes et d'affreuses solitudes dans vos provinces; qui pouront être suivies d'autres inconvéniens plus grands et plus fâcheux, que j'aime mieux laisser considérer à Votre Majesté par son conseil fidelle, que de les déclarer icy.

Quoique ces raisons, Sire, semblent plus que suffisantes, pour induire Votre Majesté à accorder aux protestans de votre royaume l'exercice libre et public de leur religion; Leurs Hautes et Nobles Puissances, qui ne l'espèrent pas, s'abstiennent de vous en requérir, parce que Leurs *Puissantes* Seigneuries sçavent bien, que vous n'y êtes nullement disposé; et que la trop grande résistance que l'inquisition avérée de votre Clergé pouroit faire pour l'empêcher, seroit plustost capable de diviser tout le royaume que de vous le conseiller. C'est pourquoi, Sire, Leurs Hautes et Nobles Puissances se contentent de vous prier, que vous fassiez au moins cette grâce à vos sujets protestans, de les tolérer et souffrir; et qu'ils ayent quelque exercice de la religion dans leurs maisons, sans y être recherchez, et sans que la rigueur de vos déclarations rendues à la sollicitation de leurs parties, et qui ne demandent qu'à envahir et à s'approprier toute l'autorité des souverains, soit désormais exercée contre eux. Pour parvenir à cette chrétienne et vrayment bienheureuse liberté, on pouroit encore, Sire, se servir de telles précautions et seuretez, que les plus scrupuleux et les plus affectionnez au siège de Rome, qui ne se dit pas moins que la distributrisse des sceptres et des couronnes, n'auroient aucun sujet de s'y opposer, ni de craindre que leur religion, ni votre État, en recceussent le moindre mal. C'est, Sire, d'ordonner que les pasteurs protestans qui voudroient demeurer dans les pais de votre obéissance, et que vos sujets voudroient appeler selon les règles de leur discipline, et que personne n'a justement combatue, soient tenus de se présenter devant les magistras du lieu où ils auroient choisi leur demeure, pour faire enrégistrer leurs noms dans les registres publics, afin d'y avoir recours en tems et lieu. Et de plus, Sire, on pouroit faire certifier, par des personnes de qualité et connues, que lesdits pasteurs sont des gens de bien et paisibles, et que ne rien ne sera fait, ni dict par eux contre la seureté publique et contre l'o-

béissance qui est due à Votre Majesté; et dont lesdits certificateurs seront responsables. Car en y procédant de cette sorte, Sire, tous les pasteurs protestans seront connus, et vous aurez une ample et parfaite assurance de leur fidélité. Et s'il y en avoit quelques autres qui se teinrent cachez dans quelques-unes de vos villes et provinces, vous en entreriez tout aussitost dans cet apparent soupçon, qu'ils seroient venus chés vous avec un mauvais dessein; et vous seriez très bien fondé de les chasser, et de les faire punir même, si on avoit juridiquement prouvé qu'ils eussent fait quelque chose qui méritast un sévère et exemplaire châtiment.

Votre Majesté, Sire, voit donc la demande que lui font leurs Hautes et Nobles Puissances, en faveur de ses sujets protestans : et elle est réduite à si peu de chose, qu'en la leur accordant, il n'y a pas la moindre apparence qu'elle puisse vous apporter aucun préjudice. Ils en recevront, Sire, une très grande consolation : Ils vous en demeureront perpétuellement obligez, et leur affection à desirer, et à procurer la tranquillité et la paix dans le royaume, deviendra plus ferme et plus assurée. Leurs Hautes et Nobles Puissances, Sire, vous en auront aussi un très bon gré, et jugeront que vous aurez pris le meilleur et le plus sage conseil. Au lieu, Sire, que si Votre Majesté aime mieux faire le contraire, Leurs Hautes et Nobles Puissances craindront toujours que ce refus n'aliène les espris de ses sujets protestans, et qu'ils n'en concluent un juste sujet de se retirer, on ***d'en prendre encore cy-après***, ***sous les intérêts différens des fils de France***, ***de plus mauvois et plus dangereux conseils***. Leurs Hautes et Nobles Puissances, Sire, exhortent néantmoins lesdits protestans à souffrir patiemment ce que Votre Majesté voudra en ordonner, sans faire aucune chose qui puisse troubler la tranquilité et la paix de votre royaume; leur déclarant que, s'ils font autrement, Leurs Hautes et Nobles Puissances les jugeront plustost dignes de punition, que de leur assistance et de leur faveur.

ann < 1609. *mense junio.*
1699. *mense aprili.*



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'HISTOIRE DES ÉGLISES WALLONNES PENDANT L'ANNÉE 1892-1893, A LA RÉUNION DES DÉPUTÉS DES ÉGLISES WALLONNES A NIMÈGUE, LE 21 JUIN 1894 ET JOURS SUIVANTS.

Avant de vous présenter le compte-rendu de nos travaux pendant le dernier exercice, il nous semble permis de rappeler que c'est dans la ville même où vous vous trouvez réunis que notre Commission a pris naissance.

C'était en 1878. Le rapport que M. P.-J.-J. Mounier présenta alors sur la proposition faite l'année précédente par M. le Dr P.-Q. Brondgeest, d'aviser aux moyens d'écrire l'histoire des Églises wallonnes des Pays-Bas, ce rapport « clair, complet, approfonde », donna lieu à de sérieuses délibérations. La Réunion, désirant rendre possible la composition de cette histoire, nomma à cet effet une commission de sept membres, chargée de recueillir les matériaux nécessaires.

Aujourd'hui, après 16 années d'existence, notre commission, — nommée d'abord *Commission des VII*, ensuite *Commission pour l'histoire des Églises wallonnes*, puis, d'une façon plus française, *Commis-*

sion de l'histoire des Églises wallonnes, — pose la question de savoir si en 1878 on a bien fait de la fonder. A vous, Messieurs, de donner la réponse, quand nous vous aurons rappelé en peu de mots comment notre Commission s'est acquitté du mandat qui lui a été confié.

1° Nous avons commencé par rechercher et par constater ce qui exista encore des actes et autres registres consistoriaux des 40 Églises wallonnes du temps jadis. La liste de ces documents est maintenant dressée. Elle est incomplète, malheureusement; mais la faute n'en est point à nous; elle en est uniquement au fait qu'on s'y est pris trop tard; il aurait fallu commencer cinquante ans plus tôt. Beaucoup de ces registres de sont perdus par suite de négligence; d'autres ont été détruits, comme ceux de Flessingue par la guerre, ceux de Paramaribo par la foudre, d'autres, par de véritables Vandales incapables de soupçonner le prix de ces vieilles paperasses. Parfois même, ceux qui auraient du veiller avec un soin jaloux sur ces précieux documents les ont déchirés comme à Blegnie ou jêtés au feu comme à Cadzand, détails ignorés jusqu'ici.

2° Non contente de faire le relevé des documents encore existants, la Commission s'est mise à la recherche de ceux qu'on croyait perdus. Ses efforts n'ont pas été vains. Elle a retrouvé les Archives complètes des Églises wallonnes de La Brille et de Harderwijk, puis quantité de registres épars que la Commission des Archives de Leyde n'avait pu réussir à se procurer malgré les efforts les plus persévérants. Ces registres ont été placés par nos soins dans la Bibliothèque wallonne et quand cela ne nous a pas été possible, nous en avons fait des copies ou des extraits. Quant aux papiers de famille, que de documents intimes et authentiques nous avons vus, copiés ou même publiés! Voir la table le chacun des volumes du *Bulletin*.

Nous avons tiré de l'oubli les formules des reconnaissances de ces réfugiés qui à l'heure du péril avaient abjuré mais qui une fois sur le sol hospitalier de La Hollande, se hâtaient de rentrer dans le sein de l'Église. Nous avons relevé leurs noms à tous. Nous avons découvert ce qu'étaient les écoutants, catégorie d'auditeurs restée longtemps mystérieuse mais qui, maintenant qu'elle est connue, témoigne de la

sagesse de nos pères qui l'ont créée. Nous avons appris à mieux connaître les Sociétés de dames françaises établies en différentes villes sous la protection du Magistrat qui leur fournissait le logement. Nous avons publié et ensuite complété la liste considérable des pasteurs étrangers qui ont passé en Hollande.

Notre président, M. F.-H. Gagnebin, publia le même *la liste des Églises wallonnes des Pays-Bas et les pasteurs qui les ont desservies*, travail unique et d'une valeur incomparable. La liste des officiers réfugiés sera bientôt publiée.

3° Tournant nos regards vers les Églises qui, bien que situées hors de la sphère d'action des États-généraux, en reçurent des secours, nous nous sommes occupés avec succès de celles d'Outremeuse, de La Barrière, de Clèves, de Wesel, d'Emmerick, de Smyrne, du Cap, de Suriname.

4° Nous avons voulu savoir qui furent les membres de nos anciennes Églises wallonnes. Dans le fut nous avons fait copier sur fiches leur acte de baptême, de mariage, ainsi que l'indication de la date de leur entrée dans l'Église, de leur départ, de leur décès. De là une collection modèle et vraiment unique de un million et demi d'actes rangés d'une manière méthodique et confiés à la garde de notre excellent copiste, M. H.-J. Hoek, qui consacre un temps précieux à les soigner, à dresser la liste des familles wallonnes et à répondre aux demandes relatives à des questions de généalogie qui lui arrivent chaque se maine. Ces demandes viennent de partout, d'Allemagne, de France, d'Angleterre, du Danemark, du Cap, de l'Amérique, oui, de l'Amérique elle-même; c'est que, fait peu connu ou même entièrement ignoré, les premiers *Settlers* étaient des wallons. Ces demandes se comptent par centaines et c'est par milliers qu'il faut compter les lettres reçues et expédiées par le secrétaire.

5° Pendant ces seize années notre œuvre a eu le temps de se faire connaître non seulement en Hollande, mais encore à l'étranger. Nous sommes heureux de constater qu'elle y a été hautement appréciée, au point même de voir se fonder sur son modèle une Société huguenote

à Londres, une autre à New-York, une troisième en Allemagne, et une *Société d'histoire vaudoise* à La Tour. Les publications de ses différentes sociétés sont à leur tour devenues des modèles pour nous.

6° Bien que nous n'ayons pas perdu notre temps, — nous croyons du moins pouvoir le dire, — nous sommes encore loin d'avoir rempli le programma tracé par P.-J.-J. Mounier, le père de notre œuvre. Articles synodaux, résolutions des États-généraux touchant des wallons, celles des Conseillers dits *Gecommitteerde Raden* et des États des différentes provinces, actes du Magistrat des villes, rapport des ambassadeurs de leurs Hautes Puissances, actes des Consistoires, registre du Bureau dit du *Clergé de Delft*, séries des requêtes adressées aux États par les wallons ou les réfugiés, toutes ces sources ont été consultées, nous en avons fait des extraits, mais nous ne les avons pas encore mises suffisamment à contribution par manque de forces.

7° Tout nombreux que nous soyons devenus et bien qu'ayant depassé le nombre des sages de la Grèce, nous avons fait despertes considérables. Des VII membres nommés à Nimègue la mort n'en a épargné que quatre. Nous avons en outre perdu plusieurs de nos membres adjoints. D'autre part nous avons trouvé auprès de nombreux archivistes de notre pays et à l'étranger le secours le plus bien veillant, comme aussi plusieurs de nos compatriotes, historiens de profession ou amateurs, nous ont prêté un concours persévérant qui nous garantit la réussite ultérieure de notre tâche.

8° Il n'y quatre que a Eglises dont la monographie soit faite et cinq seulement dont les origines soient racontées. Que ce petit nombre ne surprenne pas. Ce n'est pas chose si simple que d'écrire l'histoire d'une Église wallonne. Il faut non seulement connaître à fond les registres ecclésiastiques, mais encore avoir consulté sur place les résolutions du Magistrat. Or les devoirs de notre charge nous empêchent de faire des démarches de cette nature.

9° En ce qui concerne les biographies des wallons et leurs industries bien peu est encore fait, mais cette partie de l'œuvre n'est pas

moins difficile que celle dont nous venons de parler. Nous avons rassemblé un assez grand nombre de sceaux de nos Églises, mais peu d'armes de leurs membres. Il y avait cependant parmi les anciens wallons beaucoup de nobles ; il est vrai qu'ils avaient perdu en France leurs titres de noblesse par le fait seul qu'ils s'étaient réfugiés à l'étranger. Nous avons déposé dans les portefeuilles de la Bibliothèque une série respectable de portraits, les uns magnifiques, les autres médiocres, de pasteurs et de wallons, mais notre collection est loin d'être complète. Nous avons rassemblé une quantité de planches historiques et topographiques sur la Réforme et les persécutions, sur la Révocation et les malheurs qui en furent la suite, mais il nous manque les dessins de plusieurs églises. Nous ne possédons que quelques médailles huguenotes, par exemple de celles que l'on faisait frapper à l'occasion de noces d'argent et de noces d'or; nous n'avous trouvé que peu de méreaux. Du moins pouvons-nous regarder avec une certaine satisfaction la médaille que notre Commission fit frapper, lors du bicentenaire de la Révocation, en souvenir de l'hospitalité si large et si généreuse que La Hollande offrit à nos ancêtres. Voilà un témoin matériel de notre œuvre qui nous survivra le jour où peut-être l'on trouvera bon de supprimer la Commission de l'histoire par des motifs que Dieu seul connaît. En attendant, nous nous sentons soutenus par l'idée d'avoir travaillé pour la postérité, conformément à la devise qui figure sur notre sceau.

10° Signalons, enfin, les *articles synodaux*, dont l'impression continue nonobstant bien des difficultés, et le *Bulletin*, dont la 2e série a commencé cette année et dont 5 volumes ont déjà paru. Ils se sont malheureusement trop peu vendus, malgré la peine que nous nous donnons pour fournir des articles variés et intéressants.

En résumé, la Commission ose se présenter à la Réunion de Nimègue dans la vigueur de son adolescence et avec la ferme intention de continuer vaillamment son œuvre. Mais, pour cela, elle doit pouvoir compter sur des secours matériels continus. Tout ce qui se rapporte à ses travaux coûte si cher que ses membres ont dû s'engager à payer chacun une cotisation annuelle et que quelques-uns même d'entre

eux ont dû y mettre du leur pour des sommes respectables s'ils ne voulaient pas voir chômer l'œuvre commencée. Nous croyons avoir droit au concours des Églises : c'est d'elles, de leur histoire qu'il s'agit.

Nous passons maintenant à ce qui concerne le dernier exercice. Un mot, d'abord, sur les suites de la résolution prise par la Réunion de Dordrecht après la lecture de notre dernier rapport. Les députés applaudirent, on s'en souvient, à l'idée de créer un fonds en faveur de la Bibliothèque wallonne. La Commission wallonne pria donc le Consistoire de Leyde, duquel dépendait la Commission des archives, de contracter un emprunt dans ce but. Mais le Consistoire préféra d'être déchargé de ce souci; et, justement persuadé que notre Commission, qui s'occupe de l'histoire de nos Églises, est toute désignée par cela même pour administrer leur Bibliothèque, il demanda d'être autorisé à nous transmettre cette administration. Cette proposition ayant obtenu notre consentement et l'approbation des Églises, le transfert de l'administration de la Bibliothèque à notre Commission a eu lieu le 6 mars dernier. C'est donc à nous qu'il appartient de lancer l'emprunt. Déjà vous avez reçu notre circulaire du 24 avril relative à cet objet. Nous ne doutons pas que votre concours ne nous soit dès maintenant acquis. Vous voudrez, certainement, nous mettre en mesure de conserver les trésors de la Bibliothèque wallonne, tant pour les Églises qui en sont les propriétaires qu'au point de vue des intérêts de la science elle-même dont les représentants et les amis ne cesseront de venir puiser à cette source féconde.

Quant à nos acquisitions et à nos travaux pendant l'exercice écoulé, voici ce que nous avons de plus important à signaler. Les papiers Clignett ont été retrouvés chez des descendants de cette famille [1]. Ils ne contiennent malheureusement rien sur ces deux maîtres de poste de Leyde, fidèles wallons, non moins fidèles amis des Vaudois à qu'ils savaient transmettre les précieux secours de la charité hollandaise. Le fonds Clignett de Leyde garde encore de nos jours leur souvenir.

1. Cf. *Bulletin*, tome VI, page 119.

M. Guyot c'est occupé avec succès de la *Société des dames françaises de Groningue*, ainsi que des deux *compagnies de cadets réfugiés* établies dans le nord des Pays-Bas. Notre secrétaire a découvert dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Göttingen, *le carnet de Abraham Drolenvaux*, diacre de Leyde, qui contient des notes très intéressantes sur l'époque du grand refuge. Ayant obtenu communication de ce carnet, il l'a fait copier pour le publier dans le *Bulletin*. M. Vethake, de Bréda, nous a envoyé une série d'ordonnances françaises issues du Marquisat de Bréda et adressées au Consistoire de cette ville pour des jours de prière et de jeûne, en un temps de misère et de détresse. Ces documents, qui respirent une grande foi et une piété vivante, diffèrent de ceux que M. le professeur Kist a publiés dans ses deux volumes sur cette matière. Un jeune numismate limbourgeois, M. W.-J. Fredzess, étudiant, ayant trouvé le poinçon des méreaux de l'Église de Vaals où les wallons d'Aix-la-Chapelle et de Bourchette, persécutés par l'évêque, tenaient leurs assemblées, y lut gravée sur l'acier la date de 1594. Cette découverte est assez importante. Il y a quelques années, nous ne remontions pour l'histoire de cette Église comme ressortante sous le corps wallon pas plus haut que 1643. A cette date elle avait alors pour pasteur Jean Sanisson, précédemment à La Haye. C'est en 1663 que la nomination d'un pasteur de Vaals (il s'appelait Thomas Boot) fut revêtue de l'approbation du Synode wallon. Or, le document en question est bien authentique, la gravure répond exactement au sceau de cette communauté : une fontaine aux eaux jaillissantes avec cette devise :

*VOVS·TOVS·QVI·ESTES·ALTERES·VENEZ·
AVX·EAVX.

Or la date de 1594 n'est pas celle de l'origine de l'Église, car selon les actes du consistoire fut arreté le 14 juillet de cette année, qu'on donnerait dorénavant des méreaux à ceux qui participeraient à laSainte Cène. Dans les papiers de Vaals reçus il y a quelques années, est conservé le bail du local affecté au culte, bail écrit en allemand et signé par le pasteur et un ancien portant cette date. En 1555 elle fit en vain des efforts pour un deuxième pasteur pour la partie wallonne; vers la

fin de ce siècle on y trouve deux pasteurs. Dans le siècle suivant cette Église devient l'origine de l'Église wallonne de Vaals. Avec quel plaisir M. Gagnebin n'eût-il pas consigné cette trouvaille dans un de ses trois cahiers de notes sur les pasteurs.

Ces cahiers ont été offerts à notre Commission par le fils de notre ancien président, l'honorable M. H.-A. Gagnebin, pasteur à Bienne. Notre ami M. M.-G. Wildeman, de La Haye, nous a obligamment communiqué ses extraits des résolutions du Magistrat de cette ville concernant des wallons, obligeance d'autant plus appréciée et digne de l'être que ces documents nous apprennent une foule de choses utiles à connaître. Ce zélé travailleur nous a offert, en outre, des documents officiels, brevets *etc.* délivrés dans le temps aux officiers de Lislemarais. Il s'agit de ces officiers réfugiés, de la fuite desquels notre *Bulletin* a publié, il y a quelques années, l'intéressant récit.

Nous avons fait copier le registre des *réfugiés soulagés à Amsterdam*, registre qui contient l'indication des pays et des villes où ils avaient demeuré et des métiers qu'ils exerçaient. La liste de leurs métiers paraîtra un jour dans le *Bulletin*; ce sera une première contribution, en guise d'essai, à l'histoire des industries des wallons.

Quant à la collection des fiches, ayant réussi à nous faire ouvrir les Archives huguenotes de Cassel, nous pourrons bientôt l'enrichir des actes de baptême, de mariage et de décès des nombreux huguenots établis dans cette ville. Nous avons fait copier sur fiches, tous les registres de Sedan et des petites Églises du voisinage, Raucourt et Giaonne. Il en est de même pour les actes de baptême des huguenots de Berlin, source féconde pour les recherches, en égard au fait que ces réfugiés et leurs descendants passèrent souvent en Hollande.

L'impression des *articles synodaux* n'avance lentement. La cause de ce retard est que M. J.-W. Enschedé, qui s'était chargé de ce travail, a cru devoir y renoncer pour des raisons que nous n'avons pas à rapporter ici. M. A.-J. Enschedé, qui s'était autrefois occupé de cet important travail de concert avec Paul du Rieu, s'en chargera de nouveau avec l'aide de M. C.-G. Chavannes.

Par contre M. J.-W. Enschedé a réussi à donner à la typographie du *Bulletin* un aspect et caractère beaucoup plus français, comme on a pu s'en apercevoir en recevant le premier cahier du tome Ier de la IIe série, paru en février; le second cahier est sous presse. Nous sommes redevables de ce changement aux conseils et aux directions de notre excellent ami M. O. Berger-Levrault, l'éminent imprimeur de Nancy, qui de vive voix au cours d'un voyage en Hollande, puis par correspondance nous a initiés aux secrets de son art et persuadés de la justesse de ses principes. Nous avons eu l'honneur d'offrir à M. O. Berger-Levrault, savant auteur de l'*Histoire de l'Académie de Strasbourg*, la qualité de membre correspondant de notre Commission, qualité qu'il a bien voulu accepter.

Chargée désormais, comme nous l'avons déjà dit, de l'administration de la Bibliothèque wallonne, notre Commission a tenu à s'assurer le concours de deux frères wallons qui connaissent depuis bien des années les intérêts de ce trésor. Ce sont MM. R. Van Boneval Faure, professeur émérite à Leyde et C.-G. Chavannes, pasteur de l'Église wallonne de cette ville, l'un et l'autre anciens membres de la Commission des archives. Us ant d'un droit qui nous a été rconnu par la Réunion de Dordrecht en 1879, nous les avons nommés membres adjoints, charge qu'ils ont bien voulu accepter. Ils se réuniront dorénavant avec le bureau de notre Commission sous le titre de Sous-Commission de la Bibliothèque wallonne, si du moins vous approuvez le nouveau règlement que nous avons rédigé et qui sera soumis à vos délibérations.

Il nous reste à dire un mot en leur nom au sujet de la Bibliothèque wallonne. Mais nous ne voulons plus vous importuner par la lecture de la longue liste des dons que nous avons reçus et des acquisitions que nous avons faites pendant l'exercice écoulé. Cette liste imprimée à part par ordre alphabétique et avec indication des donateurs, sera désormais jointe au rapport pour être offerte aux Consistoires ainsi qu'aux personnes qui s'intéressent à la Bibliothèque wallonne. Elle aura l'avantage de rendre inutile l'impression d'un supplément tous

les cinq ans et de nous éviter un travail des plus compliqués et une dépense au dessus de nos ressources.

Il nous suffira, pensons-nous, le vous dire aujourd'hui que nous avons reçu les dons de MM. É. Arnaud, J. Van der Baan, de Beaufort, J.-B. Boeles, C.-G. Chavannes, H. Dannreuther, F.-E. Daubanton, Ch.-M. Dozy, A.-J. Enschedé, J.-W. Enschedé, É. Lacheret, A. Van Langeraad, É. Lesens, Dr Muret, M.-A. Perk, L.-D. Petit, W. Pleyte, W. Van de Poll, S.-J. Richard, de Richimont, E. Ritter, Th. Roest, H.-J. Schouten, G.-M. Theal, H. Tollin, S.-D. Van Veen, et que Mlle Madelaine Mounier, membre de l'Église wallonne de Nimègue, a cédé à la Bibliothèque le précieux exemplaire de la *Bible de Sébastien Châtillon* que possédait son frère, le pasteur P.-J.-J. Mounier. Notre collection de Bibles s'est accrue d'autres éditions encore; il en a été le même pour nos psautiers, livres de prière, sermonnaires et autres écrits de pasteurs wallons, généalogies et biographies wallonnes, livres de dévotion et d'histoire ecclésiastique, vaudois et huguenots d'Angleterre et d'Allemagne, écrits de Jurieu et de Des Marets. Nous avons échangé notre *Bulletin* contre les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève.* Signalons encore parmi nos acquisitions: 9 médailles wallonnes, 7 portraits de pasteurs wallons, un dessin du peintre J.-L. Cornet, de Leyde représentant François du Jon prêchant à Anvers devant les fidèles au moment de l'exécution de quelques-uns de leurs frères, composition soignée, destinée à former un tableau d'histoire.

Enfin mentionnons la bienveillance dont a fait preuve à notre égard M. J.-G. de Groot Jamin fils. La plaque gravée par Daniel de La Feuille qui servit à imprimer la marque de fabrique de Pierre Rouvière d'Amsterdam, appartient à ce frère; mais il a bien voulu la déposer dans notre vitrine, sauf droit de propriété.

Comme les années précédentes maints de nos volumes ont été consultées dans notre salle de lecture ou prêtés à domicile. Plusieurs personnes ont visité la Bibliothèque et exprimé leur satisfaction. Elle a été dernièrement ornée d'un beau mobilier en noyer sculpté qui harmonise parfaitement avec le local ainsi qu'avec les souvenirs wallons du passé; précieux cadeau de notre généreux et fidèle ami M. A.-J. Enschedé.

Pour terminer un détail financier. C'est que nous avons fait élever le taux de l'assurance contre l'incendie à cause de la valeur toujours croissante des collections.

Au nom de la Commission,

E. Bourlier,
président.

Dr W.-N. du Rieu,
secrétaire.



RAPPORT

DES DÉPUTÉS

A.-J. ENSCHEDÉ ET W. VIELHABER A L'ASSEMBLÉE DU « *HUGENOTTEN-VEREIN* » A MAULBRONN LES 23 ET 24 SEPTEMBRE 1894 [1].

Un samedi, le 22 septembre, nous arrivions à la station de Maulbronn après un beau voyage par Francfort-sur-le-Mein, Heidelberg et Bretten, lieu de naissance du célèbre réformateur et collabora-

1. La Société allemande *Der Deutsche Hugenotten-Verein*, dont la troisième assemblée générale avait lieu cette année à Maulbronn, doit son origine au besoin que les Églises d'origine françaises ou wallonnes d'Allemagne éprouvaient depuis longtemps d'avoir un lien qui les rattachât entre elles. Un grand nombre d'Églises ont déjà adhéré et le temps n'est probablement pas très éloigné où elle pourra se considérer comme représentant tout ce qui reste encore en Allemagne des Colonies françaises qui y furent fondées après la révocation de l'édit de Nantes, et des quelques Églises wallonnes qui y sont antérieures. Le but de cette Société n'est pas seulement de s'occuper des besoins spirituels et matériels de ces communautés, mais aussi d'en écrire l'histoire et de réunir tous les documents qui s'y rapportent. La Société a publié durant les trois années de son existence les monographies des Églises de Magdebourg, Emden, Walldorf, Berlin, Erlangen, Otterberg, Bremen, Karlshafen, Annweiler, St. Lambrecht-Grevenhausen, Halberstadt, Heidelberg, Gross- und Klein-Ziethen, Stade, Celle, Göttingen, Altona, Billigheim, Frankenthal, Halle a/S., Pérouse, Bückeburg, Dornholzhausen, Rohrbach, Wembach et Ham. RÉD.

teur de Luther, Philippe Melanchthon, quand un court orage vint obscurcir le brillant soleil qui jusque là avait égayé notre chemin. Enfin, après un séjour de deux heures, la diligence nous transporta assez rapidement le long des belles collines couvertes de forêts et de vignes qui entourent la petite ville de Maulbronn.

Ce remarquable endroit n'est qu'une très petite ville du royaume de Wurtemberg, d'à peu près une trentaine de maisons, dont le centre est occupé par un célèbre monastère, autrefois couvent des moines de l'ordre Citeaux, à présent proséminaire, c'est-à-dire institut d'éducation pour des jeunes gens qui veulent s'adonner à l'étude de la théologie protestante ou de la philosophie.

Autour de cet endroit sont situés plusieurs petits villages vaudois, nommément Schœnbrunn, autrefois appelé « les Muriers », fondé et desservi par le célèbre pasteur et héros Henri Arnaud, qui y est décédé en 1721, puis Durmenz, Pérouse, Pinache, Lucerne, Grand-Villars, Petit-Villars, et quelques autres plus éloignés. A notre arrivée Maulbronn avait déjà mis ses habits de fête ; des drapeaux et des guirlandes décoraient l'ancienne porte, les maisons et les édifices publics, et prouvaient l'intérêt inspiré aux habitants par l'assemblée qui allait se tenir dans leurs murs. Pendant la matinée on vit arriver les longs chariots à ridelles qu'emploient les paysans, portant ceux qui désiraient participer à la fête, en si grand nombre qu'il fallait que tous les habitants des villages vaudois voisins, hommes, femmes et enfants, eussent voulu assister à l'assemblée huguenotte.

Les diligences de la poste apportèrent aussi une multitude d'hôtes, parmi lesquels figuraient les principaux membres du clergé protestant, non seulement des environs, mais même du royaume de Wurtemberg ; nous mentionnerons seulement le célèbre prédicateur de la cour, le Docteur en théologie Braun, de Stuttgart, et le prélat Berg, de Heilbronn, qui nous donnèrent plus tard des preuves de leur grande éloquence au service qui eut lieu dans l'église du monastère et qui commença à deux heures de l'après-midi.

Lorsque nous y entrâmes, cette grande et belle église gothique était déjà bondée de monde, et aussitôt que nous fûmes placés le chœur de la commune protestante de Maulbronn entonna ce cantique :

« *Wie wird uns sein, wenn endlich nach dem schweren,*
Doch nach dem letzten ausgekämpften Streit
Wir aus der Fremde in die Heimath kehren
Und einziehn in das Thor der Ewigkeit;
Wenn wir den letzten Staub von unsern Füssen,
Den letzten Schweiss vom Angesicht gewischt
Und in der Nähe sehen und begrüssen,
Was oft den Muth im Pilgerthal erfrischt ».

(Spitta: *Psalter und Harfe.*)

L'assemblée répondit au choeur par ce chant:

« *O dass ich tausend Zungen hätte*
Und einen tausendfachen Mund,
Ich stimmte damit um die Wette
Vom allertiefsten Herzensgrund
Ein Loblied nach dem andern an
Von dem, was Gott an mir gethan ».

« *Was schweigt ihr denn, ihr meine Kräfte?*
Auf, auf, braucht allen euren Fleiss,
Und stehet munter im Geschäfte
Zu Gottes, meines Herren, Preis!
Wär jeder Puls mein Leben lang
Und jeder Odem ein Gesang! »

Ensuite le pasteur de Maulbronn, M. Klotz, monta en chaire et après avoir lu le psaume XXXIV, il adressa à l'assemblée huguenotte au nom de sa communauté un discours cordial de bienvenue. Après cela nous chantâmes les deux premiers versets de l'hymme de Luther:

« *Ein' feste Burg ist unser Gott,*
Ein gute Wehr und Waffen;
Er hilft uns frei aus aller Noth,
Die uns jetzt hat betroffen.
Der alt' böse Feind
Mit Ernst er's jetzt meint;

Gross Macht und viel List
Sein grausam Rüstung ist;
Auf Erd ist nichts ein's gleichen ».

« *Mit unsrer Macht ist nichts gethan*
Wir sind gar bald verloren;
Es streit't für uns der rechte Mann,
Den Gott hat selbst erkoren;
Fragst du, wer der ist?
Er heisst Jesus Christ,
Der Herr Zebaoth,
Und ist kein andrer Gott,
Das Feld muss er behalten ».

Pendant ce chant le prédicateur de la cour, le Docteur en théologie Braun, monta en chaire pour prêcher un moment après sur le psaume C. Dans son éloquent sermon il parla des bénédictions qu'une assemblée chrétienne comme celle-là procure à ceux qui y prennent part parce qu'elle nous met à même:

1° de serrer des mains fraternelles pour nous saluer l'un l'autre au nom du Seigneur;

2° de nous rafraichir et de nous fortifier l'un l'autre dans notre foi chrétienne;

3° de nous encourager pour notre commun combat et de nous exciter réciproquement aux œuvres de la charité chrétienne.

L'orateur commença par nous donner la seule explication véritable du mot *huguenot* en appliquant aux huguenots la parole de Saint Paul aux Ephésiens chapitre II, verset 19: *Vous n'êtes donc plus des étrangers*, *en dehors de la maison*, *mais vous êtes des concitoyens des saints et domestiques de Dieu.* Il expliqua que le mot *huguenot* est le même que *huisgenoot* en hollandais et *Gottes Hausgenossen* en allemand, comme Luther a traduit, opinion qui fut combattue plus tard par le célèbre historien des Vaudois, M. le professeur Schott, de Tubingen, qui plaidait pour l'autre dérivation du mot *huguenot*, c'est-à-dire *Eidgenossen*, ou confédérés.

Le sermon terminé, le chœur ayant chanté une deuxième fois l'hymne « *Treuer Heiland, wir sind dein, etc.* », M. Correvon, pasteur réformé de Francfort-sur-le-Mein, prêcha sur le psaume XL. Il nous exposa dans son très édifiant discours dans quels sentiments les descendants des réfugiés doivent commémorer la mémoire de leurs ancêtres.

L'orateur ayant fini, toute l'assemblée, debout, chanta le quatrième verset de l'hymne de Luther :

> « *Das Wort sie sollen lassen stah'n*
> *Und keinen Dank dazu hab'n ;*
> *Er ist bei uns wohl auf dem Plan*
> *Mit seinem Geist und Gaben.*
> *Nehmen Sie uns den Leib,*
> *Gut, Ehre, Kind und Weib :*
> *Lass fahren dahin, sie haben's kein' Gewinn,*
> *Das Reich muss uns doch bleiben* ».

Puis le quatrième orateur du jour, le prélat Berg, monta en chaire et prêcha sur l'épître aux a Hebreux XI, 4, appliquant aux martyrs huguenots les paroles écrites au sujet d'Abel : *quoiqu'il soit mort, c'est à cause de sa foi qu'il parle encore maintenant.*

Après la prière et la bénédiction l'assistance entonna :

« *Gloria sei dir* ».

Après le service de l'après-midi, qui avait duré deux heures et demie, nous eûmes le plaisir d'examiner une grande quantité d'anciens livres religieux, bibles, testaments, livres de cantiques français et, en outre, des documents concernants les communautés vaudoises du Wurtemberg, qui étaient exposés sur une grande table dans l'ancien chœur de l'église du monastère où nous nous trouvions alors.

C'est alors que les jeunes docteurs qui professent au proséminaire de Maulbronn s'offrirent pour nous servir de guides et nous conduisirent par tous les cloîtres, halles et galeries de cet admirable édifice, dont personne ne peut deviner la grandeur ni la splendeur, s'il ne l'a visité. Mentionnons les magnifiques réfectoires du monastère, sur lesquels le célèbre poète allemand Victor Von Scheffel a fait ces vers satiriques :

« Im Herrenrefectorium
Zu Maulbronn in dem Kloster,
Da geht was um den Tisch herum,
Klingt nicht wie Paternoster! »

A l'un des angles de la muraille du cloître se voit une tour antique, appelée la tour du Dr Faust, qui y a demeuré et qui y a fait des expériences d'alchimie pour fabriquer de l'or. Il en a trouvé en effet, mais, comme Scheffel l'écrit en plaisantant, ce n'est pas dans ses creusets, mais dans le bon vin d'Elfingen qui appartenait autrefois au monastère.

Il était déjà tard quand nous rentrâmes à l'hôtel où le *Hugenotten-Verein* allait tenir sa séance. La salle était trop petite pour l'énorme multitude de sociétaires qui voulaient y assister. M. le pasteur Dr H. Tollin, de Magdebourg, président de la Société huguenotte allemande, ouvrit la séance, et comme les sociétaires de Stuttgart et de Tubingen étaient forcés de partir le soir même, il donna d'abord la parole à M. le professeur Schott, de Tubingen, qui nous donna quelques détails intéressants sur l'histoire des communautés vaudoises du Wurtemberg. Alors M. le prédicateur de la cour, Dr Braun, adressa à l'assemblée une deuxième parole édifiante. Puis le professeur de l'Université vaudoise à Torre-Pelice, M. Vinay, apporta les salutations des Églises vaudoises italiennes à l'assemblée; il parlait en français et M. Correvon traduisit ses paroles en allemand. Ensuite, le président ayant invité M. Vielhaber à bien vouloir traduire notre lettre de créance pour les auditeurs allemands, ce qu'il fit immédiatement, le président donna la parole à M. Enschedé qui, au nom de la Société de l'Histoire des Églises wallonnes, rappela comme quoi les colonies du Wurtemberg devaient leur origine aux États-généraux des Pays-Bas, qui, par l'entremise de leur agent Pierre Valckenier, prirent soin des exilés, lorsque la Suisse ne put plus les garder. Il termina en exhortant ses auditeurs à suivre l'excellent exemple de leurs ancêtres et, l'œil sur le passé, à préparer l'avenir.

Après lui, M. Fritz Fliedner, digne fils de son illustre père, le Dr Fliedner, de Kaiserswerth, se présenta à l'assemblée comme le fils d'une mère huguenotte, nommée Bertheau, circonstance qui lui don-

nait le droit d'assister à l'assemblée. Il nous raconta les progrès de l'Évangile en Espagne, ce pays, forteresse de l'inquisition, dont le cruel roi Philippe II ordonna le martyre de tant de huguenots et causa l'émigration des premiers Wallons en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et en Danemark.

Le lendemain nous nous assemblâmes à neuf heures dans le temple d'hiver, qui est situé dans le bel-étage du cloître. Le président, le Dr Tollin, ouvrit la séance par une prière et un discours concernant les affaires de la Société huguenotte. Puis il donna la parole à M. le pasteur Kopp, ministre du village vaudois de Perouse, près de Maulbronn. Celui-ci nous raconta l'intéressante vie et les exploits de Henri Arnaud, pasteur et colonel en chef des Vaudois.

Lorsque Louis XIV eut forcé le duc de Savoie à expulser des Vallées les réfugiés français et les Vaudois nés dans les vallées qui faisaient retour à la France, Arnaud dut s'expatrier avec eux ; il les accompagna dans le Wurtemberg, où il fonctionna jusqu'à sa mort dans la petite communauté de Schönbrunn, dans l'église de laquelle ses cendres sont enterrées sous la chaire.

M. Märkt, pasteur de Pinache, autre village vaudois, prit alors la parole et fit un discours sur l'état religieux et moral et la situation économique des communautés vaudoises du Wurtemberg pendant deux siècles.

L'heure était déjà fort avancée quand il finit la première moitié de son discours. Quelque instructif qu'il fût, on préféra l'interrompre et en réserver la seconde moitié pour la séance de l'après midi.

A la fin M. le président pria M. Vielhaber de terminer les travaux de la matinée par une prière et d'invoquer la bénédiction du Seigneur.

Pendant ce temps M. Enschedé avait examiné avec M. Achard, de Homburg, et M. de Neufville, de Francfort-sur-le-Mein, trésorier de la Société huguenotte, les comptes de l'année écoulée.

A deux heures de l'après-midi, le banquet général eut lieu à l'hôtel de la poste, animé par une série presque innombrable de tostes en allemand, en français et en patois vaudois. Les villageois vaudois nous intéressèrent en nous donnant des échantillons du patois roman que leurs ayeux parlaient il y a deux cents ans et MM. les professeurs

Dr Vinay et Costabel, de l'Université de Torre-Pelice, leur firent le plaisir de discourir avec eux dans leur langue maternelle, qu'ils ont conservée.

Après le diner, M. Märkt ayant continué et achevé son récit, M. Enschedé fit son rapport sur les comptes, qui soldaient par un solde favorable et qui furent approuvés. Ensuite M. Béringuier, Docteur en droit et juge à Berlin, donna une description intéressante des œuvres de charité de la Colonie française de la capitale allemande.

On passa alors à la nomination de plusieurs membres honoraires, tous nommés par acclamation, parmi étaient M. le Dr W.-N. du Rieu, notre zélé secrétaire, et M. Vinay ; le bureau de la Société fut de même réélu par acclamation.

L'agenda étant épuissé, M. le président Tollin termina la séance par une prière et la bénédiction, et l'assemblée chanta une hymne en allemand.

Le lendemain était destiné à une visite dans quelques communautés vaudoises aux environs de Maulbronn, inaugurée par un service divin au dessus des cendres de H. Arnaud dans la nouvelle église de Schönbrunn; mais le temps étant très pluvieux, de même que le jour précédant, nous resolûmes de renoncer au plaisir de participer à cette visite, préférant rentrer chez nous en prenant la route de Wildbad, Baden-Baden, Strasbourg et Metz, fort satisfaits de tout ce que nous avions vu et entendu.

Haarlem, 14 octobre 1894.
A.-J. Enschedé.

Emmerick, 8 octobre 1894.
W. Vielhaber.



NÉCROLOGIE.

F.-L.-FRÉD. CHAVANNES.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire que reproduire ici les paroles cordiales par lesquelles, dans son rapport annuel, la Commission wallonne annonçait à la Réunion de Nimègue le décès de cet ancien pasteur de nos Eglises.

« Le doyen de nos pasteurs, en même temps notre modérateur, est le seul parmi nous qui ait été en service en même temps que M. Chavannes père, ancien pasteur d'Amsterdam, décédé le soir du 22 août dernier à Lausanne, à l'âge de presque 90 ans. François-Louis-Frédéric Chavannes, né en Suisse, le 24 octobre 1803, a fait ses études théologiques à Lausanne. Après les avoir achevées et reçu la consécration, en vertu de laquelle il devint « ministre impositionnaire », il fut d'abord directeur du collège de Vevey, puis professeur d'arithmétique et de mathématiques, premièrement à l'école normale, plus tard au collège de Lausanne. De 1834-1836 il fut un des prédicateurs de l'Oratoire de cette dernière ville. C'est à la fin de l'année 1845 et à la suite de troubles politiques qu'eut lieu la démission en masse de la grande majorité des pasteurs et ministres impositionnaires de l'Église nationale du canton de Vaud; cette démission aboutit à la fondation de l'Église libre à l'organisation de laquelle Vinet prit une grande



part. Chavannes, ardent démissionnaire, qui même avait prononcé un grand discours dans l'assemblée du clergé vaudois où la démission fut décidée, fut dès lors mal vu du gouvernement, qui profita de la réorganisation du collège communal pour se défaire de lui et de quelques uns de ses collègues. C'est ainsi qu'au commencement de 1848 on put le faire venir à Amsterdam. Cette Église était alors en procès avec l'État au sujet du « trop fameux » décret de 1843, qui supprimait d'un trait de plume nos Églises, ne maintenant que quelques postes de pasteurs dans quelques-unes de nos grandes villes. M. Huet étant mort en 1846, l'État avait refusé d'accorder le congé d'élire et l'Église d'Amsterdam avait cité l'État devant la Haute Cour. En attendant l'issue du procès, on chargea Chavannes de remplir les fonctions de Huet. Le procès gagné, il fut appelé et, le 24 septembre 1848, installé. Il resta à Amsterdam jusqu'au 1 juillet 1857, époque à laquelle sur sa demande et pour des raisons de santé il fut déclaré émérite.

« Ceux qui ont eu l'avantage de le connaître de près se souviendront avec une respectueuse estime de ce pasteur zélé et actif; ils se rappelleront sa fermeté de principes et l'aménité de son caractère. Poëte-religieux éminent, comme l'attestent plusieurs cantiques dont nous nous servons dans notre culte public, Chavannes était surtout penseur et homme d'études. Pendant les années de son ministère à Amsterdam, il écrivit dans des Revues et publia un périodique intitulé : « *Le Messager de l'Évangile* ». Retiré à Lausanne, depuis son éméritat, il a encore écrit dans la Revue de Théologie de Strassbourg, dans les Étrennes religieuses de Genève et dans d'autres périodiques. Il était presque aveugle quand il acheva son étude sur Vinet considéré comme apologiste et exégète, qui a été couronnée par la societé de la Haye pour la défense de la Religion Chrétienne. Quoique éloigné de notre pays, il lui demeura attaché et entretint une correspondance soutenue avec son ancien collègue Mounier ».

Nous sommes en mesure d'ajouter les quelques renseignements suivants.

Mathématicien, penseur et poète, cet homme sans aucune prétention, simple, habitué à s'enfermer dans son devoir, n'en était pas

moins très remarquablement doué. Comme mathématicien, il a publié deux volumes qui ont été longtemps en usage dans les écoles secondaires de le Suisse romande, l'un pour l'enseignement de la planimétrie et de la stéréométrie, l'autre pour celui de l'algèbre élémentaire. Ces livres ont eu le sort de tous les livres d'enseignement, on a fini par les remplacer. A-t-on mis du meilleur à la place? Nous ne saurions le dire; mais certainement ce n'a rien été d'aussi admirablement clair et méthodique.

Comme penseur, Scholten faisait grand cas de lui. Il disait: « Ce Chavannes ne lit ni l'allemand, ni le hollandais, mais il devine les questions ». Chavannes manquait rarement de faire visite à Scholten, quand il pouvait s'accorder le plaisir d'aller voir à Leyde son ami van Goens.

Comme poëte, il a composé un charmant poème idyllique en quatre chants, intitulé « le pasteur de campagne ». Nous nous ferions un plaisir d'en détacher quelques strophes, mais la place concédée à une nécrologie s'y oppose. Nos lecteurs connaissent sans les connaître, par les nombreux cantiques de Chavannes qui se trouvent dans nos recueils wallons, ses « Poésies chrétiennes et cantiques », publiés en 1838, dont l'édition unique a été en peu d'années complètement épuisée.

P.-J. MARCUS.

Né à Dordrecht le 15 octobre 1803, Pierre-Jacques Marcus se fit remarquer dès sa jeunesse par son goût pour l'étude et son assiduité au travail autant que par son intelligence et sa sagacité. M. C.-G. Merkus, pasteur de l'Église wallonne, ayant fait sa connaissance et apprenant que son plus ardent désir était d'être un jour pasteur comme lui, l'engagea à se consacrer au Saint Ministère dans les Églises wallonnes, lui promettant aide et protection. Cette promesse, le digne et vénéré pasteur l'accomplit avec la plus rigoureuse fidélité. Marcus ne l'oublia jamais

et voua à son « père spirituel », comme il avait coutume de l'appeler, jusqu'à sa mort, un culte de reconnaissance et d'amour qui s'étendit même à tous les membres de la famille Merkus. Il suivit son protecteur lorsque celui-ci fut appelé à Amsterdam et commença ses études théologiques à l'Athénée de cette ville, pour les continuer et les achever à l'Université de Leyde. Admis à l'exercice du Saint Ministère par la Commission wallonne il ne tarda pas à entrer en fonction. Il fut nommé pasteur de l'Église protestante d'Anvers. Anvers, comme on sait, appartenait alors encore — nous sommes en 1828 — au royaume des Pays-Bas. Comme on y parlait les deux langues, le service se faisait alternativement en français et en hollandais. Le troupeau était petit, mais les deux pasteurs — Marcus avait pour collègue P.-J.-J. Mounier, plus tard pasteur à Amsterdam — se faisaient aimer et respecter de leurs paroissiens et vivaient en paix avec la partie catholique de la population. Malheureusement cet état de calme et de paix fut de courte durée. L'insurrection de quelques-unes des provinces méridionales contre le gouvernement néerlandais, commencée à Bruxelles le 24 août 1830, s'étendit aussi à la fin à Anvers qui avait longtemps résisté, et lorsque le commandant de la forteresse, le général Bon Chassé, fut obligé pour sauver la garnison de lancer quelques bombes dans la ville (7 octobre 1830), l'exaspération de la foule contre tout ce qui était hollandais devint telle, que ceux qui appartenaient à cette nationalité coururent les plus grands dangers et ne purent se sauver que par une fuite précipitée. Marcus fut donc aussi obligé d'abandonner son poste (Mounier appelé ailleurs était déjà parti plus tôt) et revint à Amsterdam, où il fut reçu à bras ouverts par ses anciens amis.

Cependant il ne resta pas longtemps inactif. L'armée hollandaise, grossie par un grand nombre de volontaires qui avaient répondu à l'appel du Roi, avait besoin d'aumôniers militaires protestants et catholiques. Marcus fut un de ceux qui furent désignés pour remplir cette fonction et fut adjoint à l'état-major de la 3e division commandée par le lieutenant-général Meyer, et à laquelle appartenait entre autres la compagnie des « Chasseurs volontaires de l'Université de Leyde ». Le quartier-général de cette division se trouvait alors à Eindhoven; ce fut donc dans cette ville que l'aumônier dut fixer sa résidence. Il y

retrouva parmi les étudiants de Leyde plusieurs anciennes connaissances et se lia d'amitié avec quelques autres qui lui sont restés fidèles jusqu'à sa mort.

Le dimanche 31 juillet 1831 fut un jour solennel tant pour l'armée que pour l'aumônier protestant. Environ quatre mille hommes de toutes les armes étaient rangés dans une plaine près d'Eindhoven pour célébrer la culte en plein air. Du haut d'une chaire improvisée Marcus prêcha sur cette parole de l'Écriture : *Tu ne sais pas quelle chose le jour enfantera* (Prov. XXVII : 1*b*). Son discours fit une profonde impression sur tous les assistants. L'auteur de cet article, qui se trouvait parmi les auditeurs, se rappelle encore vivement le recueillement avec lequel on écoutait l'orateur et l'émotion qui se peignait sur tous les visages. On comprit qu'on était à la veille de graves événements et que le moment décisif était proche. Et on ne se trompait pas. Deux jours après on apprit par une proclamation que S. M. le Roi avait décidé de mettre un terme à l'armistice imposé aux deux parties belligérantes par les Hautes Puissances de l'Europe dont on avait demandé l'intercession et ordonnait à son armée de passer sur le territoire des provinces qui s'étaient soustraites à son gouvernement et qui venaient déjà de se constituer en Royaume séparé, non pour reconquérir le pays, mais pour forcer les Belges à accepter le traité de paix projeté par les dites Puissances et auquel la Hollande avait donné déjà son adhésion, mais que la partie adverse rejetait obstinément. Incontinent l'armée se mit en mouvement, mais, pour ne pas entraver cette marche qui devait être exécutée avec la plus grande rapidité, le général commandant de la 3e division ordonna que tout bagage inutile ou superflu restât en dépôt à Eindhoven, et, chose incroyable, il comprit dans ces « superfluités » les deux aumôniers catholique et protestant. Force fut à ceux-ci d'obéir. Mais lorsque quelques jours après ils apprirent qu'on se battait déjà, qu'il y avait des blessés et des morts et qu'on s'attendait à des combats plus sérieux encore, ils conférèrent ensemble et se dirent : « Si jamais notre ministère fut nécessaire, c'est aujourd'hui. Notre conscience ne nous permet pas de rester ici tranquilles et oisifs tandis que nos frères se battent ». Et incontinent ils se mirent en selle et, traversant sans armes et sans

aucune escorte le pays ennemi, ils arrivèrent sans encombre à l'endroit où se trouvait le quartier-général de la 3e division, au grand ébahissement de la troupe qui applaudit à cet acte de bravoure et de dévouement. Et lorsque le général furieux de cette infraction à la discipline militaire leur fit d'assez vertes réprimandes, les deux braves ecclésiastiques ne se laissèrent pas déconcerter mais lui répondirent : « Nous sommes ici en vertu du mandat que nous avons reçu, et au besoin nous en appellerons au chef de l'armée, le prince d'Orange (plus tard le roi Guillaume II). ». Le général, comprenant enfin qu'ils avaient raison, leur permit de se joindre comme ci-devant à l'état-major, et dès ce jour ils suivirent la marche de l'armée jusqu'à ce qu'elle s'arrêtât, après la prise de Louvain.

A la fin de la campagne qu'on a nommée *la campagne de dix jours*, Marcus demanda et obtint sa retraite honorable du service militaire. Il accepta la première cure qui lui fut offerte, celle du village de Hazerswoude. Peu après, cependant, il fut appelé comme pasteur de l'Église wallonne de Delft, où il fut installé le 17 février 1833 ; il y resta jusqu'au 24 octobre 1847, époque à laquelle il échangea ce poste contre celui de pasteur de l'Église wallonne de Rotterdam. Il resta attaché à cette Église pendant près de vingt-quatre ans, du 14 novembre 1847 au 11 juin 1871, date de son sermon d'adieu. Il y eut successivement pour collègues : D.-T. Huet, G.-H.-M. Delprat, A. Réville et A. Pierson, avec lesquels il a toujours vécu en bonne harmonie malgré des différences d'opinions et de tendances. La prédication de Marcus était sérieuse, solide, nourrie et méthodique, peut-être un peu trop méthodique. Il était libéral dans le sens qu'on donnait à ce mot dans la première moitié du siècle, mais le libéral d'hier est souvent l'orthodoxe d'aujourd'hui. Plusieurs donc l'abandonnèrent, jugeant qu'il n'était pas « dans le mouvement » ; un petit nombre cependant lui restèrent fidèles, et sans doute pour eux son ministère a été béni. Ses catéchumènes surtout conservèrent de son instruction religieuse de précieux souvenirs.

Après quarante années de service, Marcus obtint, à sa demande, son éméritat honorable. Dès lors il se retira avec sa famille, d'abord à Gouda et plus tard à Londres, où ses fils s'étaient établis. C'est là qu'il

vécut en paix au milieu des siens jusqu'à ce qu'il s'éteignit, à l'âge de 90 ans, le 13 mars 1894, neuf semaines après la mort de son épouse avec laquelle il avait célébré peu de temps auparavant son jubilé de cinquante ans de mariage.

Au bas de la lettre de faire part qui annonçait sa mort, ses enfants ont mis cette parole qu'apprécieront et approuveront tous ceux qui ont connu le défunt : *Bienheureux sont ceux qui sont nets de coeur, car ils verront Dieu.*

Arnhem. J.-F.-C. KRONENBERG.

EXTRAIT DU LIBER AMICORUM DE GUILLAUME RIVET[1].

ANCIEN ELÈVE DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE.

Ce précieux manuscrit, dont notre membre correspondant, M. Meschinet de Richemond, de La Rochelle, archiviste du département de la Charente-Inférieure, nous a communiqué un extrait fait avec le plus grand soin, nous paraît contenir sur la famille Rivet certains détails peu connus ou entièrement ignorés. Nous avons donc cru faire œuvre utile en le publiant ici. Nous avons ajouté au texte quelques courtes notes biographiques sur les signataires, toutes les fois qu'ils nous étaient connus, comme nous l'avons fait, il y a quelques années, pour l'*Album amicorum* d'Esaïe Du Pré. Voyez *Bulletin*, tome V, page 105 et suiv. Désirant ne pas nous répéter, nous prenons la liberté de renvoyer nos lecteurs aux renseignements que nous avons donné en tête de cette dernière publication sur l'habitude qu'avaient les étudiants de se munir d'albums de ce genre au sortir de l'Université et sur le prix qu'ils y attachaient comme pouvant leur servir de recommandation et en quelque sorte de feuille de route au cours de leurs voyages. (Voy. page 106.)

(Rédaction.)

1. Guillaume Rivet, sieur de Champvernon, fils de Jean Rivet, honorable négociant de Saint-Maixent (Poitou) et de Catherine Cardel, naquit le 1er mai 1581. L'Université de Leyde était de fondation récente lorsqu'il s'y rendit pour étudier la théologie. Il fut inscrit le 28 octobre 1598 dans le livre du recteur, en qualité de « Gallus ». Il avait alors 17 ans et logeait chez un chirurgien du nom de Joos.

Revenu en France et nommé pasteur à Taillebourg (Poitou), il épousa Marie Meschinet, fille de Samuel Meschinet, un des ancêtres de l'archiviste actuel du département de la Charente-Inférieure. De ce mariage naquirent deux filles et trois fils

Guilielmus Rivetus
Sammaxentino-pictavus
Guill. Rivet.

*

Le 6 de juin 1616, j'ay mis en pension André, mon fils et ay payé pour trois mois 25 ₶.

—

Susanne Rivet fille de M. Guillaume Rivet, ministre du S. Evangile et de Marie Meschinet est née à Taillebourg la nuit d'entre le mercredy et jeudy à minuit seiziesme de décembre et fut baptisée le dimanche suivant 19 du mois en l'église du lieu par son père, présentée par M. Samuel Meschinet son oncle et Susanne Meschinet sa tante.

Elle est décédée le dimanche vingt septiesme du même du mois l'an 1604.

*

André Rivet, filz de Me Guillaume Rivet, M. D. S. E. et de Marie Meschinet est né à Taillebourg le 14e jour de 9bre 1605 (qui fut un jour de lundy) à 11 heures. Et a esté baptizé le mercredy 23 du même mois par son père, présenté par Me André Rivet, son oncle, M. du S. E. et par damoyselle Sylvie de Beauchamp femme de monsieur de la Saulzaie, gouverneur de Taillebourg.

*

Samuel Rivet, filz de Me Guillaume Rivet, M. D. S. E. et de Marie Meschinet est né le Samedy matin entre 3 et 4 heures 20e jour de Septembre 1608 à Taillebourg et fut baptisé au même lieu par son père le mercredy suivant 24e du même mois 1608, estant présenté par M. Samuel Meschinet sieur de Richemond, son grand père et honneste femme Pantecoste Meschinet sa grand'tante.

Le 14e jour de febvrier 1609 est décédé mon filz Samuel sur les 11 heures du matin.

*

sur lesquels on va lire les particularités notées par leur père lui-même dans cet album. Ce fut en 1650, après la mort de l'aîné de ses fils, André, que Guillaume prit la plume pour noter ces souvenirs que les soins d'un de ses descendants, M. Alfred André, nous permettent de tirer de l'oubli.

Jehan Rivet filz de Me Guillaume Rivet et de Marie Meschinet sa femme est né à Taillebourg un vendredi matin à 7 heures le 1er jour de l'an 1610 et fut baptizé le mercredi suivant 6 de janvier par son père, présenté par noble homme Me Jehan Grelaud conseiller au Présidial de Xaintes et par damoyselle Rellion femme d'honorable homme Me André Roze, docteur en médecine.

J'ay bénit le mariage d'iceluy et de Marthe Chadeau, à la fin de novembre 1632.

*

Lydie Rivet, fille de Me Guillaume Rivet, M. D. S. E, et de Marie Meschinet, sa femme, est née à Taillebourg le 13e d'aoust 1613, un jour de mardy entre 5 et 6 heures du matin et a été baptizé le XXI du mesme mois par son père, présenté par Me Charles Baudouin, juge assesseur à Taillebourg, et honneste femme Marie Rocquet dame de Richemond. Elle est décédée le dernier du mesme mois d'aoust dix et neuf jours après sa naissance.

*

Le quinziesme d'octobre 1630 est décédé mon fils Zacharie, sur les sept heures du soir, parlant avec cognoissance et tesmoignage de piété et foy singulière en tel aage, au moment devant qu'il rendit paisiblement son âme à Dieu. Sa demeure estoit à S. Jean au college près du Temple où je l'estois allé veoir huict jours auparavant et avois pourveu à ce qu'il fust traitté convenablement. Monsr Talius médecin qui luy avoit ordoñé un clystère tout promptement et une médecine pour le lendemain vint le lendemain de la médecine me veoir à Taillebourg allité par une defluxion qui me descendit à un pied ensuitte de mon voyage de S. Jean où je me mouillay fort et m'assura que l'enfant estoit en bon estat, qu'il ne faisoit plus de sang et n'avoit point de fièbvre, seulement restoit encore un flux qui purgeoit, à quoy il pourvoyeroit aussi. Et ledit Sr Talius ayant esté appelé ailleurs, Monsieur Meschie le visita continuellement en espérant si bien qu'il ne permist pas qu'on me donnast advis qu'il fust pis, mais les forces du pauvre enfant defaillantes tout à coup, après que son ventre luy eust doñé relasche de six heures il eschappa à ceux qui le traittoyent, contre leur opinion.

Le lendemain matin 16e d'octobre me fut apportée cette triste nou-

velle lorsque j'estoys en sécurité de ce costé. Et l'infirmité de mon pied m'empeschant d'aller, ma pauvre femme avec mon beau frère (Michel Meschinet) procureur fiscal de ce lieu allèrent luy rendre le dernier office et tant par l'attestation des médecins que les parties de l'apoticaire et les préparatifs de toutes choses nécessaires qu'elle veit en la maison de la demeure de mon enfant m'asseura que rien ne luy avoit défailly du secours humain. Le Seigneur veuille conserver mes autres enfants en sa benignité, afin qu'ils servent à Sa gloire au milieu de la génération perverse de laquelle mon Zacharie a esté enlevé pour estre avec Christ.

Il a vescu XI ans VI mois et XXVI jours.

*

Le septiesme jour de Septembre 1633, est né à dix heures du matin Guillaume Rivet, mon petit fils, fils de Jehan Rivet, mon second fils et de Marthe Chadeau, sa femme et a esté baptizé le 14e du mesme mois par Monsieur Baudouin, pasteur de St. Savinien, présenté par moy et par dame Jeanne Prévost, vefve de Me Jacques Rocquemadour, procureur fiscal de Taillebourg.

Le vingt neufviesme Apvril 1634 est décédé mon petit fils et filleul Guillaume.

*

Le 18 aoust 1645 est décédée Lea Chasteau, ma seconde femme qui a vescu avec moy depuis le 25 mars 1626 jusques à ce jour en grande amitié et a esté vraye mère à mes enfants. Seigneur, mon Dieu ! donne-moy de passer ma déserte vieillesse en ta crainte et me suscite quelque gouvernement tolérable. Amen !

*

André Rivet, mon fils aîné a esté soigneusement élevé et entretenu par moy, ayant estudié près de moy en ce lieu et sous précepteur à luy affecté, puis tenu quelques années à La Rochefoucaud chez monsr Robertson, principal du collège, fut envoyé en Hollande à mon frère chez lequel il demeura deux ans, à 50 ₶ de pension, puis deux ans à Rotterdam à deux cents francs, puis six ans à Leyden à 250 ₶ de pen-

sion, où après avoir estudié plus de deux ans en Théologie[1] selon que je l'avois dédié au S. Ministère, il tesmoigna aimer le présent siècle, ayant quitté cette Ste estude pour s'addonner à celle de la médecine en laquelle il fut passé docteur à Leyde, en l'an 1631, puis m'estant revenu, et majeur, m'obligea de luy donner la part qui luy échéoit du bien de sa mère, voulant s'establir à Paris ou en Hollande, et disant que l'air subtil et chaud de ce pays estoit insupportable à sa poictrine. J'adjoutai encore 500 ₶ du mien, mais estant allé à Paris il mesnagea son faict si mal qu'il en est venu à bout en deux ans. Il eut encore recours à moi qui luy portay 100 ₶ l'an 1634 puis s'establit a St. Denis où il a exercé la médecine jusques au commencement de cette année 1650. Il a reçeu de moy à diverses fois quatre à cinq cents livres. Enfin l'an 1649, il déserta de la profession de la verité pour se marier inconsidérément. De quoy je ne fus informé que quatre mois après par mon nepveu Constant qni l'avoit veu a St Denis. Ce qui m'ayant été en grande douleur et amertume, jè le retins par devers moy, tant que je peux, content de m'adresser à Dieu par prières continuelles, et jugeant qu'un homme instruit en la Théologie si longtemps par mon frère et qui avoit oui les presches de Charenton plus de 17 ans, durant, ne pouvoit ignorer la vérité et assurément retourneroit s'il estoit des esleus de Dieu.

Enfin me vint une lettre de monsr Mestrezat escritte de Paris le 26 janv. de cette année 1650 par laquelle il me donne advis que Dieu avoit fait la grâce à ce mien filz de retourner à luy et à son Eglise et

1. Il resta six mois à Leyde. Son inscription dans l'*Album studiosorum* est datée du 4 octobre 1621; il avait alors 16 ans. L'inscription se fit gratis par égard pour son oncle André Rivet, professeur de théologie à l'Université de Leyde de 1620 à 1631; seulement le recteur, Everardus Vorstius, lui donna le prénom de Guillaume (Guilielmus Rivetus, Guilielmi filius, Talibergensis, Xanto). Cette erreur provient, sans doute, de la présence à Leyde, à cette époque, d'un cousin d'André qui s'appelait Guillaume et était fils du professeur A. Rivet, mais qui, par suite d'une erreur, avait été inscrit sous le nom d'André, dès l'âge de 13 ans (Andreas Rivetus, Touarsius, Picto, Andreæ filius, honoris causa). Cet âge de 13 ans a de quoi étonner, mais on doit savoir que Guillaume Rivet était élève de l'École latine de Leyde et que les élèves de cette École étant considérés comme de futurs étudiants, on leur accordait l'inscription dès leur entrée à l'École. Le titre d'étudiant qu'ils portaient dès lors, leur procurait l'avantage d'être exempts des droits sur la bière et sur le vin.

qu'ayant esté frappé de sa main par maladie il eut le cœur touché pour envoyer prier le Consistoire de l'Eglise de Paris de le faire visiter par un Pasteur, que mons[r] Aubertin qui lors estoit de semaine fut député pour cela, qu'il le vit en toute liberté, et oüit les saintes paroles de sa repentance et foy avec grande édification de toute la compagnie en quoy il persévéra jusques à la fin, ayant rendu son esprit au Seigneur en bon chrestien, et s'estant trouvé que lors mons[r] Salis-Grizou, Capitaine aux Gardes, ayant là sa compagnie de Suisses, et luy estant de la Religion le protégea à ce qu'il ne fust molesté par ceux de l'église Rom. Mons[r] Vincent m'escrit de Paris du mesme jour me confirmant le tout et adjoustant qu'il ne laisse pas d'enfans après soy. C'est un second degré de grâce d'estre relevé de telle cheute et un premier d'en estre contregardé. O Seigneur! qui as donné le moindre à ce mien filz confère le premier à tous mes autres enfans.

Celluy-ci a vescu 44 ans et deux mois.

* * *

N°. 2.

Glorifier nous faut, d'un cœur
prompt et joyeux,
Le nom de nostre Dieu Créateur
tout parfaict.
C'est lui qui de rien fist la terre et
mer et cieux,
Et sans l'aide duquel tout œuvre
est imparfaict.

Qui n'a Dieu n'a rien.

Jonas van Sixberg l'escrivist
en Delf pour son singulier ami
mons[r] Guillaume de Rivet
le 12 aougst anno 1602.

Jonas van Sixbergh figure sur la liste des diacres de l'Égli se de Delft pendant les années 1626 à 1629. — Cette note, ainsi que plusieurs de celles qui suivent, a été extraite de notre *Collection des fiches*, source si féconde pour l'histoire des Églises wallonnes.

N°. 3. Formido mortis morte pejor; non potes
vitare mortem sed potes contemnere.

Josephus Scaliger Jul. Caez. F.
scribebam Lugduni Batavor. VI Kal.
Sextilis Juliani.
Fuimus Troiæ.

Joseph-Juste Scaliger, grand savant, « *a quo pudet dissentire* », naquit le 5 août 1540 à Agen, en Guyenne. Ayant embrassé le protestantisme à l'âge de 22 ans, il combattit vaillemment dans les rangs des Huguenots, de 1569 à 1570. En 1592, Scaliger fut « appelé à Leide pour honorer l'Université de sa présence ». Le Prince Maurice d'Orange et la Princesse Douairière Louise de Coligny le tenaient fort en estime, et la renommée de sa haute sagesse et de sa grande science était répandue dans l'Europe entière, lorsqu'il mourut à Leyde, en 1609. Sur sa devise : *Fuimus Troiæ*, voyez *Bulletin* V, page 112.

N°. 4. Dieu est mon partage.
Lucas Trelcatius.

Nous ignorons à quelle date ces lignes furent écrites dans l'Album Rivet. Le professeur Luc Trelcatius, qui mourut le 28 août 1602, peut en être l'auteur. Il paraît, en effet, que Rivet pria les professeurs d'inscrire quelques lignes dans son album d'abord en 1601, puis, avant son départ de Leyde, vers l'automne de 1602. Mais il se peut aussi que ces lignes soient de Luc Trelcatius, fils du précédent, né à Londres, le 25 avril 1573, et qui prêchait déjà à l'âge de dix-sept ans. Il était, en 1603, pasteur de l'Église de Leyde, lorsqu'il fut nommé professeur extraordinaire de l'Université de cette ville. Le professorat ordinaire lui fut conféré en 1606. Par ses *Justificationes theologicæ*, publiées en 1607, on peut aisément juger qu'il ne partageait nullement les opinions des Arminiens. Il mourut à Leyde, le 12 septembre 1607. Scaliger l'aimait beaucoup.

N°. 5. Bienheureux est celuy qui est droict en son faict
Comme est mon bon ami Guillaume de Rivet.

En adversité heureux.
Felix van Sambix l'escrivit
en Delf en faveur de son
intime ami Guillaume de
Rivet, le 22 Aougst 1602.

Félix de Sambix, né en 1553 à Anvers, célèbre calligraphe connu comme « tresexpert escrivain et maistre de la Plume Couronnée », était libraire à Delft. Nous avons trouvé dans la *Collection des fiches* : « Félix de Sambix, diacre de l'Église de Delft ; ancien : 20 janvier 1590 ; 13 février 1593 ; 1595 ; 1599. Reçu membre de l'Eglise de Delft : 30 janvier 1604 Félix van Sambix, fils. » C'est probablement ce dernier qui a écrit les vers précédents. C'est probablement aussi de lui que descendait le Sambix qui entra, le 3 février 1645, dans le collège préparatoire aux études théologiques qu'avaient fondé les États de Hollande et de West-Frise.

N°. 6. J. Drusius.
1601.

Jean Drusius (Driesche), né à Oudenarde le 28 juin 1550, latinisa son nom selon l'usage du temps. Il était, en 1572, professeur d'hébreu à l'Université d'Oxford. De 1577 à 1585, il enseigna cette même langue, ainsi que le chaldéen et le syrien, à Leyde, qu'il quitta pour aller enseigner les mêmes branches à Franeker. Le 7 mai 1577, son nom fut inscrit dans l'*Album* de l'Université de Leyde, afin qu'il pût jouir de l'exemption des droits d'accise. En 1594, le Synode de la Hollande septentrionale lui confia la révision d'une traduction de la Bible dédiée à Marnix de St. Aldegonde. Il fut chargé, en 1600, de la composition d'un commentaire sur l'Ancien Testament. Drusius mourut à Franeker en 1616. — Le texte hébreu et les paroles grecques qu'il avait écrits dans l'Album n'ont pu être déchiffrées.

N°. 7.

Θεοῦ διδόντος, οὐδὲν ἰσχύει φθόνος,
καὶ μὴ διδόντος, οὐδὲν ἰσχύει πόνος.
Deo iuvante liuor officit nihil,
Et non iuvante proficit nihil labor.
Ornatiss° doctissimoqᵉ juveni
D. Guillelmo Riveto
benevolentia testanda scripsi
Vulcanius.
Lugduni Batavor
an MDCII
augusti VI.

Vulcanius, dont le vrai nom est Bonaventure de Smet, naquit à Bruges le 30 juin 1538. Il fut nommé, en 1578, professeur de littérature grecque à l'Université de Leyde, et, peu de temps après, secrétaire du Sénat académique. Vulcanius laissa, à sa mort, arrivée le 9 octobre 1614, à Leyde, plusieurs savants ouvrages.

N°. 8. Ut tibi mors felix contingat, vivere disce;
Ut possis felix vivere, disce mori.

Securus moritur qui scit se morte renasci.

In gratia eximiæ spei iuvenis
G. Riveti scribebam Franekeræ
Martinus Lydius Lubecensis 13 maii
anno 1601.

Obiit in Domino 7 julii anno 1601.

Martinus Lydius naquit à Lubeck en 1539 ou 1540, fit ses études en Allemagne et fut nommé pasteur à Amsterdam en 1579. En 1582, il remplit les fonctions de modérateur du Synode de l'Église réformée hollandaise et, trois ans plus tard, fut nommé premier professeur de théologie à l'Université de Franeker. Lydius, savant de premier ordre, avait le caractère fort pacifique; ce fut à lui souvent qu'on s'en remit du soin de rétablir l'entente au sein de paroisses divisées. Nommé en 1598 président du Synode frison de Franeker par le Comte Guillaume-Louis de Nassau, il occupa le même poste en 1596. Lydius avait un vrai culte pour Érasme. La date de sa mort est incertaine. La note qui l'indique, au bas de de l'inscription, est de Guillaume Rivet lui-même.

N°. 9. Virtute et Genio

Ornatissimo doctissimoque juveni
D. Gulielmo Riveto, benevolentiæ
causa Carolus Clusius scribebam
Lugduni in Batavis VIII augusti
cIↃ.IↃc.II.

Carolus Clusius (Charles de l'Écluse) naquit en 1524 à Arras, d'une famille patricienne. Il fut nommé professeur de botanique à l'Université de Leyde en

1593, et sa renommée se répandit bientôt dans le monde savant. Clusius mourut en 1609. On le tient, encore de nos jours, pour l'un des plus grands botanistes qui aient jamais existé. Il avait été inscrit dans le livre du recteur le 4 novembre 1594.

N°. 10.

Isaacus Casaubonus
Scripsi et velut pignus
meæ adversum te benevolentiæ
, Guilielme Rivete, hīc
consignavi.
Lutetiæ Parisiorum
a. d. vi Eid. Sept.
—
CIↃ.IↃC.II.

Isaac Casaubonus (Isaac de Casaubon), né à Genève le 18 février 1559, fut un des plus grands savants de son temps. Il enseigna le grec et les belles-lettres à Genève en 1582, à Montpellier en 1596, puis à Paris, où Henri IV le fit venir en 1598, et fut nommé peu après bibliothécaire du roi.

Présent, en qualité de commissaire, à la conférence de Fontainebleau entre le cardinal Duperron et Duplessis-Mornay, il opina en faveur de ce dernier. On savait d'ailleurs qu'il ne partageait pas les sentiments des réformés sur divers points importants du symbole. Après la mort du roi Henri IV, Casaubonus passa en Angleterre, où Jacques II lui donna deux prébendes, l'une à Canterbury, l'autre à Westminster. Il mourut à Londres le 1er juillet 1614 et fut enterré dans l'abbaye de Westminster. La date de cette inscription nous apprend que Rivet était à Paris au mois de septembre 1602.

N°. 11.

הִנֵּה מַה־טּוֹב וּמַה־נָּעִים
שֶׁבֶת אַחִים גַּם־יָחַד׃

(Psaume CXXXIII, 1. Voici, oh ! qu'il est agréable, qu'il est doux pour des frères de demeurer ensemble !)

τα ὅπλα τῆς στρατείας ἡμῶν οὐ σαρκιμὰ.

Constat æterna positumque lege est
ut constet genitum nihil.

Charissimo fratri Guilielmo Riveto
quem integrum cordi insculptum gero,
qui me totum (ita confido) non levi
penicillo in intimo corde depictum
servat : hoc etiam exaratum nolui,
manu mea, in hoc albo communi, non
communis *Φιλιας μνημόσυνον* Andreas
Rivetus Sammaxentinus, Ecclesiæ
Thuarcensis Pastor, 8 calend.
novemb. anno 1602.

אח לצרה יולד:

(Prov. XVII, 17. Dans le malheur il se montre un frère.)

Φίλος πιστὸς φαρμακὸν ζωῆς.

André Rivet, né à Saint-Maixent (Poitou), le 2 juillet 1571 ou 1572, fils de Jean Rivet, honorable négociant, et de Catherine Cardil, fut pendant quelques années l'ornement de la faculté de théologie de Leyde. Après une première instruction reçue au collège de La Rochelle, il suivit, à partir de 1592, les cours de l'Académie d'Orthez et étudia la théologie sous Lambert Daneau. Placé à Thouars en 1595, comme chapelain du duc de La Trémoille, il continua, après la mort de ce dernier, à desservir l'Église de Thouars jusqu'en 1620. Ce fut alors qu'après avoir résisté aux instances de Duplessis-Mornay, qui le pressait d'accepter une chaire à l'Académie de Saumur, il céda à celles des curateurs de l'Université de Leyde, ainsi qu'aux prières du Prince d'Orange. La date de son discours d'entrée est le 14 octobre 1620. En cette même année il perdit sa première femme, Suzanne Oyseau. Au mois d'août de l'année suivante, il se remaria avec Marie Du Moulin, sœur du célèbre Pierre Du Moulin. Mais l'Église de Thouars n'avait que prêté son pasteur, et ce ne fut qu'après des sollicitations officielles des États généraux auprès de Louis XIV, que l'arrêt ordonnant à tous les pasteurs sortis de France d'y rentrer sous peine de confiscation de leurs biens, ne fut pas appliqué à Rivet. Par une résolution en date du 13 février 1630, les États de Hollande et West-Frise lui accordèrent un traitement de 600 florins comme professeur de l'Université et pasteur de l'Église wallonne de La Haye, 200 florins pour frais de logement dans cette dernière ville et 200 autres florins pour frais de voyage et pour sermons extraordinaires. En 1632, Frédéric-Henri le nomma précepteur de son fils Guillaume. On sait que Rivet fut chargé de négocier le mariage du

jeune prince avec Marie, sœur de Charles I[er] d'Angleterre (1632), et qu'il fut toujours très dévoué à la maison d'Orange. Il quitta Leyde en 1646 pour devenir curateur de l'École illustre que le Prince d'Orange avait fondée à Bréda. Ce fut dans cette dernière ville qu'il mourut le 1[er] janvier 1651, à l'âge de 78 ans et demi.

N°. 12. J'ai le nom de Rivet dans mon cœur imprimé,
Mais j'aime plus encor ceux que ce nom désigne;
Surtout j'aime celui qui m'a surtout aimé,
Et pour l'amour duquel je vous donne ce signe

De mon affection
entière de Guillaume Rivet
mon très cher frère, vostre
plus affectionnée sœur
Susanne Oyseau.

L'auteur de ce charmant quatrain, première femme d'André Rivet (1596-1620), était fille du pasteur François Oyseau (1545-25 février 1625). De ce mariage naquirent 7 enfants, dont 4 fils:

1. *Samuel*, appelé par erreur Salomon par quelques-uns de ses biographes, fut, le 1[er] octobre 1620, à l'âge de 21 ans, inscrit, *honoris causa* (gratis), dans le livre des recteurs de l'Université de Leyde, en même temps que son père et que son frère,

2. *Claude*, né à Thouars en 1603, lui-même inscrit de nouveau le 23 mars 1641. A cette époque il demeurait chez la veuve du professeur Burgersdijk, dont il épousa la fille, le 24 mars 1642, à La Haye. De ce mariage naquirent: 1. Guillaume-Louis, qui devint gentilhomme de Son Altesse; baptisé à Leyde le 20 février 1642; témoins: M. de Fossé, gentilhomme ordinaire de Son Altesse, au nom de Très Illustre et Puissant Prince Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, et M[me] Camerarius, représentant M[me] Louise de Nassau, Princesse d'Orange. 2. Susanne, baptisée le 10 avril 1643, dans l'Église St. Pierre, à Leyde. Guillaume-Louis Rivet commença l'étude du droit à Leyde le 30 septembre 1660. Il habitait alors chez le pasteur wallon Isaac Grommé. Inscrit en 1662 dans le registre des membres de l'Église de Nimègue, il épousa à La Haye, le 21 mars 1677, Marie Van der Linden. Sa fille Gertrude fut baptisée à La Haye, dans la grande Église, le 27 février 1678, et son fils André, le 17 janvier 1680. Gertrude épousa en 1697 un certain Christiaan Chastelyn. La promesse de mariage est du 28 juillet,

3. *Guillaume*, né en 1608, inscrit le 4 octobre 1621, comme étudiant, à l'âge de 13 ans,

4. *Frédéric*, inscrit *honoris causa*, le 19 mars 1627, à l'âge de 10 ans; reçu membre de l'Église wallonne de La Haye à Pâques de l'année 1633; épousa Marie Walter. De ce mariage naquirent: André-Constantin, baptisé le 18 avril 1652; Samuel, baptisé le 17 juillet 1653; Catherine, baptisée le 1er novembre 1654; Frédéric, baptisé le 18 janvier 1657; Charlotte, baptisée le 6 décembre de la même année; enfin, Henri-Guillaume, baptisé le 6 janvier 1660. Ce dernier fut inscrit comme étudiant le 6 septembre 1672; il demeurait alors avec sa mère au Rapenburg, à Leyde.

N°. 13. Mourir pour vivre
Anne Oyseau.

N°. 14. הבל כל־אדם׃

(Psaume XXXIX, 6. Tout homme n'est qu'un souffle.)
Per angusta ad augusta.

Ornatissimo juveni
Guilielmo Riveto
hanc
amicitiae
... quod Deus ... duraturæ
symbolum
L. M. D.
Paullus G. F. C. N. Merula
Lugd. Batavor.
mense August. CIↃ.IↃC.II.

C'est à Dordrecht que revient l'honneur d'avoir donné naissance à ce grand jurisconsulte. Il y naquit le 19 août 1558. Nous le voyons inscrit dans le livre du recteur de l'Université de Leyde à la date du 28 août 1578. Après de longues pérégrinations en Europe, Mérula se fixa comme avocat dans sa ville natale et s'y rendit célèbre. Il fut nommé, en 1593, professeur d'histoire à l'Université de Leyde, puis, en 1598, historiographe des États-généraux. Paul Mérula mourut à Rostock, en 1607. Il a écrit nombre d'excellents ouvrages d'histoire et de jurisprudence.

Positiones 18 *de passionibus lectis ex Aristotelis Metaphysices libri V part* 3. Il dédia ces prémices de ses études au professeur Willebrord Snellius et à son mécène, Pierre de Sayvre, Seigneur de Brejardière. Le 27 avril de la même année il soutint, sous la présidence du professeur Antonius Trutius, 15 *Positiones de Prima Substantia quæ sit et quid sit, ex Aristotelis Methaphysices libro XI et XII prima parte*; il les dédia à Jacques Bertrand, Seigneur de Saint Fulgent, probablement élève en médecine, car dans la dédicace, qui est des plus flatteuses, Textor le nomme « *adolescens* ».

N°. 20. תּוֹרָה אוֹר

(Prov. VI, 23. L'enseignement est une lumière.)

Franciscus Gomarus scribebat
doctiss. et honestissimo D. Guillielmo
Riveto Leydæ anno CIↃ.IↃC.II.
august. III.
Lex lux.

Franciscus Gomarus (François Gomar), ce célèbre théologien dont le nom est connu de tous ceux qui sont au courant de l'histoire de la théologie réformée au XVII[e] siècle, naquit à Bruges le 30 janvier 1563. Après avoir séjourné quelque temps en Allemagne, puis en Angleterre, il enseigna la théologie à Leyde. Lorsqu'Arminius devint son collègue, on sait la vive querelle qui éclata entre les deux théologiens, divisa l'Église et le pays tout entier pendant vingt ans et força Gomar à quitter Leyde. En 1611 il se rendit à Middelbourg, où il exerça les fonctions de pasteur et de professeur de théologie. Nommé en cette dernière qualité à Groningue, en 1615, il fut député par les États de cette province au synode de Dordrecht (1618) où il fit condamner les doctrines d'Arminius. Il mourut à Groningue en 1641.

N°. 21. Facile contemnit omnia
qui se perpetuo cogitat
esse moriturum.

Johannes Mendisonus
Lugduni Batavor. 1602.
7 august.

N°. 22.

Virtus nobilitat.

Eruditionis Probitatis et
modestiæ insign. Juveni
Guillielmo Riveto scri.
benevolentiæ ergo Delphis
an 1601 calend : junii.
Abr. Gorlæus.

Abraham Gorlæus (Van Goorle), célèbre collectionneur d'objets d'art, naquit à Anvers en 1549. Après la capitulation de cette ville, il vint s'établir à Delft et y demeura jusqu'à sa mort, en 1609. Il avait un fils qui portait également le prénom d'Abraham. C'est sans doute ce dernier qui fut l'ami de Rivet. Les deux jeunes gens lièrent connaissance à Utrecht où A. Van Goorle vint probablement après que ses parents se furent établis à Delft et où Rivet étudia la philosophie. L'inscription de ce dernier porte la date du 29 novembre 1603. Pendant son séjour à Utrecht, Rivet demeura chez le professeur Heinsius.

N°. 23.

Sol vitæ : Sapientia
Sol vitæ : Amicitia
Panis vitæ : Temperentia
Antydotum vitæ : Patientia
Vita vitæ : Conscientia.
21 may 1601.
Bernardus Paludanus.

Bernardus Paludanus, dont le vrai nom est Berend ten Broeke, né à Steenwijk en 1550, prit à Padoue, en 1580, les grades de docteur en philosophie et en médecine. Charles-Quint le créa Comte Palatin et Chevalier de l'ordre de Jérusalem. Après de nombreux voyages en Europe, en Asie et en Afrique, il vint se fixer en Hollande et y exerça la médecine à Enkhuisen. En 1591, il fut appelé à Leyde pour administrer le Jardin botanique et donner des cours. Il y mourut en 1633.

N°. 24. Si quis Episcopatum desiderat bonum opus desiderat:
opus non dignitatem, laborem non delicias : opus per
quod humilitate decrescat, non intumescat fastigio.

Hoc ut celsum ministerii gradum conscensurus semper p[ro]
oculis habeas, m. Riveti, et utque et tibi a Deo exopto cujus
mei desiderii testimonium pauculis verbis hic tuo amicorum
thesauro adscribere visum fuit.
Roterodami 15 august. 1602.
Daniel Colonius.

Daniel Colonius, né à Metz en 1566, pasteur wallon à Rotterdam en 1591, puis, en 1605, à Leyde, où il fut aussi Régent du Collège wallon. Il occupa souvent la présidence du Synode wallon, et, en 1618, les Églises le députèrent au Synode de Dordrecht. Défenseur intrépide des idées contreremontrantes, il fut jusqu'à sa fin (en 1635) fidèle à sa devise : « *Timor Domini est initium sapientiae* ».

N°. 25. Amicitia verbis initur
Manibus contrahitur
Corde conservatur.

Je laisse mon Rivet et mon Rivet me laisse
Ou plutôt le laissant il ne me laisse point,
mais le laissant ainsi moy mesme je delaisse,
Car son cœur est au mien et le mien au sien joinct.

Gerson Quewellerius.
Lugd. Bat. 1601. mense Julio.

Gerson Quewellerius (de La Quewellerie) natif de Courtray, prit ses inscriptions pour la théologie à Leyde le 10 juin 1598, à l'âge le 19 ans. D'après une note insérée dans l'*Album Studiosorum* de l'Université, il paraît que ses parents habitaient Leyde.

N°. 26. In Magnis voluit et vicit.

Stephanus Augerius Burdigalensis
in sempiternam fidelis sui amici
memoriam hæc scripsit anno
Domini 1602.

N°. 27.

Divitiæ sunt paupertas ad legem
Naturæ accomodata.

οἶ πόνοι ὄψον τοῖς ἄγαθοις.

Le monde m'est immonde.

Hoc monumentum exaravit pietate
et doctrina insigni tibique dilecto
D. Riveto in amicitiam perpetuam
Daniel Couppæus. Lugdu. Bat.
Anno 1600. Mense Julio.

Il existe de Daniel Coupé ou Couppe un *Traité des miracles contre Bellarmin*, Rotterd., 1645, in-12°.

N°. 28.

Christus via, veritas et vita,
via non errans, veritas non fallens,
vita non deficiens,
via in exemplo, veritas in promisso,
vita in præmio.
J. Bouvinus
Normanius.

Grâces à notre *Collection des fiches* nous pouvons noter que Jean Bouvin épousa Marie Destombes, de qui il eut un fils, Jean, présenté au baptême le 31 juillet 1614; que Marie Desbouvines fut reçue membre de l'Église de Leyde en février 1624, et Louis Desbouvines en août de la même année. Celui-ci épousa, le 27 mars 1624, Marie de Burchgraef, dont nous connaissons plusieurs enfants.

N°. 29.

Nihil desperandum Christo
duce et auspice Christo.

Omnia sunt homini tenui prudentia filo.
Sis memor oro mei

Lanfran de Canquigny
Lugd. Bat. tertio Id. feb.

Labor improbus omnia vincit.

Lanfran de Canquigny ou Canchiné, Français d'origine, fut inscrit à l'Université de Leyde en qualité d'étudiant en théologie, le 11 novembre 1600. Il était alors âgé de 16 ans et logeait à l'enseigne de l'Empereur.

N°. 30.

Non possidentem multa vocaveris
Recte beatum, rectius occupat
nomen beati qui Deorum
muneribus sapienter uti
Duramque callet pauperiem pati,
Pejusque letho flagitium timet.

Doctrina et pietate clarissimo viro
Dom. Riveto in perpetuæ observantiæ
testimonium hoc scripsi.
Superata tellus Sydera donat.
Leydæ 10 Feb. 1601. Lebreton.

N°. 31.

Un extrait de Plutarque suivi de
cette mention :

Doctissimo, ornatissimoque
omni Scientiarum genere
viro D. Guilelmo
Riveto domino
et amico suo
scripsit. Lugd. B.

Daniel Heinsius.

Daniel Heinsius, né à Gand en 1580, fut élevé en Hollande où ses parents s'étaient réfugiés. Élève, à l'âge de 14 ans, de l'Université de Leyde, les plus illustres savants, surtout Joseph Scaliger, le prirent en affection. C'est grâce à l'influence de ce dernier qu'il fut nommé, en 1603, professeur extraordinaire de poésie, plus tard professeur d'économie politique, de grec et d'histoire, puis bibliothécaire et secrétaire du Sénat académique. Il passait ses loisirs à écrire nombre de savants ouvrages et à composer des poésies latines qui sont fort appréciées. Nommé en 1618 secrétaire du Synode na-

tional de Dordrecht, les honneurs lui furent prodigués de toutes parts. Gustave Adolphe, roi de Suède, en fit son historiographe et son conseiller. Heinsius mourut en 1655.

N°. 32.

Mors sceptra ligonibus æquat.
Balthazar Ludius.
Leid. A° 1602 august. 8.

Balthazar Lydius, fils de Martinus Lydius, professeur à l'Université de Franeker, naquit à Ulmstadt en 1577. Lorsqu'il eut atteint l'âge de 22 ans, il étudia la théologie à l'Université de Leyde et fut un des élèves favoris de Scaliger. Il fut inscrit le 30 juin 1591 et demeura chez le peintre Guillaume. Ayant achevé ses études en 1602, il fut appelé pasteur à Bois-le-Duc, ensuite à Dordrecht où il fit l'ouverture du Synode national. Lydius était l'un des adversaires les plus acharnés des Remontrants. Il a laissé bon nombre d'ouvrages de littérature. Il mourut à Dordrecht en 1629.

N°. 33.

Nemo confidat nimium Secundis
nemo desperet meliora lapsus.
Daniel Burgundius
Lugd. Batav. 5 august. 1601.

Daniel Burgundius, natif d'Orléans, fut inscrit en qualité d'étudiant en droit à Leyde, le 14 février 1601. Il avait alors 20 ans et habitait chez un nommé La Haye. Il continua ses études à l'Université de Genève, où nous le voyons inscrit dans le livre des Recteurs, à la date de novembre 1605.

N°. 34.

Sic disce quasi nunquam } moriturus.
Sic vive quasi cras }

Virtute doctrina et pietate ornatissimo
viro D. Guilielmo Riveto in
perpetuæ et nunquam intermorituræ amicitiæ
τεκμηρίον haec pauca reliqui.
Lugd. Bat. 8 Aug. A° 1602.
Abraham de La Cloche.

Abraham de La Cloche (Metensis ?) fut inscrit en qualité d'étudiant en philosophie à l'Université de Leyde, le 9 mai 1601. Il avait alors 18 ans et demeurait chez un nommé Honweg, tailleur, dans la Houtstraat. C'est le même qui figure dans l'album de Du Pré sous le n°. 57.

N°. 35. L'amour seul est parfait qui sur vertu se fonde
Et qui a pour ciment une très ferme foi;
D'une telle amitié le temps ne rompt la loi
ni la mordante envie ou la haine du monde.
Ludovicus Du Fay.
Leydæ 10 mart 1601.

Nous savons par notre *Collection des fiches* que ce Louis du Fay épousa à Utrecht, le 27 mars 1625, Jeanne Gerlan ou Guerlin. De ce mariage sont issus deux enfants : un fils, François, baptisé le 15 mars 1629, et une fille, Marie, baptisée le 13 août 1631.

N°. 36. Animorum conjunctio maxima
est cognatio.

Pietate omnique eruditionis genere
decorato adolescenti D. Guilelmio
Riveto amico meo singulari in
amicitiæ nunquam intermorituræ
symbolum scripsi — Jacobus Du Luc
Neracensis — Gallus vasco.
Lugd. Bat. feb. 12 1601.

N°. 37. Qui sincere vivit secure.

Tempus abit
Mors venit
Fac cito quod voles
Fac bene quod debes.

Piissimo omniq. doctrina cultissimo viro
Domino D. Guielmo Riveto ὡς
φιλιας μνημοσυνον et debitæ observantiæ
symbolum perpetuum patriam repetens
reliqui Beniamin Basnagevs
Normano-Gallus.
Lugd. Bat. 6 Jul. 1601.
Repos ailleurs.

Benjamin Basnage, issu d'une ancienne et noble famille de Normandie, naquit en 1510 à Carentan, où son père était pasteur. Il se consacra au saint ministère. L'histoire de sa vie appartient à celle des Églises réformées de France. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages de controverse dont le plus connu a pour titre: *De l'estat visible et invisible de l'Eglise*, etc., La Rochelle, 1612, in-8°. Il mourut en 1652 après cinquante-et-un ans de ministère. La pièce précédente montre qu'il a étudié la théologie à Leyde.

N°. 38. Ou bien ou rien.

Pietate et doctrina omnibus bonis
probatissimo D. Riveto scribebam
Lug. Batavorum non. augusti 1602.
Franciscus Michæli.

Franciscus Michæli, né à Genève, fut inscrit comme étudiant ès-lettres à l'Université de Leyde, le 4 mai 1602; il avait alors dix-sept ans et logeait chez la veuve Drongelen. La famille Michæli, originaire d'Italie, s'était réfugiée à Genève à l'époque des guerres de religion. Des descendants de cette famille existent encore dans cette ville.

N°. 39. Longum iter aggrediens sed dat tibi gloria vires
Hinc tibi tam longæ gloria certa viæ
Ire per incertos casus ut certa sequantur
Præmia virtutis nobile fertus onus.
Ανευ χριστου ουδεν χρηστον.

Ce que l'on a sans peine
on le méprise.

Marcus Michæli,
genevensis.
Lugd. Batavorum non. aug. 1602.

Marcus Michæli, natif de Genève, probablement frère du précédent, fut inscrit comme étudiant ès-lettres à Leyde, le 4 mai 1602; il habitait aussi chez la veuve Drongelen.

N°. 40. Falli non vis! Christus est veritas.
Mori non vis! Christus est vita.
Non est quo eas nisi ad Christum,
Non est quo eas nisi per Christum.

Si mon présent n'est grand
Ce m'est douleur extrême
je ne peux maintenant
Te donner que moi-mesme.

En la cour, en l'amour, en la pesche, en la chasse,
On est souvent frustré de ce que l'on pourchasse.

Richardus Ianus Nereus
andetensis.

Richard-Jean de Nérée, inscrit comme étudiant en théologie à l'Université de Leyde, à l'âge de 22 ans, et désigné comme Cadomensis, c'est-à-dire natif de Caen, devint proposant, puis fut nommé, en 1611, ministre du régiment de M. de Chastillon. Obligé d'interrompre ses fonctions en 1623 pour traduire en français, par ordre du Synode national de Dordrecht, les actes de ce Synode, il essaya en vain de les reprendre plus tard, le général ayant refusé ses services.

N°. 41. Le Seigneur est ma part et tout mon bien,
j'ay proposé de garder Sa parole
à tout jamais fidèlement et bien.

La Banque.
1602 1e august.

N°. 42.

Aphricanus ille a Scipione in Somno
interrogatus utrum qui extincti sunt et
ex hāc vitā migrarunt, viverent:
Imo Vero, inquit, hi vivunt qui ex
corporum vinculis tanquam ex
carcere evolarunt, nostra vero qui
dicitur vita, mors est.
Pietate, doctrina omnibusq animi
dotibus instructissimo viro D.
Guilielmo Riveto in perpetuum
amicitiæ nunquam intermoriturae
scripsi lubens.
Johannes Casimirus Junius
Fr. F.
Lugduni Batavorum august.

Jean Casimir Du Jon était le premier enfant issu du mariage en secondes noces de François Du Jon avec Élisabeth Van den Corput. Né en 1582 et portant les noms de l'Électeur Palatin auquel son père devait beaucoup, il fut destiné à la théologie et inscrit dans l'*Album studiosorum* de Leyde le 1er octobre 1595, à l'âge de 13 ans, demeurant chez son père. L'année suivante, il alla continuer ses études à Andrews (Écosse), mais ne tarda pas à préférer la carrière des armes, probablement entraîné par l'exemple de son oncle maternel, Jean Van den Corput, homme de guerre décidé. Il épousa Marie Dison et mourut le 22 octobre 1624 à Geertruidenberg, aussitôt après son passage à Bréda pendant le siège de cette ville. Il publia, en 1617, un ouvrage consacré à la défense des discours de Dudley Carleton, ambassadeur de Jacques Ier.

N°. 43.

Nec spe nec metu
nec cedere nec cadere
de vero decet.
Dnā pietate et modestiā
singulari ornatissō Dnō Guilelmo
Riveto amico Suo integerrimo

Scripsit Petrus Clignetus
aquis granensis Lug. Bat.
2 aug. 1602.

Petrus Clignetus (Pierre Clignet), né à Aix-la-Chapelle, fut inscrit comme étudiant en théologie à l'Université de Leyde, le 17 juillet 1602. Il avait alors 23 ans et logeait chez « Damoiselle Wijnhoff » au Papengracht. Nous supposons qu'il était parent du Clignet, maître de poste à Leyde, sur lequel nous publierons dans cette livraison un article composé par M. Ch.-M. Dozy, archiviste à Leyde. Pierre Clignet figurera dans la généalogie qui accompagnera cet essai.

La bibliothèque de l'Université possède quatre thèses que P. Clignet soutint *exercitii causa:* 1° 31 *Positiones ex Aristotelis Metaphysices libri V, parte* 2, *præside D. Johanne Murdisonio, philosophiae professore, die* 29 *januarii* 1603, dédiées à M. Ludovicus de Geer; 2° 31 *Positiones de Unitate et quæ eam consequuntur ex Aristotelis Metaphysices libro X°*, soutenues, ainsi que celles qui vont suivre immédiatement, sous la présidence du même professeur, le 16 avril de la même année, et dédiées à M. Ægidius Rost, père, et à Jean Rost, fils, « *pastori Ecclesiæ Latinoburgi vigilantissimo* »; 3° 29 *Theses Metaphysicæ de Triplici efficientia primi entis in alia*, soutenues le 5 mars et dédiées à Antonius Regnaldus, pasteur à Bordeaux; 4° 31 *Theses Metaphysicæ de Causis necessario et libere seu contingenter agentibus, præside D. Antonio Trutio, philosophiæ professore*, le 7 juin de la même année; dédiées à six de de ses amis.

N°. 44.

Vive ut vivas.
Pulleus antiverpianus.

N°. 45.

Nul bien sans peine.
Miffantius normando-Gallus.

Trois étudiants du nom de Miffantius ont été inscrits dans les anciens registres de l'Université de Leide, savoir:

le 23 mai 1595, Carolus Miffantius, natif de Dieppe, âgé de 18 ans, étudiant en médecine; le 23 mai 1595, David Miffantius, natif de Dieppe, âgé

de 17 ans, étudiant en droit; le 11 novembre 1600, Jacques Muffantius, Français de naissance, âgé de 18 ans, étudiant en philosophie, demeurant à l'enseigne de l'Empereur. L'absence de prénom dans la signature de la pièce précédente fait qu'on ignore auquel de ces trois personnages on doit l'attribuer.

M. Ernest Chatonet[1], juge de paix à Rochefort, a découvert ce précieux album chez un paysan dont la fille est idiote, et a sauvé cette chère relique d'une perte certaine.

Ce manuscrit est relié en vélin de Hollande, orné d'un écusson gauffré, anciennement doré. La tranche était également dorée et ciselée.

Les notes et les autographes précieux de cet album forment un ensemble intéressant sur la famille du pasteur Rivet et les savants professeurs des Universités de Hollande.

M. Ernest Chatonet a fait hommage du manuscrit original à M. Alfred André. On peut consulter sur Guillaume Rivet et ses éminents professeurs et amis : Bayle, Moréri, Michaud, Hœfer, le journal de Michel-le-Riche, Dreux du Radier, Haag, Lièvre, Bujeaud, Beauchet Filleau, Lichtenberger, Levesque etc.

Guillaume Rivet de Champvernon, naquit à Saint-Maixent le 2 mai 1581, épousa, le 22 novembre 1603, Marie Meschinet, fille de Samuel Meschinet, Sr. de Richemond, contrôleur ordinaire de la maison du Prince de Condé et de Catherine Bigot, et mourut en 1651 dans son église de Taillebourg.

La transcription des textes grecs et hébreux d'après une copie est sans doute défectueuse, mais j'ai indiqué les chapitres et versets de la Sainte-Écriture lorsque j'ai pu les retrouver, ce qui permettra de rectifier les fautes du copiste et je termine par la table alphabétique des noms propres.

1. Les lignes qui suivent sont de la main de M. de Meschinet de Richemont.



D'azur au chevron d'or, accompagné de trois épis de blé du même, deux en chef et un en pointe.

D'HOZIER.

ENFANTS DE JEAN RIVET ET CATHERINE CARDEL, MARIÉS A SAINT-MAIXENT.

I. ANDRÉ RIVET, né à Saint-Maixent le 2 juillet 1572, pasteur de Thouars, professeur à l'Université de Leyde en 1620, gouverneur du Prince d'Orange, mourut le 7 janvier 1651. Il épousa en premières noces, en 1596, à Thouars, Suzanne Oyseau, décédée en 1620, fille du pasteur Francois Oyseau, dont :

1º Salomon Rivet, mort jeune;

2º Claude Rivet, sieur de Montdevis, ingénieur, géographe, gentilhomme domestique du Prince d'Orange Frédéric-Henri, et précepteur de son fils Guillaume II; il restaura les fortifications d'Abbeville (1636 et 1637) et mourut à 43 ans, laissant deux fils et une fille.

Il épousa en secondes noces, à Londres, en août 1621, Marie Du Moulin, veuve du capitaine Antoine Des Guyots, tué au siège d'Amiens, dont:

3º Frédéric Rivet, gentilhomme domestique du Prince d'Orange.

II. Marguerite Rivet épousa en premières noces Marc Fossa, écuyer, ministre du Saint-Évangile à Melle, et en secondes noces, le 20 avril 1630, Jean de Constant, écuyer, sieur de Rouslage, fils de feu Léonard, conseiller secrétaire du roi et de Sara Chauvin.

III. Guillaume Rivet, sieur de Champvernon, né à Saint-Maixent le 2 mai 1580, appelé par le duc de La Trémoille, en 1603, à l'Église reformée de Taillebourg, où il mourut en 1651. Il avait épousé en premières noces, le 12 novembre 1603, Marie Meschinet de Richemont, fille de Samuel Meschinet, sieur de Richemond, contrôleur de la maison du Prince de Condé, puis contrôleur extraordinaire des guerres, officier du Présidial de Saintes, et de feue Catherine Bigot. De ce mariage sont issus:

1º Étienne Rivet, pasteur à Saujon, de 1645 à 1654;

2º André Rivet, docteur en médecine, né le 14 novembre 1605, décédé en 1650;

3º Samuel Rivet, né le 20 septembre 1608, décédé le 4 février 1609;

4º Jean Rivet, sieur des Roussières, né le 1er janvier 1610. Il épousa, en novembre 1632, Marthe Chadeau, dont un fils:

A. Guillaume Rivet, né le 7 septembre 1633.

5º Lydie Rivet, née le 13 aout 1613;

6º Zacharie Rivet, décédé 15 octobre 1630, âgé de 11 ans;

7º Marie Rivet, mariée, le 8 avril 1642, à Jacques Thomas, fils de Samuel, procureur au présidial de La Rochelle, et de Marie Barbot, dont une fille:

A. Suzanne Thomas, décédée le 8 avril 1674.

Il épousa en seconde noces, le 25 mars 1626, Léa Chasteau, qui mourut en 1645.

Publications de Guillaume Rivet.

Libertatis ecclesiasticæ defensio sive adversus potestatem et authoritatem supremam, quam romanus pontifex in Ecclesiam universam sibi arrogat tripartita dissertatio, Genevae, Chouet, 1625, in-8°. (Dédicace à son frère André Rivet.)

De la défense des droits de Dieu, Saumur, 1634, in-8°.

Vindiciæ evangelicæ de justificatione, Amsterdam, 1648, in-4°.

De invocatione et adoratione Sanctorum defunctorum.

De l'autorité des Saintes Ecritures, à l'occasion d'une controverse publique avec le récollet Bernard Du Vergier et plusieurs prêtres de Saintes.

Epistolæ apologeticæ.

La bonne vieillesse représentée en une lettre latine d'André Rivet à Guillaume Rivet son frère Sieur de Champvernon et par luy traduite en françois, avec les Dernières heures dudit André Rivet, Utrecht, 1652, in-8°.

Plusieurs Sermons.

Le Banquet de la Sapience proposé en l'exposition naifve et vrayement littérale des passages de l'Escriture Saincte qui concernent le mystère de manger le corps et boire le sang du Seigneur, que le Sacrement d'iceluy en la S. Cène contre la pretendue Exposition littérale de la Saincte Eucharistie de Tranquille de S. Remy, Capucin et le Dialogue sur la Saincte Eucharistie d'Estienne Audebert, jésuite, avec un chapitre adjousté à l'occasion du livre du Sr. Pitard, chanoine Théologal de Saints, intitulé le Crayon de la Divinité par Guillaume Rivet, Pasteur de l'Eglise Réformée de Taillebourg, Saumur, Jean Lesnier et Jsaac Desbordes 1636. (Dédicace à « Messieurs très chers frères les fidèles et sanctifiez composans le corps de l'Eglise Réformée de la Rochelle. de Taillebourg 11 aout 1634 ».)

CHARLEMAGNE CONSIDÉRÉ COMME PROMOTEUR DE LA CIVILISATION.

DISCOURS PRONONCÉ A L'OUVERTURE DE LA RÉUNION DES DÉPUTÉS DES ÉGLISES WALLONNES, ASSEMBLÉS A NIMÈGUE

LE 21 JUIN 1894 ET JOURS SUIVANTS.

Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir, je pense, qu'en parcourant les rues de la ville où siège notre Réunion, nous foulons une terre classique. Nimègue, c'est le *Noviomagum* de Jules César, l'*Oppidum Batavorum* de Tacite. La première de ces dénominations, dérivée de *Numagen*, ce qui signifie *localité*, *place nouvelle*, rappelle l'origine celtique de cette ville. Les Celtes, grande famille de peuples à demi sauvages que Rome appela Gaulois, étendant leurs frontières vers le Nord, avaient fondé sur les bords de la Meuse un *magen* ou *megen* et, plus tard, sur la rive gauche du Wahal un *nouveau* magen, en latin Novio- ou Néomagum. C'est ce dernier fleuve, nommé en celtique Vachalis, d'où le latin Vahalis, que le poète Tibulle a désigné sous le nom de Rhin Gaulois.

Après avoir subjugué les Gaules, Jules César pénétra jusqu'aux extrémités du territoire conquis. Le grand stratégiste n'eut pas de peine à comprendre le parti qu'en vue de la défense de ses nouvelles possessions, il pouvait tirer de l'admirable situation de Numagen. Une tour fortifiée ne tarda pas à s'élever à l'entrée de la ville, sur le sommet de la colline qui dominait le fleuve. Ce fut, semble-t-il, cette construction qui donna naissance à la légende d'après laquelle Jules César aurait fondé le célèbre Valkhof (Cour des faucons), dont les restes, bien maigres, je l'avoue, mais si pittoresques, se voient aujourd'hui encore sur l'emplacement même où, il y a plus de dix-neuf siècles, se dressait la tour romaine.

Les Bataves, qui résidaient sur la rive droite du Wahal, étant devenus « les amis et alliés du peuple romain », imitèrent l'exemple de leurs voisins de la rive gauche et se fixèrent dans des villes. Plusieurs d'entre eux vinrent habiter Noviomagum. L'élément batave devint si prépondérant dans cette ville que l'historien Tacite put se croire autorisé à l'appeler *Oppidum Batavorum*, la cité des Bataves, bien qu'elle restât, pendant de longs siècles encore, le théâtre de la vie et de l'activité des Romains. Ceux-ci, en vue tant de la défense de leurs frontières que de la protection des tribus amies, y avaient installé une garnison nombreuse et avaient transformé la tour fortifiée en forteresse. Leur séjour dans ces parages est attesté par un nombre considérable d'antiquités romaines, découvertes lors de la démolition des remparts de la ville, il y a quelques années, sur une étendue de plus d'une lieue et principalement dans les environs et sur les bords du Wahal. On les a recueillies dans l'intéressant musée municipal qui occupe quelques-unes des salles de l'Hôtel de ville de Nimègue. Ces antiquités nous permettent de nous représenter la rive gauche du Wahal à l'époque de la domination romaine comme parsemée de villas, de tavernes, de bains, de briqueteries.

Après la dissolution de l'empire romain d'occident, vers la fin du Ve siècle, Nimègue et ses environs passèrent aux Francs. L'aristocratie romaine avait transmis à la Gaule ses goûts de luxe et d'opulence,

notamment en ce qui concernait la vie à la campagne. Les riches Gaulois possédaient dans le voisinage des villes, parfois à proximité des bords de la mer ou de ceux d'une rivière, des maisons de plaisance qui atteignirent insensiblement au plus haut degré de la magnificence. Ils aimaient à se reposer du tracas des affaires dans ces vastes demeures. C'étaient de véritables palais, avec des appartements d'été et d'hiver, souvent même un musée et des thermes. Il nous sera donc permis de nous représenter les rives du Wahal, à l'époque de la domination franque, comme parsemées de maisons de campagne, et l'intérieur de la vieille forteresse romaine du Valkhof comme transformé en une villa splendide, toujours entourée de son ancienne ceinture de murailles et de tours lui servant à la fois d'ornement et de défense.

Pendant trois siècles l'histoire de Nimègue reste enveloppée d'une ombre épaisse. Tout-à-coup, dans la seconde moitié du VIIIe siècle, l'ombre s'évanouit comme si quelque fée bienfaisante l'avait dissipée d'un coup de sa baguette magique. Le coup de baguette qui fait la lumière, c'est l'avènement de Charlemagne. Sur l'emplacement de l'ancienne tour de Jules César Charlemagne fit construire un palais magnifique. Ce palais, célébré par Éginhard, partagea depuis lors avec ceux d'Ingelheim et d'Aix-la-Chapelle l'honneur d'être la résidence préférée du grand empereur.

Gardons-nous, cependant, Messieurs, de nous représenter le palais de Charlemagne comme un de ces châteaux-forts du XIIIe siècle, élevés sur des crêtes aux flancs escarpés, garnis de tours et de tourelles, hérissés de crénaux, défendus par des fossés profonds, de hautes et épaisses murailles, et dont la masse imposante semblait défier tous les assauts. Au VIIIe siècle la féodalité n'existe pas encore; l'architecture qu'elle doit créer un jour pour son usage, est encore inconnue. Les palais tour à tour habités par Charlemagne se composaient probablement d'édifices carrés, dont les côtés étaient ornés de portiques en bois sur lesquels s'était exercée la main habile de quelque sculpteur gallo-romain. Cette habitation, partie principale du bâtiment, était suffisamment vaste pour loger toute la suite royale, les grands et les vassaux, ainsi que les évêques qui souvent se rendaient

de toutes les parties de l'immense empire à la cour, où ils séjournaient un temps plus ou moins long. Elle contenait des salles pour les séances des diètes et pour les assemblées des évêques.

Autour de cette habitation s'élevaient des bâtiments de moindre apparence où logeaient les officiers de la maison royale, les principaux chefs de la milice, toutes les personnes formant ou suivant la cour. Dans quelques endroits, par exemple au Valkhof, l'étage inférieur de ces bâtiments, ouvert nuit et jour et presque à tout venant, offrait un asile contre les rigueurs de la saison aux gens de guerre et aux pauvres serfs. Là, d'énormes troncs d'arbres pris aux forêts voisines brûlaient dans de vastes cheminées, devant lesquelles se pressaient une foule de misérables Germains ou Gaulois, de condition ou de race servile, attendant les ordres de leur maître.

Nous venons de parler de « cour ». Entendons-nous bien, cependant. Il ne s'agit pas ici d'une de ces grandes assemblées de gentilshommes damerets, de femmes précieuses ou galantes, de poètes musqués, comme la France vit s'en former au XVIe siècle et qui brillèrent au XVIIe siècle d'un si vif éclat. Cela, c'est la cour de François Ier et de Louis XIV. Celle de Charlemagne n'y a guère ressemblé. Cependant nous ne saurions appeler d'un autre nom la suite nombreuse que menait après lui dans ses voyages, dans ses courses militaires, surtout dans ses résidences d'hiver, le glorieux triomphateur des Huns et des Saxons. Jamais il ne se laissa absorber tout entier par les soins de la guerre. Il voulait avoir constamment avec lui, pendant les combats et pendant les trêves qu'il accordait aux peuples insoumis, un cortège de guerriers francs et de docteurs lombards, bretons, syriens, pour s'entretenir avec les uns et avec les autres des questions les plus diverses.

Eh bien! c'est dans son palais du Valkhof que Charlemagne, entouré de sa cour, aimait à se reposer des fatigues de la guerre et des soucis que lui créait l'administration de ses vastes états. C'est là qu'il se rendait souvent pour y célébrer dans le recueillement de la foi les grandes fêtes chrétiennes de Noël et de Pâques. C'est là que les princes des pays les plus divers sont venus lui rendre hommage; là qu'il a publié ses édits les plus importants. C'est là, enfin, qu'à la tête d'une

suite brillante il se livrait aux plaisirs de la chasse dans les vastes forêts du voisinage.

Pendant tout le moyen âge, le palais de Nimègue a joui d'une grande célébrité historique. Il fut, à diverses reprises, la résidence des empereurs de la race carlovingienne, qui venaient y passer une partie de l'année,

Si nous voulions parcourir ses annales, quelle imposante série de noms illustres n'aurions-nous pas à citer, noms d'empereurs et d'impératrices, de ducs et de comtes qui, les uns y ont vu le jour, les autres s'y sont mariés, d'autres y sont morts! Que de traités furent signés dans ses murs! Que de diètes et de synodes s'y sont réunis! D'ailleurs, pas un souverain de la Gueldre qui n'ait visité l'antique palais de Charlemagne. Plusieurs d'entre eux y ont été sacrés ou y ont prêté serment. D'autres y ont fait un séjour prolongé. Le dernier qui y séjourna, fut le Stathouder Guillaume V; ce fut peu de temps avant son départ pour l'exil, du 7 novembre 1786 au 23 octobre de l'année suivante.

Bombardé par les sans-culottes et réduit à l'état de délabrement le plus complet, le palais fut mis en vente. La plus grande partie en fut rasée. Le terrain sur lequel il s'élevait, fut cédé à la municipalité de Nimègue à la condition que celle-ci en ferait un jardin public. Vous avez pu voir, Messieurs, ou vous verrez avec quel goût exquis cette transformation s'est opérée.

Deux chapelles attenantes au palais ont seules échappé à la pioche des démolisseurs. Il est vrai qu'elles sont peu à peu tombées en ruine; mais nous pouvons encore admirer l'abside de la chapelle du palais, en style roman, et entourée d'énormes colonnes qui ont appartenu à d'autres parties de l'ancien bâtiment. On l'appelle vulgairement « la chapelle païenne ». Ce nom provient d'une tradition erronée qui en attribue la fondation aux Romains et prétend que plus tard, sous Charlemagne, elle aurait été affectée au culte du seul vrai Dieu. — L'autre chapelle est un baptistère à seize angles et en parfait état de conservation, qui fut consacré, en 799, par le pape Léon III; il a été

réédifié une première fois au XII[e] siècle, après un incendie, et une seconde fois pendant la période gothique. Cette chapelle est donc d'une origine plus récente que l'autre.

Le grand empereur ayant laissé partout des traces ineffaçables de son passage, est-il étonnant que son souvenir soit resté populaire à Nimègue? Son nom auguste s'y rattache à une très belle place ornant la partie neuve de la ville; mais plus particulièrement au parc magnifique dont nous parlions tout-à-l'heure, avec les ruines pittoresques que nous venons de décrire. C'est là que chaque année de nombreux touristes viennent saluer l'ombre de l'incomparable monarque. Et quel est celui d'entre vous, Messieurs, qui n'ait pas déjà profité ou ne compte profiter de l'occasion que lui offre notre Réunion actuelle pour aller rendre en esprit un tribut de vénération à la glorieuse mémoire de Charlemagne sur les lieux mêmes qui furent, il y a onze siècles, les témoins de sa féconde activité?

J'ose donc me flatter de l'espoir qu'il ne vous déplaira pas, Messieurs, de raviver en vous le souvenir des titres que le fils de Pépin possède à nos hommages respectueux. Je ne pense pas ici au guerrier vaillant et intrépide, au conquérant fameux, au héros de la légende épique; celui-là ne saurait inspirer qu'un intérêt médiocre aux membres d'une assemblée ecclésiastique. Je veux vous parler de Charles considéré comme promoteur de la civilisation [1].

C'était une tâche attrayante à mes yeux que de vous présenter sous cet aspect l'image de Charlemagne. En la remplissant, je crois pouvoir me dispenser de retracer dans tous ses détails la glorieuse carrière du grand monarque.

Cela dépasserait de beaucoup les bornes qui me semblent assignées au discours par lequel je désire inaugurer nos travaux. D'ailleurs, quel est celui d'entre vous à qui l'histoire sommaire de la vie de mon héros ne soit connue?

Puissé-je, Messieurs, même en rétrécissant mon cadre dans les limites convenables, ne pas avoir compté en vain sur votre sympathique attention!

1. Voir Note I[ère].

II.

L'éducation, fort supérieure à son siècle, que Charles avait reçue, l'avait initié à toutes les connaissances que l'on possédait encore en Europe. Dans sa jeunesse on pouvait ne voir en lui qu'un barbare distingué ; mais il sut développer ses goûts naturels pour la musique, la poésie nationale et l'architecture. Il acquit les connaissances littéraires qu'on rangeait sons le nom de grammaire et il y joignit les études religieuses et théologiques qu'on substituait alors à toutes les autres sciences [1]. Avant la fin de sa vie, passée presque toute entière dans les camps, à la tête de ses armées promenées dans toutes les parties de l'Europe, il était devenu, à force de s'instruire, d'élever et d'agrandir sans cesse ses idées, il était devenu, dis-je, un des ornements du monde civilisé, un de ces puissants génies que la race humaine produit rarement et qui plus rarement encore se rencontrent sur un trône. Bien plus, il avait donné l'impulsion au renouvellement de la civilisation en Europe.

Un rêve grandiose avait fasciné son esprit : civiliser tous les peuples d'origine germanique et réunir sous son sceptre les débris de l'ancien empire romain d'occident pour en former un état chrétien. Il lui fallait, à cet effet, dissiper les ténèbres de l'ignorance, de l'immoralité et de la superstition qui enveloppaient l'Europe. Les invasions successives des Barbares avaient étouffé en peu d'années la civilisation grecque et romaine. Les sciences et les lettres avaient disparu de la société avec les arts pour se réfugier dans les églises et dans les monastères où on les conservait comme un dépôt sacré. Malheureusement, le clergé lui-même était, dans son ensemble, descendu bien bas sous le double rapport de la pureté des mœurs et du développement scientifique. Il n'avait cure ni de discipline ni de décence. C'est là ce qu'attestent les décrets de plusieurs conciles et ceux de maint synode.

1. Voir note II.

Ce fut, paraît-il, pendant un de ses voyages en Italie, que Charlemagne se trouva pour la première fois en présence de quelques lettrés. Il prit plaisir à les entendre et, par toutes sortes de promesses, il en décida plusieurs à passer les Alpes.

« Avant Charlemagne, ainsi s'exprime Ampère, presque tous les pays de l'Europe occidentale étaient plus avancés que la France; et on peut le dire sans vanité nationale, un tel état de choses était une véritable anomalie de la civilisation. Il en fut pourtant ainsi à l'époque de la barbarie et de la décadence mérovingiennes. Alors la France fut éclipsée par l'Espagne, par l'Italie et par l'Angleterre » [1].

Charlemagne fut donc contraint d'aller chercher au dehors des gens capables de seconder son intelligente et généreuse initiative. On a dit qu'ils vinrent au-devant de lui; mais ce qu'on raconte à cet égard parait légendaire. S'employant, avec la plus louable ardeur, à favoriser la régénération intellectuelle et morale des nations commises à sa tutelle et à les discipliner par la culture de l'esprit, il travailla tout d'abord à fonder des écoles sur tous les points de son vaste empire.

Ici, Messieurs, quelques détails sur la plus célèbre de ces écoles, ainsi que sur les maîtres qui en furent la gloire, ne seront pas déplacés. L'école du palais fut créée sous les auspices du moine anglo-saxon Alcuin et de quelques doctes clercs que Charles avait appelés à sa cour. On a voulu trouver dans cette école le berceau de l'Université de Paris. Mais l'histoire est bien loin d'établir le moindre rapport de filiation entre cette Université, qui ne date que du XIIIe siècle, et l'école de Charlemagne. On ne voit même pas que, durant le cours d'un règne de 45 ans, ce prince, qui visita tant de villes et habita tant de palais, ait séjourné, ne fût-ce que quelques heures, à Paris. Le nom de cette ville ne figure pas une fois dans les deux volumes qui forment le recueil des œuvres d'Éginhard, son biographe.

En quoi donc consistait cette école du palais, si fameuse dès sa nais-

1. *Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle*, tom. III, pag. 60.

sance, et dont l'illustre empereur s'honorait d'être membre, ne dédaignant pas de prendre part à ses travaux?

Ce n'était pas à proprement parler une école, mais une Académie de savants attachés à la personne du roi, faisant partie de son cortège et l'accompagnant partout où le portait son humeur vagabonde [1]. Elle n'eut de siège fixe que vers la fin de la vie du monarque, quand il ne quitta plus guère Aix-la-Chapelle. Cependant, il est vrai de dire que ses docteurs étaient aussi des régents. Ils ne se contentaient pas d'avoir entre eux de doctes entretiens, mais ils professaient du haut d'une chaire et formaient des élèves.

Et quelle était donc la matière de leur enseignement? C'est ce que l'on ne sait guère que par conjecture. Ils enseignaient tout ce qu'ils avaient eux-mêmes appris, et, si leurs connaissances n'étaient pas très profondes, on voit du moins par ce qui nous reste des livres d'Alcuin et de son disciple Raban Maur, qu'elles étaient fort variées. On avait déjà divisé les sciences et les arts en sept branches principales, appelées plus tard des noms de trivium et de quadrivium. Cette division fut adoptée par les docteurs du palais. On peut donc supposer, sans être taxé d'exagération, que l'enseignement donné dans leur école était presque universel, ou, pour exprimer la chose en termes plus précis, qu'il comprenait à la fois la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, l'astronomie, la géométrie, la musique. On y ajoutait l'étude des saintes écritures et même un peu de médecine. Oui, Messieurs, un peu de médecine. Cela ressort d'un article des capitulaires de 805 dans lequel l'empereur range cette science au nombre des branches de l'enseignement.

En tant qu'appartenant au palais, cette école était une école privilégiée. Charlemagne s'y montrait accompagné de ses fils et de ses filles, ainsi que des grands de la cour. C'est devant ce brillant auditoire que les maîtres faisaient leurs leçons. Il paraît, toutefois, qu'il y avait d'autres élèves, moins nobles, mais plus dociles, peut-être, et

1. Ampère *l. c.*, tom. III, pag. 25 et 29.

plus assidus. On voit, en effet, sortir de l'école du palais, dès les premières années du IXe siècle, des clercs habiles qui vont en d'autres lieux se faire docteurs à leur tour, ou, du moins, se signaler par l'éclat de leur savoir, soit comme évêques, soit comme abbés. Nous pouvons conclure de là que, du vivant de Charlemagne, l'école, sans être ouverte à tout le monde, n'était pas fermée à de simples moines de la plus modeste naissance. On voit, en outre, que les personnes étrangères à la maison royale qui la fréquentaient, n'en sortaient guère sans être pourvues d'un évêché, d'une abbaye ou, pour le moins, d'un prieuré.

Les maîtres et les principaux élèves de cette école avaient un goût très prononcé pour les jeux d'esprit. C'est ainsi qu'ils avaient l'habitude de se désigner par des surnoms ; Charlemagne s'appelait David ; Gisèle, sa sœur, Lucie ; Gisèle, sa fille, Délie ; Angilbert, Homère ; Alcuin, Flaccus ; Théodulphe, Pindare ; Riculfe, Damætos ; Éginhard, Bésléel [1], *etc.*

D'autres écoles furent, sur les conseils ou par les ordres de Charles, attachées aux églises cathédrales ou aux monastères. Nous ne pourrions les énumérer sans entrer dans des détails trop longs et passablement inutiles. Qu'il nous suffise de mentionner, parmi les plus célèbres, les écoles épiscopales de Lyon, d'Orléans, de Saint-Denis et les écoles claustrales de Saint-Martin de Tours, de Fulde, de Fontenelle, d'Ariane et de Corbie.

Ce qui affligeait surtout la grande âme de Charlemagne, c'était l'ignorance des clercs ; aussi n'eut-il rien de plus à cœur que d'y porter remède. Il écrivait aux chefs spirituels des évêchés et des monastères qu'ils devaient joindre à la pratique des règles canoniques toutes les études qui contribuent au développement de l'intelligence. Il s'efforçait même de leur persuader que le travail de l'esprit ouvre les voies du ciel tout aussi bien que les mortifications et la prière.

« C'est plaire à Dieu, disait-il, que de bien vivre, mais c'est lui plaire encore que de bien parler. N'est-ce pas en effet le traiter avec

1. Exode XXXI : 1-6.

irrévérence que de réciter ses louanges dans un discours plein de dissonnances barbares? Une langue correcte et pure doit lui marquer bien plus de respect. Les lettres sacrées sont d'ailleurs riches d'ornements littéraires : les tropes, les figures y abondent. Et qui pourrait se flatter de comprendre tous ces artifices de la belle diction, s'il n'a pas étudié les anciens auteurs qui professent l'art d'écrire? » C'est en ces termes, Messieurs, que Charles s'exprimait dans une lettre circulaire adressée aux évêques et aux abbés de la Gaule. C'est ainsi qu'il intéressait la piété des moines aux progrès de leurs études. S'étonnera-t-on, après cela, que, bientôt, de toutes parts, on ait rivalisé de zèle pour lui plaire?

III.

Si, maintenant, nous passons au gouvernement intérieur de l'empire, le même fait nous frappe. Nous voulons dire l'effort constant de Charlemagne pour combattre la barbarie et pour civiliser ses états.

Les mots d'empire, d'états, éveillent des idées peu conformes à la nature de la société à la tête de laquelle il se trouvait placé. Ce qui est certain, c'est que, maître d'un immense territoire, il s'indignait d'y voir régner tant de grossièreté, d'incohérence et d'anarchie, et qu'il s'appliqua à remédier à cet état de choses en introduisant l'ordre et l'unité dans l'administration de ses vastes domaines. Ce fut dans ce but qu'il institua les *missi dominici*, envoyés royaux qui parcouraient les provinces afin de tenir l'empereur au courant de l'état des choses. Munis d'attributions complexes et de pouvoirs très étendus, il visitaient quatre fois l'an les églises, les presbytères, les hôpitaux des comtés soumis à leur surveillance; ils réformaient les jugements iniques et, au besoin, en appelaient à l'empereur; ils réprimaient les abus; ils suspendaient ou destituaient les agents du fisc qui se rendaient coupables d'infidélité. Sous leur présidence se tenaient des assemblées locales où siégeaient les évêques, les abbés, les ducs, les comtes et où tout ce qui concernait les affaires de la province était examiné et décidé. Ensuite l'empereur convoquait les assemblées générales. Elles existaient déjà sous ses prédécesseurs, mais elles prirent

sous Charlemagne une plus grande régularité. En y faisant venir presque tous les hommes considérables des provinces, il les rendit plus populaires, sans rien changer à la forme qu'elles avaient précédemment. C'est à tort que quelques historiens out voulu y voir une sorte de parlement; ce qui est vrai c'est que ces assemblées de la nation ou nationales acquirent une importance jusque là inconnue et devinrent plus fréquentes et plus actives. Elles étaient pour le monarque un moyen d'être bien informé, et, en même temps, de décider les mesures les plus propres à assurer le bon gouvernement des populations désordonnées réunies sous son sceptre. Car c'était de lui seul que dépendaient toujours les résolutions définitives; l'assemblée ne lui donnait que des lumières et quelquefois des conseils. — Il est d'ailleurs reconnu que le premier établissemeut d'une justice régulière et uniforme dans les villes et hors des villes fut l'œuvre de Charlemagne. Préoccupé de contenir l'humeur turbulente et agressive des grands et de protéger les pauvres gens contre leurs violences et leurs exactions, il aimait à rendre lui-même la justice; il sollicitait, au lieu de les repousser, les appels que, de toutes les parties de l'empire, on faisait à sa juridiction. Les officiers du palais devaient, par ses ordres, aider de leurs conseils les gens qui venaient dénoncer quelque méfait commis sur leur personne ou sur leurs biens. C'était, même, une des obligations de leur charge que d'accueillir tous les suppliants, de les traiter d'une manière convenable, de recevoir et de rédiger leurs requêtes. De là résultèrent d'assez graves inconvénients. Le nombre des appelants prit bientôt des proportions considérables. Ce fut alors que l'empereur institua des tribunaux composés de *scabins* (échevins) que désignaient les comtes, les *missi dominici* et le peuple, et qui, jugeant des moindres causes, se comportaient parfois avec la plus entière indépendance à l'égard même des favoris des premiers. Grande réforme, Messieurs. Au IXe siècle elle semble peut-être prématurée. Cependant Charles ne manquait jamais de prudence, et, tandis qu'il établissait partout, dans les mêmes formes et sous les mêmes noms, cette multitude de corps judiciaires, il enjoignait aux *scabins* de juger les personnes qui comparaissaient devant eux en observant les formes de la loi sous laquelle elles étaient nées : loi romaine, loi salique et loi gothique.

Ainsi l'unité se conciliait avec la diversité; l'ordre ne dégénérait pas en tyrannie; le progrès s'opérait en ménageant la tradition.

Un roi d'un aussi grand esprit, qui savait si bien distinguer en toute occasion les choses qu'il fallait conserver d'avec celles qui réclamaient de promptes réformes, ne pouvait manquer d'être un législateur éclairé.

Le recueil de ses capitulaires [1] n'est pas seulement un monument historique, c'est encore un code digne d'être mis en parallèle avec ceux des empereurs romains. Assurément il faut tenir compte de la différence des temps. Justinien ne fit guère que rassembler en un seul corps des lois déjà promulguées chez un peuple éclairé. Le code de Charlemagne, dicté pour des nations barbares, est plein de nouveautés. L'empereur n'est inspiré que par sa justice, il n'est conseillé que par sa prudence. En toute chose il précède les jurisconsultes; il devance même les mœurs et l'opinion, loin de subir aucune contrainte. Il a constitué en quelque sorte l'existence civile des peuples nombreux que la conquête avait rendus ses sujets et ses tributaires. On remarque dans ses lois, suivant la judicieuse observation de Montesquieu, « un esprit de prévoyance qui comprend tout et une certaine force qui entraîne tout ». On signale des contradictions ou du moins des différences notables entre quelques-unes de ces lois. Charles eût été bien téméraire ou bien malhabile, s'il eût prétendu soumettre à la même discipline tant de peuples d'origine et de mœurs différentes. « Homme double d'esprit, Romain et Germain à la fois, dit M. Augustin Thierry, il ne fut jamais ni trop Germain, ni trop Romain. Et cependant il réussit en définitive à latiniser, c.-à-d. à civiliser la Germanie » [2].

« C'est sa plus belle gloire », observe avec raison M. Ampère [3].

IV.

Sous quelque aspect que nous considérions le règne du grand Char-

1. La meilleure édition est celle du docte Baluze, publiée à Paris en 1677; 2 volumes.

2. *Récits des temps mérovingiens*, tom. Ier., pag. 276.

3. *Ibid.* tom. III, pag. 55.

les, nous y trouvons toujours, Messieurs, le même caractère dominant, savoir la lutte de la civilisation contre la barbarie.

Ce caractère éclate dans son goût pour les savants, dans son zèle à fonder des écoles, dans sa législation. Il se manifeste avec non moins d'évidence dans la protection qu'il a accordée à l'Église. Il avait mesuré l'influence que celle-ci exerçait sur le développement de la société et sur celui de l'individu. Aussi comptait-il sur son concours pour arriver à la réalisation de ses généreux desseins.

Je n'en disconviens pas, Messieurs, le christianisme tel que Charlemagne le comprenait et tel qu'il était possible de le comprendre à cette époque, respirait un esprit ascétique et monacal, étranger à sa nature. On attachait un prix immense à des œuvres réputées méritoires, aux pratiques extérieures de la piété, ainsi qu'à des usages entachés de superstition, tel, par exemple, que le culte des reliques. N'oublions pas, cependant, que les déformations qu'il a subies n'ont pas empêché le christianisme de conserver partout et toujours sa force divine. En prenant racine dans les cœurs, il y semait les germes d'une vie pure. Son action sur les nouveaux prosélytes, bien que faible et partielle, n'en était pas moins pour eux d'un prix incalculable. Il adoucissait leurs mœurs, leur communiquait les premiers éléments du savoir et les initiait aux vertus chrétiennes. Aux puissants de ce monde il inspirait des sentiments plus doux, une conduite plus juste envers les faibles; chez les petits il entretenait une vie morale plus intense, des espérances supérieures à leur destinée terrestre. En outre, il combattait les abus et les vices de l'état social, l'esclavage, par exemple. Qui ne sait que la plupart des formules d'affranchissement se fondent sur des principes religieux? — Nul parmi nous n'ignore ce qu'était la trêve de Dieu. Eh bien! nous pourrions citer une foule de mesures du même genre par lesquelles l'Église, organe de la religion chrétienne, s'efforçait d'introduire dans la société plus d'ordre, plus de douceur. Les progrès du christianisme en Europe furent, en somme, ceux de la civilisation.

N'oublions pas, d'ailleurs, ce que Guizot dit dans son *Histoire de la civilisation en Europe*: « Le fait est évident; le développement moral et intellectuel de l'Europe a été essentiellement théologique.

Parcourez l'histoire du V[e] au XVI[e] siécle; c'est la théologie qui possède et dirige l'esprit humain; toutes les opinions sont empreintes de théologie; les questions philosophiques, politiques, historiques, sont toujours considérées sous un point de vue théologique. L'Église est tellement souveraine dans l'ordre intellectuel, que même les sciences mathématiques et physiques sont tenues de se soumettre à ses doctrines » [1].

Quoi d'étonnant dès lors, Messieurs, que le pouvoir civil ait fait alliance avec le pouvoir religieux? Charles autorisa l'Église à prélever des dîmes et à accepter des legs et des dons. Il exempta les ecclésiastiques de tout impôt et leur accorda leur propre juridiction, les laissant absolument indépendants de la juridiction civile. Les églises acquirent le droit d'asile. Plein d'égards pour le clergé, c'est dans son sein qu'il choisit ses conseillers intimes. Les deux tiers des maîtres de son Académie palatine étaient des ecclésiastiques : les *missi dominici* étaient presque tous des évêques et des prêtres. — Son règne inaugura une ère de grand progrès pour la papauté. Dans l'évêque de Rome il reconnut le vicaire de Dieu, le chef appelé à diriger l'Église, et il se proclama le défenseur de l'Église et des serviteurs de Dieu. Toutefois, en s'alliant avec le clergé, Charles s'en servit sans en être jamais l'instrument. Il traça nettement la ligne de démarcation qui sépare le domaine séculier du domaine religieux et ne permit pas qu'on la franchît; à l'occasion même, il sut réprimer énergiquement les prétentions croissantes du clergé. — Comprenant l'influence que la conduite des prêtres ne pouvait manquer d'exercer sur le peuple, il surveilla sévèrement leurs mœurs. — La prédication était également l'object de ses préoccupations constantes. Le dernier chapitre du capitulaire qui fut publié en 789 à Aix-la-Chapelle, est intitulé : « De la prédication des évêques et des prêtres ». L'empereur y enjoint aux prédicateurs de ne rien débiter qui ne soit canonique, rien qui soit controuvé, et il énumère les sujets qu'ils doivent de préférence traiter dans leurs sermons. Ces ordonnances furent renouvelées treize ans après, dans un capitulaire de l'année 802.

1. *Leçon VI*, pag. 160.

Dans le but de favoriser les progrès du christianisme, il institua des évêchés dans les pays conquis; tels, par exemple, ceux de Minden, Osnabruck, Verden, Brême, Paderborn, Halberstadt, Munster, qui relevaient des archevêchés de Mayence et de Cologne. Partout il envoya des prêtres pour travailler à la conversion des païens. Les forts qu'il construisait sur les rives de l'Elbe, formaient autant de stations de missionnaires, et c'est par des lois sévères qu'il appuyait le travail et les efforts de ceux-ci.

Un capitulaire ne défend-t-il pas, sous les peines les plus épouvantables, toute superstition païenne, et n'inflige-t-il pas le dernier supplice, non seulement à toute tentative de révolte contre le roi et le comte, à toute violence commise dans une église, contre un ecclésiastique ou contre le seigneur du domaine que l'on habite, au rapt d'une vierge, mais encore au refus du baptême? Le même supplice n'attendait-il pas ceux qui offriraient des sacrifices, brûleraient leurs morts ou, sans raison majeure, mangeraient de la viande en carême? Bref, bien des décrets promulgués par Charlemagne n'avaient d'autre but que d'inspirer aux populations une sainte horreur du paganisme. D'autres devaient avoir pour effet de les disposer favorablement à l'égard de l'Église et du clergé. C'est ainsi que la confession volontaire, suivie du prompt accomplissement de la pénitence prescrite, pouvait exempter de la peine capitale.

V.

Enfin, car je dois abréger pour ne pas abuser, Messieurs, de votre bienveillante attention, c'est cette même idée de la civilisation des peuples germaniques qui a dirigé Charlemagne dans ses guerres.

Ses guerres! En nous entendant représenter le grand empereur comme le champion de la civilisation, quelques-uns d'entre vous ont vu peut-être se dresser devant leur esprit, comme une protestation, l'image de l'impitoyable batailleur qui a rempli l'Europe de carnage. D'autres demanderont si Charles n'est pas le premier qui ait donné l'exemple de l'ambition se servant du christianisme comme d'un pré-

texte pour soumettre des peuples indépendants; si, par exemple, la guerre qu'il entreprit contre les Saxons n'eut pas pour but l'agrandissement et l'affranchissement de son empire franc, plutôt que la propagation d'une religion d'amour?

Et cependant, s'il est continuellement en campagne, du midi au nord-est, de l'Èbre à l'Elbe ou au Weser, comment croire que ce soient là des expéditions d'aventure, provoquées uniquement par la soif des conquêtes? Je ne nie certes pas que Charles ait eu l'ambition d'agrandir ses états et que, pour la satisfaire, il n'ait peu respecté le droit d'autrui. Mais il obéissait à une grande nécessité, celle de réprimer la barbarie. Pendant toute la durée de son règne il est occupé à arrêter l'invasion musulmane au midi, l'invasion germanique et slave à l'est, à gagner des peuples aux lumières de l'Évangile et à les courber sous la houlette de Saint-Pierre. Ses expéditions contre les Saxons n'eurent pas d'autre but: devenir chrétien et devenir Franc avaient, dans son esprit, la même signification.

Après cela, il n'est guère contestable que, pour affermir ses victoires, pour assurer la tranquillité de ses frontières et la soumission de ses sujets, il ait versé beaucoup de sang. Quand la plupart des historiens ne parleraient pas du massacre de 4,000 Saxons envoyés à la mort pour apaiser les mânes des Francs tombés sur le champ d'honneur en les combattant, il suffirait de lire le capitulaire de Paderborn pour voir combien la politique de Charlemagne fut impitoyable. Ce n'est pas ici l'esprit de vengeance qui dicte des arrêts de mort; c'est le roi chrétien qui, dans le recueillement du cabinet, en présence de ses conseillers et sans doute après les avoir consultés, édicte la peine qui sera subie par les Saxons qui refuseront le baptême. Ces obstinés seront passés par les armes! Telle était la méthode employée par Charlemagne pour faire des conversions et étendre le domaine de l'Église.

C'est ainsi qu'il mettait en pratique le précepte de l'Évangile: « *Compelle intrare* », contrains-les d'entrer! Qu'on le condamne, soit. Nous souscrivons sans hésiter à cette condamnation. Mais nous demandons si l'on peut raisonnablement exiger que le fils de Pépin n'ait été ni de sa race, ni de son temps? Bien plus, supposons-le déjà imbu de nos principes modernes et plus évangéliques, n'est-il pas de

toute évidence qu'au lieu d'agrandir ses états, il eût bien vite perdu l'héritage de ses pères ? Au lieu de porter la civilisation jusqu'aux limites de la Saxe, de la Moravie, de la Poméranie, jusqu'aux humides frontières des farouches Danois, il eût ouvert aux envahissements de la barbarie et la Gaule centrale et l'Italie et Rome même. Il ne pouvait assurer la soumission des Saxons qu'en adoucissant la férocité de leurs mœurs, et il était persuadé que c'était à la religion seule qu'il appartenait de plier ces caractères inflexibles. Il commença par leur envoyer des ecclésiastiques pour les instruire dans la religion chrétienne; puis, comprenant, lorsqu'il les vit se révolter pour la septième fois, qu'il n'obtiendrait rien par la douceur, il résolut de sévir, convaincu qu'il n'y avait que ce moyen qui pût assurer le repos de ses peuples. Il fit donc trancher la tête à 4,000 de ceux qui, contre la foi du serment, avaient été trouvés sous les armes.

Soyons justes, Messieurs. Si à certains égards on retrouve dans Charlemagne l'homme de son siècle, sous d'autres rapports il s'est montré supérieur à cet âge barbare. Plus d'une fois, en de solennelles occasions, il a fait voir qu'il savait pardonner et même oublier. Ces sanglantes hécatombes qui révoltent notre conscience, n'ont pas causé la plus légère émotion aux auteurs des anciennes annales; elles ne les ont ont pas empêchés d'appeler Charles « le très pieux, le très magnamine, très clément empereur ». Et les romanciers, interprètes plus naïfs du sentiment populaire, n'ont pas marchandé à sa piété le nombre de ses victimes. Loin de là. Dans les chansons de gestes ils représentent le terrible chef des Francs, dès qu'il rencontre un paladin ennemi, lui criant: « Fais-toi *chrétienner* ou je t'arrache l'âme ». On compte notamment, dans la chronique du faux Turpin, plusieurs armées de trois à quatre cent mille Sarrazins que Charlemagne ou ses preux massacrent sans pitié, quand leurs chefs ne montrent pas assez d'empressement à demander le baptême. Quant au Saxons, après les sanglantes hécatombes dont nous venons de parler, Charles leur témoigna que ce n'était qu'à regret qu'il répandait leur sang, qu'il ne voulait pas exterminer leur nation, qu'il leur accorderait volontiers la paix. Il reçut leurs chefs avec bonté, les disposa par sa douceur à embrasser le christianisme, établit avec le concours du Saint-Siège quel-

ques évêques dans leur pays, les laissa vivre selon leur lois et leur fit goûter les douceurs de la paix. Tout en lançant des édits sévères, n'envoya-t-il pas aux comtes établis parmi eux des vins de France et des habits de luxe pour gagner les chefs? N'engagea-t-il pas les évêques à captiver les sens de leurs ouailles par la pompe du culte et la beauté des temples? Et ne fit-il pas élever les otages saxons dans la religion chrétienne, espérant que plus tard ils l'inculqueraient à leurs familles avec l'amour de son gouvernement?

Laissons donc de côté, Messieurs, les griefs qu'en nous plaçant au point de vue de notre esprit de tolérance religieuse, nous pourrions élever contre certains aspects de l'œuvre de Charlemagne. Voyons en lui avant tout le triomphateur qui, en promenant ses armes cent fois victorieuses d'une frontière de l'Europe à l'autre, a semé partout les germes altérés mais encore vivaces de la civilisation antique, transmise aux Francs occidentaux par les peuplades gallo-romaines. L'histoire compte peu de noms que la fortune des batailles ait favorisés autant que le sien. Parmi ces heureux conquérants, ces illustres ravageurs, ces célèbres faucheurs d'hommes, en existe-t-il un seul qui possède des titres comparables aux siens, à la reconnaissance et à l'admiration de la postérité?

Constamment pénétré de la grandeur de son rôle de vengeur de la civilisation latine, d'apôtre du christianisme, Charles ne sut-il pas d'une foule de peuplades éparses et de hordes incultes faire une nation chrétienne, grande et forte, et construire en quelque sorte un nouveau monde? Ce fut, il est vrai, avec les armes de la guerre. En revanche, lorsqu'il mourut, après 45 ans du règne le plus actif et le plus glorieux, il laissa son immense empire dans une paix profonde.

VI.

Il est vrai qu'une longue nuit a suivi la brillante période de l'histoire de la civilisation qui se rattache au nom de Charlemagne. Mais, comme l'a dit Victor Hugo, « la civilisation est comme le soleil; elle a ses nuits et ses jours, ses plénitudes et ses éclipses; elle disparaît et reparaît » [1].

1. *Le Rhin*, 9e lettre.

Ne soyons donc pas trop surpris que l'édifice construit par le glorieux empereur se soit écroulé, du moins en apparence, lorsque la mort eut raidi et glacé la main de son fondateur. L'arbre planté par lui ne poussa pas des racines assez profondes pour braver les orages qui éclatèrent sous ses ineptes et faibles successeurs. Cela ne prouve t-il pas que le temps où il vécut, n'était pas mûr pour les réformes qu'il accomplit, et que, quant à lui, il était bien en avant de son siècle ?

Quoiqu'il en soit, Messieurs, quel est celui qui oserait contester à Charlemagne la gloire d'avoir fait luire sur l'Europe une lumière qui a bien pu pâlir, mais qui ne s'est jamais entièrement éclipsée? De quel autre mortel peut-on dire avec M. Ampère, dix siècles après sa mort: « Le mouvement qu'il a imprimé dure encore; la lumière qu'il a rallumée ne s'est pas éteinte et ne s'éteindra qu'avec le soleil » [1]. « Il n'est sorti de ce monde — c'est encore une parole de Victor Hugo que j'aime à citer — il n'est sorti de ce monde qu'après avoir enveloppé son nom pour une double immortalité, de ces deux mots : *Magnus*, *Sanctus : grand* et *saint*, les deux plus augustes éphitètes dont le ciel et la terre puissent couronner un tel homme » [2].

Oui, il a été grand, vraiment grand, malgré les taches qui déparent son imposante figure et en dépit des faiblesses inhérentes à notre pauvre nature humaine dont il ne fut pas exempt. Nous convenons, en effet, que ses mœurs n'ont pas été à l'abri de tout reproche ; nous nous garderons bien d'excuser la facilité avec laquelle il répudiait ses femmes légitimes et ses concubines quand elles cessaient de lui plaire ... Tout cela n'empêche pas que son œuvre n'ait laissé les traces ineffaçables et que son nom, inséparable de celui de grand, ne brille d'un éclat unique dans l'histoire de la civilisation.

Comment donc ne pas nous incliner avec respect devant ce géant que célèbrent à l'envi et les traditions populaires de son temps et celles des siècles suivants, et qui, malgré tout ce qu'on a pu dire et faire pour ternir sa mémoire, n'a point perdu ses titres à la vénération et à la reconnaissance des temps modernes, si peu, même, qu'à l'heure qu'il est, deux grandes nations, la France et l'Allemagne, se le dispu-

1. Ampère, *l. c.* tom. III, pag. 56.
2. *Le Rhin*, 9e lettre.

tent?[1]. Nous comprenons qu'on l'ait mis au rang des saints. Non pas que nous croyions aux miracles que lui attribue Bolland. Dans les *sagas* héroïques et dans les pieuses légendes dont il est le héros, nous distinguons l'histoire d'avec la fiction; nous n'ignorons pas que Frédéric Barbarousse ne put le faire canoniser que grâce à la complaisance d'un antipape entièrement à sa dévotion, Pascal III, et que ce fut Louis XI, de sinistre mémoire, qui le premier introduisit dans le calandrier gallican ce bienheureux de fabrication incontestablement suspecte. N'importe, Messieurs, tout en accordant qu'il n'a point fait de miracles, qu'il n'a pas été canonisé dans les formes régulières et par les autorités compétentes, laissons-le au nombre des saints. Jamais l'Église chrétienne n'a rencontré sur le trône, pas même chez un Constantin-le-grand, un ami plus fidèle, plus éclairé et dont la puissante main ait répandu sur elle plus de bienfaits.

Cette dernière considération ne suffirait-elle pas, Messieurs, pour justifier, au besoin, le choix du sujet que je viens de traiter et qui m'a été suggéré par le lieu même où nous nous trouvons réunis cette année? Il fait toujours bon de vivre en esprit, ne fût-ce que quelques instants, avec les meilleurs et les plus illustres représentants de notre race. Laissez-moi donc, après vous avoir remercié de votre bienveillante attention, terminer cet essai rapide en exprimant le vœu que nous tous qui sommes ici, pasteurs et laïques, nous nous inspirions de l'exemple du glorieux empereur pour entourer du même dévouement cette puissante auxiliaire de la vie supérieure, de la vie de l'âme, qui s'appelle l'Église. Puissions-nous l'aider, dans la mesure de nos forces, à remplir la grande mission qui lui incombe et, si elle court le danger de la perdre de vue, essayer de la faire rentrer dans la bonne voie par tous les moyens légitimes dont nous pouvons disposer!

C'est en exprimant ce vœu que je vous invite, Messieurs, à procéder aux travaux qui doivent nous occuper et que j'aurai de nouveau l'honneur de diriger. Je dis: l'honneur. Permettez-moi, au souvenir

1. Voir Note III.

du conconrs, de la bienveillance et de l'appui qu'à diverses reprises déjà j'ai eu l'avantage de trouver auprès de vous, d'ajouter: l'honneur!.... oui, certes, mais un honneur qui sera accompagné pour votre modérateur d'un véritable plaisir.

J'ai dit.

Amsterdam. M.-A. PERK.

NOTE Ière (pag. 356).

Ouvrages consultés.

Einhardus (Eginhard), Vita et conversatio gloriosissimi Imperatoris Karoli Regis Magni.

Guizot, Histoire de la civilisation en France.

« Histoire de la civilisation en Europe.

Ampère, Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle.

Sismonde de Sismondi, Précis de l'histoire de France.

B. Hauréau, Charlemagne et sa cour.

Lacroix, Le Moyen Age.

Herzog, Real-Encyclopedie, *in voce.*

NOTE II (page 357).

Charlemagne savait-il écrire? Cette question a été controversée et l'est encore. Voici la phrase d'Éginhard qui a donné lieu à cette controverse: « Il essayait même d'écrire et il avait toujours sous le chevet de son lit des tablettes et des exemples pour exercer sa main à tracer des caractères quand il en avait le temps; mais il réussit peu dans cette étude commencée trop tard ». (Chap. XXV.) Je pense avec plusieurs historiens, entr'autres avec M. Hauréau, dont je me plais à citer les paroles, que rien n'est plus clair que le sens de cette phrase. Charlemagne, dit-il, savait écrire, mais il écrivait assez mal. Dans ses heures de loisir il s'exerçait à imiter les beaux caractères des manuscrits du VIIIe siècle, ces chefs-d'œuvre de patience et d'habileté. Ce fut en vain; sa main manquait de souplesse; il avait commencé trop tard. Mais comment supposer qu'il ne savait pas écrire? Éginhard ne dit pas cela. Hincmar, l'illustre chef de l'Église des Gaules au IXe siècle, a inséré dans la

rédaction dès actes du Concile de Fismes la phrase suivante: « Un d'entre nous — on a lieu de croire que Hincmar se désigne ici lui-même — a entendu dire par les habitués de la cour de Charlemagne que ce prince, qui surpassa tous les rois de France dans la connaissance des Saintes Écritures, des lois ecclésiastiques et des lois civiles, avait toujours au chevet de son lit des tablettes et des plumes, pour noter ce qu'il avait pensé, le jour ou la nuit, pouvoir être utile à l'Église et à la police de l'état ou devoir contribuer à l'affranchissement de l'empire ». Il faut donc admettre que Charlemagne savait écrire, soit bien, soit mal.

Il est, en outre, certain qu'il fit d'assez notables progrès dans la connaissance des lettres latines et grecques, et rien n'empêche d'admettre ce qu'on nous rapporte, qu'un an avant sa mort, avec le concours de plusieurs savants grecs et syriens, il corrigea sur un manuscrit défectueux le texte des quatre Évangiles. D'après son biographe Éginhard, « doué d'une éloquence abondante et exubérante, il exprimait avec la plus grande clarté tout ce qu'il voulait dire. Non content de savoir sa langue maternelle, il s'appliqua aussi à l'étude des langues étrangères, et apprit si bien le latin qu'il le parlait comme sa propre langue. Quant au grec, il le comprenait mieux qu'il ne le parlait ».

On a plusieurs preuves de ses connaissances en astronomie. Éginhard rapporte qu'il employa beaucoup de temps à pénétrer les mystères des cieux. On sait encore qu'il prit soin de désigner les mois et les vents par des noms germaniques. Éginhard nous a conservé cette nomenclature qui, d'ailleurs, ne paraît pas avoir été longtemps en usage pour ce qui concerne les mois; les noms latins et païens ont prévalu. Mais, chose curieuse, plusieurs de ces noms germaniques, tirés de la saison dans laquelle tombent les mois qu'ils servent à désigner, ont été reproduits par les auteurs du calendrier républicain. Tel d'entre eux peut se traduire par ventôse, tel autre, par messidor [1]. Les noms qui désignent les vents sont, à peu de chose près, ceux qu'on emploie encore de nos jours: est, sud-est, sud-ouest, *etc.* [2].

Éginhard nous apprend qu'il commença une grammaire de la langue « nationale ». Cela peut signifier, comme le pense M. Ampère [3], que Charlemagne composa lui-même une grammaire tudesque; mais d'autres pensent qu'il fit commencer ce travail, le surveilla sans doute, le dirigea peut-être, ses occupations ne lui laissant pas le loisir de l'accomplir lui-même. N'est-ce pas

1. Ampère, *l. c.* tom. III, pag. 12.
2. *Ibid.*
3. *l. c.* tom. III, pag. 40.

assez pour sa gloire d'avoir formé ce grand projet dont l'exécution fut si longtemps différée? Ne faut-il pas, en effet, descendre jusqu'au XVIe siècle pour trouver la plus ancienne grammaire germanique?

Nous savons encore, par Éginhard, que Charles faisait grand cas des chants historiques populaires et que, sur son ordre, on recueillit soigneusement en tout pays les anciens poèmes, les poèmes barbares, « *barbara et antiquissima carmina* », qui célébraient les grandes actions, les aventures prodigieuses des vieux chefs germains. Ce recueil est malheuresement perdu, à l'exception d'un fragment qui a été retrouvé par le savant Jacob Grimm. Ce morceau, écrit dans l'idiome francique, forme le texte primitif des *Niebelungen* et de l'*Edda*.

Ajoutons, d'après Éginhard (chap. XXIII), que Charles rassembla dans son palais une grande quantité de livres. Ce dernier mot doit être pris dans le sens le plus large, vu la rareté des livres à cette époque.

Charlemagne était théologien. Dans ses heures de loisirs il lisait les livres saints, et, quand il y remarquait un passage équivoque, il le notait, se réservant de le signaler à l'attention des docteurs. Que si, après les avoir consultés, il ne se trouvait pas suffisamment éclairé, sur le champ il s'adressait au pape. C'est ainsi qu'il écrivit à Léon III au sujet de plusieurs passages d'une grande obscurité qu'il avait rencontrés dans les évangiles de Saint-Matthieu et de Saint-Marc et dans les épîtres de Saint Paul aux Corinthiens. La réponse du pape nous a été conservée [1].

D'autres fois, il soumettait des questions aux évêques, soit pour éprouver leur doctrine, soit pour éclairer sa propre conscience, soit, enfin, pour terminer par des explications publiques les différents qui menaçaient la paix de l'Église. On attribue même à son initiative l'heureuse solution des grandes controverses qui se sont élevées de son temps. Le second Concile de Nicée (787) ayant décrété le culte des images, Charles le repoussa comme portant à la superstition. Son opposition engagea le Concile de Francfort (794), réuni sous sa présidence, à réviser les décrets de Nicée. Les images furent conservées, non comme objets de culte, mais pour l'ornement des édifices et pour perpétuer le souvenir de hauts faits et d'évènements importants. C'est ainsi que, sous le double rapport de l'épuration du culte et de la conservation des objets d'art, Charles s'est acquis des titres à la reconnaissance de la postérité.

Très lettré pour son temps, il n'avait pas moins de goût pour les arts. Il

1. Lalande, *Conciles de la Gaule*, *année 809*, pag. 100.

est vrai que ceux-ci n'étaient pas alors très avancés; on doit même dire, au risque d'effaroucher l'humeur ombrageuse de certains antiquaires, que ce que nous en possédons aujourd'hui atteste un art, si non barbare, du moins novice et peu varié. Mais nous voulons simplement relever ce fait: protecteur des lettres, Charlemagne le fut aussi des arts. Une de ses grandes préoccupations fut la réforme du plain-chant. Il fonda dans ce but deux grandes écoles de musique sacrée, l'une établie à Metz, l'autre qui suivait sa cour et qui, plus tard, valut à la ville d'Aquisgrana le nom *d'Aix-la-Chapelle*, lorsque Charlemagne y fixa sa résidence, dans les dernières années de sa vie. Toutes les Églises de son empire lui durent l'introduction du chant grégorien.

Il aimait aussi à se délasser des fatigues de son gouvernement en écoutant les chansons de quelque barde breton ou de quelque scalde scandinave. Un jour, est-il dit, il permit à un jongleur (*jaculator*) lombard de venir exécuter en sa présence et devant sa cour une cantilène que ce *ménestrel* avait composée.

De plus il orna son palais de meubles ciselés et sculptés. On y voyait aussi des ustensiles domestiques d'or et d'argent, rehaussés de pierres, précieuses pour le temps, mais qui, pour la plupart, tombèrent à un vil prix dans la suite. Partagés en vingt-et un lots, selon les dispositions de son testament, ces objets furent envoyés après sa mort aux vingt-et-une métropoles de l'empire.

Enfin, Charlemagne s'appliqua à orner sa résidence d'Aix-la-Chapelle de splendides monuments, parmi lesquels la célèbre basilique occupe un des premiers rangs. L'or et l'argent brillaient sur les autels et sur les murs intérieurs du sanctuaire. On y voyait de riches candelabres, des portes d'airain massif, des colonnes de marbre, des pavés de mosaïque, opulentes dépouilles des palais des rois lombards que le pape Adrien lui avait envoyées de Ravenne. C'est de Ravenne, aussi, que lui-même fit venir des marbres et des sculptures pour en orner sa résidence et, en même temps, pour éveiller chez les Germains le goût des arts du dessin.

NOTE III (pag. 371).

Autant que je sache, il n'existe que deux statues équestres de Charlemagne, l'une à Liège, l'autre à Paris. A Liège, le grand empereur, au nom duquel se rattachent les premières franchises de cette ville, est représenté avec tout l'appareil impérial, dans une attitude imposante; du geste, il invite la foule à respecter les lois. Le socle, de style roman, est orné des statues de

Pepin de Landen, de Sainte-Bègue, de Pépin d'Héristal, de Charles Martel, de Pépin le Bref et de la reine Berthe. — Sur les rives de la Seine s'élève, depuis 12 ans environ, un groupe en fonte représentant Charlemagne monté sur un cheval que maintiennent les deux plus illustres de ses preux, Olivier et Roland.

Ni l'une ni l'autre de ces statues n'évoquent l'image complète de Charlemagne. La première éveille le souvenir du législateur, la seconde, celle du guerrier épique.

Dans la cathédrale de Saint-Servais à Maestricht, en face du maître-autel, s'élève aussi une statue en marbre représentant l'empereur avec les emblêmes de sa haute dignité.

Combien j'aimerais de voir ériger quelque part — et quelle ville s'y prêterait mieux que Nimègue, avec son Valkhof? — une statue répondant au vœu exprimé comme suit, par M. Ampère, dans son *Histoire littéraire de la France*: « Je voudrais cette statue quelque part vers le Rhin, entre la France et l'Allemagne. Je voudrais que sur le piédestal fussent gravées des scènes de la vie barbare; qu'aux pieds de Charles fussent entassés pêle-mêle les trophées de ses chasses et ses instruments d'astronomie, ses capitulaires et les chants nationaux qu'il avait recueillis, ses écrits théologiques et sa grammaire franque. Je voudrais qu'on plaçât la couronne impériale sur sa blonde et flottante chevelure, qu'on aperçût le vêtement de peau de loutre sous son manteau de pourpre, qu'il s'appuyât contre une croix et tînt dans ses mains un glaive et un livre... »

LA GÉNÉALOGIE CLIGNET

AVEC DES BIOGRAPHIES ET DOCUMENTS[1].

WILLEM CLIGNET, BOURGMESTRE DE VERVIERS, ÉPOUSA ÉLIZABETH LEQUAILLE, DE LIMBURG.

De leur mariage est issu :

HENDRIK CLIGNET QUI ÉPOUSA MARIA BLANCHETESTE.

De leur mariage sont issus trois fils et quatre filles :

I. MARIA CLIGNET, mariée à Aix-la-Chapelle à Diderik Ghier, dont un fils et une fille ; la trace de la fille s'est perdue.

1° Diderik Ghier épousa Rachel d'Ester.

A. Isaac Ghier.

B. Rachel Ghier. Elle demeurait en 1687 à Frankendaal.

C. Catharina Ghier. Elle épousa à Aix-la-Chapelle Jacob Blancheteste, in den Stirp, qui fut de 1668-1673 ancien à Aix-la-Chapelle.

a. Jacob Blancheteste. Inhumé à Amsterdam 25 août 1724.

b. Une fille qui épousa à Duren Johannes Ganderheide.

A. Marie Ganderheide, baptisée à Maestricht 18 mai 1642.

1. Nous devons à l'obligeance de Monsieur l'étudiant du Pui, de Leyde, ces données généalogiques, trouvées parmi les papiers Bucaille, famille dont sa grand-mère fut née. Nous les avons augmentées de plusieurs dates et noms tirés de notre collection des fiches. *Note de la Rédaction.*

D. Maria Ghier, mariée à Léonard van Asten, marchand de cuir, à Maestricht, dont

a. Anna-Maria van Asten, morte en 1725, non mariée.

Léonard van Asten épousa en secondes noces Hester Barely.

b. Léonard van Asten, baptisé à Amsterdam le 13 février 1686, tué à l'armée près de Courtray. Il était marchand de cuir à Amsterdam.

c. Abraham van Asten, marchand de cuir à Maestricht, épousa Catharina(?)-Élisabeth Clignet (Cf. V. 1° M b).

d. Matthys van Asten, commis de M. Pessers, à Ypres; mort en 1729 à Ypres, receveur des revenus de la Barrière.

e. Arnold van Asten, noyé près de Grave.

II. Élisabeth Clignet, mariée à Johannes Rost, pasteur à Edingen, près de Heidelberg, dont deux filles et un fils.

1° Anna-Maria Rost, inhumée à Amsterdam le 19 octobre 1679. Elle épousa Godefroy Hotton, pasteur wallon à Amsterdam.

A. Jean Hotton, baptisé à Amsterdam le 25 février 1635, inhumé à Amsterdam le 24 mars 1640.

B. Godefroid Hotton, baptisé à Amsterdam le 17 mai 1637, inhumé à Amsterdam le 24 mars 1640.

C. Anna-Maria Hotton, baptisée à Amsterdam le 18 août 1639; elle épousa le 26 mars 1664 à Amsterdam Samuel Potheuk, pasteur wallon à Dordrecht.

a. Maria Potheuk, inhumée à Leyde le 23 septembre 1741.

b. Susanna Potheuk, baptisée à Dalhem le 31 octobre 1666, inhumée à Leyde le 29 septembre 1764.

D. Élisabeth Hotton, baptisée à Amsterdam le 10 septembre 1643; elle épousa le 18 mars 1671 Gillis Clermont, joaillier à Amsterdam; elle fut ensevelie à Amsterdam le 11 décembre 1743.

a. Godefroid Clermont, baptisé à Amsterdam le 6 août 1673, pasteur wallon à Amsterdam, et nommé en 1714 pasteur de l'ambassade à Prris.

b. Louis Clermont, baptisé à Amsterdam le 16 février 1676; marchand, mort en Guinée, sans postérité.

E. Godefroid Hotton, baptisé à Amsterdam le 8 mars 1646.

F. Pieter Hotton, professeur de médecine à Leyde, baptisé à Amsterdam le 24 juin 1648, décédé à Leyde et inhumé à Amsterdam le 15 janvier 1709.

2° Sara Rost, épousa Pieter Kuchen, marchand à Leyde (noyé dans la

Meuse à Maestricht); elle fut ensevelie à Amsterdam le 15 décembre 1684.

A. Rachel Kuchen, baptisée à Utrecht le 12 janvier 1642, épousa Pieter Le Boucher, maitre-imprimeur, lecteur et consolateur.

a. Maria Le Boucher, baptisée à Maestricht le 29 novembre 1676, se maria à Maestricht le 16 septembre 1704 avec Benjamin Lyonet, pasteur wallon à Heusden, ci-devant chapelain d'un régiment suisse.

A. Pieter Lyonet, baptisé à Maestricht le 25 juillet 1706; il se trouvait en 1728 à Leyde, peut-être en qualité d'étudiant.

B. Pieter-Ely Lyonet.

b. Sara Le Boucher, épousa le 9 mars 1692 à Amsterdam Andries Bunel, marchand de Rouen (inhumé à Amsterdam le 26 mars 1721); elle fut ensevelie à Amsterdam le 17 octobre 1732.

A. Andries Bunel, marchand d'éventails à Amsterdam, baptisé à Amsterdam le 21 juin 1699, inhumé à Amsterdam le 9 novembre 1748.

c. Élisabeth Le Boucher, baptisée à Maestricht le 22 avril 1666; elle épousa Paulus Croiset, pasteur à Sedan, appellé en 1682 à Maestricht.

A. Samuel Croiset, enseigne au service de L. H. P. au regiment de Savorny, baptisé le 15 juin 1692. De son mariage avec une jeune-fille des environs de Maestricht, sont issus plusieurs enfants.

B. Pieter Croiset, né à Maestricht le 26 novembre 1702.

C. Maria-Élisabeth Croiset, baptisée à Maestricht le 29 septembre 1697; elle épousa en 1721 Daniel Jannette, marchand à Bois-le-Duc.

a. Jean-Pierre Jannette, baptisé à Bois-le-Duc le 4 octobre 1722.

b. Daniel Jannette, baptisé à Bois-le-Duc le 10 septembre 1730.

D. Benjamina-Rachel Croiset, née à Maestricht le 29 mai 1706.

d. Pieter Boucherius, avocat à La Haye, baptisé à Maestricht le 28 mars 1669, inhumé à Amsterdam le 11 avril 1708; il était marié, mais cette union est restée sans enfants.

III. Jacob Clignet, épousa Élizabeth Bannet.

1° Henri Clignet, né le 19 octobre 1607. Il épousa le 23 mai 1634 à Worms Maria-Élizabeth Herff, et mourut à Mannheim le 31 mars 1683.

De ce mariage sont issus 18 enfants, dont 14 ont été baptisés et 12 ont été admis à la Sainte Cène. Trois filles et deux fils vivaient encore le 6 octobre 1687:

A. Anna Clignet, reçue membre de l'Église wallonne de Leyde par témoignage de Mannheim, décédée à Leyde.

B. Nicolaas Clignet, maître des postes à Leyde, né le 14 avril et baptisé le 3 mai 1643 à Leyde, mort le 7 octobre 1727 à Leyde.

C. Hermanus Clignet, maître des postes à Utrecht, baptisé à Leyde le 13 juillet 1645, mort à Utrecht le 4 mars 1721. Il épousa Maria van Beek.

a. Maria Clignet, baptisée à Utrecht le 8 avril 1694, décédée le 13 mars 1760. Elle épousa le 15 août 1712 Jacob-Jan Baron van Deelen.

b. Anna Clignet, baptisée à Utrecht le 13 février 1699, décédée à Utrecht le 1er janvier 1720.

c. Élizabeth Clignet, baptisée à Utrecht le 7 décembre 1702. Elle épousa le 3 août 1728 à Utrecht Gerard-Arnout Hasselaar, docteur en droit, bourgmestre d'Amsterdam et directeur de la Société des Indes-Orientales.

A. Anna-Susanna Hasselaar, baptisée à Amsterdam le 15 octobre 1730; elle épousa Gerard-Goddart Taats van Amerongen, maréchal de la Province (*Nederkwartier*) d'Utrecht.

a. Gérard-Aernout Taats van Amerongen épousa le 18 octobre 1774 à Bréda Caroline Bonne van der Duyn.

b. Maria Taats van Amerongen épousa en novembre 1773 J.-A. Bon van der Cappelen.

c. Harmanus Taats van Amerongen.

d. Catharina-Jacoba Taats van Amerongen.

e. Joost van Amerongen épousa le 30 septembre 1781 à La Haye Susanna-Arnoldina van der Goes.

B. Catharina-Élizabeth Hasselaar, baptisée à Amsterdam le 22 janvier 1738; elle épousa Lieve Geelvinck, échevin d'Amsterdam.

a. Lieve Geelvinck, né après la mort de son père.

Elle épousa en seconde noces François-Gabriel-Joseph Mis du Chasteler du Courcelles.

b. Gérard-Arnout-Frederik-Gabriel du Chasteler du Courcelles, né à Amsterdam le 5 juillet 1770.

D. Élizabeth Clignet, baptisée à Leyde le 6 novembre 1636, décédée le 17 et inhumée à Leyde le 24 janvier 1722, célibataire.

E. Maria Clignet épousa à Mannheim le 23 avril 1662 Pieter de Neuffville

a. Pieter de Neuffville, décédé le 1 mai 1690, célibataire.

b Robbert de Neuffville, chevalier, *baronnet* d'Angleterro, maître des postes à Leyde, décédé le 13 février 1735, célibataire.

c. Maria de Neuffville, décédée le 10 novembre 1720 à Leyde.

Jacob Clignet épousa en secondes noces Anna-Catharina Dorpmans, dont:

2° Pieter Clignet, né à Aix-la-Chapelle. Il épousa à Strasbourg Élizabeth Schardinel.

A. Jacob Clignet épousa dans l'Eyfel Élizabeth Cramer.

a. Willem-Hendrik Clignet, né en 1696, épousa en 1726 à Leyde Geertruyd-Cornelia Houwert.

A. Hendrik-Jacob Clignet, né à Leyde le 25 et baptisé le 27 avril 1727, décédé à Leyde le 23 mai 1728.

B. Hendrik-Jacob Clignet, né à Leyde le 3 et baptisé le 12 janvier 1729, décédé à Leyde le 6 mai 1732.

C. Nicolaas Clignet, né à Leyde le 6 et baptisé le 8 mars 1731, décédé le 5 février 1777. Il épousa à Duren le 14 janvier 1752 Maria-Magdalena Schöllers, dont:

a. Maria-Magdalena-Cornelia Clignet.

b. Johan-Hendrik Clignet.

c. Johanna-Christina Clignet.

d. Johanna-Dorothea Clignet.

D. Hendrik-Jacob Clignet, né à Leyde le 12 et baptisé le 15 mars 1733. Il épousa le 12 mars 1760 à Amsterdam Christina Tack

a. Juliana-Eleonora Clignet, née à Leyde le 5 et baptisée le 9 juin 1762.

b. Cornelia-Geertruyd Clignet, baptisée à Leyde le 17 octobre 1763.

E. Geertruyd-Cornelia Clignet, née à Leyde le 9 et baptisée le 12 août 1734. Elle épousa le 29 janvier 1760 Jacobus Smazen, docteur-médecin.

a. Maria-Élizabeth Smazen.

F. Johanna-Élizabeth Clignet, baptisée à Leyde le 30 janvier 1738. Elle épousa en 1763 Abraham Torrenius van Oudendorp, docteur en droit.

b. Pieter Clignet, mort célibataire.

c. Lucia-Élizabeth Clignet, décédée en 1757. Elle épousa Johan-Theodoor Rotscheidt.

A. Philip-Diderik Rotscheidt épousa .... Schmitz van Schleyden. De ce mariage sont issus sept enfants.

B. Johan-Wilhelm Rotscheidt épousa en 1758 .... Peuchen, de Bloemendaal. Ce mariage est resté sans enfants.

C. Johan-Pieter Rotscheidt épousa Adriana-Sara Beusechum van der Linden.

a. Lucia-Élizabeth Beusechum van der Linden, née le 30 mars 1754.

b. Hendrik Beusechum van der Linden, né le 13 mars 1756.

D. Barbara-Élizabeth Rotscheidt épousa Ludolph Peuchen, dont 5 enfants.

E. Johan-Hendrik Rotscheidt épousa .... Peuchen, de Jonkerath, dont 1 enfant.

F. Cornelia-Geertruyd Rotscheidt épousa J.-W.-G. Bachhoven, dont 2 enfants.

B. Pieter Clignet épousa Susanna Clignet (Cf. V 1° M).

C. Johanna-Élizabeth Clignet épousa à Frankendaal Johannes Helmes.

a. un fils. De son mariage à Deux-Ponts sont issus des enfants.

b. une fille. De son mariage à Deux-Ponts avec .... Heyns sont issus des enfants.

D. Johanna Clignet épousa Johannes Rulicius, pasteur à Amsterdam.

a. Johannes Rulicius, pasteur à Haarlem et en 1674 à Berkel; il se fiança à La Haye le 12 aout 1674 avec Anna Buys.

b. Catharina Rulicius, morte sans postérité.

E. Élizabeth Clignet épousa à Frankendaal Johan Sulein.

a. Hendrik Sulein, lieutenant d'infanterie de l'Électeur de Tréves, se maria à Coblentz.

b. Samuel Sulein, de l'armée de l'Électeur palatin épousa à Keyzerslautern .... Quaat.

IV. Pieter Clignet, docteur en théologie. Lui, sa femme et des deux enfants moururent en 8 jours à la peste. Il avait passé ses examens à Heidelberg en 1605.

V. Jan Clignet épousa Geutgen Ghyer.

1° Arnold Clignet né le 6 novembre 1615 épousa en premières noces en 1640 Anna Braun Offemyser, née le 28 décembre 1622.

A. Agatha Clignet, née le 23, baptisée à Maestricht le 27 mars 1642.

B. Laurens Clignet, né le 18 mars 1644 épousa en Irlande Maria Morigal. De ce mariage ne sont pas issus d'enfants.

C. Sara Clignet, née le 17 août 1645, décédée le 23 septembre 1645.

D. Johannes Clignet, né le 10 septembre 1646, décédé le 7 juin 1652.

E. Arnold Clignet, né le 10 avril 1648, décédé le 21 avril 1709. Il épousa Anna-Isabella Nizet.

a. Isabella Clignet épousa à Duren Arnold van Asten.

A. Isabella van Asten, restée célibataire.

B. Judith van Asten épousa .... Meurs, à Tilbourg.

C. Catharina van Asten épousa .... Heycoop, lieutenant.

D. Maria van Asten.

E. Arnold van Asten épousa Mlle Nizet, d'Aix-la-Chapelle.

a. Isabella van Asten.

b. Maria van Asten.

b. David Clignet, décédé le 31 août 1720, épousa le 15 décembre 1715 Susanna Clignet (Cf. V 1° O b).

A. Arnoldus Clignet, *baljuw* de Warmond, baptisé à Leyde le 25 septembre 1718.

c. Catharina Clignet épousa Isaac Leyendekker.

d. Arnoldus Clignet décédé le 11 novembre 1623 épousa à Leyde le 17 janvier 1717 en premières noces Judith Le Maire. (Cf. V 1° E f). Ce mariage est resté sans postérité. — Il épousa en secondes noces à Leyde le 19 juillet 1725 Catharina-Gasparina van der Meulen.

A. Maria-Isabella Clignet.

B Pieter-François Clignet, baptisé à Leyde le 17 octobre 1728, il fut nommé le 23 jnillet 1744 cadet, le 9 mars 1746 lieutenant de vaisseau et reçut le 20 novembre 1753 l'acceptation de sa démission; il reçut 17 février 1751 une acte de majorité. Il épousa à Leyde le 5 mars 1754 Sara van Gangelt.

a. Jacob-Arnout Clignet, baptisé à Leyde le 19 avril 1755, décédé le 29 avril et inhumé à Leyde le 5 mai 1755.

b. Jacob-Arnoldus Clignet, baptisé à Leyde le 7 septembre 1756.

c. Esther-Wilhelmina Clignet, décédée le 10 et inhumée

à Leyde le 17 août 1805. Elle épousa Augustyn-Gerard Besier, docteur en droit.

d. Catharina-Rosa Clignet, baptisée à Leyde le 9 août 1761; elle épousa le 16 décembre 1788 à Leyde Nicolas Bucaille, dont quatre enfants.

e. Pieter-François Clignet, baptisé à Leyde le 31 août 1763; il épousa à Clèves le 23 juillet 1790 Adelaide Strubberg.

C. Rosa-Arnoldina Clignet, baptisée à Leyde le 29 avril 1731.

D. Robbert Clignet, décédé le 12 et inhumé à Leyde le 19 juin 1734.

e. Wilhelmus Clignet, mort célibataire.

f. Maria Clignet épousa à Leyde le 17 mars 1718 François Le Maire, frère de Judith le Maire (Cf. V 1° E d). Il épousa en secondes noces à Bréda le 21 décembre 1730 Maria Caille, d'Amsterdam.

A. Judith Le Maire épousa Joh. Theo Morm, bourgmestre de Bergen-op-Zoom, dont trois fils et deux filles.

B. Pieter-Arnoldus Le Maire épousa à Leyde le 17 février 1746 Antonia du Toict dont.

a. Frans Le Maire, baptisé à Leyde le 3 août 1747.

b. Sara Le Maire, baptisée à Leyde le 3 juin 1750.

c. Daniel Le Maire.

Arnold Clignet épousa en secondes noces à Maestricht le 15 mai 1650 Catharina de Ligne, née le 7 août 1623.

F. Hendrik Clignet, né à Maestricht (?) le 11 avril 1651, décédé à Maestricht le 27 août 1716. Son mariage avec Geertruyd Schreifer est resté sans postérité.

G. Catharina Clignet, née à Maestricht (?) le 22 avril 1651, épousa le capitaine Nicolaas Lindemans.

a. Arnold Lindemans, adjudant au régiment de Bouheze, épousa Margo Durant.

A. Nicolaas Lindemans, capitaine au service de la Société des Indes-Orientales, décédé à Batavia en 1758; il épousa à Batavia Eelken Brouwer. De ce mariage il n'est pas issus d'enfants.

B. Arnoldus Lindemans, drapier à Leyde, épousa Élisabeth Sloots.

a. Anna-Élizabeth Lindemans.

b. Arnoldus Lindemans, né .... août 1759.

b. Isaac Lindemans épousa à Londres ...., dont entr'autres.

A. Marie Lindemans.

B. Isaac Lindemans.

c. Helena Lindemans épousa à Maestricht Nicolaas de Loo, de Sedan. (Nicolaas de Loo épousa en secondes noces à Maestricht le 12 mars 1733 Anna-Geertruyde Minssen).

A. Pieter de Loo, baptisé à Maestricht le 2 septembre 1717, inhumé à Maestricht le 11 janvier 1720.

B. Pieter de Loo, baptisé à Maestricht le 4 août 1720.

C. Catharina de Loo, née le 22 et baptisée à Maestricht le 23 avril 1722.

D. Maria de Loo, née le 7 et baptisée à Maestricht le 8 février 1725 épousa J.-E. Crop, lieutenant au régiment de dragons de Trips.

E. Jacobus de Loo, baptisé à Maestricht le 28 novembre 1728.

H. Johannes Clignet, né à Maestricht (?) le 13 mai 1653 épousa à Leyde le 15 juillet 1679 Maria Silvergieter.

a. Arnout Clignet, baptisé à Leyde le 7 juin 1680.

b. Engel Clignet, baptisée à Leyde le 24 août 1683.

c. Catharina Clignet, baptisée à Leyde le 1 juillet 1685.

d. Susanna Clignet, épousa Nicolaas Bulla.

A. Maria Bulla, baptisée à Leyde le 19 septembre 1713 épousa à Leyde le 18 mai 1743 Abraham Arnoux.

a. Abraham Arnoux, baptisé à Leyde le 10 octobre 1744.

α. Une fille.

b. Suzanna Arnoux, baptisée à Leyde le 6 mars 1748.

e. Johan Clignet, baptisé à Leyde le 10 juin 1687.

f. Maria Clignet, baptisée à Leyde le 11 novembre 1691, décédée en 1762.

g. Élizabeth Clignet, baptisée à Leyde le 29 août 1694.

I. Anna-Maria Clignet, née à Maestricht (?) le 5 mai 1654 épousa Arnold-Joost Alberty, commis à la recherche à Maestricht. (Il épousa en secondes noces M[lle] Blankers, dont 5 enfants.)

K. Johanna Clignet, née à Maestricht (?) le 14 novembre 1655, décédée à Aix-la-Chapelle le 8 octobre 1659.

L. Abraham Clignet, né à Maestricht (?) le 3 juin 1657, décédé à Leyde le 28 novembre 1705. Il épousa à Zwammerdam le 26 décembre 1690 Maria van Stopenburg, née à Zwammerdam le 18 octobre 1666, décédée à Leyde le 7 novembre 1714 (Cf. V. 3[e] D. note).

a. Arnout Clignet, courtier en obligations, né à Leyde le 24 novembre 1691, décédé à Leyde le 8 janvier 1739, épousa à Meersche, près de Maestricht Catharina Clignet, fille de Pieter Clignet, née le 27 octobre 1692, décédée le 24 octobre 1766 (Cf. V. 1° O a).

A. Abraham Clignet, né à Leyde le 21 novembre 1720, décédé le 22 et inhumé à Leyde le 29 mars 1721.

B. Pieter Clignet, né à Maestricht le 1er octobre 1722, décédé à Batavia en novembre 1744

C. Arnoldus-Jacobus Clignet, né à Maestricht le 26 janvier 1724, décédé à Maestricht le 19 janvier 1747.

D. David Clignet, né à Maestricht le 15 décembre 1726, décédé à Amsterdam le 15 octobre 1789. Il fut inhumé à Leyde, dans l'église de Saint Pierre.

E. Susanna-Maria Clignet, née le 12 et baptisée à Leyde le 22 octobre 1729, décédée à Leyde le 16 février 1803.

b. Catharina Clignet, née à Leyde le 28 février 1693, décédée à 6 février 1742.

c. Maria Clignet, née à Leyde le 18 mai 1694, décédée le 1er février 1742.

d. Abraham Clignet, né le 8 et baptisé à Leyde le 9 avril 1697, décédé à Leyde le 8 juillet 1697.

M. Susanna Clignet, née à Maestricht (?) le 14 octobre 1658 épousa Pieter Clignet, de Strasbourg (Cf. III. 2° B.)

a. Pieter Clignet, décédé célibataire le 11 juillet 1755, inhumé à Maestricht en 1755.

b. Catharina Élisabeth Clignet, décédée le 6, inhumée le 9 juillet 1756 à Maestricht, épousa Abraham van Asten marchand de cuir à Maestricht, décédé le 28 mai 1751 (Cf. I. 1° D c).

c. Susanna-Maria Clignet, décédée à Maestricht le 22 septembre 1753, épousa à Maestricht Pieter Boomhauer, décédé le 18 mai 1758.

d. Johannes-Jacobus Clignet, décédé à Maestricht célibataire le 4 août 1738.

N. Isaac Clignet, né le 30 novembre 1660, décédé à Maestricht le 6 avril 1737, épousa le 2 mars 1687 sa cousine Catharina Cookaarts, née le 17 avril 1663, décédée à Maestricht le 14 mai 1746.

a. Catharina-Hester Clignet, née le 26 mai 1688, décédée le 12 juin 1688.

b. Hester Clignet, née le 16 septembre 1689, décédée le 22 novembre 1689.

c. **Arnoldus-Johannes Clignet**, né le 9 février 1691, décédé le 2 août 1695.

d. **Johannes-Petrus Clignet**, né le 16er mai 1692, décédé le 24 juin 1695.

e. **Catharina Clignet**, née le 26 novembre 1693, décédée le 31 décembre 1695.

f. **Hester Clignet**, née le 6 juillet 1695, décédée le 10 septembre 1695.

O. **Pieter Clignet**, né le 11 avril 1664, épousa en premières noces à Leyde Maria del Tombe, décédée en 1692.

a. **Catharina Clignet**, née à Leyde le 27 octobre 1692, épousa le 15 octobre 1719 à Meersche près de Maestricht Arnout Clignet (Cf. V. 1° L a).

Il épousa en secondes noces en 1693 Maria de Visser.

b. **Susanna Clignet**, née le 4 juillet 1699 épousa en premières noces à Leyde le 15 décembre 1715 David Clignet (Cf. V. 1° E b). — Elle épousa en secondes noces le 25 février 1717 Zacharias-Jacobus Streso, pasteur à Leyde (Clemens Streso, pasteur à Leyde était issu du premier mariage de Zacharias-Jacobus).

A. **Maria Streso**, née le 31 janvier 1728 décédée en 1772 épousa le 26 novembre 1754 Jan Schrevelius, docteur en droit, secrétaire de Stompwyk et Tedingerbroek.

B. **Philippus-Jacobus Streso**, baptisé à Leyde le 14 février 1730, décédé à Krimpen sur le Lek le 19 novembre 1798, pasteur à Krimpen sur le Lek, épousa Cecilia van Torden.

C. **Francois Streso**, baptisé à Leyde le 22 décembre 1700, décédé le 18 août 1725.

c. **Pieter Clignet**, baptisé à Leyde le 22 décembre 1700, décédé le 18 août 1725.

2° Pieter Clignet décédé à Amsterdam le 11 septembre 1679.

A. **Jan Clignet** demeurait en 1693 aux environs de Dublin; décédé à Leyde en 1727.

3° Hendrik Clignet épousa le 14 novembre 1646 à Leyde Machtelt Groenendyk.

A. **Jan Clignet**, baptisé à Leyde le 11 novembre 1648 épousa Jenneken Silvergieter.

a. **Magtelt Clignet**, baptisée à Leyde le 24 avril 1681.

b. **Hendrik Clignet**, baptisé à Leyde le 20 mai 1685.

A. **Johanna Clignet.**

c. **Agatha Clignet**, baptisée à Leyde le 21 février 1687.

d. Anna Clignet.

e. Élizabeth Clignet épousa Pieter Ramak. De ce mariage ne sont point issus d'enfants.

B. Abraham Clignet, baptisé à Leyde le 17 novembre 1654, épousa à Amsterdam le 28 septembre 1677 Élizabeth Denys.

a. Élizabeth Clignet, baptisée à Leyde le 6 octobre 1681, épousa Ferdinant Elcoma.

A. Élizabeth Elcoma, baptisée à Amsterdam le 7 octobre 1704.

B. Ipsius Elcoma, baptisé à Amsterdam le 15 mai 1707.

C. Abraham Elcoma, baptisé à Amsterdam le 15 janvier 1710, décédé en Guinée.

D. Catharina Elcoma, baptisée à Amsterdam le 12 février 1712.

E. Anna-Maria Elcoma, baptisée à Amsterdam le 3 décembre 1713.

F. Agatha Elcoma, baptisée à Amsterdam le 12 août 1716.

b. Magteld Clignet, baptisée à Leyde le 17 novembre 1683, épousa à Amsterdam le 28 mars 1708 Bartholomeus Muylman.

A. Hendrik Muylman baptisé à Amsterdam le 27 mars 1711, décédé à Batavia.

B. Élizabeth Muylman épousa en premières noces en juillet 1738 Jan Nuyen.

a. Hendrik Nuyen.

Elle épousa en secondes noces en novembre 1752 P.-F. Couperus, pasteur à Woudsend en Frise.

C. Bartholomeus Muylman, baptisé à Amsterdam le 29 août 1714. Il fut, entre autres en 1760, échevin d'Amsterdam.

D. Maria-Agatha Muylman, baptisée à Amsterdam le 7 août 1720.

E. Johanna-Maria Muylman, baptisée à Amsterdam, épousa Jan Pranger gouverneur de Guinée. De ce mariage ne sont point issus d'enfants.

c. Agatha Clignet, baptisée à Leyde le 21 février 1687, épousa Johannes van der Trappen. De ce mariage ne sont point issus d'enfants.

C. Maria Clignet, baptisée à Leyde le 17 avril 1659 épousa.... Schorer, *bailli* de Leyde.

a. Magteld Schorer épousa Théodorus Sylvius.

A. Maria Sylvius baptisée à Leyde le 28 mars 1715.

B. Jan Sylvius.

C. Jacoba Sylvius.

D. Abraham Sylvius, baptisé à Leyde le 22 mai 1729.

D. Henrietta Clignet, baptisée à Leyde le 15 janvier 1664, épousa à Leyde le 11 mai 1690 Hendrik du Rieu [1].

a. Johanna du Rieu, baptisée à Leyde le 11 septembre 1691.

b. Alida du Rieu, baptisée à Leyde le 10 juillet 1697 épousa à Amsterdam le 22 février 1730 Hendrik Post.

c. Magteld du Rieu, baptisée à Leyde le 2 juin 1693 épousa en premières noces à Amsterdam le 4 mai 1738 Reinier Ottens. De ce mariage ne sont point issus d'enfants. — Elle épousa en secondes noces à Amsterdam le 31 mars 1751 Hendrik van Castrop.

E. Agatha Clignet, épousa Johan Van der Mark, *bailli* de Leyde. De ce mariage ne sont point issus d'enfants.

4º Johannes Clignet. Il épousa une femme d'origine anglaise et demeurait en Irlande.

A. Sa fille épousa en Angleterre un capitaine.

B. Sa deuxième fille épousa le capitaine Maguin. De ce mariage ne sont pas issus d'enfants.

5º Catharina Clignet épousa Jacob Bizou, pasteur wallon à Maestricht.

A. Maria Bizou, épousa Philip Croy. De ce mariage ne sont pas issus d'enfants.

B. Anna Bizou, épousa à Maestricht le 25 mai 1688 Johan Ghysen, commis du comptoir espagnol à Aix-la-Chapelle. De ce mariage ne sont point issus d'enfants.

C. Pieter Bizou.

D. Jenneton Bizou.

E. Agatha Bizou, épousa à Maestricht le 9 octobre 1661 Jean-Álbert Zaunsliffer, pasteur à Oostzanen.

a. Ottho Zaunsliffer épousa....

1. Ce H. du Rieu était professeur à l'École latine; il est très probable qu'il a été pasteur, et que c'est de lui qu'il est question comme auteur de chants de noces qui furent transcrits pour le mariage d'Abraham Clignet et de Marie van Stropenburg, (Cf. V. 1º L.), le 26 décembre 1690, 50 pièces, par Hendrik van Damme, pour fl. 3 : 10, selon la quittance du 9 avril 1691, qui se trouve aux archives de Leyde. Il était frère de Willem du Rieu fils de Jan, qui était poète, maître de latin et comme lui né à Amsterdam. Comme étudiant, il soutint à Leyde, sous Triglandus, le 28 janvier 1645, la *VIIIa disputatio theologica, de Deo in genere*, et la dédia à son frère Willem.

A. .... Zaunsliffer, pasteur à Arnhem.

b. Petrus Zaunsliffer, pasteur à Amsterdam épousa .... Slieher. De ce mariage est issu.

A. Un fils.

F. Jan Bizou, épousa M[lle] d'Estere. De ce mariage sont issus deux fils et une fille qui sont nés en Angleterre.

G. Jacques Bizou.

6° Maria Clignet épousa Isaac d'Estere, demeurant en Irlande. De ce mariage sont nés plusieurs enfants dont quelques-uns se sont mariés. Ils demeuraient soit à Amsterdam, soit en Irlande, par exemple Catharine d'Estere baptisée à Amsterdam le 23 novembre 1653.

7° Geutgen Clignet épousa à Aix-la-Chapelle Abraham d'Estere. De ce mariage sont issus des enfants.

8° Jenneken Clignet épousa à Aix-la-Chapelle Johannes Lach.

A. Johan Lach.

B. Warner Lach.

C. Catharina Lach.

D. Abraham Lach. Il était pasteur à Maestricht.

9° Susanna Clignet épousa Matthias van Asten, marchand de cuir à Aix-la-Chapelle.

A. Arnoldus van Asten, décédé à Vaals.

B. Abraham van Asten, décédé à Maestricht.

VI. Martha Clignet épousa Johan Moth, marchand à Aix-la-Chapelle.

1° Susanna Moth épousa en premières noces à Amsterdam le 7 juin 1647 Pierre Cordier.

A. Martha Cordier, baptisée à Leyde le 9 juillet 1648 épousa à Westhoven .... Coningsfeld. De ce mariage ne sont pas issus d'enfants.

Elle épousa en secondes noces Johann Willem Mollerus, pasteur à Manheim.

B. Susanna Mollerus épousa .... Conradi, pasteur à Creuznach. De ce mariage sont issus

a. un fils et

b. deux filles.

C. Jenne-Marie Mollerus.

2° Martha Moth épousa en premières noces à Leyde le 19 novembre 1647 Abraham Muyssard.

A. **Martha Muyssard, baptisée à Leyde le 26 juin 1650 épousa Johannes 's Gravenhage, pasteur à Hulst.**

Elle épousa en secondes noces à La Haye le 22 avril 1658 Adriaan van Adrichem, notaire à La Haye.

B. **Johannes van Adrichem baptisé à La Haye le 30 mars 1659.**

C. **Pieter van Adrichem baptisé à La Haye le 27 juin 1660.**

VII. Susanne Clignet épousa Johannes Lansenberg de Basle.

1° Susanna Lansenberg épousa à Strasbourg .... Buchard. De ce mariage sont issus des enfants.

2° Élisabeth Lansenberg épousa Gabriel de La Mair.

A. **Gabriel de La Mair.**

3° Maria Lansenberg épousa Daniel Richel de Hanau. De ce mariage sont issus des enfants, entre autres

A. **Un fils qui servait en Danemark.**



NICOLAS CLIGNET

MAÎTRE DE POSTE A LEYDE.

Ce serait une omission grave de ne pas consacrer une petite notice à un des membres de la famille Clignet, dont le nom se rattache intimement à l'histoire des Vaudois comme à celle des réfugiés de France.

C'est Nicolas Clignet, fils de Henri, né à Leyde en 1643. Il était maître de poste et réorganisateur de cette branche d'administration dans sa ville natale. La profession de Clignet est d'un grand intérêt pour nous, puisqu'elle lui permit de diriger les relations entre les Églises secourables de notre pays et les Églises en détresse à l'étranger.

Jusqu'alors il y avait plusieurs messagers, nommés par le Magistrat, chacun pour une autre direction. En 1599 il y en avait quatre qui reçurent une boîte d'argent avec les armoiries de la ville comme insigne de leur emploi. Ils devaient déposer une caution; en 1665 entre autres Pierre de l'Espine, messager pour Valenciennes, Mons, Tournay *etc.*, dut donner une garantie de 600 florins et en outre payer 12 florins pour la boîte. Celui qui recueillait et distribuait les lettres était obligé de rester le jour du départ des postes de son ressort dans une des maisonnettes bâties devant la façade de l'hotel de ville à côté du grand escalier. Cela fut du moins prescrit en 1662 à Thomas Groffy, qui recueillait les lettres pour l'Allemagne.

De reste la prépondérance d'Amsterdam, si grande dans notre ré-

publique ne se faisait nulle part mieux sentir que sur le terrain qui nous occupe.

Dans cette ville le service des postes était depuis assez longtemps beaucoup mieux organisé qu'ailleurs. Là aussi pourtant, pour les communications avec la France et l'Angleterre, on dépendait entièrement encore au milieu du 17e siècle des Pays-Bas espagnols, où le comte de Thurn et Taxis avait le monopole des postes. Toutes les lettres dirigées sur un de ces deux pays allaient et venaient par Anvers.

La première tentative pour établir une communication directe avec l'Angleterre date de 1659.

Un certain Hendrik Jacobs Van der Heyden conclut alors avec la ville d'Amsterdam un contrat dont je cite cette seule clause, qui caractérise la politique permanente de la capitale en cette matière, savoir que les lettres ne seraient délivrées et distribuées nulle part plus tôt qu'à Amsterdam.

Cette tentative échoua, mais peu après Jacob Quack de Rotterdam la renouvela et apparemment avec plus de succès. La guerre de 1665 interrompit l'entreprise, mais aussitôt que la paix de Breda fut conclue en 1667, les Etats-généraux enjoignirent à une ambassade qu'ils envoyaient à Londres d'obtenir que les lettres fussent dirigées directement sur la Hollande au lieu de passer par la Flandre et le Brabant. Quack fut attaché à cette ambassade, mais il se noya dans un de ses nombreux voyages. Les négociations traînaient encore lorsqu' Amsterdam y mit fin par la conclusion d'un traité à part avec l'Angleterre, à la barbe des autres villes de la Hollande. Le traité lui assurait la direction de tout le service des postes entre l'Angleterre et les Pays-Bas du Nord, de sorte que le bureau de Londres envoyait à Amsterdam toutes les lettres pour la Hollande et s'engageait à ne traiter sur cette matière avec aucune autre ville de Hollande.

Le traité, renouvelé plusieurs fois, fut en vigueur jusqu'à 1697, malgré l'opposition énergique des autres intéressés. Plus tard, lorsqu' Amsterdam eut perdu son monopole, elle trouva à Alphen, près de Leyde, un point central où les postillons échangaient leurs sacs et valises, ce qui lui permit de recevoir ses lettres sinon plus tôt du moins aussi tôt que Rotterdam et d'autres villes. Dans ce but les lettres adres-

sées à Rotterdam faisaient d'abord le voyage à Alphen pour être ramenées de là à leur destination.

Je me suis un peu étendu sur l'histoire des communications avec l'Angleterre, parce qu'elle montre clairement quelle était la situation au milieu du 17e siècle et explique l'empressement du Magistrat de Leyde à accepter les propositions de Nicolas Clignet qui lui demandait un emploi, en promettant de faire en sorte que dans trois mois les lettres de cette ville pour Hambourg ne passeraient plus par Amsterdam, mais seraient dirigées directement sur Amersfoort.

Aussitôt (le 29 octobre 1663) il fut chargé de l'expédition des lettres pour l'Overijssel, Oldenbourg, Brême, Hambourg et Dantzig, pour la Gueldre, Clêves, Cologne, Maestricht et Liège, comme de celles qui passaient par Roermond et par Woerden (curieux assemblage!)

Nous ne savons pas si Clignet tint sa promesse, mais en 1664 il montra qu'il était actif et persévérant. Dans un mémoire au Magistrat il rappela que dans plusieurs villes de l'Allemagne il y avait deux services de poste différents, l'un celui de l'empereur, l'autre celui des marchands. Ce dernier partait toujours quelques heures plus tard que le premier, pour donner aux marchands plus de temps pour leurs lettres de réponse et pourtant les deux postes arrivaient en même temps à Amsterdam. Les marchands de Leyde n'en profitaient pourtant pas, car ils ne recevaient les lettres apportées par le service le plus rapide que le jour suivant et par Amsterdam. Clignet s'engageait à obtenir que les lettres remises au service des marchands arrivassent directement à Leyde, le même jour que la poste impériale, comme c'était le cas à Amsterdam. Mais craignant que la direction de cette dernière poste n'en fût mécontente et ne se passât de lui, il priait le Magistrat de ne pas permettre qu'un autre que lui se mêlât de distribuer les lettres arrivées d'Allemagne et de recueillir les réponses. Il ajoutait que les marchands étrangers ne voudraient pas de contrat avec lui s'il ne pouvait pas leur assurer le transport des lettres de réponse.

Le Magistrat de Leyde consentit et quoique nous ne connaissions cette fois pas davantage le résultat des efforts de Clignet pour rendre Leyde indépendant d'Amsterdam, nous avons des preuves suffisantes que le Magistrat fut satisfait de lui.

Le 24 septembre 1666 il défendit à Abraham Du Moulin, messager pour Anvers, de s'occuper des lettres destinées à Liège, Aix-la-Chapelle ou Maestricht et lui ordonna d'en laisser le soin à Clignet, qui avait reçu une commission pour ce service-là.

Le 25 octobre 1666 le Magistrat réunit les deux offices et en chargea les deux fonctionnaires ensemble, tout en garantissant à De Molyn le profit qu'il en avait tiré jusque-là.

Le 4 novembre de la même année le magistrat réitéra cette résolution, la rédigeant de manière que Clignet et De Molyn étaient nommés également « messagers des postes » mais qu'après ce préambule il était seulement question du premier, qui était autorisé à prendre toutes les mesures qu'il jugerait efficaces.

L'effacement de De Molyn fut rendu encore plus complet par la commission que Clignet reçut le 6 janvier 1667. Il n'y est plus question de lui et Clignet fut bien mis seul à la tête du service des postes. Il recevait le titre de maître de poste ordinaire et était chargé de faire transporter de la part de la ville et en son nom toutes les lettres et paquets destinés à d'autres lieux des Provinces-unies comme aussi à des villes de l'étranger. Lui seul était autorisé à faire porter à ses employés et à ses serviteurs le cornet de postillon. A ce qu'on voit, c'était une vraie centralisation. On avait compris à ce qu'il semble que la combinaison sous deux chefs serait fâcheuse et créerait des querelles. Du reste De Molyn ne survécut pas longtemps à sa destitution, puisqu'il mourut en novembre 1668.

Clignet n'eut pas à se plaindre de manque d'appui de la part du Magistrat de Leyde, qui comprenait évidemment les besoins du commerce. Le 14 février 1667 les postillons furent à sa requête exemptés du droit à payer en sortant de la ville le matin et le soir et les portiers reçurent l'ordre de ne pas fermer les portes avant qu'ils fussent passés.

Au mois de mars 1667 Clignet, désirant organiser un service de poste sur Dordrecht fut contrarié par Amsterdam qui refusa de prendre ses lettres depuis le village de Waddingsveen. Il lui fallut faire transporter ses lettres jusqu'à Dordrecht. Pour cela il fallait des chevaux et la ville n'hesita pas à donner un subside pour leur entretien.

Comme nous l'avons vu, une grande partie des lettres de l'étranger

nous parvenaient par les postes du comte de Taxis et d'Anvers. Nous ne savons rien sur les négociations entamées par Clignet avec lui, mais nous lisons qu'il y eut des « deliberations, besognes et communications opéreuses » qui aboutirent à un contrat entre Clignet et le comte, contrat qui fut approuvé et ratifié par le Magistrat le 9 juillet 1668.

Le 23 janvier 1670 la commission de Clignet fut renouvelée quoique celle de 1667 n'ait pas été donnée pour un temps limité. Cette fois un réglement y fut ajouté.

La plus grande vitesse possible lui était recommandée; il devait faire en sorte que le départ des lettres pour l'Angleterre (qui étaient expédiées le mardi à une heure et demie et le vendredi à sept heures du soir), pour la France (le jeudi) et pour le Brabant et la Flandre (expédiées le vendredi à sept heures du soir), fût retardé jusqu'à la fermeture des portes de la ville; il devait tâcher d'obtenir que les lettres de France pour Hambourg et d'autres villes du Nord, expédiées jusque-là par Anvers, Roermond et Munster fussent dirigées sur Leyde et expédiées de là aux villes susnommées; il devait se contenter du port payé jusque-là et s'abstenir d'affaires commerciales, financières ou autres.

Les bateliers, charretiers et autres qui avaient transporté des lettres jusque-là avaient la pleine liberté de continuer et les habitants n'étaient nullement forcés de remettre leur correspondance à Clignet.

Cette dernière clause nous semble injuste, mais il y est évidemment question des communications avec les villages et les villes des environs.

L'année terrible 1672 fournit au Magistrat l'occasion d'apprécier la nouvelle organisation. Clignet faisait partie d'une brigade volontaire de cavalerie que 66 des notables de la ville avaient formée pour empêcher les émeutes et le pillage dont la populace menaçait les partisans de régime déchu, après le départ des troupes régulières. Mais au mois de décembre, lorsque l'ennemi se mit en marche vers Leyde et la Haye, espérant y parvenir sur la glace, Clignet rentra dans son rôle de maître de poste et se rendit au village de Zwammerdam pour veiller à ce que les bourgmestres de Leyde fussent tenus au courant des événements et que les nouvelles leur parvinssent aussi vite que possible. Aussi

lorsqu'il apprit d'un déserteur que le dégel avait forcé l'ennemi à la retraite après la perte de centaines d'hommes, noyés par suite de la rupture subite de la glace, il fut à même d'envoyer des estafettes à Amsterdam, Gouda et Rotterdam, tandis qu'il se rendit lui-même à Leyde pour y porter l'heureuse nouvelle que le danger imminent était passé et que la Hollande était sauvée.

Selon l'habitude du temps, une médaille d'or fut frappée et un des sept exemplaires fut donné à Clignet en reconnaissance de ses promptes informations.

Rappelons maintenant le grand service que Clignet rendit ou du moins s'efforça de rendre aux réfugiés de France.

Un mémoire qui se trouve aux archives de Leyde, rédigé à l'usage du pensionnaire Burgersdijk, sans date ni signature, mais évidemment de la main du maître de poste qui était le conseiller indiqué en cette matière, en fournit les données. Nous avons vu déjà qu'au milieu du 17e siècle toutes les lettres de ou pour la France passaient par l'intermédiaire du comte de Thurn et Taxis. Les messagers des différentes villes de Hollande apportaient et allaient chercher leurs lettres à Anvers et c'était à eux qu'était dû le port du lieu de départ jusque-là. Suivant le mémoire susdit les gens du comte de Taxis apportaient les lettres pour la Hollande même jusqu'au Cuypersveer, situé entre Rotterdam et le Sas van Strijen.

Mais en 1669, le marquis de Louvois, ministre de Louis XIV, retira ce profit au comte de Taxis, faisant apporter par ses commis à lui les lettres jusqu'au territoire des États-généraux à Rucphen près de Bergen-op-Zoom. L'opposition que firent à cette mesure les Hollandais n'eut pas plus de succès que celle du comte, qui y était intéressé évidemment plus que nous; seulement les Français consentirent à venir eux aussi au Cuypersveer, qui était plus proche de nous. Lorsqu'en 1679 le comte de Taxis s'opposa de nouveau aux prétentions des Français, ceux-ci allèrent tout simplement traiter avec le maître de poste de Rotterdam Johan Daane et s'accordèrent avec lui pour expédier par mer de Dunkerque à Maaslandsluis, près de Rotterdam, toutes les lettres pour la Hollande et l'Allemagne.

Le comte de Taxis fut obligé de céder et les Français ayant atteint

leur but, firent une querelle d'Allemand à Daane et « le laissant payer les billes », rétablirent l'état antérieur.

Mais il semble, d'après le mémoire mentionné, que les maîtres de poste hollandais eux-aussi et alors seulement durent faire une concession pour que la route de Dunkerque-Maaslandsluis fût abandonnée : savoir qu'ils payaient à leurs collègues français le port des lettres que ceux-ci leur apportaient du lieu d'expédition en France, tandis que ces collègues refusaient de leur payer le port des lettres apportées par eux pour le trajet à travers la Hollande. Ainsi les Français avaient le profit de ce dernier trajet sans en avoir eu les charges. Le port des lettres qu'il n'était pas possible de remettre à leur adresse, des lettres de rebut ou des rebuts tout court comme on les nommait, était restitué à condition qu'elles fussent renvoyées.

C'est sur ces lettres que Clignet attira vivement l'attention. Naturellement il y eut chez nous pendant la persécution des réformés en France, une grande quantité de ces rebuts, lettres adressées à des réfugiés qui changeaient fréquemment de domicile ou étaient trop pauvres pour payer des ports assez élevés. Ces lettres renvoyées en France, y étaient ouvertes et fournissaient au gouvernement des révélations précieuses sur les rapports que les réfugiés entretenaient avec leurs parents et amis ou leurs coreligionnaires, restés chez eux. Les secours et les marques de sympathie qu'ils en recevaient, étaient ainsi découverts au grand détriment de ceux-ci, dont plusieurs en furent ruinés ou forcés à partager le sort de ceux qu'ils avaient assistés.

Cela était tellement évident qu'il y a des raisons de croire que les instances de Clignet pour que ces rebuts ne fussent plus renvoyés, furent couronnées de succès. Seulement c'était une perte pour les maîtres de poste; en leur défendant le renvoi, il aurait fallu les dédommager. Toutefois nous pouvons être surs que des mains de Clignet aucune ne repassait la frontière.

Une chose plus connue que celle que je viens de mentionner est le secours que Clignet a prêté aux Vaudois, sans lequel la glorieuse rentrée de ceux-ci dans leurs vallées n'aurait pas été possible. On en a conclu qu'il était d'origine vaudoise, mais je n'en ai pu trouver aucune preuve et pour vrai dire je n'y crois pas. La famille de son père venait

d'Aix-la-Chapelle et sa mère Machtelt Van Groenendijck était d'origine leydoise. La pitié qu'inspiraient généralement ces pauvres Vaudois était si grande qu'il n'est pas besoin de supposer un autre motif pour expliquer la conduite de Clignet, placé dans une position qui lui facilita l'administration et l'envoi de l'argent en Suisse. En 1655 les États-généraux pour faire parvenir aux Vaudois une somme de 3,000 pistoles d'or avaient recouru au Magistrat de Genève, le priant de les distribuer. En 1689 ils acceptaient l'intermédiaire de Clignet. Le 26 septembre par exemple ils résolurent de lui remettre 30,000 florins pour les Vaudois, et il est évident que ce n'était pas la première somme qui lui avait été confiée dans ce dessein. Le 14 février 1690 il rapporta qu'il s'était acquitté de sa commission et qu'il avait avancé de plus 15 à 16,000 florins à Gabriel Convenant, député de Leurs Hautes Puissances. Non seulement cette somme lui fut rendue, mais on lui remit 3,000 florins de plus à employer au profit des Vaudois, comme bon lui semblerait. En 1691 il adressa de Francfort-sur-le-Mein aux États de Hollande un rapport sur l'organisation du service des postes entre notre pays et la Suisse et le Piémont. Il en resulte qu'il ne se borna pas à diriger d'ici les relations avec les amis de Genève.

Arnaud, le chef des Vaudois pendant leur rentrée en 1689 dans les vallées dont ils avaient été chassés, et qui en a donné un récit, publié en 1710, parle avec chaleur du secours que Clignet leur a prêté. Voyons ce qu'il en dit:

« C'est M. Clignet, grand-maître des postes de Leyde... qui envoya à ces pauvres gens de l'argent pour acheter les choses nécessaires pour cette entreprise; et je puis ici dire à sa gloire que sans lui la chose aurait été impossible. Ce n'est point aussi la seule charité qu'il ait faite à ceux qui ont été persécutés et le sont encore pour la véritable église de Jésus-Christ; ses aumônes, et celles de Mlle. sa sœur, sont trop grandes et trop agréables à Dieu pour demeurer ensevelies dans les ténèbres de l'ignorance. On sait outre cela son zèle pour le bien et le repos public; il en a donné des marques fort sensibles lorsque, les Allemands partant pour aller secourir le duc de Savoie, il fit à ce sujet un prêt de plus de cent mille florins de Hollande: il est vrai que cette somme lui a été rendue par LL. HH. PP., mais sans intérêt; ce n'est

point aussi l'intérêt qui le fait agir. En effet, on ne l'a jamais entendu se plaindre de la perte des grands biens qu'il avait dans le Palatinat; aussi cette perte ne l'empêche point d'assister puissamment les réfugiés Français et Vaudois d'une manière qu'il semble que Dieu, en récompensant sa patience par de plus grandes richesses que celles qu'il avait, l'a établi le dispensateur d'une partie du bien qu'il veut faire à ces pauvres persécutés ».

Les faits auxquels Arnaud fait allusion dans cet éloge, la perte de biens dans le Palatinat et le prêt des 100,000 florins ne sont pas confirmés d'ailleurs, mais le témoignage de celui qui avait commandé l'expédition, rendu du vivant de Clignet, a pour sûr beaucoup de poids.

Clignet ne resta pas maître de poste jusqu'à sa mort. En 1714, âgé de plus de soixante-dix ans, il jugea qu'il avait bien mérité de la patrie et qu'il n'était pas trop tôt de se reposer d'une vie si active. Avec la permission du Magistrat, son neveu Robert Nieustad de Neufville [1] lui succéda dans sa charge de maître de poste, charge très-profitable, comme cela résulte de la résolution du Magistrat du 2 novembre 1723.

Il fut décidé qu'après la mort de Neufville qui était déjà un homme âgé, quatre maîtres de poste seraient nommés, car l'emploi était assez lucratif pour assurer à chacun d'eux un revenu de mille florins, en laissant encore à la ville un profit considérable.

En 1735 cette réorganisation eut lieu. Les grands services de Clignet n'étaient point oubliés alors. Les bourgmestres saisirent l'occasion pour constater que la fondation et le progrès de l'office de la poste etaient dûs à Clignet, ajoutant qu'il avait été un des premiers à comprendre l'importance de bonnes voies de communication pour les lettres et qu'il avait réglé le service de la poste de la manière dont il l'était encore de ce temps-là.

C'est à la mémoire de Clignet que ces paroles furent prononcées. Il était mort le 7 octobre 1727.

Sa grande sympathie pour les Vaudois et son amour pour l'Église à laquelle il appartenait apparurent encore une fois à l'ouverture de son testament. Il légua une somme de 10,000 florins à l'Église wallonne,

1. Né en 1670 à Francfort-sur-le-Mein, fils de Pierre de Neufville et Marie Clignet (mariés en 1670).

afin que sur les intérêts de cette somme un jeune homme puisse étudier la théologie et devenir pasteur wallon ; un autre capital de 10,000 florins fut légué par lui à l'Église de Genève comme subvention à des Vaudois qui s'y préparaient à une place de ministre de la parole de Dieu dans les Vallées.

CH.-M. DOZY.

APPENDICE.

1688 d. 3 (Novemb.) uyt Manheim . . . . . Heydelbergh.

De Switsers hebben die goede Piémontoise laeten af trecken den $\frac{1}{11}$ *maert van Zurich met partien van* 50 *à* 60 *te gelijck; den* $\frac{7}{17}$ *ditto js de twede Brigade gemarcheert; de heeren Switsers laetense deffroijeren en met waegens voeren tot Schaffausen haer frontier stad, en daer krijght elck hooft een Rijsdalder: waermede zij op Gods Genaden vorder moeten sien te geraeken; de Eerste Brigade arriveerde Eergisteren Donderdags tot heydelberg, en heden staet de twede Brigade t'arriveeren; En dat sal soo continueeren tweemael alle weecken; tot Switserland alles sal uijtgeleevert hebben, alle deese menschen koomen ons hier op den hals, sijnde sonder geld, geweldig gefatigeert over die Bergen en Daelen, sulck een verreweght van Switserland af tot hier toe, met vrow en kinderen hebbende* 3 *weecken gemarcheert, en vinden*

Traduction.

Les Suisses ont fait partir de Zurich, le $^1/_{11}$ mars ces bons Piémontais, par troupes de 50 à 60 à la fois ; le $^7/_{17}$ du même mois la deuxième troupe s'est mise en marche. Messieurs les Suisses les font défrayer et transporter dans des voitures jusqu'à Schaffouse, leur ville frontière ; là, chacun d'eux reçoit un rixdale avec lequel il doit, à la grâce de Dieu, s'arranger pour aller plus loin. La première troupe est arrivée avant-hier jeudi à Heidelberg, et aujourd'hui la deuxième va arriver, et cela continuera ainsi deux fois par semaine jusqu'à ce que la Suisse les ait tous expédiés. Tous ces pauvres gens nous tombent ici sur le dos sans argent, horriblement fatigués, ayant fait à pied en trois semaines, avec femmes et enfants, par monts en par vaux, la longue route de la Suisse ici. Ils trouvent la bourse des Églises ré-

de beursen der gereformeerde kerckcn oock heel uijtgeschept, door de miserabele Dauphinoisen, dewelcke hier bij duijsende sijn gepasseert, en de miserabelste hier gebleven; enfin soo geen spoedige húlpe uijt de collecte van Holland komt, sullen der veele van die waere Piemontoise door gebreck vergaen. Dit heb jck alles aen mijn Heer Den Raedpensionaris doen remonstreeren en versocht te weten hoe jck mij hierin sou gedraegen, terwil jck noch hier te lande ben; en dat mijn Heeren de Staeten beliefden sigh te verklaeren waer haer Hog: Mog: begeeren dat dit arm volck sou gaen, om de barmhertigheyt, die voor haer gegeeven is, te kúnnen genieten; sij sullen haer daer naer punctúeel reguleeren. Den Cheurvorst heeft haer hier aen alle sijne ampten voorschrijvinge gegeeven, die sij gaen visiteeren, om de bequaemste contreijen úyt te sien; maer sij kunnen, noch te willen haer nergens jngageeren, sonder alvorens van Holland te weten waernaer sij sich best mogen regúleeren, nú de saecke dús geleegen zijn, dat de Heeren Switsers geen tijt meer aen dit arm volck hebben willen toestaen, blijckt klaer een politique reeden, of engagement van voornoemde Switsers

formées complètement épuisée par les malheureux Dauphinois qui ont passé ici par milliers, et dont les plus misérables sont restés ici. Enfin s'il ne vient un prompt secours de la collecte de Hollande, beaucoup de ces vrais Piémontais périront de misère. J'ai fait représenter tout cela à M. le Grand Pensionnaire, et l'ai prié de me faire savoir ce que je dois faire pendant que je suis encore ici dans le pays; j'ai demandé que Messieurs les États veuillent bien indiquer où Leurs Hautes Puissances désirent que ce pauvre peuple se rende pour pouvoir jouir des dons charitables qui leur ont été faits; ils agiront ponctuellement d'après ces instructions. L'Électeur a donné ici des prescriptions adressées à tous ses districts qu'ils vont visiter pour voir dans quelles contrées ils pourraient le plus commodément s'établir, mais ils ne pouvent ni ne veulent s'engager nulle part sans savoir d'abord de Hollande de quelle façon ils pourront agir pour le mieux. Maintenant que les choses sont arrivées à ce point que Messieurs les Suisses n'ont pas voulu accorder à ce pauvre peuple un plus grand délai, il apparaît clairement qu'un motif politique ou un enga-

met uijthemse prinsen haer dessinen rüïneert, en zij oock geen tijt gehad hebben om een bequaem landt tot haer best onderhoudt verkooren te hebben, en waer zij sullen koomen sijnde Daúphinois al geweest, sulks dat de aller grooste armoede haer oover komt; ondertusschen dat zij de naem hebbe van onse Neederlandsche collecte te künnen genieten, jck hoope úmmers dat sulke tastelijke reedenen (die geene oover de voornoemde collecte gestelt zijn) sal doen resolveeren aen d'intentie van Godtvrüchtige geevers te voldoen, met provisionelijck het noodigste daer úijt meede te deelen. En dat te alder spoedigste; heeden zijn haere beijde gecommitteerdens bij mijn geweest van Heijdelberg, exprês gekoomen, om te sien of jck geen bescheijt uijt Holland hebbe; maer neen, God geeve tselve morgen met de post koomen magh of de lúijden worden mismoedigs, jck protesteere voor Godt mijn gemoet in deesen behoorlijck gequeeten te hebben &c, en versoecke aen onse barmhertichste vrinden tot Leijden, dat oock jn deesen dringende Noot deese saecke gelieve te poússeeren jn den Haege.

gement desdits Suisses avec des princes étrangers renversent leurs desseins; et ils n'ont pas eu le temps de choisir un pays où ils auraient pu le plus facilement pourvoir à leur entretien, les Dauphinois ayant déjà passé là où ils doivent arriver, de sorte qu'ils sont accablés par la plus grande misère; et pendant ce temps on croit qu'ils peuvent jouir de notre collecte néerlandaise. J'espère en tout cas que des raisons aussi fortes feront résoudre ceux qui sont préposés à ladite collecte d'agir selon l'intention des pieux donateurs en envoyant provisoirement sur cette collecte le plus nécessaire, et cela le plus promptement possible. Aujourd'hui, leurs deux représentants sont venus exprès d'Heidelberg chez moi pour voir si je n'avais pas reçu de réponse de Hollande. Mais non; Dieu veuille que cette réponse arrive demain par la poste, sinon ces gens perdront courage. Je proteste devant Dieu qu'en cette affaire, je me suis acquitté de mon devoir en conscience, *etc.*; et je prie nos charitables amis de Leyde de vouloir bien, dans cette nécessité si pressante, faire avancer cette affaire à La Haye.

RAPPORT

ANNUEL DE LA COMMISSION DE L'HISTOIRE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DES ÉGLISES WALLONNES, PRÉSENTÉ AUX DÉPUTÉS DES ÉGLISES WALLONNES RÉUNIS À HAARLEM, LE 27 JUIN 1895 ET JOURS SUIVANTS.

Membres. Le premier fait que nous ayons à vous signaler, en commençant ce rapport, est le changement qui s'est effectué, pendant le dernier exercice, dans la composition de la Commission de l'histoire. L'année dernière celle-ci ne comptait plus que quatre membres effectifs, seuls survivants de l'ancienne Commission des VII. Dans le projet de règlement que nous avons présenté à la Réunion de Nimègue, nous avons proposé de porter ce nombre à 14 au plus. Cette proposition ayant été acceptée, la Réunion, après avoir arrêté le nouveau règlement, a nommé membres effectifs tous ceux qui étaient alors membres adjoints. Nous sommes heureux de pouvoir vous informer que les nouveaux élus ont accepté leur nomination, en sorte que notre Commission se compose maintenant de 13 membres effectifs. Une sous-commission, composée du président, du vice-président et du secrétaire, ainsi que de M. le pasteur C.-G. Chavannes et de M. R. Van Boneval Faure, l'un et l'autre membres de l'ancienne Commission des Archives, est chargée de tout ce qui regarde la conservation de la Bibliothèque et les acquisitions à faire, sous le contrôle de la Commission de l'histoire.

Emprunt. L'emprunt que nous avons été autorisés à contracter en faveur de la Bibliothèque, a réussi au delà de toute espérance. Les

30,000 florins que nous avions demandés ont été souscrits en quelques semaines. On nous en a même offert quelques milleurs de plus. Une sous-commission, composée des trois membres du bureau, a été chargée de l'administration du capital. Un acte en due forme a été passé par devant notaire, en présence des membres du bureau, ainsi que du président et du secrétaire de la Commission wallonne. Chaque année les administrateurs doivent présenter à la Commission un rapport sur l'état du fonds et leur compte en recettes et en dépenses. D'après les conventions arrêtées, l'amortissement se fera par un tirage annuel qui aura lieu dans une des séances de la Réunion wallonne. Les rentes du capital seront payées le 15 septembre de chaque année. Le premier versement aura lieu en 1896. Nous avons présenté le compte de l'emprunt à la Commission wallonne. Le bon solde, qui se monte à 1,035 florins, a été placé à la caisse d'épargne, tandis que les fonds ont été déposés le 17 décembre dernier chez notre vice-président, M. A.-J. Enschedé, en un paquet dûment scellé du sceau du trésorier et de celui de la Commission de l'histoire.

Compte de la Bibliothèque. Conformément à l'article 6 du nouveau règlement, nous avons l'honneur de déposer sur le bureau le compte de la Bibliothèque, avec les pièces justificatives. Vous pourrez voir par vous-mêmes à quel chiffre important se montent nos débours pour achat de livres, reliure, entretien du local et des meubles, assurance contre l'incendie, honoraires du concierge.

Les services très importants que M. Hoek nous a rendus pendant tant d'années et qu'il continue à nous rendre avec un zèle exemplaire, nous ont engagés à lui donner le titre de *Commis de la Commission de l'histoire et de la bibliothèque des Églises wallonnes;* ce titre répond d'ailleurs très exactement aux fonctions qu'il remplit. Puissions-nous profiter longtemps encore de son intelligente collaboration, car l'œuvre en vue de laquelle notre Commission a été fondée, est loin d'approcher de son terme.

Quelques difficultés assez graves ont surgi cet hiver, à la suite de la perte irréparable que M. Hoek a eu le malheur d'éprouver, mais le bureau a réussi à les surmonter. La Régence de l'hospice ayant dé-

claré ne pouvoir prendre à sa charge certaines améliorations devenues urgentes dans le logement de M. Hoek, nous avons résolu de consacrer à cet objet quelques épargnes réalisées sur le budget de le Bibliothèque; deux d'entre nous ont pris sur eux d'avancer le reste.

Conformément à la nouvelle mesure votée l'an dernier par la Réunion de Nimègue, la liste des dons et des acquisitions sera jointe au rapport de la présente Réunion. Cette liste a été dressée avec beaucoup de soin par M. J.-W. Enschedé. Non nous bornerons à dire, dans ce rapport, que nous avons acheté ou reçu 104 ouvrages, 42 plans et portraits et 2 médailles. Mais nous nous faisons un devoir de mentionner les noms des donateurs. Ce sont: Mlle de Roulet, MM. A. Pijnacker Hordijk, A.-A. Vorsterman van Oyen, M.-G. Wildeman, H.-J. Schouten, W.-N. du Rieu, E. Gigas, E. Lesens, George Pascal, H.-W. Croockewit, G.-M. Theal, J.-W. Enschedé, A.-J. Enschedé, A. Van Damme, R.-N.-L. Mirandolle, J. Goedeljee fils, Ch. Rahlenbeck, Alb. Schötler, M.-J. Van der Baan, P.-Q. Brondgeest, le directeur de l'*Imprimerie nationale* de Berlin, le Consistoire de l'Église wallonne d'Utrecht, la Municipalité de Leyde, le *Hugenotten-Verein*, la *Commission de l'histoire du protestantisme français*, the *Huguenot-Society* de Londres, et la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève.*

Nous saisissons avec empressement cette occasion pour remercier cordialement ces différentes sociétés, ainsi que MM. les donateurs, de leur libéralité.

Compte de la Commission de l'histoire. Nous le déposons également sur le bureau de la Réunion. Mentionnons, à titre d'aperçu, dans le chapitre des recettes : les collectes faites dans quelques Églises, le crédit alloué par la Commission wallonne et les subsides volontaires des membres; dans le chapitre des débours : les frais de port, chauffage et nettoyage des salles, assurances, frais de bureau et des copistes. L'impression du *Bulletin* ne nous a coûté cette année qu'une centaine de florins, mais nous devons malheureusement compter, pour le prochain exercice, sur un solde désavantageux dans la vente du 6e volume. Le nombre des abonnés et des souscripteurs est toujours fort modeste, bien que la Commission continue à faire de son mieux pour rendre

cette publication digne d'être lue par ceux qui s'intéressent à l'histoire des Églises wallonnes. L'examen des comptes pourra d'ailleurs vous édifier sur les sacrifices pécuniaires que quelques-uns d'entre nous ne cessent de s'imposer pour subvenir aux besoins de notre œuvre.

Publications. Nos publications pendant le dernier exercice comprennent trois cahiers du *Bulletin* dont le contenu vous est connu. L'impression des articles des synodes wallons qui n'existaient qu'en manuscrit, est maintenant terminée. Le premier volume paraîtra bientôt. Il commence en avril 1563, au synode de Teur (?) et s'arrête à l'année de la Révocation. La Commission s'est déjà expliquée dans ses précédents rapports sur la méthode qu'elle a suivie pour arrêter le texte des articles. Elle a pris pour base la *copie* officielle qui était la propriété du Synode et l'a soigneusement collationnée avec sept autres copies mises à notre disposition par plusieurs de nos Églises. Ce travail, commencé par Paul du Rieu, qui l'a conduit jusqu'en l'année 1666, a été continué par J.-W. Enschedé, puis par M. A.-J. Enschedé avec l'habile collaboration de M. le pasteur C.-G. Chavannes. Ce premier volume sera précédé d'une préface que notre président s'est chargé d'écrire et suivi d'un index dressé par M. le pasteur E. Picard, ainsi que d'une liste des noms de lieux, d'Églises et de personnes, commencée par Paul du Rieu et continuée par M. Hoek. La Commission se plaît à relever ici le concours inappréciable que lui a prêté M. A.-J. Enschedé. C'est lui qui, non seulement a eu le premier l'idée de cette publication, mais encore a fait exécuter le travail d'impression sous ses yeux et s'est chargé de tous les frais qu'entraîne cette entreprise aussi dispendieuse qu'elle sera, nous l'éspérons, utile pour l'histoire de nos Églises.

La suite des articles synodaux manuscrits, allant de 1686 à avril 1688, ouvrira un second volume avec lequel commencera une nouvelle édition des articles qui ont été imprimés et qui vont jusqu'en 1810, époque à partir de laquelle les Églises wallonnes ont cessé d'avoir leurs synodes particuliers.

Dans le courant de l'automne dernier, la Société des Huguenots d'Allemagne ou «*Huguenotten-Verein*» a tenu sa troisième assemblée

générale à Maulbronn, petite ville du Wurtemberg entourée d'une ceinture de villages habités par des descendants des Vaudois du Piémont. Invités à honorer cette solennité de notre présence, mais ne pouvant nous y rendre tous, nous y avons délégué notre vice-président, M. A.-J. Enschedé, et un de nos membres correspondants, M. W. Vielhaber, pasteur à Emmerich. Le rapport de nos délégués a paru dans le dernier cahier du *Bulletin*. En parcourant ce compte-rendu, animé et intéressant, vous aurez remarqué que les descendants des Huguenots sont et restent fiers de leurs origines de l'autre côté du Rhin comme en Hollande et vous aurez certainement applaudi à l'idée que nous avons eue de resserrer les liens qui nous unissent à eux.

Collection des fiches. La notoriété de cette Collection ne cesse de grandir dans le monde des chercheurs et des érudits. C'est de tous les côtés qu'on s'adresse à nous pour être renseigné sur les questions les plus diverses: généalogies, origine des noms de famille, titres de noblesse, voire sur les procès, même sur des procès criminels. Aussi la correspondance de notre secrétaire est-elle toujours des plus actives. Cette année il a enregisté 400 lettres reçues et 300 d'expédiées. Les fatigues qu'entraîne ce travail absorbant sont un peu compensées par les bénéfices qu'il rapporte et dont notre caisse profite, sans toutefois que ces bénéfices balancent les débours occasionnés par le salaire des copistes en Hollande et à l'étranger, les achats de papier et les frais d'impression. Constatons, en passant, la satisfaction que nous avons eue de fournir à la Société de l'histoire du protestantisme français, la copie des actes de l'ancienne Église de Sedan, actes qui forment une collection très étendue et qui sont de la plus haute valeur pour nos frères de France. Un nombre considérable d'actes copiés dans les registres de plusieurs Églises hollandaises et de publications de mariage est venu s'ajouter à ce que nous possédions déjà en ce genre. Il en résulte un accroissement dans le contenu et le nombre des boîtes, qui va nous obliger de faire construire encore une armoire; ce sera la huitième; pourvu, seulement, que nous trouvions où la loger. La tâche de notre commis ne se borne pas à ranger les fiches par ordre, il doit aussi rectifier l'orthographe des noms propres qui souvent se déforment sous la main des

copistes ou figurent sur les registres sous une forme défectueuse. En combinant ensemble les diverses branches de mêmes familles, il a remarqué qu'en Allemagne comme en Hollande les réfugiés traduisaient souvent leur nom dans le langue du pays. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple, que Betstein est la traduction allemande du nom français de Bassompière. Les actes copiés dans les registres de Berlin et de Cassel ont été enfin mis en ordre et pourront bientôt être ajoutés à notre *Collection des fiches*. Ces actes seront d'autant plus utiles à consulter qu'un assez grand nombre de réfugiés menaient une existence nomade. On constate chez certaines familles un va-et-vient surprenant de Hollande en Allemagne et réciproquement. Ajoutons encore que le registre de Neuhaldersleben, petite Église située dans le voisinage de Magdebourg, a été copié par un descendant de Huguenots, M. Henri Dufour. Nous regrettons vivement que notre ami M. Vust, autrefois pasteur à La Haye, n'ait pu en faire autant pour les registres de l'Église de Hambourg, mais la mort est venue briser sa carrière au moment où nous espérions qu'il pourrait se mettre à l'œuvre.

Archives. Nos recherches dans les archives municipales du pays ont amené, cette année encore, quelques précieuses découvertes. C'est ainsi qu'un membre de notre Commission a trouvé à Enkhuyzen des traces du passage dans cette ville d'un certain nombre de réfugiés et qu'un autre a découvert à Rotterdam des registres contenant des noms de galériens restés jusqu'ici inconnus. M. Fridzes, l'étudiant qui l'année dernière nous communiquait le poinçon des méreaux et le sceau de la petite Église de Vaals, a compulsé les archives de l'Église hollandaise de ce même endroit où les fidèles d'Aix-la-Chapelle et de Bourcette tinrent longtemps leurs assemblées. Il possède pour le moment ces deux pièces, qu'on cherchera donc vainement dans nos collections, mais il a bien voulu nous fournir plusieurs documents très intéressants.

Nous pensions posséder tout ce qui subsiste encore des archives de l'ancienne Église de Heusden, mais la publication de l'inventaire des archives de l'Église hollandaise de cette ville nous a révélé l'existence de toute une série de registres et de pièces qui montrent que notre col-

lection est incomplète. Plusieurs de ces documents ont été déjà consultés par nous avec fruit ou copiés par nos collaborateurs. Nous espérons pouvoir en disposer librement lorsque nous entreprendrons d'écrire l'histoire de cette Église, histoire qui mérite d'être racontée si l'on en juge par les résolutions synodales qui s'y rapportent.

Travaux. Terminons par un court aperçu des travaux qui nous ont été offerts et n'ont pas encore paru dans le *Bulletin.* M. W.-H. Croockewitt, de Rotterdam, nous a donné la généalogie de la branche wallonne de la famille Walleran; M. Matile, d'Amsterdam, nous a promis celle de la branche hollandaise de la sienne qui, comme on le sait, a donné un pasteur à nos Églises. M. Meyer, de La Haye, travaille à l'histoire de l'Église de Leeuwarde. La liste des militaires wallons que M. A.-J. Enschedé s'occupe de dresser et qu'il a l'intention de publier, compte déjà 6,000 noms de Huguenots. Enfin, M. Ch.-M. Dozy, archiviste, a trouvé dans un rapport évidemment rédigé par N. Clignet, maître de poste à Leyde, et adressé au Magistrat de cette ville, le fait que voici. Il paraît qu'un assez grand nombre de lettres adressées aux réfugiés par leurs parents ou leur coreligionnaires restés en France, étaient refusées, soit que différentes circonstances empêchassent de les remettre à leur adresse, soit que les destinataires n'eussent pas le moyen de payer les frais de port qui étaient très élevés à cette époque. Ces lettres, dites de rebut, étaient retournées par la plupart des maîtres de poste. Clignet fixa l'attention sur ce dernier fait et s'y opposa par ce qu'il savait que la plupart de ces lettres fourniraient des indications trop précieuses aux persécuteurs de la Réforme en France. Quel dommage que ces lettres aient été détruites de propos délibéré!

Fait à *Leyde*, le 4 juin 1895.

Au nom de la Commission de l'histoire et de la bibliothèque des Églises wallonnes,

É. Bourlier, *Président.*
W.-N. du Rieu, *Secrétaire.*

A PROPOS DE Mme DESBORDES-VALMORE.

Les lignes suivantes sont extraites d'un article paru dans le *Journal des Débats* du 23 juillet 1894, sous ce titre : *Histoire et légende. Mme Desbordes-Valmore.* L'auteur, M. L. Bresson, pasteur à Rotterdam, y détruit une légende un moment acceptée comme histoire vraie par Sainte-Beuve. Comme cette légende concerne deux protestants français réfugiés à Amsterdam lors de la révocation de l'édit de Nantes et qu'elle est de nature à entacher leur mémoire, il nous a paru utile et intéressant d'en placer la réfutation sous les yeux des lecteurs du *Bulletin*. Nous n'avons qu'un regret, c'est de n'avoir pu le faire plus tôt, et cela, faute d'espace.

M. L. Bresson a voulu profiter de l'occasion pour faire connaître l'œuvre de la *Commission de l'histoire des Églises wallonnes* au public nombreux et distingué qui lit le *Journal des Débats*. Qu'il nous permette de lui en offrir nos bien sincères remerciments.

Voici ce qu'écrit M. Bresson :

« Il existe, dans les Pays-Bas, une *Commission de l'histoire des Eglises wallonnes* dont les travaux, encore qu'obscurs, ne sont pas sans intérêt pour la France. Il va sans dire, en effet, que tout les ramène vers l'exode qui suivit la Révocation de l'édit de Nantes, vers les Français exilés qui se fixèrent dans le pays et lui apportèrent, en retour de la liberté de conscience, leur industrie et leur énergie morale. La Commission de l'histoire des Eglises wallonnes s'occupe surtout

de réunir des matériaux, en attendant que surgisse le futur historien, et bien qu'elle publie un bulletin trimestriel où ont paru les monographies de quelques Eglises encore vivantes ou éteintes, elle s'occupe principalement de découvrir et de faire copier des documents enfouis dans les archives des consistoires ou du royaume. Elle a entrepris de dépouiller les registres des baptêmes, des mariages, des décès et de reconstituer ainsi l'état civil et ce qu'on peut savoir des réfugiés. Les familles qui tiennent à avoir un arbre généalogique ont souvent consulté ces fiches avec succès.....

« Cette année, Mme Desbordes-Valmore est revenue à la mode et on a relu la préface que Sainte-Beuve a mise en tête de l'édition des *Poésies* de 1842, reproduite depuis dans l'édition de 1872. Après avoir parlé de la situation difficile de la famille Desbordes, Sainte-Beuve ajoutait (page III) : « Mais voici une étrange et pourtant véri-« dique histoire. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, une partie « de la famille Desbordes, qui tenait à la religion réformée, avait quitté « la France pour la Hollande. Antoine et Jacques Desbordes devinrent « libraires à Amsterdam, libraires très riches, très considérés ; ce sont « eux qui ont donné des éditions bien connues de Voltaire (1733–1738). « Ces deux mêmes Desbordes, Jacques et Antoine, enfants lors de la « Révocation de l'édit de Nantes, vivaient encore ; ils ont vécu, l'un « cent vingt-quatre, et l'autre cent vingt-cinq ans. Se sentant pourtant « près de mourir, centenaires, millionnaires et célibataires, voilà qu'un « vif regret de la patrie les prend tout d'un coup après plus d'un siècle « et ils ont l'idée de rappeler quelque arrière-petit-neveu ou arrière-« petite-nièce pour rentrer dans la religion réformée et dans l'héritage.

« Ils écrivent à Douai. La grande lettre en gros caractères à la « Louis XIV et signée du grand-oncle Antoine est déployée : il y est « mis pour condition expresse que les enfants seront rendus à la reli-« gion des aïeux pour reprendre droit dans la succession immense. Ceci « se passait vers 91 ; l'humble famille de Douai avait vu tarir, depuis « deux ou trois ans déjà, ses modiques ressources et l'avenir se pré-« sentait de plus en plus sombre. Une assemblée solennelle de tous les « membres eut lieu dans la petite maison sous la madone.

« On lit tout haut la lettre : la mère s'évanouit, le père regarde ses

« enfants et sort dans une horrible anxiété. Il rentre après quelques « pas dans le cimetière et l'on décide que l'on répondra *non*.

« La jeune Marcelline avait pour lors quatre ans et demi environ « et les impressions de cette grande scène domestique lui sont demeu- « rées présentes. C'était, je l'ai dit, le moment de la ruine complète. On « aima mieux rester pauvre, à la garde de Dieu et de Notre-Dame. »

« Très étrange, en effet, l'histoire est très honorable pour la famille Desbordes, de Douai, sinon pour les frères Desbordes, d'Amsterdam. Mais très véridique, c'est une autre affaire. Sainte-Beuve lui-même en eut conscience, et dans l'attachante étude qu'il consacra à Mme Desbordes-Valmore dans les *Nouveaux Lundis*, il résume la même histoire, mais cette fois sous une forme dubitative : « De grands- « oncles, restés en Hollande, proposèrent, à ce qu'il paraît, » etc. Et un peu plus loin : « Parmi les souvenirs lointains que s'efforçait plus « tard de ressaisir Mme Desbordes-Valmore, il en était qui évidemment « se confondaient pour elle avec la réminiscence et qui, dans leur va- « gue, formaient une sorte de légende . . . La critique exacte aurait à y « apporter des correctifs ou à exiger du moins des explications. »

« Voici, en effet, en ce qui concerne l'anecdote qui avait si fortement impressionné Mme Desbordes-Valmore, à l'âge de quatre ans et demi, ce qu'apporte la critique exacte, ou si l'on aime mieux, ce qu'on trouve dans les registres de l'Eglise wallonne d'Amsterdam. Le 3 avril 1635, Antoine Desbordes est reçu membre de l'Eglise; il est inhumé le 25 octobre 1678. Un second Antoine Desbordes est enterré le 20 janvier 1722, dans la classe de 3 florins, c'est-à-dire aux frais de la diaconie et jamais plus il n'est question d'un autre Antoine.

« Quant à Jacques Desbordes, le libraire établi dans la Beursluys, il entre dans l'Eglise d'Amsterdam, le 14 novembre 1683, venant de Saumur; le 27 mai 1703, il se marie avec Suzanne de Caux; il meurt le 25 février 1725 et est inhumé très modestement dans la classe de 6 florins. Il laissait un fils, Jacques, né le 8 mai 1704, reçu membre de l'Eglise le 18 octobre 1722, et inhumé le 1er novembre 1742 dans la classe des pauvres, à 3 florins. Et si ce n'était pas assez de ces faits pour démontrer la fortune réelle du libraire Desbordes, on peut y joindre une annonce du 16 juillet 1729, dans le *Journal de Harlem*,

invitant les créanciers à produire leurs créances sur la succession de Jacques Desbordes, que sa veuve, Suzanne de Caux, n'accepte que sous bénéfice d'inventaire. Et il n'y a pas eu d'autre Antoine ou Jacques Desbordes établi en Hollande jusqu'en 1811.

« Ainsi, ni centenaires, ni millionnaires, ni célibataires, il ne reste rien à ces pauvres Antoine et Jacques Desbordes de tout ce que Mme Desbordes-Valmore leur avait si légèrement prêté : il est vrai qu'il ne leur reste pas non plus la lettre odieuse qu'on leur avait attribuée sans réflexion.

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais plus là?

« Mme Desbordes-Valmore, avec son âme généreuse, serait la première à se réjouir de la justice rendue à ces humbles mémoires : la nature humaine n'est pas assez belle pour que nous ayons encore intérêt à la noircir. »

Au moment où paraissait ce remarquable article, un membre de notre Commission, qui s'occupe spécialement de ce qui concerne les réfugiés français ayant exercé en Hollande le métier de libraire, M. J.-W. Enschedé, archiviste-adjoint à Haarlem, se disposait à réfuter ici-même l'erreur commise par Sainte-Beuve. M. Enschedé n'a nullement l'intention de reprendre le débat; la cause est maintenant entendue, mais il veut bien extraire des notes qu'il avait rassemblées sur ce sujet quelques renseignements dont il ne nous paraît pas inutile de faire part à nos lecteurs.

1°. Sainte-Beuve a été induit en erreur par Mme Desbordes-Valmore. Celle-ci a cru naïvement à la légende. Elle la rapporte tout au long, avec une bonne foi évidente, dans des notes manuscrites qu'on a retrouvées après sa mort et dont Sainte-Beuve a dû se servir.

2°. Mme Desbordes-Valmore parle d'un *Antoine* Desbordes. Mais aucun membre de cette famille ne figure avec ce prénom dans le livre des corporations des libraires d'Amsterdam. On y trouve seulement Henry et Jacques Desbordes. Le registre des naturalisations de la même ville contient la signature d'un Isaac Desbordes, libraire. Il est à noter que cette signature date environ de l'année 1713. Elle est donc

bien postérieure à la révocation de l'édit de Nantes, époque à laquelle Henry et Jacques se réfugièrent à Amsterdam.

3°. M. Poujin fait venir les Desbordes de la Suisse [1]. C'est une erreur. Ils sont venus de Saumur. Henry y remplissait la charge de bibliothécaire et un certain Isaac Desbordes y exercait le métier d'éditeur [2]. M. Enschedé cite de ce dernier la publication suivante : Amyraut (Moyse), *Considérations sur les droits par lesquels la nature a reiglé les mariages*, Saumur, Is. Desbordes, 1648, in-8°.

LA RÉDACTION.



1. *La jeunesse de Mme Desbordes-Valmore,* Nouvelle Revue, tom. 86, pag. 568 suiv., 808 suiv. M. Poujin donne dans cet article quelques extraits des notes manuscrites laissées par Mme Desbordes-Valmore.

2. Est-ce celui que nous voyons naturalisé à Amsterdam vers 1713 ? Nous ne saurions nous prononcer sur ce point, mais la date de la naturalisation rend cette supposition peu probable.

TABLE DES MATIÈRES

Études historiques.

Documents inédits et originaux.

Bibliographie.

Nécrologie.

Correspondance.

Planches.



TYP. L. VAN NIFTERIK HZ.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06828 0018

